



**HAL**  
open science

# Demeures campagnardes de la petite et moyenne noblesse en haute Normandie (1450-1600) : pour une histoire architecturale d'une province française

Xavier Pagazani

► **To cite this version:**

Xavier Pagazani. Demeures campagnardes de la petite et moyenne noblesse en haute Normandie (1450-1600) : pour une histoire architecturale d'une province française. Sciences de l'Homme et Société. Université Paris IV Sorbonne; Centre André Chastel (Laboratoire), 2009. Français. NNT: . tel-04019601

**HAL Id: tel-04019601**

**<https://theses.hal.science/tel-04019601>**

Submitted on 8 Mar 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

**ÉCOLE DOCTORALE VI : Histoire de l'art et archéologie**

**Laboratoire de recherche : Centre André Chastel (UMR 8150)**

## THÈSE

pour obtenir le grade de  
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

Discipline/ Spécialité : Histoire de l'art et archéologie

Présentée et soutenue par :

**Xavier PAGAZANI**

le : 7 novembre 2009

***Demeures campagnardes de la petite et moyenne noblesse en haute Normandie  
(1450-1600) : pour une histoire architecturale d'une province française***

**Sous la direction de :**

**Monsieur Claude MIGNOT** Professeur à l'université Paris IV-Sorbonne

### **JURY**

**Monsieur Alain SALAMAGNE** Professeur à l'université de Tours

**Monsieur Alexandre GADY** Professeur à l'université de Nantes

**Madame Monique CHATENET** Conservateur en chef du Patrimoine, HDR

**Monsieur Pascal LIEVAUX** Conservateur en chef du Patrimoine

**VOLUME I**

*A ma mère*

## SOMMAIRES

### VOLUME I : *SYNTHESE*

Remerciements.....	8
AVERTISSEMENTS.....	9
AVANT-PROPOS.....	10
<b>PREMIERE PARTIE</b> <i>Pour une histoire architecturale d'une province française</i> .....	17
CHAPITRE I. <i>L'HISTOIRE</i> .....	18
<b>Le renouveau de la province normande</b> .....	18
<b>La place de la seigneurie dans la société rurale haut-normande</b> .....	22
<b>La Normandie dans la tourmente (1562-1593)</b> .....	27
<b>La seigneurie face à la crise</b> .....	31
CHAPITRE II. <i>LES HOMMES</i> .....	35
<b>La noblesse haut-normande</b> .....	35
<b>Les nouveaux venus de la noblesse</b> .....	47
<b>Gages, revenus et dépenses</b> .....	49
<b>Culture et formation</b> .....	58
<b>Seigneurs des villes, seigneurs des champs</b> .....	62
CHAPITRE III. <i>L'IMPLANTATION</i> .....	72
<b>Le choix du site</b> .....	72
<b>La décision de construire</b> .....	79
<b>L'assiette de l'ensemble seigneurial</b> .....	91
CHAPITRE IV. <i>LE CHANTIER</i> .....	100
<b>Le commanditaire, l'architecte et le maçon</b> .....	100
Le commanditaire.....	100
Architectes et maîtres-maçons .....	101
<b>L'approvisionnement du chantier</b> .....	118
La pierre .....	118
La brique .....	123
Le bois.....	125
Les matériaux de couverture .....	127
Les métaux .....	128
CHAPITRE V. <i>LE POURPRIS DU MANOIR</i> .....	131
<b>Les enclos</b> .....	131
Clôtures et défense du manoir.....	131
Les différents types d'enclos et leur organisation.....	137
<b>Les entrées</b> .....	141

<b>Les bâtiments de dépendance</b> .....	145
Les bâtiments liés à une prérogative seigneuriale : le colombier, la chapelle et la motte	145
Les bâtiments à usage strictement agricole.....	154
Des dépendances exceptionnelles : les forges à haut fourneau et les verreries.....	167
<b>CHAPITRE VI. LA MAISON SEIGNEURIALE</b> .....	170
<b>Place, forme, figure de la maison seigneuriale</b> .....	171
Place et orientation du logis seigneurial.....	171
Du corps simple au corps double .....	175
L'esthétique du toit.....	182
Le logis plus ouvert : volonté récréative et innovations techniques .....	189
Maisons plates, maisons de plaisance et maisons « en forme de châteaux ».....	194
<b>Les dehors</b> .....	196
Le goût des fortes articulations plastiques et des grandes surfaces murales.....	197
La façade mise en ordres.....	202
Le goût de la polychromie, des tables et des bossages.....	206
<b>L'entrée et l'escalier de la maison seigneuriale : des particularismes normands</b> ..	212
<b>Les « pièces » de la distribution</b> .....	221
La grande salle .....	221
La « sallette » .....	224
La cuisine et ses annexes.....	229
La grande chambre.....	231
La chambre seigneuriale.....	234
La chambre du roi .....	238
<b>L'art des dedans</b> .....	242
Les nouvelles « pièces » de la distribution.....	243
Le logis plus fonctionnel.....	245
Vers une plus grande liberté distributive.....	249
La multiplication des pièces.....	250
<b>Décors intérieurs</b> .....	252
L'évolution du décor intérieur.....	253
Une signalétique à l'usage des survenants .....	259
<b>CHAPITRE VII. LES LIEUX DES PLAISIRS SEIGNEURIAUX :</b> .....	261
<b>Les « jardinages » : jardins nourriciers et d'agrément</b> .....	262
<b>Les « jardinages » : le jardin d'agrément</b> .....	266
<i>La seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle</i> .....	267
1494-1495 : le tournant de la première guerre d'Italie ?.....	268
L'accès direct au jardin .....	272
Le jardin réglé sur le logis.....	274
Le jardin autour du logis .....	281
<b>Les éléments remarquables ou exceptionnels</b> .....	283
Parcs d'agrément et parcs de chasse .....	283
Les viviers .....	287
La cour aménagée pour l'agrément.....	289
La motte castrale comme lieu d'agrément .....	294
Des « fabriques » dans le jardin : portiques, pavillons et grottes.....	301
<b>Vraies et fausses fortifications du manoir : le rôle du jardin</b> .....	303
<b>CONCLUSION</b> .....	306

## **VOLUME II : CATALOGUE RAISONNE**

### **LISTE DES EDIFICES**

<b>I. – MONOGRAPHIES D’EDIFICES.....</b>	<b>6</b>
1. ACQUIGNY (Eure).....	7
2. ANQUETIERVILLE (Seine-Maritime).....	18
3. ARHELLES (Seine-Maritime).....	21
4. ARGUEIL (Seine-Maritime).....	26
5. AUFFAY-LA-MALLET (Seine-Maritime).....	28
6. BAILLEUL-LA-CAMPAGNE (Eure).....	33
7. BAILLEUL (Seine-Maritime).....	36
8. BEAUMONT* (Eure).....	44
9. LE BEC-CRESPIN (Seine-Maritime).....	47
10. BEUZEVILLE-LA-GRENIER (Seine-Maritime).....	52
11. BEUZEVILLE-LA-GUERARD (Seine-Maritime).....	59
12. LE BOIS-ROSE (Seine-Maritime).....	63
13. BONNEMARE (Eure).....	66
14. BOURGTHEROULDE (Eure).....	76
15. BRECOURT (Eure).....	83
16. LE BUS (Eure).....	89
17. CALTOT (Seine-Maritime).....	98
18. CAUMARE (Seine-Maritime).....	103
19. CHAMBRAY (Eure).....	107
20. CLERES (Seine-Maritime).....	116
21. COMMENVILLE (Seine-Maritime).....	121
22. L’ECLUSE (Seine-Maritime).....	124
23. ETELAN* (Seine-Maritime).....	126
24. FLEURY-LA-FORET (Eure).....	127
25. LE FLOT* (Seine-Maritime).....	141
26. FONTAINE-LE-BOURG (Seine-Maritime).....	146
27. LES FOSSES, dit LA PUTHENAYE (Eure).....	155
28. LE HERAULT (Seine-Maritime).....	159
29. HERONCELLES (Seine-Maritime).....	163
30. HEUBECOURT (Eure).....	166
31. HOULBEC (Eure).....	174
32. JOUVEAUX (Eure).....	180
33. LES LOGES (Seine-Maritime).....	184
34. LONGUELUNE (Eure).....	187
35. LES MAILLETS*, dit MANOIR D’ANGO (Seine-Maritime).....	191
36. MARTAINVILLE (Seine-Maritime).....	197
37. MENTHEVILLE (Seine-Maritime).....	204
38. LE MESNIL-JOURDAIN (Eure).....	208
39. LES MOTTES (Eure).....	214
40. NORMANVILLE (Seine-Maritime).....	220
41. PERRIERS-SUR-ANDELLE* (Eure).....	224
42. LE PLAIN-BOSC (Seine-Maritime).....	230

43. PREY (Eure).....	233
44. LES ROCQUES (Seine-Maritime).....	237
45. SAFFRAY (Seine-Maritime).....	241
46. SENITOT, dit BEVILLIERS ou BAINVILLIERS (Seine-Maritime).....	244
47. LE TAILLIS (Seine-Maritime).....	249
48. THEVRAY* (Eure).....	254
49. TILLY (Eure).....	260
50. LA VALOUINE* (Seine-Maritime).....	269
<b>II. – NOTICES COURTES.....</b>	<b>273</b>
51. ANVEVILLE (Seine-Maritime).....	274
52. LA BOISSAYE (Eure).....	275
53. BOOS (Seine-Maritime).....	276
54. BOURDENIS* (Seine-Maritime).....	277
55. LES BRULINS (Eure).....	279
56. CAUVILLE (Seine-Maritime).....	281
57. LA CHAPELLE (Seine-Maritime).....	283
58. CHAUVINCOURT (Eure).....	286
59. CLEUVILLE (Seine-Maritime).....	288
60. EMFRAYETTE (Seine-Maritime).....	290
61. ERNEMONT-SUR-BUCHY (Seine-Maritime).....	291
62. ESCLAVELLES (Seine-Maritime).....	293
63. LA FOLLETIERE (Eure).....	295
64. FOURS (Eure).....	297
65. FRY (Seine-Maritime).....	299
66. GODERVILLE (Seine-Maritime).....	301
67. GUEUTTEVILLE (Seine-Maritime).....	303
68. LE HAMEL (Eure).....	305
69. HARQUENCY (Eure).....	306
70. HELLENVILLIERS (Eure).....	308
71. LE HOM (Eure).....	310
72. LES IFS, dit LES GRANDS IFS (Seine-Maritime).....	312
73. LIMEUX (Eure).....	314
74. MENILLES (Eure).....	316
75. MIROMESNIL (Seine-Maritime).....	317
76. LA MOTTE (Eure).....	319
77. LA POMMERAYE (Seine-Maritime).....	321
78. RAIMBERTOT (Seine-Maritime).....	323
79. REAUTE (Seine-Maritime).....	325
80. SENNEVILLE (Eure).....	326
81. LE VIEVRE (Eure).....	328

## **VOLUME III : ANNEXES**

### **LISTE DES ANNEXES**

#### **TABLEAUX**

<b>TABLEAU 1. LISTE DES FIEFS ET DE LEURS PROPRIETAIRES.....</b>	<b>5</b>
<b>TABLEAU 2. OFFICIERS DU ROI EN HAUTE NORMANDIE ET A LA COUR.....</b>	<b>10</b>
<b>TABLEAU 3. QUELQUES GENTILSHOMMES DOMICILIES EN VILLE (HORS ROUEN).....</b>	<b>13</b>
<b>TABLEAU 4. QUELQUES GENTILSHOMMES DOMICILIES A ROUEN (1450-1600).....</b>	<b>17</b>
<b>TABLEAU 5. QUELQUES DOMICILIES PARISIENS DE GENTILSHOMMES PROPRIETAIRES DE FIEFS HAUT-NORMANDS.....</b>	<b>20</b>
<b>TABLEAU 6. DISTANCES.....</b>	<b>21</b>
<b>TABLEAU 7. STATUTS JURIDIQUES ET SUPERFICIES DE SEIGNEURIES HAUT-NORMANDES...25</b>	
<b>TABLEAU 8. TRANSMISSION DES SEIGNEURIES HAUT-NORMANDES.....</b>	<b>27</b>
<b>TABLEAU 9. PRIX D'ACHAT ET REVENUS DE SEIGNEURIES HAUT-NORMANDES.....</b>	<b>29</b>
<b>TABLEAU 10. REVENUS ANNUELS DE SEIGNEURIES HAUT-NORMANDES.....</b>	<b>30</b>
<b>TABLEAU 11. REVENUS ET RECETTES DE LA BARONNIE DU BEC-CRESPIN.....</b>	<b>33</b>
<b>TABLEAU 12. VENTES DE PIERRES EXTRAITES DE LA CARRIERE DU MESNIL-JOURDAIN.....</b>	<b>34</b>
<b>TABLEAU 13. REVENUS DES FIEFS DE GEORGES PICARD EN 1540.....</b>	<b>35</b>
<b>TABLEAU 14. REVENUS DE FIEFS DU BAILLIAGE D'EVREUX EN 1562 ET EN 1567.....</b>	<b>36</b>
<b>TABLEAU 15. RENTES DES MOULINS ET RENTES FONCIERES DE LA SEIGNEURIE DE BOURDENIS AU XVI<sup>e</sup> SIECLE.....</b>	<b>39</b>
<b>TABLEAU 16. GAGES DES OFFICIERS DE SEIGNEURS LAICS ET ECCLESIASTIQUES.....</b>	<b>40</b>
<b>TABLEAU 17. GAGES DES OFFICIERS DE LA VILLE DE ROUEN (EN 1515).....</b>	<b>42</b>
<b>TABLEAU 18. GAGES DES OFFICIERS DE L'ADMINISTRATION ROYALE EN HAUTE-NORMANDIE.....</b>	<b>43</b>
<b>TABLEAU 19. GAGES DES OFFICIERS DE LA MAISON DU ROI.....</b>	<b>45</b>
<b>TABLEAU 20. GAGES DE JEAN BASSET, SEIGNEUR DE NORMANVILLE, DE 1485 A 1519.....</b>	<b>46</b>
<b>TABLEAU 21. GAGES DE JACQUES DE CHAMBRAY, SEIGNEUR DE THEVRAY, DE 1498 A 150448</b>	
<b>TABLEAU 22. GAGES DE FRANÇOIS PICARD, SEIGNEUR D'ETELAN, DE 1509 A 1526.....</b>	<b>49</b>
<b>TABLEAU 23. GAGES DE LOUIS DE RICHEBOURG, SEIGNEUR DE SENITOT, DE 1520 A 1536... 50</b>	
<b>TABLEAU 24. GAGES DE JEAN LE VENEUR, SIEUR DE TALYE PUIS BARON DE TILLIERES, DE 1523 A 1538.....</b>	<b>51</b>
<b>TABLEAU 25. GAGES DE LOUIS DE SILLY, SEIGNEUR DE LA ROCHE-GUYON, DE 1524 A 1551.52</b>	
<b>TABLEAU 26. REVENUS ET FORTUNES DE QUELQUES PARLEMENTAIRES ROUENNAIS.....</b>	<b>53</b>
<b>TABLEAU 27. VALEUR DES BIENS DE CLAUDE II LE ROUX AU BOURGTHEROULDE EN 1591.. 55</b>	
<b>TABLEAU 28. ESTIMATION DES BIENS MEUBLES DE JEAN-JACQUES ROME AU MANOIR DE LA FONTAINE VERS 1591.....</b>	<b>56</b>
<b>TABLEAU 29. SEJOURS DES ROIS DE FRANCE EN HAUTE-NORMANDIE (1461-1603).....</b>	<b>57</b>
<b>TABLEAU 30. ESCALIERS ET ACCES DES LOGIS SEIGNEURIAUX HAUT-NORMANDS.....</b>	<b>72</b>
<b>TABLEAU 31. PRINCIPALES DISPOSITIONS DISTRIBUTIVES DES LOGIS SEIGNEURIAUX HAUT-NORMANDS.....</b>	<b>74</b>
<b>TABLEAU 32. DIMENSIONS ET SUPERFICIES DES JARDINS SEIGNEURIAUX HAUT-NORMANDS.....</b>	<b>76</b>

## **GRAPHIQUES**

<b>GRAPHIQUE 1. OFFICIERS DU ROI EN HAUTE-NORMANDIE ET À LA COUR.....</b>	<b>78</b>
<b>GRAPHIQUE 2. REVENUS DES SEIGNEURIES DU BAILLIAGE D'EVREUX EN 1562 ET EN 1567. 79</b>	

## **GÉNÉALOGIES**

<b>GÉNÉALOGIE 1. FAMILLE DE BAILLEUL, SEIGNEURS DE BAILLEUL.....</b>	<b>80</b>
<b>GÉNÉALOGIE 2. FAMILLE DE CHAMBRAY, SEIGNEURS DE CHAMBRAY ET THEVRAY.....</b>	<b>81</b>
<b>GÉNÉALOGIE 3. FAMILLE DE CLÈRES, SEIGNEURS DE CLÈRES.....</b>	<b>83</b>
<b>GÉNÉALOGIE 4. FAMILLE DU FAY, SEIGNEURS DU TAILLIS.....</b>	<b>85</b>
<b>GÉNÉALOGIE 5. FAMILLE HENNEQUIN, SEIGNEURS DE PREY.....</b>	<b>86</b>
<b>GÉNÉALOGIE 6. FAMILLE JUBERT, SEIGNEURS DE VESLY, HARQUENCY ET GUEUTTE-VILLE.....</b>	<b>87</b>
<b>GÉNÉALOGIE 7. FAMILLE JUBERT, SEIGNEURS DE BRÉCOURT.....</b>	<b>89</b>
<b>GÉNÉALOGIE 8. FAMILLE LE PELLETIER, SEIGNEURS DE MARTAINVILLE.....</b>	<b>90</b>
<b>GÉNÉALOGIE 9. FAMILLE LE ROUX, SEIGNEURS DU BOURGTHEROULDE ET DE TILLY.....</b>	<b>91</b>
<b>GÉNÉALOGIE 10. FAMILLE PICARD, SEIGNEURS D'ETELAN.....</b>	<b>93</b>
<b>GÉNÉALOGIE 11. FAMILLE ROMÉ, SEIGNEUR DE FRESQUIENNES ET DU BEC-CRESPIN.....</b>	<b>95</b>

## CHRONOLOGIE

CHRONOLOGIE.....	96
------------------	----

## DOCUMENTS

<b>DOCUMENT 1.</b> QUITTANCE DE LOUIS PICARD D'UNE DONATION DE 700 L.T. PAR LE DUC D'ORLÉANS (1494).....	100
<b>DOCUMENT 2.</b> LETTRE DU ROI CHARLES VIII ORDONNANT LE PAIEMENT DES GAGES DE LOUIS PICARD (1496).....	101
<b>DOCUMENT 3.</b> TESTAMENT DE JACQUES DE CHAMBRAY, SEIGNEUR DE THEVRAY (1505).....	102
<b>DOCUMENT 4.</b> INVENTAIRE DES BIENS MEUBLES DU CHÂTEAU DE FONTAINE-LE-BOURG (1517).....	106
<b>DOCUMENT 5.</b> INVENTAIRE DES BIENS MEUBLES DU CHÂTEAU DE FONTAINE-LE-BOURG (1546).....	112
<b>DOCUMENT 6.</b> ADJUDICATION DU MARCHÉ DE MAÇONNERIE POUR LES REPARATIONS DE FONTAINE-LE-BOURG (1555).....	117
<b>DOCUMENT 7.</b> ADJUDICATION DU MARCHÉ DE CHARPENTERIE POUR LES REPARATIONS DE FONTAINE-LE-BOURG (1555).....	120
<b>DOCUMENT 8.</b> DEVIS DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LES REPARATIONS DE FONTAINE-LE-BOURG (1556).....	123
<b>DOCUMENT 9.</b> RECAPITULATIFS DES MARCHÉS ET PAIEMENTS POUR LES TRAVAUX DE FONTAINE-LE-BOURG (FIN 1556).....	126
<b>DOCUMENT 10.</b> DEVIS DES TRAVAUX DE VITRERIE POUR LES REPARATIONS DE FONTAINE-LE-BOURG (1558).....	131
<b>DOCUMENT 11.</b> INVENTAIRE DES BIENS MEUBLES DU MANOIR SEIGNEURIAL D'ETELAN (1557).....	134
<b>DOCUMENT 12.</b> INVENTAIRE DES BIENS MEUBLES DU SIEUR DE VESLY AU MANOIR D'HARQUENCY (1567).....	152
<b>DOCUMENT 13.</b> INVENTAIRE DES BIENS MEUBLES DU SIEUR DE VESLY AU MANOIR DE GUEUTTEVILLE (1567).....	157
<b>DOCUMENT 14.</b> TESTAMENT DE JACQUES DE SILLY, COMTE DE ROCHEFORT, SEIGNEUR D'HEUBÉCOURT (1571).....	163
<b>DOCUMENT 15.</b> AVEU RENDU PAR ROBERT LE SÉNÉCHAL POUR LE FIEF DU BUS (1582)...	169
<b>DOCUMENT 16.</b> INVENTAIRE DES BIENS MEUBLES DE CLAUDE II LE ROUX AU BOURGTHE-ROULDE (1591).....	171
<b>DOCUMENT 17.</b> ESTIMATION DES PERTES SUBIES PAR JEAN-JACQUES ROMÉ AU MANOIR DE LA FONTAINE (1592).....	186
<b>DOCUMENT 18.</b> LOTS ET PARTAGES DES BIENS DE GABRIEL DE CHAMBRAY (ENTRE 1598 ET 1599).....	189
<b>DOCUMENT 19.</b> INVENTAIRE DES MEUBLES SAISIS AU CHÂTEAU DE CHAMBRAY (1600)...	196
<b>DOCUMENT 20.</b> AVEU POUR LE FIEF DE LA VALOINE PAR FLORESTAN DE RICARVILLE (1602).....	201
<b>DOCUMENT 21.</b> INVENTAIRE DES BIENS MEUBLES DU MANOIR SEIGNEURIAL D'HOULBEC (1603).....	203
<b>DOCUMENT 22.</b> MARCHÉ DE RÉPARATION DES COUVERTURES DE THEVRAY (1620).....	207
<b>DOCUMENT 23.</b> AVEU DU FIEF DE CHAUVINCOURT PAR CHARLES DE BIENCOURT (1629).....	209

## GLOSSAIRE

GLOSSAIRE.....	211
----------------	-----

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....	216
----------------------------------	-----

## INDEX

INDEX.....	251
------------	-----

**VOLUME IV : *FIGURES***

Fig. 1 à 850.

## **Remerciements**

Je tiens à remercier de façon toute particulière mon directeur de recherche, Claude Mignot, professeur à l'université Paris-Sorbonne (Paris IV) : sa confiance, ses précieux conseils, son soutien et ses séminaires ont contribué de manière décisive à la réalisation de mon travail. Mes remerciements vont également à Jean Guillaume, professeur émérite à l'université Paris-Sorbonne (Paris IV), pour ses encouragements et à Monique Chatenet, conservateur en chef du Patrimoine (Centre André Chastel), pour ses précieux conseils lors de la soutenance de mon DEA.

Je remercie toutes les personnalités scientifiques qui m'ont aidé en répondant à des questions précises et dont les renseignements se sont révélés particulièrement utiles : Pierre Aquilon, ancien maître de conférence au CESR de Tours, Etienne Hamon, professeur à l'université Paris-Sorbonne (Paris IV), Michel Hérold, conservateur en chef du Patrimoine (Centre André Chastel), Peter Fühling, professeur, conseiller scientifique de la Fondation Custodia, Jean-Marie Pérouse de Montclos, directeur de recherche au CNRS, Alain Prévot, chargé d'études documentaires principal.

Une allocation de recherche de l'INHA m'a permis de mener pendant quatre années ce travail de recherche dans d'excellentes conditions : qu'Alice Thomine-Berrada, conseillère scientifique, trouve ici l'expression de ma gratitude.

Une aide précieuse m'a été apportée par Marie-Christine De La Conté, ancien conservateur régional des Monuments historiques de Haute-Normandie, et ses collaborateurs, Emmanuel Pous, Elisabeth Wallez et Lionel Dumarch, et par le service régional de l'Inventaire général du Patrimoine culturel de Haute-Normandie, en particulier Claire Etienne, conservateur régional, qui ont mis à ma disposition leurs dossiers et m'ont généreusement fait profiter de leur expérience ; qu'ils trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude.

Ma reconnaissance va également à Patrick Sorel, Madame Salmon-Legagneur et Bernard Lizot pour les précieux renseignements qu'ils m'ont transmis.

Je remercie aussi pour leur aide Pierre-Yves Corbel, conservateur du fonds ancien des archives départementales de Seine-Maritime, et le personnel des archives départementales de l'Eure et de Seine-Maritime.

Mon travail de recherche aurait été impossible sans le concours de tous les propriétaires privés qui ont bien voulu m'accueillir et m'accorder une partie de leur temps : qu'ils trouvent tous ici mes sincères remerciements.

Pour les mêmes raisons : qu'Alain Joubert, ancien conservateur du Musée des arts et traditions normands au château de Martainville, Paul Astolfi, directeur du Parc zoologique de Clères, les maires des communes de Perriers-sur-Andelle et de Montfort-sur-Risle trouvent ici également toute ma gratitude.

Ma profonde reconnaissance va enfin à ma mère, pour son aide qui m'a été très précieuse pour débiter ce travail et ses encouragements constants au cours de ces longues années, à Christophe Ardouin pour son attention et m'avoir fait part de ses remarques pertinentes et à Laurent Clévy, Colin et Colette Wild pour leur aide ponctuelle.

## AVERTISSEMENTS

– Afin d’alléger les notes de bas de page, tous les titres des ouvrages sont cités en abrégé ; ils renvoient à la bibliographie placée à la fin du troisième volume.

– En France, jusqu’à l’édit de janvier 1564 promulgué par Charles IX (et plus systématiquement à partir de 1567), l’année ne commençait pas au 1<sup>er</sup> janvier mais le jour de Pâques, entre le 22 mars et le 25 avril. Aussi pour garder une cohérence chronologique j’ai transcrit les dates trouvées dans les textes antérieurs à l’édit : elles reçoivent le millésime de l’année suivante et sont suivies de l’abréviation (n. st.) qu’il faut lire « nouveau style ».

– Les valeurs monétaires sont exprimées en *livres tournois* (désormais abrégées l.t.), la monnaie de compte utilisée en France au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle, qui équivaut à 20 sols. L’écu d’or au soleil est au contraire une pièce de monnaie, d’une valeur fixe de 60 sols ou 3 l.t., depuis l’édit de 1575 jusqu’à celui de 1602. Proposer une équivalence avec la monnaie d’aujourd’hui est impossible. Tout au plus peut-on donner un ordre de grandeur : à Rouen et dans les environs, en 1550, une vache coûte entre 6 et 10 l.t., un mouton environ 1,5 l.t., une livre de beurre environ 2,5 sols ; une journée de travail d’un maçon vaut environ 4 sols entre 1515 et 1546 et 10 sols en 1578 (DEWALD 1980, p. xiv).

### *Sigles et principales abréviations*

AM	Archives municipales
AN	Archives nationales
AP	Archives privées
Arch. dép.	Archives départementales
<i>BAMR</i>	<i>Bulletin des amis des monuments rouennais</i>
BINHA	Bibliothèque de l’Institut National d’Histoire de l’Art, Paris
<i>BCASI</i>	<i>Bulletin de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure</i>
BM	Bibliothèque municipale
BnF	Bibliothèque nationale de France
Cl. M.H.	Classé monument historique
Cl. Inv.	Cliché Inventaire général de Haute-Normandie
ENSBA	Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, Paris
l.t.	livre tournois
MAP	Médiathèque de l’Architecture et du Patrimoine, Paris
ms.fr.	manuscrit français
n. st.	nouveau style
pl.	planche
r.	recto
s.d.	sans date
s.l.	sans lieu
tab.	tabellionage
v.	verso

## AVANT-PROPOS

Lors de mon mémoire de DEA<sup>1</sup>, j'avais esquissé l'étude de l'objet de ce doctorat sur les *Manoirs de Haute-Normandie, de la fin de la guerre de Cent ans à la fin des guerres de la Ligue*. Sur un premier corpus de trente manoirs haut-normands, j'avais établi une méthode de travail et défini une problématique, préalables à une étude plus approfondie – ce présent ouvrage. Dans l'enquête préliminaire de 2002, j'avais soulevé un ensemble de questions, qui, je l'espérais, trouveraient leurs réponses grâce à une enquête élargie à un corpus d'édifices plus nombreux et grâce à des recherches plus poussées aux archives. Arrivé au terme de ce travail, on doit se rendre à l'évidence : loin de répondre à toutes les questions, cette étude en pose de nouvelles, plus nombreuses. J'assume ce résultat, que je vois comme une base pour de nouvelles recherches, et non comme une synthèse qui apporterait une conclusion définitive, mais aussi comme une contribution à une histoire architecturale renouvelée de la province normande.

Cette thèse a pour objet la configuration spatiale et matérielle des domaines campagnards de la petite et moyenne noblesse de haute Normandie du milieu du XV<sup>e</sup> siècle à la fin du siècle suivant. Au cours de cette période, qu'est-ce que le siège d'un fief, qu'on l'appelle manoir, gentilhommière, maison aux champs ou petit château, et comment fonctionne-il ? En quoi les manoirs de haute Normandie diffèrent-ils des manoirs du reste du domaine royal et pourquoi connaissent-ils une évolution marquée au cours de cette période ? Qui sont ces gentilshommes dont les noms sont le plus souvent tombés dans l'oubli, mais qui bâtissent ces nouvelles demeures qui, parfois, malgré leur relative modestie, flirtent avec les plus belles réalisations nationales ? Comment vivait-on aux champs ? Ce siècle et demi revêt une importance décisive dans l'histoire de la province car, bien qu'il assure la continuité de l'architecture développée aux siècles précédents, il voit la création ou la réception de nouvelles formules architecturales destinées à faire souche (avec des liens parfois inattendus avec les autres provinces françaises et la zone nordique) et oriente pour longtemps l'architecture normande dans une direction nouvelle. Ces « continuités, ruptures et avatars » (Claude Mignot)<sup>2</sup>, qui ne touchent pas seulement aux

---

<sup>1</sup> PAGAZANI 2002.

<sup>2</sup> MIGNOT 2006.

formes, mais aussi aux distributions, aux structures et aux techniques, témoignent de mutations beaucoup plus profondes – que l'on a coutume d'appeler la Renaissance – qui relèvent du changement des mentalités et du mode de vie des gentilshommes d'une province française.

Etudier l'ensemble des demeures seigneuriales aux champs construites en haute Normandie auraient été une gageure et, reconnaissons-le, sans grand intérêt, car cette étude n'aurait alors fait qu'effleurer les véritables problèmes. Aussi mon enquête s'appuie-t-elle sur un nombre relativement restreint de petites maisons haut-normandes, mais étudiées de manière précise. Pour entrer dans le cadre que je m'étais fixé, elles devaient être le siège d'un ancien domaine noble de petite ou moyenne importance selon la hiérarchie d'Ancien Régime<sup>3</sup> ou être la propriété de seigneurs appartenant à la petite et moyenne noblesse selon la hiérarchie établie par les historiens<sup>4</sup>. Elles devaient être représentatives également du terroir qui les porte, car l'analyse d'une dizaine d'édifices de la même famille typologique d'un terroir n'apporte rien de plus que l'analyse de deux ou trois d'entre eux<sup>5</sup>. A l'inverse, certaines se signalaient par leur mise en œuvre ou par leur parti de plan, *a priori*, nouveau ou du moins différent de ceux étudiés par ailleurs. Enfin, elles devaient être documentées et pouvoir être visitées, pour permettre une analyse archéologique plus sûre et des relevés précis. Je ne me suis pas empêché pour autant d'examiner les grands chantiers de la province que sont Gaillon, Mesnières, Tillières, Annebault, Valmont ou encore Charleval, car il ne fait aucun doute qu'ils eurent un impact sur les chantiers plus modestes des petites et moyennes maisons seigneuriales : je les ai étudiés s'ils n'étaient pas déjà documentés ; les résultats de cette enquête doivent figurer ailleurs, mais certains d'entre eux, en rapport avec le sujet qui nous occupe, trouveront bien évidemment leur place ici. Certes, les maisons de mon catalogue ne représentent qu'une petite partie de toutes celles qui furent bâties et occupées à cette époque, mais elles suffisent à illustrer les différents types de maisons seigneuriales aux champs et, partant, à dresser un tableau général de l'histoire architecturale de la province.

---

<sup>3</sup> Charles Loyseau (LOYSEAU 1608) distingue les seigneuries selon leur statut juridique et féodal : les « grandes seigneuries à sçavoir, Pairies, Duchez, Marquisatz, Comtez, & Principautez » (Chap. V et VI p. 99-146), les « mediocres seigneuries, à sçavoir, Vicomtez, Vidamez, Baronies & Chastellenies » (Chap. VII et VIII, p. 147-200) et les « petites Seigneuries, ou simples justices », que sont les plein-fief, demi-fief, quart de fief, huitième de fief et vavassorie (Chap. X, XI et XII, p. 227-318).

<sup>4</sup> Voir note 181. Qu'on ne s'étonne pas de trouver ainsi des personnalités tel que Claude d'Annebault dans ce corpus : la construction du manoir en pans de bois d'Heubécourt intervient à un moment de sa carrière où ce gentilhomme de noblesse seconde n'est encore ni maréchal ni amiral de France ni celui sans qui « on ne saurait rien dire au roi ni en rien obtenir » (Cité par KNECHT 1998, p. 483).

<sup>5</sup> Par sa situation dans le Bec de Caux, son plan, ses matériaux, sa mise en œuvre, le logis du Hérault précisément étudié ici (volume II, notice n° 28), fait partie de la même famille typologique que Cauville, l'Ecluse, Raimbertot et

De ce point de vue, la haute Normandie constitue un champ d'investigation privilégié. Par sa position, son étendue et sa richesse, voisine de l'Ile-de-France et du pouvoir central (du moins à partir de 1526 où François I<sup>er</sup> décide de résider à Paris et en Ile-de-France), elle est assez proche de la Bretagne et de l'Angleterre avec qui elle avait tissé de longue date des liens commerciaux forts. Rouen, deuxième ville du royaume, est le port de mer de Paris, la métropole de la province et le siège de circonscriptions importantes – circonscriptions judiciaire, financière, fiscale, militaire et religieuse, partagées entre le Parlement, l'archevêché, la grande sénéchaussée et le bailliage. La région comporte des terroirs très divers, qui s'étendent sur plus de 150 kilomètres du nord au sud, qui offrent la possibilité d'observer des phénomènes contrastés d'un pays à l'autre (Roumois, pays de Caux et de Bray, Vexin normand, Evrecin et Lieuvin). Certes la région administrative moderne, constituée des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, n'a pas exactement les mêmes frontières administratives que l'ancienne, mais les écarts restent limités, et donc négligeables.

Longtemps négligée par les historiens de l'art (au point de pouvoir être qualifiée de « marche scientifique »<sup>6</sup>), la Normandie a fait l'objet ces dernières années de nombreux travaux universitaires. La thèse et les publications de Philippe Lardin sur les chantiers de la fin du Moyen Age en Normandie orientale<sup>7</sup>, la thèse d'Etienne Hamon sur la construction de l'église de Gisors<sup>8</sup>, la thèse de Laurence Riviale sur les vitraux des anciens diocèses d'Evreux et de Rouen<sup>9</sup>, la thèse de Florian Meunier sur les églises normandes de la basse vallée de la Seine et la publication coup sur coup de *L'architecture de la Renaissance en Normandie* (2003) et du *Congrès archéologique de France* sur Rouen et le pays de Caux (2005)<sup>10</sup>, qui réunissent, notamment, de nombreuses études sur les manoirs de la province<sup>11</sup>, témoignent du regain d'intérêt porté à la haute Normandie, et surtout pour l'époque moderne.

Le champ chronologique adopté pour cette étude, de 1450 à 1600, appelle quelques observations. Les limites que j'ai fixées sont en effet partiellement arbitraires. Si la date de 1450 correspond à la défaite des Anglais à Formigny (le 14 avril 1450), qui marqua la fin de la présence anglaise en Normandie, les troubles durèrent jusqu'au milieu des années 1470

---

Réauté, qui ne sont qu'évoqués (notices n° 22, 56, 78 et 79). Nombre de petits logis seigneuriaux de la région reprennent ce modèle.

<sup>6</sup> PAGAZANI 2002, p. 9-10.

<sup>7</sup> LARDIN 1998.

<sup>8</sup> HAMON 2008.

<sup>9</sup> RIVIALE 2007.

<sup>10</sup> MEUNIER 2009.

<sup>11</sup> Voir, tout particulièrement, les synthèses, courtes mais stimulantes, de Julien Deshayes sur les logis seigneuriaux du Cotentin (DESHAYES 2003b), de Bernard Ducouret sur les manoirs du Bessin (DUCOURET 2003) et de Nicolas Gautier sur les manoirs du Perche (GAUTIER 2003).

contrairement au reste du domaine royal, aucune trêve n'ayant consacré la fin des hostilités<sup>12</sup>. Cette date ne marque donc pas le début d'une période de prospérité, propice aux constructions. Mais l'étude des rares manoirs de cette période me paraît féconde<sup>13</sup> : elle se situe dans le contexte particulier de l'après-guerre de Cent Ans, postérieur aux destructions des guerres ou de l'état de guerre ; elle soulève des questions sur les commanditaires et sur les choix des partis architecturaux ; elle peut permettre de compléter et de préciser le tableau général dressé par Uwe Albrecht, qui a récemment découvert l'importance de la renaissance de la petite maison noble au milieu du XV<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. Si la date de 1600 ne correspond à aucun événement particulier, elle se situe après la pacification de la région par Henri IV, deux ans après l'édit de tolérance de Nantes et avant la phase de construction des années 1630-1650. Ce siècle et demi semble marqué par une continuité architecturale, qui sera sans doute plus évidente lorsqu'on connaîtra mieux les réalisations contemporaines des guerres de Religion<sup>15</sup> : les manoirs construits à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle semblent rester fidèles aux modèles élaborés à la fin du XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

Le cadre et les objectifs ainsi préalablement établis, j'ai mené une longue et fastidieuse enquête de terrain, qui a porté sur plus de 150 édifices. Près de 80 ont été retenus et pour chacun d'eux, j'ai établi une notice, qui se présente soit comme une petite monographie, soit comme une courte notice. Leur élaboration repose sur une recherche bibliographique et archivistique poussée et sur le récolement de documents iconographiques (plans terriers, atlas Trudaine, cartes de Cassini, plans cadastraux, cartes postales, cartes IGN, photographies anciennes, etc.). J'ai ainsi pu découvrir des édifices qui passaient, mais passaient seulement, pour bien connus, tels Bonnemare, Bailleul et Acquigny, et une œuvre originale de haute qualité, Fleury-la-Forêt, ignorée des grandes sommes sur l'architecture française. Bien sûr, de nombreux logis plus modestes ont également été visités : leur présence dans ce corpus est tout à fait légitime dans le cadre de cette enquête. Non seulement ils nous renseignent sur les demeures de la petite noblesse, mais ils conservent souvent des dispositions distributives et des éléments de second œuvre inchangés depuis les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, qui aident à mieux comprendre les édifices plus importants où de tels éléments ont pu disparaître. Du reste, après analyse, quelques uns de ces édifices que l'on peut qualifier de mineurs par leurs dimensions se sont révélés être, non sans surprise, d'une grande qualité par certains aspects : les distributions de Perriers ou de Beuzeville-la-Guéraud, les cheminées du Flot, le jardin en pente douce et la cour en terrasse des Rocques, le

---

<sup>12</sup> BEAUREPAIRE 1865, p. 33 ; BEAUCOUSIN 1891, p. xiv.

<sup>13</sup> Seuls quatre édifices furent construits au cours du troisième quart du XV<sup>e</sup> siècle. Voir : Volume II, notices n° 4 (Argueil), n° 10 (Beuzeville-la-Grenier), n° 23 (Etelan) et n° 33 (Les Loges).

<sup>14</sup> ALBRECHT 1985, p. 215-220.

bel appareillage à joints fins et le vaste jardin d'eau des Mottes, la grotte et le puits de La Chapelle en témoignent.

L'une des principales difficultés de l'étude de ces petits et moyens domaines nobles touche leur état actuel de conservation. Tous ont été modifiés au cours des siècles. Dès la période qui nous occupe, certains fiefs ont été augmentés par l'achat de terres ou de fiefs limitrophes. A l'inverse, d'autres seigneuries ont été démembrées ou rattachées à des domaines plus importants, perdant parfois alors leur statut de fief principal. Des manoirs ont été convertis en ferme au cours de la période post-révolutionnaire (Caltot, le Hérault, le Bois-Rosé, Mentheville, Longuelune,...). Plus récemment encore, le parcellaire a pu changer, notamment au cours du remembrement entrepris dans la région dans les années 1970 et 1980. L'environnement proche du manoir a pu aussi changer : les murs d'enceinte ont été abattus, les fossés comblés, les bâtiments agricoles rasés ou remaniés, les jardins remodelés ou délaissés. Le bâtiment principal n'est pas épargné par ces interventions : des murs, des cloisons, des cheminées ou des lucarnes ont pu disparaître, l'allège des fenêtres être abaissée, les portes agrandies pour adapter les distributions aux nouvelles manières de vivre. Par ailleurs, des demeures seigneuriales ont disparu, comme Fontaine-le-Bourg, Bourgheroulde, Gueutteville, Harquency, tandis que d'autres sont en ruines, tels Bailleul-la-Campagne, Beuzeville-la-Grenier et Houlbec<sup>16</sup>.

Mais plus qu'une simple difficulté occasionnelle, l'état actuel des manoirs est au cœur même de ma problématique : avant d'analyser un manoir, il convient, autant que possible, de restituer l'environnement, le *pourpris* initial avec ses différents enclos, ses bâtiments (les « appartenances ») et le logis seigneurial. On ne peut entreprendre une synthèse architecturale sans s'être assuré auparavant que les ensembles seigneuriaux étudiés reflètent au plus près l'état qui était le leur aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. Pour ce faire, j'ai croisé des observations acquises par l'exercice d'une archéologie de terrain avec celles acquises par l'exercice d'une archéologie de papier, que j'ai affinées depuis mon DEA.

Déjà à ce moment (en 2000-2002), mon attention s'était portée sur les structures non pérennes, tels que les tambours, appelés « porches de chambre » dans les textes, placés à l'entrée de quelques édifices, qui peuvent avoir aussi un rôle distributif<sup>17</sup>. Des études récentes ont montré l'importance de ce type d'éléments dans les édifices du Moyen Age, spécialement un colloque

---

<sup>15</sup> A peu près un tiers des manoirs du corpus fut construit au cours de cette période troublée, entrecoupée de moments de paix relative (voir : Volume III, Tableaux, n° 1).

<sup>16</sup> Voir : Volume II, notices n° 6, 10, 14, 31, 67 et 69.

<sup>17</sup> PAGAZANI 2002, p. 76-78.

tenu à Lons-le-Saunier en 1997 sur *Le bois dans le château de pierre au Moyen Age*<sup>18</sup>. Mon étude avait montré leur emploi à l'époque moderne, y compris dans des édifices princiers, tels que le Louvre, l'hôtel d'Anne de Montmorency à Paris ou encore le château de Fleury-en-Bière, qui suggéraient un usage très répandu de ces structures. D'une manière plus générale, appliquée à toutes les maçonneries anciennes ainsi qu'au terrain, cette méthode analytique précise permet également de supposer la présence de fossés et de fausse-braies en terre (reliefs du terrain), de plantes grimpantes sur les murs (clous en fer forgé et martelé fichés dans les joints) ou de localiser dans le logis de petits cabinets constitués de cloisons en menuiserie (petites fenêtres percées en hauteur, traces de pattes métalliques de scellement, fines feuillures autour de la porte, etc.).

La restitution de l'enclos manorial et de son environnement est faite à partir du plan cadastral ancien et repose donc essentiellement sur nos observations archéologiques, sur l'analyse des documents iconographiques existants (plans cadastraux anciens, atlas Trudaine, plans terriers, carte IGN, photos aériennes, etc.), et parfois sur la lecture d'aveux. La restitution de la distribution des logis seigneuriaux repose principalement sur mes observations et, dans quelques cas, sur l'analyse d'inventaires de biens meubles. Ces inventaires, présentés dans le troisième volume de cet ouvrage, doivent cependant être pris avec beaucoup de précautions, car ils reflètent le plus souvent une situation particulière, qui, de reste, a commandé la rédaction de l'acte (un décès, une location à ferme, une visite prochaine du roi, des vols perpétrés par les troupes de la Ligue, etc.), situation qui en outre n'est pas forcément celle du bâtiment dans son état d'origine. Pour préciser la conjoncture particulière qui a commandé la rédaction de ces documents anciens, j'ai tout naturellement fait précéder leur transcription d'une note analytique qui l'expose brièvement. Un quatrième volume d'« illustrations » complète cet ouvrage. Aux documents graphiques anciens et aux prises de vues actuelles s'ajoutent des plans restitués des ensembles manoriaux (élaborés sur fond de plan cadastral ancien) et des logis seigneuriaux (à partir de relevés de l'état actuel) ; pour quelques édifices très retouchés depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, une restitution de la façade principale est proposée quand cela était possible, pour mieux « voir » l'intention architecturale de leur auteur. Ces restitutions restent comme toujours en partie hypothétiques, mais du moins offrent-elles une base de travail dont la validité semble raisonnable. C'est cette démarche que j'ai adoptée ici : le catalogue vérifié et raisonné qui forme la deuxième partie de cet ouvrage, les textes anciens transcrits et analysés dans la troisième partie, les plans et élévations restitués de la quatrième partie sont le préalable de la première

---

<sup>18</sup> POISSON et SWIEN 2003.

partie de synthèse, qui s'ouvre cependant sur l'exposé des principes de constitution de mon catalogue raisonné, des annexes et des restitutions.

A cette étude plus serrée des ensembles manoriaux – et plus sûre que les études préexistantes – répond en effet un discours plus large et interprétatif, qui tente de comprendre le « fonctionnement » de l'ensemble manorial et son évolution entre 1450 et 1600. Je me suis efforcé d'aborder successivement les principales facettes du sujet. Dans un premier temps, je rappelle les faits saillants de l'histoire de la province et je tente de définir les particularités de la seigneurie haut-normande et de la petite et moyenne noblesse. J'étudie ensuite le chantier du manoir dans ses dimensions humaines et matérielles. Puis j'examine l'ensemble manorial et son environnement, ses « appartenances » et « dépendances », et leur organisation dans l'espace de la seigneurie. Le chapitre suivant, le plus long, traite de la maison seigneuriale, sa place, sa forme et ses fonctions, les « dehors » et le détail de sa distribution. Enfin, le dernier chapitre entre dans l'espace des lieux de délices des gentilshommes normands : les jardins, les vergers, les près et les parcs, qui sont indissociables de la demeure noble.

## PREMIERE PARTIE

*Pour une histoire architecturale d'une province française*

## CHAPITRE I

### ***L'HISTOIRE***

La Normandie a connu d'importants décalages historiques par rapport au reste du domaine royal. Aussi pour bien comprendre l'histoire architecturale de la province faut-il avoir une vision claire de l'histoire « tout court », car l'une et l'autre sont assurément liées.

Sans vouloir remonter trop haut, il faut rappeler que la guerre de Cent Ans, commencée près de soixante années avant le début de la période, a pris un nouveau tour lors du débarquement mené par Henri V en 1415 : les Anglais restent implantés dans la province le temps d'une génération. En 1450, cette occupation prend fin avec la réintégration de la Normandie au sein du royaume de France, réintégration scellée par la disparition officielle du duché le 9 novembre 1469 : la nation normande perd définitivement son autonomie. Pourtant, accalmies et incursions militaires ne cessent d'alterner pendant plus de deux décennies, créant une période de faux après-guerre. Aussi le rétablissement démographique et économique de la province est-il très inégal, soumis à la conjoncture locale : des micro-régions sont frappées d'une sorte d'atonie alors que d'autres parties de la province commencent leur croissance. Ce n'est que vers 1475 que la reprise est identifiable à une véritable renaissance : en l'espace d'à peine un quart de siècle, de 1475 à 1500, la province retrouve sa prospérité perdue.

#### **Le renouveau de la province normande**

Les raisons du renouveau sont nombreuses et diverses<sup>19</sup>. Géographiques d'abord. Façade maritime de Paris, la haute Normandie s'ouvre avec Dieppe, Fécamp et Honfleur sur la Manche vers les partenaires naturels d'une économie d'échanges : la Hanse, la Bretagne, l'Angleterre, le Portugal, l'Espagne, la Méditerranée et bientôt le Nouveau Monde. Rouen, qui est alors la seconde ville du royaume après Paris, compte de 40 à 50 000 personnes dans le premiers tiers du XVI<sup>e</sup> siècle, pour ensuite voir sa population croître jusqu'à 80 ou 100 000 habitants vers 1560. Plaque tournante d'un négoce national et international, située sur l'un des fleuves les plus

fréquentés d'Europe, la métropole normande domine par ses capitaux marchands les productions textiles et métallurgiques de la province. L'arrière-pays de Rouen n'est pas la seule Normandie, mais le royaume tout entier. Le pastel toulousain ou le sel de Brouage transite par la métropole normande pour être vendu à Orléans ; le Berry, l'Auvergne, le Limousin et le Bourbonnais reçoivent de Rouen du hareng et des draps ; lors des bonnes récoltes, le blé du pays de Caux, de la campagne du Neubourg et d'une partie du Vexin est exporté vers la Bretagne, la Gascogne ou la péninsule Ibérique. Comme au Moyen Age, une partie de la prospérité de l'économie normande vient du trafic avec l'Angleterre, mais aussi, nouveauté du siècle, avec l'Ecosse et l'Irlande. Les ports du littoral sont liés à ceux du Kent et du Sussex, ceux de la Seine avec la partie de la côte anglaise allant de Southampton à Bristol. D'Angleterre viennent de la laine, du bois, du charbon, du plomb et quelques draps ; de Normandie partent des produits manufacturés. Le commerce avec les Pays-Bas s'accroît, surtout avec Anvers qui est un débouché essentiel de l'économie normande. Mais il y a aussi Dieppe, plus peuplée que Caen, qui, grâce à son port en eau profonde, a supplanté les autres ports du littoral cauchois et peut concurrencer, dans une certaine mesure, Rouen : entre 1520 et 1584, on a repéré à Anvers 431 marchands rouennais, 52 Dieppois et 16 Havrais. Entre temps, les négociants rouennais ont en effet réussi à obtenir la création d'un avant-port à l'entrée de l'estuaire : c'est le Havre-de-Grâce, première ville nouvelle de l'époque moderne en Normandie. Le commerce normand trouve un troisième débouché avec l'Europe méridionale, surtout l'Espagne, dont les liens deviennent étroits jusqu'à s'étendre au domaine culturel, et l'Italie, principalement pour l'alun. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, les Médicis ont fait de Rouen une des grandes étapes de la circulation de l'alun de Tolfa, dit « de Rome », relayés ensuite au début du siècle suivant par les Rucelai<sup>20</sup>. Rouen devient la troisième place financière après Paris et Lyon. Aussi les bailleurs de fonds les plus actifs dans la métropole normande sont bien sûr les Parisiens et les Lyonnais, mais derrière ou aux côtés d'eux il y a les banquiers florentins, les Gondi, les Nasi, les Albizzi. Le début du XVI<sup>e</sup> siècle les voit pénétrer en masse sur les marchés rouennais, à commencer par les Rucelai déjà cités, notamment les frères Zenobi et Alessandro, qui s'établissent à Rouen en 1511, puis francisent leur nom en Rousselet après avoir reçus leurs lettres de naturalité.

A égalité avec le Bassin parisien ou les Flandres, la Normandie est une des régions céréalières les plus riches de l'Europe du Nord-Ouest. La proximité des terres céréalières, comme le Pays de Caux, le Vexin et le Roumois, avec les villes les plus importantes, favorise la commercialisation des excédents. Les terres en labour y dominant de façon écrasante (de 80 à 90

---

<sup>19</sup> Sur ces raisons, voir : BOUARD (dir.) 2001, p. 242-252 ; GOUJARD 2002, Chap. I ; BECK 2003a.

<sup>20</sup> GOUJARD 2002, p. 49.

% dans le Pays de Caux) ; la place de la culture céréalière a même tendance à s'étendre dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>. La province accumule ainsi d'exceptionnels revenus fonciers auxquels s'ajoute la reprise d'une véritable « industrie »<sup>22</sup> de draperie, de métallurgie, de tannerie, de céramique et des métiers du bois. On a relevé depuis longtemps la présence de produits normands largement au-delà des limites du royaume : le fer du pays d'Ouche se vend en Angleterre, les draps de Rouen, de Louviers ou de Saint-Lô se trouvent dans tous les ports de la Méditerranée<sup>23</sup>.

Mais « l'apogée économique du siècle » (Philip Benedict) se situe entre 1573 et les guerres de la Ligue<sup>24</sup>. La prospérité normande, en particulier rouennaise, trouve sa source dans les difficultés puis l'arrêt de l'activité commerciale d'Anvers : une grande partie du trafic qui transitait jusque là par Anvers se détourne alors vers Rouen. En même temps, des hommes d'affaires, principalement anversois et espagnols, transfèrent leurs bureaux à Rouen. A la diaspora espagnole de la première moitié du siècle désormais assimilée et retirée des affaires succède une diaspora flamande. De plus, d'autres marchands du nord prennent désormais l'habitude de faire transiter leurs marchandises destinées à l'Espagne par voie de terre vers Rouen d'où elles repartent par voie de mer. De fait, les négociants rouennais savent faire face à la crise de subsistances qui frappe le Bassin parisien et la Normandie en 1587 en faisant venir du blé de la Baltique. En 1596-1597, les négociants rouennais se livrent aux mêmes opérations pour ravitailler Paris. Le développement de l'activité commerciale soutient la croissance de l'activité industrielle.

On ne s'étonnera pas au regard de ce qui précède que la Normandie devienne pour l'administration royale un véritable pactole fiscal : selon Pierre Chaunu, la moyenne de l'impôt passe de 63 tonnes d'argent fin sous Louis XII à 209 tonnes, soit 13,5 millions de l.t., sous Henri II, qui est le règne où l'impôt s'envole (de 7,4 millions en 1547 à 13,5 millions en 1559)<sup>25</sup>. Même si, comme le remarque Guy Bois, cette hausse doit être corrigée par un fort taux d'inflation (dans le même temps, les prix sont multipliés par 2,5), il n'en demeure pas moins que la Normandie, surtaxée au début du siècle, le reste. Il y a aussi un accroissement de l'impôt indirect, soit voulu (hausse des taxes), soit mécanique par l'augmentation du volume des transactions. Aussi la

---

<sup>21</sup> A Berneval, la dîme des grains qui représentait 75 % de la valeur totale de la dîme au début du siècle en faisait 90% en 1557 (GOUJARD 2002, p. 13).

<sup>22</sup> ARNOUX 1999, p. 65 justifie l'emploi de ce mot par le fait que la production ainsi désignée se distingue de l'artisanat, simple secteur de services du monde rural ancien, par la généralisation du salariat, l'ampleur de la production, la standardisation des produits et le rapport immédiat qu'elle entretient avec les marchés nationaux ou internationaux.

<sup>23</sup> ARNOUX 1999, p. 65.

<sup>24</sup> BENEDICT 1981.

<sup>25</sup> BOIS 1976 ; BOUARD (dir.) 2001, p. 264-276 ; GOUJARD 2002, p. 79-85.

Normandie verse-t-elle le quart des *recettes extraordinaires* perçues par le roi pendant tout le siècle alors même que le nombre des généralités françaises passe de quatre à seize dans le même temps. En effet, l'édit de Cognac (7 décembre 1542), qui en porte le nombre à douze, divise la Normandie en deux Normandie fiscales, la haute et la basse<sup>26</sup>. L'accroissement de l'appareil d'Etat par l'établissement d'abord de l'« Echiquier permanent » (1499), futur Parlement de Normandie, des Présidiaux et le doublement des institutions fiscales va développer une nouvelle couche sociale, toute dévouée à la monarchie, du moins dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle : les officiers du roi.

Tout pousse en effet le souverain à accroître sa tutelle sur la Normandie, région clé sur le plan économique, région maritime dont l'intérêt stratégique est vital, mais encore région première par sa situation de gisement fiscal de la France. Aussi le gouvernement de la province est-il l'un des plus convoités de France. Dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, il est d'usage pour le roi d'y nommer son successeur présomptif au trône de France ou un de ses favoris politiques. On compte ainsi parmi les gouverneurs successivement nommés Louis d'Orléans (1491-1498), futur Louis XII, Georges I<sup>er</sup> d'Amboise (1498-1510), François de Valois, futur François I<sup>er</sup> (1510-1515), le grand sénéchal de Normandie Louis de Brézé (1526-1531), Henri de Valois, futur Henri II (1536-1547), l'amiral de France Claude d'Annebault (1547-1552) ou encore Anne de Joyeuse (1583-1587) et le duc d'Epemon (1587-1588)<sup>27</sup>. Nicolas Le Roux a montré, sur l'exemple d'Anne de Joyeuse, et moi-même, sur le cas de Louis d'Orléans, que ces nominations apportent avec elles une clientèle de fidèles, nouveaux notables de la province, qui, placés aux plus hautes fonctions, contribuent à la fois au redressement économique, à l'orientation politique et au développement administratif de la Normandie, mais aussi à la promotion d'un nouvel idéal de vie<sup>28</sup>. Devenu roi en 1498, Louis XII, qui achève son œuvre en créant l'année suivante l'« Echiquier permanent », futur Parlement de Normandie, contribue à développer ainsi une nouvelle noblesse de robe, composée de juristes professionnels, dont Rouen est la principale bénéficiaire<sup>29</sup>.

On comprend que cette conjoncture favorable en Normandie profite surtout aux groupes sociaux dominants, la noblesse, le monde en plein essor des officiers et les négociants, dont l'état n'est que transitoire : après une ou deux générations, ils accèdent eux aussi au second ordre.

Reste que le relèvement dans certaines micro-régions est plus lent. En 1517, un marchand milanais peut encore constater pour le pays de Bray :

---

<sup>26</sup> KNECHT 1998, p. 506.

<sup>27</sup> DUPONT-FERRIER IV, p. 249 ; *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup> IX* (1907), p. 227 ; FARIN 1731 I, p. 83-85 ; LE ROUX 2000, p. 34 et 542.

<sup>28</sup> PAGAZANI 2006, spécialement p. 204 ; LE ROUX 2000, p. 541-546.

<sup>29</sup> DEWALD 1980.

Tra Roano et Amians li sono molti castelli ruvynatti : dicono furno li Inglesi al tempo dil re Carlo sextto<sup>30</sup>.

## **La place de la seigneurie dans la société rurale haut-normande**

Ensemble foncier et instance juridique, politique et économique fondamentale dans une province qui est « parmi les plus féodalisesées d'Europe » (Jean Yver)<sup>31</sup>, la seigneurie participe et règle tous les aspects de la vie rurale normande<sup>32</sup>.

A l'époque moderne comme au Moyen Age, la seigneurie se divise entre le domaine non fieffé, appelé réserve, et le domaine fieffé, appelé censives, tenures ou mouvances. Le premier, où se trouvent la maison seigneuriale, le tribunal, ainsi que des terres et des bois, est parfois directement exploité par le seigneur en faire-valoir direct, mais le plus souvent il est baillé à ferme, c'est-à-dire loué à un fermier ou à un métayer. Le second (le domaine fieffé) est détenu à perpétuité et en quasi-propriété par les tenanciers moyennant le versement de droits annuels, comme le cens (une rente annuelle, payée à date fixe), et de droits casuels, avant tout les *droits de lods et ventes*, payables en cas de mutation par vente ou héritage de la tenure et s'élevant à une part variable de la valeur de la terre. La seigneurie est aussi un ensemble de monopoles (les banalités) plus ou moins lucratifs : le plus important est celui du moulin, auquel s'ajoutent ceux du colombier, du pressoir et du four et la propriété exclusive des animaux de reproduction. Le seigneur jouit aussi de droits et de privilèges honorifiques, comme la préséance à l'église et dans les processions. Pour peu rentables que soient certains droits, ils jouent un rôle essentiel dans la vie sociale d'une époque où les différences de statut et de condition entre les hommes doivent se donner à voir. Enfin, dans la société d'Ancien Régime, le droit fondamental qui donne toute sa force et son utilité à la seigneurie – et au seigneur – est celui de justice. Les seigneuries, selon leur importance, se distinguent en effet par leurs droits de basse, moyenne ou haute justice. Chaque cas est particulier, mais il ressort d'une petite enquête sur les fiefs de mon corpus documentés sur le sujet<sup>33</sup> que les plus petits domaines nobles, les vavassories, les huitièmes de

---

<sup>30</sup> MONGA 1985, p. 68.

<sup>31</sup> YVER 1952.

<sup>32</sup> Sur la seigneurie au XVI<sup>e</sup> siècle, voir : DOUCET 1948 I, Chap. II ; GOUBERT 1969 I, p. 81-85 ; DUBY et WALLON (dir.) 1975 II, p. 108-120 et 134-147 ; KNECHT 1998, p. 38-40. Plus particulièrement, sur la seigneurie en Normandie, voir : DEWALD 1980, p. 163-182 ; GOUJARD 2002, p. 19-29.

<sup>33</sup> Cette petite enquête repose principalement sur des aveux, des lots et partages et des actes d'achat des fiefs suivants : Acquigny (Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 437, fol. 11 et suiv.), Beaumont (2 B 432, pièce 22), Le Bec-Crespin (2 B 424, pièce 25), Le Bus (volume III, Document n° 15), Beuzeville-la-Grenier (Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 410, pièce 69), Bourdenis (2 B 440, pièce 37), Bourgtheroulde (acte du 29/08/1554, cité par DUCHEMIN 1888, p. 27), Chambray (Arch. dép. Eure, E 132), La Chanterie (Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 387, pièce 309), Chauvincourt (volume III, Document n° 23), Etelan (Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 410, pièce 181), Fleury-la-Forêt (2 B 386, pièce 160), La Folletière (Arch. dép. Eure, E 842), Glisolle (Arch. dép. Seine-Maritime, 2

fief et certains quarts de fief, n'ont en règle générale qu'un droit de basse justice, comme Beuzeville-la-Grenier et La Chanterie (des huitièmes de fief), Martainville et La Valouine (des quarts de fief). Ce droit, malgré sa modestie, suffit à la vigueur de ces seigneuries, car il donne à leur propriétaire le pouvoir de poursuivre les tenanciers qui n'acquittent pas leurs redevances et de confisquer leurs terres en cas de trop grande obstination à ne pas payer. Il permet aussi au seigneur d'exercer un droit de préemption (le droit de *retrait féodal*) sur une terre dépendant de la seigneurie lorsqu'elle est mise en vente par un des tenanciers, et donc de l'acheter à un prix et à des conditions fixés par lui. Quelques quarts de fief ont aussi le droit de moyenne justice (Varengeville-sur-Mer) à l'instar des plein-fiefs de haubert, comme Chauvincourt ou Etelan. Les seigneuries qui jouissent du droit de haute justice sont assez peu nombreuses (Le Bec-Crespin, Fontaine-le-Bourg et Clères), mais elles ont toutes le statut de baronnie. Certains domaines font exception dans ce tableau général : le plein-fief de Fleury n'a droit que de basse justice ; le plein-fief de Chauvincourt, avec sa basse et moyenne justice, possède cependant une prison.

Le droit de haute justice des baronnies confère un pouvoir encore plus étendu à leur seigneur : toutes les petites et moyennes seigneuries dépendent d'une seigneurie haut-justicière. La haute justice seigneuriale, qui emploie des hommes de loi, juge au civil comme au criminel ; elle est tout à la fois une justice privée et le premier échelon de la justice royale qui reçoit les appels des jugements rendus par les petites cours seigneuriales. Cependant, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le Parlement de Normandie doit rappeler aux seigneurs haut-justiciers, qui se désintéressent alors de ce droit, leur devoir de rendre la justice sous peine de confiscation de leur fief. Le même désintérêt semble toucher les basses et moyennes justices, qui semblent être moins actives à partir de la même période : les seigneurs se déchargent ainsi de tâches onéreuses – il faut gager des hommes de loi – en les renvoyant directement vers la haute justice.

Cette classification des seigneuries, d'abord juridique, pour être absolument sûre, doit être complétée par la prise en compte des autres droits seigneuriaux (banalités) en fonction des différentes aires géographiques. Les travaux de Guy Bois et de Jacques Bottin sur le Pays de Caux, d'André Plaisse pour la baronnie du Neubourg et de Jonathan Dewald pour la région à l'est de Rouen offrent une vision relativement fiable de la hiérarchie des seigneuries pour la haute Normandie<sup>34</sup>. D'emblée, le premier fait qui s'impose à l'attention est la multitude des

---

B 418, pièce 73), Goderville (2 B 424, pièce 6), Harquency (Arch. dép. Eure, E 2474, 22/02/1554 n.st.), Martainville (Arch. dép. Seine-Maritime, 14 H 1281, liasse n° 3), Mentheville (2 B 424, pièce 77), Sénitot (2 E 1/230, tab. Rouen, 16/07/1501), La Valouine (volume III, Document n° 20), Varengeville-sur-Mer (Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 387, pièce 309).

<sup>34</sup> BOIS 1981 ; BOTTIN 1983 ; BOTTIN 1987 ; PLAISSE 1961 ; DEWALD 1980.

seigneuries de taille relativement modeste et le contraste entre ces dernières et quelques grands ensembles, pour la plupart propriétés des abbayes d'ancienne fondation.

A l'ouest du Pays de Caux, les censives de quelques grandes seigneuries sont dispersées sur plus d'une dizaine de paroisses : comté de Tancarville, comté de Lillebonne, duché d'Estouteville, marquisat de Gravelle et baronnie du Bec-Crespin. Cette dernière compte au total 269 tenures disséminées entre dix-neuf villages. On imagine la difficulté dans laquelle se trouvent les agents du baron pour percevoir des droits au demeurant modestes et que la hausse des prix a dévalués quand ils sont payés en argent, ce qui n'est pas toujours le cas. Parce qu'elles sont essentiellement constituées de mouvances, ce sont surtout les seigneuries de petite taille qui souffrent le plus de l'évolution sociale dans les campagnes (diminution des richesses et de l'autorité des seigneurs, et essor d'une aristocratie villageoise). Selon G. Bois, dès 1500, le revenu des petites seigneuries du Pays de Caux commence à stagner, avant de diminuer.

La surface moyenne de ces réserves varie selon les *pays* de Normandie. Elle semble avoir été relativement modeste dans le Pays de Caux : plus de 80 % des fiefs semblent être constitués de réserves de moins de 90 acres (environ 50 hectares). Cela différencie le Pays de Caux à la fois du Vexin, où les réserves peuvent souvent dépasser les 180 à 270 acres (environ 100 à 150 ha), et du Bocage illustré par le sire de Gouberville où elles sont plus petites encore. Cela ne fait que refléter le plus ou moins grand nombre de fiefs dans les différents pays. Mais, au vrai, la modestie des réserves des fiefs du Pays de Caux est toute relative : en Bretagne, le domaine manorial atteint exceptionnellement 60 hectares<sup>35</sup>. Le domaine non fieffé des grandes seigneuries haut-normandes est encore de plus vaste étendue. Son revenu peut alors faire de 50 à 60 % du revenu total alors que celui des censives n'en représente qu'entre le quart et le tiers<sup>36</sup>. Ces réserves sont soit d'un seul tenant soit dispersées entre plusieurs villages, ce qu'explique en partie leur histoire. Celle du duché d'Estouteville, érigé par François I<sup>er</sup> en août 1534 par la réunion des différents domaines éparpillés de la famille de ce nom<sup>37</sup>, comprend 220 acres (env. 120 ha) à Valmont et 79 acres (43 ha) aux Loges. Un second trait individualise les grandes seigneuries : l'importance de leurs forêts. Pour continuer avec l'exemple du duché d'Estouteville, elles y forment 50 % des terres non accensées. En un temps où le prix du bois s'envole, on comprend l'intérêt prêté par des seigneurs à mettre en valeur leurs forêts et à limiter les droits d'usage des paysans.

---

<sup>35</sup> DOUARD 1993, p. 50. La grande modestie des domaines bretons explique la forte densité nobiliaire constatée dans cette province.

<sup>36</sup> BOIS 1981, p. 233-235.

Dans les pays d'*openfield* céréalier qui constituent la Normandie orientale, ces réserves seigneuriales sont toutes mises en location moyennant le versement d'un loyer, partie en argent partie en nature, pour une durée de trois, six ou neuf ans, à la fois pour rendre possible la rotation triennale et pour permettre au seigneur de réévaluer le bail. Le seigneur impose aussi à ses tenanciers des corvées, avant tout de charroi ou des travaux de réparation, afin de diminuer le coût d'exploitation de son domaine. L'exemple de Jacques de Chambray est significatif. Dans son testament rédigé en 1505, il n'oublie pas de remercier les paroissiens de Thevray, Saint-Aubin, Saint-Lambert, le Chastellier, le Trouyer et Rebromont pour la « satisfaction des corvees et plaisirs qu'ils m'ont faits en mes edifices de Thevray »<sup>38</sup>. La situation est différente dans le Bocage, où la réserve est plus rarement louée, le recours à la corvée pour sa mise en exploitation est plus fréquent. Ainsi le sire de Gouberville fait-il appel pour les fenaisons et les moissons non seulement à une main d'œuvre salariée mais aussi à ses tenanciers corvéables ; beaucoup de hobereaux du Bocage devaient faire de même. Dernière source de revenus, mais non la moins négligeable : les banalités avec, au premier chef, celle du moulin. Le droit de mouture varie d'une seigneurie à l'autre mais on peut estimer qu'il monte le plus souvent au 1/16<sup>e</sup> : tous les paysans tenanciers du fief donnent à leur seigneur 6,25 % de leur grain pour le faire moudre. Il est vrai qu'il ne s'agit pas là pour le seigneur d'un revenu brut puisque la construction d'un moulin et son entretien coûtent cher. Les autres droits seigneuriaux sont d'un rapport inférieur, en particulier le droit de justice, qui ne représente que 3 à 5 % au maximum du revenu du fief – mais il faut rappeler que l'importance de ce droit n'est pas là.

Ces différents revenus féodaux et seigneuriaux ont cependant connu une évolution marquée au cours des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Cette évolution montre un mouvement contradictoire entre le produit de la réserve et des banalités d'une part, celui des censives d'autre part. Ce dernier diminue en valeur réelle et représente une part de plus en plus faible du revenu de la seigneurie : dans le comté de Tancarville, les cens et les autres redevances grevant les censives, qui faisaient 53 % des revenus en 1459, n'en constituent plus que 44 % en 1519, 26 % en 1544 et 22 % en 1554. La même chute se remarque dans la seigneurie de Berneval : 38 % de la recette totale en 1508, 15 % en 1557. Cette baisse est cependant largement compensée par la montée du produit des réserves et des banalités, effets de la hausse des prix, mais aussi de l'essor démographique qui multiplie les candidats à la location des terres ou des moulins. Du reste, la croissance du revenu des moulins est particulièrement spectaculaire : à Berneval, il passe de 60

---

<sup>37</sup> Le duché d'Estouteville, constitué des terres de Valmont, de Varengeville, de Berneval, des Loges et « autres lieux », est érigé en faveur d'Adrienne d'Estouteville et de François de Bourbon, comte de Saint-Pol, son futur mari (*Catalogue des actes de François I<sup>er</sup> II*, n° 7347).

l.t. en 1507 à 140 l.t. en 1520 et à 272 l.t. en 1556. A Hautot-sur-Dieppe, il monte de 58 l.t. en 1499 à 200 l.t. en 1542<sup>39</sup>. A Bourdenis, le moulin à draps rapporte 42 l.t. en 1507 et 100 l.t. en 1581, tandis que le moulin à blé 50 l.t. en 1507 et 152 l.t. en 1568<sup>40</sup>. Cette évolution d'ensemble, qui ne tient semble-t-il en rien à une croissance de la production, a plusieurs conséquences. Elle avantage les seigneuries les plus importantes, composées de réserves assez vastes et jouissant de monopoles, au détriment des plus petites seigneuries, formées de micro-censives, sans droits de banalité et dont les réserves sont d'un médiocre rapport. Mais ce phénomène pousse en même temps la classe seigneuriale à prêter de plus en plus d'attention à la gestion des réserves, certains cherchant même à les agrandir soit par une récupération des censives, en particulier en exerçant leur droit de *retrait féodal* ou en appliquant de façon plus rigoureuse les procédures de saisie des tenures en cas de défaut de paiement des droits, soit en appliquant une politique d'achat de fiefs voisins afin de les agglomérer à leur propre fief. Ainsi, la surface des seigneuries tend à augmenter au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, en même temps que leur structure est transformée : constituée jusqu'au milieu du siècle d'un faible nombre de parcelles, elle est, un siècle plus tard, composée de plus grandes exploitations. Le domaine non fiefé de la seigneurie de Thibermesnil, propriété de la famille Bigot de Montville, fait 7 % de la surface de la seigneurie en 1512 (soit 17,20 ha) et 20 % en 1603 (soit 50 ha)<sup>41</sup>. En 1491, Jean d'Esmalleville, seigneur de Caltot, acquiert les fiefs voisins de la Rivière et de Dureçu, qui sont par la suite réunis au fief principal dont ils prennent le nom<sup>42</sup>. Jacques Le Pelletier, seigneur de Martainville, possède le fief d'Orgebray « assis en la paroisse de Martainville-sur-Ry, auquel [...] ny a mesure, ny loges et duquel l'on ne pourrait bonnement discerner le domaine et teneures de celle de ladite sieurie de Martainville »<sup>43</sup>. En 1602, le fief de La Valouine, sur la paroisse de Maintru, comprend « en arrière-fief ung huictiesme de fief nommé le fief de Maintru, assis audict lieu de Maintru, dont je [Florestan de Ricarville] suis tenant et a present reuny au corps dudict lieu de la Vallouinne et *se consiste icelluy fief ou fiefs en deux cens acres* [env. 110 ha] *de terre de domaine non fiefé* »<sup>44</sup>. On pourrait multiplier les exemples<sup>45</sup>. Il n'est sans doute pas fortuit que ces fiefs ont en commun

---

<sup>38</sup> Volume II, *Document* n° 4, article 24.

<sup>39</sup> GOUJARD 2002, p. 25.

<sup>40</sup> Volume III, Tableau n° 15.

<sup>41</sup> Arch. dép. Eure, E 3207 et 3208, cités par DEWALD 1980, p. 171-172.

<sup>42</sup> Volume II, notice n° 17 (Caltot).

<sup>43</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 14 H 1281, liasse n° 3 : lots et partages des biens de Jacques II Le Pelletier, 2/06/1545.

<sup>44</sup> Volume III, *Document* n° 20 (15/01/1602). C'est moi qui souligne dans le texte cité.

<sup>45</sup> Parmi d'autres : le fief de Beuzeville-la-Grenier, qui comprend une vavassorie et un huitième de fief réunis (volume II, notice n° 10) ; le fief de Beaumont appartient aux Le Normand, également propriétaires des fiefs de La Bataille et de Tournotot situés sur la même paroisse (notice n° 8) ; le fief de Varengeville-sur-Mer, qui comprend les huitièmes de fief du Porquet, des Maillets et de La Chanterie (Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 387, pièces n° 309, aveu rendu au roi de Jean de Baucquemare, 20/12/1600).

d'avoir fait l'objet d'une importante campagne de travaux de reconstruction à l'époque même de la réunion des fiefs voisins à la réserve du fief principal ; il est aussi intéressant de constater que ces travaux n'ont pas seulement touché la reconstruction de la maison seigneuriale mais également des bâtiments agricoles importants<sup>46</sup>. Autrement dit, on a là des manoirs dont la reconstruction fait vraisemblablement partie d'un plan concerté, certainement en vue d'accroître la productivité d'une réserve seigneuriale agrandie<sup>47</sup>.

### **La Normandie dans la tourmente (1562-1593)**

La Normandie, on le sait, fut touchée de manière précoce par la Réforme, aux alentours des années 1530. Des communautés réformées y sont tout aussi actives – et parfois plus – qu'en Picardie, patrie de Calvin, et à Paris<sup>48</sup>. Diffusion précoce mais arrêt tout aussi précoce : dès les années 1550, le protestantisme ne gagne aucune terre nouvelle et sa sociologie est fixée. En haute Normandie, David J. Nicholls a montré le succès de la Réforme à l'ouest, particulièrement dans le nord du Pays de Caux autour de Dieppe et de Luneray, les campagnes proches de Rouen et la vallée de la Seine en amont et en aval de Caudebec. Le protestantisme trouve également une audience dans les pays de Pont-Audemer, Pont-l'Évêque et dans le Bessin mais échoue dans le Pays d'Auge et le Pays d'Ouche. A Rouen, P. Benedict estime qu'en 1560 environ 15 000 habitants, soit 20 % de la population, sont passés à la Réforme. En revanche, ce n'est pas avant l'extrême fin des années 1550 que la noblesse se rallie de manière plus conséquente au mouvement réformé, mais dans des proportions inégales selon les rangs et les origines. Les officiers, et particulièrement les membres des cours souveraines, restent majoritairement attachés à la religion pratiquée par le souverain. Ce constat vaut précisément pour l'ensemble des nouveaux venus dans le second ordre : ils craignent sans doute d'être exclus hors de l'élite sociale qu'ils viennent d'intégrer et leur attachement au catholicisme est une manière supplémentaire de manifester leur fidélité au roi dont ils sont encore les serviteurs les plus zélés dans la province ; enfin, la peur de la répression, qui fut très dure dès la fin du règne de François I<sup>er</sup> et s'amplifie sous Henri II, dû peser. De fait, les officiers des cours souveraines sont prompts à prononcer des sentences de mort contre les hérétiques ou prétendus tels. Le voisinage du pouvoir royal et l'importance que ce dernier accorde aux villes de haute Normandie, tout particulièrement

---

<sup>46</sup> Volume II, notices n° 17 (Caltot), n° 41 (Perriers), n° 29 (Héronnelles), n° 36 (Martainville), n° 76 (La Motte), n° 35 (Les Maillets), n° 25 (Le Flot), n° 28 (Le Hérault), n° 8 (Beaumont), n° 50 (La Valouine) et n° 37 (Mentheville). Les fiefs du Flot ou du Hérault ne sont pas documentés sur ce point, mais on peut conjecturer qu'il en fut de même pour eux.

<sup>47</sup> Sur le sujet, voir, p. 51-52 et 166.

<sup>48</sup> Sur le développement de la Réforme et de la Contre-Réforme en Normandie, voir : BENEDICT 1981 ; NICHOLLS 1977 ; NICHOLLS 1980 ; GOUJARD 2002, p. 109-163.

à Rouen, expliquent sans doute que la répression s'y fasse plus rude. Certaines villes de basse Normandie sont au contraire moins surveillées, de sorte qu'à Bayeux et à Caen, en février 1560, les bourgeois chassent les membres des commissions mandatées par le Parlement de Rouen pour enquêter sur l'hérésie dans ces villes. Par conséquent, *a priori* paradoxalement, c'est dans la métropole normande, où les protestants occupent des postes dérisoires, que les heurts vont être les plus violents : les réformés, après de longues années de répression, veulent y affirmer de manière plus radicale leur appartenance religieuse en multipliant les provocations, profitant de l'accalmie relative de la Régence de Catherine de Médicis.

La situation entre les deux camps devient explosive dans la province dès 1560, surtout en février et mars lorsque les protestants célèbrent publiquement leur culte à Rouen. Les répressions qui suivent ne font que renforcer la cohésion du groupe réformé et accélèrent la constitution d'un parti huguenot. L'annonce du massacre de Wassy alarme d'autant plus les protestants rouennais que circulent des rumeurs faisant état d'un massacre imminent des protestants par les catholiques. Dès ce moment, les assemblées protestantes se tiennent sous la protection d'hommes en armes. Dans la nuit du 15 avril 1562, les huguenots s'emparent de l'hôtel de ville et chassent le bailli de Rouen, Villebon d'Estouteville, soupçonné d'avoir participé à la préparation d'un massacre. Dieppe tombe dans leurs mains à peu près au même moment. Dans le cas de Rouen, il s'agit à l'origine moins d'une volonté d'imposer à la ville un changement religieux majeur qu'un acte de défense préventive. Mais très vite les modérés, débordés, voient les premières vagues d'iconoclasme, d'abord à Rouen, puis, pendant tout le mois de mai, dans les campagnes environnantes, vers Caudebec, Quillebeuf, Saint-Wandrille, dont l'abbaye est pillée, Elbeuf et Pont-de-l'Arche. Les protestants radicaux s'emparent de Rouen : le 10 mai, le Parlement quitte la ville, suivi de la plupart des officiers catholiques. Après des tentatives de négociations infructueuses avec la Régente, les troupes catholiques du duc d'Aumale commencent le siège de la métropole normande et, avec lui, la terreur s'installe dans les deux camps : on procède à des pendaisons en masse. Menacée par 3 000 assiégeants, les nouvelles autorités rouennaises demandent secours à Elisabeth d'Angleterre qui signe avec elles le traité d'Hampton Court (20 septembre 1562) : en échange de l'occupation du Havre, elle leur promet 100 000 couronnes et l'envoi de 6 000 hommes pour défendre Rouen et Dieppe. Le Havre est occupé, mais 600 soldats seulement sont envoyés à Rouen. Les effets de ce marché de dupes sont d'autant plus désastreux qu'ils amplifient la crise économique face à une puissance étrangère qui est aussi pour Rouen une rivale commerciale. Les effets sont aussi néfastes pour le parti huguenot, désormais assimilé au parti de l'étranger. Rouen est reprise par le duc d'Aumale le 25 octobre 1562 et mise à sac : les maisons des protestants sont pillées et l'ambassadeur d'Espagne parle de près de 1 000 morts. En

dépît de la Paix d'Amboise (19 mars 1563), la répression continue au cours des mois qui suivent, jusqu'à la venue de la Régente et de Charles IX au mois d'août, qui ne marque cependant qu'une pause – c'est alors que le roi est déclaré majeur au cours d'un lit de justice tenu au Parlement de Rouen (17 août).

Le retour à la paix en 1563 ouvre une période d'accalmie apparente. A Rouen, le retour à l'ordre est facilité par la stabilité des pouvoirs après la nomination d'un enfant du pays, Tanneguy Le Veneur, baron de Carrouges et de Tillières, comme lieutenant-général de Normandie, gouverneur et bailli de Rouen et capitaine du château de Rouen et du Vieux Palais. Mais le moindre incident peut rompre ce qui n'est qu'une trêve forcée pour les deux partis en présence. Si les deuxième et troisième guerres de Religion épargnent la Normandie, les édits de tolérance qui y mettent fin déclenchent des émeutes à Rouen : l'édit de Longjumeau (mars 1568), très favorable aux réformés alors que ceux-ci ont perdu la deuxième guerre de Religion, déclenche trois jours d'émeute à Rouen ; l'édit de Saint-Germain (8 août 1570), qui met fin à la troisième guerre de Religion, déchaîne les mêmes violences. L'annonce de la Saint-Barthélemy paraît aux catholiques rouennais l'occasion d'effacer le traumatisme de 1562 : la tuerie, qui commence le 13 septembre et dure quatre jours, fait de 400 à 500 victimes. La Saint-Barthélemy rouennaise a des conséquences capitales. Avec elle semble commencer le lent déclin du mouvement réformé rouennais. Beaucoup prennent le chemin de l'exil, la plupart vers l'Angleterre, d'autres abjurent, souvent de façon définitive. Ces pertes sont irréparables pour la communauté protestante rouennaise, y compris après l'édit de Bergerac (17 septembre 1577), qui ouvre la plus longue période de tolérance que connaît Rouen, avant l'édit de Nantes (13 avril 1598). Il en est de même dans d'autres villes normandes. Les protestants perdent tout espoir de pouvoir exercer un jour leur domination politique en haute Normandie. Mais pour les catholiques rouennais, le danger protestant à peine exorcisé renaît sous une autre forme : la possibilité de voir un protestant, Henri de Navarre, accéder au trône de France après la mort du duc d'Alençon, le 10 juin 1584. Le ralliement à la Ligue formée en 1584 sous la direction du duc de Guise leur paraît la solution la plus efficace pour empêcher que cela n'advienne. Dès mars 1585, les ducs d'Aumale et d'Elbeuf, frères cadets du duc de Guise, propriétaires d'immenses fiefs en Normandie, y viennent pour recruter des soutiens. Ils trouvent un écho d'autant plus favorable à leur dessein que la politique menée par Henri III mécontente à peu près toutes les catégories sociales : le gouverneur de Normandie Anne de Joyeuse, l'un des favoris du roi, a placé sa propre clientèle aux offices de la province, au détriment de la noblesse locale ; le roi crée de nouveaux offices, ce qui ne plaît guère aux parlementaires ; enfin, la pression fiscale sur la province,

toujours aussi forte, entretient le ressentiment de la bourgeoisie marchande. Ces raisons expliquent l'organisation de ligues catholiques dès 1586, ce que note l'ambassadeur de Savoie :

On fait en ce royaume plusieurs ligues secrètes, principalement en Normandie ; la noblesse qui se despite pour n'estre employée aux charges de la province, que Monsieur de Joieuse baille toutes à de ses serviteurs et confidens<sup>49</sup>.

Mais la majorité des officiers ne suit pas la Ligue, principalement ceux à qui le roi et ses favoris ont accordé des faveurs, parfois immenses. Parmi eux, Nicolas Romé, un maître des Requêtes de son Hôtel, a obtenu du prince des lettres d'anoblissement, l'acquisition de la baronnie du Bec-Crespin et la charge de conseiller de son Conseil privé ; Claude II Le Roux, seigneur de Bourgtheroulde, un autre maître des Requêtes de son Hôtel ; Georges Langlois, en 1583, est conseiller du roi, trésorier de la Trésorerie générale de France en Normandie établie à Rouen et procureur de l'un des favoris du roi, François d'O<sup>50</sup>. C'est aussi sans compter la noblesse normande attachée au service personnel du roi, comme Henri II Jubert et Gabriel de Chambray, des gentilshommes ordinaires de sa chambre<sup>51</sup>. De fait, la prudence des autorités normandes autant que l'habileté d'Henri III maintiennent un moment Rouen et la province dans le camp royaliste. Le roi accepte l'offre de Tanneguy Le Veneur et des royalistes rouennais de venir à Rouen. Le 13 juin 1588, il est accueilli par une foule enthousiaste. Pour calmer les esprits, le roi avait en effet fait précéder sa venue par l'annonce de son renoncement au projet de création d'offices et surtout à de nouvelles taxes.

Ce sont les assassinats, à la fin de l'année, du duc et du cardinal de Guise (23 et 24 décembre) qui font basculer Rouen dans la Ligue – comme d'autres grandes villes du royaume (Amiens, Reims, Dijon, Orléans, Toulouse et Marseille). La milice bourgeoise, pro-ligueuse, passe à l'insurrection à partir du 4 février : Rouen est désormais entre ses mains. Mais l'assassinat des Guise n'est pas la seule cause au basculement de la ville : dès le moment où Paris et Le Havre sont passées à la Ligue, l'intérêt de Rouen pour garder les relations commerciales veut qu'elle y passe aussi. Si une part des villes haut-normandes (Caudebec, Honfleur, Louviers, Vernon et les Andelys) passent sous la bannière de la Ligue, Dieppe, Evreux, Lyons, Neufchâtel et surtout Pont-de-l'Arche, ville clef pouvant bloquer les relations entre la capitale et Rouen, restent dans le giron royal. Comme beaucoup de Parlements de France, le Parlement de Normandie se divise à la suite de l'édit de Blois d'avril 1589, qui ordonne à tous les parlementaires de quitter les villes factieuses. La majorité des parlementaires normands, la

---

<sup>49</sup> Lucinge, *Lettres 1586*, p. 22 (8 janvier 1586), cité par LE ROUX 2000, note 4 p. 544.

<sup>50</sup> Volume II, notices n° 9 (Le Bec-Crespin), n° 14 (Bourgtheroulde) et n° 42 (Le Plain-Bosc).

<sup>51</sup> Volume II, notices n° 15 (Brécourt) et n° 19 (Chambray).

presque totalité des conseillers de la Chambre des Comptes et, d'une manière plus générale, les officiers du roi qui lui restent fidèles quittent Rouen pour Caen, qui devient la capitale loyaliste de la Normandie<sup>52</sup>. Tenant solidement la basse Normandie et Dieppe, Henri de Navarre, soutenu par la haute noblesse normande qui l'a reconnu comme souverain légitime dès la mort d'Henri III (2 août 1589), entreprend de conquérir la haute Normandie qui devient le principal théâtre des opérations militaires avec les conséquences démographiques, économiques et sociales qu'on devine. La victoire d'Arques (27 septembre 1589), au nord, puis, après la pause hivernale, la victoire d'Ivry (14 mars 1590) ouvrent à Henri IV la route de Rouen qu'il assiège à partir du 11 novembre 1591. Le sort des Rouennais est épouvantable, d'autant qu'il est de plus en plus difficile de nourrir une population grossie par les réfugiés des faubourgs et du plat pays. Mais l'arrivée d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, et de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, le 20 avril oblige Henri IV à lever le siège, qui aura duré cinq longs mois. La crise, pourtant, continue, car les communications avec Paris restent coupées, ce qui a pour effet de refroidir les ardeurs les plus belliqueuses. La défense de leurs intérêts pousse désormais les Rouennais à réclamer la paix. En effet, au-delà de leurs divisions religieuses, convaincus de la nécessité d'une autorité royale forte, les notables se rallient au blanc panache d'Henri IV. La situation se dégrade encore au cours de l'année 1593 jusqu'au moment où le roi prend la ville de la même manière qu'il prend le royaume : en l'achetant. Le retour de la paix est une fois encore celui du retour de l'activité économique et de la croissance démographique urbaine.

### **La seigneurie face à la crise**

Dans les campagnes, comme dans le reste du royaume<sup>53</sup>, le blocage de la croissance est perceptible dès les années 1530-1540 comme l'attestent les prix qui s'envolent au cours de la décennie 1550 et les salaires qui ne suivent pas<sup>54</sup>. Il faut dire aussi que la croissance a été freinée dans son élan par des épidémies et des crises de subsistance, surtout pendant « la cruelle décennie 1520-1530 » (G. Bois), marquée par des épidémies pesteuses : à partir de ces dates, les quotients de mortalité se relèvent à nouveau et la faim se réinstalle durablement, due en partie à la montée spectaculaire du prix des grains<sup>55</sup>. Mais cette crise s'aggrave en partie en raison des ravages de la soldatesque : pillages, destruction et vol des récoltes, du bétail et des arbres fruitiers. Aussi, en 1562, les habitants de Senneville peuvent-ils remercier leur seigneur, Martin Alorge, de les avoir

---

<sup>52</sup> Parmi les notables à fuir Rouen se trouve Claude II Le Roux, seigneur du Bourgtheroulde, qui quitte son domaine le 9 juin (Volume III, *Document* n° 16).

<sup>53</sup> KNECHT 1998, p. 376.

<sup>54</sup> GOUJARD 2002, p. 155-157.

<sup>55</sup> BOIS 1981.

« gardé des gens d'armes qui ont passé et repassé par le pais depuis environ dix ans »<sup>56</sup>. D'autres paroisses n'ont pas eu cette chance. On comprend aussi à partir de ce texte que les ravages ne sont pas le seul fait des troubles civils et religieux. En effet, la haute Normandie est déjà depuis la fin du règne de François I<sup>er</sup> le théâtre d'opérations militaires considérables. A partir du printemps 1544, afin de faciliter la reconquête de Boulogne par le dauphin Henri, gouverneur de la province, une armée de 30 000 hommes est rassemblée en haute Normandie et une flotte de plus de 400 vaisseaux mouille au Havre, placée sous le commandement de l'amiral d'Annebault<sup>57</sup>. L'année suivante, des hommes d'armes de la compagnie de l'amiral sont encore en garnison à Pont-Saint-Pierre<sup>58</sup>. Dans ces opérations militaires, la province, avec Le Havre, Dieppe et Rouen, joue le rôle de base arrière (pour le ravitaillement en hommes, en armes et en nourritures) jusqu'à la reprise de Boulogne aux Anglais (25 avril 1550). C'est donc tout naturellement que la métropole normande est choisie pour célébrer le triomphe (à l'antique) d'Henri II, victorieux des Anglais (1<sup>er</sup> octobre 1550)<sup>59</sup>.

La première crise économique grave a pour cause la prise de Rouen par les protestants en 1562. Mais si la guerre est la cause de la crise économique que connaît la province, le retour de la paix entraîne presque aussitôt le retour de la prospérité, d'autant qu'Anvers, la grande rivale de Rouen, connaît à ce moment ses premières difficultés économiques : celles-ci permettent l'accroissement des échanges de produits textiles entre la métropole normande et l'Angleterre. Un indicateur de la reprise nous est fournie par les revenus des seigneuries du bailliage d'Evreux : d'une manière générale, ils augmentent de près de 10 % entre 1562 et 1567<sup>60</sup>. Les années 1570-1580 sont même les plus belles du siècle selon P. Benedict<sup>61</sup>.

Le second moment de crise de la province date de la seconde moitié des années 1580 et du début des années 1590. Les officiers restés fidèles au roi et leurs richesses sont alors spécialement visés par les troupes de la Ligue :

Le XVII<sup>e</sup> jour de juing mil v<sup>c</sup> IIII<sup>xx</sup> et neuf, ceulx du Parlement pretendu de Rouen et ceulx du conseil de rebellion [de la Ligue] envoyerent en la maison de noble homme Jehan Jacques Romé, sieur de La Fontaine, conseiller du roy et president en sa chambre des comptes, pour le prendre prisonnier et saisirent tous ses meubles dont l'on n'avoit rien encor detourné ny caché a cause que la dam<sup>elle</sup> sa femme [Marguerite Alleaume] estoit en couche

---

<sup>56</sup> Arch. dép. Eure, E 1244, cité par BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 160.

<sup>57</sup> KNECHT 1998, p. 500-502.

<sup>58</sup> Arch. dép. Eure, E 1227, tab. Pont-Saint-Pierre, fol. 175 : quittance donnée aux commissaires des vivres.

<sup>59</sup> Sur la prise de Boulogne et le triomphe royal à Rouen, voir : CLOULAS 1985, p. 263-294, tout particulièrement p. 267-268 sur le rôle de la Normandie dans le blocus de Boulogne.

<sup>60</sup> Volume III, Tableau n° 14 et Graphiques, n° 2a et 2b.

<sup>61</sup> BENEDICT 1981.

et qu'ilz furent surpris en lad. maison desquelz meubles, ils mirent par inventaires ce qu'ilz voullurent, emportans le meilleur, [...] <sup>62</sup>.

Le Bourgtheroulde, que son propriétaire Claude II Le Roux a dû quitter avec armes et bagages pour se réfugier à Caen, est particulièrement bien documenté sur les pillages commis par les hommes d'armes du vicomte de Saulx-Tavannes. Entre le mois d'avril 1590 et le mois de janvier 1591, la troupe passe à de multiples reprises sur le domaine, pillant et emportant les fruits de leur rapines : bétails, chevaux, vaisselles, tapisseries, objets de valeurs, bois de chauffage, etc <sup>63</sup>. Mais la crise de ces années est alors autant l'effet des ravages des soldats que des problèmes de la paysannerie : ravages des gens de guerre mettant les tenanciers et les exploitants dans l'incapacité de payer redevances et rentes, stagnation des fermages, oscillations brutales des prix et peut-être baisse de la production. Par exemple, la ferme de l'ensemble des revenus du comté de Tancarville chute de 30 % entre les années 1580 et les années 1590, passant de 8 600 l.t. à 6 000 l.t.

Ces deux « crises de la seigneurie » affectent toutes les deux le revenu des seigneurs mais elles n'ont pas la même signification. Si la seconde a des répercussions économiques beaucoup plus graves que la première, elle est socialement profitable à la seigneurie. La crise des années 1580 voit un « redressement de la seigneurie » (J. Bottin) : les seigneurs sont de plus en plus nombreux à faire pression sur les tenanciers pour qu'ils paient leurs redevances, en même temps qu'ils profitent des difficultés économiques de la petite et moyenne paysannerie pour réunir les censives à la réserve de leur domaine. De fait, la crise conjoncturelle de la seigneurie à la fin du siècle est un élément de la construction d'un « nouveau » système féodal qui a pour condition l'expropriation d'une partie de la paysannerie. Ce mouvement s'accélère par l'attaque systématique des seigneurs contre les biens communaux et les droits d'usage. Cette offensive, qui a pour but soit de prendre possession de ces biens soit d'en limiter l'usage, est particulièrement vigoureuse dans les années 1580, d'autant qu'elle est indirectement facilitée par le souverain. En effet, comme dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les rois, toujours en quête de liquidités, aliène le domaine royal pour un total assez considérable – selon A. Follain, 951 acres (523 ha) sont aliénées pour la seule région d'Arques à partir des années 1570 <sup>64</sup>. Ces biens sont achetés

---

<sup>62</sup> Volume III, Document n° 17.

<sup>63</sup> Volume III, Document n° 16, articles 44 à 66.

<sup>64</sup> François I<sup>er</sup> aliène une partie du domaine royal en 1519 (KNECHT 1998, p. 168, 186 et 189) et en 1522 (Arch. dép. Seine-Maritime, G 6840 : Lettres patentes du roi pour pourvoir aux nécessités de la guerre, 3 février 1522 n. st.). A partir de 1547, Henri II fait de même à concurrence de 100 000 l.t. de revenu pour la seule Normandie (*Catalogue des actes de Henri II I* n° 12.10<sup>5</sup>).

principalement par des nobles et de riches marchands<sup>65</sup>. Dans le même temps, le succès de l'offensive est encore facilité par la division croissante entre une paysannerie pauvre et une paysannerie riche. Les seigneurs profitent de cette division et obtiennent une diminution du nombre des usagers et des bêtes dans leurs bois et une augmentation des redevances. Aussi, malgré les apparences, les seigneurs haut-normands sortent renforcés de la crise.

---

<sup>65</sup> GOUJARD 2002, p. 158. C'était déjà semble-t-il le cas pour l'aliénation du domaine royal voulue par Henri II à partir de 1547 (CLOULAS 1985, p. 163). Le 10 juillet 1553, les frères Jubert firent l'acquisition auprès des commissaires du roi du quatrième du domaine d'Harquency contre un droit de rachat (Arch. dép. Eure, E 2474, lots et partages des biens de Guillaume Jubert, 22 février 1554 (n. st.), fol. 11).

## CHAPITRE II

### ***LES HOMMES***

La noblesse, le plus envié des trois ordres pour son prestige, ses droits et privilèges, sa richesse foncière et son mode de vie, domine le monde rural<sup>66</sup>. Plus que la grande noblesse parfois étrangère à la région, qui n'y réside pas, la petite et moyenne noblesse, qui constitue de 70 à 80 % des effectifs nobiliaires au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>67</sup>, forme le ciment de la société rurale : c'est elle qui est présente dans « ses villages », attentive à y faire respecter l'ordre social. Mais les disparités restent réelles : l'éclat des dignités, le montant et l'origine des fortunes, les lieux des emplois et l'ampleur des réseaux de clients ou d'amis introduisent d'énormes différences d'une strate à une autre, comme d'une région à une autre. C'est pourquoi il faut s'attacher, d'abord, à relever les principales spécificités de la noblesse haut-normande.

#### **La noblesse haut-normande**

La Normandie présente une assez forte densité nobiliaire – principalement dans le Pays de Caux et le Vexin normand<sup>68</sup>. D'une manière générale, la noblesse normande, comme l'ensemble de la société de la province, connaît dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle une hausse de ses effectifs, qui n'est à vrai dire qu'une récupération du niveau du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle avant les catastrophes de la Peste noire et de la guerre de Cent Ans<sup>69</sup>. 80 % de ces nobles le sont depuis un siècle et plus, mais aucune opposition ne semble avoir existé entre ces derniers et les nouveaux, ce dont témoigne la très forte exogamie entre les deux groupes<sup>70</sup> : en Normandie, les différences internes tiennent plus aux inégalités de richesse et de pouvoir qu'à l'ancienneté des lignages,

---

<sup>66</sup> Sur la noblesse au XVI<sup>e</sup> siècle, voir : JOUANNA 1977, p. 9-10 ; JOUANNA 1996, p. 57-89 ; SCHALK 1996 ; KNECHT 1998, p. 47-48 ; GOUJARD 2002, p. 30-31.

<sup>67</sup> VAISSIERE 1903.

<sup>68</sup> WOOD 1980. Aussi n'est-il pas rare que les paroisses soient partagées entre deux seigneuries ou plus. A Avremesnil (canton de Bacqueville-en-Caux), ce n'est pas moins de neuf fiefs que compte la paroisse au début du XVI<sup>e</sup> siècle : les fiefs de Montmorency, de Lintot, de Thomas, de Francquesnoy, de l'Oeuvre et de la Pitancerie, de la Porte, de la Motte et au Breton, tous ou presque entre les mains de différents seigneurs (BEAUCOUSIN 1891, p. 84-88 et 93).

<sup>69</sup> BOIS 1981.

<sup>70</sup> GOUJARD 2002, p. 30.

même si l'on y reste attentif lors des « Perquisition[s] des personnes nobles »<sup>71</sup>. Ainsi, au terme d'une enquête menée en 1532 à la suite d'une plainte du procureur du roi et d'un paroissien de Villequier contre la noblesse jugée douteuse de Pierre Busquet, seigneur de Pierreval et des Rocques, le Parlement de Normandie conclut que « led. Busquet joira en privilege de noblesse avec les autres nobles du pais [...ainsi que ses enfants], en vivant noblement suyvant les devoirs et sans faire chose derogant aud. estat et privilege de noblesse ». Pour arriver à ce résultat, Busquet a montré sa généalogie, il a obtenu du roi des lettres *de relief* (un anoblissement déguisé) et, surtout, il vit noblement aux yeux de tous<sup>72</sup>. En réalité, selon les données recueillies par ailleurs, les Busquet ne sont nobles que depuis la génération de Pierre : son père, Robert, s'est enrichi grâce à la guerre de course<sup>73</sup>. A l'inverse, les « gentilshommes verriers » de la famille Brossard, bien que porteurs des titres d'écuyer et de seigneur de Saint-Martin-au-Bosc (en forêt d'Eu) au moins depuis le début du xv<sup>e</sup> siècle<sup>74</sup> et qui, par conséquent, peuvent témoigner de l'ancienneté de leur lignage, sont néanmoins taxés : pour les enquêteurs royaux, le caractère *ignoble* de la production verrière, perçue comme un travail manuel d'artisans, devait l'emporter sur toute autre considération<sup>75</sup>. Pour beaucoup de petits nobles, c'est d'abord l'apparence – la *réputation* – d'une vie noble, sans déroger, et l'exemption de la taille qui marquent leur condition, et non leur naissance<sup>76</sup>. Etre noble, c'est donc avant tout un mode de vie particulier : des épithètes d'honneur placés devant le nom (« noble homme », « messire », « haut et puissant seigneur »), des tenues vestimentaires codifiées, des activités spécifiques telles que la guerre, la chasse, le jeu, la culture du corps et souvent celle de l'esprit (l'étude, la lecture, la poésie ou le « jardinage »), et des relations avec des alter ego. Les seigneurs ne cessent de se recevoir, de s'inviter, de s'échanger régulièrement des cadeaux<sup>77</sup> et de correspondre par lettres<sup>78</sup>. E. Leroy

---

<sup>71</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, F 39, p. 93 et suiv. : « Roole de la perquisition faite des personnes nobles du bailliage de Caux, Evreux, Gisors et commençant le 19 juin 1523 en vertu des lettres données a Lion le 16 juin 1522 » (transcription manuscrite du XIX<sup>e</sup> siècle).

<sup>72</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 3 B 142, fol. 222r. et v. : arrêt de la cour du Parlement de Normandie, 13/03/1533 (n. st.).

<sup>73</sup> Volume II, notice n° 44 (Les Rocques).

<sup>74</sup> Sur les Brossard, voir p. 174.

<sup>75</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, F 39, p. 105. Le cas n'est pas isolé : Jean Caqueray, maître de la verrerie du Grand Val à Retonval, est lui-aussi taxé (p. 110). Ce constat va à l'encontre de ce qui était admis jusqu'ici, par exemple par JOUANNA 1996, p. 63-64.

<sup>76</sup> SCHALK 1996, p. 18, ne dit pas autre chose : « [...] un gentilhomme était considéré comme tel, davantage en raison de la profession [des armes] qu'il exerçait, que pour en avoir hérité le titre à la naissance ». Sur le sujet, voir également : JOUANNA 1999.

<sup>77</sup> Sur le sujet, voir notamment : FOISIL 2001, p. 174-201, spécialement p. 192-194 sur l'amitié campagnarde de Gilles de Gouberville avec Jacques du Moncel, sieur de St-Naser. Voir aussi la note suivante.

<sup>78</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 61 J 3, lettre de l'une des trois filles de Claude II Le Roux à celui-ci : « Monsieur mon pere, iay receu ce matin votre lettre, en samble les deux sans livre et les iiii l.t. vii s. vi d. dont iay vous mersie tres humblemant et pareillement des esperges. [...] Monsieur mon pere, vous donnez en santé, bonne et longue vie, de votre maison, ce vendredi 28 d'apvril 1581. ».

Ladurie et M. Foisil ont montré aussi le rapport particulier d'un petit seigneur campagnard avec sa famille et ses serviteurs : Gilles de Gouberville, « noble de race et maître de plusieurs terres, se situe tout à la fois au sommet et au centre d'une minuscule construction sociale : celle que forment, autour de lui, en cercles concentriques, les hommes de sa famille domestique, de sa paroisse, de ses seigneuries » (E. Le Roy Ladurie)<sup>79</sup>. Être noble, c'est aussi vivre dans une demeure qui donne à voir par des éléments significatifs et distinctifs le statut du propriétaire : fossés, tours, consoles évoquant les mâchicoulis, armoiries<sup>80</sup>.

On ne dispose pas de chiffres pour la haute Normandie, mais l'étude de James Wood sur la proche élection de Bayeux a montré qu'il n'existe pas de différences de richesse entre une vieille noblesse qui aurait été en voie d'appauvrissement et une noblesse récente plus fortunée<sup>81</sup>. En revanche, l'écart de richesse se creuse entre la grande noblesse et les autres au XVI<sup>e</sup> siècle. C'est là un des effets de la mutation du revenu des seigneuries qu'on a évoqué plus haut. À partir de ce moment, certains petits et moyens nobles, qui ont de plus en plus de mal à tenir leur rang, doivent trouver des ressources supplémentaires en se mettant soit au service de membres de la haute noblesse, soit au service du roi. Ils vont le faire d'autant plus facilement que le roi et les grands du royaume ont besoin d'eux. Il faut remarquer ici que selon les *pays* de Normandie le constat n'est pas le même : la noblesse du Bocage, d'un niveau de fortune plus homogène, plus éloignée des centres de décision politique (Rouen, Paris), a plutôt tendance à vouloir préserver une relative indépendance vis-à-vis du pouvoir royal ; à l'inverse, la noblesse de la Normandie orientale, plus proche des centres décisionnels, semble plus étroitement impliquée dans la politique régionale et royale<sup>82</sup>.

Les propriétaires des édifices de notre corpus ne représentent qu'une petite partie de l'ensemble des gentilshommes haut-normands, mais ils sont sans aucun doute représentatifs : si une partie d'entre eux semblent vivre aux champs sans autre revenu (près de 40 %), une grande majorité (près de 53 %) sont au service du roi, soit directement (28 %), soit dans les Cours souveraines de Paris et de Rouen (Parlement, Cour des Aides, Cour des Comptes) ou dans les

---

*Correspondance de Joachim de Matignon...* 1914, citée par SINCE 2003a, p. 180. Plusieurs lettres sont échangées entre Joachim de Matignon, lieutenant général de Normandie, et Adrienne d'Estouteville : « Monsieur de Mathignon, j'ay receu la lettre que [vous] m'avez escripte, ensemble le beau mellon, de quoi bien fort vous mercy [...]. » (Bricquebec, 25 septembre 1536) ; « Monsieur de Mathignon, j'ay recue les tortues, le choux a pomme et [les] courges que [vous] m'avoiz envoyées, dont je vous merceye bien fort [...]. » (Hambye, 21 juillet 1538) ; « Monsieur de Mathignon, j'ay receu la lettre que [vous] m'avoyz escripte, ensemble les prunes que [vous] m'avoiz envoyées, dont je vous merceye de bien bon cœur [...]. » (Hambye, 30 août 1541).

<sup>79</sup> TOLLEMER 1993, p. XIX. FOISIL 2001, p. 175, ne dit pas autre chose : Gouberville reste « à part dans la société qui l'entoure car il est le sommet d'une hiérarchie et d'un univers qui se construit autour de lui ».

<sup>80</sup> Sur le sujet, voir p. 138-140.

<sup>81</sup> WOOD 1980.

<sup>82</sup> GOUJARD 2002, p. 31.

petites instances royales de la province (vicomtés d'Arques, de Conches, de Gisors, de Breteuil, etc.)<sup>83</sup>. Si ces statistiques doivent être prises avec prudence pour la raison que j'ai évoquée, elles suggèrent cependant un fait : l'importance de la Normandie, qui ne peut échapper au roi soucieux de l'intégrer plus étroitement au royaume et de la gérer efficacement, a semble-t-il commandé l'intégration de nombreux gentilshommes haut-normands au service de la couronne.

Le roi, on l'a déjà dit, nomme au gouvernement de la province l'héritier du trône ou ses favoris. Ajoutons les lieutenances générales, occupées aussi par des favoris du roi ou du gouverneur : Jean et Georges I<sup>er</sup> d'Amboise, Joachim de Matignon, Claude d'Annebault (avant d'être nommé gouverneur), les de Møy (ou de Mouy) et les Le Veneur s'y succèdent<sup>84</sup>. Le roi a besoin d'eux pour tenir la province, car, comme les grands du royaume qui possèdent d'importants domaines en Normandie (les Guise, les Montmorency, les Bourbons, les d'Estouteville, les Brézé), ils ont un atout qui les rend irremplaçables : leur *crédit*, qui se traduit concrètement par le nombre de parents, d'amis, de fidèles et de clients qu'ils sont capables de mobiliser dans la province. Pouvant redistribuer à leurs clientèles les *bienfaits du roi*, ils jouent le rôle de courtiers entre les simples gentilshommes et le souverain. Mais le besoin qu'a le roi de la coopération des grands n'est pas sans risques pour lui : les laisser seuls maîtres de la redistribution des emplois et des honneurs en Normandie serait leur conférer un trop grand pouvoir. Aussi les souverains, de Louis XI à Henri IV, veillent-ils à maintenir des relations directes avec la petite et moyenne noblesse normande de manière à lui permettre d'échapper à la dépendance exclusive d'un grand, ce qu'ils font en accordant directement à ces simples gentilshommes des charges de la *Maison* du roi, soit dans sa *Maison domestique*, soit dans sa *Maison militaire*.

Les premiers occupent la charge de valet de chambre, comme Bertrand de Bailleul, ou celle plus recherchée de gentilhomme ordinaire de sa chambre, comme Guillaume de Houdetot, Philippe de Fumechon, Richard IV Le Pelletier ou Gabriel de Chambray, de maître d'hôtel ordinaire, comme Jean Picard et Charles de Boissay, de chambellan, comme Jacques de Chambray, tandis que d'autres cumulent ces charges, comme Louis de Silly, qui est à la fois chambellan et l'un des gentilshommes ordinaires d'Henri II<sup>85</sup>. Jean d'Annebault, issu d'un

---

<sup>83</sup> Volume III, Tableau n° 1b.

<sup>84</sup> DUPONT-FERRIER IV, p. 251-252.

<sup>85</sup> Pour Bertrand de Bailleul, Guillaume de Houdetot, Philippe de Fumechon, Gabriel de Chambray et Louis de Silly, voir respectivement dans le volume II : notices n° 7 (Bailleul), n° 5 (Aufay-la-Mallet), n° 58 (Chauvincourt), n° 19 (Chambray) et n° 1 (Acquigny). Pour Jean Picard, voir : BnF, Pièces orig. 2661, pièce n° 80. Pour Charles de Boissay : Arch. dép. Seine-Maritime, 1 Mi 390, fol. 2. Pour Richard Le Pelletier, voir : BnF, Nouv. d'Hozier n° 261 (5966).

lignage normand de noblesse seconde, est maître des toiles de chasse<sup>86</sup>. A sa mort en 1534, son fils aîné Claude, déjà cité, reprend le flambeau à cette charge alors qu'il connaît déjà une faveur marquée auprès de François I<sup>er</sup>, qui le couvre d'honneurs et de dons : il est nommé lieutenant-général du roi en Normandie (1531), gentilhomme de sa chambre, conseiller et chambellan ordinaire, bailli et capitaine d'Evreux (1532), chevalier de l'ordre du roi (1535), maréchal de France (1538), amiral de France et gouverneur de Normandie sous l'autorité formelle du dauphin Henri (1544). A ceux-là s'ajoutent les gens de robe, principalement les maîtres des Requêtes et les secrétaires du roi, comme Nicolas Le Conte, seigneur de Bonnemare, Georges Langlois, seigneur du Plain-Bosc, Nicolas Romé, seigneur de Fresquiennes, ou François Du Four, seigneur du Vièvre<sup>87</sup>. Tous ces gentilshommes haut-normands peuvent ainsi accéder au roi, ce qui peut les conduire vers des charges plus lucratives ou plus importantes, comme les Langlois, Romé et Du Four, qui réussissent à obtenir d'Henri III respectivement les charges de conseiller et trésorier de la Trésorerie royale en Normandie, de conseiller du conseil privé et de gentilhomme ordinaire de sa chambre.

Les gentilshommes normands attachés à la *Maison militaire* du roi occupent des places comme celles d'archer de sa garde (Robert de Fontenil, seigneur de Fry<sup>88</sup>) ou de membres d'une compagnie des Cent gentilshommes de l'Hôtel (Guillaume de Houdetot, puis Antoine de Houdetot, seigneurs d'Auffay-la-Mallet<sup>89</sup>). Par la médiation de capitaines (Louis de Brézé, Claude d'Annebault, Philippe de Fumechon, Jacques de Silly), le roi embauche également dans les compagnies d'ordonnance (Louis Picard, Guillaume de Houdetot, Martin Alorge,...), qu'on peut considérer comme payées par le roi<sup>90</sup>.

Les Normands sont sur tous les champs de bataille, afin d'acquérir la gloire par un haut fait d'armes : Jean Picard, seigneur de Radeval, sans doute avec son frère aîné Louis, seigneur d'Etelan, participe à la bataille de Fornoue (6 juillet 1495)<sup>91</sup> ; Jean Basset, seigneur de Normanville, est « outre les Montz » à la tête de 2 000 hommes de pied normands (1503)<sup>92</sup>. Cette voie d'accès aux honneurs n'est pas sans risque : Claude d'Annebault, seigneur d'Apperville, est fait prisonnier à Pavie (1525), tandis que Guillaume de Fours et son fils aîné Hugues sont vraisemblablement tués au cours des escarmouches qui ont précédé la bataille<sup>93</sup> ; le

---

<sup>86</sup> Sur l'origine de la famille et surtout Jean VI d'Annebault, le père de Claude, voir : NAWROKI 2002, Chap. I.

<sup>87</sup> Volume II, notices n° 9 (Bec-Crespin), n° 13 (Bonnemare), n° 42 (Plain-Bosc) et n° 81 (Le Vièvre).

<sup>88</sup> Volume II, notice n° 65 (Fry).

<sup>89</sup> Volume II, notice n° 5 (Auffay-la-Mallet).

<sup>90</sup> JOUANNA 1996, p. 79.

<sup>91</sup> Arch. dép. Eure, E 674, 27 mars 1540 (n.st.) : « messire Jehan de Picart, chevalier, son pere, en son vivant l'un des gentilzhommes du feu Roy Charles de la journee de Fornoue ».

<sup>92</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 64.

<sup>93</sup> Volume II, notice n° 64 (Fours).

malheureux Jean Le Cesne, seigneur de Montigny, est amputé des deux pieds après avoir été pris dans la tempête de neige qui a décimé les troupes d'Annebault lors du passage du Mont-Cenis (janvier 1543)<sup>94</sup> ; Louis de Silly, baron d'Acquigny par sa femme, est fait prisonnier à deux reprises, lors de campagnes en Provence (1536) et en Cambrésis (1553)<sup>95</sup> ; Pierre de Houdetot, seigneur d'Auffay et de Fultot, homme d'armes dans la compagnie d'Anne de Montmorency, et Pierre de Chambray, jeune chevalier, fils du baron de Chambray, trouvent la mort à la bataille de Saint-Denis (1567)<sup>96</sup> ; Pierre Le Normant, sieur de Beaumont, est tué au côté de Philippe Strozzi lors d'une bataille navale aux Açores (1582)<sup>97</sup>. Mais le roi reconnaît la bravoure lorsqu'il la voit et sait la récompenser : après « la garde et defence du chasteau de Godessa-lez-Gennes en quoy il s'est tres vertueusement acquieté comme chacun sait », Guillaume de Houdetot reçoit de Louis XII, puis de François I<sup>er</sup>, une pluie de dons en argent, de fiefs, une chaîne en or, une nouvelle charge (il est nommé lieutenant des Cent gentilshommes de l'Hôtel du roi) et l'insigne honneur de voir sa fille Anne mariée par le roi à François de Hautbourdin. Jean Basset, seigneur de Normanville, qui participe à toutes les campagnes d'Italie (1499, 1503, 1506, 1509 et sans doute 1507, 1511 et 1515), est nommé par le roi capitaine de Château-Gaillard (1512-1513), puis capitaine et bailli de Gisors (1517-1521). Jean Picard, seigneur de Radeval, après avoir combattu « a la journee de Fornoue », entre au Conseil du roi (1498) et, après Marignan, devient maître d'hôtel ordinaire du roi (1517) et bailli de Gisors (1521). Ce type d'ascension devait être cependant assez exceptionnelle. Aussi, ces gentilshommes, par leur proximité avec le roi et le crédit qu'ils ont auprès de lui, connaissent-ils un certain prestige dans la province et une reconnaissance auprès des notables rouennais : Jean Basset et Jean Picard sont régulièrement appelés à représenter la noblesse aux Etats généraux de Normandie et les conseillers de la métropole normande n'hésitent pas à faire appel à eux lorsqu'ils souhaitent obtenir une audience du souverain<sup>98</sup>. Bien sûr, cette *voie de communication* n'est pas à sens unique : lorsqu'en 1517 Louise de Savoie désire voir créer une maison de Repenties à Rouen ou lorsqu'en 1522 François I<sup>er</sup> décide d'aliéner une partie du domaine royal dans la province, Basset et Picard sont leurs intercesseurs auprès des notables normands<sup>99</sup>.

---

<sup>94</sup> Arch. dép. Eure, E 1296, tab. Vernon, fol. 27. Sur le passage du Mont-Cenis par Annebault, voir : NAWROKY 2002, Chap. VI.

<sup>95</sup> Il doit sa libération à l'oncle de son épouse, l'influent connétable Anne de Montmorency, lors de la trêve de Vaucelles (5 février 1556) (BEDOS REZAK 1990, p. 79).

<sup>96</sup> ANSELME VIII (1738), p. 24 ; LE BRASSEUR 1722, p. 325-326.

<sup>97</sup> BREARD 1889, Chap. VI.

<sup>98</sup> BEAUREPAIRE 1887, p. 115 : En 1516, les délégués de la ville de Rouen, envoyés à Amboise où se trouve la cour, se présentent au logis du roi où « ils entrèrent par le moyen de Monsieur de Radeval ».

<sup>99</sup> BEAUREPAIRE 1887, p. 177 : 13 août 1517 ; Arch. dép. Seine-Maritime, G 6840 : Lettres patentes de François I<sup>er</sup> pour pourvoir aux nécessités de la guerre, 3 février 1522 (n. st.).

Pour affirmer son autorité sur la Normandie, le roi y choisit soigneusement ses représentants.

Déjà au sortir de la guerre de Cent Ans, Charles VII et surtout Louis XI ont trouvé en Guillaume Picard, simple greffier civil à l'Echiquier de Normandie en 1455, l'un de leurs serviteurs les plus zélés. Aussi le place-t-il progressivement aux postes les plus importants des Finances de la province : notaire et secrétaire du roi et procureur à la Cour des Aides de Rouen en 1456, Picard est nommé après l'avènement de Louis XI général des Aides à Rouen (1462) et général des Finances de Normandie (en 1465, jusqu'en 1479). En 1481, il cumule les postes de chambellan du roi, de bailli de Rouen, de capitaine d'Abbeville, et il est également l'un des capitaines généraux du camp royal<sup>100</sup>. Bien sûr, cette ascension professionnelle s'accompagne d'une promotion sociale : en lui offrant en don les pleins-fiefs d'Etelan (1468) et du Bourg-Achard (1477) ainsi que tous les autres biens confisqués du « rebelle » Arthur de Coussy (1479), Louis XI fait entrer Guillaume Picard dans le second ordre en même temps qu'il lui assure les revenus appropriés à son nouveau statut<sup>101</sup>. A l'avènement de Charles VIII en 1483, il connaît une disgrâce presque complète et meurt au début de l'année suivante.

Charles VIII et Louis XII placent en Normandie beaucoup des puissantes familles de Touraine et du Berry : Charles VIII nomme les Lallemand, de Bourges, au poste de receveur général des Finances de Normandie, tandis que Louis d'Orléans, gouverneur de Normandie (1491-1498), choisit Thomas Bohier comme général des Finances (1494-1524). La carrière de Guillaume Preudhomme, sans doute originaire de Bourges<sup>102</sup>, illustre les possibilités d'ascension sociale qui s'offrent aux ambitieux de la première moitié du siècle. Receveur des tailles de l'élection de Lisieux de 1507 à 1514<sup>103</sup>, Preudhomme doit sans doute à ses talents dans cette fonction d'être repéré par Thomas Bohier, qui l'aura recommandé à son frère Antoine, abbé de Fécamp : on le retrouve receveur de l'abbaye pour « monseigneur Anthoine » à partir de 1514-1515<sup>104</sup>. Aussitôt *décrassé* de sa roture par l'achat d'une charge de notaire et secrétaire du roi la même année<sup>105</sup>, il poursuit son ascension en Normandie dans le sillage des frères Bohier comme receveur général des Finances de Normandie (1517), charge qu'il cumule par la suite avec celles

---

<sup>100</sup> Volume II, notice n° 23 : Etelan.

<sup>101</sup> BnF, Pièces orig. 2261, n° 13.634 (dossier Picard) : acte royal passé à Tours, 20/11/1479.

<sup>102</sup> Selon LAPEYRE et SCHEURER 1978 n° 556 : Guillaume Preudhomme serait le fils cadet d'un contrôleur de la maison du roi sous Louis XI, qui avait épousé Madeleine Lallemand, de Vibry, près Bourges.

<sup>103</sup> BnF, Pièces orig. 2392, n° 53.634 (dossier Preudhomme), pièces n° 8 et 9 ; DUPONT-FERRIER 1942-1966 V, n° 19 448.

<sup>104</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1044, Compte de la baronnie de Fontaine-le-Bourg, 1514-1515, fol. 142.

<sup>105</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1044, Compte de la baronnie de Fontaine-le-Bourg, 1514-1515, fol. 183v (mention). Selon LAPEYRE et SCHEURER 1978 n° 556, Preudhomme aurait été notaire et secrétaire du roi depuis 1507. Au vrai, il ne porte le titre dans aucun des actes que j'ai retrouvés antérieurs à 1514.

de commis au paiement de « l'édifice du Havre de Grace » (1519-1522) et de receveur des tailles de la vicomté de Verneuil (1521)<sup>106</sup>. Un temps inquiété par la commission d'enquête sur les supposées malversations des « gens de finances » (janvier 1523)<sup>107</sup>, Preudhomme, sorti blanchi (à la différence de son protecteur Thomas Bohier), est nommé, en cumul de mandats, receveur des tailles de l'élection de Montivilliers (1523) et général des Finances de Normandie (1524), avant d'être nommé au plus haut poste des Finances de l'Etat : Trésorier de l'Epargne (1529)<sup>108</sup>. Comme beaucoup d'autres notables de la province, tels Jacques Le Pelletier, Jean Basset et Antoine Bohier pour ne citer qu'eux, Preudhomme réside à Rouen (paroisse saint Laurent, dont il est l'un des trésoriers) et possède un « jardin », c'est-à-dire une maison suburbaine avec un jardin situé dans l'un des faubourg de la métropole normande (fig. 799), et une seigneurie aux champs (Vatimesnil, à Ste-Marie-de-Vatimesnil, Eure)<sup>109</sup>.

Si les charges financières de la province sont majoritairement tenues par des hommes nouveaux comme Georges Langlois, trésorier de la Trésorerie générale de France en Normandie en 1583, les nobles d'ancienne extraction ne les dédaignent pas, comme Jean Basset, déjà cité, qui ajoute à toutes ses charges militaires celle d'élus<sup>110</sup> de l'élection de Bayeux, contrôlant en 1498 l'assiette de la taille<sup>111</sup>. Les présidents successifs à la Cour des Aides à Rouen<sup>112</sup>, Roger puis Charles Gouel, seigneurs de Poville<sup>113</sup>, sont issues d'une famille noble établie de longue date dans le Pays de Caux.

Pour la Justice, le personnel des cours subalternes sont encore souvent des nobles, ainsi dans les bailliages et les sénéchaussées, de même que dans les juridictions de première instance, telle que les vicomtés : Georges Harvart, seigneur d'Argueil, cumule les charges de bailli de Caux, de vicomte de Dreux et de sénéchal héréditaire du Perche dans les années 1470 ; Jean Mazeline, seigneur d'Houlbec, est vicomte de Conches et de Breteuil (v. 1498-1524) ; Pierre de Courcol, seigneur des Marets et de Fleury, est vicomte de Gisors, puis de Lyons (v. 1550)<sup>114</sup>.

---

<sup>106</sup> LAPEYRE et SCHEURER 1978, n° 556 ; BnF PO 2392, n° 53 634 (dossier Preudhomme), pièces n° 11 et 12.

<sup>107</sup> KNECHT 1998, p. 196.

<sup>108</sup> BnF, Pièces orig. 2392, n° 53 634 (dossier Preudhomme), pièces n° 19, 22 et 23.

<sup>109</sup> PAGAZANI 2006, spécialement p. 205-207 et note 24 ; LAPEYRE et SCHEURER 1978, n° 556.

<sup>110</sup> Officiers royaux, les élus sont en charge de la répartition de l'impôt et jugent le contentieux fiscal (JOUANNA 1998, p. 215).

<sup>111</sup> BnF, Pièces orig. 210, n° 26.694 (dossier Basset), pièces n° 8.

<sup>112</sup> La Cour des Aides enregistre les édits concernant les impôts (taille, gabelle, aides) et les actes qui modifient le rendement fiscal comme les lettres d'anoblissement ; elle juge les procès relatifs à la répartition, la levée et la perception (JOUANNA 1998, p. 148).

<sup>113</sup> Aujourd'hui commune de Pissy-Poville, canton de Notre-Dame de Bondeville, arrondissement de Rouen.

<sup>114</sup> Volume II, notices n° 4 (Argueil), n° 24 (Fleury) et n° 31 (Houlbec).

Cela ne doit pas étonner : faut-il rappeler qu'il existe des gentilshommes fort diplômés ? Je reviens sur le sujet plus loin<sup>115</sup>.

Mais l'événement majeur en Normandie à la toute fin du XV<sup>e</sup> siècle est la création par Louis XII de l'Echiquier permanent à Rouen (1499), qui devient le Parlement de Normandie en 1515. Composée de quatre présidents et de 28 conseillers, clercs et laïcs, la nouvelle cour devient la seule juridiction d'appel de la province, avec une organisation peu à peu calquée sur celle du Parlement de Paris<sup>116</sup>. Dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, le Parlement, institution à la fois juridique, politique et administrative, est un agent essentiel du renforcement de l'autorité monarchique dans la province<sup>117</sup>. Tout autant que les appétits financiers de la monarchie, le besoin d'avoir des agents dévoués au sein du Parlement et la multiplication des procès expliquent l'accroissement des offices de conseillers au XVI<sup>e</sup> siècle. En 1519, François I<sup>er</sup> crée un nouvel office de président et huit nouvelles charges de conseillers, en même temps qu'il installe une nouvelle Chambre, dite, comme à Paris, de la *Tournelle*, pour juger les affaires criminelles<sup>118</sup>. En 1543, il ajoute 15 conseillers aux 28 de la première création et érige encore une Chambre des Requêtes<sup>119</sup>. En août 1547, Henri II installe une Chambre, dite « des vacances », pour assurer l'instruction et l'expédition des procès pendant les vacances annuelles du Parlement, avec un président et douze conseillers<sup>120</sup>. En 1568, Charles IX crée encore six nouveaux conseillers<sup>121</sup>. Le Parlement, qui comptait 32 membres en 1499, en compte 80 à la fin du siècle. Certes, le cas du Parlement de Normandie n'est pas isolé : au cours de la même période, d'une manière générale, les Cours souveraines de France connurent une augmentation de leurs effectifs. Mais la hausse constatée en Normandie semble l'une des plus importantes du royaume<sup>122</sup>.

Suivant l'étude majeure de J. Dewald sur les parlementaires rouennais aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, 17 % des conseillers sont fils de nobles ruraux, dont deux tiers représentent au moins la quatrième génération de noblesse de leur lignée<sup>123</sup>. Par ailleurs, Dewald souligne l'origine géographique des magistrats : entre 1499 et 1528, 55 % des conseillers sont nés en Normandie, dont 24 % à Rouen, ce qui revient à dire que la majorité des conseillers sont originaires de haute

---

<sup>115</sup> Voir p. 58-62 : *Culture et formation*.

<sup>116</sup> FRONDEVILLE 1960, p. i.

<sup>117</sup> Cette période ne voit qu'un seul affrontement avec le souverain, lorsque le Parlement refuse d'enregistrer l'édit de Villers-Cotterêts en 1539 : de passage à Rouen, François I<sup>er</sup> lui interdit de siéger entre le 10 septembre 1540 et le 7 janvier 1541 (KNECHT 1998, p. 531-534 ; GOUJARD 2002, p. 79).

<sup>118</sup> FRONDEVILLE 1960, p. ii.

<sup>119</sup> DU PLESSIS 1740 II, p. 162-163.

<sup>120</sup> FRONDEVILLE 1960, p. iii.

<sup>121</sup> DU PLESSIS 1740 II, p. 162-163.

<sup>122</sup> Le Parlement de Bordeaux compte 29 membres en 1515, 66 en 1547 ; celui de Toulouse 24 en 1515, 83 en 1559 (JOUANNA 1998, p. 215).

<sup>123</sup> DEWALD 1980, p. 78.

Normandie. Dans les deux décennies suivantes, la part des Rouennais est encore plus forte : 43 % des conseillers en charge entre 1529 et 1559 sont nés à Rouen et 28 % dans d'autres régions de basse et haute Normandie<sup>124</sup>.

Ces magistrats, qui cultivent le goût de la compétence – du moins dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle – se voient à la fois comme des praticiens du droit et des serviteurs du roi. Certains parlementaires tissent d'ailleurs grâce à leur office des liens privilégiés avec le souverain.

Parce qu'il a un trop grand nombre de parents au Parlement, Claude Le Roux ne peut succéder à son père Guillaume II, qui fut conseiller de 1499 à 1520, que grâce à l'appui de François I<sup>er</sup> : il se rend à Saint-Germain-en-Laye le 23 août 1520 et obtient du roi des lettres intimant l'ordre au Parlement de le recevoir « au regard et considerations aux bons et agreables services que led. feu M<sup>e</sup> Guillaume Le Roux et ses predecesseurs ont faiz par cy-devant [...] a la couronne de France et prince alliez dicelle »<sup>125</sup>. Reçu conseiller le 12 novembre, il occupe cette charge jusqu'à son décès en 1537<sup>126</sup>. Ce premier contact avec François I<sup>er</sup> fut suivi d'autres, tout autant révélateurs du crédit que Claude Le Roux avait auprès du souverain. Ainsi, en 1532, lors de la venue à Rouen du roi avec sa nouvelle épouse, Eléonore d'Autriche, Claude Le Roux et le président du Parlement Monfault sont délégués par la ville « pour remonstrer au roy les inconveniens et prejudice au roy et a la chose publique de ladicte ville pour et a cause de deux foires voullues erigées par le roy en la ville françoise de Grace »<sup>127</sup>. Trois ans plus tard, Claude Le Roux a l'honneur considérable de recevoir le souverain à plusieurs reprises sur ses terres, au Bourgtheroulde et à Tilly qu'il vient de faire construire<sup>128</sup>.

Nicolas Le Conte devient conseiller au Parlement de Normandie en 1544. C'est sans doute dans cette fonction qu'il se distingue auprès du dauphin Henri, gouverneur de la province. Devenu roi en avril 1547, Henri II nomme en effet Le Conte, dès le mois de décembre, l'un de ses commissaires chargés de l'aliénation ou de la revente du domaine royal dans la province (à hauteur de 100 000 l.t.)<sup>129</sup>, et en 1551, le choisit pour conduire la réformation du domaine royal dans la vallée de Vernon<sup>130</sup>. En 1552, il siège au Conseil du lieutenant-général du roi en Normandie en l'absence du souverain, parti en guerre hors du royaume contre Charles Quint

---

<sup>124</sup> DEWALD 1980, p. 78. Selon FRONDEVILLE 1960, p. iii, sur 300 conseillers du Parlement, 50 étaient originaires de Rouen, 100 de fiefs ruraux situés dans les bailliages autour de Rouen (Caux, Evreux) et seulement 30 à des familles de basse Normandie.

<sup>125</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 61 J 3 : acte signé De Neufville, 23/08/1520.

<sup>126</sup> BIGOT DE MONVILLE 1905, p. 151 ; FRONDEVILLE 1960, p. 199 n° 72.

<sup>127</sup> BEAUREPAIRE 1887, p. 142.

<sup>128</sup> Le roi est au Bourgtheroulde le 3 avril 1535 (n.st.), puis se rend à Tilly le 5 pour revenir au Bourgtheroulde le lendemain ; il y retourne une nouvelle fois le 26 (Volume III, Tableau n° 29). Sur ces deux édifices, voir : Volume II, notices n° 14 (Bourgtheroulde) et n° 49 (Tilly).

<sup>129</sup> *Catalogue des actes de Henri II I*, n° 12.10<sup>5</sup>.

<sup>130</sup> *Catalogue des actes de Henri II V*, n° 9006 (14 juillet), n° 9852 (27 novembre) et n° 9915 (3 décembre).

(expédition d'Austrasie), avant de se rapprocher encore de la cour, devenant en octobre 1553 maître des Requêtes de l'Hôtel du roi. Il continue cependant par la suite à effectuer des missions pour le roi dans la province<sup>131</sup>.

Hors ces postes dans les cours souveraines, le roi a aussi un très grand nombre de gouvernements et de capitaineries de ville, places ou châteaux à pourvoir. Ainsi, parmi d'autres fonctions, Louis de Brézé est-il capitaine du château de Rouen (1490-1531) et nomme l'un de ses clients normands, Jean Basset, comme lieutenant (il est attesté à cette charge de 1498 à 1503)<sup>132</sup> ; Jean Ango est nommé gouverneur et capitaine de Dieppe lors de la venue du roi dans la ville en 1535<sup>133</sup> ; Catherine de Médicis nomme son écuyer tranchant Marc-Antoine Seghizzo (il est originaire de Modène), capitaine de Vernon en 1565<sup>134</sup>, etc.

Le roi nomme aussi à l'archevêché de Rouen, aux évêchés et aux abbayes depuis le Concordat de Bologne (et même avant). A l'archevêché de Rouen, se succèdent les Amboise et les Bourbon, à l'évêché d'Evreux Ambroise et Gabriel Le Veneur, à l'abbaye de Fécamp, Antoine Bohier, Adrien Gouffier, puis Jean, Charles et Louis de Guise. Georges I<sup>er</sup> d'Amboise nomme Guillaume III Le Roux chanoine de Gaillon, tandis que Georges II d'Amboise obtient du roi pour lui l'abbaye d'Aumale (Nicolas Le Roux, le frère cadet de Guillaume, lui succèdera après son décès)<sup>135</sup> ; Jean Jubert, haut doyen de la cathédrale de Rouen, obtient en 1559 du cardinal de Lorraine le vicariat général de l'abbaye du Bec-Hellouin<sup>136</sup>.

Beaucoup de petits nobles haut-normands trouvent des emplois de baillis ou de lieutenants auprès des grands et moyens seigneurs de la province (ducs, marquis, comtes et barons), comme Pierre de Quiévremont, bailli de la baronnie du Bec-Crespin (1484-1496), ou Guérard de Blancbaston, seigneur d'Héronnelles, qui est successivement lieutenant du bailli, puis bailli du comte de Longueville (vers 1497-1517)<sup>137</sup>. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, Guillaume Mongnier, seigneur de Bermonville, est capitaine de la baronnie de Clères<sup>138</sup>. En 1600, Jean de Lux, écuyer et licencié en droit, est sénéchal du fief de Cormeilles à Romilly<sup>139</sup>. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, des petits nobles de la vallée de l'Andelle profitent de la restauration des droits de la

---

<sup>131</sup> FRONDEVILLE 1953, notice n° 26 (Nicolas Le Conte) et notice n° 18 (Louis de Pétremol).

<sup>132</sup> BEAUREPAIRE 1887, p. 113 ; DUPONT-FERRIER 1958, p. 230 ; BEAUCOUSIN 1891, p. 6.

<sup>133</sup> KNECHT 1998, p. 381.

<sup>134</sup> Arch. dép. Eure, E 1292, tab. Vernon, fol. 76 (mention).

<sup>135</sup> LETTERON et GILLOT 1996, p. 19-21.

<sup>136</sup> Arch. dép. Eure, E 2469, Preuves de noblesse de Louis Guillaume Jubert de Bouville, p. 286 : Copie collationnée en latin par laquelle il apparaît que le cardinal de Guise, abbé du Bec-Hellouin, commet M<sup>e</sup> Jean Jubert en qualité de Vicaire général de l'abbaye, 8 mars 1558 (v. st.) (mention).

<sup>137</sup> Pour Quiévremont, voir : Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1597 et 1588, Comptes de la baronnie du Bec-Crespin, années 1484-1485, 1486-1487 et 1495-1496. Pour de Blancbaston, voir : volume III, notice 29 (Héronnelles).

<sup>138</sup> COCHET 1871, col. 281.

baronnie de Pont-Saint-Pierre pour y exercer des emplois de juges<sup>140</sup>. Ces places sont presque toujours des tremplins vers de plus hautes et plus profitables fonctions au service de la Couronne – avec l'appui de leur protecteur. Ainsi, Louis de Viennens, écuyer, est-il au milieu des années 1470 lieutenant du vicomte de la baronnie du Bec-Crespin qui appartient aux Brézé ; au début du XVI<sup>e</sup> siècle, on le retrouve élu sur le fait des aides et tailles de l'élection de Montivilliers et exemption de Fécamp<sup>141</sup>. Guillaume II Le Roux occupe d'abord la charge de lieutenant général puis de vicomte d'Elbeuf avant d'être nommé conseiller à l'Echiquier permanent de Normandie lors de sa création en 1499 ; Guillaume III Jubert est substitut du procureur du roi avant d'entrer, lui aussi, comme conseiller à l'Echiquier (en 1504)<sup>142</sup>. On pourrait encore multiplier les exemples<sup>143</sup>.

D'autres petits et moyens gentilshommes faisaient partie de la parentèle de grands seigneurs, mais leur carrière est plus difficile à saisir. Georges de Clères, baron du lieu, en est un exemple. Pour autant qu'on sache, ce gentilhomme normand n'occupe aucune fonction auprès du roi ou auprès d'un grand du royaume, y compris de son beau-frère, le grand sénéchal de Normandie – il a épousé en 1490 Anne de Brézé. Cependant, on le trouve auprès de Brézé annonçant au Conseil de la ville de Rouen, puis à la cour du Parlement de Normandie, la défaite du roi à Pavie (1525), puis député de la noblesse aux Etats de Normandie (1531)<sup>144</sup>. C'est également lui, avec d'autres « gentilshommes experts et bien expérimentés », que le Grand sénéchal envoie « pour donner conseil aux reparations et fortifications [de la ville de Rouen] » en 1525<sup>145</sup>.

Au vu de ce rapide tableau de la noblesse haut-normande, on comprend que l'emprise croissante de l'*Etat central* sur la Normandie au XVI<sup>e</sup> siècle s'est fondée tout particulièrement sur l'aristocratie de cette partie de la province<sup>146</sup>. Il n'est pas anodin qu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle encore, la noblesse bas-normande, qui avait gardé des habitudes séditieuses, se joignit aux mouvements de soulèvement contre le roi tandis qu'il n'y eut aucune action en Normandie orientale<sup>147</sup>.

---

<sup>139</sup> GOUJARD 2002, p. 184.

<sup>140</sup> GOUJARD 2002, p. 184.

<sup>141</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1590, plets de la sergenterie de Bretheville dépendant de la baronnie du Bec-Crespin, 14/02/1475 (n. st.) ; 2 E 1/230, tab. Rouen, 16/07/1501.

<sup>142</sup> Volume II, notices n° 14 (Bourgtheroulde) et n° 67 (Gueutteville).

<sup>143</sup> Sur le sujet, voir spécialement : DEWALD 1980, p. 88 et suiv.

<sup>144</sup> BEAUREPAIRE 1887, p. 131 et 141.

<sup>145</sup> BEAUREPAIRE 1904, p. 125.

<sup>146</sup> Un phénomène comparable, plus précoce, a déjà été constaté pour la Touraine (LE ROUX 1999).

<sup>147</sup> GOUJARD 2002, p. 201.

## Les nouveaux venus de la noblesse

La noblesse a esté acquise par la vertu qui peut aussitost estre exercée du roturier que du noble, si le roturier est fait noble cela s'entend pour luy et sa famille s'il en a, [...]

Marc de la Béraudière, *Le Combat de seul à seul en camp clos...*, 1608<sup>148</sup>.

La noblesse forme à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et encore dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle un groupe social juridiquement bien défini. Il n'en demeure pas moins que ce groupe n'est ni fermé ni même encore particulièrement attaché à son passé et à l'idée qu'il puisse constituer une « race », dont la noblesse se transmettrait par le sang<sup>149</sup>. Certes, d'un point de vue légal, ce groupe se définit en grande partie comme héréditaire. Mais, comme le soulignait Ellery Schalk, à ce moment, les membres de la noblesse ne semblent éprouver aucun besoin de défendre leur statut nobiliaire et, pour eux, la seule *vertu* ou le seul mérite peut être un motif suffisant de promotion sociale<sup>150</sup>. Ainsi, comme je l'ai dit plus haut, au début du XVI<sup>e</sup> siècle en haute Normandie il n'existe pas encore d'opposition entre les nobles d'anciennes lignées et les nouveaux venus dans le second ordre. A l'inverse, un gentilhomme appauvri ou exerçant une profession indigne de son statut social cesse d'appartenir au second ordre<sup>151</sup>.

Sur les nouveaux venus dans le second ordre en haute Normandie, on dispose de l'enquête de Michel Mollat qui a distingué trois générations de négociants, tendant peu à peu à délaisser le commerce<sup>152</sup> : la première génération investit dans le commerce et secondairement dans la terre ; la deuxième génération commence à préférer l'investissement foncier et les plus fortunés parviennent à s'intégrer dans la noblesse ; la troisième génération est faite de rentiers, nobles ou non. Des familles normandes enrichies à l'aube de l'époque moderne, comme les Le Lieur, les Alorge et les Miffant, ou grâce aux crises de la guerre de Cent Ans, comme les Dufour, les Le Pelletier, les Le Roux, les Jubert, les Carradas et les Le Seigneur, se détournent ainsi progressivement du négoce pour investir leurs capitaux dans l'achat de fiefs et pour occuper des charges publiques. Il faut dire que ces négociants sont aidés dans leur démarche par Louis XI. Singulièrement compréhensif des ambitions de la classe marchande, le roi déclare compatible noblesse et commerce, et en 1467, pour récompenser les Rouennais de leur loyauté, il les autorise, eux et leurs héritiers, à posséder des fiefs nobles, sans payer aucun droit, « comme s'ilz

---

<sup>148</sup> BERAUDIÈRE 1608, p. 91, cité par SCHALK 1996, p. 18.

<sup>149</sup> JOUANNA 1976.

<sup>150</sup> SCHALK 1996, spécialement p. 32-34. Il se fonde essentiellement sur l'analyse de Madeleine Foisil du *Journal du Sire de Gouberville* et sur les études de Robert Muchembled sur une famille de petite noblesse de l'Artois et Jean-Marie Constant sur les nobles beaucerons du XVI<sup>e</sup> siècle

<sup>151</sup> SCHALK 1996, p. 18.

<sup>152</sup> MOLLAT 1952.

estoyent nobles nez et extraicts de noble ligne ». En 1470, il étend même le bénéfice de ce privilège à toute la Normandie, par l'ordonnance dite des « francs-fiefs ». Charles VIII et Louis XII ne confirment pas cette ordonnance, mais François I<sup>er</sup>, à l'époque où il fonde Le Havre, confirme à deux reprises, en 1516 et 1519, la grâce qui leur avait été faite. C'est de reste la confirmation d'un état de fait : la bourgeoisie marchande est déjà installée dans la noblesse<sup>153</sup>. L'achat de terres, patrimoine sûr et transmissible, est pour cette bourgeoisie marchande le moyen d'abandonner le négoce, mais elle permet aussi de gagner le plus prestigieux des états, la noblesse. Les Le Roux et les Jubert, que j'ai déjà évoqués plus haut, doivent sans doute leur fortune à la draperie – ils étaient originaires de Louviers et de Vernon<sup>154</sup>. Les frères Jacques et Richard II Le Pelletier transforment les rentes foncières achetées par leur père en propriétés, dont les plus importantes sont les fiefs de Martainville et d'Estouteville. Après avoir été conseiller de la ville de Rouen et député auprès du roi (1493-1496), Jacques intègre définitivement l'aristocratie en abandonnant le grand négoce à partir de 1499<sup>155</sup>. Jacques Le Lieur (vers 1475-1550) fait tout lui aussi pour faire oublier les origines marchandes de sa famille : il est notaire et avocat du roi, seigneur de Cidetot, Bosc-Guérard et Bonneville, conseiller de la ville et député de Rouen aux Etats provinciaux. Souvent, on l'a dit avec les Le Roux et les Jubert, les négociants deviennent rentiers du sol avant de poursuivre leur ascension sociale en achetant des offices d'abord de prestige modestes, le plus souvent auprès de grands seigneurs, puis plus importants. L'office de conseiller au Parlement était l'un des plus prestigieux.

Dans le même temps, à l'inverse, un certain nombre de gentilshommes normands n'hésitent pas à investir et à équiper des navires pour le grand commerce, pratique qui contribue à rendre encore plus floue la frontière entre noblesse et grande bourgeoisie marchande<sup>156</sup>. L'article présenté par la noblesse normande lors des Etats généraux de 1614 n'est peut-être, là encore, que pour entériner un état de fait :

Qu'il soit loisible à la noblesse de faire le grand trafic et d'équiper navires pour cet effet, sous les congés et formes accoutumées, sans pour ce être estimés dérogeans. Cela rendra l'Etat plus puissant et les cadets seront employés<sup>157</sup>.

Si l'acquisition de fiefs, l'adoption du mode de vie particulier des nobles et l'exemption de la taille suffisent à être considéré comme noble, certains nouveaux venus dans le second ordre font aussi parfois profession des armes lorsque la possibilité s'offre à eux. Nous avons vu plus

---

<sup>153</sup> MOLLAT 1952.

<sup>154</sup> LETTERON et GILLOT 1996, p. 11-12.

<sup>155</sup> Volume II, notice n° 36 (Martainville).

<sup>156</sup> Voir les nombreux exemples cités par BREARD 1889.

<sup>157</sup> Texte cité par RICHARD 1997, p. 21.

haut la carrière de Guillaume Picard, qui est devenu grâce à Louis XI général des Aides à Rouen et général des Finances de Normandie. Contre toute attente, à ces charges administratives et financières s'ajoutent bientôt des charges militaires : Picard est nommé bailli de Rouen, capitaine d'Abbeville et l'un des capitaines généraux du camp royal, signe évident qu'il possède désormais l'expérience des armes<sup>158</sup>. A la génération suivante, le doute n'est plus permis quant à l'appartenance des Picard au second ordre : le fils aîné de Guillaume, Louis Picard, est l'un des hommes d'armes du roi dans la compagnie du duc d'Orléans et participe à la première guerre d'Italie<sup>159</sup>. Bien plus, il en adopte les mœurs parfois brutales : en juillet 1493, il insulte de la manière la plus grossière le doyen du chapitre de la cathédrale de Rouen et porte la main sur les officiers de l'archevêque<sup>160</sup>. De la même manière que Guillaume Picard, d'autres nouveaux venus dans le second ordre au XVI<sup>e</sup> siècle, qui font l'essentiel de leur carrière dans l'administration royale en Normandie, participent à l'occasion à des opérations militaires. Selon le célèbre Clément Marot qui avait été un temps pensionné par lui, Guillaume Preudhomme, général des Finances de Normandie et trésorier de l'Espagne, trouve la mort au siège de Perpignan en 1543<sup>161</sup>. Parmi d'autres, le conseiller du roi et président de la Chambre des Comptes de Normandie Jean-Jacques Romé, les conseillers du Parlement et de la Cour des Aides Jacques et Jean Dyel combattent à la bataille d'Arques<sup>162</sup>. Au vrai, ces quelques exemples sont moins étonnants qu'ils n'y paraissent : pour s'intégrer pleinement à la noblesse, les nouveaux venus recevaient certainement, comme les nobles d'anciennes lignées, une formation au métier des armes.

## **Gages, revenus et dépenses**

Il est difficile de connaître précisément les revenus des gentilshommes haut-normands. Tout au plus peut-on avancer quelques remarques tirées des études de G. Bois et de J. Bottin sur les seigneuries du Pays de Caux, de J. Dewald sur les parlementaires, ainsi que de nos propres recherches sur les gentilshommes de notre corpus.

La surface moyenne des réserves et des tenures des seigneuries, les modes d'exploitations et, partant, les revenus de leurs propriétaires variaient selon les régions. La baronnie du Bec-Crespin, dans le Pays de Caux, particulièrement bien documentée, rapporte annuellement à Louis

---

<sup>158</sup> Volume II, notice n° 23 (Etelan).

<sup>159</sup> Volume III, Documents n° 1 et 2.

<sup>160</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, G 2144, 15 juillet 1493.

<sup>161</sup> MEYER 1964, p. 165 et suiv. (*Complainte VII*).

<sup>162</sup> Volume III, Document n° 17, article 10 (Romé a dû participer à la bataille à Dieppe, où il a perdu un cheval) ; DEWALD 1980, p. 103.

de Brézé à la fin du XV<sup>e</sup> siècle environ 1 200 l.t., dans le premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle environ 1 300 l.t. et s'élève jusqu'à 1 826 l.t. en 1550<sup>163</sup>. Mais recette ne veut pas dire revenu : déduction faite des dépenses sur les recettes (gages des officiers, travaux, etc.), le revenu de la baronnie s'élève à 516 livres en 1550<sup>164</sup>. Il faut aussi remarquer une évolution des droits perçus au cours du siècle. La hausse générale des prix a en effet contraint les propriétaires de la baronnie à augmenter la part en nature : alors que cette part était quasi nulle du temps de Louis de Brézé, en 1550 elle rapporte 1 030 chapons, 94 gelines, 5 moutons, 260 oies et 140 œufs, sans compter les boisseaux de blé, d'avoine, de seigle et d'orge. Le changement de propriétaire en 1561 va totalement modifier la structure de la seigneurie et ses revenus. En effet, Claude de Lorraine, duc d'Aumale, devenu baron du Bec-Crespin, occupé par ses charges à la cour et par ses autres domaines, loue à ferme l'ensemble de la baronnie en même temps qu'il abandonne son droit de haut justicier, se déchargeant ainsi de tâches onéreuses – on l'a dit, il faut gager des hommes de lois<sup>165</sup>. Par conséquent, la quasi-totalité des recettes de la baronnie devient un revenu net et invariable, que le fermier doit verser au représentant du duc : de 1561 à 1567, ce revenu s'élève à 2 000 l.t. par an. On comprend que ces mesures drastiques prises par Aumale ont pour seul objectif de tirer le maximum de bénéfices de la baronnie. Par ailleurs, le bail à court terme (six ans) permet au duc de le réévaluer, réévaluation qui concerne outre le bail un ensemble d'obligations. En 1568 comme en 1561, le fermier doit faire sa résidence au château du Bec, labourer convenablement les terres, y mettre compost et engrais sans les emporter, entretenir le colombier de pigeons, le repeupler si nécessaire, « entretenir de couvertures les maisons tant du chasteau que autres maisons estans sur lad. baronnie [...], excepté le corps de la grande maison ou il n'est tenu a l'entretien de la couverture » ; il doit également conserver une chambre pour le seigneur quand il vient, avec un lit et du linge<sup>166</sup>. Mais à ces clauses, le duc en ajoute de nouvelles en 1568 : le bail s'élève désormais à 2 100 l.t. par an et le fermier doit notamment planter 25 pommiers par an aux endroits les plus commodes de la baronnie. Signe des temps, il doit également payer la somme « en la ville de Rouen a ses despens, perilz et fortunes es mains

---

<sup>163</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1597, Compte de la baronnie du Bec-Crespin, année 1484-1485 (recettes : 1206 l. 11 s.) ; 1 ER 1597, Compte, année 1486-1487 (recettes : 1127 l. 9 s. 9 d.) ; 1 ER 1598, Compte, année 1504-1505 (recette : 1292 l. 8 s. 2 d.) ; 1 ER 1598, Compte, année 1505-1506 (recette : 1276 l. 8 s. 10 d.) ; 1 ER 1614, Compte, année 1513-1514 (recettes : 1283 l. 13 s. 5 d.) ; 1 ER 1618, Compte, année 1515-1516 (recettes : 1346 l. 16 s. 5 d.) ; 1 ER 1590, Compte, année 1549-1550 (recettes : 1826 l. 3 s. 5 d.).

<sup>164</sup> Voir note précédente.

<sup>165</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1590, bail de 6 ans de toute la recette de la baronnie du Bec-Crespin donné par Charles de la Menardière, M<sup>e</sup> d'hôtel et procureur de Claude de Lorraine à « honnête homme » Guillaume Aulde, 28/08/1561. L'abandon des droits de haute-justice des grandes seigneuries semble être un mouvement général en Normandie au cours de cette période du XVI<sup>e</sup> siècle, puisque le Parlement rappelle à plusieurs reprises aux seigneurs haut-justiciers leur devoir en la matière sous peine de confiscation de leur fief (GOUJARD 2002, p. 21). Parmi d'autres, la haute-justice de la baronnie de Pont-Saint-Pierre ne sera rétablie qu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle (p. 184).

de M<sup>e</sup> Estienne de Brey, tresorier general de mond. seigneur le duc en la maison de Monsieur Houldry ».

Mais, on l'a dit, les grandes et moyennes seigneuries sont avantagées parce que composées de réserves assez vastes et de monopoles (fours et moulins essentiellement). Particulièrement spectaculaire est la croissance du revenu de ces derniers : à Berneval, il passe de 60 l.t. en 1507 à 140 l.t. en 1520 et à 272 l.t. en 1556. A Hautot-sur-Dieppe, il monte de 58 l.t. en 1499 à 200 l.t. en 1542. Mais dans le même temps, le produit des censives baissent de manière importante en valeur réelle et représente une part de plus en plus faible du revenu de la seigneurie : dans le comté de Tancarville, les cens et les autres redevances grevant les censives, qui font 53 % des revenus en 1459, n'en constituent plus que 44 % en 1519, 26 % en 1544 et 22 % en 1554. Même chute dans la seigneurie de Berneval que je viens d'évoquer : 38 % de la recette totale en 1508, 15 % en 1557. Si cette baisse est largement compensée par la montée du produit des réserves et des banalités, elle ne l'est que très difficilement pour les petites seigneuries qui, souvent, ne possèdent ni four ni moulin ni vaste réserve. Ainsi, le petit fief d'Hectot-l'Auber, dans le pays de Caux, ne rapporte annuellement que 4 l. 7 s.t. à son propriétaire en 1569<sup>167</sup>. Certes, il doit s'agir d'un cas extrême, mais on comprend que, dès lors, beaucoup de petits nobles doivent trouver des solutions pour résister à l'inflation : prêter plus d'attention à la gestion de leur réserve, mais aussi, pour certains, augmenter la réserve de la seigneurie, soit en récupérant des censives, soit en achetant des fiefs voisins pour augmenter le fief principal. On a déjà évoqué les cas de Caltot, de Martainville et de La Valouine. A ce jeu, les nouveaux venus dans la noblesse semblent particulièrement doués. Jacques Le Pelletier, en plus des deux ou trois fiefs qu'il hérite de son père Richard, acquiert plus de seize fiefs de 1482 à 1509<sup>168</sup>, tandis que son frère cadet Richard II tient les fiefs de Claville et d'Oissel ainsi que le plein-fief du Bosc-Béranger par sa femme. De plus, les deux frères tiennent ensemble les fiefs de Saint-Maclou-de-Folleville (aveu en 1488) et de Pierreval (achats groupés en 1488-1489)<sup>169</sup>. Vers 1490, Guillaume II Le Roux hérite de son père des fiefs de Becdal, de Villettes, de Saint-Aubin d'Escroville, du Mouchel et de Bailleul à Acquigny, patrimoine qu'il accroît de 1490 à sa mort en 1520 d'une dizaine de seigneuries, dont le plein-fief de Bourgheroulde, qui devient le

---

<sup>166</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1590, bail de la baronnie pour 9 ans à M<sup>e</sup> Charles Estur, copie du 27/04/1577.

<sup>167</sup> DEWALD 1980, p. 172.

<sup>168</sup> Ce sont les fiefs de Martainville (achat en 1482), d'Estouteville (aveu en 1485), de Bourgagnel (1491), de la Salle (1491), de Venestanville (avant 1492), de Saint-Martin-du-Plessis, d'Eudemare (1501), du Vieux-Manoir (1501), de Saint-Maurice (1505), de la Vacquerie (1505), d'Oudalle (1506), de Beaucamp (1506) et de Bénarville, ainsi que ceux de Mantelle à Andely, de Monpoignant (aveu en 1509) et de Lonray.

<sup>169</sup> BnF, ms. fr. 2226, n° 50.357, fol.13 ; MOLLAT 1952, p. 488-489 et p. 493-495.

fief principal de la famille<sup>170</sup>. On peut encore citer Guillaume III Jubert : sur les sept fiefs qu'il laisse à son décès en 1543, seuls deux lui viennent de son père<sup>171</sup>. Dans le bailliage d'Evreux, des nobles de plus petite envergure semblent cependant réussir à gérer plus efficacement leurs domaines : parmi d'autres, Louis de Silly, seigneur des Fossés et de Saugueuse, obtient une hausse de ses revenus de 61 l.t. en 1562 à 309 l.t. en 1567 ; Jean Le Sens, seigneur de Morsent et du Grand-Couldray, de 66 l.t. à 200 l.t. au cours de la même période<sup>172</sup>. Mais peut-être ne s'agit-il que d'une récupération du niveau de leurs revenus d'avant la crise de 1562. Une autre solution pour ces petits nobles est de trouver un emploi auprès de seigneurs plus relevés, laïcs ou ecclésiastiques, et du roi, ce qui, pour les gentilshommes haut-normands, devait être relativement aisé d'après ce que nous avons vu. Comme on dispose de documents pour presque l'ensemble des gages perçus en Normandie, on peut établir une échelle assez précise selon l'importance de ces emplois.

Les gages les moins lucratifs sont ceux auprès des hauts et moyens seigneurs et des villes. A la fin du xv<sup>e</sup> siècle et au début du xvi<sup>e</sup> siècle, les gages du receveur de la baronnie du Bec-Crespin atteignent 50 l.t. par an ; ceux du bailli, du vicomte et du procureur, avec respectivement 15, 10 et 5 l.t. par an, sont nettement moindres<sup>173</sup>. A la même époque, le sénéchal de la baronnie de Fontaine-le-Bourg touche 10 l.t. et le sous-sénéchal 5 l.t. par an<sup>174</sup>. En 1571, le receveur de la baronnie d'Annebault reçoit 30 l.t. par an pour son office<sup>175</sup>. Les officiers du Conseil de la ville de Rouen sont mieux lotis : 100 l.t. par an pour le procureur-général en 1515 et 50 l.t. pour le clerc et le greffier. En revanche, les six conseillers-échevins de la ville ne touchent que 20 l.t. par an – ce n'est donc pas en termes financiers que Jacques I Le Pelletier, seigneur de Martainville, ou Thomas Surreau, seigneur d'Anquetierville, pour ne citer qu'eux, devaient apprécier l'importance de cette fonction. Une charge de la ville se démarque nettement des autres : le capitaine de la ville (Louis de Brézé en 1515) touche 1 000 l.t. par an<sup>176</sup>. Mais il faut dire que si

---

<sup>170</sup> En plus du Bourghtheroulde, ce sont les fiefs du Val, de Lucy, de Sainte-Beuve, de Cambremont, de Gilletenque près du Neufbourg, de Vironvé, de Tilly à Boissey-le-Châtel, de Maupertuis près de Fécamp, du Porpinché relevant de la baronnie du Bec-Thomas, de Saint-Sébastien, de l'Aigle à Sotteville-lès-Rouen (LETTERON et GILLOT 1996, p. 14-17).

<sup>171</sup> DEWALD 1980, p. 205.

<sup>172</sup> Volume III, Tableau n° 14a.

<sup>173</sup> On constate cependant des variations selon les époques : les gages du bailli du Bec-Crespin passent de 40 l.t. dans les années 1480 à 15 l.t. au début du xvi<sup>e</sup> siècle (voir : Volume III, Tableau 16a). Mais il faut dire que cela tient sans doute au fait que le bailli n'est plus à ce moment Pierre de Quiévremont, mais Guillaume, « bastard de Breszé », autrement dit le fils naturel du Grand sénéchal de Normandie, qui cumule d'autres charges auprès de son père : il est maître de son Hôtel et de capitaine de ses seigneuries du Bec-Crespin et de Nogent-le-Roi.

<sup>174</sup> Volume III, Tableau 16b.

<sup>175</sup> Arch. dép. Eure, E 1311, tab. Vernon, fol. 14.

<sup>176</sup> Volume III, Tableau 17.

cette charge est payée avec les deniers municipaux, la nomination en revient au roi de France qui a dû en fixer le montant.

Ensuite viennent les charges dans l'administration royale de la province. On ne dispose pas de chiffre pour les cours subalternes extérieures à Rouen<sup>177</sup>, mais comme la métropole normande concentre l'essentiel des cours, il est possible de se faire une idée assez précise de l'importance des principales charges.

Loin derrière toutes les autres charges exercées à Rouen, le vicomte de l'eau gagne *seulement* 50 l.t. par an, ce qui n'est pas négligeable cependant – Jacques II Le Pelletier, seigneur de Martainville, occupe cette fonction de 1506 à son décès en 1545<sup>178</sup>. Pour la Cour des généraux et justice des Aides de Normandie, les rémunérations s'élèvent à partir de 1544 à 200 l.t. pour un conseiller, 300 l.t. pour un général et 600 l.t. pour un président. A la Cour du Parlement de Normandie, à partir de la création de l'Echiquier permanent en 1499, le premier avocat du roi touche 300 l.t., les conseillers clercs 373 l.t., les conseillers laïcs 375 l.t., le receveur des amendes, les payeurs des gages, le troisième et le quatrième président 500 l.t. et, enfin, le premier et le second président 750 l.t. par an<sup>179</sup>. Selon J. Dewald, le revenu annuel moyen de la première génération de magistrats, qui comprend leurs gages, leurs rentes foncières et immobilières et le revenu de leur terre, est de 500 l.t. par an. Il augmente ensuite : 1 000 l.t. dans les années 1520, 2 à 3 000 l.t. à partir des années 1540 ; dans les années 1570 et 1580, 5 000 l.t. de revenus annuels devient la norme<sup>180</sup>. Ces chiffres placent les magistrats du Parlement de Normandie dans la moyenne noblesse (si on ne considère que l'aspect économique)<sup>181</sup>, avec quelques exceptions, comme le conseiller au Parlement Guillaume III Jubert dont le revenu annuel moyen s'élève à 13 500 l.t. et la fortune à environ 201 350 l.t. à sa mort (1543)<sup>182</sup>. Il faut dire que l'évolution du revenu des parlementaires rouennais tient à la structure de celui-ci : dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, si les gages forment encore une part non négligeable de leur revenu, les rentes foncières et immobilières, qui l'emportent déjà, ne font qu'augmenter par la suite – les magistrats réinvestissent progressivement leurs profits dans les fiefs et les rentes. L'écart entre les

---

<sup>177</sup> Pour la vicomté de Lyons, Pierre de Courcol touche 8 livres 6 sols en 1563, mais il ne s'agit pas de gages annuelles, seulement d'un traitement variable (BnF, Pièces orig. 885, n° 19.920 (dossier Courcol), pièce n° 2).

<sup>178</sup> Volume III, Tableau 18.

<sup>179</sup> Volume III, Tableau 18.

<sup>180</sup> DEWALD 1980, p. 116.

<sup>181</sup> Selon JOUANNA 1998, p. 80, on peut distinguer, pour les années 1550, trois seuils de fortune de la noblesse : 100, 1 000 et 10 000 l.t. de revenu annuel. Au-dessous du premier se situerait la noblesse « pauvre » et au-dessous du second et du troisième respectivement la petite et moyenne noblesse ; au-dessus de 10 000 l.t. se place la haute noblesse. Jouanna reconnaît que ce « classement est insuffisant, car fondé sur des critères économiques, mais il fournit un ordre de grandeur. » Le nombre respectif des diverses strates nobiliaires varie cependant selon les provinces. En Bretagne, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, les seuils sont assez bas : 660 l.t. (noblesse riche), 88 l.t. (noblesse moyenne) et 14 l.t. (petite noblesse).

rétributions de ces officiers et celles des officiers de seigneuries ou de la ville de Rouen est donc assez considérable, mais il n'est rien en comparaison de l'écart entre les rémunérations de ces derniers – et à plus forte raison avec les premiers – et les officiers des Finances<sup>183</sup>.

Vers 1520, les receveurs généraux des Finances du roi en Normandie touchent 1 500 l.t. de gages annuelles, auxquelles s'ajoute une pension de 500 l.t. ; les gages du général des Finances s'élèvent à 2 940 l.t. par an avec une pension de 2 400 l.t.<sup>184</sup>. Si on applique de manière théorique<sup>185</sup> ces revenus et pensions à la période au cours de laquelle le receveur (1517-1524) puis général des Finances de Normandie (1524-1529) Guillaume Preudhomme et le général Thomas Bohier (1494-1524) sont en exercice, on obtient, pour une estimation basse, des fortunes qui s'élèvent à 32 640 l.t. (Preudhomme) et 154 860 l.t. (Bohier). Bien sûr, ces chiffres bruts ne tiennent pas compte des prêts faits au roi par Bohier et Preudhomme sur leurs deniers personnels, ou, à l'inverse, des remboursements, dons ou cadeaux qui leur sont faits<sup>186</sup>. Ainsi, lorsque Thomas Bohier et son épouse Catherine Briçonnet sont attendus à Rouen au mois d'octobre 1512, le Conseil de la ville, en récompense de ce que Bohier « a fait et fait chacuns jours de grans services a la ville », juge « qu'il seroit bon regarder a luy faire quelque gracieux don ». En 1535, le même Conseil décide d'offrir de la vaisselle d'argent à concurrence de 200 écus [600 l.t.] à Guillaume Preudhomme, alors général de Normandie, afin de faire « reconnoistre les plaisirs des amis de la ville pour tousjours les entretenir en leur bon vouloir »<sup>187</sup>. François I<sup>er</sup> fait également des dons en argent : ainsi donne-t-il à Preudhomme 2 000 l.t. en 1527<sup>188</sup>.

Le revenu des militaires employés par le roi dans la province est loin d'être ridicule. Ainsi le capitaine des nobles du bailliage de Caux perçoit-il 200 l.t. par an en 1512 tandis qu'un capitaine de 2 000 hommes de pied touche 300 l.t. par an en 1499<sup>189</sup>. C'est autant qu'un conseiller et un général de la Cour des Aides, mais c'est moins que ce que touche un homme d'armes dans l'une des compagnies d'ordonnance du roi : Louis Picard, seigneur d'Ételan, perçoit 400 l.t. de pension pour les deux quartiers qu'il effectue au cours de l'année 1497<sup>190</sup>. Au cours de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, la charge de loin la plus avantageuse est celle de

---

<sup>182</sup> DEWALD 1980, p. 234.

<sup>183</sup> Ce qui est aussi vrai pour les exemples précédents : en règle générale, les receveurs et les payeurs gagnent plus que les autres officiers du même corps administratif.

<sup>184</sup> Volume III, Tableau 18.

<sup>185</sup> En l'absence des quittances pour chacune des années d'exercice à ces charges, non conservées, et, par conséquent, sans prendre en compte d'éventuelles réévaluations des gages et pensions au cours de la période.

<sup>186</sup> Preudhomme fit de nombreux prêts au roi, qui lui remboursa en 1518, 1521 et 1537 des sommes de respectivement 3 000, 4 000 et 10 000 l.t. (LAPEYRE et SCHEURER 1978, I n° 556).

<sup>187</sup> BEAUREPAIRE 1887 p. 104 et 144.

<sup>188</sup> LAPEYRE et SCHEURER 1978, I n° 556

<sup>189</sup> Volume III, Tableau 20.

<sup>190</sup> Volume III, Document n° 2.

commissaire à la revue des gens de guerre morte-payés de Normandie : en ne prenant en compte que les quittances conservées, Louis de Richebourg, seigneur de Sénitot, gagne 5 040 l.t. entre 1521 et 1537, dont 3 600 l.t. pour la seule période 1531-1537<sup>191</sup>. Au vrai, si on extrapole en comblant les années où les quittances manquent, Louis de Richebourg a dû percevoir un revenu annuel de 1 200 l.t. au cours de cette dernière période, soit 8 400 l.t. ! En 1532, Claude d'Annebault, seigneur d'Heubécourt, capitaine de cinquante lances des ordonnances de François I<sup>er</sup>, reçoit 1 410 l.t. à cette charge pour une année et, en 1564, Jacques de Silly, aussi seigneur d'Heubécourt, capitaine de trente lances fournies des ordonnances de Charles IX, 1 800 l.t. par an<sup>192</sup>.

Reste, enfin, le personnel des Maisons du roi et de la reine. Un notaire et secrétaire du roi reçoit 132 livres parisis par an (165 l.t.), auxquelles s'ajoutent des avantages divers (provendes d'avoine et ferrure des montures, nourriture à la cour pour eux et éventuellement un ou deux valets, etc.)<sup>193</sup>. Un valet de chambre ordinaire du roi, tel Bertrand de Bailleul, recueille 300 l.t. par an<sup>194</sup>. C'est moins que les pensions des membres de la maison militaire du roi : l'un des Cent gentilshommes de l'Hôtel du roi gagne 390 l.t. pour ses quartiers en 1499 et son lieutenant 450 l.t. en 1513<sup>195</sup>. Par ailleurs, sous Charles VIII, un conseiller et chambellan du roi gagne *seulement* 200 l.t. par an, mais au fil des règnes le montant de la pension est réévalué : sous Louis XII elle passe à 300 l.t., sous François I<sup>er</sup> à 600 l.t. et sous Henri II à 1 200 l.t.<sup>196</sup>. Comparativement, les membres de la Maison de la reine semblent mieux rémunérés : Jean Le Veneur, seigneur de Talye, puis baron de Tillières, commence sa carrière en 1523 comme valet tranchant de Claude de France à 400 l.t. par an ; devenu panetier de la reine Eléonore d'Autriche en 1537, il perçoit la même somme, mais l'année suivante il est promu maître de l'Hôtel de la reine et gagne 600 l.t. par an<sup>197</sup>. Un maître des Requêtes de l'Hôtel du roi touche autant qu'un gentilhomme de la chambre du roi, c'est-à-dire 1 200 l.t. par an, auxquelles s'ajoute une pension de 100 l.t.<sup>198</sup>.

Ce rapide tableau, très lacunaire il faut le reconnaître, a cependant le mérite de donner une idée des revenus des gentilshommes normands. Pour l'affiner encore, on doit prendre en compte le cumul des mandats, les dons et les cadeaux qui contribuaient à augmenter grandement leurs

---

<sup>191</sup> Volume III, Tableau n° 23.

<sup>192</sup> BnF, Pièces orig. 74, n° 1.454 (dossier Annebault), pièce n° 21 : 23/12/1532 ; Pièces orig. 2704, n° 60.110 (dossier Silly), pièce n° 17 : 7/02/1564 (n. st.).

<sup>193</sup> Volume III, Tableau 19.

<sup>194</sup> Volume III, Tableau 19.

<sup>195</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 14/238, tab. Auzouville-sur-Ry, 6/06/1499 (Pierre Chenu, seigneur de St-Arguen-sur-Ry) ; BnF, Pièces orig. 560, n° 12.696 (dossier du Bus), pièce n° 12 (René du Bus, seigneur du lieu) ; Pièces orig. 1537, n° 35.097 (dossier de Houdetot), pièce n° 50 (Guillaume de Houdetot, seigneur du lieu).

<sup>196</sup> Volume III, Tableaux 20 et 25.

<sup>197</sup> Volume III, Tableau 24.

<sup>198</sup> Volume III, Tableau 19.

revenus. Ainsi, Guillaume de Houdetot reçoit en 1506 de Louis XII, « affin qu'il ait mieux de quoy soy entretenir en notre service », des droits de rachats et de treizième d'une valeur de 450 l.t., qui, ajoutés à sa pension de gentilhomme de l'Hôtel du roi, constituent un revenu total pour l'année de 840 l.t.<sup>199</sup>. En 1515, devenu lieutenant des Cent gentilshommes, de Houdetot reçoit un nouveau don de 1 213 l.t., soit un revenu pour l'année de 1 663 l.t.<sup>200</sup>. En outre, Louis XII, qui marie la fille de Guillaume à François de Hautbourdin, constitue lui-même la dot de la mariée : François de Hautbourdin touche pour cela du receveur du roi 400 l.t. par an<sup>201</sup>.

Le cas de Jean Basset (vers 1460-1521), seigneur de Normanville, dont la carrière est particulièrement bien documentée, est exemplaire du cumul des mandats<sup>202</sup>. Elu sur le fait des Aides ordinaires de l'élection de Bayeux de 1485 à 1498, il est dans le même temps conseiller et chambellan de Charles VIII, charge qu'il occupe aussi sous Louis XII et François I<sup>er</sup>. Nommé à l'avènement de Louis XII lieutenant du château de Rouen (1498) et capitaine de 2 000 hommes de pied normands pour le roi « au fait de ses guerres » en Italie (1499, 1503), il devient capitaine de Château-Gaillard en 1507, capitaine des nobles du bailliage de Caux à partir de 1512 et capitaine et bailli de Gisors à partir de 1517 jusqu'à sa mort (1521). Basset est en outre, à plusieurs reprises, député de la noblesse ou commissaire du roi aux Etats généraux de Normandie (1517, 1519 et 1521). Pour toutes ces fonctions, Jean Basset percevait de 1486 à 1497-1498 200 l.t. par an, de 1498 à 1515 entre 300 et 500 l.t. annuelles (sans compter les gages de lieutenant du château de Rouen qu'on ignore) et de 1515 à 1521 de 800 à 950 l.t. par an<sup>203</sup>.

L'écart n'en reste pas moins immense avec les grands du royaume : si un gouverneur de la province dispose d'un salaire annuel de 14 000 l.t. en 1493 (Louis II d'Orléans)<sup>204</sup> et de près de 9 000 l.t. en 1531 (Louis de Brézé)<sup>205</sup>, Anne de Montmorency percevait environ 180 000 l.t. par an et Charles de Lorraine, archevêque de Reims et abbé de Fécamp, à la fin du règne d'Henri II a des revenus de 300 000 l.t. par an<sup>206</sup>.

Au vu de ces revenus, on voit que les charges les plus avantageuses pour les gentilshommes haut-normands sont sans conteste celles d'officier du roi, établi dans la province

---

<sup>199</sup> BnF, Pièces orig. 1537, n° 35.097 (dossier de Houdetot), pièce n° 47 : à Montils-les-Tours, le 13/06/1506.

<sup>200</sup> *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>* V, n° 15720 : acte du 12/01/1515 (n. st.).

<sup>201</sup> *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>* V, n° 15721 : acte du 12/01/1515 (n. st.) ; ANSELME VIII (1738), p. 24.

<sup>202</sup> Volume III, Tableau 20.

<sup>203</sup> Volume III, Tableau n° 20.

<sup>204</sup> DUPONT-FERRIER IV, n° 16 206.

<sup>205</sup> *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>* VII, n° 28148, cité par CLOULAS 1997, p. 87. A ces gages de gouverneur de la province, Louis de Brézé cumulait ceux de capitaine du château de Rouen (1 000 l.t.) et de Grand sénéchal de Normandie (1 000 l.t.), soit un revenu annuel minimum de près de 11 000 l.t.

<sup>206</sup> JOUANNA 1998, p. 77.

ou à son service personnel. A partir de cela, on comprend mieux la fidélité des nobles haut-normands à leur prince, y compris aux pires moments de l'histoire de la province.

A partir du début du XVI<sup>e</sup> siècle, le profit tiré par le seigneur de ses terres, de son office et de ses rentes est de plus en plus absorbé par des dépenses sans effet sur la productivité agricole : avec une fiscalité royale en progression, c'est là une des causes majeures de l'arrêt de la croissance dans la province. S'ajoute un souci d'ostentation inconnu jusqu'ici de la grande majorité des petits nobles : domesticité plus nombreuse, construction de superbes bâtiments, achat de meubles luxueux pour leurs logis, port de vêtements plus coûteux<sup>207</sup>. Il faut dire que les souverains montrent l'exemple, à commencer par François I<sup>er</sup>, en donnant le spectacle de somptueux bâtiments et d'une cour raffinée. On connaît bien les sévères désapprobations des commentateurs sociaux et politiques de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle qui se sont penchés sur les terribles conséquences financières de ces débauches de luxe et d'édifices<sup>208</sup>.

Les édifices construits au cours de la période en témoignent suffisamment, comme nous le verrons plus loin<sup>209</sup> ; les archives également. Les inventaires de Fontaine-le-Bourg (1517, 1546), d'Etelan (1557), du Bourgtheroulde (1591) et de Chambray (1600) dénombrent soieries et objets précieux ou singuliers, tels que fontaine artificielle en albâtre, vaisselle de Venise et « grandz bassins et vases de vaisselle de vateur, de la façon de messire Bernard Palissy de diverses couleurs et fort exquises », tableaux, tapisseries et meubles à vis dorées, marquetés, « fort beau en boys de noyer facon de Paris » ou en bois de cyprès sculptés<sup>210</sup>. L'estimation des biens meubles de Claude II Le Roux au Bourgtheroulde s'élève à la somme considérable de 28 542 l.t.<sup>211</sup> ! Nicolas de Chambray (à partir de 1534) et son fils Gabriel (à partir de 1566) cumulent de telles dettes (pour les dots de leurs filles, leur train de vie ou le service du roi) que leurs héritiers auront bien du mal à faire face – les intérêts courent encore au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>212</sup>. Il faut dire que Gabriel ne regarde pas à la dépense, notamment en matière vestimentaire et surtout d'architecture : c'est à lui qu'on doit attribuer la construction du nouveau logis (maintenant disparu) de Thevray (1566-1576) et la superbe maison de Chambray (1578-1588)<sup>213</sup>. Mais ces dépenses ne sont pas uniquement somptuaires. Certains gentilshommes, tout particulièrement les magistrats et la moyenne noblesse, sont obligés d'envoyer leurs chers petits faire de longues études sur les bancs universitaires pour leur assurer un avenir. Cette formation

---

<sup>207</sup> GOUJARD 2002, p. 34 et 196.

<sup>208</sup> Par exemple, voir : GIRARD 1586, texte cité par THOMSON 1988, p. 10.

<sup>209</sup> Sur le sujet, voir le Chapitre VI du présent ouvrage.

<sup>210</sup> Volume III, Documents n° 4, 5, 11, 16 et 19.

<sup>211</sup> Dont 14 653 l.t. pour les seuls meubles du logis (Volume III, Tableau n° 27 et Document n° 16).

<sup>212</sup> Arch. dép. Eure, 126 J (fonds du chartrier de Chambray, non classé).

est coûteuse : Nicolas I Romé débourse pour l'éducation de son fils aîné, Nicolas II, qui débutera sa carrière en 1568 comme conseiller au Parlement de Normandie, 140 l.t. par an de 1548 à 1557 jusqu'à la licence ès arts passée à Paris, puis 230 l.t. par an pendant neuf ans pour ses études de droit dans les universités de Poitiers, Orléans, Toulouse et Bourges, soit un total de 3 420 l.t. pour dix-sept années d'études ! Mais ce n'est pas tout. Son cadet, Antoine, qui deviendra secrétaire du roi et conseiller de la ville de Rouen, a lui aussi étudié : 8 ans à Poitiers, pour 300 l.t. par an, et une année à Rome pour 600 l.t., soit un total de 3 000 l.t.<sup>214</sup>. Cette éducation poussée n'est pas cependant uniquement destinée à assurer un avenir professionnel à la progéniture nobiliaire : elle est désormais l'un des signes évidents de l'appartenance à la caste la plus relevée.

## Culture et formation

Jeune, on m'apprit, avec les lettres la manière  
D'escrimer, voltiger, de chanter et baller,  
De courir bien en lice et proprement parler,  
De faire ce qui est propre à tout gentilhomme.  
Jean de La Taille, « Le courtisan retiré », 1574<sup>215</sup>.

On serait enclin à penser que, dans l'ensemble, les gentilshommes n'étaient guère plus savants que leurs fermiers ou leurs maçons, du moins en ce qui concerne le latin. Mais le cas du modeste gentilhomme champêtre du Cotentin Gilles de Gouberville invite à plus de prudence : il sait le latin et cache ses pensées les plus intimes sous le couvert de l'alphabet grec<sup>216</sup>. Le degré d'éducation, le niveau culturel ou de compétence des gentilshommes haut-normands, en fonction des différentes strates nobiliaires, ne peut être quantifié ou évalué faute d'informations. Cependant, quelques exemples nous invitent à aller au-delà d'éventuels préjugés. Surtout, ils témoignent d'une évolution au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, qui est précisément l'une des causes du malaise nobiliaire en France au cours de la seconde moitié du siècle<sup>217</sup>.

Au XV<sup>e</sup> siècle, si la plupart des gentilshommes s'occupent de leur terre et font profession des armes, certains d'entre eux sont diplômés des universités et possèdent une charge dans l'une des cours de la province, voire auprès du roi. Ainsi, Georges Havart, seigneur d'Argueil et de La

---

<sup>213</sup> Volume II, notice n° 19 (Chambray) et n° 48 (Thevray). La dette que Gabriel a contracté pour ses vêtements s'élève à 750 l.t. en 1594 (Arch. dép. Eure, 126 J, fonds non classé du chartrier de Chambray, 7/11/1594).

<sup>214</sup> DEWALD 1980, p. 133.

<sup>215</sup> LA TAILLE 1878, IV, 24.

<sup>216</sup> TOLLEMER 1993 I, p. XLI (Préface d'E. Le Roy Ladurie).

<sup>217</sup> Sur le sujet, voir : JOUANNA 1996, Chap. 31.

Rosière, est-il conseiller de Louis XI et l'un de ses spécialistes en matière d'administration<sup>218</sup>. De même, on a vu que 17 % des parlementaires rouennais au moment de la création de l'Echiquier en 1499 étaient nobles d'ancienne extraction. Parmi eux, on trouve Robert Destain, seigneur de Villerets, d'Archelles et du Taillis, issu d'un lignage de petite noblesse de la vicomté d'Arques. C'est à lui, nommé quatrième président de l'Echiquier en 1499, que Louis XII confie le soin de veiller à l'organisation matérielle de l'Echiquier permanent lors de sa création : militaire renommé, il a fréquenté l'université et, d'après le magistrat et poète rouennais Le Chandelier (†1549), nul connaît mieux que lui les lois romaines<sup>219</sup>. On le voit, l'opposition entre service civil et service guerrier, entre robe et épée, n'est pas stricte. En 1561, c'est Jacques de Silly, seigneur de Rochefort, qui est l'orateur de la noblesse devant le jeune roi Charles IX aux Etats généraux tenus à Orléans. Dans l'épître dédicatoire de la « harangue » de Jacques de Silly, Bernard du Poy-Monclar dresse en modèle celui-ci et son frère aîné Louis, seigneur de La Roche-Guyon et d'Acquigny, qui sont à la fois des hommes d'armes et des hommes de lettres :

[...] nous estimons grandement les personnes généreuses que en l'un [les armes] et l'autre [les lettres] exercice ont employé l'usure de ceste perissable vie. Tellement que feu Monseigneur de La Roche-Guyon vostre frere, ni vous, n'avez esté miëus conneus et honorés entre les François, admirés des estrangiers, pour estre issus des plus anciennes maisons des ducs et comtes d'Alemaigne, Angleterre, Bretagne, Champaigne, et estre des premiers en France : avoir tous-jours bien fait en plusieurs batailles, assaultz de villes, et à beaucoup de rencontres à la guerre : que pour avoir devançé maintz autres par les lettres, et avoir bien sceu joindre et marier les armes au scavoir<sup>220</sup>.

D'autres gentilshommes, qui occupent des charges militaires ou dont les parents en faisaient leur profession, sont également fort diplômés : Jean Ebrard de Saint-Sulpice, capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur de la maison de François d'Alençon, est docteur *in utroque* (dans les deux droits, civil et canon) ; Philippe de Mornay (1549-1623), né à Buhy dans le Vexin normand, plus connu sous le nom de Duplessis-Mornay, fit ses études de droit à Genève, Heidelberg et Padoue. A partir de 1564, en France, des gentilshommes de vieille souche sont surintendants généraux des finances, Artus de Cossé-Brissac et François d'O pour ne citer qu'eux<sup>221</sup>. Si Blaise de Montluc s'étonne dans les années 1570 que des jeunes au sang vif puissent rester assis et enfermés toute la journée, cela revient à dire qu'il voit alors un assez grand nombre de gentilshommes s'adonner à l'étude<sup>222</sup>. Et s'il prend la défense de la noblesse

---

<sup>218</sup> GAUSSIN 1985, p. 132-133. Sur l'ensemble des conseillers de Louis XI, la majorité (42 %) sont des « grands commis » ou des « spécialistes » en matière de finances, d'administration, de guerre ou de justice, et les plus influents d'entre eux sont majoritairement des nobles (42 %) (p. 127 et 133).

<sup>219</sup> FRONDEVILLE 1960, p. 2 ; FLOQUET I (1840), p. 340 et 342-343.

<sup>220</sup> SILLY 1561, fol. 2 r. et 3 v.

<sup>221</sup> Sur le sujet, voir : JOUANNA 1996, p. 494.

<sup>222</sup> MONLUC 1964, p. 345.

d'épée contre les « gens de robe », ses mémoires témoignent de sa volonté d'atteindre une certaine qualité d'expression et de son goût pour l'étude : « [je] crois qu'un homme qui a lu et retenu est plus capable d'exécuter de belles entreprises qu'un autre »<sup>223</sup>. De fait, l'éducation et la culture (au sens anthropologique du mot) sont les marques d'appartenance des gentilshommes à la caste supérieure. Ainsi, les magistrats des cours souveraines ont sans doute en commun avec la moyenne et grande noblesse dont ils font partie leur éducation : les futurs conseillers au Parlement sont confiés tout jeunes à des précepteurs, puis à une école avant d'être envoyés dans un collège parisien dépendant de l'université de Paris. Parfois, ils complètent leur savoir dans une université étrangère, italienne ou le plus souvent allemande<sup>224</sup>. Encore dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, ces magistrats étaient des hommes compétents, titulaires d'une licence, d'une maîtrise ou d'un doctorat en droit, parfois *in utroque*. C'est le cas, par exemple, de Claude Le Roux, qui obtient son baccalauréat en 1512 et sa « licence es loix » peu avant 1520<sup>225</sup>. On ne s'étonne donc pas de trouver chez ces magistrats des bibliothèques importantes. Le conseiller au Parlement Claude Jubert (1522-1559), seigneur de Vesly, possède chez lui en 1567 près de 180 volumes, parmi lesquels, bien sûr, une grande majorité d'ouvrages de droit, civil et canon, et la coutume de Normandie (74 %), mais aussi des livres « d'humanité » (20 %), tels que Platon, Cicéron, Virgile, Sénèque, Quintilien, Tite Live, Pétrarque, Erasme, Rudolf Agricola, Lorenzo Valla<sup>226</sup>. Le fait qu'une partie de ces livres datent des premières années du XVI<sup>e</sup> siècle laisse penser que le fonds primitif de cette bibliothèque a été constitué par Guillaume III Jubert, le père de Claude, conseiller au Parlement de 1504 à 1540. L'étude de Claude II Le Roux au Bourgtheroulde recelait, avant 1591, « un grand nombre de livres et volumes, tant en theologie, droictz civil et canon, medecine, humanité, historiens de toutes sortes, livres d'architecture, agriculture » (pour une valeur de plus de 1 400 écus [4 200 l.t.] !) tandis que son cabinet abrite « de grands pupitres sur lesquelz il y avoit plusieurs grands vollumes »<sup>227</sup>.

Le mouvement s'amplifie au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. L'accession au gouvernement de Normandie en 1491 de Louis II d'Orléans, futur Louis XII, et au trône archiepiscopal en 1493 de son fidèle ami Georges d'Amboise, cardinal-archevêque de Rouen, furent des événements marquants. Dans l'intervalle d'une vingtaine d'années, en faisant construire à Rouen (résidence archiepiscopale, Palais Royal pour abriter l'Echiquier permanent, partie occidentale de la cathédrale avec l'achèvement de la tour de Beurre, hôtel des généraux des Finances) et aux

---

<sup>223</sup> MONLUC 1964, p. 654.

<sup>224</sup> DEWALD 1980, p. 22 et suiv.

<sup>225</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 61 J 3 : certificat du baccalauréat (orig. en latin), 7/09/1512 ; 61 J 3 : lettre royale de François I<sup>er</sup> autorisant Claude Le Roux, « licencié es loix », à entrer comme conseiller au Parlement, 15/07/1520.

<sup>226</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 2056, inventaire des biens meubles de Claude Jubert, 7/06/1567 (fol. 25 r.-31 r.).

environs (Déville-lès-Rouen, Gaillon), en apportant et réalisant des copies des manuscrits à peintures de la bibliothèque de Ferdinand I<sup>er</sup> d'Aragon, en faisant venir des artistes et des œuvres d'Italie et du Nord de l'Europe, les deux princes et leur clientèle extérieure (les Bohier) vont donner à Rouen une impulsion décisive, qui fit de la métropole normande le principal foyer de la Renaissance en Normandie. L'élite cultivée de la noblesse et de la haute bourgeoisie rouennaise leur emboîtèrent le pas, comme Guillaume III Le Roux, proche du cardinal d'Amboise, chanoine de Gaillon, abbé d'Aumale, qui fut « prince » du Puy de la Conception (académie religieuse devenue académie littéraire) et le commanditaire de la galerie du célèbre hôtel de Bourgtheroulde à Rouen dont les bas-reliefs illustrent les *Triumphes* de Pétrarque<sup>228</sup>. Les références à la Rome antique et aux auteurs classiques se multiplient dans la ville, sur les fontaines (comme le Mont-Parnasse de la fontaine dite de Lisieux), sur les bas-reliefs des maisons, aux vitraux des églises. Jacques Le Lieur ne parle pas d'autre chose en introduction à son fameux « Livre des Fontaines » (1525) : citant des passages de Suétone et de Pline l'Ancien sur les fontaines de la Rome impériale, il compare Georges I<sup>er</sup> d'Amboise, gouverneur de Normandie, « émulateur des vertus romaines », et les conseillers de la ville qui ont contribué au développement de l'adduction d'eau dans la métropole normande aux Romains... et Rouen à la Rome antique, rien que cela<sup>229</sup>. Témoin de ce mouvement nouveau en partie rêvé et en partie réel, le Rouennais Baptiste Le Chandelier écrit avant 1543 : « notre siècle, il faut le reconnaître, est plus fécond en lumières, et plus favorisé des Muses ; les études renaissent, les intelligences se réveillent ; on cultive avec succès des arts dont naguère on ignorait jusqu'au nom même »<sup>230</sup>.

La noblesse haut-normande de plus en plus dépendante des ressources de la couronne est affectée directement ou indirectement par le laboratoire pour l'affinement des mœurs qu'est la cour : le *Courtisan* de Balthazar Castiglione (1528), traduit en français en 1537<sup>231</sup>, contribue au développement d'un nouveau « miroir des nobles » : le gentilhomme doit cultiver son esprit, ses manières, l'aisance de ses gestes et la pratique assidue de la danse. Depuis le siècle précédent aussi est apparu un autre modèle d'excellence humaine, celui du service civil du roi, accompli par les hommes de robe, exigeant la prudence, la culture et surtout la compétence, qualifications qui passent par une éducation plus poussée qu'autrefois. Installés au cœur de l'appareil d'Etat et

---

<sup>227</sup> Volume III, Document n° 16, articles 20 et 21.

<sup>228</sup> LETTERON et GILLOT 1996, p. 114-131 ; RIVIALE 2005, p. 264-265.

<sup>229</sup> SANSON 1911, p. 1-3. Voir également sur le sujet, l'analyse de RIVIALE 2005, p. 264-265.

<sup>230</sup> Cité par FLOQUET I (1840), p. 338.

<sup>231</sup> CASTIGLIONE 1537. Un gentilhomme normand, Jean Miffant, en possède un exemplaire dans son hôtel rouennais (LEROY 1937, p. 55).

de plus en plus nombreux, ceux-ci commencent à concurrencer les hommes attachés au service militaire du roi, opposant ainsi la robe à l'épée<sup>232</sup>.

Qu'en est-il spécifiquement de la petite noblesse haut-normande ? Sans doute est-elle obligée de suivre le mouvement, de façon tout aussi pragmatique pour conserver le prestige de son rang et pour espérer obtenir des charges plus élevées, dans la mesure de ses moyens. Les édifices construits par elle témoignent d'une certaine culture architecturale, à moins qu'il ne s'agisse que d'un simple mimétisme : les petites maisons seigneuriales prennent modèle sur les grandes demeures du voisinage (Les Mottes et La Folletière sur Annebault, Jouveaux sur Acquigny), le décor des cheminées ou des puits est copié à partir de gravures (Le Flot, La Chapelle). En revanche, le plan d'ensemble de La Valouine témoigne d'une lecture précise des traités d'agronomie<sup>233</sup>.

### **Seigneurs des villes, seigneurs des champs**

Mais entre vous les François et Anglois  
Vous vivez tous aux champs sur voz domaines  
De rentes, sens, de terres, prez, et laines  
Que vous avez, et aultre revenu,  
Lequel vous est de voz parens venu, [...]

Jean Bouchet, *De la forme de vivre des gentilz hommes de France et d'aultres nations*, 1545<sup>234</sup>.

Au vrai, ces vers du poète poitevin caricaturent une situation française qui est certainement loin d'être aussi tranchée. Cela fait bien longtemps qu'un certain nombre de gentilshommes de France possèdent en ville des hôtels parfois somptueux où ils résident sinon toute l'année, du moins une partie du temps, comme le fait le souverain lui-même<sup>235</sup>. Aussi décalé soit-il, ce point de vue est cependant un lieu commun<sup>236</sup>, repris, un peu vite, par l'ambassadeur vénitien en France, Giovanni Soranzo, en 1558 : « Les nobles en France n'habitent pas dans les cités, mais dans les villages et dans leurs châteaux »<sup>237</sup>. Dans le deuxième livre des *Recherches de la France* (1565), Estienne Pasquier pose le lien entre noblesse d'épée et vie champêtre :

---

<sup>232</sup> Sur le sujet, voir : JOUANNA 1996, p. 62-63 et 495.

<sup>233</sup> Volume II, notices n° 16 (Le Bus), n° 25 (Le Flot), n° 39 (Les Mottes), n° 50 (La Valouine), n° 57 (La Chapelle) et n° 63 (La Folletière).

<sup>234</sup> BOUCHET 1545, « Troisième Epistre à tous gentilz hommes... », II, iii, 8, fol. 16 r. (col. 2) et 16 v., v. 15 et suiv., cité par FONTAINE 2006, p. 41-42.

<sup>235</sup> CHATENET 2002, p. 19-21 et tableaux 1 à 8. Sur Henri III, voir aussi : LE ROUX 2003.

<sup>236</sup> Sur le sujet, voir : FONTAINE 2006, tout spécialement p. 9-10.

<sup>237</sup> Cité par MIGNOT 2006, p. 128.

En vne republique, c'est chose du tout necessaire, de faire degrez des ordres, & mesmement qu'il soit requis de gratifier d'avantage aux hommes qui se rendent plus meritoires, à fin qu'à leur exemple chacun soit induit à bien faire, je ne seray mais ialoux ny marry, qu'à ceux qui exposent leur vie pour le salut de nous tous, soit attribué le titre de noble, plutost qu'à ceux qui dedans leurs Palais, à leurs aises, se disent vaquer au bien des affaires de une Iustice. Ceux là se moyennent ce nom de noblesse à la pointe de leurs espées, ceux-cy, à la pointe seulement de leurs plumes. [... Aussi] ceux qui se veulent dire estre à bonnes enseignes nobles, laissent les villes, pour choisir leurs demeures aux champs. Tant à l'occasion de ce que la plus grande partie de noz Fiefs y sont assis, lesquelz, comme i'ay deduit cy-deffus, il estoit seulement permis aux nobles & gens suiivants les armes de posseder qu'aussi que par ce moyen ilz pensent se garentir de toutes opinions que lon pourroit auoir d'eux, qu'ilz pratiquassent ou trafiquassent dans vne ville : chose qui obscurceroit (ce leur sembleroit) la lumiere de leur noblesse. [...] Car aussi, à bien dire, entre toutes les vies qui approchent plus pres de la militaire, c'est la champestre<sup>238</sup>.

D'un côté sont les « vrais » nobles, qui illustrent leur vertu sur les champs de bataille et sinon résident à la campagne ; de l'autre les « faux » nobles, qui instruisent des dossiers dans le confort du Palais ou de leur demeure citadine. Les conflits armés de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et la multiplication de la vénalité des offices ne feront qu'exacerber cette opposition<sup>239</sup>. La situation était en réalité plus complexe que cela, et singulièrement en haute Normandie.

En 1486, plus d'une centaine de familles nobles habitent à Rouen<sup>240</sup>. Si quelques uns sont de grands marchands en voie d'anoblissement, comme Jacques Le Pelletier, sieur de Thionville à ce moment, d'autres sont des nobles d'ancienne extraction comme Robert Destain, seigneur du Taillis, Roger Gouel, seigneur de Poville, ou Jean de Gouvis, seigneur de Croismare. Anobli de fraîche date par Louis XI, Guillaume Picard, seigneur d'Etelan, achète en 1474 un hôtel paroisse Saint-Cande-le-jeune où il « fait faire plusieurs grans et sumptueux ediffices »<sup>241</sup>. Peu avant, il fait bâtir sur son fief d'Etelan une demeure située en bordure du magnifique paysage de la vallée de la Seine<sup>242</sup>. Robert Destain fait de même quelque temps après : il achète en 1483 le fief du Taillis, à Duclair, situé sur la rive droite du fleuve, à faible distance de Rouen<sup>243</sup>. Ces gentilshommes ne font pas autrement que leur archevêque, Guillaume d'Estouteville, qui semble avoir donné le signal de la reconstruction en Normandie après la guerre de Cent Ans : bien que résidant le plus clair de son temps à Rome, le cardinal fait d'abord rebâtir la résidence d'été des archevêques à Gaillon (1454-1463) puis le palais archiépiscopal à Rouen (1461-1466)<sup>244</sup>. En plus de ces résidences urbaine et campagnarde, l'archevêque possède une résidence suburbaine, le

<sup>238</sup> PASQUIER 1581, fol. 175 r.-176 v.

<sup>239</sup> SCHALK 1996, « Deuxième Partie » ; JOUANNA 1996, Chap. 31 ; LE ROUX 2003, p. 259-263.

<sup>240</sup> *Monstre des nobles à Rouen* 1486. En tout, 121 nobles sont recensés, mais sans doute étaient-ils plus nombreux.

<sup>241</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, G 2088 et G 6274.

<sup>242</sup> Volume II, notice n° 23 (Etelan).

<sup>243</sup> Volume II, notice n° 47 (Le Taillis).

<sup>244</sup> LARDIN 1991 ; LARDIN 1995.

manoir de Déville-lès-Rouen que son successeur au siège archiépiscopal, Robert de Croismare, fait réparer de 1483 à 1486<sup>245</sup>. Cette année là, l'archevêque y vient s'ébattre avec plusieurs notables personnes, parmi lesquelles maître Renault Chuffes, chanoine de Rouen, docteur en médecine et curé de Saint-Denis de Rouen, Jeanne Picard, dame de Louraille, sa demi-sœur, et maître Jean Gouel, seigneur de Frontebosc. Ce mode de vie, à la fois citadin et campagnard, n'est ni nouveau ni près de s'éteindre ni encore limité à la seule Normandie, comme l'a brillamment rappelé le récent ouvrage consacré aux « Maisons des champs dans l'Europe de la Renaissance »<sup>246</sup>.

Un peu plus tard, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, de nombreux aristocrates et notables rouennais y adhèrent<sup>247</sup>. Parmi eux se trouvent des militaires au service du roi, comme Jean Basset, seigneur de Normanville, et Louis Picard, seigneur d'Etelan, des officiers des Finances et de Justice du roi, comme Guillaume Preudhomme, seigneur de Vatimesnil, Robert Surreau, seigneur d'Anquetierville, Jean d'Esquetot, Nicole Hamelin, ou des conseillers de la ville, tels Jacques Le Pelletier, seigneur de Martainville, Guillaume Auber, seigneur de La Haye, Jean Le Lieur, seigneur de Bédasne. Tous (ou presque) possèdent un hôtel à Rouen, plusieurs seigneuries à la campagne et une agréable résidence suburbaine (appelée « jardin » dans les textes)<sup>248</sup>. Les faubourgs Cauchoise et Saint-Gervais, à l'ouest de la métropole normande, et les proches paroisses de Saint-Gilles et Saint-Hilaire, à l'est, semblent être les lieux privilégiés de ces petites demeures aux portes de Rouen. Les ecclésiastiques ne sont pas de reste : parce qu'il est abbé de Saint-Ouen et de Fécamp, Antoine Bohier dispose d'un hôtel à Rouen, d'un jardin dans le faubourg Cauchoise et d'une résidence d'été à Fontaine-le-Bourg<sup>249</sup>.

La création de l'Echiquier permanent de Normandie en 1499 est certainement décisive dans ce mouvement, car beaucoup de nouveaux conseillers de la cour, originaires de Louviers, Vernon, Dieppe ou d'ailleurs, s'installent à ce moment dans la métropole normande ; parfois ils y font construire de superbes hôtels, comme les Le Roux et les Jubert<sup>250</sup>. Surtout, ils adoptent le mode de vie de l'élite rouennaise. Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, le Président au Parlement de Normandie Jacques de Baucquemare, par exemple, réside à Rouen, possède le

---

<sup>245</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, G 73, G 471 et G 472.

<sup>246</sup> CHATENET 2006a.

<sup>247</sup> Le nombre des nobles résidant à Rouen semble s'accroître : en 1500, la seule paroisse Saint-Laurent compte 48 nobles, auxquels il faut ajouter les ecclésiastiques et les officiers du roi (GOUJARD 2002, p. 60).

<sup>248</sup> Le *Livre des Fontaines* est une mine d'informations sur ces résidences suburbaines et leurs propriétaires (SANSON 1911). Basset et Le Pelletier ne sont cependant pas mentionnés : depuis 1503, Jean Basset loue à la ville un *jardin* à proximité des fossés (AM Rouen, XX3 fol. 64 r., cité par LARDIN 1998 I, p. 241 et note 63) ; Jacques Le Pelletier (†1511) et son frère Richard (†1500) possédaient ensemble un *jardin* paroisse Saint-Gervais, dont hérite le fils de ce dernier en 1511 (Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1023, fol. 18 v. et 19 r.).

<sup>249</sup> PAGAZANI 2006.

<sup>250</sup> LETTÉRON et GILLOT 1996 (hôtel de Bourgtheroulde) ; HELOT 1938 (hôtel Jubert de Brécourt).

manoir suburbain de Bourdenis à Saint-Léger (qu'il fait reconstruire à partir de 1580) et des manoirs campagnards plus éloignés, notamment celui ayant appartenu à Jean Ango près de Dieppe<sup>251</sup>. Encore au XVII<sup>e</sup> siècle, les parlementaires et autres officiers de cours souveraines perpétuent cet art de vivre – d'autant qu'ils tiennent souvent leurs hôtel, maison suburbaine et seigneuries campagnardes de leurs parents ou grands-parents :

Oultre lesdicts meubles cy-dessus estants en ladicte maison de Rouen, ledict feu sieur president [Nicolas III de Rassent (1602-1653), Président de la Chambre des Comptes à Rouen] avoit encore [en] ses terres et maisons dud. lieu d'Archelles, du Veneur, Puidelaire, Preaux, et jardin du fauxbourg Cauchoise de cesdite ville de Rouen, lesquels estoient toutes meublées de toutes sortes de meubles, d'ustencille de mesnage, tant en lits, tables, coffres, buffets, tapisseries, vaisselles d'estain et arain et autres, servans a l'usage desdictes maisons lors que led. feu sieur president, femme, famille et serviteurs alloient d'ordinaire ausd. lieux et terre pour y passer quelque temps de l'année [...]<sup>252</sup>.

On devine très bien le mode de vie de ces officiers du roi : travaillant à leur charge pendant la semaine, quittant Rouen en fin de semaine pour se rendre dans leur jardin du faubourg et se retirant sur leurs fiefs aux champs au moment des vacances de la cour où ils exercent – celles du Parlement étaient du 1<sup>er</sup> septembre au 11 novembre<sup>253</sup>. Un critère atteste ce scénario : les distances plus ou moins grandes entre Rouen et les maisons suburbaines d'un côté, les « maisons aux champs » de l'autre : les maisons suburbaines sont à une ou deux heures à cheval ; les maisons aux champs sont beaucoup plus éloignées, à 7 ou 10 lieues (respectivement environs 30 et 40 km), voire 20 lieues (80 km) dans le cas des fiefs d'Archelles et des Maillets déjà cités, c'est-à-dire à une ou deux journées à cheval<sup>254</sup>. C'est donc pour des séjours beaucoup plus longs, « pour y passer quelques temps de l'année », que le seigneur se rend sur ses terres. On l'a vu dans l'exemple cité précédemment, ce voyage se fait avec « femme, famille et serviteurs », mais aussi avec bagages et meubles :

Il [Claude II Le Roux] avoit fait porter [à Tilly], pour sa commodité durant le séjour qu'il y avoit fait, plusieurs autres meubles comme couches et litz fourniz, linge, vaisselle, accoustrements [...]<sup>255</sup>.

Pendant les vacances des cours, ces seigneurs propriétaires de plusieurs fiefs ont le choix de se rendre sur tel ou tel de leurs domaines, comme Robert III Le Roux, seigneur de Tilly, président aux requêtes du Palais à Rouen, « demeurant presentement en son manoir seigneurial

<sup>251</sup> Volume II, notices n° 35 (Les Maillets) et n° 54 (Bourdenis).

<sup>252</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1963, fol. 6 v. : s.d. (1653). Sur Archelles, voir : volume II, notice n° 3.

<sup>253</sup> GOUJARD 2002, p. 78.

<sup>254</sup> Volume III, Tableaux 6a et 6c.

<sup>255</sup> Volume III, Document n° 16, article 43.

de Becdal » (septembre 1601)<sup>256</sup>. Ils ont aussi la possibilité de séjourner dans les maisons aux champs d'autres membres de leur famille, comme Guillaume Jubert qui loge avec son épouse Marie de Civille sur leur domaine campagnard d'Harquency dans un « logis neuf », mais laisse une « vieille maison » (vraisemblablement l'ancien logis seigneurial), à l'usage du frère aîné de Guillaume, Claude Jubert, seigneur de Vesly, qui y possède un logis confortable comprenant sa propre bibliothèque<sup>257</sup>. Cet usage n'est ni isolé ni l'apanage des seuls parlementaires. L'abbé de La Croix-Saint-Leuffroy Simon Passard partage sa demeure aux champs de La Boissaye avec un seigneur laïc<sup>258</sup>. L'abbé de Fécamp Antoine Bohier met à la disposition de son frère Thomas, le général des Finances de Normandie, une chambre dans sa résidence à la campagne de Fontaine-le-Bourg<sup>259</sup>. Si les frères Jacques et Richard Le Pelletier possèdent séparément un certain nombre de fiefs, ils partagent ensemble un hôtel à Rouen (paroisse St-Cande-le-Jeune), une maison de plaisance aux portes de la ville (au faubourg Cauchoise) et plusieurs fiefs campagnards<sup>260</sup>. Les membres de la famille Du Fay, Pierre et ses fils Richard, Robert et Jean se partagent la propriété et la jouissance du fief du Taillis<sup>261</sup>.

Pendant les longues absences du propriétaire, le domaine est laissé à un capitaine ou à un receveur, personne de confiance en charge de la gestion du domaine : commandement des serviteurs et contrôle des tâches à faire, travaux, paiements des ouvriers, etc. Il peut s'agir d'un notable du voisinage ou d'un petit seigneur local : pour Martainville, c'est Pierre Havart, un prêtre, qui semble être à la fois le receveur et le procureur de Jacques Le Pelletier ; pour le Bourgtheroulde, c'est le « sieur Semo », qui réside dans l'une des chambres du corps principal<sup>262</sup>. Il peut aussi s'agir d'un simple serviteur, comme Jean Campion à Gueutteville, ou du fermier, comme Jean Basse à Houlbec, qui fait alors fonction de receveur<sup>263</sup>. Mais la confiance en celui-ci est peut-être plus limitée : le seigneur ou son épouse font dresser un inventaire des biens meubles pour se prémunir contre d'éventuels vols lors de leurs absences.

Hors les vacances des cours souveraines, le séjour à la campagne peut être commandé pour des raisons exceptionnelles, en particulier lors de la venue d'un personnage de marque dans la province. En janvier 1532, le chancelier de France Antoine Duprat est reçu par Guillaume Preudhomme, alors général des Finances de Normandie, dans son jardin du faubourg

---

<sup>256</sup> Arch. dép. Eure, E 1089, tab. Louviers, année 1601-1602, fol. 13.

<sup>257</sup> Volume III, Document n° 12. Voir tout particulièrement l'article 7.

<sup>258</sup> Volume II, notice n° 52.

<sup>259</sup> Volume III, Document n° 5.

<sup>260</sup> Voir note 247.

<sup>261</sup> Volume II, notice n° 47.

<sup>262</sup> Pour Martainville, voir : Arch. dép. Seine-Maritime, 14 H 273 (1488) ; 2 E 14/238 (12/05/1498) ; 2 E 1/236 (15/04 et 5/06/1504). Pour Bourgtheroulde, voir : Volume III, Document n° 16.

<sup>263</sup> Volume III, Document n° 13, premier paragraphe ; Document n° 21, premier paragraphe.

Cauchoise<sup>264</sup>. En avril 1535, le conseiller au Parlement Claude Le Roux reçoit François I<sup>er</sup> dans ses demeures campagnardes, d'abord au Bourgtheroulde, puis à Tilly<sup>265</sup>. Selon toute vraisemblance, le propriétaire devait alors servir de guide à son invité pour lui faire visiter les lieux, comme Antoine Bohier le fit en 1517 de son logis abbatial de Saint-Ouen à Rouen pour le cardinal Louis d'Aragon<sup>266</sup>.

Le séjour à la campagne peut être aussi imposé pour des raisons plus dramatiques, à l'instar des jeunes gens du *Decameron* de Boccace, pour fuir une épidémie pesteuse, qui touche Rouen à plusieurs reprises au cours du XVI<sup>e</sup> siècle (en 1521-1522 et en 1542 notamment<sup>267</sup>), avant d'atteindre Caen en 1545 :

Vray est qu'il ne mourrut pas grand nombre de gens d'estat [de la ville de Caen], parce qu'ils s'étoient retirés aux champs ; en quoy l'on voit que c'est un souverain remède de s'absenter pour éviter la contagion du mauvais air<sup>268</sup>.

A l'inverse, le séjour à la campagne peut être écourté, par exemple devant la menace d'un danger, comme Claude II Le Roux qui fuit les troupes de la Ligue en 1589 :

Sommaire declaration des meubles appartenant au sieur du Bourgtheroulde qui estoient tant en sa maison du Bourgtheroulde d'ou il sortit le neuf<sup>e</sup> jour de juing mil v<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> et neuf pour aller à Tilly [à Boissey-le-Châtel] et dud. lieu en ceste ville de Caen, [...]<sup>269</sup>.

La situation devait être sensiblement la même pour les officiers des maisons du roi, qui effectuent leur service à la cour pendant plusieurs mois de l'année : en général deux ou trois quartiers par an, c'est-à-dire six à neuf mois<sup>270</sup>. L'édit de Compiègne d'août 1553, qui réglemente la charge de maître des Requêtes de l'Hôtel du roi, prévoit ainsi un quartier de l'année, c'est-à-dire un trimestre, pour que ces officiers puissent rester « en leurs maisons pour donner bon ordre à leurs affaires particulières et domestiques »<sup>271</sup>.

Depuis les travaux fondateurs de Monique Chatenet et de Nicolas Le Roux, on sait de quoi il retourne du logement du souverain et de ses serviteurs dans les châteaux royaux et lorsque la cour est en marche<sup>272</sup>. Les plus relevés d'entre eux, qui jouissent parfois de la faveur

---

<sup>264</sup> BEAUREPAIRE 1887, p. 141 : 26/01/1532 (n. st.). C'est là que le bailli de Rouen, le Premier Président au Parlement de Normandie et le Président de la Cour des Aides lui font leur discours de bienvenue.

<sup>265</sup> Volume III, Tableau n° 29.

<sup>266</sup> DE BEATIS 1913, p. 138 : 17 août 1517.

<sup>267</sup> GOUJARD 2002, p. 34-35.

<sup>268</sup> BOURGUEVILLE 1588, cité par BOUARD (dir.) 2001, p. 322.

<sup>269</sup> Volume III, Document n° 16, premier paragraphe.

<sup>270</sup> Voir, par exemple : BnF, Pièces orig. 74, n° 1.454 (dossier Annebault), pièces n° 21 et 30.

<sup>271</sup> ETCHECHOURY 1991, spécialement p. 83-84.

<sup>272</sup> Sur le sujet, voir : CHATENET 2002, particulièrement Chap. III : « Les logis des courtisans » ; LE ROUX 2003.

royale, sont les mieux logés. A Saint-Germain-en-Laye, Charles de Cossé-Brissac (seigneur d'Etelan par sa femme Charlotte d'Esquetot) et Claude d'Annebault ainsi que leur épouse logent respectivement dans la basse-cour et dans le château, à proximité du roi<sup>273</sup>. Ajoutons que ces seigneurs possèdent en outre parfois des hôtels dans les environs des châteaux royaux. A Fontainebleau, le général des Finances de Normandie Guillaume Preudhomme possède à partir de 1527 une maison achetée en partie grâce à un don de François I<sup>er</sup> <sup>274</sup>. Claude d'Annebault détient aussi à partir de 1543, à faible distance du château, un hôtel qui était avant lui à Jean Le Veneur, évêque de Lisieux et grand aumônier du roi ; cet hôtel passe ensuite au fils de l'amiral, en 1552<sup>275</sup>. A Paris, Jean Guesdon, général à la cour des Aides de Normandie, achète une maison rue Vielle-de-Temple en 1467<sup>276</sup>. Dans les mêmes années, Guillaume Picard possède son hôtel, rue Quincampoix<sup>277</sup>. En 1503, le Normand Louis Malet de Graville, amiral de France, fait construire un hôtel rue Saint-Antoine<sup>278</sup>. En 1527, le général de Normandie Guillaume Preudhomme possède une maison sise rue des Marmousets<sup>279</sup>. Louis de Silly, chambellan et gentilhomme ordinaire de Henri II, et son épouse Anne de Laval, la nièce du connétable Anne de Montmorency, ont un hôtel à Paris, mitoyen de celui de Clisson appartenant aux Guise<sup>280</sup>. Pour les gentilshommes de moindre volée, leur logement dépend de leurs fonctions à la cour. Un valet de chambre du roi comme Bertrand de Bailleul, par exemple, est censé dormir dans le cabinet voisin de la chambre du souverain. Mais peut-être louaient-ils ou possédaient-ils aussi un logis à Paris ou dans les environs, comme le font, du reste, certains hauts personnages, tel Anne de Joyeuse qui, en 1580, loue la maison du Cygne blanc, rue Saint-Honoré<sup>281</sup>.

Là encore, pendant les vacances de leur charge, ces gentilshommes propriétaires de plusieurs fiefs ont le choix de se rendre sur tel ou tel de leurs domaines, comme Henri Jubert, seigneur de Brécourt, gentilhomme de la chambre du roi, « demeurant aud. Brécourt et estant de present en sa maison de Bizy »<sup>282</sup>. De même, pendant leur absence, ces seigneurs laissent la garde de leurs domaines campagnards normands à une personne de confiance. Il peut s'agir de leur épouse, qui a procuration en leur absence, comme Isabeau Roussel, la femme de Jean

---

<sup>273</sup> CHATENET 2002, fig. 25 et 26 B (Saint-Germain-en-Laye).

<sup>274</sup> *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup> VII*, n° 28161. Le don du roi s'élève à 600 l.t.

<sup>275</sup> ROY II (1934), p. 470-473 ; BABELON 1978, note 67 p. 107 (Hôtel d'Annebault). En 1555, ce dernier fut agrandi par Jean Delorme, le frère de Philibert, et par Pierre Girard pour le nouveau propriétaire, le garde des sceaux et cardinal Bertrand, ou Bertrandi (*Id.*, p. 96).

<sup>276</sup> BnF, Clairambault 764, p. 5, cité par LAPEYRE et SCHEURER 1978, I n° 308.

<sup>277</sup> BnF, Clairambault 764, p. 41, cité par LAPEYRE et SCHEURER 1978, I n° 523.

<sup>278</sup> HAMON 2004.

<sup>279</sup> *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup> VII*, n° 26.826, cité par LAPEYRE et SCHEURER 1978, I n° 556.

<sup>280</sup> BnF, Pièces orig. 2705, n° 60.110 (dossier de Silly), pièce n° 42.

<sup>281</sup> LE ROUX 2003, p. 238-242.

<sup>282</sup> Arch. dép. Eure, E 1428, tab. Vernon, année 1594-1595, fol. 76.

Basset<sup>283</sup>. Il peut aussi s'agir, comme on l'a déjà dit, d'un petit seigneur (monsieur et madame de la Rivière pour Etelan, que laisse à gérer Charles de Cossé et son épouse) ou d'un receveur<sup>284</sup>.

Il ne faudrait pas croire, néanmoins, que pendant les trois ou six mois de l'année au cours desquels ces seigneurs ne sont pas au service de la maison du roi, ceux-ci retournent systématiquement dans leurs maisons champêtres. Comme on l'a dit, un certain nombre d'entre eux cumulent les charges. Ils doivent donc alors remplir leurs fonctions dans la province ou ailleurs. Les conseillers et chambellans du roi Jean Basset, Louis Picard et Jacques de Chambray sont respectivement lieutenant du château de Rouen, puis bailli de Château-Gaillard et de Gisors, bailli de Tournai et capitaine et bailli d'Evreux. Ils sont aussi régulièrement commis par le roi ou député de la noblesse aux Etats provinciaux ou généraux. En 1588, hors son service de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, Gabriel de Chambray doit s'absenter de sa charge pendant plusieurs semaines pour assister comme député de la noblesse aux Etats généraux tenus à Blois<sup>285</sup>. Hors sa fonction de maître des Requêtes de l'Hôtel du roi, Nicolas Le Conte est chargé par Henri II de commissions en Normandie. Aussi réside-t-il alors dans son hôtel rouennais, paroisse Saint-Lô, retrouvant ainsi le mode de vie qui était le sien lorsqu'il était conseiller au Parlement de Normandie<sup>286</sup>.

Ce n'est donc qu'une fois leurs différents services accomplis que ces seigneurs peuvent regagner leurs domaines et vivre comme de parfaits gentilshommes campagnards, attentifs au revenu et à la gestion de leurs terres, désireux de chasser, d'étudier, de recevoir ou de visiter leurs voisins, ou encore, à l'occasion, protecteurs de leurs tenanciers contre les exactions de troupes qui passent dans le pays, ce dont les paroissiens se montrent fort redevables :

ledit seigneur de Senneville [Martin Alorge, seigneur de Senneville, homme d'armes des ordonnances du roi dans la compagnie du maréchal de Montmorency] qui nous a gardez des gens d'armes qui ont passé et repassé par ce pays puy dix ans en ça ou envyron, en sorte et si bien que par le moyen dudit sieur de Senneville iceulx gens d'armes n'ont logé audit lieu de Senneville, ny prins, pillé, robbé, ne fourragé auculne chose en iceluy village, comme ilz ont faict aux aultres villages et paroisses circonvoisines, en quoi faisant il nous a esté fait proffit et auxdits aultres paroissiens par ledit seigneur de Senneville de plus de mil livres tournois<sup>287</sup>.

On peut se faire une idée de cette vie aux champs en relisant le « journal » du sire de Gouberville ou l'étude de Jean-Marie Constant sur la vie quotidienne de la noblesse française<sup>288</sup>.

---

<sup>283</sup> BnF, Pièces orig. 210, n° 4.719 (dossier Basset), pièce n° 16 : Isabeau Roussel se fait « fort d'icelluy chevalier son mary promectant qu'il aura agreable le contenu en ces presentes », 13/02/1504 (n. st.).

<sup>284</sup> Volume III, Document n° 11 (Etelan).

<sup>285</sup> Arch. dép. Eure, 126 J (fonds non classé) : Mémoire des dépenses du receveur de Chambray, année 1588.

<sup>286</sup> Volume II, notice n° 13 (Bonnemare).

<sup>287</sup> Arch. dép. Eure, E 1244, tab. Pont-Saint-Pierre, fol. 1 (1562).

<sup>288</sup> TOLLEMER 1993 ; FOISIL 2001 ; CONSTANT 1985.

Encore que la manière de vivre de Gilles de Gouberville ne reflète sans doute pas exactement celle de beaucoup de gentilshommes de France : célibataire, « planqué de première grandeur » (E. Le Roy Ladurie) quant au service des armes et vivant dans la région de Valognes dans le Cotentin qui n'est, au XVI<sup>e</sup> siècle, ni aussi peuplé, ni aussi passant et proche du pouvoir royal que peut l'être la haute Normandie.

Ce n'est qu'après une longue carrière que certains seigneurs se retirent définitivement à la campagne. Jacques de Silly passe ainsi la fin de sa vie à Heubécourt en compagnie de sa belle-sœur, Anne de Laval, et d'une nombreuse suite : écuyers (dont l'Italien Constantino Alafranco), serviteurs ordinaires (parmi lesquels ses intendants, ses secrétaires, ses valets de chambre et de garde-robe), médecin (Jean Bourdon, médecin de Charles IX), aumôniers, peintre (« maistre Jacques »), joueur de luth (Claude Linet), apothicaire, cuisinier, muletier, fauconniers, veneur et valet de chien<sup>289</sup>. Plus modestement, Martin Alorge, seigneur de Senneville, cède la jouissance de tous ses biens à son fils Georges, se réservant cependant la propriété de Senneville et « ce qu'il faudra pour meubler deux chambres à garde-robes du grand bâtiment de briques [...] avec les meubles d'une cuisine et une écurie pour [s]a haquenée »<sup>290</sup>. C'est ainsi que les seigneurs d'Heubécourt et de Senneville passent leurs derniers jours, entourés de leurs proches et serviteurs, en jouissant de leur demeure, de leur jardin et de leur verger.

Le corpus établi pour ce travail de doctorat permet d'apporter une appréciation chiffrée. Officiers du roi, conseillers de la ville de Rouen et ecclésiastiques dans la province ou au service personnel du souverain confondus, un peu plus de la moitié des gentilshommes haut-normands résident en ville une partie de l'année (53,4 %) <sup>291</sup>. Bien sûr, on pourrait objecter que cette estimation n'est pas plus représentative que mon corpus qui, comme je l'ai déjà souligné à plusieurs reprises, ne reflète pas exactement la réalité du XVI<sup>e</sup> siècle. Mais, à dire le vrai, il paraît difficile d'obtenir un échantillon à la fois plus complet et plus fin. On a tenté de dresser un tel tableau à partir des « rooles des nobles des bailliages » de Normandie (1470, 1503, 1523, 1562), mais force est de constater que ces listes de gentilshommes sont incomplètes : manquent les ecclésiastiques, les officiers des cours et la plupart des nobles attachés au service du roi, c'est-à-dire le gros de ceux qui vivent en ville<sup>292</sup>. Et pour cause : généralement exemptés du ban et de l'arrière-ban, ceux-ci ne sont pas recensés<sup>293</sup>. Aussi les noms des seigneurs souvent cités dans mon propos (les Chambray, Clères, Le Roux, Jubert, Le Pelletier, Le Lieur et consorts) figurent-

---

<sup>289</sup> Volume III, Document n° 14.

<sup>290</sup> Texte cité par CHARPILLON et CARESME I (1867), p. 113.

<sup>291</sup> Volume III, Tableau n° 1b.

<sup>292</sup> Arch. dép. Eure, E 1 et E 3 ; BEAUCOUSIN 1891 ; Arch. dép. Seine-Maritime, F 39 (bibliographie).

ils rarement (pour ne pas dire jamais) dans ces listes. De reste, le chiffre est selon toute vraisemblance en dessous de la réalité (le pourcentage de nobles résidant en ville que j'ai indiqué est une estimation basse<sup>294</sup>), sans compter que si Rouen abrite nombre de nobles y résidant en raison de la présence des cours souveraines, les villes de Dieppe, Evreux, Bolbec, Louviers, Vernon, Harfleur, Le Havre pour ne citer qu'elles, accueillait, elles aussi, des nobles qui y résidaient<sup>295</sup>. Deux indicateurs apportent, cependant, un poids supplémentaire à mon estimation. Le premier : les historiens de la Normandie de l'époque moderne ont relevé qu'à la différence des pays du Bocage, dans les pays d'*openfield* céréalier, c'est-à-dire pour l'essentiel la haute Normandie, les réserves seigneuriales étaient presque toutes mises en location moyennant le versement d'un loyer<sup>296</sup>. Plus qu'une différence due au type de cultures, il faut peut-être y voir l'une des conséquences des fonctions citadines des seigneurs haut-normands : retenus à la ville ou à la cour, ceux-ci ne pouvaient pas gérer personnellement leurs domaines. Le second indicateur : ces mêmes historiens soupçonnent que Rouen hébergeait de gros effectifs ecclésiastiques alors que, par exemple, le Pays de Caux manquait de prêtres<sup>297</sup>. Il faut en déduire, me semble-t-il, que, comme les bénéficiaires haut-normands, les gentilshommes préféraient sans doute jouir paisiblement à la ville de leurs revenus campagnards. En conclusion de ce qui précède, on peut dire que la situation des nobles haut-normands n'est pas aussi tranchée que Jean Boucher et d'autres auteurs du XVI<sup>e</sup> siècle ont bien voulu l'affirmer pour l'ensemble de la noblesse de France : en haute Normandie, les nobles vivent à part presque égale en ville et à la campagne.

---

<sup>293</sup> C'est le cas pour Henri et Antoine de Silly, exemptés par Charles IX en 1567 (BnF, Pièces orig. 2705, n° 60.110, pièces n° 43-46).

<sup>294</sup> Un certain nombre de nobles de mon catalogue ne sont pas documentés et, par conséquent, on ne sait pas s'ils demeuraient en ville ou à la campagne.

<sup>295</sup> Volume III, Tableau n° 3.

<sup>296</sup> GOUJARD 2002, p. 22-24, qui s'appuie sur les études de G. Bois, J. Bottin, A. Plaisse et J. Dewald.

<sup>297</sup> GOUJARD 2002, p. 94.

### CHAPITRE III

#### ***L'IMPLANTATION***

Ce chapitre a pour objet le lieu de résidence aux champs des gentilshommes haut-normands. Quelle latitude – s'il en avait une – un seigneur des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles avait-il pour le choix d'un site ? Est-ce qu'un lieu lui était imposé par la tradition, par les obligations d'une charge ou, au contraire, le choisissait-il pour des affinités personnelles ? Quelle conjoncture particulière entoure la décision de bâtir sur un lieu ? Son expérience de la vie campagnarde, au sein de l'élite rouennaise ou de la cour royale a-t-elle des effets sur sa conception de la « maison aux champs » ? Quels sont alors les critères constitutifs du programme architectural et de l'environnement manorial ? Enfin, la maison aux champs qu'il embellit ou bâtit se démarque-t-elle de celles des autres gentilshommes haut-normands ou au contraire s'inscrit-elle dans une typologie déjà éprouvée ?

#### **Le choix du site**

Dans la haute Normandie d'Ancien Régime, le droit est un facteur déterminant. En effet, dans la majorité des cas (46,5 %), un gentilhomme est propriétaire d'un fief à la suite d'une succession. Or, selon la coutume de Normandie, le partage entre les héritiers mâles est strictement égal et le père de famille n'est pas libre de la destination de l'essentiel de ses biens après sa mort<sup>298</sup>. Ensuite, toujours selon la coutume, si un père n'a qu'une fille, ses biens reviennent à tout mâle descendant d'un ancêtre commun : on parle dans ce cas de remontée héréditaire. Enfin, pour préserver le droit des héritiers, la coutume prévoit l'interdiction de léguer des biens immeubles. Dans ce cadre existe également une exception : la coutume particulière de la région cauchoise. Celle-ci stipule le droit d'aînesse masculin, réservant le tiers des biens immobiliers à l'aîné des garçons. Hors l'exception du pays de Caux, selon la formule de Jean Yver, la coutume normande fait de la province un « pôle insurmontable de la perfection de l'égalité ». Autant le dire, cette analyse n'est pas tout à fait juste, car le droit normand privilégie l'aîné dans tous les cas. D'une part, le fief principal d'une famille ne fait pas partie du partage des biens du père décédé, car il revient en préciput à l'aîné, qui hérite également d'un des

---

<sup>298</sup> YVER 1952.

lots du partage ; ajoutons que les lots sont choisis dans l'ordre de primogéniture (l'aîné choisit un premier lot, puis le cadet parmi les lots restants, etc.)<sup>299</sup>. D'autre part, le fief principal doit rester dans les mains de l'aîné, même si cela est au préjudice du douaire de sa mère lorsque la famille ne possède pas d'autres biens nobles ; elle hérite dans ce cas des terres roturières<sup>300</sup>. Ces articles de la coutume normande visent à pérenniser les lignées nobles en privilégiant l'aîné. Voici pour le cadre législatif. Voyons maintenant son application ou, plutôt, la réalité des faits, qui n'est pas la même chose.

Force est de constater que les gentilshommes haut-normands n'étaient pas très regardants à l'application du droit successoral et n'hésitaient pas à le contourner quand cela les arrangeait. En 1485, Jean de Houdetot, seigneur du lieu, de Harville (aujourd'hui Oherville) et d'Auffay-la-Mallet, dans le pays de Caux, et son épouse Marie de La Mothe donnent à leur fils aîné pour son mariage le fief d'Auffay<sup>301</sup>. En 1492, ce même Jean de Houdetot, avant de décéder, ne donne à ses quatre autres enfants, Guillaume, Robert, Ambroise et Perrette, que le tiers de tous ses biens. Autrement dit, l'aîné, Jacques, qui selon la coutume du pays de Caux devrait hériter d'un tiers des biens de son père, hérite non seulement de deux tiers (les fiefs de Houdetot, Harville et Bihorel), mais aussi du fief d'Auffay<sup>302</sup>. Les tabellions de Caudebec qui ont enregistré ces actes étaient soit peu au courant de la coutume normande, soit peu regardant à son respect. La situation n'était pas différente dans les autres pays de Normandie. En 1515, le conseiller au parlement de Normandie Guillaume II Le Roux, jugeant que son fils aîné (Guillaume III Le Roux) était suffisamment pourvu de bénéfices ecclésiastiques, oblige celui-ci à céder son droit d'aînesse au profit de Claude, le cadet. Finalement, en 1520, sitôt son père décédé, Guillaume III fait casser l'acte de 1515 et, après arrangement avec son frère cadet, recouvre en 1521 son droit d'aînesse et la plupart des biens auxquels ils pouvaient prétendre. Sans doute peu avant 1545, Jacques II Le Pelletier, sentant sa fin prochaine, fait lui-même rédiger l'acte des lots et partages réglant sa succession. Dans ce document, il oblige trois de ses enfants à donner au quatrième, celui qui prendrait le quatrième lot du partage comprenant le fief de Martainville, la somme de 1 200 l.t. afin que celui-ci puisse réparer la « grande maison » de Martainville « pour la somptuosité et magnificence » de celle-ci<sup>303</sup>.

---

<sup>299</sup> L'article 356 de la coutume réformée de Normandie précise que le père de famille doit y (HOUARD III (1782), p. 514-515).

<sup>300</sup> HOUARD III (1782), p. 514-515. Sur le sujet, voir : NASSIET 2000, p. 48-51, qui montre bien la primauté de l'aîné en matière successorale, surtout dans les régions coutumières comme la Normandie.

<sup>301</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 2056, tab. Rouen, 20/01/1485 (copie).

<sup>302</sup> Collection particulière : Contrat d'échange de la terre d'Houdetot contre celle d'Auffay, 3/01/1517 (n. st.).

<sup>303</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 14 H 1281, liasse n° 3 : acte du 2/06/1545.

De ce qui précède, on peut conclure que le droit normand est loin d'être un obstacle pour un père de famille désireux de donner les meilleures chances à l'un de ses fils. Mieux : à partir des textes cités, on comprend qu'il y a le plus souvent arrangement entre le père et le fils. Pour continuer avec l'exemple de la famille de Houdetot, le fief d'Auffay semble avoir retenu toute l'attention de Jacques, qui a dû le réclamer à son père pour son mariage. Une preuve nous en est fournie par un autre acte, daté de 1493, dans lequel on apprend que Jacques, alors qu'il n'y est pas obligé, concède à ses frères et sœurs le fief principal de la famille et d'autres biens, mais conserve pour lui le fief d'Auffay. C'est sur celui-ci qu'il fera bâtir un peu plus tard<sup>304</sup>. La même observation vaut également pour Claude Le Roux, qui fut cependant moins chanceux comme on l'a vu. On notera toutefois dans l'acte de 1521 cité plus haut que si Claude n'obtient pas le droit d'aînesse de son frère, du moins gagne-t-il la propriété (mais non la jouissance) de la seigneurie du Bourgtheroulde, signe de son intérêt pour le fief principal de la famille dont il peut désormais porter fièrement le titre – ce n'est qu'en 1532, au décès de son aîné, qu'il prendra la pleine propriété et jouissance du Bourgtheroulde.

En règle générale, c'est donc l'aîné de la famille qui a un réel pouvoir de décision : s'il est presque obligé de prendre le fief principal, du moins peut-il choisir de bâtir sur l'un des autres fiefs. Sans compter qu'avec les revenus que lui apportent ces domaines, l'intéressé a toujours la possibilité d'acheter un fief plus en rapport avec ses désirs personnels – nous verrons plus loin que ce fut parfois le cas. En outre, ce seigneur peut posséder d'autres domaines par sa femme, comme c'est le cas pour Louis de Silly à Acquigny ou Guillaume III Jubert à Gueutteville. Le privilège de l'aînesse a cependant sa contrepartie : le fils aîné se doit de conserver le fief principal, pour perpétuer le nom de la lignée, et, suivant la coutume de Normandie, il a le devoir d'y laisser une habitation qui comprend « toutes les commodités et [...] la même décoration dont ses ancêtres lui avaient laissé l'exemple »<sup>305</sup>. Le cas de Jacques de Houdetot nous a montré que, là encore, le contournement de la coutume est possible – cependant, dans l'ensemble, elle semble avoir été suivie sur ce point, signe de l'importance accordée par les membres d'une lignée au fief principal<sup>306</sup>.

Le choix d'un fief pour un cadet et, a fortiori, pour les puînés était donc beaucoup plus limité. Il est rare qu'un cadet hérite de plusieurs fiefs, d'autant plus s'il est issu d'une famille de

---

<sup>304</sup> Volume II, notice n° 5 (Auffay-la-Mallet) ; Collection particulière : contrat d'échange de la terre d'Houdetot contre celle d'Auffay, 3/01/1517 (n. st.). (mentions).

<sup>305</sup> HOUARD III (1782), p. 514-515), article 356 de la coutume réformée de Normandie.

<sup>306</sup> Ce fut le cas pour le fils aîné de Jacques de Houdetot qui, par la suite, s'est attaché à récupérer le fief principal de la famille, la seigneurie d'Houdetot, qui revenait de droit à la branche aînée (voir note 303).

petite noblesse<sup>307</sup>. L'exemple de Jacques de Chambray en témoigne : cadet d'une famille de noblesse seconde, il hérite de la seule seigneurie de Thevray en 1478<sup>308</sup>. Le cadet peut cependant acheter une seigneurie ou choisir le domaine qu'il possède par sa femme, comme c'est le cas pour Jean de Campront à Caumare, pour Louis de Richebourg à Sénitot et pour Claude d'Anlezy au Bus<sup>309</sup>. On notera que ces trois gentilshommes sont des *horsains*, respectivement originaires de basse Normandie, d'Ile-de-France et du Berry<sup>310</sup>. En s'installant sur ces fiefs, ces cadets les ont élevés au rang de fief principal et, du même coup, ont fondé une nouvelle branche familiale en haute Normandie.

Si la voie successorale est la plus fréquente, elle n'est pas la seule. Dans des cas plus rares (15 %), les gentilshommes peuvent faire l'acquisition d'un domaine. On ne s'étonnera pas qu'il s'agisse presque exclusivement de personnes récemment anoblies ou en voie d'anoblissement : ils achètent une seigneurie afin de justifier leur statut social et afin de s'assurer un placement stable et des sources de revenus supplémentaires. Ce fut assurément le cas pour Jacques Le Pelletier à Martainville, Jean Ango à Varengville, Nicolas Rasant à Archelles, Nicolas Romé au Bec-Crespin ou encore Georges Langlois au Plain-Bosc<sup>311</sup>.

Ce sont donc principalement ces personnes, aînés de famille, cadets propriétaires de plusieurs fiefs ou nobles de fraîche date, qui, théoriquement, possèdent un véritable pouvoir de décision quant au choix du site. Cela établi, reste à voir où sont localisés leurs fiefs et quelles sont les raisons qui peuvent les pousser à choisir un lieu plutôt qu'un autre.

Ces gentilshommes haut-normands possèdent souvent plusieurs domaines campagnards, qui en règle générale sont groupés. En 1503, Jean de Prétrevail possède les fiefs de Prétrevail, de Mesmoulins, de Prétrevail à Riville, de Vattetot et d'Annouville, tous situés dans le pays de Caux, sur un territoire large de seulement 15 km (fig. 7)<sup>312</sup>. L'observation vaut aussi pour les Houdetot (avec les fiefs d'Auffay, Herville et Houdetot<sup>313</sup>), les Bailleul (Angerville, Vattetot, Rufosse,

---

<sup>307</sup> NASSIET 2000, p. 49-51.

<sup>308</sup> Volume II, notice n° 48 (Thevray).

<sup>309</sup> Volume II, notices n° 16 (Le Bus), n° 18 (Caumare) et n° 46 (Sénitot).

<sup>310</sup> BEAUCOUSIN 1891, p. 6-7 et note 1 ; BnF, Pièces orig. 2478, n° 55.740 (dossier Richebourg), pièce n° 52 ; BnF, Pièces orig. 74, n° 1.446 (dossier d'Anlezy), pièce n° 38. Louis de Richebourg possédait également les fiefs de Gravon-sur-Seine et son frère cadet Charles le fief de Bray-sur-Seine (communes de Seine-et-Marne).

<sup>311</sup> Volume II, notices n° 9 (Le Bec-Crespin), n° 35 (Les Maillets), n° 36 (Martainville), n° 42 (Le Plain-Bosc) et n° 44 (Les Rocques).

<sup>312</sup> Prétrevail et Mesmoulins sur la commune de Tourville-les-Ifs, Prétrevail à Riville, Vattetot à Vattetot-sous-Beaumont et Annouville à Annouville-Vilmesnil, cantons de Fécamp et Goderville (BEAUCOUSIN 1891, p. 228, 258 et 281-282).

<sup>313</sup> Auffay-la-Mallet à Oherville, Herville alias Oherville et Houdetot, communes des cantons de Caux et de Saint-Valéry-en-Caux (Seine-Maritime).

Sainte-Marie, Bosc-Bourdain, Vinemesnil<sup>314</sup>) ou les Hally (Jouveaux, Chapelle-Bayvel, Morsan et Bois-Hellain<sup>315</sup> ; fig. 8), pour ne citer qu'eux. Il faut dire que ces regroupements sont favorisés par les mariages de ces petits gentilshommes avec des demoiselles du voisinage. Ce constat vaut également pour les gentilshommes de noblesse plus récente : les Le Roux ou les Jubert sont propriétaires de fiefs groupés généralement dans le pays d'où ils sont originaires (autour de Louviers pour les premiers, de Vernon pour les seconds). Plus on monte dans l'échelle sociale, plus les propriétés d'un seigneur ont tendance – ce n'est pas systématique – à se disperser, même si un fonds reste groupé autour du fief principal. Deux raisons à cela. Travaillant à la cour ou dans les cours souveraines à Rouen et à Paris, ces gentilshommes avaient davantage la possibilité de contracter de belles alliances avec la fille ou la soeur d'un de leurs collègues originaires d'une autre région de Normandie ou d'une autre province. Ainsi, les gentilshommes normands de la maison du roi Guy du Bus et Guillaume de Houdetot marient leurs filles, respectivement, à Claude d'Anlezy et à François de Hautbourdin ; le maître des Requêtes de l'Hôtel du roi Nicolas Le Conte épouse Catherine Meigret, la nièce de Jean Meigret, l'un des Présidents du Parlement de Paris ; Gabriel de Chambray épouse la sœur de René d'Angennes, comme lui gentilhomme de la maison du roi. La seconde raison tient au lieu où ils exercent leurs offices. Ce que j'ai dit plus haut ne vaut que pour la première partie de la carrière de Guillaume II Le Roux et de Guillaume III Jubert : à partir du moment où ils entrent à l'Echiquier de Normandie (respectivement en 1499 et en 1504), leur regard ne se tourne plus exclusivement vers des seigneuries aux alentours de la ville dont ils sont originaires, mais vers des fiefs autour et parfois bien au-delà de la métropole normande où ils exercent. Ainsi, Guillaume Le Roux achète la seigneurie du Bourgtheroulde située à près de 30 km au sud-ouest de Rouen en 1499, le fief de Tilly à 35 km vers 1510 et les fiefs du Val, de Lucy et de Sainte-Beuve autour de Neufchâtel-en-Bray entre 1500 et 1515<sup>316</sup>. Lorsque François I<sup>er</sup> annonce qu'il fera désormais sa résidence à Paris et en Ile-de-France (1526), son général des Finances de Normandie et notaire et secrétaire Guillaume Preudhomme achète la seigneurie de Vatimesnil (Eure) située à mi-chemin entre Paris et Rouen (1527)<sup>317</sup>. Claude d'Annebault, sans doute à partir du moment où il est nommé lieutenant-général de Normandie et capitaine et bailli d'Evreux (1532), décide de réinvestir non pas son principal fief, mais le domaine d'Heubécourt, idéalement situé à proximité de la route reliant la capitale du royaume à

---

<sup>314</sup> Communes d'Angerville-Bailleul, Annouville-Vilmesnil et Vattetot-sous-Beaumont, cantons de Goderville et Fécamp (Seine-Maritime).

<sup>315</sup> Communes de Morainville-Jouveaux, La Chapelle-Bayvel, Bois-Hellain et Morsan, cantons de Corneilles et Brionne (Eure).

<sup>316</sup> Volume II, notice n° 49 (Tilly) ; LETTERON et GILLOT 1996, p. 17.

<sup>317</sup> *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup> VI*, n° 19.229 (26/06/1527). Vatimesnil, commune de Ste-Marie-de-Vatimesnil (Eure).

la métropole normande<sup>318</sup>. Nicolas Le Conte, lorsqu'il est encore conseiller au Parlement de Normandie, possède la seule seigneurie de Dracqueville située à une trentaine de kilomètres au nord de Rouen<sup>319</sup>. En 1555, un an après avoir acquis la charge de maître des Requêtes de l'Hôtel du roi, il achète le fief de Bonnemare, situé à proximité de la route de Paris, où il exerce désormais, à Rouen, où il réside le reste de l'année<sup>320</sup>. On devine que la décision d'acheter ou de s'implanter sur une seigneurie coïncide à une étape importante dans la vie d'un gentilhomme. Nous verrons plus loin que la décision de construire également. Il résulte aussi de ce qui précède que le choix d'un site devait répondre, a priori, à des critères bien différents selon qu'il était destiné à devenir le fief principal d'une famille ou à recevoir le seigneur et sa famille uniquement pour des séjours plus ou moins longs, pour échapper à la chaleur de l'été, à la peste et pour se détendre loin du tumulte de la ville. Mais quels étaient ces critères ?

Partant de cette distinction entre seigneuries aux champs de gentilshommes résidant habituellement en ville et fiefs principaux de gentilshommes campagnards, un simple regard sur la carte apporte un début de réponse. Sans véritable surprise, les riches plaines et plateaux céréaliers du pays de Caux<sup>321</sup>, du Lieuvin, du Neubourg et de Saint-André rassemblent une grande majorité de manoirs de gentilshommes campagnards et de nobles au service personnel du roi présents sur leur domaine une bonne partie de l'année (fig. 5). La basse vallée de la Seine, le grand massif forestier de Lyons, la région du Vexin normand où passent les routes reliant Rouen à Paris et, dans une moindre mesure, le littoral de la Manche, entre Saint-Valéry-en-Caux et Dieppe, et la vallée de la Risle constituent de véritables *poches* où se concentrent la majorité des maisons aux champs de nobles citadins : ce sont les hauts lieux de la villégiature nobiliaire haut-normande (fig. 4). On comprend la cohérence de ces différentes implantations. On a vu plus haut que les fiefs principaux des gentilshommes devaient avant tout apporter des revenus suffisamment importants pour assurer la pérennité d'une lignée. Sans toutefois négliger cet aspect, les fiefs destinés à la villégiature de la noblesse citadine offrent avant tout un cadre privilégié : la proximité d'une route importante pour rejoindre facilement la cité, les vues sur une vallée verdoyante, le voisinage d'une forêt giboyeuse pour l'exercice de la chasse ou encore la proximité de la mer, sans doute pour pouvoir profiter de la promenade naturelle qu'offrent les falaises du littoral et voir les hauts vaisseaux larguant leurs voiles en pleine mer –

---

<sup>318</sup> Volume II, notice n° 30.

<sup>319</sup> Aujourd'hui Draqueville-la-Heuze, près de Tôtes (Seine-Maritime).

<sup>320</sup> Volume II, notice n° 13.

<sup>321</sup> La plus forte concentration de manoirs est dans la partie occidentale appelée « Bec de Caux » où les remaniements de l'époque quaternaire ont formé un limon, dont l'épaisseur atteint plusieurs mètres et qui constitue le sol si riche de la région (QUENEDEY 1927, p. 2).

que décrit admirablement le poète dieppois Jean Doublet<sup>322</sup>. Pour les maisons aux champs de la basse vallée de la Seine et autour de Lyons, plus que tout c'est la relation avec l'espace forestier qui semble la plus forte. A quelques rares exceptions, toutes ces demeures sont situées dans le voisinage immédiat d'un vaste espace boisé. Aussi ne s'étonnera-t-on pas que certains gentilshommes aient repris à une autre échelle pour leurs demeures la forme des « maisons de plaisance »<sup>323</sup> royales vouées à la chasse : à Tilly et à Fleury, la formule du logis-tour de Chambord, La Muette et Challuau, avec de petites couvertures en terrasse pour fournir aux spectateurs de la chasse un éminent belvédère ; à Bonnemare, la formule du corps bas flanqué symétriquement de deux longs portiques ouverts à l'arrière sur un vaste jardin et le parc boisé, directement imitée du Château neuf de Saint-Germain-en-Laye<sup>324</sup>. On ne s'étonnera pas non plus que Fleury et Bonnemare, situés dans le massif forestier de Lyons, possèdent de grandes et remarquables écuries datables des années 1560 si l'on rappelle que, au cours de cette décennie, Charles IX aimait à chasser en forêt de Lyons et y fit débiter la construction du château de Charleval : ces courtisans voulaient sans doute attirer le roi chez eux – ce que réussit, semble-t-il, Nicolas Le Conte à Bonnemare<sup>325</sup>.

Si ce contraste domine, il doit être nuancé. D'abord, un certain nombre de fiefs principaux de gentilshommes campagnards se dressent également dans un site privilégié : Chambray, Clères, Le Bec-Crespin, pour ne citer qu'eux, sont dans un site plaisant de fond de vallée ou de crête, baigné ou à proximité d'un cours d'eau et proche d'un vaste parc boisé. Mais il faut dire que ces sites, occupés de longue date, avaient été choisis au Haut moyen âge pour leur position stratégique – il s'agit d'anciennes places fortes créées au X<sup>e</sup> ou XI<sup>e</sup> siècle, à proximité d'une rivière qu'elles contrôlaient et d'un bois utilisé sans doute avant tout pour sa valeur économique. Ensuite, quelques fiefs sont à la fois des domaines aux champs de gentilshommes qui résident habituellement en ville et des fiefs principaux : c'est le cas, notamment, de Martainville pour Jacques Le Pelletier, du Bourgtheroulde pour Guillaume Le Roux, de Brécourt pour Henri Jubert, du Bec-Crespin pour Nicolas Romé. Quelques domaines, enfin, ont vu leur destination changée au cours du temps. Thevray, l'unique fief de Jacques de Chambray à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, est embelli dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle par le petit-neveu de celui-ci, Gabriel, pour devenir une agréable demeure secondaire (Gabriel possède également Chambray, son fief principal qu'il fait reconstruire quelques années plus tard)<sup>326</sup>. A l'inverse, la modeste « maison de plaisance »

---

<sup>322</sup> DOUBLET 1559. Sur l'attrait de la mer chez les poètes normands, voir : FONTAINE 2003, p. 60-63.

<sup>323</sup> Sur le sujet, voir : CHATENET 2002, p. 40-61.

<sup>324</sup> Volume II, notice n° 13 (Bonnemare), n° 24 (Fleury) et n° 49 (Tilly).

<sup>325</sup> Voir p. 247 et note 941.

<sup>326</sup> Volume II, notices n° 19 (Chambray) et n° 48 (Thevray).

des Mottes, à Montfort-sur-Risle, agrandie à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, devient alors, semble-t-il, une résidence principale<sup>327</sup>. Reste à voir qui construit, à quel moment et pour quelles raisons.

## **La décision de construire**

Entre 1475 et 1525 environ commence vraiment en Normandie la reconstruction après les guerres : les travaux sont souvent commandés par l'état d'abandon ou de destruction des domaines campagnards. Nous en avons la preuve par le remploi d'anciennes maçonneries, comme à Caltot, Anquetierville, Caumare et Etelan<sup>328</sup>. Les travaux de cette période concernent aussi bien la maison seigneuriale que les bâtiments agricoles et les bâtiments liés à une prérogative nobiliaire (chapelle, colombier), pour une remise en bon état de marche du domaine. Néanmoins la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, période troublée s'il en est, est autant propice à la construction que la période précédente, ce qui a déjà été démontré ces vingt dernières années pour l'Ile-de-France<sup>329</sup>. L'architecture normande a en effet prospéré au cours de ce demi-siècle qui ne comprend pourtant guère plus de dix ans de paix en continu. Il faut croire que les guerres civiles en Normandie n'ont pas eu les effets dépressifs des guerres militaires du siècle précédent. Ce dynamisme architectural des particuliers contraste avec un dépérissement relatif de la politique architecturale du souverain, qui bâtit surtout des châteaux de papier au cours de cette période. On peut voir plusieurs raisons à cela, raisons qui, sans doute, se sont conjuguées les unes aux autres.

La décennie 1560 semble être véritablement la période la plus importante en Normandie. Sans trop s'avancer, on peut penser qu'il s'agit avant tout d'une réaction à la prise de Rouen et du Havre par les protestants en 1562, qui a frappé les esprits plus durement ici que dans le reste du royaume. A partir de ce moment, de nombreux gentilshommes haut-normands ont dû vouloir se protéger, eux et leurs domaines campagnards. Je vois une autre raison à ce pic de constructions : la signature du traité de Cateau-Cambrésis en 1559 démobilise les gentilshommes français, qui retournent sur leurs terres. Une dernière raison peut tenir au fait que l'époque voit également paraître quantité d'ouvrages sur la vie rustique et les plaisirs des champs, ainsi que sur la mise en œuvre matérielle de ceux-ci<sup>330</sup> – mais peut-on être sûr qu'il s'agit là d'une cause et non d'une conséquence du phénomène ? Rien n'est moins sûr. De même, que les années 1573-1586 soient la plus belle décennie économique du siècle pour la province peut être autant prise

---

<sup>327</sup> Volume II, notice n° 39.

<sup>328</sup> Voir les notices de ces édifices dans le volume II.

<sup>329</sup> Voir GRODECKI 1978, SARTRE 1981, THOMSON 1990, PEROUSE DE MONTCLOS (dir.) 1992, CHATENET 2006.

<sup>330</sup> Voir note 427. Sur le sujet, voir également : FONTAINE 2006 et tout particulièrement FONTAINE 2003 sur l'intérêt des écrivains normands pour la vie campagnarde et ses plaisirs.

pour une raison que pour une conséquence, faute de renseignements. Pour aller au-delà de ces considérations d'ordre général, qui touchent à l'histoire politique et économique de la province et du pays, et pour serrer plus précisément les traits de cette étude, il faut s'intéresser aux cas particuliers.

Les nobles haut-normands possèdent plusieurs domaines campagnards, mais, au cours de leur vie, ils ne bâtissent que sur un seul – à quelques rares exceptions. On a vu plus haut que la décision d'un seigneur de s'installer sur un domaine ou d'acquérir une seigneurie correspond souvent à une étape dans sa vie. La décision d'embellir, d'agrandir ou de construire un manoir répond elle aussi, le plus souvent, à un tournant dans la carrière d'un gentilhomme.

On relève dans notre corpus qu'un assez grand nombre de gentilshommes bâtissent peu après être arrivés à leur majorité (21 ans en Normandie), qui est souvent aussi l'époque au cours de laquelle ils se marient, héritent (quand leur père est déjà décédé) et peuvent prétendre à une fonction : la dot, l'héritage ou les gages leur donnent les moyens de financer les travaux, ainsi pour Jean d'Esmalleville à Caltot, Georges de Clères à Clères, Jean de Campront à Caumare ou Gabriel de Chambray à Thevray<sup>331</sup>. La décision de construire répond aussi certainement à la volonté du jeune couple de vivre dans une demeure plus en rapport avec ses goûts. C'est aussi l'occasion de marquer dans la pierre, au propre comme au figuré, l'union des deux familles : leurs armes, pleines ou mi-parties, et leurs chiffres figurent en bonnes places, à Clères (tambour de porte, pavement), à Auffay (voûte de l'allée), au Bus (*allée*, escalier), aux Fossés (lucarnes, cheminée), à Chambray (portes de l'entrée et des salles), à La Valouine (façade principale), à Mentheville (cheminée de la *sallette*) et au Bus, où les époux se font représenter en buste, côte à côte, dans une niche de la façade principale (fig. 205). Bien entendu, cela vaut aussi pour un remariage, comme Gabriel de Chambray qui fait rebâtir à Chambray peu après son remariage en 1578 avec Jeanne d'Angennes.

On a vu plus haut avec les exemples de Guillaume Le Roux au Bourgtheroulde, de Nicolas Le Conte à Bonnemare ou de Claude d'Annebault à Heubécourt que la décision de s'implanter sur un domaine peut correspondre à l'accession d'un gentilhomme à une nouvelle charge. La même observation vaut pour la construction, qui est engagée en règle générale peu après. On peut multiplier les exemples. Jacques Le Pelletier fait bâtir Martainville peu après son élection comme conseiller-échevin de la métropole normande (1493) et il fait remanier ce logis

---

<sup>331</sup> Les autres sont : Robert Surreau marié à Jeanne de La Haye (vers 1480), Nicolas de Mailloc et Antoinette du Merle (1496), Claude d'Anlezy marié à Renée du Bus (vers 1521), Antoine de Houdetot et Catherine de Canonville (1523), Jacques d'Esmalleville et Jeanne Selles (vers 1520-1530), Philippe de Fumechon et Françoise de Malterre (vers 1550), Louis de Silly et Louise de Morainville (vers 1562), Henri Jubert et Claude de La Rosière (1577),

« en forme de chasteau » après avoir définitivement abandonné ses affaires commerçantes (1500), le célèbre Jean Ango construit à Varengueville après son anoblissement et sa nomination par le roi comme gouverneur de Dieppe (1535), Georges Langlois achète et fait bâtir le Plain-Bosc à partir du moment où il devient secrétaire du roi (1567), Henri Jubert à Brécourt lorsqu'il devient gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (1577)<sup>332</sup>. Que ces constructions soient toutes (ou presque) des maisons aux champs n'est certainement pas fortuit : la construction d'une nouvelle demeure offre à ces gentilshommes un refuge à la campagne pour se retirer avec des amis loin des soucis de leur nouvelle charge, sans compter qu'en se faisant ils adoptent le mode de vie de leurs collègues. De même, il n'est sans doute pas fortuit qu'il s'agit pour un certain nombre d'entre eux de leur fief principal (après ou non agrandissement par l'acquisition de terres mitoyennes) : généralement anoblis de fraîche date, fiers de leur nouveau statut, ils veulent édifier sur leur domaine le plus important une demeure qui matérialise leur ascension sociale. On comprend mieux ainsi la diversité de leurs maisons aux champs, qui peuvent être une « maison de plaisance » aux portes de la ville, une « maison de chasse » pour s'adonner à ce plaisir aristocratique ou pour se détendre, se délecter d'un cadre magnifique, recevoir des hôtes, méditer et jouir des arts. Il peut s'agir aussi d'une « maison en forme de château », qui montre à tous de manière évidente le statut du propriétaire et qui en outre garantit à celui-ci la sécurité. Bien entendu, la maison aux champs peut être tout cela à la fois, « maison de plaisance », « maison de chasse » et « maison en forme de château », comme Les Maillets pour Jean Ango ou Bourdenis pour Jacques de Baucquemare, ou encore « maison de chasse » et « maison en forme de château », comme Martainville pour Jacques Le Pelletier ou Brécourt pour Henri Jubert. Je reviens sur le sujet plus loin<sup>333</sup>.

L'assurance de conserver une charge et, à plus forte raison, l'augmentation du revenu lié à cette charge entrent également dans cette catégorie. L'exemple le plus éloquent est sans doute celui de Jean Mazeline, dont la carrière et les étapes de la construction de son manoir d'Houlbec semblent intimement liées<sup>334</sup>. Après avoir acquis la terre d'Houlbec en 1494, Mazeline commence vraisemblablement la construction d'un nouveau logis à partir du moment où il est confirmé dans sa charge de vicomte de Conches et de Breteuil à l'avènement de Louis XII en 1498 ; l'autre partie du bâtiment, qui remplace l'ancien logis seigneurial d'abord laissé en place, est sans doute commencée au moment où il est confirmé dans ses fonctions à l'avènement de

---

Gabriel de Chambray après son mariage avec Péronne Picard (1566), Florestan de Ricarville marié à Péronne de Fautereau (1592), Nicolas de Prétreval marié à Jacqueline de Maricourt (1595).

<sup>332</sup> Volume II, notices n° 15 (Brécourt), n° 35 (Les Maillets, dit manoir d'Ango), n° 36 (Martainville), n° 42 (Plain-Bosc).

<sup>333</sup> Voir p. 199-201.

François I<sup>er</sup> en 1515. De même, Louis de Richebourg, commissaire pour le roi à la revue des mortes-payes de Normandie, commence à bâtir à Sénitot (1528-1535) lorsque ses gages passent de 240 à 1 200 l.t. annuelles à la fin des années 1520, voire 2 400 l.t. pour la seule année 1531<sup>335</sup>.

Construire une demeure ambitieuse ou embellir une résidence peut aussi marquer l'aboutissement d'une carrière : lorsqu'ils décident de bâtir, Jacques Le Pelletier a environ 50 ans, Jean Ango plus de 55 ans, Bertrand de Bailleul entre 50 et 60 ans, Jacques de Silly est âgé d'une cinquantaine d'années, Martin Alorge a environ 60 ans et Jacques de Baucquemare 62 ans<sup>336</sup>. On a vu plus haut avec les exemples de Martin Alorge à Senneville et de Jacques de Silly à Heubécourt que la nouvelle construction leur permet, en outre, de se retirer définitivement de la vie publique et de passer la fin de leur vie à la campagne dans une demeure agréable. Mais il est encore plus significatif que ces gentilshommes, à l'exception de Martin Alorge et de Jacques de Baucquemare, n'ont pas de descendance mâle directe. On devine qu'arrivés à l'automne de leur existence, sans fils pour leur succéder et sans espoir d'en avoir jamais un, ces hommes voulaient rappeler durablement leur nom et leur lignée dans la pierre, faute de ne pouvoir le faire dans la chair<sup>337</sup>.

Reste à aborder un dernier critère qui a peut-être pesé sur le choix du site et sur la décision de construire chez quelques gentilshommes haut-normands : l'espoir de recevoir le roi chez eux. Si les preuves formelles manquent, j'ai un faisceau de présomptions assez important pour aborder le sujet ici. Que certains gentilshommes de petite et moyenne noblesse aient reçu le roi chez eux, est-il dû au hasard des pérégrinations du souverain en Normandie ou à la réussite d'un plan concerté pour attirer le roi ? Que peut-on retenir du fait que certains d'entre eux calquent des formules architecturales de châteaux royaux comme on l'a déjà vu pour Tilly, Fleury et Bonnemare, édifices construits par des gentilshommes qui ont eu accès à la faveur du souverain à un moment de leur carrière ? Que peut-on dire des venues fréquentes dans la province de François I<sup>er</sup> (quatorze séjours en 32 ans de règne), de Charles IX (huit séjours en 13 ans) et d'Henri III (six séjours en 15 ans) ? Quant est-il réellement de la volonté de Charles IX de construire un château dans la province ? Est-ce que l'implantation des maisons aux champs des notables de la province en bordure ou au voisinage d'une route importante n'est voulue que pour

---

<sup>334</sup> Volume II, notice n° 31 (Houlbec).

<sup>335</sup> Volume III, Tableau n° 23.

<sup>336</sup> Jacques de Baucquemare (1518-1584) reconstruit Bourdenis à partir de 1580 (volume II, notice n° 54). Sur lui et sa carrière, voir : FRONDEVILLE 1960, p. 54-55 et 63.

<sup>337</sup> Tous les biens de Jacques Le Pelletier reviennent à son neveu Jacques II Le Pelletier en 1511 (volume II, notice n° 36), Bertrand de Bailleul donne ses biens à son neveu Robert de Bailleul en 1567 (notice n° 7), les biens de Jacques de Silly à ses neveux Henri et Antoine (volume III, Document n° 14). La succession de Jean Ango, mort sans héritier mâle et criblé de dettes, est encore plus compliquée (volume II, notice 35).

faciliter l'accès au domaine ou est-ce également pour augmenter leurs chances d'y voir passer le souverain ? La question se pose aussi pour la proximité avec les forêts royales.

Monique Chatenet a montré la propension des rois de France à séjourner chez leurs sujets<sup>338</sup>. Les châteaux partageant avec les abbayes et les évêchés le privilège de servir de résidence au roi quand il passe à proximité, les étapes sont, somme toute, quelque chose d'assez banal. Mais l'élément le plus significatif – et le plus facile à interpréter – est lorsque sur la route le souverain fait un crochet pour se rendre chez l'un de ses courtisans. Cela se produit, pour ne citer que ces exemples, en août 1517 quand François I<sup>er</sup> sur le chemin de Dieppe à Rouen bifurque soudain pour aller à Fontaine-le-Bourg que possède l'abbé Antoine Bohier (27-28 août), en avril 1535 lorsqu'il se rend de Rouen à l'abbaye du Bec-Hellouin et quitte la route pour aller chez Claude Le Roux à Tilly (5 avril), le 18 mars 1535 et le 19 avril 1540 quand il va à Condé-sur-Iton dans la résidence d'été de l'évêque d'Evreux Gabriel Le Veneur, ou encore le 3 avril 1544 et les 15 et 18 février 1546 lorsque le roi se rendant à Vernon fait un crochet pour être reçu chez son favori l'amiral d'Annebault à Heubécourt. C'est de la même manière aussi que Charles IX se rend à Etelan et à Chambray en 1563<sup>339</sup>. Les rois semblent assez coutumiers de ces petites escapades, à commencer par François I<sup>er</sup> qui s'échappe souvent « pour aller par pais à son plaisir » avec sa « petite bande » (des dames et courtisans triés sur le volet)<sup>340</sup>.

Qu'il s'agisse le plus souvent de simples haltes ne retirent rien à l'importance de cette marque de faveur du souverain faite à ces courtisans que tous devaient mesurer à la cour et dans la province.

D'autres gentilshommes n'ont pas eu la chance de recevoir le roi chez eux, mais cela ne veut pas dire pour autant qu'ils n'aient pas tenté de le faire. Du reste, il n'est même pas sûr qu'ils n'y soient pas arrivés. Les itinéraires des rois de France reposant essentiellement sur les actes royaux enregistrés dans les différents lieux où se trouve le roi, il ne fait donc aucun doute que des lacunes émaillent ces itinéraires, le souverain ne travaillant pas tous les jours aux affaires de l'Etat, tout particulièrement lorsqu'il s'isole du reste de la cour pour chasser. Ainsi en sommes-nous réduits à des conjectures lorsque le roi passe à proximité immédiate de tel ou tel manoir et qu'aucun acte n'est enregistré. On peut légitimement penser que les petites et moyennes demeures ayant hébergé le roi sont plus nombreuses que ne le laissent supposer les itinéraires

---

<sup>338</sup> CHATENET 2002, p. 40.

<sup>339</sup> Volume III, Tableau n° 29.

<sup>340</sup> Lettre de Pierre Le Gouppil, seigneur du Parquet, procureur général de Rouen, aux conseillers de la ville, 7 mars 1529 (n.st.), publiée par BEAUREPAIRE 1907, p. 364. Le fait est aussi avéré lorsque le roi réside dans ses châteaux. Ainsi, quand il est à Fontainebleau, Henri II s'invite parfois chez son secrétaire des finances Côme Clausse à Fleury-en-Bière : « [...] estant fort commode et a propos quand nous sommes audict Fontainebleau de faire quelques saillies sans esloigner notre passe temps de la chasse, [...] » (cité par CHATENET 2002, p. 260).

publiés. L'hypothèse doit être formulée à propos de Sénitot que fait construire de 1528 à 1535 Louis de Richebourg, un commissaire du roi : François I<sup>er</sup> passe à proximité à deux reprises au mois de mars 1535 avant de se rendre au Havre et sur le chemin du retour<sup>341</sup>. Une chambre de ce logis, appelée « chambre du roi », certes dans un inventaire de biens meubles tardif (il date du XVIII<sup>e</sup> siècle), donne un poids supplémentaire à l'hypothèse de la venue du souverain chez Richebourg<sup>342</sup>. La tradition, des mentions d'inventaires de biens meubles ou des lettres suggèrent ou attestent la venue du roi dans d'autres édifices, à Fontaine-le-Bourg (1517, 1550, 1576, 1592), à Clères (1517, 1563, 1590, 1592) et à Etelan déjà cités (1475, avant 1557 et en 1563), mais aussi à Bonnemare (sans doute au cours de la décennie 1560)<sup>343</sup>. Pour d'autres raisons, on peut aussi émettre cette hypothèse, par exemple, pour « la maison appartenant ausdits du Fay [Richard et Robert du Fay, chanoines de Rouen], nommé le Taillis, [qui] est parc pour le roy nostre seigneur »<sup>344</sup>. Jamais mentionné dans les itinéraires comme halte ou étape du roi, le fief du Taillis, dans la forêt royale du Trait, dut cependant être visité par François I<sup>er</sup>, qui aimait à chasser dans la proche forêt de Mauny appartenant au grand sénéchal de Normandie Louis de Brézé et son épouse Diane de Poitiers, veuve en 1531 (François I<sup>er</sup> est à Mauny en 1517, 1520, 1523, 1532, 1535, 1540 et 1544 ; Henri II s'arrête lui aussi à Mauny en 1550)<sup>345</sup>. La même hypothèse peut être énoncée pour Fleury, construit entre 1562 et 1570 par Pierre de Courcol, vicomte de Lyons-la-Forêt. Non seulement par sa charge, ce gentilhomme ne peut qu'avoir rencontré à un moment ou à un autre Charles IX qui chassait souvent en forêt de Lyons, mais son fief, situé dans cette forêt, était voisin du roi dont le projet de bâtir Charleval remonte aux environs de 1563<sup>346</sup>.

On notera aussi que les édifices du petit corpus qu'on vient de définir sont tous ou presque de construction récente lorsque le roi y passe. Etelan, donné par Louis XI à Guillaume Picard en 1468, est reconstruit peu après et visité par le roi en 1475 ; Clères, rebâti en 1500-1506, et Fontaine-le-Bourg, vers 1512, reçoivent le roi en 1517 ; Sénitot (1528-1535) et Tilly (vers 1529-1535) sont tous les deux vus en 1535 ; Heubécourt (après 1532) est visité en 1544 et 1546 ; Le Taillis (vers 1544-1550) est peut-être visité par Henri II en 1550 ; Bonnemare (vers 1555-1560) reçut Charles IX peut-être en 1562, du moins au cours de la décennie ; Fleury (vers 1562-

---

<sup>341</sup> Le roi est au Havre du 15 au 20 mars (volume III, Tableau n° 29).

<sup>342</sup> Sur la « chambre du roi » à Sénitot, voir p. 246.

<sup>343</sup> Volume III, Tableau n° 29 et Document n° 4. Si Charles IX et Catherine de Médicis sont à Etelan en 1563 (Tableau n° 29), une chambre, appelée « chambre de la Royne » dans un inventaire de 1557, atteste la venue d'une reine, peut-être déjà Catherine, et peut-être du roi avant cette date (Document n° 11).

<sup>344</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 116 J 11, pièce n° 5 : acte du 14/12/1541, cité par SOREL 2004, p. 31. Sur le Taillis, voir la notice n° 47 du volume II.

<sup>345</sup> Volume III, Tableau n° 29.

<sup>346</sup> Sur Fleury, voir p. 110-113 et Volume II, notice n° 24.

1570) est peut-être aussi vu par le roi dans les années 1560<sup>347</sup>. Comme l'a remarqué M. Chatenet, les rois semblent apprécier les initiatives architecturales de leurs sujets<sup>348</sup>. Outre que ces lieux devaient être fort délectables, le plaisir des souverains à voir les nouveaux bâtiments de leurs courtisans n'était peut-être pas étranger à leurs visites. De leur côté, les courtisans haut-normands n'étaient certainement pas ignorants de cette inclination de leurs souverains. Parmi d'autres, que Claude d'Annebault reprenne l'ordonnance de la façade sur cour de l'aile François I<sup>er</sup> de Blois pour orner la cheminée de sa *grande salle* d'Heubécourt (fig. 404), que Claude Le Roux reproduise pour sa maison campagnarde de Tilly le parti des toits en pavillon séparés par une terrasse de Chambord (fig. 634 et 635), ou encore que Louis de Richebourg calque le quadrillage des façades des châteaux royaux de la Loire (Blois, Chambord) pour son logis de Sénitot n'est certainement pas fortuit. Plus qu'une préférence pour l'architecture régnicole, il faut peut-être y voir une volonté de ces gentilshommes de flatter le souverain en habillant leur demeure d'étoffes empruntées à ses demeures. Arrêtons nous un instant sur l'exemple de Tilly, car l'histoire de la construction semble étayer cette supposition. Mieux, elle suggère que le souverain ou son entourage ont pu promouvoir la puissante architecture régnicole développée à cette époque.

On sait que Claude Le Roux hérite de son père en 1528 ; peu après, le 6 septembre 1529, il fait un échange de terres limitrophes de son fief avec son suzerain, Claude de Lorraine, duc de Guise ; et le 13 septembre de la même année, il contracte une dette de 1 200 l.t. auprès de son oncle maternel, le conseiller au parlement Guillaume III Jubert. Il n'est guère douteux que la construction débuta à ce moment, l'accroissement d'un domaine précédant souvent le début d'un chantier et les liquidités permettant à Claude Le Roux de financer celui-ci<sup>349</sup>. Sur ces entrefaites, François I<sup>er</sup> fait son entrée solennelle à Rouen avec sa nouvelle épouse Eléonore d'Autriche au mois de février 1532 et reçoit Claude Le Roux et le président du Parlement Monfaut comme représentants de la ville de Rouen<sup>350</sup>. On est tenté de mettre en rapport la venue du roi et de la cour dans la province à ce moment avec l'adoption par Claude Le Roux pour le couvrement de sa demeure campagnarde d'un parti spectaculaire, mis en œuvre au même moment à Chambord : comme au château royal, le corps isolé de Tilly est couvert par des toits en pavillon isolés par une terrasse que domine la silhouette du grand lanternon de la tour d'escalier (fig. 634)<sup>351</sup>. La tentation de ce rapprochement est d'autant plus grande que le même phénomène se produit simultanément à Caen. A l'hôtel d'Escoville, bâti à partir de 1533 par Nicolas Le Valois

---

<sup>347</sup> Voir : Volume III, Tableau n° 29 et Volume II, les notices des édifices cités.

<sup>348</sup> CHATENET 2002, p. 260.

<sup>349</sup> Volume II, notice n° 49.

<sup>350</sup> Volume III, Tableau n° 29 ; BEAUREPAIRE 1887, p. 142.

<sup>351</sup> Pour la datation des travaux de couverture de Chambord, voir : CHATENET 2001, p. 57 et tableau 2 p. 231.

quelques mois après l'entrée royale du souverain dans la ville (avril 1532), les petits portiques ouverts sur la cour par de grandes arcades sont couverts par une terrasse qui isole les toits en pavillon des corps de logis et donne ainsi à voir les superbes lanternons franchement chambourcins qui se dressent au-dessus des escaliers (fig. 636)<sup>352</sup>. Cela veut-il dire que François I<sup>er</sup>, féru d'architecture comme on le sait, s'est fait le promoteur auprès de ses sujets d'un parti qui lui appartient ? Faute de documents, on ne peut pas être affirmatif pour le cas de Tilly et de l'hôtel d'Escoville, d'autant que cette disposition a très bien pu être soufflée à Claude Le Roux et à Nicolas Le Valois par les architectes du roi qui suivaient la cour dans ses pérégrinations. Un superbe dessin à la plume de Jacques Androuet Du Cerceau, daté de 1550, conservé au Musée Condé à Chantilly, apporte précisément un élément qui va dans ce sens (fig. 635) : il représente Chambord, non pas avec des toits à pente droite comme ceux effectivement réalisés, mais en forme de fer de hache effilé, comme les toits de Tilly et de l'hôtel d'Escoville, selon une forme que je qualifierai volontiers de normande<sup>353</sup>. Ce dessin *corrigé* de Chambord atteste que le modèle du parti développé dans nos deux édifices normands circulait dans l'entourage du roi. Le cas passionnant de Tilly et de l'hôtel d'Escoville est-il un cas particulier, qui reste encore à documenter, ou la partie émergente d'un phénomène plus général à redécouvrir ? On observera seulement que trois ans plus tard, François I<sup>er</sup>, de nouveau en Normandie, fait une « saillie » qui l'éloigne de son itinéraire pour visiter Tilly (4 avril 1535)<sup>354</sup>.

Même si on est bien en peine de répondre aujourd'hui à cette question, même si on ne doit pas généraliser, on ne peut que s'interroger sur l'adoption à Heubécourt, Sénitot, Bonnemare, Beuzeville-la-Grenier, Acquigny, Bailleul, Fleury et Chambray de partis de plan, de formules architecturales ou d'éléments de décor (utilisés parfois de manière insistante comme à Beuzeville et à Bonnemare) inspirés des demeures royales, réalisées ou seulement restées à l'état de projet. On s'interroge d'autant que, comme Tilly, les rois ont effectivement vu certains de ces édifices lors de leurs séjours normands. Le nombre même de ces réalisations n'est pas sans laisser perplexe.

Mais la réponse est peut-être à chercher ailleurs. Peut-être aussi est-elle plus simple : ces formules, comme tant d'autres, quoique plus prestigieuses car émanant des châteaux du prince, ont plu à des gentilshommes qui les ont calquées, en plus modestes, pour leur propre demeure.

---

<sup>352</sup> Sur l'hôtel d'Escoville, voir : BECK 1995 ; BECK 2003d ; FÖRDERER 2003.

<sup>353</sup> Sur l'utilisation des toits en fer de hache en Normandie, voir p. 186-188. Ce dessin de Du Cerceau (musée Condé, Chantilly, Ms 396, fol. 57-58) est le seul à ma connaissance à présenter cette particularité. En outre, il faut noter que ce dessin ne figure que le donjon, isolé, sans les ailes ajoutées au cours du chantier, et vu du côté où il est le plus régulier : la façade postérieure. Le château royal est donc présenté sous une forme *idéale*, qui met en valeur les parties hautes : l'énorme lanternon couronnant l'escalier clairement visible entre les deux toits en pavillon que sépare la terrasse.

Un autre élément de réponse peut tenir à la situation privilégiée de la Normandie : sa proximité avec l'Ile-de-France où désormais résident les rois (à partir de 1526) et où ont lieu les expériences les plus novatrices, sa richesse, le nombre important d'officiers implantés dans la province et leur attachement au souverain sont autant d'éléments qui ont pu jouer en faveur de l'adoption de ces formules. Pour serrer avec plus de pertinence les traits, il faut prendre, à rebours, un peu de champs et élargir l'enquête en prenant en compte les grands personnages de la province.

M. Chatenet a cerné avec pertinence qu'à partir de 1547 une véritable partie d'échec s'est jouée entre les courtisans les plus en vue à la cour pour attirer le roi auprès d'eux<sup>355</sup>. Ainsi le cardinal de Lorraine commande-t-il au sud de Paris la route de Saint-Léger avec Meudon et Dampierre, surveillée aussi par Diane de Poitiers, qui possède Limours, Beynes et Anet, tandis qu'Anne de Montmorency règne au nord de la capitale avec Vigny, L'Isle-Adam, Ecouen, Chantilly et Fère-en-Tardenois. Au vrai, la partie semble débiter en Normandie quelques années plus tôt et de manière beaucoup plus étendue. Je vois trois raisons principales à ce phénomène : la nomination en 1536 du dauphin Henri, futur Henri II, comme gouverneur de la province ; la nomination de Claude d'Annebault, grand favori à cette époque de François I<sup>er</sup>, comme amiral de France et lieutenant-général de Normandie en 1544, et, par ces charges et la volonté du roi, second du dauphin ; la concentration dans la province à ce moment des principales propriétés de la grande sénéchale Diane de Poitiers, bientôt maîtresse du dauphin (Mauny, Maulévrier, Le Bec-Crespin et Anet, ce dernier situé dans les confins de la Normandie)<sup>356</sup>. Par les terres héritées de sa famille, Anne de Montmorency, le grand ami du dauphin, est lui-aussi particulièrement bien implanté dans la province ; et pour faire bonne mesure, il acquiert dès 1538 la baronnie de Préaux à Pierre de Ferrières<sup>357</sup>. Dès lors, d'autres grands seigneurs et certains barons normands n'ont cessé d'attirer le souverain et son fils dans la province. L'un des signes tangibles de ce phénomène est le début à cette époque des quatre plus grands chantiers normands depuis Gaillon : Valmont (1538-1550), Tillières (achevé en 1546), Mesnières (à partir de 1544 environ) et Annebault (entre 1544 et 1552)<sup>358</sup>.

---

<sup>354</sup> Volume III, Tableau n° 29. Sur les « saillies » du roi, voir la note 340.

<sup>355</sup> CHATENET 2002, p. 259-260.

<sup>356</sup> Henri est nommé gouverneur le 10 novembre 1536 (*Catalogue des actes de François I<sup>er</sup> VI*, n° 21.139) et d'Annebault placé sous son autorité en février 1544 (n.st.) (IV, n° 13.654). Pour les biens de Diane de Poitiers en Normandie, hérités de Louis de Brézé, voir : CLOULAS 1997.

<sup>357</sup> AN, Chambre des Comptes de Paris, P. 265<sup>2</sup>, n° 1476 : aveu du 19/12/1538, avec mention de l'achat.

<sup>358</sup> BECK 2003c (Valmont), PAGAANI 2003 (Mesnières). Le château de Tillières, aujourd'hui disparu et jamais étudié, est représenté en élévation sur un dessin avec la date de 1546, qui doit correspondre à celle de son achèvement (LIZOT 1987b, p. 156) et en plan masse par l'atlas Trudaine, route de Paris en Bretagne par Verneuil et Mortagne (AN, CP F/14/bis\*/8451, fol. 6). Le château d'Annebault (aujourd'hui Appeville-Annebaut), entièrement détruit, est connu par un plan et une élévation sur cour datée de 1778 (AN Cartes et plans, N III, Eure 56 (1-2),

Un autre signe est le relatif succès de ces grands du royaume et de quelques gentilshommes de moindre volée à faire venir le roi chez eux. Au printemps 1540, le roi s'arrête à Aumale puis à Elbeuf chez Claude de Lorraine, à l'abbaye du Bec-Hellouin chez Jean Le Veneur, à Condé-sur-Iton, résidence d'été de l'évêque d'Evreux Gabriel Le Veneur, à Evreux dont Claude d'Annebault est capitaine et bailli. Le roi revient en Normandie quelques mois plus tard, au cours de l'été : là encore, il passe au Bec-Hellouin, à Evreux, mais aussi à La Mailleraye chez le vice-amiral de France Charles de Moÿ, à Mauny chez la grande sénéchale et sans doute à Appeville chez Annebault. En 1544, le roi, entrant en Normandie par Anet, se rend à nouveau au Bec-Hellouin, qui appartient désormais à Jacques d'Annebault, le frère cadet de l'amiral, à Mauny, à Heubécourt (chez l'amiral) et sans doute encore à Appeville. François I<sup>er</sup> s'arrête une dernière fois à Aumale en 1545 et à Heubécourt en 1546<sup>359</sup>. Au total, au cours des sept dernières années de son règne, François I<sup>er</sup> se rend en Normandie six fois ! A l'avènement de Henri II, la partie d'échec est plus acharnée que jamais dans la province, le roi, si l'on peut dire, mettant de l'huile sur le feu entre les Montmorency et les Guise : il érige le comté d'Aumale en duché-pairie en 1547, Damville en baronnie en 1552 tandis qu'il nomme le cardinal de Lorraine abbé de Fécamp ; il érige, enfin, la baronnie d'Elbeuf en marquisat en 1554<sup>360</sup>. Annebault n'est pas de reste malgré sa disgrâce, toute relative il est vrai (s'il perd la capitainerie et le bailliage d'Evreux, c'est pour les céder à son fils ; il conserve sa charge d'amiral de France et de lieutenant-général du gouvernement de Normandie) : Appeville est érigé en baronnie d'Annebault en 1549 et l'amiral obtient en 1550 pour sa fille Madeleine, non sans intérêt, les vicomtés de Pont-Authou et de Pont-Audemer dont dépend sa nouvelle baronnie d'Annebault<sup>361</sup>.

Mais s'il s'agit bien d'une partie d'échec, le jeu comprend aussi des pions, pièces secondaires mais indispensables pour gagner le roi : ce sont la parentèle et la clientèle de ces grands personnages. Le connétable contrôle, grâce à elles, tout le nord et l'ouest de Paris, et particulièrement les accès vers la Normandie. En effet, en plus des propriétés normandes que les Montmorency tiennent plus ou moins de longue date (Préaux, Mesnil-Hodenne, Borgouet, Blainville, Mesnil-Paviot, Morel-Boissel, Bosc et Becquelièvre), Anne possède désormais le

---

publiés par BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 216-217) et par le texte d'un aveu rendu au roi par le duc de Gesvres pour le marquisat d'Annebault (Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B XXX, fol. 1-24). La présence d'ancres sculptées sur les façades (REVER 1801-1802, p. 15-17) place la construction entre février 1544 (n.st.), date de la nomination d'Annebault comme Amiral de France (*Catalogue des actes de François I<sup>er</sup> IV*, n° 13.594) et 1552, date de la mort de l'amiral. Une fourchette plus réduite peut être envisagée : entre 1549, date de l'érection de la seigneurie d'Appeville en baronnie d'Annebault (*Catalogue des actes de Henri II III*, n° 4956, 06.E<sup>1</sup>), et 1552, que semble confirmer le texte de l'aveu de 1686 : le château serait « une belle maison sy elle estoit achevée » (Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B XXX, fol. 4).

<sup>359</sup> Volume III, Tableau n° 29.

<sup>360</sup> CLOULAS 1985, p. 156 (Aumale) et p. 327 (Damville).

<sup>361</sup> *Catalogue des actes de Henri II III*, n° 4956, 06.E<sup>1</sup> (juin 1549), IV, n° 6494 (avril 1550).

domaine de Dangu, dans le Vexin normand, qu'il acquiert en 1554 et fait rénover, tandis que son fils Henri possède la châtellenie de Damville, érigée, on l'a dit, en baronnie en 1552<sup>362</sup> ; son parent François de Montmorency-Fosseux détient le proche domaine du Hallot, à Civières-en-Vexin<sup>363</sup>, et sa nièce, Anne de Laval, possède avec son mari Louis de Silly les domaines de La Roche-Guyon et d'Acquigny, qu'ils font reconstruire à cette époque<sup>364</sup>. La preuve de l'importance de ces pièces secondaires est que François I<sup>er</sup> puis Henri II, accompagnés du connétable, se rendent à de nombreuses reprises à La Roche-Guyon, ce qu'ils font d'autant plus facilement que le domaine est sur les « marches » de la Normandie : entre 1535 et 1550, La Roche-Guyon devient avec Anet l'une des portes privilégiées qu'empruntent les rois pour entrer ou sortir de la province<sup>365</sup>. Les Lorraine ne sont pas de reste : outre le duché d'Aumale et le marquisat d'Elbeuf tenus par Claude puis par ses fils François et René de Lorraine à partir de 1550, l'abbaye de Fécamp et la baronnie de Fontaine-le-Bourg qui en dépend tombent dans l'escarcelle du cardinal Charles de Lorraine – son prédécesseur, Jean de Lorraine, a reçu Henri II à Fontaine-le-Bourg au mois d'octobre 1550<sup>366</sup>. Est-ce vraiment un hasard si le cardinal engage d'importants travaux de réparations à Fontaine-le-Bourg au moment même où il fait construire à Meudon et à Dampierre ? Dans ce jeu, les constructions vont en effet bon train. On l'a dit, Mesnières, Tillières, Annebault, Dangu, Valmont, Fontaine-le-Bourg, Anet sont reconstruits, embellis ou rénovés au cours des décennies 1540 et 1550. Notons que deux d'entre eux, Tillières et Annebault, malheureusement disparus, inaugurent semble-t-il un parti promis à un bel avenir au XVII<sup>e</sup> siècle : le corps de logis isolé au fond d'une cour ou d'une plate-forme, sans les ailes que l'on trouve habituellement dans les grandes demeures de qualité (deux gros pavillons flanquent le corps central) (fig. 815 et 820). C'est aussi sans doute dans les années 1550 que Louis de Silly et Anne de Laval décident de bâtir sur leur baronnie d'Acquigny non pas un château, mais une agréable maison de plaisance, agrémentée d'un jardin et d'un vaste parc de chasse (fig. 11 et 12)<sup>367</sup>. Le choix du site d'Acquigny n'est pas anodin : Anet et Acquigny sont au bord de la même rivière, l'Eure, Louis de Silly et Anne de Laval en amont, la favorite (et le roi) en aval.

---

<sup>362</sup> BEDOS REZAK 1990, p. 28. Anne de Montmorency achète la seigneurie de Préaux à Pierre de Ferrières en 1538 et la baronnie de Dangu aux successeurs de celui-ci en 1554. Damville est possession des Montmorency depuis 1285.

<sup>363</sup> François de Montmorency est le fils de Claude de Montmorency-Fosseux (mort en 1546) et d'Anne d'Aumont, dame de Dangu (BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 124-126).

<sup>364</sup> Volume II, notice n° 1 (Acquigny).

<sup>365</sup> François I<sup>er</sup> passe à La Roche-Guyon en 1535, 1540, 1544 et 1546 et à Anet en 1535, 1540 (à deux reprises) et en 1544 ; Henri II entre en Normandie au mois d'août 1550 par La Roche-Guyon et à l'automne 1550 par Anet (volume III, Tableau n° 29).

<sup>366</sup> Volume III, Tableau n° 29, Volume II, notice n° 26 (Fontaine-le-Bourg).

<sup>367</sup> Volume II, notice n° 1 (Acquigny).

Dans ce climat architectural et politique, Charles de Lorraine peut espérer recevoir le roi à Fontaine-le-Bourg au cours de l'été 1559, comme le suggère une mention d'un mémoire de réparation :

Monseigneur pourrait venir par deçà, aprez le mariage du roy catholique [Philippe II d'Espagne], et que on eust comme regarder que toutes réparations feussent faictes et le tout mys au meilleur estat qu'il serait possible [...] <sup>368</sup>.

Mais on sait le dénouement tragique des réjouissances données à l'occasion du mariage de Philippe II d'Espagne et d'Elisabeth de France à Paris : la blessure mortelle d'Henri II lors du tournoi de la rue Saint-Antoine le 30 juin.

Catherine Grodecki a déjà relevé l'importance de l'activité de construction qui se développe alors en région parisienne dans l'entourage des rois parmi leurs officiers et leurs favoris. Cela est particulièrement sensible autour d'Henri II, qui, comme son père, donne l'exemple <sup>369</sup>. La présente enquête sur la Normandie prouve que cette activité architecturale s'est étendue jusque dans la province. Du reste, le phénomène se renouvelle, dans une mesure égale sinon supérieure, pendant les règnes suivants <sup>370</sup>.

C'est donc dans cette conjoncture privilégiée et stimulante que des gentilshommes normands de petite et moyenne noblesse font bâtir et, parfois, reçoivent leur souverain. La preuve la plus éclatante de l'importance de la petite et moyenne noblesse dans ce jeu : ce n'est pas un grand du royaume qui a décidé Charles IX à venir s'installer en Normandie, mais le plus modeste secrétaire des Finances Jean Férey, seigneur de Durescu, comme nous le révèle Jacques Androuet Du Cerceau :

Ceste place [Charleval] est assise & située en Normandie sur le chemin de Paris à Rouan, prochain le bourg de Fleury [Fleury-sur-Andelle, Eure]. Le roy Charles IX ayant desir faire bastir quelque lieu, fut aduertuy par le Sieur de Durescu, de cette place, qui est en un vallon, enclos et circuy de montaignes, au dessus desquelles est la forest de Lions. Et entre lesdictes montaignes y a de belles veuës : vne entre autres, laquelle estend son regard par un vallon jusques à la riuere de Seine, distante de trois lieuës du lieu [...] <sup>371</sup>.

L'accès facilité vers la capitale du royaume et Rouen, la présence d'un cours d'eau (l'Andelle) et de la grande forêt giboyeuse de Lyons, les belles vues sont autant d'arguments que Férey a pu faire valoir au roi. On sait aussi que les grandes forêts normandes ne laissaient pas

---

<sup>368</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1139, 6/07/1559. Visiblement, la nouvelle de l'accident mortel du souverain n'est pas encore parvenue à Fontaine-le-Bourg.

<sup>369</sup> GRODECKI 1991, p. 132.

<sup>370</sup> Volume III, Tableau n° 2 (Officiers du roi sous François I<sup>er</sup>, Henri II, Charles IX et Henri III).

François I<sup>er</sup> indifférent, qui aimait à chasser dans la forêt royale de Brotonne et dans les bois de Mauny et de La Mailleraye, ces deux derniers appartenant à ses favoris Louis de Brézé et Charles de Moÿ. Une lettre du grand sénéchal résume assez bien l'emploi du temps du souverain en Normandie au cours de l'année 1517, entre les plaisirs de la chasse et de la table, en présence de belles dames :

[...] je n'ay point depuis bougé d'icy [Anet], d'avecques la dame de céans [Diane de Poitiers], sinon depuis quinze jours que le roy y vint là ; où je vous assure que nous y fymes grant chère, car y avoit force damoysselles de toutes sortes et conditions et de belles ; mais pour ce que la chose seroit longue à vous escrire, je remets à vous d'en penser ce qui en fust. Nous nous en allasmes à Rouen, là où nous fusmes bien festés, et de là à Mauny où nous primes un grant cerf, et de là nous allasmes au Havre de Grace, là où le dict seigneur coucha et vist sa grand nef. Le lendemain partimes à nous en revenir en Bretonne [la forêt royale de Brotonne] où nous primes un autre grant cerf, [...] de là nous en revinsmes à Rouen, là où nous avons été trois ou quatre jours à fere la plus grant chère du monde ; et tous les jours festins et banquetts aux dames, et vous prometz que y avons esté aussi bien traité que le lieu où nous fumes oncques. Le dict seigneur est allé de là tout droict à Saint-Germain et moy ici pour y voir la dame de céans, [...]<sup>372</sup>.

Mais sans doute autant que l'abondant gibier des forêts normandes, c'est la proximité de la province avec la capitale du royaume qui a dû conduire les rois à venir régulièrement en Normandie. C'est peut-être aussi pour échapper à la touffeur en été de la capitale qu'ils s'y rendent régulièrement à partir des années 1540 : François I<sup>er</sup> au cours des étés 1540, 1544 et 1545, Henri II en 1550, Charles IX en 1561, 1563, 1567, 1570 et 1573 et Henri III en 1576 et en 1583<sup>373</sup>.

Entendons-nous : si la volonté d'attirer le roi chez eux a pu inciter un petit groupe de gentilshommes à bâtir, ce n'est sans doute pas là leur principale motivation. Le désir de posséder une demeure aux champs d'accès facile, dans un site agréable à proximité d'un cours d'eau ou d'une belle forêt et susceptible d'apporter un revenu supplémentaire était certainement bien plus déterminant dans leur décision. Mais la volonté de recevoir le roi a pu jouer.

## **L'assiette de l'ensemble seigneurial**

Une fois la décision de construire arrêtée, une fois aussi en pleine possession du fief qu'ils convoitent, les gentilshommes, sans doute en concertation avec leur maître-maçon ou leur architecte, doivent choisir l'emplacement où bâtir. Mais, de même que pour un gentilhomme le

---

<sup>371</sup> ANDROUET DU CECREAU 1579, cité par THOMSON 1988, p. 207. Jean Férey avait été contrôleur général de l'Artillerie sous Henri II (BABELON 1978, p. 96).

<sup>372</sup> Lettre datée de janvier 1518, citée par CLOULAS 1997, note 40 p. 374.

<sup>373</sup> Volume III, Tableau n° 29.

choix d'une seigneurie est limité en raison de ses revenus, de sa place dans sa famille et, par conséquent, de l'importance plus ou moins grande de la part à l'héritage de ses parents, le choix de l'assiette du manoir connaît-il des contraintes, car il doit beaucoup, semble-t-il, aux constructions des générations qui l'ont précédé. Les seigneuries haut-normandes sont en effet pour une très large majorité (plus des trois quarts des édifices de mon catalogue) des créations antérieures à l'époque qui nous occupe : leur implantation n'est pas due aux seigneurs de l'époque moderne, elle est un héritage médiéval. Ces seigneuries anciennes sont attestées soit par des textes, soit par la présence d'éléments architecturaux antérieurs au milieu du XV<sup>e</sup> siècle (une motte castrale, un château-fort ruiné, des bâtiments agricoles ou des vestiges du logis seigneurial précédent)<sup>374</sup>. Pour les quelques seigneuries restantes, il est souvent difficile de dire si elles sont anciennes ou pas, puisque aucun bâtiment antérieur à la construction du logis seigneurial ne subsiste, leur histoire est mal connue et leur identification même pose parfois des problèmes ; seuls trois fiefs, Le Taillis, Les Rocques et les Brûlins, sont attestés par des textes comme des créations modernes. Les complexes seigneuriaux documentés seulement à partir des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles et dont les bâtiments semblent construits en une seule campagne (Tilly, Les Maillets, le Flot, Mentheville pour ne citer qu'eux) sont peut-être aussi sur des seigneuries créées au cours de la période qui nous occupe, mais aucun texte ne permet de l'affirmer. Par ailleurs, il est possible qu'il s'agisse de seigneuries anciennes, dont les bâtiments étaient dans un état tel qu'il nécessitait leur destruction. L'exemple de Martainville l'atteste : sans des travaux récents qui ont mis au jour les vestiges de maçonneries anciennes dans la basse-cour et le texte de l'acte de vente de la seigneurie antérieure aux travaux menés par Jacques Le Pelletier vers 1495, il serait impossible aujourd'hui, à la seule vue de l'organisation manoriale et des bâtiments, de savoir que le site est ancien<sup>375</sup>. Car si les seigneurs dans une grande majorité de cas préfèrent conserver les bâtiments anciens ou remployer leurs vestiges, d'autres font place nette pour créer *ex-nihilo*. Il n'est pas anodin de relever qu'il s'agit le plus souvent d'hommes neufs, qui viennent d'acquérir la terre, ainsi à Martainville, Archelles, Le Plain-Bosc<sup>376</sup>.

Ce sont ces trois situations particulières, seigneuries d'ancienne création dont l'assiette est conservée ou, au contraire, dont l'ensemble manorial est recréé *ex-nihilo* et seigneuries modernes, qu'il faut distinguer et étudier. Cette distinction entre seigneuries anciennes et

---

<sup>374</sup> Voir les notices suivantes dans le volume II : Acquigny, Anquetierville, Auffay-la-Mallet, Bailleur, Beaumont, Le Bec-Crespin, Beuzeville-la-Grenier, Bonnemare, Caltot, Caumare, Chambray, Clères, Etelan, Fleury-la-Forêt, Fontaine-le-Bourg, Les Fossés, Heubécourt, Les Loges, Martainville, Le Mesnil-Jourdain, Perriers-sur-Andelle, Le Plain-Bosc, Prey, Sénitot, Le Taillis, Thevray, Boos, Bourdenis, Les Brûlins, Cauville, Chauvincourt, La Folletière, Fours, Goderville, Harquency, Hellenvilliers, Ménilles, Senneville.

<sup>375</sup> Volume II, notice n° 36 (Martainville).

<sup>376</sup> Volume II, notice n° 3 (Archelles) et n° 42 (Plain-Bosc).

nouvelles est intéressante, car l'étude de leurs implantations respectives peut permettre de savoir s'il existe une évolution entre la période médiévale et la période moderne.

Mais pour les seigneureries anciennes peut-on encore parler d'un choix ? A priori non, excepté, par exemple, si le seigneur implante son nouvel ensemble manorial à quelque distance de l'ancien. Autant qu'on puisse en juger par les textes et par les éléments encore en place, la majorité des gentilshommes semblent avoir privilégié la conservation de l'ancienne assiette, implantant le nouvel ensemble manorial sur l'ancien ou à côté : c'est l'une des constantes du manoir normand des XV et XVI<sup>e</sup> siècles<sup>377</sup>.

Il faut dire que la conservation du vieux a des avantages évidents : manifestation de la continuité seigneuriale, réutilisation d'une assiette éprouvée, des infrastructures (routes, sources) et des ressources (terres arables et bois), voisinage du village et de l'église paroissiale, qui affirme l'emprise du détenteur du manoir, par ses droits seigneuriaux, sur les paroissiens. « Il vaut mieux bastir en un lieu habité qu'en celui où personne n'a encore fait aucune demeure », écrit Louis Savot dans son *Architecture françoise des bastimens particuliers* (1624), « d'autant qu'entre autres raisons, on est assuré des qualités et conditions de la salubrité »<sup>378</sup>. Un autre atout est la possibilité de conserver ou réemployer les anciens édifices, à tout le moins de réutiliser les vieux matériaux. Si un certain nombre de manoirs (ce qui est très loin d'être la majorité en Normandie) sont « en croupe d'une petite colline ou de quelque heurt, si le pays est bossu & montueux [...] »<sup>379</sup>, ce n'est pas que les gentilshommes haut-normands ont suivi les préceptes des traités d'agronomes (Pierre de Crescens, Charles Estienne) ; au contraire, il semble que ce sont les auteurs de ces traités qui enregistrent des usages régionaux ancestraux – quand ils ne rêvent pas d'un site idéal où l'eau, les bois et le relief du terrain répondent exactement à toutes leurs attentes. Examinons les différents cas de figure normands de plus près.

Aux manoirs d'Anquetierville, de Chauvincourt et de Prey, les sites anciens non seulement sont préservés, mais les logis seigneuriaux, qui datent du XIII<sup>e</sup> siècle, sont encore conservés : les travaux consistent essentiellement en des aménagements intérieurs, une refenestration, un rhabillage des façades et l'ajout de tours pour y placer un escalier en vis ou des annexes aux salles et aux chambres<sup>380</sup>. Qu'Anquetierville soit la maison aux champs du bourgeois de Rouen Robert Surreau, Chauvincourt (un plein-fief) la seigneurie principale du gentilhomme de la maison du roi Philippe de Fumechon et Prey (un plein-fief) à la fois la maison

---

<sup>377</sup> Ce constat a aussi été remarqué par Bernard Toulhier pour les châteaux solognots du XIX<sup>e</sup> siècle (TOULIER 1991, p. 224-231).

<sup>378</sup> SAVOT 1624, p. 8.

<sup>379</sup> ESTIENNE et LIEBAULT 1572, Livre I, Chap. 5, fol. 7 r.

<sup>380</sup> Volume II, notices n° 2 (Anquetierville), n° 43 (Prey) et n° 58 (Chauvincourt).

aux champs et le fief principal de la famille parisienne Hennequin laissent à penser que cette solution n'a pas été inspirée par un souci d'économie. En réalité, elle devait être aux yeux de ces gentilshommes tout sauf un expédient : ils y vivaient une partie de l'année et portaient le titre de seigneur du lieu. En conservant le bâtiment principal vieux de plusieurs siècles, qui manifeste d'évidence l'ancienneté de l'implantation seigneuriale sur le domaine, ces gentilshommes voulaient sans doute marquer la continuité et la légitimité de leurs droits et de leur autorité sur la paroisse dont ils sont à la fois seigneur et patron. En outre, ils préservaient ainsi la puissante image séculaire des deux pôles essentiels de la communauté placés entre leurs mains : à Anquetierville, à Chauvincourt et à Prey, la maison seigneuriale et l'église, qui est sur le fond même du manoir, dressent leur haute silhouette à peu de distance l'une de l'autre.

D'autres seigneurs épargnent l'ancien logis, car celui-ci est de construction plus récente. Il n'est guère douteux, dans ce cas, qu'ils le gardent pour des raisons d'économie et aussi pour préserver la demeure de leurs prédécesseurs, situation que décrit Philibert Delorme dans son *Premier tome de l'architecture* (1567) :

Posez donques le cas, qu'il soit venu à quelque grand seigneur ou autre, par succession hereditaire, ou par autre moien, un chasteau ou maison bastie par son grand pere, ou bisayeul, [...] & que l'heritier, ainsi que souvent il advient, ne trouve bon ce qui est fait, [...]. Souhaitans donques de faire un fort beau logis, il ne veult abbatre pour cela l'antique edifice de ses maieurs & predecresseurs, ains s'en voudroit bien servir pour l'espargne, combien qu'il soit different à celuy qu'il veult faire [...]. En telle contrariété, subiection & contraincte, il fault que l'Architecte ait bon entendement, & qu'il ne parle comme font les ignorants, qui conseillent de tout abbatre incontinent [...]<sup>381</sup>.

Il semble qu'en Normandie, il y eut peu d'« ignorants ». A Beuzeville-la-Grenier (logis XV<sup>e</sup> siècle), à Etelan, à Clères, au Hérault, au Bec-Crespin pour ne citer qu'eux, les anciens logis sont augmentés, transformés, refenestrés ou rhabillés. Toutefois, ce qui est économisé d'un côté semble être investi de l'autre. Dans ces ensembles manoriaux, les principaux efforts sont portés ailleurs, sans doute dans le décor intérieur de la maison, mais aussi, plus sûrement, dans les aménagements extérieurs. On doit le reconnaître : ces cas sont passionnants, car les solutions alors adoptées par les architectes ou maîtres-maçons sont à la mesure des contraintes imposées par le site et les bâtiments en place. Jugeons-en plutôt.

A Etelan (vers 1494), la maison seigneuriale est embellie par une tour d'escalier d'un nouveau type, entièrement ouverte sur la cour, et par de nouvelles lucarnes, l'intérieur est réaménagé tandis que l'assise médiévale est renouvelée par le développement d'un jardin d'agrément en petites terrasses, qui descendent vers le fleuve (fig. 282 et 285)<sup>382</sup>. A Clères, avant

<sup>381</sup> DELORME 1567, fol. 65 r. et v.

<sup>382</sup> Volume II, notice n° 23 (Etelan).

les travaux, l'entrée se faisait au sud par un logis-porte qui aboutissait dans la cour où se trouvaient sur le côté droit le bâtiment de la Justice (la « Cohue ») et un peu plus loin le grand logis seigneurial, en pan-de-bois. Vers 1500-1506, l'architecte de Clères bouleverse cette organisation. Il place l'entrée au nord et reprend largement au sud l'ancien logis-porte pour en faire la nouvelle maison seigneuriale : réaménagé, percé de fenêtres plus nombreuses et plus grandes, augmenté d'annexes, dont une petite galerie en retour sur la cour ayant regard sur l'ancienne motte castrale, le logis-porte est maintenant une agréable demeure dont les fenêtres ouvrent sur la verdoyante vallée de la Clérette, où l'architecte a pris soin de placer un vaste jardin – celui-ci est accessible par l'ancien pont-levis d'entrée (fig. 262). On l'aura compris : à Clères, l'organisation manoriale a été retournée<sup>383</sup>. Au Hérault (vers 1575), l'agrandissement du logis seigneurial s'accompagne de la construction de nouveaux bâtiments agricoles de même facture que le bâtiment principal (en pierre et en silex de différentes couleurs), qui apportent une unité visuelle nouvelle à l'ensemble (fig. 363, 376 et 378)<sup>384</sup>. Au Bec-Crespin (vers 1580), les fausses-braies autour de la plate-forme offrent désormais un lieu de promenade agréable autour de la cour et des vues sur le paysage environnant et le vaste jardin placé au-delà des douves (fig. 109)<sup>385</sup>.

La solution la plus souvent adoptée est encore différente. Des seigneurs préfèrent conserver l'ancienne maison seigneuriale et construisent contre elle ou à côté un logis neuf. Cette solution est rarement temporaire, comme à Houlbec : Jean Mazeline, seigneur du lieu, conserve l'ancien logis seulement quelques années avant de l'abattre pour poursuivre la construction du nouveau<sup>386</sup>. Majoritairement, la solution est pérenne. A Thevray, vers 1570, Gabriel de Chambray conserve la tour-résidence du XV<sup>e</sup> siècle et construit dans son voisinage un nouveau logis seigneurial duquel il peut se rendre directement dans un vaste jardin aménagé à cette époque ; les deux logis, ancien et nouveau, fonctionnent indépendamment, ce que suggère la construction d'une nouvelle cuisine à proximité directe de la tour (fig. 624 et 625). Ces travaux ont permis en outre de répondre aux exigences de régularité : l'ancienne plate-forme est maintenant un quadrilatère où s'organisent les nouveaux et les anciens bâtiments (le logis neuf en fond de cour, un grand bâtiment de dépendance à droite, le puits au centre, la tour du XV<sup>e</sup> rejetée sur le côté ; fig. 611)<sup>387</sup>. Quelques années plus tard, vers 1580, le même Gabriel de Chambray opère de manière similaire sur son fief principal de Chambray<sup>388</sup>. Le « vieux château » est alors flanqué d'une grande et belle demeure moderne (fig. 247 et 255) ; là encore, les deux logis

---

<sup>383</sup> Volume II, notice n° 20 (Clères).

<sup>384</sup> Volume II, notice n° 28 (Le Hérault).

<sup>385</sup> Volume II, notice n° 9 (Le Bec-Crespin).

<sup>386</sup> Volume II, notice n° 31 (Houlbec).

<sup>387</sup> Volume II, notice n° 48 (Thevray).

fonctionnent indépendamment, chacun muni de salles, cuisine, chambres et annexes. La nouveauté réside principalement dans la basse-cour, de forme trapézoïdale, qui offre désormais une arrivée majestueuse à la plate-forme où se dressent les logis, et dans l'emplacement du nouveau logis : comme à Clères, celui-ci est tourné vers le remarquable paysage de la vallée et d'un grand jardin aménagé à ce moment, en contrebas, pour exploiter les ressources paysagères de la rivière. A Harquency, comme à Thevray et à Chambray, les deux logis sont indépendants. Un inventaire de biens meubles nous renseigne sur la destination de ces deux édifices : la « vieille maison », certainement l'ancien logis seigneurial, sert à recevoir le frère aîné de Guillaume Jubert, le seigneur du lieu, tandis que celui-ci habite une nouvelle maison, le « corps de logis neuf »<sup>389</sup>. Souvent, cependant, et de manière parfois étonnante, les gentilshommes attribuent une nouvelle fonction à l'ancienne maison seigneuriale, qui change alors de statut.

A Fontaine-le-Bourg, l'ancienne maison seigneuriale devient ainsi, semble-t-il, un logis à l'usage exclusif de l'abbé, tandis qu'un nouveau logis seigneurial, appelé la « grand maison », est construit à proximité ; l'ensemble manorial est entièrement réaménagé, avec cours d'agrément, fontaine, jardins et prés (fig. 342)<sup>390</sup>. A Beuzeville-la-Grenier, l'ancien logis est modifié et rhabillé pour devenir une annexe du nouveau logis dressé à seulement quelques mètres ; les deux logis marchent ensemble, puisque, contrairement à l'ancien, le nouveau logis ne possède ni cave ni cuisine, mais seulement un cellier<sup>391</sup>. Dans le cas de Beuzeville, comme à Thevray et à Chambray, les exigences de régularité ne sont pas oubliées (fig. 119) : le nouveau logis est implanté au fond de la cour, pour se donner ainsi à voir dès l'entrée, et perpendiculairement à l'ancien, pour régulariser l'ensemble ; dans le même esprit, le vieux bâtiment est rhabillé en plaquant un parement en pierre de taille avec des corps de moulures identiques à ceux de la nouvelle demeure (fig. 137 et 125) ; un grand jardin est créé dans l'axe du logis neuf, derrière lui et encadré par deux bosquets.

Aussi surprenant est le remploi de l'ancien logis seigneurial comme logis de fermier. Au moins deux logis vieux de mon catalogue semblent avoir ainsi changé de statut, à Bailleul et à Fleury, dans une organisation quasi identique. Si je reviens plus précisément sur le sujet plus loin, il faut cependant noter l'intérêt de cette solution, qui s'accompagne d'un bouleversement de l'organisation manoriale<sup>392</sup>. A Bailleul comme à Fleury, l'ancienne cour manoriale devient une simple basse-cour et l'ancien logis, qui se dresse au fond d'elle, le logis du fermier (fig. 76 et

---

<sup>388</sup> Volume II, notice n° 19 (Chambray).

<sup>389</sup> Volume III, Document n° 12.

<sup>390</sup> Volume II, notice n° 26 (Fontaine-le-Bourg).

<sup>391</sup> Volume II, notice n° 10 (Beuzeville-la-Grenier).

<sup>392</sup> Voir p. 160-163.

300). Le nouveau logis prend place derrière la basse-cour, dans un endroit plus favorable au développement du jardin et du parc<sup>393</sup>. Aussi étonnants que ces exemples puissent paraître aujourd'hui, ces bouleversements de l'organisation manoriale, ces retournements d'orientation (comme à Clères et à Beuzeville-la-Grenier), ces changements d'affectation de l'ancien sont monnaie courante au XVI<sup>e</sup> siècle. A Mesnières, un tel retournement est opéré vers 1545<sup>394</sup>. Mais il s'agit d'un phénomène général qui touche aussi bien *Les plus excellents bâtiments de France*, Fontainebleau, Anet, Verneuil, et bien d'autres plus modestes, comme Cheverny ou Freschines, dans le Loir-et-Cher, où l'ancien manoir devient la basse-cour du nouveau château placé à côté<sup>395</sup>.

On voit par ces différents cas de figures que les remplois d'anciens sites et les remaniements des vieux bâtiments sont loin d'être stéréotypés, les mêmes causes (si tant est qu'elles sont identiques) ne produisant pas obligatoirement les mêmes effets. L'obstination des gentilshommes haut-normands à reprendre les anciennes structures ou de venir coller le neuf à côté du vieux s'accommode plutôt bien de cette cohabitation, d'autant plus si le commanditaire et son architecte ou maître maçon ont porté intérêt aux exigences de régularité. Dans ces conditions, on comprend que la propension à reconstruire sur les mêmes lieux et à remployer l'ancien n'est pas incompatible avec l'innovation architecturale. Au contraire, les contraintes imposées semblent avoir été un levier pour la création de nouvelles formules, comme celles de Bailleul et Fleury qu'on vient de voir.

A l'inverse, d'autres gentilshommes font place nette des vestiges du passé et construisent *ex-nihilo* des ensembles forcément plus réguliers. C'est le cas à Perriers-sur-Andelle vraisemblablement construit du temps de l'abbatiat du cardinal d'Estouteville, à Martainville bâti par le conseiller-échevin Jacques Le Pelletier, à Archelles par le conseiller au Parlement Nicolas Rasset, au Plain-Bosc par le secrétaire du roi Nicolas Langlois ou encore à La Valouine par le gentilhomme campagnard Florestan de Ricarville<sup>396</sup>.

Mais un site débarrassé des bâtiments anciens ne veut pas dire absence de contraintes : l'implantation du manoir dans un bourg, l'orientation de l'assiette, le relief du terrain, la présence d'infrastructures et d'« appartenances » du fief (bois, viviers, terres labourables) sont autant d'éléments dont l'architecte doit tenir compte dans son projet. Ainsi, à Martainville et à La Valouine, le relief du terrain pour le premier, l'orientation du site pour le second, ont obligé à

---

<sup>393</sup> Volume II, notices n° 7 (Bailleul) et n° 24 (Fleury).

<sup>394</sup> PAGAZANI 2003.

<sup>395</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1576-1579. Sur Cheverny et Freschines, voir : PAGAZANI 2009.

<sup>396</sup> Volume II, notices n° 3 (Archelles), n° 36 (Martainville), n° 41 (Perriers), n° 42 (Le Plain-Bosc) et n° 50 (La Valouine).

désaxer légèrement la basse-cour (fig. 471 et 656), tandis qu'au Plain-Bosc la présence de l'ancienne motte féodale a donné l'idée de dresser le logis neuf sur celle-ci plutôt que d'opérer de coûteux travaux de terrassement pour la faire disparaître (fig. 556). Ce qui est une contrainte peut ainsi devenir un atout. Aux Fossés (vers 1565), les nouveaux bâtiments prennent place sur le site médiéval débarrassé de toute construction antérieure (fig. 348) : la maison seigneuriale et les communs se dressent désormais sur l'assiette de l'ancienne basse-cour, tandis que l'antique motte féodale, environnée de fossés en eau, devient une île pour servir au délassement et à la retraite du seigneur et de sa famille<sup>397</sup>. Les vieux sites sont aussi renouvelés par la simple régularisation des abords. Encore aux Fossés (comme à Thevray à la même époque ; fig. 611), l'irrégulière basse-cour médiévale est en partie régularisée : elle prend désormais la forme d'un quadrilatère (seulement dans sa partie où se dresse le nouveau logis), réglé sur le jardin situé au-delà des fossés.

Reste, enfin, les seigneuries de création moderne. Là encore, les choses ne sont pas aussi simples qu'elles peuvent paraître au premier abord. En effet, la création d'un fief à l'époque moderne ne veut pas dire que le site fut inoccupé avant cela : elle semble toujours l'aboutissement d'un processus plus ou moins long. Au Taillis, la terre est attestée au XIII<sup>e</sup> siècle ; il s'agit d'une métairie roturière c'est-à-dire, déjà, d'une exploitation agricole<sup>398</sup>. A la fin de la guerre de Cent Ans, cette terre devient une petite seigneurie. On devine que le suzerain dont dépend le Taillis a permis l'érection de ce domaine en fief pour favoriser la reprise économique sur ses terres. La création d'un office de régisseur de la forêt du Trait, voisine du fief, qui est octroyé au détenteur du Taillis, le suggère aussi. Aux Rocques, à Villequier, le processus fut plus court, avec une origine comparable : le seigneur de Villequier donne à son maître verdier, c'est-à-dire là encore le régisseur de ses bois, plusieurs pièces de terre à partir de 1477<sup>399</sup>. Cette assise foncière roturière, augmentée progressivement par des acquisitions, en particulier en 1491 par la « piece de terre nommée les Rocques », constitue le fond primitif du fief, érigé à une date inconnue, vraisemblablement vers 1520. Le dernier exemple assuré de création moderne d'un fief concerne le manoir des Brûlins, au Tronquay, dans la forêt de Lyons<sup>400</sup>. On sait peu de choses de ce domaine, mais il semble qu'il fut créé au cours de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle sur des terres essartées de la forêt – d'où son nom. Une fois encore, ce domaine semble être une exploitation agricole roturière – c'est du moins ce que suggère l'analyse du bâtiment principal – avant d'être érigé en fief à la fin de la décennie 1580. Partant de ce constat, on comprend que le

---

<sup>397</sup> Volume II, notice n° 27 (Les Fossés).

<sup>398</sup> Volume II, notice n° 47 (Le Taillis).

<sup>399</sup> Volume II, notice n° 44 (Les Rocques).

choix de ces assiettes, fussent-elles modernes, et la décision d'y construire ne sont pas tout à fait libres. Au Taillis, lorsque la famille Du Fay décide de bâtir un nouveau logis seigneurial dans les années 1540, elle le fait sur un fief où subsistent des bâtiments anciens, des infrastructures et des « appartenances » hérités de l'époque médiévale : on se trouve devant l'un des cas de figure vus précédemment. Aux Brûlins, les travaux menés par Martin Anquetil sur son fief nouvellement créé ne sont, somme toute, qu'un embellissement et un agrandissement de l'ancien logis roturier. Il n'y a, finalement, que la maison des Rocques, véritablement construite *ex-nihilo*, qui puisse être prise comme une création moderne, ce qu'explique le court laps de temps entre la constitution du domaine, l'érection du fief (vers 1520) et la construction du manoir (vers 1525). Un facteur important a dû jouer sur la décision d'implanter et de construire ce nouveau manoir sur les berges de la Seine : la création en 1517 du Havre de Grâce, qui protège désormais les rives du fleuve des incursions de navires anglais. On comprend mieux le grand jardin bordant directement la Seine, la maison largement ouverte par de grandes fenêtres sur lui et le magnifique paysage fluvial, ainsi que l'organisation rationnelle du manoir où les différents enclos se distribuent autour du logis (la cour au nord, le jardin au sud, le verger à l'ouest et la basse-cour à l'est) (fig. 569 et 570).

---

<sup>400</sup> Volume II, notice n° 55 (Les Brûlins).

## CHAPITRE IV

### ***LE CHANTIER***

Une vingtaine de documents (adjudications, contrats, devis et marchés de réparations ainsi que quelques mentions marginales dans des aveux, des testaments et des inventaires de biens meubles) confortés par l'analyse archéologique des bâtiments et les récents travaux d'Etienne Hamon, Philippe Lardin et Florian Meunier sur les chantiers de la fin du Moyen Age, qui ont renouvelé les connaissances sur le sujet en Normandie<sup>401</sup>, suffisent à dresser à grands traits un tableau de la construction des demeures campagnardes de la petite et moyenne noblesse au cours de la période qui nous intéresse.

#### **Le commanditaire, l'architecte et le maçon**

##### *Le commanditaire*

En nombre, ce sont les officiers du roi, à son service personnel ou dans les cours souveraines qui construisent le plus, avec 42 chantiers sur les 86 étudiés. Viennent ensuite, un peu plus loin, les gentilshommes vivants aux champs (35 chantiers). Cet effectif est essentiellement composé de gentilshommes de petite noblesse, qui tirent leurs principaux revenus de leurs fiefs et qui ont donc à cœur de bien ménager leurs domaines. En règle générale, c'est l'unique chantier de leur vie. Loin derrière, on trouve les officiers de villes ou de grands seigneurs (5 chantiers), les prélats (3 chantiers) et les aventuriers ou capitaines de navire (3 chantiers)<sup>402</sup>. Dotés de ressources financières importantes, les officiers du roi entreprennent parfois plusieurs chantiers à la fois ou successivement. Ainsi Guillaume Picard fait construire sa maison campagnarde d'Etelan (entre 1468 et 1475) avant de faire bâtir « plusieurs grans et sumptueux edifices » à Rouen (1474-1480)<sup>403</sup> ; Jacques Le Pelletier, après avoir terminé la construction de Martainville (vers 1495), y fait faire presque aussitôt des modifications et des embellissements (vers 1500) ; Claude Le Roux embellit son hôtel rouennais (vers 1532) au même

---

<sup>401</sup> HAMON 2008 ; LARDIN 1998 ; LARDIN 1999 ; MEUNIER 2009.

<sup>402</sup> Volume III, Tableau 1b.

temps qu'il construit sa maison aux champs de Tilly (1528-1535) ; Gabriel de Chambray bâtit une maison de plaisance à Thevray (vers 1566-1570) avant de reconstruire sa demeure principale de Chambray (vers 1578-1588)<sup>404</sup>. Il ressort de l'étude de ce milieu une inflexion. Alors qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et encore dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les demeures de qualité sont élevées par des notables de Rouen, tels Jacques Le Pelletier, conseiller de la ville (Martainville, vers 1495), Antoine Bohier, abbé de Fécamp et conseiller de l'Echiquier (Fontaine-le-Bourg, vers 1512), Claude Le Roux, conseiller du Parlement (Tilly, vers 1528-1535), ou de Dieppe, comme Jean Ango, gouverneur de la ville (Les Maillets, vers 1535-1542), dans la seconde moitié du siècle, les plus belles constructions le sont par des officiers du roi, souvent de son entourage immédiat. Ainsi Louis de Silly, conseiller et chambellan d'Henri II, bâtit Acquigny (vers 1547-1557) et Nicolas Le Conte, un maître des Requêtes de son Hôtel et son commissaire en Normandie, Bonnemare, vers 1555-1562 ; Bertrand de Bailleul, valet de chambre ordinaire de Charles IX, construit Bailleul, vers 1562-1567, et Pierre de Courcol, vicomte de Lyons, Fleury, vers 1562-1568 ; Gabriel de Chambray et Henri Jubert, deux gentilhommes de la chambre d'Henri III, bâtissent respectivement Chambray, vers 1578-1585, et Brécourt, vers 1577-1580, tandis que Nicolas Romé, un conseiller de son Conseil privé, élève Le Bec-Crespin, vers 1585<sup>405</sup>.

#### *Architectes<sup>406</sup> et maîtres-maçons*

Il paraît évident que nombre de petites maisons seigneuriales ont dû être bâties par des maîtres-maçons et artisans locaux. Du moins le fait est-il assuré pour l'ensemble des travaux de remaniements et de réparations documentés. Les travaux sont entrepris par des maçons ou maîtres-maçons des paroisses environnantes, au Bec-Crespin (Jean Dronyer d'Honfleur et Cardin Roussel d'Epouville, en 1491-1492)<sup>407</sup>, à Perriers-sur-Andelle (Jean de Caux, de 1497 à 1500, qui travaille ensuite à Gaillon à partir de 1503)<sup>408</sup> et à Fontaine-le-Bourg (Bernard Du Quesne de Saint-Georges-sur-Fontaine, de 1554 à 1559)<sup>409</sup>. Le « journal » du sire de Gouberville en atteste également : Gilles Picot emploie toujours les mêmes maçons de la proche paroisse du Theil pour

---

<sup>403</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, G 2088 et G 6274 ; Volume II, notice n° 23 (Etelan).

<sup>404</sup> Volume II, notices n° (Chambray), n° (Etelan), n° (Martainville), n° (Tilly), n° (Thevray).

<sup>405</sup> Voir au Volume II, les notices des édifices cités.

<sup>406</sup> Le mot architecte est souvent délibérément rejeté à propos des concepteurs des chantiers civils de la fin du Moyen-âge et du début de l'époque moderne, sans doute parce qu'ils sont appelés « maîtres-maçons » dans les textes, mot chargé d'une connotation artisanale. Or il ne fait aucun doute qu'un certain nombre de ces « maîtres-maçons » ont fournis des plans et des modèles : ce sont donc des architectes, même si, par ailleurs, ils dirigent ou participent activement, en tant qu'artisans, à la réalisation d'une œuvre (sur le sujet, voir : MEUNIER 2009, p. 293-294).

<sup>407</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1588, Compte de la baronnie, année 1491-1492.

<sup>408</sup> BEAUREPAIRE 1900, p. 399. Sur les travaux de Jean de Caux à Gaillon, voir : DEVILLE 1850, p. XCVI-XCVII.

<sup>409</sup> Volume III, Documents n° 6, 8 et 9.

les travaux de réparation du Mesnil-au-Val<sup>410</sup>. L'origine géographique des maîtres-maçons ne doit pas étonner. Un document nous renseigne, en effet, sur la procédure qui devait être souvent employée par les grands et moyens seigneurs pour recruter les artisans. En 1555, les officiers de la baronnie de Fontaine-le-Bourg, qui dépend de l'abbaye de Fécamp, après avoir établi la liste des réparations à faire sur le domaine, se rendent séparément dans des paroisses du pays à l'issue de la messe dominicale et aux marchés pour faire « scavoir a tous en general [...] s'il estoit aucune personne quy voulsist encherir et mectre a prix les repparacions du chesteau et manoir dud. lieu de Fontaines-le-Bourg au rabaiz »<sup>411</sup>. Sont ainsi visitées les paroisses de Fontaine-le-Bourg, Ratiéville, Saint-Georges-sur-Fontaine, Montérolier, Clères, Cailly et Montville, distantes au plus de 17 km de Fontaine-le-Bourg. Les artisans intéressés étaient ainsi invités à se présenter à la maison du vicaire général de l'abbé, à Rouen, pour exposer le prix qu'ils estimaient pour les travaux. Au lieu et à la date fixés, « aprez plusieurs encheres au rabaiz sur ce miser par plusieurs et diverses personnes », c'est finalement Bernard Du Quesne, de la proche paroisse de Saint-Georges-sur-Fontaine (à 3 km de Fontaine-le-Bourg), qui emporte le marché. Dans ce cas, il s'agit de réparations, certes importantes puisque les travaux ont duré cinq ans, mais qui ne demandent pas le même niveau de compétences qu'un chantier de construction. Il n'est guère douteux que le mode de recrutement et les aptitudes souhaitées variaient selon l'importance des travaux et la qualité du commanditaire. Pour bon nombre de petits seigneurs, la connaissance directe d'un maçon d'une paroisse proche ou la recommandation par un seigneur voisin devaient suffire. « Et si par fortune ils [les clients] demandoient à quelques uns l'advis de leur deliberation & entreprinse », écrit Delorme dans son *Premier tome de l'architecture* (1567), « c'estoit à un maistre Maçon, ou à un maistre Charpentier, comme l'on a accoustumé de faire, ou bien à quelque Peintre, quelque Notaire, & autres [...] »<sup>412</sup>.

La situation était toute différente pour d'autres gentilshommes, qui gagent à l'année divers artisans. Ainsi, Jacques de Chambray, seigneur de Thevray, conseiller et chambellan du duc d'Orléans, a-t-il son maçon et son menuisier personnels<sup>413</sup>. Anne de Laval, baronne d'Acquigny, a son menuisier (originaire de Bordeaux) : « Anthoyne de Brey, maistre serrurier de madame de La Roche-Guyon, demeurant en la parroisse d'Acquigny » (1566, 1567)<sup>414</sup>. Quant à la main d'œuvre, elle est fournie à bon marché par les hommes des paroisses dépendantes de la seigneurie, comme l'atteste le testament de Jacques de Chambray : « Je laisse aux parroissiens

---

<sup>410</sup> FOISIL 2001, p. 39 et 51-52.

<sup>411</sup> Volume III, Document n° 6.

<sup>412</sup> DELORME 1567, fol. 6 r.

<sup>413</sup> Dans son testament (1505), il les gratifie de vêtements et de ce qui leur est dû de leurs gages (Volume III, Document n° 3, article 18).

de chacune des paroisses de Theuvray, saint Lambert, saint Aubin, le Chastellier, le Nouyer, et Rubromont, huit livres tournois pour satisfaction des corvees et plaisir qu'il m'ont faicts en mes edifices de Theuvray»<sup>415</sup>. De même, le seigneur du Mesnil-Jourdain peut compter sur ses « vassaux [qui] sont obligés a la reparation et entretien desdits fossés »<sup>416</sup>. Mais tous les gentilshommes n'avaient pas, semble-t-il, la libéralité que montre Jacques de Chambray dans son testament. Ainsi les vassaux dépendants de la baronnie du Bec-Crespin obtiennent-ils du roi parmi l'exemption de multiples droits celle « d'edifier et construire duement, [...] » et des droits de « charoits, servages », en 1465, en 1573, en 1595 et 1611<sup>417</sup>.

Certains commanditaires se prévalaient d'avoir quelques connaissances en architecture, suivant là une vieille tradition<sup>418</sup>. En l'absence d'un architecte, la part du maître de l'ouvrage dans l'élaboration du projet devait être encore parfois décisive à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au commencement du siècle suivant. Ainsi, Louis Picard, de retour d'Italie, fait-il construire à Etelan un pavillon d'escalier d'une forme tout à fait inhabituelle, largement ouverte par de grandes arcades et sans doute couverte en terrasse à l'origine (fig. 292)<sup>419</sup>. Il n'est guère douteux que Louis Picard eut une part non négligeable dans la conception de la tour d'Etelan. En revanche, on s'interroge sur Martainville, bâti au même moment pour Jacques Le Pelletier, un conseiller de la ville de Rouen, grand bourgeois et armateur<sup>420</sup>. Tout comme Etelan, le plan-masse, l'emploi des matériaux, le traitement des façades et des cheminées, le décor sculpté encore gothique flamboyant, les techniques d'assemblage de la charpente sont des topiques de l'architecture normande de l'époque. Cependant, le plan et la distribution de Martainville sont absolument nouveaux en France à cette date (fig. 473). Le plan : double en profondeur (à ma connaissance le premier de ce type, la *tête de série*), où la symétrie s'applique à toutes les dispositions internes (murs de refend, portes, fenêtres, cheminées, latrines, meurtrières). La distribution : l'introduction d'un système de circulation constitué à chaque niveau d'un couloir central couplé avec l'escalier, qui permet de hiérarchiser clairement les espaces. Le parti architectural ne fait aucun doute quant à l'introduction de ce que les traités du XVI<sup>e</sup> siècle nomment *ratio*<sup>421</sup>, c'est-à-dire la régularité en termes d'axes de symétrie et d'orthogonalité. Et, partant, Martainville se rattache à d'autres édifices, contemporains ou postérieurs, où une telle exigence se manifeste : le projet non réalisé pour Gaillon (vers 1498), Le Verger (vers 1500),

---

<sup>414</sup> Arch. dép. Eure, E 1295, fol. 160 (12/08/1566), et E 1298, fol. 221v. (25/08/1567).

<sup>415</sup> Volume III, Document n° 3, article 24.

<sup>416</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 438, pièce n° 2, 1668.

<sup>417</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1590.

<sup>418</sup> CHATENET 2004, p. 55.

<sup>419</sup> Volume II, notice n° 23.

<sup>420</sup> Volume II, notice n° 36.

Bury (1511) ou encore Chenonceaux (1514) – qui doit l’essentiel de son plan à Martainville. L’apparition de ce phénomène dans ces édifices coïncident avec la première guerre d’Italie, à laquelle ont participé leurs commanditaires, Jacques Le Pelletier compris, bien que de manière indirecte. En effet, Le Pelletier se rend à la cour et devant le roi, à Lyon, lors des préparatifs en mars 1494 pour en revenir au mois d’avril<sup>422</sup>. Mais si l’on admet que Martainville n’a pas d’antécédents en France et que son origine se trouve à ce moment, au cours du séjour de Jacques à Lyon, faut-il envisager que l’architecte qui a conçu le plan de Martainville était à la cour ? J’ose à peine émettre une telle hypothèse, d’autant qu’aucun texte ne vient l’étayer : on ne peut que constater l’originalité de Martainville. Quoi qu’il en soit, en prenant un peu de champs, on voit que les innovations capitales d’Etelan et de Martainville sont dans l’air du temps. Les gros pavillons de l’archevêché à Rouen (à partir de 1495), le corps de logis sur rue de l’hôtel de Bourgtheroulde (vers 1500) et la petite galerie doublant la Grand’Maison de Gaillon (vers 1505) sont couverts en terrasse<sup>423</sup> ; la cage de la grande vis de Gaillon comme celle d’Etelan s’ouvre largement sur la cour<sup>424</sup> ; le projet de Gaillon (datable vers 1498 ; fig. 802) montre, comme Martainville, une exigence de symétrie et d’orthogonalité<sup>425</sup>. Ces innovations, vite généralisées, rendent particulièrement délicate la recherche de leur origine et la part de chacun des intervenants, commanditaires, architectes et maçons, y compris lorsque les travaux sont documentés<sup>426</sup>.

Que certains gentilshommes se piquaient d’avoir des connaissances en architecture ne fait guère de doute. Ceci doit être particulièrement vrai dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, car l’époque voit paraître quantité de livres d’architecture et de recueils de modèles<sup>427</sup>. Claude II Le Roux, seigneur de Bourgtheroulde, en possède plusieurs dans sa bibliothèque en 1591<sup>428</sup>. Cependant, l’analyse de certaines demeures de qualité permet d’être assuré que des architectes

---

<sup>421</sup> Voir à ce propos le brillant article de GÜNTHER 2003, p. 17 et CHATENET 2004, p. 56-58.

<sup>422</sup> AM Rouen, A 9, 24 avril 1494.

<sup>423</sup> BARDATI 2003, p. 122 (hôtel archiépiscopal) ; GILLOT et LETTERON 1996, p. 68-70 et 146 (hôtel de Bourgtheroulde) ; Arch. dép. Eure, 102 B 12, pièce n° 9 : devis estimatif des réparations, 22/05/1739 (Gaillon).

<sup>424</sup> J’ai montré ailleurs (PAGAZANI 2008) que la grande vis de Gaillon avait dû servir de modèle pour les escaliers de l’aile François I<sup>er</sup> du château de Blois et de l’aile Longueville de Châteaudun. Cette hypothèse repose sur le seul document fiable qui figure la grande vis (une gravure d’Israël Silvestre datée de 1656), un plan de Dubut du début du XIX<sup>e</sup> siècle, le plan des fondations retrouvées et deux pierres provenant des piliers aujourd’hui conservées au dépôt lapidaire du château.

<sup>425</sup> Sur ce plan, voir : CROZET 1952.

<sup>426</sup> Tel est le cas pour Gaillon, dont le chantier est très documenté. Le récent article d’Etienne Hamon (HAMON 2006), dont la méthode analytique est exemplaire, a montré toute la difficulté de trouver le concepteur d’un chantier aussi important que Gaillon, où les prétendants au titre d’architecte sont multiples.

<sup>427</sup> ANDROUET DU CERCEAU *Logis domestiques* ; ANDROUET DU CERCEAU 1559 ; ANDROUET DU CERCEAU 1582. Plusieurs livres d’agronomie apportent également des informations à ce sujet. Parmi d’autres : ESTIENNE et LIEBAULT 1572 ; SERRES 1600.

<sup>428</sup> Volume III, Document n° 16, article 20.

hautement qualifiés sont intervenus sur leur chantier. Elle permet aussi d'en dresser le portrait, faite, dans la plupart des cas, de connaître leur identité.

Un seul nom est parvenu jusqu'à nous, celui de Pierre De la Rue, qui passe un marché le 15 février 1580 par lequel il s'oblige envers « Messire Jacques de Bauquemare, chevalier, sieur de Bourdeny, premier président au Parlement [de Normandie], à bâtir et édifier une maison et chapelle au manoir seigneurial dudit lieu [de Bourdenis], moyennant 183 écus soleil [environ 595 l.t.] »<sup>429</sup>. De la Rue est-il seulement l'entrepreneur ou aussi celui qui a établi les plans et les « modèles » ? Difficile à dire, car ce marché reste malheureusement aujourd'hui introuvable. Cependant, ce que l'on sait par ailleurs de l'activité de Pierre De la Rue, toujours qualifié de « maistre masson et tailleur de pierre » et jamais d'architecte, invitent à voir en lui un exécutant. En effet son activité, attestée de 1559 à 1588, consiste à fournir de la pierre pour les réparations du château de Fontaine-le-Bourg (1559), à construire un boulevard en terre pour les fortifications de Rouen (1569), à construire, outre la maison seigneuriale et la chapelle de Bourdenis (1580 ; fig. 685), une maison seigneuriale à La Pommeraye pour le conseiller au Parlement Nicolas Puchot (1587-1588 ; fig. 785)<sup>430</sup>. Qu'il soit établi à Charleval laisse à penser qu'il a aussi œuvré sur le chantier royal. On doit peut-être aussi lui attribuer la construction des maisons seigneuriales de Pierre de Courcol à Fleury (vers 1563-1570), située à faible distance de Charleval, et de Jacques de Saint-Ouen à Ernemont-sur-Buchy (vers 1585-1590), dont le plan, les encadrements d'ouverture et le traitement des façades sont presque en tout point identique à ceux de La Pommeraye (fig. 722)<sup>431</sup>. La qualité des commanditaires de De la Rue (le Conseil de la ville de Rouen, le Premier Président du parlement de Normandie, un conseiller de ce parlement et, peut-être, le roi Charles IX) témoigne qu'il est un maître-maçon recherché, sans doute capable d'une meilleure qualité d'exécution que d'autres. Cependant, il n'est pas impossible que De la Rue, à l'occasion, peut-être pour des commanditaires de moindre volée, ait donné des dessins de maisons : les points communs relevés entre les petites maisons campagnardes contemporaines de La Pommeraye et d'Ernemont-sur-Buchy invitent à le penser. A-t-il donné aussi les dessins pour Bourdenis, Jacques de Bauquemare s'est-il adressé à un « donneur de protraits & faiseurs de desseings » (Delorme, 1567), rien n'est sûr<sup>432</sup>.

---

<sup>429</sup> BEAUREPAIRE 1906, p. 87-88 (mention). Sur Bourdenis, voir : Volume II, notice n° 54. Si on extrapole à partir du prix de la seule maçonnerie, dont on sait qu'il équivaut au moins à 50 % du montant d'un bâtiment (CHATENET 1991, p. 121), Bourdenis a dû coûter au minimum 1 190 l.t. à Jacques de Bauquemare.

<sup>430</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1139, 6/07/1559 : état des dépenses de la baronnie de Fontaine-le-Bourg ; 2 E 14/18, répertoire des tab. extérieurs à Rouen (Collet, notaire à La Pommeraye) : 16/04/1587, 4/07/1587 et 22/07/1588 (mentions) ; BEAUREPAIRE 1906, p. 87-88. Voir également les notices n° 54 (Bourdenis) et n° 77 (La Pommeraye).

<sup>431</sup> Volume II, notices n° 24 (Fleury) et n° 61 (Ernemont-sur-Buchy).

<sup>432</sup> DELORME 1567, fol. 21v.

Pour les autres maisons seigneuriales de haute Normandie, faute de documents, on ne peut que formuler des hypothèses, avec toute la prudence que cet exercice demande, à partir de mentions indirectes, de l'analyse des bâtiments, de la localisation de ceux-ci et du statut du commanditaire. Ainsi, c'est peut-être à un autre membre de la famille De la Rue que l'on doit la construction de la maison seigneuriale du Bourgtheroulde au début du XVI<sup>e</sup> siècle. La présence de Jean De la Rue, « maçon tailleur d'image » de Rouen, est en effet attestée au Bourgtheroulde après 1517. Guillaume II Le Roux, seigneur du lieu, a fait ériger en collégiale l'église paroissiale cette année-là et, à la suite de cette fondation, fait bâtir un chœur « beau et somptueux » et la tour-clocher de l'église par Jean De la Rue<sup>433</sup>. C'est peut-être aussi à ce dernier que l'on doit la célèbre galerie de l'hôtel de Bourgtheroulde à Rouen appartenant aux Le Roux<sup>434</sup>. On peut donc légitimement penser qu'avant d'œuvrer à l'église du Bourgtheroulde, Jean ou son père Nicolas, qui exerçait la même profession, a travaillé à la construction de la maison seigneuriale du lieu pour le même commanditaire. Faut-il pousser plus loin l'hypothèse et dire que la famille De la Rue, véritable dynastie de maître-maçons normands, était plus particulièrement attachée au service de l'une des plus importantes familles de parlementaires de la province, les Le Roux ? Dans ce cas, la construction du manoir seigneurial de Tilly serait due également à Jean De la Rue. Mais de cela aussi on ne peut être assuré sans documents. On observera seulement que la famille Le Roux s'est attachée les services d'une autre famille d'artistes talentueux dans les années 1520-1530 : les maîtres verriers Jean et Engrand Le Prince, alors à l'apogée de leur art, qui travaillent pour eux aux verrières des églises de Saint-Vincent de Rouen, Notre-Dame de Louviers, Saint-Laurent du Bourgtheroulde et Saint-Ouen d'Infreville<sup>435</sup>.

D'autres familles de maîtres-maçons et d'architectes sont implantées dans la province. On connaît, bien sûr, les Le Roux, Jacques et Rouland, qui se succèdent comme maîtres des œuvres de maçonnerie de la cathédrale de Rouen, les Le Signerre, Michel et Pierre<sup>436</sup>, les Chenevières, dont le plus connu, Jean, fit une brillante carrière à Rome<sup>437</sup>, les Theroulde à Rouen et à Caudebec<sup>438</sup>, les Pontif à Rouen<sup>439</sup> ou encore les Grappin à Gisors<sup>440</sup>. Il faut aussi citer,

---

<sup>433</sup> DUCHEMIN 1888, p. 35-36 ; LETTERON et GILOT 1996, p. 155 ; NOBLET 2005 II, p. 217-228.

<sup>434</sup> L'hypothèse, déjà formulée mais récemment écartée par Isabelle Lettéron (LETTERON et GILOT 1996, p. 155), est cependant à retenir : De la Rue figure dans le testament de Guillaume III Le Roux, le commanditaire de la galerie (Arch. dép. Seine-Maritime, G 3435). Le fait qu'il est mentionné, non comme créancier de Guillaume III mais comme son débiteur, a fait écarter l'hypothèse par I. Lettéron. Cependant, une malfaçon, un retard ou tout autre problème intervenu lors du chantier, ce qui devait être assez courant, peut très bien avoir obligé De la Rue à rembourser son employeur d'une partie des frais supplémentaires.

<sup>435</sup> Cat. expo. Rouen 1995, p. 49 ; *Corpus Vitrearum Haute-Normandie* 2001, p. 49 et 121-123.

<sup>436</sup> MEUNIER 2009, p. 278.

<sup>437</sup> FROMMEL 1987.

<sup>438</sup> Si la parenté entre Thomas et Jacques Theroulde n'est pas établie, elle est cependant probable.

<sup>439</sup> MEUNIER 2009, p. 276-278.

individuellement, Pierre Delorme, Pierre Fain, Simon Vitecoq, Robert Fresnelles, ainsi que Roger Noblet, appelé « architector » en 1514, mais dont on ignore presque tout de la carrière<sup>441</sup>. Il ne fait guère de doute que tous ces maîtres-maçons et architectes ont œuvré régulièrement sur des chantiers publics et privés dans la province. J'en veux pour preuves Rouland Le Roux, qui bâtit l'hôtel des Généraux des Finances à Rouen, Pierre Delorme, qui travaille pour Georges I<sup>er</sup> d'Amboise à Rouen et à Gaillon et pour Antoine Bohier au logis abbatial de Saint-Ouen à Rouen<sup>442</sup>, mais aussi Jean Le Conte, maître des œuvres de maçonnerie du roi dans le bailliage de Rouen, qui achète pour son propre compte, sans doute pour un chantier privé, 22 tonneaux de pierre de Saint-Leu à la fabrique de la cathédrale en 1499<sup>443</sup>. On peut encore citer Robert Grappin, maître des œuvres de l'église de Gisors, qui travaille vraisemblablement aux fortifications bastionnées du château de Gisors vers 1538-1543 et qui est appelé en février 1542 par Adrienne d'Estouteville pour moderniser son château de Trie<sup>444</sup>, ou Guillaume Marchant, maître des œuvres de maçonnerie du roi au bailliage de Gisors en 1543<sup>445</sup>. La carrière de ce dernier et celle de son fils, bien connues, sont intéressantes car elles se déroulent à cheval entre la Normandie et la cour. En effet, Guillaume Marchant n'œuvre pas seulement dans le bailliage de Gisors dans les années 1540-1550 : en 1543, il est maître-maçon de la duchesse d'Etampes à Challuau ; en 1545, il travaille à l'hôtel parisien de Jean Du Val, trésorier de l'Épargne, et, en 1551, à celui de Jacques Marcel, un autre financier de François I<sup>er</sup> ; vers 1555, il construit le château de Vallery pour le maréchal de Saint-André, certainement sous la conduite de Pierre Lescot<sup>446</sup>. Son fils, aussi prénommé Guillaume, débute sa carrière comme « maître architecte du roi » Charles IX au pavillon d'entrée de l'Arsenal à Paris (1568) et au chantier de Charleval, dans l'Eure (1570-1574)<sup>447</sup>. Après la mort du roi (30 mai 1574) qui met un terme au vaste chantier, il entre au service du cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, pour lequel il travaille à la Chartreuse de Gaillon, sans doute aux nouveaux corps de galerie du château (1575) et, plus tard, au logis abbatial de Saint-Germain-des-Près (1586). Entre temps, il construit aussi pour la clientèle du roi, pour Benoît Milon l'hôtel d'Ollainville à Paris (1576) et pour François d'O le château de Fresnes (aujourd'hui Ecquevilley) sur les dessins de Baptiste Androuet Du Cerceau

---

<sup>440</sup> HAMON 2003.

<sup>441</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, G 2149, fol. 49v, cité par LARDIN 1998, p. 387 et note 240.

<sup>442</sup> Sur les travaux de Delorme à l'hôtel archiépiscopal de Rouen, voir : BARDATI 2005, spécialement p. 200 et note 18 ; à Gaillon, voir : DEVILLE 1850, p. LVIII-LX ; et à l'hôtel abbatial de Saint-Ouen, voir : Arch. dép. Seine-Maritime, 14 H 87, Compte de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, 1509-1510, fol. 33 r.

<sup>443</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, G 2517, fol. 29 r., cité par LARDIN 1998 I, p. 391.

<sup>444</sup> HAMON 2003 ; HAMON 2008.

<sup>445</sup> GRODECKI I (1985), n° 86.

<sup>446</sup> GRODECKI 1991, p. 135.

<sup>447</sup> Sur l'Arsenal, voir : GRODECKI 1991, p. 135. Sur Charleval, voir p. 111-112 et notes 453 et 454.

(1578)<sup>448</sup>. La présence de Guillaume II Marchant et de Baptiste Androuet Du Cerceau à Charleval retient l'attention, car tous deux ont œuvré peu après Charleval à Fresnes, dont le parti général et le parti de plan rappellent étonnement deux édifices normands contemporains : Fleury et Bailleul.

Bâties au cours de la décennie 1560, Bailleul et Fleury sont de plan massé double en profondeur qu'entoure complètement le jardin (fig. 76 et 300)<sup>449</sup>. C'est une disposition absolument nouvelle à cette date et une telle ressemblance avec Fresnes ne peut tenir de la coïncidence : Baptiste a dû voir Bailleul et Fleury au moment où il était en Normandie (fig. 301 et 302)<sup>450</sup>. On doit aussi s'interroger plus particulièrement sur Fleury, distant d'une petite dizaine de kilomètres seulement de Charleval, car l'analyse de ses élévations et de son plan révèle la création d'un maître brillant, qui connaît l'œuvre manuscrite de Serlio (*Livre VI* ; fig. 317), les chantiers contemporains (Saint-Maur-des-Fossés, Bailleul), les partis de plan novateurs de la région (Martainville, Bailleul), et qui, à partir de ce matériel, est capable de créer une œuvre tout à fait neuve (fig. 316). On lui doit ainsi, semble-t-il, l'idée des niveaux dissociés de Fleury : les chaînes harpées qui animent les façades ne traduisent pas les divisions internes, du moins pour les deux premiers niveaux (elles ne sont pas placées au droit des murs et cloisons intérieurs, mais en fonction d'une symétrie des extérieurs) et les toits en pavillon ne correspondent qu'aux seules divisions du niveau attique. On comprend que l'architecte de Fleury s'est ingénié à brouiller la lecture du bâtiment et a privilégié les formes contrastées des volumes et des toits selon une esthétique pittoresque – que Jacques Androuet Du Cerceau contribua à diffuser par la suite dans ses modèles pour « bâtir aux champs » (1582)<sup>451</sup>. Ces éléments invitent à nous pencher sur la personnalité du commanditaire et sur l'identité de son architecte.

Selon un acte du 4 mai 1575, Pierre de Courcol, vicomte de Lyons, est semble-t-il en charge de la surintendance du chantier de Charleval en « l'absence de Monseigneur de Durescu »<sup>452</sup>. Ce « Durescu » dont il est question n'est autre que Jean Férey, seigneur de Durescu, intendant des Finances, conseiller du roi et surintendant des bâtiments de Charleval depuis janvier 1574 ; Du Cerceau le mentionne dans ses *Plus excellents bastiments de France* (notice Charleval) comme celui qui décida Charles IX à bâtir à Noyon-sur-Andelle (hameau appelé Charleval à partir de l'automne 1570)<sup>453</sup>. C'est également lui qui négocia l'échange de la

---

<sup>448</sup> GRODECKI 1991, p. 133 ; THOMSON 1990, p. 50-59.

<sup>449</sup> Volume II, notices n° 7 (Bailleul) et n° 24 (Fleury).

<sup>450</sup> Sur Fresnes, voir : THOMSON 1990, spécialement p. 50-59 et fig.

<sup>451</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1582, n° XIII ; CHATENET 2006, p. 74.

<sup>452</sup> Arch. dép. Eure, 4 E 50/2, tab. Charleval, 4/05/1575. Ce document, laconique, mentionne le « capitaine Courcol » (Pierre de Courcol), sans autre titre ni indication, mais précise bien qu'il est passé devant les notaires « pour l'absence de Monseigneur de Durescu ».

<sup>453</sup> Sur Férey, voir : BnF, Pièces orig. 1125, Carrés d'Hozier 252, Dossiers bleus 265, cités par BOUDON 2003 note 5 p. 96. THOMSON 1988, p. 207.

terre de Noyon-sur-Andelle contre celles du Vaudreuil et de Léry entre le roi et Philippe de Boulainvilliers<sup>454</sup>. Le commanditaire de Fleury était donc en relation avec la personne après le souverain la plus impliquée dans la réalisation du château royal. En tant que suppléant du seigneur de Durescu, Pierre de Courcol a forcément eu des contacts avec les architectes présents sur le chantier et, partant, il est tentant de voir l'architecte talentueux de Fleury en l'un d'eux.

Jusqu'à un récent article de Guy-Michel Leproux, le seul nom délivré par les archives était celui de Baptiste Androuet Du Cerceau, présent sur le chantier de Charleval de 1574 à 1576 – travaux pour lesquels il est payé en 1577<sup>455</sup>. Un acte publié par Leproux et plusieurs actes inédits du tabellionage de Noyon-sur-Andelle nous renseignent sur deux architectes qui ont précédé Du Cerceau sur le chantier, Guillaume II Marchant et Claude Foucques. Ils apparaissent pour la première fois sur le chantier le 26 décembre 1570 pour un marché de livraison de pierres ; Guillaume II réapparaît ensuite en mars 1571 pour l'achat de briques ; le 21 juillet de la même année, les noms de Guillaume II et Claude Foucques, tous deux appelés « maîtres architectes du roy notre syre au chasteau et bastiment ordonné par sa maiesté en ced. lieu [de Charleval] », sont à nouveau mentionnés dans un marché passé pour l'approvisionnement du chantier en pierre de Saint-Leu<sup>456</sup>. La présence de Foucques n'est plus attestée par la suite, mais Marchant semble être resté à Charleval jusqu'au mois de janvier 1575<sup>457</sup>. A partir de ce moment, on ne trouve plus trace de lui dans les registres du notariat et la maison qu'il louait à Charleval est donnée à un nouveau locataire en juin de cette année<sup>458</sup>. Trois architectes du roi sont donc présents sur le chantier, soit en même temps, soit successivement<sup>459</sup>. L'architecte de Fleury est peut-être l'un d'eux : Guillaume Marchant, Claude Foucques ou Baptiste Androuet Du Cerceau.

Reste l'analyse du bâtiment, qui nous oriente invariablement vers l'œuvre de Baptiste Androuet Du Cerceau, dont on connaît l'essentielle de la carrière grâce à David Thomson<sup>460</sup>. On l'a vu, le parti général de Fleury se retrouve peu après à Fresnes : une maison de plan massé,

---

<sup>454</sup> Arch. dép. Eure, A 22 : échange entre le roi et Philippe de Boulainvilliers, 11/04/1573, cité par BOUDON 2003 note 22 p. 98.

<sup>455</sup> LABORDE I (1877), p. XXXIV-XXXV (simple mention, sans détails, issue des comptes perdus).

<sup>456</sup> LEPROUX 2005, p. 26 (document n° 5 : 26/12/1570) ; Arch. dép. Eure, 4 E 50/1, tab. Noyon-sur-Andelle, 6/03/1571 et 21/07/1571.

<sup>457</sup> Claude Foucques est peut-être décédé peu après juillet 1571, car on ne trouve plus mention de lui par la suite (LEPROUX 2005, p. 18-19).

Un certain Michel Mochet, qualifié de maître, a reçu procuration de Guillaume Le Marchant le 23 janvier 1575 (Arch. dép. Eure, 4 E 50/2, tab. Charleval, 28/02/1575).

<sup>458</sup> Arch. dép. Eure, 4 E 50/2, tab. Charleval, 20/06/1575.

<sup>459</sup> Guillaume Marchant et Baptiste Androuet Du Cerceau semblent avoir été présents en continu sur le chantier, le premier de 1570 au début de l'année 1575, le deuxième de 1574 à 1576. L'absence des registres notariés pour les années antérieures à 1571 empêche de savoir si Marchant était présent sur le chantier avant 1570, c'est-à-dire au moment de la gestation du projet et des premiers travaux. Claude Foucques n'apparaît que deux fois, en 1570 et en 1571, ce qui suggère un rôle d'expert appelé ponctuellement et non d'exécutant.

<sup>460</sup> THOMSON 1990.

cantonnée de pavillons et entourée sur trois côtés par un vaste jardin (fig. 300 et 301). La distribution même de Fleury, avec son volume central et, sur les côtés, ses salles que précèdent de petites pièces rectangulaires antérieures, ressemble fort à la distribution de Fresnes ou, du moins, à ce que l'on suppose d'elle à partir d'un dessin de Jacques Androuet Du Cerceau, daté vers 1560 (fig. 314 et 315). En revanche, ce que l'on sait du traitement décoratif de Fresnes, dont seul subsiste aujourd'hui un pavillon (nord-ouest), ressemble assez peu à Fleury, excepté la présence de tables à crossettes et de fenêtres passantes visibles sur les gravures d'Israël Silvestre. Mais il n'y rien là de convaincant. La comparaison avec Tournanfy, bâti entre 1580 et 1586, une autre œuvre attribuée avec vraisemblance par Thomson à Baptiste, l'est un peu plus : les fenêtres sur jardin, avec leurs plates-bandes clavées et leurs chaînes harpées en bossage de brique se détachant sur l'enduit de couleur ocre, sont plus dans le goût de Fleury. Mais, là encore, ce rapprochement n'emporte pas la conviction. Une autre comparaison, toutefois, me paraît beaucoup plus décisive, qui porte, non sur le traitement décoratif, mais sur celui des volumes. A l'inverse de la tradition de la *manière française* de greffer de hauts pavillons sur un corps principal plus bas, l'architecte de Fleury a en effet cherché à surélever le corps central par un niveau d'attique traité en forme de gros pavillons isolés par des terrasses, tandis que les pavillons aux coins n'ont pas ce niveau attique, de sorte que les volumes s'inscrivent dans une composition fortement pyramidale (fig. 316). L'origine de ce parti si novateur, si contraire à la tradition française, est sans aucun doute un modèle resté à l'état manuscrit proposé par Serlio dans son *Livre VI*, où des tours basses cantonnent un corps de logis massé traité en pavillons en partie haute et sommé d'un énorme dôme (Ms. Columbia University, pl. XLIII et XLIV ; Ms. Vienne, pl. XXXIX, fol. 41 et 42 ; fig. 317a)<sup>461</sup>. Le rapprochement paraît d'autant plus évident que les pavillons d'angle de Fleury reposent, comme sur le modèle serlien, sur un soubassement bastionné (fig. 317b). Variation inspirée par Chambord, ce modèle n'a connu, à ma connaissance, aucune fortune au XVI<sup>e</sup> siècle en France, excepté à Fleury. Or, on note de remarquables connections de ce parti si original avec deux édifices réalisés par Baptiste Androuet Du Cerceau. A Fresnes, en 1578, le corps central couvert par des toits en pavillon séparés par des (petites) terrasses et le grand lanternon au centre du bâtiment ; à la différence de Fleury cependant, les pavillons sont, suivant la tradition, plus hauts que le corps central (fig. 301). A Amboile, bâti vers 1574-1578, au contraire, Baptiste reprend l'idée des pavillons aux coins plus bas que le corps central, mais, en

---

<sup>461</sup> FIORE 1994, p. 113-116 et fig. 41 et 42. Ce modèle de « casa del re per far fuori alla campagna », prévu d'abord pour François I<sup>er</sup>, fut redessiné par Serlio sans doute entre 1547 et 1551 pour Henri II, comme le suggèrent la couronne couverte (signe des prétentions impériales du roi ?), les fleurs de lys et les croissants au sommet des pavillons et du dôme. Serlio en propose plusieurs variantes, plus modestes, dans son *Livre VII* : modèles n<sup>o</sup> IV, VII,

revanche, il couvre le corps central d'un seul grand toit en pavillon (fig. 318)<sup>462</sup>. A Fresnes et à Amboile, Baptiste semble jouer sur les variations possibles du parti développé à Fleury.

La présence de Baptiste Androuet Du Cerceau en Normandie a peut-être aussi à voir avec le fait qu'un petit groupe de maisons seigneuriales haut-normandes semble inspiré par son œuvre et l'œuvre gravée de son père. Ainsi les recueils de Jacques Androuet Du Cerceau paraissent avoir eu une influence considérable sur le parti de plan, l'organisation des façades et la distribution de Brécourt (vers 1577-1580), tout particulièrement son [Premier] *Livre d'architecture* de 1559<sup>463</sup>. On y reconnaît en effet sans peine les longues façades rectilignes sans scansion hormis celles des toits et les tables à crossettes (fig. 196, 197 et 198). Le détail même de la distribution semble s'inspirer du modèle XX du livre de 1559. Comme au Plessis-Fortia rapproché d'un projet d'Androuet Du Cerceau par Claude Mignot<sup>464</sup>, si le parti général est très différent, la distribution du bâtiment principal, avec son *allée* traversante couplée, peut-être pour la première fois en France, à un escalier rampe sur rampe placé dans-cœur et sur le côté, formule destinée à une grande fortune à partir des années 1635-1640, qu'encadrent – au premier étage à Brécourt – de chaque côté une salle et une antichambre, apparaît comme le modèle incontestable (direct ou indirect) de celle de Brécourt (fig. 193 et 195). La même remarque vaut pour le Bec-Crespin, bâti vers 1580 : la composition de la façade sur cour des bâtiments rappelle fortement le modèle XXV du [Troisième] *Livre d'architecture* [...] *pour seigneurs, gentilshommes et autres qui voudront bastir aux champs* de Du Cerceau (Paris, 1582 ; fig. 117 et 118), tandis que la façade sur jardin semble être une copie, en mineur, de celle du château d'Ollainville, la « maison de plaisance » d'Henri III en Ile-de-France élevée par Baptiste (fig. 111 et 112)<sup>465</sup>. La maison des Ifs à Tourville-les-Ifs, peut-être bâtie dans les années 1580, rappelle certains traits décoratifs du château de Fresnes dont on a déjà parlé (fig. 763 à 765)<sup>466</sup>. Mais, au vrai, ces coïncidences peuvent tenir aussi bien à la connaissance directe ou indirecte par des architectes normands des recueils imprimés de Jacques Androuet Du Cerceau ou des chantiers de son fils Baptiste dans la proche Ile-de-France ; néanmoins, on ne peut totalement exclure, *a priori*, l'intervention de ce dernier, l'architecte préféré d'Henri III, à Brécourt et au Bec-Crespin,

---

VIII, X (FIORE 1994, p. 284, 287-289, 291-292 et fig. 4, 7, 8, 11). Mais contrairement à ces derniers, le modèle n° XXXIX n'a pas été publié.

<sup>462</sup> Sur Amboile, aujourd'hui appelé Ormesson (commune d'Ormesson-sur-Marne, Val-de-Marne), voir : KLEIN 1960-1961 ; THOMSON 1990 ; CHATENET 2006, p. 72-73 ; AUBERT 2008, spécialement I, p. 22-23 et II, fig. 11.

<sup>463</sup> Volume II, notice n° 15 (Brécourt) ; ANDROUET DU CERCEAU 1559.

<sup>464</sup> MIGNOT 1986, p. 362 et 364.

<sup>465</sup> Volume II, notice n° 9 (Le Bec-Crespin) ; ANDROUET DU CERCEAU 1582. Ollainville, Essonne, cant. Arpajon (détruit). Voir GRODECKI I (1985) p. 132-135 ; THOMSON 1990, p. 47-50 ; CHATENET 2002, p. 60-62 ; CHATENET 2006, p. 71.

<sup>466</sup> Sur Fresnes, voir : THOMSON 1990, p. 50-59. Sur les Ifs, voir : Volume II, notices n° 72.

deux édifices commandités par des familiers du prince : Henri Jubert, un gentilhomme de sa chambre, et Nicolas Romé, un maître des requêtes de son hôtel, bientôt conseiller de son conseil privé. Une nouvelle fois, l'absence de documents est un obstacle.

Guillaume Marchant, Claude Foucques et Baptiste Androuet Du Cerceau ne sont pas les seuls architectes du roi à avoir œuvré en Normandie. Avant eux, des architectes en lien avec la cour étaient dans la région pour d'autres raisons. De fait, si Philibert Delorme était « conducteur général des ouvrages des côtes de Bretagne » de 1544 à 1548, il n'a pas échappé à Jean-Marie Pérouse de Montclos que ces attributions devaient le mener au-delà des côtes bretonnes<sup>467</sup>. Selon cet auteur, Delorme est présent en Normandie en juillet 1545, pour « visiter les navyres qui estoient à la coste de Normandie et arrester des vivres [...] cordaiges et aultres équipages pour porter au camp de Boulogne »<sup>468</sup>. Il était sur les *marches* de la province pour conduire le chantier d'Anet à partir de la fin 1547, mais peut-être aussi avant<sup>469</sup>. C'est à cette époque qu'il obtient un bénéfice ecclésiastique normand proche d'Anet : l'abbaye d'Ivry (aujourd'hui Ivry-la-Bataille) de 1548 à 1560 – il obtiendra un autre bénéfice normand, le prieuré de Saint-Martin d'Heudreville (au Mesnil-sur-l'Estrée), en 1563, lors de son retour en grâce auprès de la régente (il porte encore le titre en 1569)<sup>470</sup>. En novembre 1549, Delorme est chargé, avec Louis Petremol, président du parlement de Normandie, et le « sieur de La Gripperie », capitaine des galères (sûrement Henri Jubert, sieur de La Grippière, lieutenant-général de l'amirauté de Rouen), pour désarmer des galères qui avaient été rassemblées à Rouen<sup>471</sup>. Le 21 juin 1550, enfin, il passe un marché en présence de Claude d'Annebault, amiral de France et nouveau gouverneur de Normandie, pour la construction de la citadelle de Dieppe, ce qui revient à dire qu'il a visité les lieux avant cette date<sup>472</sup>. J'ajoute, en effet, que Delorme était certainement en Normandie au côté d'Annebault au mois d'août 1547, par commandement du roi, pour visiter et « faire fortifier les places frontières de Normandie »<sup>473</sup>. Il était sans doute aussi à la suite d'Henri II lors de son voyage en Normandie à l'automne 1550, notamment lors de son entrée solennelle dans la métropole normande (1<sup>er</sup> octobre)<sup>474</sup>.

---

<sup>467</sup> PEROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 48-53.

<sup>468</sup> BLUNT 1963, p. 168-173.

<sup>469</sup> PEROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 254 et 270.

<sup>470</sup> PEROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 301.

<sup>471</sup> *Catalogue des actes d'Henri II III*, p. 415. Comme l'a relevé PEROUSE DE MONTCLOS 2000 note 136, Delorme est curieusement prénommé Gabriel. Pour l'identification de Louis Pétre mol et d'Henri Jubert, voir FRONDEVILLE 1953, p. 176 et FRONDEVILLE 1960, p. 149.

<sup>472</sup> BnF, Pièces orig. 74, n° 1.454 (dossier Annebault), pièce n° 48.

<sup>473</sup> BEAUREPAIRE 1887, p. 164 : 30 juillet et 16 août 1547.

<sup>474</sup> *Catalogue des actes de Henri II*, IV n° 7236 et 7272.

Au cours de ces cinq ou six années, de 1544-1545 à 1550, Delorme a-t-il aussi travaillé sur des chantiers privés normands ? En l'absence de documents, je ne me risquerai pas à attribuer tel ou tel château ou maison seigneuriale au maître, bien que la tentation soit grande. En effet, on ne peut nier la nouveauté, l'élégance et la qualité d'exécution d'édifices tels que Acquigny (fig. 12), Bonnemare (fig. 176) et Bailleul (fig. 92), où l'empreinte de Delorme est fortement présente<sup>475</sup>. Rappelons cependant une chose : en 1536, Henri, futur Henri II, devient non seulement dauphin et duc de Bretagne, mais aussi gouverneur de Normandie<sup>476</sup>. Ainsi, à n'en pas douter, le dauphin s'est constitué une clientèle normande au cours de cette période<sup>477</sup>. On ne s'étonnera donc pas de trouver parmi elle les commanditaires des demeures que l'on a citées. De même, on ne peut occulter le fait que l'œuvre de Delorme, réalisée ou seulement projetée, formelle et technique, a reçu un accueil retentissant de la part des gentilshommes haut-normands à partir des années 1550. Outre Acquigny, Bonnemare et Bailleul déjà cités, Beuzeville-la-Grenier, Hellenvilliers, La Petite Heuze et les logis plus modestes des Mottes, Cauville et Mentheville semblent plus ou moins directement inspirés d'Anet, du Château neuf de Saint-Germain-en-Laye ou des Tuileries, pour ne citer qu'eux. La proximité de la province avec ces œuvres capitales du maître, le jeu des clientèles du dauphin et de sa favorite, qui possède une importante assise foncière en Normandie, et, tout simplement, la préférence pour l'architecture développée par Delorme peuvent expliquer un tel mimétisme architectural – observation qui rappelle celle que j'ai déjà formulée à propos de Baptiste Androuet Du Cerceau, un autre architecte du roi.

Pendant le gouvernement du dauphin Henri, qui est aussi la période au cours de laquelle la Normandie fut marquée par une effervescence architecturale qu'elle n'avait plus connue depuis une vingtaine d'année, on sait que l'« ymaginier et architecte » Jean Goujon travaille à Rouen, à réaliser les colonnes du jubé de Saint-Maclou et peut-être la Fierté Saint-Romain, mais surtout le tombeau du grand sénéchal de Normandie Louis de Brézé, l'époux défunt de Diane de Poitiers. Une nouvelle fois, il est tentant de lier les événements entre eux : Jean Goujon, une fois le tombeau achevé, est peut-être entré au service du grand ami du gouverneur de la province, le

---

<sup>475</sup> Pour le détail des éléments delormiens d'Acquigny, Bonnemare et Bailleul, voir : Volume II, notices n° 1, 13 et 10.

<sup>476</sup> Voir note 27.

<sup>477</sup> Parmi laquelle on compte Louis Petremol, Nicolas Le Conte, Charles de Möy, Louis de Silly et son frère Jacques. Tous ou presque, à l'avènement du prince ou peu après, sont nommés à de plus hautes fonctions, soit directement auprès de lui, soit dans la province : Petremol devient président au parlement de Normandie (1549), Le Conte commissaire du roi en Normandie avec Petremol, les Silly gentilshommes de sa chambre (Louis devient aussi conseiller et chambellan du roi en 1551) ; Charles de Möy est renouvelé dans sa charge de lieutenant-général de Normandie.

connétable Anne de Montmorency, au moment même où celui-ci emploie le rouennais Masséot Abaquesne pour faire les carreaux de pavement émaillés de son château d'Écouen (1542)<sup>478</sup>.

Manque à ce tableau un autre architecte de renom : Pierre Lescot. Était-il présent dans la province ? A-t-il œuvré pour quelques gentilshommes normands ? On l'ignore. En revanche, on sait que son beau-frère était normand : Charles Gouel, seigneur de Poville et de Villiers, Premier Président de la Cour des Aides à Rouen<sup>479</sup>. Les grandes réalisations de Lescot, le Louvre et Vallery, trouvent, elles aussi, des échos en Normandie, tout particulièrement à Acquigny<sup>480</sup>.

Il faudrait plus de place ici et plus de patience au lecteur pour développer le rapport de Serlio avec la Normandie. On retiendra seulement que, sans surprise, les publications du maître italien, tout spécialement les *Regole generali di architettura sopra le cinque maniere degli edifici...*, publiées à Venise en 1537 et intégrées ensuite aux autres livres du maître sous le titre de *Quarto Libro*, ont joué un rôle éminent dans la modernisation des demeures de la petite et moyenne noblesse haut-normande à partir des années 1550 : les piédroits des cheminées de Bonnemare (peu après 1555, fig. 160), Beuzeville-la-Grenier (entre 1550 et 1561, fig. 135) et Mentheville (entre 1595 et 1606, fig. 492), les tables qui ornent la façade sur cour du modeste logis du Flot (vers 1560, fig. 328), l'ordonnance et certains détails des façades du Taillis (entre 1545 et 1555, fig. 605), les ordres de colonnes du portique de Bailleul (entre 1562 et 1567) et encore la porte d'entrée d'Hellenvilliers (peu après 1551, fig. 755) copient ou sont largement inspirés par les planches de Serlio<sup>481</sup>. Mais comme le précise Philibert Delorme, Serlio « a donné le premier aux François, par ses livres & desseins la cognoissance des édifices antiques, & de plusieurs fort belles inventions »<sup>482</sup>. Mon enquête révèle en effet que certains architectes ayant œuvré en Normandie ont eu également connaissance des modèles encore à l'état manuscrit (*Livre VII* avant 1575) ou non publiés au XVI<sup>e</sup> siècle (*Livre VI*) de Serlio, comme l'architecte du Taillis, entre 1545 et 1555, où les grandes tables en panneau des trumeaux reprennent celles de certains modèles de « maisons à construire à la campagne » du Bolonais (fig. 609 et 610). Mais l'apport de Serlio en Normandie ne se limite pas au langage architectural ; il concerne l'invention même des bâtiments : à Acquigny, comme Serlio le propose pour le modèle XIII de son *Livre VII*,

---

<sup>478</sup> Voir : BEDOS REZAK 1990, p. 271. La dernière mention de Goujon à Rouen, qui le qualifie d'« ymaginier et architecte juré en la ville de Rouen », date du 11/10/1542 (ZERNER 1996, p. 152). Dans sa traduction de Vitruve (VITRUVÉ 1547), Jean Martin affirme que Goujon était architecte du connétable de Montmorency avant de passer au service du roi.

<sup>479</sup> GREFFE et BROUSSELLE 1997, n° 31 p. 35 (20/07/1547). Charles Gouel est le mari de Jeanne Lescot, sœur de Pierre et Léon.

<sup>480</sup> Volume II, notice n° 1 et p. 215-216.

<sup>481</sup> Plusieurs études récentes ont montré l'importance des gravures de Serlio comme modèles, spécialement GLOTON 1988 et PREVET 2003b.

<sup>482</sup> DELORME 1567, fol. 202v.

l'architecte prend à son compte une forme singulière (un moulin pour Serlio, un plan en V inversé pour l'architecte d'Acquigny) pour l'adapter au programme architectural d'une maison de plaisance (fig. 13 et 15) ; à Fleury, l'architecte copie le modèle XXXIX du *Livre VI* manuscrit (Staatbibliothek de Munich, fol. 42r.), où les volumes s'inscrivent dans une composition fortement pyramidale (fig. 316 et 317).

De ce qui précède, on comprend que dans ce climat favorable la province est, à n'en pas douter, le théâtre d'échanges, d'émulations et de surenchères architecturales. A preuve, les pilastres « à pieds-bots » que Delorme emploie aux lucarnes du château d'Anet sont un emprunt à l'édicule qui couronne le tombeau de Louis de Brézé à Rouen par Goujon (fig. 801). De même, comme l'a pertinemment remarqué Henri Zerner, le frontispice d'Anet (aujourd'hui remonté dans l'école des Beaux-arts à Paris) est un rappel formel, lourd de sens, du tombeau de Brézé : les emprunts de Delorme pour Anet, qui ont ici valeur de paraphrases significatives, rappellent à tous le souvenir du grand sénéchal de Normandie<sup>483</sup>. Mais les rapports entre les architectes parisiens et normands ne datent pas de cette époque.

Florian Meunier a récemment rappelé que ces rapports s'étaient déjà tissés avant la conquête de la Normandie par les Anglais et n'étaient ni limités dans le temps ni à sens unique<sup>484</sup>. En 1412, le parisien Robert de Helbuterne, en charge depuis 1406 des œuvres de maçonnerie du roi à Paris et auteur de la tour Jean sans Peur, était également maître des œuvres du seigneur de Tancarville. Entre 1431 et 1437, Pierre Robin, maître des œuvres de maçonnerie du roi, de la ville de Paris et de Notre-Dame, a conçu les plans de l'église Saint-Maclou à Rouen, en s'inspirant d'un édifice normand, l'église de Caudebec-en-Caux<sup>485</sup>. Inversement, beaucoup d'artisans formés sur les chantiers normands sont ensuite passés au service de commanditaires extérieurs à la province. C'est le cas dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle de Nicolas Duval : maître des œuvres de maçonnerie du roi à Rouen depuis 1447 et architecte du cardinal d'Estouteville pour ses bâtiments (hôtel archiépiscopal et château de Gaillon), il passe ensuite au service de Dunois dont il restaure le château de Longueville en Normandie avant de construire l'aile Dunois de Châteaudun à partir de 1459<sup>486</sup>. D'après Sauval, on doit au maître-charpentier Jean Le Marchant le jeune, à Paris, l'église Saint-Paul et de nombreux hôtels, ainsi que les entrées royales mises en scène par Pierre Gringoire dans les années 1500-1510<sup>487</sup>. Mais peut-être

---

<sup>483</sup> ZERNER 1996, p. 363.

<sup>484</sup> MEUNIER 2003, p. 15-17.

<sup>485</sup> MEUNIER 2009, p. 273-274.

<sup>486</sup> Sur les interventions de Nicolas Duval à Rouen et à Gaillon, voir : LARDIN 1991, LARDIN 1995 et LARDIN 1998, qui n'a toutefois pas relevé l'importance du rôle de Duval : il est l'architecte de ces édifices, notamment de Gaillon pour lequel il fournit en 1454 la « plate-fourme », c'est-à-dire le plan (LARDIN 1995, p. 122).

<sup>487</sup> Cité par HAMON 2004.

est-ce lui qui, dans les premières années de son activité, œuvre en 1484 au château du Bec-Crespin pour Jacques de Brézé<sup>488</sup>. Jean de Chenevières, membre d'une dynastie de « maîtres-maçons » rouennais, fut appelé par le pape Jules II à Rome, où il fut l'architecte de l'église Saint-Louis-des-Français<sup>489</sup>. Marie-Hélène Since a retracé récemment les origines normandes de la dynastie des Gabriel<sup>490</sup>, Goujon, après avoir travaillé à Rouen, œuvre au jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Ecoeuven au service du connétable, à la Fontaine des Innocents et au Louvre<sup>491</sup>. Il serait donc faux de croire en « l'imperméabilité des chantiers franciliens à l'arrivée de main d'œuvre qualifiée normande » et, peut-être plus encore, à l'inverse<sup>492</sup>.

La présence en Normandie de Delorme, de Goujon, peut-être de Lescot, au cours des années 1540-1550, fut à coup sûr un facteur stimulant pour les architectes et les maîtres-maçons qu'ils côtoyaient dans la province. Je ne reviens pas sur les liens qu'a relevé Yves Pauwels entre l'œuvre rouennaise de Goujon et l'architecture espagnole qu'il explique par la présence d'une importante colonie de marchands ibériques dans la métropole normande<sup>493</sup>. Mais pour ce qui est de l'architecture civile, au regard de ce qui précède, il n'est pas étonnant que dans une Normandie dominée de manière écrasante par le *brique et pierre* apparaisse au cours de ces années une architecture en bel appareil de pierre de taille : Le Taillis, Annebault, Valmont, Mesnières, Acquigny, Beuzeville-la-Grenier, Les Mottes, Bailleul en sont les représentants les plus évidents. L'emploi de la pierre de taille et sa mise en œuvre trahissent la volonté de quelques architectes normands de rompre avec les traditions constructives, de faire des œuvres résolument modernes, c'est-à-dire « à l'antique ». Délaissant l'usage additionné de la pierre et de la brique (ou du silex) habituellement privilégié pour la construction des maisons nobles de la province, ils utilisent la pierre de taille parfaitement équarrie, la brique, non visible, étant réservée à l'intérieur des murs, en remplissage (fig. 129 et 134)<sup>494</sup>. Bien plus, les joints qui lient ces pierres sont d'une grande finesse, de 2 à 3 mm d'épaisseur, et d'une grande régularité, contrairement à ce que l'on peut voir dans les constructions antérieures de la région, où les joints, irréguliers, ont en moyenne 1 cm d'épaisseur – c'est encore le cas au Taillis vers 1545, pourtant très neuf par sa forme générale et son traitement. En cela, on retrouve des préceptes dictés par

---

<sup>488</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1597, compte de l'année 1484-1485. Jean Le Marchant, qualifié de charpentier, travaille à la réparation d'un moulin de la baronnie. Il est peut-être le fils d'un autre Jean Le Marchant, originaire de la région parisienne, qui est nommé maître des œuvres de charpenterie de la cathédrale de Rouen en 1433 et qui cesse son activité en 1462 (LARDIN 1998 I, p. 395 et note 289).

<sup>489</sup> FROMMEL 1987.

<sup>490</sup> SINCE 2003b.

<sup>491</sup> ZERNER 1996, Chap. V.

<sup>492</sup> HAMON 2006, p. 348.

<sup>493</sup> PAUWELS 2002, tout particulièrement p. 20-25.

<sup>494</sup> Ce que fait également Delorme (PEROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 120-121).

Delorme<sup>495</sup>. Non seulement pour lui, la pierre est la matière d'identification de l'architecture française, mais dans son *Instruction*, il se vante d'« avoir porté en France la façon de bien bastir », et notamment d'avoir « osté les façons barbares et grande commissures », c'est-à-dire les gros joints des appareils gothiques<sup>496</sup>. Philibert Delorme date de la construction du château de Saint-Maur-des-Fossés au début des années 1540, la démonstration qu'il a faite de l'usage de joints fins, inspirés de l'appareil romain à joints vifs. Par la suite, en France, de plus en plus de contrats de construction font obligation aux maçons de construire ainsi<sup>497</sup>. En haute Normandie, l'emploi de la pierre de taille et des « petites commissures » tend à se généraliser à cette époque dans les édifices civils de qualité que j'ai cités, tels Acquigny (entre 1550 et 1557) ou Beuzeville-la-Grenier (vers 1550-1560)<sup>498</sup>. L'exemple de Beuzeville est éclairant, car il montre une connaissance à la fois formelle et technique de l'œuvre de Delorme, qui peut difficilement s'expliquer sans un rapport direct de son architecte avec le maître ou ses collaborateurs. On vient de le dire : à Beuzeville, la maçonnerie est en bel appareil de pierre de taille à joints fins. Mais l'autre nouveauté de Beuzeville tient dans le rhabillage de l'ancien bâtiment et la régularisation de l'ensemble (fig. 119). Le maître d'œuvre a gardé, en effet, l'ancien logis seigneurial malgré sa vétusté (il date des années 1470) et n'a visiblement pas cherché à bouleverser l'organisation du clos mesure. Le nouveau logis a été implanté au fond d'une cour, pour se donner ainsi à voir dès l'entrée, et perpendiculairement à l'ancien, pour régulariser l'ensemble. Dans le même esprit, le vieux bâtiment a été rhabillé en plaquant un parement en pierre de taille avec des moulures du même type que celles du nouveau logis – ce corps de moulures est calqué sur celui employé par Delorme au pavillon d'entrée d'Anet (fig. 129, 130 et 137). Certes, à toutes les époques, il est assez courant de faire du neuf avec du vieux, parfois en rhabillant les vieilles maçonneries<sup>499</sup>, mais à Beuzeville, on retrouve le procédé dont Philibert Delorme a été, si ce n'est l'inventeur, du moins le médiateur par son œuvre bâtie (hôtel Bullioud, Anet) et par son traité. Dans son *Premier Tome* (1567), Delorme expose les contraintes auxquelles étaient soumis les gentilshommes français et la conduite à adopter par le bon architecte :

Posez donc le cas qu'il soit venu à quelque grand seigneur ou autre, par succession héréditaire, ou par autre moien, un chasteau ou maison bastie par son grand-père, ou bisayeul, [...] et] que l'héritier, ainsi que souvent il advient, ne trouve bon ce qui est fait, [...]. Souhaitans doncques de faire un fort beau logis, il ne veult abbatre pour cela l'antique édifice de ses majeurs et prédécesseurs, ainsi s'en voudroit bien servir pour l'espargne,

<sup>495</sup> PEROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 109 et 111-113.

<sup>496</sup> BLUNT 1963, p. 168-173.

<sup>497</sup> PEROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 111-112.

<sup>498</sup> Volume II, notices n° 1 (Acquigny) et n° 10 (Beuzeville-la-Grenier).

<sup>499</sup> Voir : DESHAYES 2003b, p. 163-175, en particulier p. 168, et l'exemple des Loges, en Seine-Maritime (volume II, notice n° 33).

combien qu'il soit différent à celui qu'il veut faire [...]. En telle contrariété, subjective et contrainte, il faut que l'architecte ait bon entendement et qu'il ne parle comme font les ignorants qui conseillent de tout abatre incontinent<sup>500</sup>.

Pour illustrer son propos, Delorme montre l'image d'un vieux château, discontinu et irrégulier, et une autre d'un château neuf, continu et régulier<sup>501</sup>. Certes, la restructuration reste très ouverte à Beuzeville, mais on retrouve les mêmes principes de conservation des éléments anciens et de régularité.

Prenons encore l'exemple d'Acquigny. Son architecte, encore anonyme, emprunte au château d'Anet la coupole à côtes de melon des tourelles (fig. 19 et 20) et le bandeau mouluré du châtelet d'entrée (fig. 28 et 29), tandis qu'il puise chez Lescot les chaînes en bossages et les fenêtres traitées en niche de Vallery (fig. 28 et 30) et la manière de faire porter le mur de refend à l'étage par des colonnes au rez-de-chaussée du Louvre (tribunal et antichambre du roi ; fig. 13 et 14)<sup>502</sup>. Cependant, de tous les emprunts repérés à Acquigny, aucun n'est une copie littérale de son modèle et leur détournement n'est jamais gratuit : l'architecte a réagi à ces modèles, comme autant de stimuli, en inventant sa propre Renaissance, en fonction de ses valeurs et de ses préférences. Ce constat ne vaut pas seulement pour Acquigny, mais peut être étendu à bon nombre de maisons seigneuriales haut-normandes, de sorte que l'on peut parler d'une *manière normande* – que nous décrirons plus loin<sup>503</sup>.

## **L'approvisionnement du chantier**

La provenance des matériaux est le point de cette enquête pour lequel nous avons le plus d'informations, moins par les marchés que par d'autres sources (aveux, testaments, inventaires...), et surtout l'analyse archéologique et les études récentes des bâtiments de la région.

### *La pierre*

La pierre est la marque des édifices de qualité. Cependant, à l'exception des années 1540-1560, elle n'est pas le matériau le plus employé dans la construction des manoirs de notre étude. Le coût élevé de l'extraction, transport et mise en œuvre, explique en partie ce constat, mais ce n'est pas la seule et principale raison. En effet, à partir des années 1460, la pierre est presque toujours associée à la brique, qui, jusque là, n'avait guère été utilisée dans la province. Produite

---

<sup>500</sup> DELORME 1567, fol. 65 r. et 65 v.

<sup>501</sup> Planches de DELORME 1567, fol. 66 et 67.

<sup>502</sup> Volume II, notice n° 1 (Acquigny).

<sup>503</sup> Voir p. 201-217 : *Les dehors*.

sur place et plus facile à mettre en œuvre, la brique entre alors en concurrence avec la pierre. Sans nul doute s'y ajoute une préférence esthétique : un goût marqué pour la polychromie du *brique et pierre*, qui ne se démentira pas avant le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Reste que la pierre, employée seule ou, comme on vient de le dire, associée avec la brique, mais aussi avec le silex ou le moellon, est le matériau distinctif de la demeure noble.

Suivant les études récentes de Philippe Lardin<sup>504</sup>, il n'existe pas de véritables transformations en ce qui concerne l'origine des pierres utilisées entre l'avant et l'après guerre de Cent Ans. La craie, qui constitue l'essentiel du sous-sol de la Normandie orientale, affleure dans les vallées et sur les falaises littorales. L'un des bancs (d'âge cénomanien inférieur) est exploité depuis le XIII<sup>e</sup> siècle à Fécamp (d'où elle tient son nom) et jusqu'à l'abbaye et au château de Valmont. Plusieurs gentilshommes de cette région possèdent sinon des carrières, du moins des droits sur elles. Ainsi la famille de Prétreval est-elle propriétaire de la carrière située dans son fief du même nom<sup>505</sup>, dont sont tirées les pierres de taille utilisées pour la construction de leur manoir de Mentheville (vers 1595-1606), mais certainement aussi de Bailleul (vers 1562-1567), pour Bertrand de Bailleul et son épouse, Catherine de Prétreval. En outre, la famille de Bailleul, par son fief voisin de Vinesmesnil (aujourd'hui Vilmesnil), possède le droit « de prendre pierre aux carrieres de Vaulx de Carville » (fig. 6)<sup>506</sup>.

Ces bancs de craie comprenaient aussi du silex sous forme de dalles ou de rognons. Le silex récupéré principalement dans la région de la basse Seine, plus précisément dans le Bec-de-Caux et autour de Montivilliers, était le plus souvent utilisé en l'état pour « melloner », c'est-à-dire pour être noyés dans du mortier, soit dans les fondations, soit en remplissage des murs. Il semble que la taille du silex était connue depuis le XI<sup>e</sup> ou le XII<sup>e</sup> siècle, mais trop rudimentaire pour être utilisée ailleurs que pour des travaux secondaires. A partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle semble-t-il, la taille devenue parfaitement calibrée à l'aide de « moules », les maçons purent mettre en œuvre le silex en parement, la face plane brisée d'une belle couleur noire à reflets bleutés tournée vers l'extérieur du mur (fig. 224)<sup>507</sup>. Ces « caillous brisiés » abondants dans la région qu'on a dite, furent alors employés fréquemment, en remplacement de la brique. Autrement dit, alors que dans les autres pays de la province s'est développée une puissante architecture *brique et pierre*, dans le Bec de Caux elle céda à une architecture *silex et pierre* originale et d'un bel effet : aux manoirs de Cauville (fig. 698), du Hérault (fig. 369), de

---

<sup>504</sup> LARDIN 1995 ; LARDIN 1998 ; LARDIN 1999, p. 71. Voir aussi : MEUNIER 2009 I, p. 99-131.

<sup>505</sup> Pétreval, hameau commune de Mentheville, canton de Goderville, Seine-Maritime. La pierre était certainement tirée du fond d'une dépression du plateau appelée « fond de Pétreval » (IGN).

<sup>506</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 426, pièce n° 130 : aveu de Charles de Bailleul, 1608. Vilmesnil, aujourd'hui commune d'Annouville-Vilmesnil, canton de Goderville, Seine-Maritime.

Réauté, de Raimbertot, de Saint-Supplix et jusqu'au logis citadin du gouverneur du Havre, pour ne citer qu'eux<sup>508</sup>. Ailleurs, le silex, gris, brun ou roux, que l'on pouvait se contenter de ramasser dans les champs ou dans les bois, était systématiquement utilisé pour « melloner » (dans les fondations) ou en remplissage, mais aussi, plus ponctuellement, en raison de sa résistance, en parement dans les soubassements. Ainsi est-il utilisé avec de la brique ou du grès pour former un soubassement traité en damier, comme à Martainville, Tilly ou La Petite Heuze (fig. 478, 642 et 816). Plus ponctuellement, il peut aussi être employé sous forme de petits cabochons pour apporter un aspect orfèvré à une façade, comme encore à La Petite Heuze (fig. 817).

Une autre particularité de la région tient à la présence de fortes concentrations de grès, que l'on rencontre en énormes masses à l'ouest de la vallée de la rivière Scie, sur le plateau entre Veules et Saint-Valéry-en-Caux, le centre de l'exploitation étant Blosserville-sur-Mer (fig. 6). Il existait cependant d'autres centres d'exploitation, plus modestes, entre Saint-Saëns et Buchy, à Varneville-les-Grès et Roquemont, autour de Bolbec ainsi qu'à La Pommeraye, près de Rouen<sup>509</sup>. Le grès est tout particulièrement apprécié pour sa forte résistance aux intempéries et donc, sans surprise, on le trouve principalement employé pour le pavage des cours manoriales et pour les parties les plus exposées des bâtiments : soubassements, contreforts, chaînes d'angle, parfois encadrements de fenêtre (La Motte à Saint-Mards-de-Fresnes, Auffay-la-Mallet, Commanville, Perriers-sur-Andelle,...). Dans les pays où il abonde, il peut aussi être employé avec une mise en œuvre plus soignée en parement des murs du bâtiment principal, comme au manoir de Jean Ango : il forme avec le silex de superbes motifs décoratifs qui animent la surface murale (fig. 465 et 467).

La préférence générale des commanditaires normands allait, cependant, à la pierre de taille tirée des nombreuses carrières de la vallée de la Seine et de ses affluents (fig. 6). Bien entendu, la qualité de ces pierres variait selon leurs lieux d'extraction et les différents bancs.

La pierre la plus employée reste la pierre de Vernon (en réalité de Vernonet, situé sur la rive droite de la Seine, en face de Vernon), parce qu'elle est relativement tendre, d'une blancheur éclatante et sans défauts hormis la présence, par endroits, de rognons de silex. Idéalement situées à proximité du fleuve, les carrières de Vernon approvisionnèrent par voie d'eau, entre autres, les grands chantiers de l'archevêché de Rouen et de Gaillon pour Guillaume d'Estouteville comme pour Georges I<sup>er</sup> d'Amboise, ainsi que des chantiers plus éloignés, tel Anet<sup>510</sup>. Elle fut aussi

---

<sup>507</sup> Sur le sujet, voir : LARDIN 1998 I, p. 80-82.

<sup>508</sup> Volume II, notices n° 56 (Cauville), n° 28 (Le Hérault), n° 79 (Réauté) et n° 78 (Raimbertot). Sur St-Supplix, voir : DUPONT-DANICAN 1996, p. 28. Sur le logis du gouverneur au Havre : ETIENNE 2003, p. 210 et 216.

<sup>509</sup> LARDIN 1998 I, p. 82-86.

<sup>510</sup> DELORME 1567, fol. 246 v. : « [...] tout le portail [du château d'Anet] fait de pierre de Vernon, [...] ».

abondamment utilisée pour les chantiers civils et ecclésiastiques d'amont depuis Evreux jusqu'à Paris, où elle a servi notamment pour l'hôtel de Pierre Legendre à la toute fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>511</sup>. Cependant, en raison de sa qualité, cette pierre qui était la plus recherchée est aussi la plus chère ; aussi à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle on commence à lui préférer la pierre de Saint-Leu-d'Esserent et des environs dans la vallée de l'Oise, moins chère, mais facile à travailler et d'une belle couleur jaune dorée<sup>512</sup>. Exploitée depuis l'époque gallo-romaine et, au Moyen-âge, sur une vaste zone s'étendant de Beauvais à Sens et Rouen, elle est abondamment employée en Normandie à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au début du XVI<sup>e</sup> siècle, à la cathédrale de Rouen (tour de Beurre, terminée en 1508), au palais du Neuf-Marché, l'actuel Palais de Justice (1499-1506), à l'hôtel archiépiscopal et au château de Gaillon, ainsi que pour des chantiers plus modestes. En 1497-1498, l'abbé de Saint-Ouen Antoine Bohier fait construire un nouveau portail à son manoir de Perriers-sur-Andelle (dépendant de l'abbaye) pour partie en pierre de Saint-Leu : les pierres sont acheminées par voie fluviale jusqu'aux quais de Rouen, puis charroyées de là jusqu'au manoir<sup>513</sup>. Les pierres utilisées pour embellir Martainville au même moment (la travée centrale avec le portail et le chevet de la chapelle au-dessus), ont certainement empruntées le même chemin. En revanche, au début des années 1570, pour le proche chantier royal de Charleval (Charleval et Perriers ne sont distants que de 4 km), on choisit un chemin plus court : les pierres ne sont pas déposées aux quais de Rouen mais en amont, au port de Poses, situé au confluent de la Seine et de l'Andelle, d'où elles sont acheminées par voie terrestre jusqu'au chantier<sup>514</sup>.

Dans certains cas exceptionnels, la pierre de Saint-Leu pouvait être transportée sur des distances beaucoup plus grandes. La présence de pierres de Saint-Leu à Tilly (Boissey-le-Châtel) et à Acquigny, en dehors des grands axes fluviaux ou maritimes de la pierre, montre assez que l'excellente qualité de cette pierre était reconnue et recherchée (fig. 23, 643 et 644). Au manoir de Jean Ango aux Maillets (vers 1535-1542), on a utilisé une craie des proches falaises de la côte, de même que le grès, qui provient des roches tombées sur l'estran par suite du recul de la falaise<sup>515</sup>, pour le principal des murs, mais pour les parties sculptées (chapiteaux, arcades, cheminées, etc.) on a préféré la pierre de Saint-Leu, de plus grande qualité et plus tendre (fig. 454 et 459). L'utilisation de cette pierre si loin de son lieu d'extraction ne doit pas étonner, car, au

---

<sup>511</sup> Des fragments de cet hôtel détruit, appelé par erreur hôtel de La Trémoille par Viollet-le-Duc, sont aujourd'hui conservés à l'École des Beaux-Arts à Paris et au dépôt lapidaire du château de Gaillon : la nature de la pierre (de Vernon) et la sculpture flamboyante du début du XVI<sup>e</sup> siècle (contemporaine de Gaillon) a fait croire qu'il s'agissait de fragments du château, d'où leur transfert au dépôt lapidaire en 1977 (PAGAZANI 2005). Sur la datation de l'hôtel, terminé en 1499, voir : HAMON 2006, note 49.

<sup>512</sup> Sur la pierre de St-Leu, voir : LARDIN 1998 I, p. 92-95 et p. 130-132 ; MEUNIER 2009 I, p. 116-120.

<sup>513</sup> BEAUREPAIRE 1900, p. 399.

<sup>514</sup> Arch. dép. Eure, 4 E 50/1, tab. Nojon-sur-Andelle, alias Charleval, 26/03/1571.

<sup>515</sup> Sur le sujet, voir : LARDIN 1998 I, p. 78 et 83.

même moment, à partir de 1535, la ville de Dieppe en fait venir en quantité pour ses travaux d'adduction d'eau : Jean Ango, gouverneur de Dieppe, aura sans doute profité de ce chantier édilitaire – chantier qu'il a dû précisément en partie initié – pour se fournir par la même occasion en pierre pour sa maison des champs<sup>516</sup>.

Il existait d'autres carrières en aval de Rouen. Les carrières du Val des Leus, c'est-à-dire de Caumont et des environs, entre la Bouille et le Bas-Mauny, fournissaient une pierre semblable à celle de Vernon (elle appartient à la même couche géologique), utilisée principalement à Rouen et sur les chantiers des environs<sup>517</sup>. Le portail construit pour Antoine Bohier à Perriers est construit pour l'essentiel avec cette pierre, dont 12 tonneaux sont passés par le même chemin et par le même moyen que la pierre de Saint-Leu : par voie fluviale jusqu'aux quais de Rouen puis par voie terrestre jusqu'à Perriers<sup>518</sup>. Pour la construction du manoir des Rocques à Villequier, situé à seulement quelques kilomètres en aval des carrières et en bordure du fleuve, on s'est sans doute aussi fourni là.

On peut encore citer les carrières de Sainte-Agathe dans le pays de Bray, la carrière de La Puthenaye, qui a alimenté le chantier du manoir des Fossés dans les années 1560, qui est situé sur la paroisse (fig. 351)<sup>519</sup>, la carrière du Plain-Bosc, peut-être sur la seigneurie du même nom<sup>520</sup>, la carrière de Montfort qui a dû alimenter les chantiers d'Annebault et des Mottes (fig. 526 et 527)<sup>521</sup>, la carrière d'Acquigny, sur la rive droite de l'Eure, que possédait le baron du lieu<sup>522</sup>, ou encore les carrières de Louviers et du Mesnil-Jourdain, dont la pierre était réputée pour sa dureté et qui, par conséquent, était utilisée en quantité limitée, principalement pour les marches des escaliers (elle servit aux escaliers de Gaillon et du pavillon d'entrée du doyenné d'Evreux)<sup>523</sup>.

Pour conclure, on comprend que, comme dans d'autres provinces, l'approvisionnement en pierre (mais cela vaut aussi pour les autres matériaux) se faisait au voisinage immédiat des chantiers, excepté pour les pierres de qualité supérieure que l'on pouvait alors faire venir de loin. L'abondance des carrières de proximité et les facilités d'approvisionnement par les voies d'eau expliquent qu'à partir des années 1540 une architecture en bel appareil de pierre de taille ait pu voir le jour en Normandie.

---

<sup>516</sup> Sur l'adduction d'eau à Dieppe, voir : FERON 1958 et MANASE 2005. Les pierres étaient acheminées par la Seine puis par la mer jusqu'à Dieppe.

<sup>517</sup> LARDIN 1998 I, p. 89-90 ; MEUNIER 2009, p. 110-111.

<sup>518</sup> BEAUREPAIRE 1900, p. 398-399.

<sup>519</sup> Aujourd'hui commune de Romilly-la-Puthenaye. BLANQUART 1907, p. 78-80. Sur Les Fossés, voir : volume II, notice n° 27.

<sup>520</sup> MEUNIER 2009 I, p. 115.

<sup>521</sup> Sur cette carrière, voir : MEUNIER 2009 I, p. 127-128.

<sup>522</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 437, aveu d'Henri de Silly pour Acquigny, 3/01/1584.

<sup>523</sup> DEVILLE 1850, p. 166-169, 194, 198 et 202 ; BLANQUART 1907, p. 73-78. Sur ces carrières, voir : LARDIN 1998 I, p. 88-89 ; MEUNIER 2009 I, p. 111-112.

### *La brique*

La brique, qui n'était plus employée en Normandie, connaît à partir des années 1450 un renouveau. Philippe Lardin, qui a révélé ce phénomène, avance deux facteurs pour l'expliquer, en plus de l'évidente difficulté de transport de la pierre à l'heure où les infrastructures se remettent à peine en place : le premier, l'abondance du bois nécessaire à la cuisson des briques après le conflit qui a permis aux forêts de se reconstituer ; le second, la plus grande capacité des briques à absorber l'impact du boulet métallique, qui révolutionne l'art de la fortification dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle<sup>524</sup>. Quelque soit la pertinence de ces facteurs, on doit surtout remarquer que les briques utilisées ont une origine commune : les Flandres. Dès 1429, un bateau flamand décharge un millier de briques à Dieppe ; en 1458 et en 1467, plusieurs milliers de briques sont encore achetées en Flandres<sup>525</sup>. Certes, ces briques ne sont pas d'abord employées pour la construction d'édifices, mais pour les brasseries de Dieppe, où elles servent à la construction de fours dans lesquels l'orge est desséchée avant fermentation. Mais c'est tout naturellement vers les Flandres et l'Artois qu'avec le retour à la paix et la nécessité de reconstruire que se tournent les seigneurs normands. En 1457, un spécialiste venu de Hesdin-en-Artois installe à Arques une briqueterie destinée à fabriquer le matériau pour les réparations du château ainsi que la construction éventuelle de maisons dans la ville<sup>526</sup>. En 1458, Hannequin Rolof a déjà installé une briqueterie à Sainte-Foy pour livrer de la brique destinée à la reconstruction du château de Longueville-sur-Scie : 200 000 sont livrées de mars à octobre<sup>527</sup>. Les Normands semblent en avoir très vite assimilé les techniques de fabrication puisque les briqueteries tenues par des artisans de la province se multiplient dans les décennies suivantes : vers 1462-1464, à Gacé, dans l'Orne, un maçon rouennais répare le château en utilisant de la brique faite sur place, en 1475 Colin de Saint-Pierre fabrique les briques pour les réparations du chancel de l'église de Croixdalle, à Valmont les briques sont achetées localement pour la reconstruction du château, tandis que plusieurs briqueteries sont installées à proximité de Tancarville (1481-1484)<sup>528</sup>. Un parti décoratif – le mur animé par l'alternance d'assises de briques et de pierre de taille – triomphe dans les décennies 1460 et 1470 : à Valmont et aux Loges reconstruits par la famille d'Estouteville (fig. 433), à Etelan que reconstruit Guillaume

---

<sup>524</sup> LARDIN 1999, p. 71-72. Au vrai, le premier facteur avancé par Lardin n'est pas recevable dans la mesure où une nouvelle pénurie de bois se fait sentir en Normandie dès les années 1470, comme il l'explique lui-même ailleurs (LARDIN 1998 I, p. 27 et suiv.).

<sup>525</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, G 504, fol. 19 r., G 515, fol. 13 r. et G 519, fol. 12 v., cités par LARDIN 1998, p. 125 et notes 220-221.

<sup>526</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 36/5, fol. 201 r., 4/04/1457 (n. st.), cité par LARDIN 1998, p. 125-126 et note 222.

<sup>527</sup> AN, Q 1/1373, compte de Longueville, année 1458-1459, cité par LARDIN 1999, p. 72 et note 12.

Picard (fig. 289 et 292), à Argueil bâti par Georges Havart et Antoinette d'Estouteville (fig. 51), à Tancarville (parement des murs à l'intérieur) pour les d'Harcourt<sup>529</sup>. Si on en trouve encore un exemple dans la décennie 1490, à Caumare pour Jean de Camprond (fig. 241)<sup>530</sup>, il semble cependant que cette mode soit passée pour être remplacée par un autre parti décoratif promis à un plus grand avenir en Normandie : le *brique et pierre*, où la brique est employée entre les parties portantes du mur (chaînes d'angle et jambes harpées placées au droit des divisions internes) et les encadrements des ouvertures, en pierre. Il apparaît à la fin de la décennie 1470, à Perriers-sur-Andelle (fig. 543 et 544)<sup>531</sup>. Le parti décoratif brique et pierre se généralisant, les briqueteries se multiplient : au Bois-Guillaume, en bordure du bois de la Forêt Verte, sans doute pour la construction de Martainville (vers 1495, distant de 15 km de Bois-Guillaume ; fig. 478) et, plus sûrement, pour les travaux de remaniement du manoir de Perriers (1497-1498, distant de 25 km)<sup>532</sup>, au Mont-Cauvaire, au voisinage des tuileries de la forêt de Clères (1501), peut-être pour le chantier du baron (vers 1500-1505)<sup>533</sup>, à Gaillon pour la reconstruction du château (1498-1510)<sup>534</sup>. En 1503, le normand Louis Malet de Gravelle, amiral de France, emploie ces matériaux lorsqu'il se fait construire un hôtel à Paris par Waleran Hardy<sup>535</sup>. Au logis abbatial de Saint-Ouen à Rouen, pour unifier les vieilles maçonneries en pierre avec les nouvelles, on n'hésite pas à peindre « en fâçon de brique la vieille massonnerie de la petite court de Monseigneur [Antoine Bohier] » (1507-1508)<sup>536</sup>. Sur ce chantier, les vraies briques, au nombre de 350 000 en 1507-1508, sont fournies par Denis Fleury<sup>537</sup>. Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est encore un Rouennais, Denis Gois, qui fournit la « marchandise de brique » à Guillaume II Marchant pour le chantier de Charleval (1571)<sup>538</sup>. Au Bourgtheroulde, au contraire, les briques sont fabriquées sur place, entreposées à couvert pendant l'interruption des travaux avec les bûches de hêtre destinées à la cuisson des prochaines fournées (1591)<sup>539</sup>.

---

<sup>528</sup> LARDIN 1998, p. 128 et LARDIN 1999, p. 72.

<sup>529</sup> Volume II, notices n° 33 (Les Loges), n° 23 (Ételan) et n° 4 (Argueil). Sur Valmont, voir la note précédente.

<sup>530</sup> Volume II, notice n° 18 (Caumare).

<sup>531</sup> Volume II, notice n° 41 (Perriers-sur-Andelle).

<sup>532</sup> BEAUREPAIRE 1900, p. 398-399.

<sup>533</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/230, 10/08/1501, cité par LARDIN 1999, p. 72 et note 21. Sur Clères, voir : volume II, notice n° 20.

<sup>534</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, G 618, fol. 67, cité par LARDIN 1999, p. 72 et note 19.

<sup>535</sup> HAMON 2004.

<sup>536</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 14 H 86, compte de l'abbaye de Saint-Ouen, année 1507-1508, fol. 45 r.

<sup>537</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 14 H 86, compte de l'abbaye de Saint-Ouen, année 1507-1508, fol. 41 v.

<sup>538</sup> Arch. dép. Eure, 4 E 50/1, tab. Noyon-sur-Andelle, 26/03/1571.

<sup>539</sup> Volume III, Document n° 16, articles n° 38 et 66.

*Le bois*

Un bon nombre de petites et moyennes seigneuries possèdent un parc, un bois ou une forêt (Acquigny, Clères) ou des droits dans l'une des grandes forêts royales de la province. Ainsi Jacques de Chambray détient-il des droits sur la forêt royale de Beaumont-le-Roger :

a cause de mond. fief, j'ay droict d'avoir et prendre en la forest dudict Beaumont pour l'édiffice et entretenement de mesd. maison, coulombier, grange, manoir, maisons de mad. sieurie, pontz et pontz-levis, ensemble de mond. moulin, bois de merrain toutes et quantes foys que mestier en est et ce par la livrée du verdier de lad. forest ou son lieutenant<sup>540</sup>.

Le seigneur de Chauvincourt a « droit de franc usages, tant pour ardoir que bastir, pasturages, peuvages et autres franchises en la forest de Lions », tandis que Pierre de Courcol a des droits comparables dans cette forêt, notamment de prendre du « bois pour bastir et reparer »<sup>541</sup>. Florestan de Ricarville détient le droit « de y prendre [dans la forêt royale d'Eawy] chesnes pour bastir maisons et reparer mondict hostel et edifice dudict lieu de la Vallouinne » (1602)<sup>542</sup>. Bien sûr, ces droits ne sont pas gratuits, le seigneur devant déboursier des taxes d'usage, appelées « amendes ». De plus, ces droits sont soumis à certaines restrictions. Dans la forêt de Vernon, le seigneur d'Heubécourt n'a le droit de prendre que « le bois pour fere escarié a [sa] maisons », c'est-à-dire « 4 postz [poteaux], 2 sommiers, 2 trefs [poutres maîtresses], 2 pouchons [poinçons], 4 soubzchevrons, 1 feste et deux pannes, 2 fillieres [pannes], 1 pere de chevrons et tous les liens au dessoubz des trefs », tandis que Guillaume de Daubeuf, s'il veut reconstruire sa maison seigneuriale, n'a pas le droit de prendre le bois pour faire les chevrons<sup>543</sup>. Mais, somme toute, ces droits, même soumis à taxes et restrictions, restent avantageux. Aussi les seigneurs se soucient-ils de les faire confirmer par le roi : en 1483, Robert Destain, seigneur du Taillis, reçoit de Charles VIII des lettres patentes lui confirmant les privilèges attachés à son fief, notamment de recevoir du bois provenant de la forêt du Trait « pour ardoir et reparoir en son hostel et manoir dudict lieu du Taillis hors deffendz »<sup>544</sup> ; Jacques de Chambray reçoit confirmation de ses droits sur la forêt de Beaumont par lettres patentes de Louis XII le 20 juillet 1498<sup>545</sup> ; Pierre de Courcol, seigneur de Fleury après l'acquisition de ce fief en 1559, reçoit des lettres patentes de Charles IX le 11 mars

---

<sup>540</sup> Arch. dép. Eure, 126 J (fonds non classé), aveu de Nicolas de Chambray, 10/06/1539, fol. 3 v.

<sup>541</sup> Arch. dép. Eure, E 144, aveu pour Chauvincourt, 5/05/1629 ; Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 386, pièce n° 160, aveu pour Fleury, 7/04/1672.

<sup>542</sup> Volume III, Document n° 20.

<sup>543</sup> LARDIN 1998 I, p. 42 et 431-432.

<sup>544</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 116 J 11, pièce n° 6 : copie de 1558, cité dans SOREL 2004, p. 21.

<sup>545</sup> Arch. dép. Eure, 126 J (fonds non classé), aveu de Nicolas de Chambray, 10/06/1539, fol. 6 r. (mention).

1562 (n. st.)<sup>546</sup>. Ces droits sur les forêts royales restent d'autant plus avantageux pour ces gentilshommes que leurs propres bois et parcs sont généralement soumis au contrôle des officiers royaux. En effet, lorsqu'un seigneur veut couper ou vendre une coupe de bois de son domaine, il doit au préalable avoir reçu l'autorisation de ces officiers. De plus, sur le produit de la vente, il doit payer des taxes, perçues par le trésor royal, la plus importante étant le « tiers et danger ». Au total, cette taxe représente à elle seule plus de 43 % de la vente<sup>547</sup>. Quelques (rares) gentilshommes réussissent cependant à obtenir une exemption du *tiers et danger* : le baron du Bec-Crespin et le seigneur du Bus à des dates indéterminées, Jacques de Baucquemare, seigneur de Bourdenis, par l'acquisition de ce droit aux commissaires du roi en 1573<sup>548</sup>.

Un autre moyen pour un gentilhomme de se fournir en bois de construction était d'obtenir un don, selon une pratique apparemment relativement fréquente<sup>549</sup>. Ainsi, en 1498, les religieux de l'abbaye de l'Ile-Dieu à Perruel-sur-Andelle font-ils un don de neuf chênes à l'un de leurs seigneurs voisins, Jacques Le Pelletier<sup>550</sup>. Il est fort probable que ces chênes ont servi à la construction de Martainville. D'une certaine manière, la confirmation des droits dont bénéficient les seigneurs riverains des forêts royales, déjà cités, est une forme de don de bois par le roi. Pour preuve : la confirmation des droits précédent souvent l'engagement de travaux, comme le suggèrent les exemples de Thevray, du Taillis et de Fleury.

D'autres seigneurs, enfin, ont pu sans doute acheter du bois à des marchands, soit directement sur les quais des villes portuaires (Rouen, Dieppe), soit sur les marchés de ces villes<sup>551</sup>. Mais si le chantier est réalisé au forfait, comme c'est le cas pour beaucoup d'ouvrages privés (et non en régie directe, comme sur les grands chantiers ecclésiastiques de la province), il faut croire que le bois pouvait être fourni par le maître-charpentier en charge des travaux. A Thevray, si le marché de réparation des couvertures est passé au forfait, le bois pour faire les essentes est cependant fourni par le seigneur de Thevray, qui, on l'a vu, avait des droits sur la forêt de Beaumont ; en revanche, les ouvriers sont chargés de fournir les autres matériaux : l'ardoise, les clous, l'huile, etc<sup>552</sup>.

---

<sup>546</sup> AP, château de Fleury, arrêt du conseil d'Etat du roi, 24/03/1708 (mention).

<sup>547</sup> LARDIN 1998 I, p. 38-39. Ce droit royal sur les forêts et bois des particuliers remonte en Normandie au moins au XIII<sup>e</sup> siècle ; il est encore rappelé par les lettres patentes de Louis XII à Rouen en octobre 1508.

<sup>548</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 424, pièce n° 25 (Bec-Crespin) ; 2 B 440, pièce n° 37 (Bourdenis). Volume III, Document n° 15 (Le Bus).

<sup>549</sup> LARDIN 1998 I, p. 42-46.

<sup>550</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 14/238, tab. Auzouville-sur-Ry, 14/04/1498 (n. st.).

<sup>551</sup> Sur le commerce du bois, voir : LARDIN 1998 I, p. 39-41.

<sup>552</sup> Volume III, Document n° 22.

*Les matériaux de couverture*

Au sortir de la guerre de Cent Ans, les seuls bâtiments de la province couverts d'ardoises sont les bâtiments publics et les bâtiments du roi, c'est-à-dire les sièges du pouvoir dans la province (la porte de la Vicomté, la porte du milieu du Pont de Seine et la Tour du Roy du château à Rouen)<sup>553</sup>. Les causes en sont simples : à ce moment, l'ardoise provient surtout des lointaines Ardennes et son transport augmente considérablement son prix ; l'ardoise est un matériau lourd qui nécessite une charpente solide, donc coûteuse. Dans les décennies suivantes, la situation évolue grâce aux chantiers des grands seigneurs qui sont les seuls à ce moment à avoir des revenus suffisamment importants pour se payer ce luxe. Les châteaux de Gaillon et de Longueville, l'hôtel archiépiscopal de Rouen, le prieuré de Grandmont sont couverts d'ardoises. Ces grands chantiers contribuèrent à stimuler les ventes et, partant, à la mise en place d'un commerce de redistribution centré sur Rouen. Mais il faut attendre la fin du XV<sup>e</sup> siècle et le début du siècle suivant pour voir une utilisation plus grande des ardoises. En outre, l'ardoise ne vient plus seulement des Ardennes, mais de régions plus faciles d'accès par bateau, en particulier des environs d'Angers. Le palais du Neuf-Marché et l'hôtel abbatial de Saint-Ouen à Rouen sont couverts d'ardoises d'Angers, comme, selon toute vraisemblance, les corps neufs de Gaillon<sup>554</sup>. De fait, le célèbre *Livre des fontaines* de Jacques Le Lieur (vers 1525) montre une situation de Rouen bien différente de l'après guerre de Cent ans : si les nouveaux bâtiments officiels (Palais du Neuf-Marché, hôtel des Généraux des Finances) présentent une belle couverture bleutée, les églises, l'hôtel archiépiscopal et l'hôtel de Fécamp, les hôtels particuliers (de Bourgheroulde, des Caradas) et les villas suburbaines (« jardin du Général Preudhomme ») sont aussi couverts d'ardoises (fig. 797, 799 et 835). Les maisons campagnardes de la noblesse ont certainement suivi ce mouvement. En 1498, la « grande maison » du manoir de Perrier-sur-Andelle est couverte d'ardoises et animée de faitages et d'épis de faitage en plomb doré<sup>555</sup>. En 1516, le château de Logempré appartenant à la seigneurie du Pont-Saint-Pierre est, lui aussi, couvert d'ardoises<sup>556</sup>. A Saint-Nicolas d'Aliermont, en 1528, la « grande maison » du manoir en était couverte<sup>557</sup>. Les toits en pavillon de Tilly, vers 1528-1535, qui calquent ceux du magnifique château de Gaillon, étaient probablement comme eux couverts d'ardoises et surmontés de

---

<sup>553</sup> Sur l'utilisation de l'ardoise en Normandie aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, voir : LARDIN 1999, p. 73-74.

<sup>554</sup> AM Rouen, XX3, fol. 162 v., cité par LARDIN 1999, p. 74 (Palais du Neuf-Marché) ; Arch. dép. Seine-Maritime, 14 H 86, fol. 43 r. (hôtel abbatial, article « Achat de ardoize »).

<sup>555</sup> Volume II, notice n° 41 (Perriers-sur-Andelle).

<sup>556</sup> LARDIN 1998 I, p. 218.

<sup>557</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, G 430, fol. 50 v., cité par LARDIN 1998 I, p. 218. En 1480, les toits étaient encore couverts de tuiles.

faîtages en plomb doré<sup>558</sup>. Les grands toits du château de Mesnières le sont également (fig. 808)<sup>559</sup>, comme ceux des maisons seigneuriales de Fontaine-le-Bourg (fig. 343), de La Folletière (fig. 736), de Thevray (fig. 614), de Chambray et du Mesnil-Jourdain, même si les textes qui l'attestent sont parfois tardifs<sup>560</sup>.

Mais si le bâtiment principal semble toujours couvert d'ardoises, les bâtiments secondaires le sont plus rarement, sans doute pour l'économie, mais aussi pour le principe de hiérarchie entre les bâtiments. A Thevray, hormis la tour-maîtresse et la maison seigneuriale, seuls le puits et le « pavillon du portail » sont couverts d'ardoises, sans doute parce que le premier est au centre de la cour et le second lui donne accès ; les autres dépendances sont couvertes soit de tuiles, soit d'essentes<sup>561</sup>. A Fontaine-le-Bourg, les deux bâtiments principaux, les tourelles et le pavillon d'entrée du parc à gibier sont couverts d'ardoise, tandis que les dépendances (écuries, granges, colombier, étables) sont couvertes de tuiles ou de chaumes<sup>562</sup>.

### *Les métaux*

Les métaux, tout particulièrement le fer, sont très utilisés sur le chantier, sous des formes assez diverses : les barreaux aux soupiraux du sous-sol et aux fenêtres du rez-de-chaussée, les barres employées pour porter les briques du foyer des cheminées, les serrures et ferrures des portes et fenêtres, les clous pour fixer les lattes de la couverture ou pour fixer les ardoises et les tuiles, le plomb des faîtages, des épis, des terrasses ou encore pour tenir les verres des vitrages, plus rarement les tirants noyés dans la maçonnerie ou pour ancrer les murs-pignons.

Le fer provenait d'Espagne, d'Allemagne et de Normandie, dans des proportions qu'on ignore. Mais il semble que le fer normand était majoritaire<sup>563</sup>.

La première région de production, la plus importante, est le Pays d'Ouche, qui fournit en particulier du fer plat pouvant ensuite être facilement transformé par les ouvriers du fer à Rouen et dans le reste de la province. C'est dans cette région, à proximité de la grande forêt royale de Breteuil, que François I<sup>er</sup> fait établir une fonderie et des forges pour munir l'armée royale en

---

<sup>558</sup> Volume II, notice n° 49 (Tilly).

<sup>559</sup> « Tous les matériaux (tant boys, pierre, ardoise, plonc, colunes de marbres que ledit baron [Charles de Boissay, baron de Mesnières] avait fait apporter en son chasteau), qui estoient prests et destinés d'estre employés a la perfection d'icelui » (texte du 27/01/1553 (n.st.), cité par PREVOST 1915-1919).

<sup>560</sup> Volume III, Document n° 9, article 3 (Fontaine-le-Bourg, fin 1556) et Document n° 22 (Thevray, 1620) ; Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 437, fol. 61 et suiv., aveu du Mesnil-Jourdain, 1665 ; Arch. dép. Eure, E 842, aveu de La Folletière, 27/03/1677 ; E 132, aveu de Chambray, 17/10/1754.

<sup>561</sup> Volume III, Document n° 22.

<sup>562</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, terrier 40 (s.d., milieu XVIII<sup>e</sup> siècle) et 7 H 1143, procès-verbal de visite des bâtiments de Fontaine-le-Bourg, 10-15/07/1679.

<sup>563</sup> ARNOUX 1990 ; LARDIN 1998 I, p. 225-294 ; ARNOUX 1999.

artillerie à la fin de l'année 1540<sup>564</sup>. Certains maîtres de forge du pays semblent s'être considérablement enrichis dans la métallurgie au cours de cette décennie, à tel point que l'un d'eux, Robert de Varennes, peut faire l'acquisition de la seigneurie de Longuelune en 1546, en porter le titre et y faire construire une belle maison seigneuriale<sup>565</sup>. Des gentilshommes du pays semblent être aussi partie prenante dans ce commerce, tel le seigneur de Glisolles qui possède une forge sur son domaine, en bordure de l'Iton<sup>566</sup>. La deuxième région est autour de la forêt d'Eawy, avec les villages de Bully, Bures, les Autieux, Torcy-le-Petit, Escalles et Saint-Martin de Bellencombre. La troisième région est celle de la forêt de Bray, avec les villages de Forges-en-Bray, Beauvoir-en-Lyons, Gournay. Là encore, les seigneurs locaux semblent avoir joué un rôle important dans le développement des forges, notamment à haut fourneau, qui révolutionnent les conditions économiques de la production à partir des années 1480. Ainsi, en 1518, sur la rivière l'Andelle, une forge à haut fourneau appartient à la baronnie de Perriers-sur-Andelle, dépendante de l'abbaye de Saint-Ouen, tandis que deux hauts-fourneaux appartiennent au seigneur de Normanville, Jean Basset<sup>567</sup>. Il faut croire qu'à partir du minerai de fer acheté dans le pays de Bray voisin et des droits qu'ils ont sur la forêt voisine de Lyons, l'abbé de Saint-Ouen et le seigneur de Normanville ont profité des nouvelles conditions de production du fer. Selon Philippe Lardin, le fer ainsi transformé était dirigé au-delà de la Normandie et, en particulier, vers le marché parisien<sup>568</sup>.

De fait, à partir des décennies 1460-1470, il est relativement aisé pour les gentilshommes normands de se procurer les matériaux issus de la production métallurgique nécessaires à leurs chantiers de construction. Ainsi, un peu partout en Normandie – et apparemment surtout dans les villes – on voit se multiplier les maréchaux-fabricants de clous. Les officiers de la baronnie du Bec-Crespin achètent les clous à un maréchal-ferrant de Montivilliers dans les années 1460, puis,

---

<sup>564</sup> *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>* IV n° 11639 (15/09/1540), VIII n° 32916 (16/09/1540), IV n° 11676 (10/1540).

<sup>565</sup> Volume II, notice n° 34 (Longuelune).

<sup>566</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 418, pièce n° 73, aveu rendu par Nicolas Chevalier pour le fief de Glisolle, 25/06/1599 : « *Item, une mesure maison appelée la maison de la forge, ainsy qu'elle se comporte avecq ung petit four a prendre d'un cocté Nicolas Deschamps, escuier, d'auctre costé la riviere, d'un bout lad. riviere, le tout contenant trois verges ou environ.* »

<sup>567</sup> AM Rouen, tiroir 173, liasse n° 1, cité par LARDIN 1998 I, p. 240-241 : compte-rendu d'une visite effectuée le 8 mai 1518 par une délégation de conseillers de la ville de Rouen, qui, face à la pénurie chronique de bois dont souffrait la ville, s'était rendue dans la forêt de Lyons et sur la rivière d'Andelle, pour essayer d'améliorer l'approvisionnement ; ils constatèrent notamment que « joignant la forest de Lions vers Normanville avoyt trois forges à hault fournyau pour fêre fer qui usoient un merveilleux nombre de bois, l'un appartenant à l'abbaye de Saint-Ouen que tient un nommé Quoret, les deux autres appartenans au sieur de Normanville ».

<sup>568</sup> LARDIN 1998 I, p. 240-241.

en 1484, à un tabellion qui vendait aussi de l'avoine et, en 1505, aussi bien à Harfleur qu'à Montville près de Rouen<sup>569</sup>.

La situation est peu différente pour le plomb, bien qu'il soit presque exclusivement importé d'Angleterre aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Hormis les périodes de conflit plus ou moins ouvert entre la France et l'Angleterre, le commerce du plomb ne connaît pas de réel problème au cours de la période. Pour le couvrement des parties hautes du château de Chambord, c'est précisément à Rouen que viennent se fournir en plomb les ouvriers du roi<sup>570</sup>.

---

<sup>569</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1596, fol. 100 r., compte de l'année 1461-1462, 1 ER 1597, fol. 149 v., compte de l'année 1484-1485 et 1 ER 1598, compte de l'année 1505-1506. LARDIN 1998 I, p. 266.

<sup>570</sup> « Permission à Jehan Caboche et Francoys Aux Beufz, plumbeurs, de faire mener et conduire franchement et quietement, tant par terre que par eaue, depuis la ville de Rouen jusques au port de St. Dié sur la rivière de Loire, le nombre et quantité de cent milliers de plombs qu'il leur convient avoir pour faire la plomberye de l'edifice du chasteau de Chambort » (Texte daté de 1538, cité par CHATENET 2001, p. 58).

## CHAPITRE V

### ***LE POURPRIS DU MANOIR***

Pourpris : C'est tout ce qu'un bourg, ou un fief, ou un manoir comprend tant en maisons, mesures, que jardinages.

Michel Houard, *Dictionnaire [...] de la Coutume de Normandie*, 1781<sup>571</sup>.

Le manoir est à la fois une exploitation agricole, le siège d'un domaine noble, et une résidence permanente ou temporaire ; il a, en outre, des fonctions défensives et ostentatoires. Tout comme le château, l'ensemble manorial imprime son empreinte au paysage environnant. Mais l'ensemble manorial et son environnement ont été souvent considérablement altérés au cours des siècles. Aussi, avant toute analyse, convient-il de tenter une restitution de l'état originel. C'est en effet sur un corpus de manoirs restitués que repose ce chapitre<sup>572</sup>.

#### **Les enclos**

##### *Clôtures et défense du manoir*

L'image dominante du manoir est celle d'une cour bordée de bâtiments et de murs d'enceinte, comme en Bretagne et en Touraine<sup>573</sup> ; une image que propose aussi les traités d'agronomie du XVI<sup>e</sup> siècle, comme celui de Charles Estienne<sup>574</sup>. Mais dans un certain nombre de manoirs de haute Normandie, principalement dans le pays de Caux, la clôture est constituée de talus plantés d'arbres, qu'on appelle fossés dans la province (fig. 712). Ainsi en est-il à Auffay, Beuzeville-la-Grenier et Caumare pour ne citer qu'eux<sup>575</sup>. Cette solution a l'avantage de mettre l'enclos et ses bâtiments à l'abri des vents dominants<sup>576</sup>. La nature végétale de ce type d'enceinte

---

<sup>571</sup> HOUARD III (1781), p. 512.

<sup>572</sup> La méthode que j'emploie est exposée dans mon mémoire de DEA (PAGAZANI 2002, p. 20-22 et 33). Pour le détail des restitutions, voir les notices de mon *Catalogue raisonné* (voir : volume II).

<sup>573</sup> CHATENET et MIGNOT (dir.), 1993, p. 65 ; CRON 1997, p. 21-28.

<sup>574</sup> ESTIENNE et LIEBAULT 1572, Livre I, Chap. 5, fol. 7 : « Ceste court contenant un arpent en quarré, sera fermée de murailles de 18 poulces d'espesseur [env. 50 cm], & de 10 pieds de hauteur [env. 3,3 m], depuis le rez de chaussée, pour appuier vos bastiments par dedans : & pour obvier au danger des larrons, y aura des chaines [de pierres] par voyes & bonnes encogneures, selon la commodité de vostre lieu, & des estoffes [matériaux] ».

<sup>575</sup> Les autres sont : Anquetierville, Beuzeville-la-Guérand, Le Hérault, Commanville, l'Ecluse, Caltot, Raimbertot, Sénitot, Saffray, Bois-Rosé, La Valouine, Mentheville.

<sup>576</sup> GAROFALO et WARNIER *s.d.*, p. 3. A Mentheville, nous savons qu'un tel talus est ancien puisqu'un aveu rendu en 1680 nous apprend que le domaine est « clos de fossez [des talus] sur lequel il y a quelques arbres de haute fustaye » (Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 424, pièce n° 77 : aveu de Pierre Viger pour le fief de Mentheville,

rend difficile voire impossible toute datation en l'absence de fouilles<sup>577</sup>, mais pour nombre de manoirs, l'examen des bâtiments anciens situés à proximité de talus et parallèles à eux n'a pas révélé les arrachements qu'aurait laissés la destruction de murs d'enceinte<sup>578</sup>. On peut donc légitimement penser que ces manoirs étaient clos, à l'origine, par des talus plantés. Au manoir archiépiscopal de Frenes-l'Archevêque, dans l'Eure, près de Rouen, cent chênes de 16 à 19 pieds de hauteur (5,30 m à 6,30 m environ) furent plantés en 1477 autour du jardin « afin de rompre les vents qui pourroient grever ou abastre les pommiers »<sup>579</sup>. Certes, ce texte ne dit pas que les chênes étaient plantés sur des talus, mais la disposition des arbres autour d'un enclos, en l'occurrence un jardin, est semblable aux dispositions qu'on a déjà rencontrées. L'utilisation d'arbres de hautes futaies, pour protéger les arbres fruitiers de la parcelle, répond à la nécessité de protéger les enclos manoriaux des vents dominants dans le pays de Caux, comme c'est aussi le cas dans certains terroirs de basse Normandie<sup>580</sup>. La cour seigneuriale ou la basse-cour de nombreux manoirs étaient en effet plantées d'arbres fruitiers, en général des pommiers, comme l'attestent des mentions cadastrales<sup>581</sup> et des photographies anciennes. On notera cependant que ce type de clôture caractérise le plus souvent des manoirs d'importance très secondaire. D'autres manoirs du pays de Caux, situés non pas dans la plaine mais au creux d'une vallée ou en bordure de la Seine, sont fermés par des murs d'enceinte plus traditionnels, en pierre (Etelan, le Bec-Crespin, Fontaine-le-Bourg). Manifestement, les deux faits sont liés : parce qu'ils sont placés dans un site protégé, au creux d'une vallée, les domaines les plus importants sont démunis de tels brises vents, car ils n'en ont pas l'utilité.

Mais les arbres plantés sur un talus n'étaient pas utilisés seulement pour protéger le manoir et ses différents enclos, comme le révèle un aveu du XVII<sup>e</sup> siècle : à Goderville, les « jardins fruitiers » possèdent des « ceintures d'arbres pour l'ornement »<sup>582</sup>. Cette fonction d'ornement rappelle le « décorément » que procurent au lieu manorial les avenues plantées

---

10/05/1680). Précisons cependant que ce sont les parcelles de terres en labour, les prés et prairies, qui étaient closes par ces talus ; l'enclos manorial, quant à lui, était, à l'origine, fermé par des murs, comme l'atteste l'analyse des bâtiments (volume II, notice n° 37 : Mentheville).

<sup>577</sup> Voir : MANEUVRIER 2003 et FAJON 2003.

<sup>578</sup> Ce sont : Auffay, Bailleul, Beuzeville-la-Grenier, Beuzeville-la-Guéraud, Caltot, Cleuville, Sénitot, Bois-Rosé, Caumare, Commanville, l'Ecluse, le Hérault, Héronnelles, Raimbertot, Saffray.

<sup>579</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, G 563, comptes de Frenes-l'Archevêque, 1477-1478 (texte cité par DE LA CONTE 1997, p. 67-78).

<sup>580</sup> SINCE 2003a, p. 176.

<sup>581</sup> Pour ne citer que ces exemples, les basse-cours d'Etelan (Arch. dép. Seine-Maritime, 3 PP 770), des Rocques (3 PP 635), et les cours seigneuriales du Hérault (3 PP 743), d'Héronnelles (3 PP 307), de Mentheville (3 PP 736) et du Plain-Bosc (3 PP 222) sont des « vergers », des « terrains plantés » ou des « cours plantées ».

<sup>582</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 424, pièce n° 9, aveu pour Goderville, 15/03/1687.

d'arbres que préconise Olivier de Serres<sup>583</sup> : les rideaux d'arbres « droictement alignés » pour former la clôture de nos manoirs devaient plaire aux contemporains au même titre.

Cependant, l'essentiel des *pourpris* situés ailleurs que dans le pays de Caux (Roumois, pays de Bray, plaine du Neubourg, etc.) sont, comme il est précisé dans les aveux, enclos « de murailles » (Chauvincourt, Chambray) ou « de murs » (Mesnil-Jourdain), de « muraille de brique » (Martainville), « de mur de bauge » (Glisolles, Beaumont), ou « enclos d'eau » (Goderville), mais encore « fermé en murailles, environné de profonds fossez pleins d'eaux, vivier, avec pont-levis » (Bec-Crespin)<sup>584</sup>. C'est-à-dire, pour reprendre l'expression d'Estienne et Liébault, « selon la commodité [du] lieu & des estoffes [les matériaux locaux] »<sup>585</sup>. Dans certains textes, il est aussi précisé les différentes clôtures du domaine : au Mesnil-Jourdain, le « chasteau » (en réalité un grand corps de galerie auquel on a donné la forme d'un logis) est « clos de fossés », la cour manoriale, où sont la maison seigneuriale et les autres bâtiments, « de murs », sans précision, et le grand parc de « murs de bauge »<sup>586</sup>.

Naturellement, plus on monte dans la hiérarchie des domaines, plus les éléments de défense sont importants. Ainsi les *pourpris* des pleins-fiefs, châtellenie ou baronnie sont-ils presque systématiquement ceinturés de hauts murs et de grands fossés ou de douves maçonnées en eau<sup>587</sup>. Cela rejoint le constat que j'ai fait plus haut : ces fiefs importants, établis de longue date dans un site en fond de vallée, protégeaient et contrôlaient le passage sur la rivière, tandis que le cours de celle-ci, en partie détourné, alimentaient les douves ceinturant la cour manoriale. Ces éléments de défense, plus importants, étaient soumis à une permission royale<sup>588</sup>. Ainsi, en 1489, lorsque Jacques de Chambray commence d'édifier à Thevray une « tour ou maison forte ayant fossés et pont-levis » sans autorisation, les représentants du roi s'y opposent. Ce seigneur dût faire valoir l'antiquité de la fortification, constituée d'une « motte ancienne, d'anciennes murailles et fondements, de grands fossés larges et profonds », pour qu'il puisse poursuivre la construction<sup>589</sup>.

---

<sup>583</sup> SERRES 1600, Septiesme Lieu, Chap. IX, p. 1174-1175.

<sup>584</sup> Arch. dép. Eure, E 144, aveu 5/05/1629 (Chauvincourt), E 132, aveu du 20/08/1692 (Chambray) ; Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 437, fol. 61 et suiv., aveu du 9/12/1665 (Mesnil-Jourdain), 14 H 1281, liasse n° 3, lots et partages du 2/06/1545 (Martainville), 2 B 418, pièce n° 73, aveu du 25/06/1599 (Glisolles), 2 B 432, pièce n° 22, aveu du 30/03/1686 (Beaumont), 2 B 424, pièce n°6, aveu du 10/08/1586 (Goderville), 2 B 424, pièce n°25, aveu du 12/01/1672 (Bec-Crespin).

<sup>585</sup> ESTIENNE et LIEBAULT 1572, Livre I, Chap. 5, fol. 7.

<sup>586</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 437, aveu du 9/12/1665, fol. 61 (Mesnil-Jourdain).

<sup>587</sup> Ce sont : Acquigny, Archelles, Le Bec-Crespin, Chambray, Clères, Fontaine-le-Bourg, La Folletière, Normanville.

<sup>588</sup> En Normandie, ce type de permissions existe depuis au moins les textes législatifs édictés à la fin du XI<sup>e</sup> siècle par les fils de Guillaume Le Conquérant (BUR 1986, p. 147-148).

<sup>589</sup> QUEVILLY 1882, p. 483-484.

Si les domaines de moindre importance possèdent ces éléments, ils sont plus modestes : les fossés, moins larges, ne sont pas maçonnés mais simplement creusés, les murs de l'enceinte moins épais et moins hauts, l'entrée n'est généralement défendue que par une porte. Les fausses-braies maçonnées en pierre du Bec-Crespin, siège d'une baronnie, se retrouvent à Tilly, Archelles, Le Hom ou Beaumont sous une forme plus simple, en « terreau » pour reprendre l'expression de Du Cerceau<sup>590</sup>.

Mais quelque soit le rang du domaine ou du propriétaire, on note un souci de mise en valeur de ces éléments : murs crénelés (Martainville, Tilly, Ménilles, Le Hamel, Chambray ; fig. 751 et 772), murs en brique à motifs de briques surcuites (Martainville, Beaumont, Boos, Bourgheroulde, Tilly), en pierre et silex appareillés en damier (Les Rocques, Le Hamel), en moellon recouvert d'un enduit clair sur lequel se détachent des motifs en brique (inscriptions à Ménilles, tables à crossettes à Brécourt) ou encore en assises de brique et pierre alternées (Caltot), parfois agrémentés de motifs plus complexes (Archelles ; fig. 43).

Les clôtures ont connu une évolution marquée au cours du temps, qui touche principalement leurs fonctions défensives et ostentatoires. Aussi étonnant que cela puisse paraître, au sortir de la guerre de Cent Ans et des troubles civils qui suivirent, les manoirs qu'on relève n'ont que peu de défenses. A l'exclusion des sièges de baronnie et de châtellenies où le propriétaire faisait sa résidence principale (Clères, Goderville, Chambray), qui furent relevés dès les années 1470-1480 avec les éléments de défense déjà évoqués (châtelet ou logis-porte, douves, pont-levis, tours et tourelles), les manoirs de Perriers, Anquetierville, Caumare, Beuzeville-la-Grenier, Etelan, Héronnelles, Le Hérault, La Boissaye semblent être pour ainsi dire dépourvus d'éléments de défense. Seul le logis possède parfois une petite meurtrière pour protéger l'entrée ou l'arrivée au manoir. A Etelan, le logis semble être une *maison plate*, sans éléments de défense, seule une petite meurtrière protège le portail et une autre le jardin (fig. 289 et 299). Les gentilshommes normands connaissaient peut-être trop la guerre qu'ils venaient de quitter pour croire encore à la possibilité de défendre leurs petits domaines campagnards par des moyens traditionnels.

Certains d'entre eux, cependant, à partir des années 1495, munissent leur corps de logis de petites canonnières à la française installées au bas de leurs tours, dans une pièce voûtée en coupole (Houlbec, La Motte à Saint-Mards de Fresnes), défense qui ne peut que servir à éloigner quelques « larrons ».

---

<sup>590</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1582, n° VIII, X, XI et XXXVII.

A la même époque, les éléments de défense prennent un tour nouveau, plus civil dans leurs formes et leur fonction, mais sans doute tout aussi efficace dans ce qu'ils devaient évoquer aux hommes du XVI<sup>e</sup> siècle. A Martainville, dès vers 1495, la cour au centre de laquelle se dresse la maison seigneuriale de plan massé, ainsi isolée tel un donjon ou une tour-maîtresse du XIV<sup>e</sup> siècle, est fermée de murs crénelés et cantonnée de tourelles basses, disposition qui préfigure les plates-formes cantonnées de tourelles ou de petits « forts » des « villas en forme de châteaux isolés sur plate-forme », dont Jean Guillaume a restitué la genèse, du prieuré de Coussay (1521) à Wideville (1580)<sup>591</sup>. L'évocation des tours-maîtresses médiévales est d'autant plus évidente à Martainville que le sommet des tours du logis était muni de consoles, aujourd'hui disparues mais dont on voit encore les pierres sciées, qui portaient corniche et coyau, motif rappelant des mâchicoulis (fig. 475 et 478)<sup>592</sup>. Ce type d'appareils militaires fictifs tend à se généraliser à partir de ce moment : consoles portant corniche et coyau à Normanville (vers 1500 ; fig. 535) et au Bec-Crespin (vers 1575-1585 ; fig. 113), ou pseudo chemin de ronde sur grosses consoles aux tours d'Auffay et d'Houlbec (vers 1510)<sup>593</sup>. A partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, l'emploi de simples petites consoles ou de modillons empruntés au répertoire *classique* suffit à évoquer les mâchicoulis : ces petits motifs se voient à la façade en fond de cour de Mesnières (vers 1545 ; fig. 813), au sommet des murs de Beuzeville-la-Grenier (vers 1550-1560 ; fig. 126) ou encore à Fleury (vers 1563-1570) (fig. 305). C'est tout aussi naturellement que ces motifs hérités de l'époque médiévale, mâchicoulis, murs crénelés, chemins de ronde, voient leur usage détourné à des fins plus récréatives. Mais ce phénomène, peut-être nouveau, qui touche principalement au jardin, appelle des développements particuliers : je les évoque plus loin<sup>594</sup>.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de voir, à partir des années 1520, la cour s'ouvrir sur le paysage alentour. Aux Rocques (vers 1525-1535), peut-être pour la première fois en Normandie, la cour est bordée sur l'un de ses côtés par un simple garde-corps<sup>595</sup>. Il faut dire que le site, en pente douce, ouvert sur le remarquable paysage du Val de Seine, se prêtait à une telle disposition. La cour, plane, est traitée en terrasse pour dominer un jardin en contrebas qui descend en pente douce jusqu'à la Seine (fig. 570, en 2). L'innovation des Rocques ne semble pas avoir eu de succès immédiat – autant qu'on puisse en juger, car des dispositions analogues ont pu disparaître sans laisser de trace. Elle est cependant reprise plus tard, dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. A Bailleul (vers 1563-1565), la cour fermée par de hauts murs était ouverte

---

<sup>591</sup> GUILLAUME 1999, tout particulièrement p. 22-24 ; GUILLAUME 2004. Sur Martainville, voir : Volume II, notice n° 36.

<sup>592</sup> Les consoles de Martainville ont été sciées au ras du mur.

<sup>593</sup> Volume II, notices n° 5 (Auffay-la-Mallet), n° 9 (Le Bec-Crespin), n° 31 (Houlbec) et n° 40 (Normanville).

<sup>594</sup> Voir : *Vraies et fausses fortifications : le rôle du jardin*, p. 311-314.

du côté de la grande maison seigneuriale qui se dressait entre elle et le jardin : bordée par un garde-corps, cette partie de la cour était en terrasse pour donner des vues sur le jardin situé en léger contrebas – son sol était à environ 1,50 m au-dessous du sol de la cour (fig. 83)<sup>596</sup>. Le jardin était ainsi protégé des vents dominants qui soufflent sur le plateau. Bien mieux, l'architecte de Bailleul a traité de manière exceptionnelle ce garde-corps, pour *théâtraliser* l'accès au bâtiment principal : il lui a donné la forme d'un exèdre monumental, qui n'est pas sans rappeler la cour « en forme de théâtre » du Château neuf de Saint-Germain-en-laye de Delorme ou le projet d'agrandissement de Chenonceau par Bullant (fig. 85 et 86)<sup>597</sup>. Beaucoup plus modestement, à Archelles (vers 1567-1575), des murs bas bordent en partie la cour et le premier jardin pour donner des vues sur les jardins suivants, plus vastes (fig. 47).

Hors ces deux derniers exemples, la clôture du *pourpris* connaît un infléchissement majeur avec les guerres de Religion (1562-1598). Le manoir se reforce au cours de cette période troublée. Du Bourgtheroulde (vers 1562-1570) aux Mottes (vers 1580-1590)<sup>598</sup>, de nouvelles clôtures ferment désormais le manoir, qui est le plus souvent rebâti en partie ou entièrement à ce moment : le *pourpris* est défendu par de hauts murs de clôture, parfois crénelés (Le Hamel) ou bordés de fausses-braies (Le Hom, Thevray, Beaumont), et par des tours, des tourelles ou des pavillons, munis de nombreuses petites canonnières pour armes à feu légères (fig. 103 et 104). C'est aussi au cours de cette période qu'apparaît une formule plus simple, mais qui connut un grand développement : les angles des enclos traités en forme de bastions. Généralement placés sur le chemin d'accès au manoir, ce motif architectural et militaire est utilisé aux murs de l'avant-cour à Archelles (fig. 40), aux murs du jardin du Bourgtheroulde (fig. 182) et de Mirosmesnil (fig. 775), et dans beaucoup d'autres manoirs où cette disposition, maintenant disparue, était encore visible au XVIII<sup>e</sup> siècle – l'atlas Trudaine en conserve le souvenir<sup>599</sup>. Au Plain-Bosc, l'enclos entouré de murs, cantonné de pavillons percés de meurtrières, était aussi flanqué par endroit de petites plates-formes saillantes, permettant un tir rasant (fig. 552)<sup>600</sup>. A Thevray, ce sont les douves qui prennent une forme bastionnée du côté du jardin (fig. 611).

On observe aussi le détournement de bâtiments liés à une prérogative seigneuriale comme éléments de défense. Aux Mottes, le colombier et la chapelle nouvellement construits cantonnent

---

<sup>595</sup> Volume II, notice n° 44 (Les Rocques).

<sup>596</sup> Volume II, notice n° 7 (Bailleul).

<sup>597</sup> ROY I (1929), p. 375-380.

<sup>598</sup> Les autres sont : Le Hom (vers 1560-1570), La Chapelle (vers 1560-1570), La Folletière (la basse-cour, vers 1560-1570), Mirosmesnil (s.d., vers 1560-1570 ?), Thevray (vers 1566-1570), Archelles (vers 1567-1575), Le Plain-Bosc (vers 1570-1580), Les Brûlins (vers 1570-1580), Beaumont (1575-1581), Brécourt (1577-1580).

<sup>599</sup> Volume II, notices n° 6 (Bailleul), n° 14 (Bourgtheroulde) et n° 75 (Mirosmesnil).

les angles de la plate-forme (fig. 521 à 523) : le rez-de-chaussée, percé de nombreuses petites meurtrières, est utilisée pour la protection du manoir tandis que la partie supérieure est utilisée pour les fonctions qu'on a dites ; en outre, le bâtiment de la chapelle, avec son plan en éperon, permet ainsi de protéger les bras de la rivière (fig. 520). A Beaumont, le colombier, percé de canonnières à redans, flanque l'enceinte (fig. 102 et 106). A Archelles, le colombier, qui a aussi cet usage, est placé en bordure de la rivière (fig. 40 et 48). A Thevray, la chapelle et la cuisine sont percées de petites meurtrières pour défendre le manoir et la fausse-braie qui borde le bâtiment de dépendance auquel ils sont attachés (fig. 624 et 629). Androuet du Cerceau ne fera que reprendre ce nouvel usage dans ses modèles pour « bastir aux champs » de 1582<sup>601</sup>.

### *Les différents types d'enclos et leur organisation*

Pour cette enquête, il faut distinguer les enclos qu'on peut appeler, par convention, principaux, la cour seigneuriale, la basse-cour, le jardin et éventuellement l'avant-cour, qui organisent l'espace proche du logis seigneurial, et les enclos secondaires, plus éloignés du bâtiment principal : le verger, la garenne, le parc.

Les ensembles seigneuriaux sont majoritairement dans un enclos unique, où s'élèvent à la fois le logis seigneurial et les bâtiments de dépendance<sup>602</sup>. Le regroupement de ces bâtiments dans un même espace suggère un mode de vie assez rustique des seigneurs, peut-être pas si éloigné de la façon de vivre de leurs fermiers. Mais tout dépend de la qualité du fief et du niveau social du seigneur : s'il est vrai qu'on a souvent affaire à de petites seigneuries (vavassories, huitièmes ou quarts de fief), certaines sont plus importantes, ce qui implique un niveau social élevé du seigneur, peu compatible avec un mode de vie rustique, comme à Clères, qui est le siège d'une baronnie. Encore faut-il voir la répartition des bâtiments à l'intérieur de la cour unique. A Clères, le logis seigneurial et les bâtiments principaux attachés au siège de la baronnie (Cohue, logis secondaires) sont d'un côté de la cour et les bâtiments agricoles de l'autre, ce qu'éclaire l'histoire particulière de ce fief : l'enclos unique est l'ancienne basse-cour du château des barons de Clères commandant l'accès à la forteresse qui se dressait sur une motte environnée de douves ; après la guerre de Cent Ans, Georges III de Clères fait rebâtir son nouveau logis non pas sur l'ancienne forteresse détruite, mais dans l'ancienne basse-cour (fig. 262).

---

<sup>600</sup> Volume II, notice n° 42.

<sup>601</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1582, modèles n° I et III.

<sup>602</sup> 52 %, soit 40 manoirs (Anquetierville, Anvéville, Argueil, Auffay-la-Mallet, Beuzeville-la-Grenier, Beuzeville-la-Guéraud, Le Bois-Rosé, La Boissaye, Boos, Les Brûlins, Le Bus, Caltot, Caumare, Chauvincoourt, Clères, Cleuville, Commanville, L'Ecluse, Emfrayette, Ernemont, Le Flot, Les Fossés, Fours, Les Grands Ifs, Harquency, Le Hérault, Héronchelles, Jouveaux, Longuelune, Les Maillets, Mentheville, Le Plain-Bosc, La Pommeraye, Prey, Raimbertot, Réauté, Saffray, Senneville, La Valouine, Le Vièvre).

Les dimensions de l'enclos unique sont variables. Il faut cependant signaler les cas où la parcelle a une superficie réduite et où les bâtiments sont rapprochés les uns des autres au point d'entourer complètement (ou presque) la cour (Les Maillets, le Flot, La Valouine). La fonction de défense, même limitée, a sans doute commandé cette disposition (fig. 319, 448 et 655). Pour preuve : à La Valouine, tous les bâtiments agricoles sont percés de petites meurtrières en partie haute de leur mur sur cour pour protéger celle-ci ; le manoir des Maillets est entouré de fossés – il n'en existe pas de traces au Flot, mais l'éventualité de leur présence à l'origine n'est pas à écarter. De plus, des tours flanquent ou cantonnent les murs d'enceinte. Bien entendu, cela ne veut pas dire que les manoirs aux vastes parcelles cités plus haut étaient dépourvus d'éléments défensifs : on l'a vu, au Plain-Bosc, l'enclos était entouré de murs, cantonné de pavillons percés de meurtrières et flanqué par endroit de petites plates-formes saillantes (fig. 553 et 554).

L'enclos unique est généralement plus ou moins quadrangulaire, les contraintes du site influant bien entendu sur sa forme. Les exemples d'organisation orthogonale et géométrique sont plutôt rares (aux Maillets, au Flot, au Plain-Bosc, aux Brûlins et à La Valouine). Pour beaucoup d'entre eux, ils témoignent d'une reconstruction *a novo*, d'autant que les principaux bâtiments, dont la demeure seigneuriale, ont été construits au même moment (les autres bâtiments furent édifiés ultérieurement)<sup>603</sup>.

Comme on l'a vu pour Clères, l'organisation des bâtiments à l'intérieur même de certains enclos uniques suggère une distinction et une hiérarchisation entre les bâtiments à vocation agricole d'un côté, et le logis seigneurial et les édifices liés à son fonctionnement ou à des prérogatives seigneuriales de l'autre. A Anquetierville, à Auffay-la-Mallet et à Beuzeville-la-Grenier, manoirs dont la parcelle est relativement vaste, le logis seigneurial et certains bâtiments de dépendance sont groupés de telle façon qu'ils semblent s'organiser autour d'une sorte de cour incluse dans le grand enclos du manoir, cour qui n'est cependant pas délimitée par autre chose que ces bâtiments (ni murs ni barrières ni haies par exemple ; fig. 31, 57 et 119). L'intention délibérée de distinguer deux pôles semble assurée : l'un agricole, avec des édifices voués à cet usage, l'autre seigneurial, commandé par la demeure principale. A Clères, la différenciation entre les bâtiments seigneuriaux et les bâtiments agricoles au sein même de l'enclos unique est plus nette : à l'est se trouvent le logis seigneurial, le bâtiment de service attenant, le bâtiment de justice et un logis secondaire ; à l'ouest, séparés des autres bâtiments par l'espace de la cour, s'élevaient les bâtiments de dépendance (ils furent rasés au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle) (fig. 262). Plus simplement, dans la majorité des autres manoirs de ce type (Prey, Le Mesnil-Jourdain, Le Bus,

---

<sup>603</sup> La nouveauté des bâtiments ou de l'implantation d'un manoir n'implique pas forcément la création d'une seigneurie à cette époque. Sur ce sujet, voir p. 93-101 : *L'assiette de l'ensemble manorial*.

Les Maillets, Beuzeville-la-Guéraud, Héronchelles, Commanville, L'Ecluse, Le Hérault, Longuelune, Saffray, Le Plain-Bosc, Senneville, Nouveaux, Mentheville, La Valouine), le logis seigneurial, isolé ou placé au fond de la cour, à l'écart des autres bâtiments, s'en distingue par ses dimensions et la qualité de ses matériaux et de leur mise en œuvre (fig. 479).

Les manoirs à enclos unique ont donc un rôle agricole important. Mais il ne faudrait pas en déduire que ce type de manoirs ne correspond qu'à des gentilshommes vivants sur leur terre. Les Maillets et Le Plain-Bosc sont des « maisons des champs » : la première au célèbre Jean Ango, alors gouverneur de Dieppe, la deuxième à Georges Langlois, un secrétaire du roi, qui réside à Rouen. Et d'autres manoirs correspondent à la résidence principale de seigneurs absents une partie de l'année pour leur charge, comme Martin Alorge qui était homme d'armes des ordonnances du roi ou Antoine de Houdetot, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi.

D'autres ensembles seigneuriaux, un peu moins nombreux, s'articulent autour d'au moins deux enclos : la basse-cour et la cour<sup>604</sup>. Dans la basse-cour se trouvent en général le logis du métayer, les bâtiments à usage strictement agricole (grange, pressoir, étables, bergeries) et souvent le colombier<sup>605</sup>. Dans la cour seigneuriale s'élèvent la demeure du seigneur, les bâtiments qui sont liés à son fonctionnement (cuisine, fournil, écuries, cellier, cave) et, lorsqu'il y en a une, la chapelle.

Pour la plupart des manoirs, la basse-cour commande la cour principale : l'accès au logis seigneurial se fait en passant par la basse-cour, ce qui contribue à renforcer et à expliciter le principe de hiérarchisation implicite comme on l'a vu dans certains manoirs à cour unique. Les principales variantes de ce type concernent l'agencement des enclos.

La succession des deux cours, la basse-cour précédant la cour seigneuriale, est le cas le plus fréquent, comme à Perriers, La Motte à Saint-Mards de Fresnes, Bailleul-la-Campagne et Acquigny pour ne prendre qu'eux (fig. 11, 68, 536 et 780). La basse-cour peut être dans ce cas placée grossièrement dans l'axe de la cour, comme à Perriers, Acquigny ou Archelles, ou, pour les cas les plus exceptionnels, réglée sur elle, comme à Bonnemare, au Hom et à Chambray (fig. 156, 247 et 757). Deux édifices se distinguent par le soin tout particulier apporté au cheminement vers le bâtiment principal. A Bonnemare, si on en croit une source du XVIII<sup>e</sup> siècle, un grand portail en forme d'arc de triomphe ouvrait la basse-cour sur la cour. A Chambray, la basse-cour

---

<sup>604</sup> 48 %, soit 37 manoirs. Ce sont : Acquigny, Archelles, Bailleul-la-Campagne, Bailleul, Beaumont, Le Bec-Crespin, Bonnemare, Bourdenis, Bourgheroulde, Brécourt, Cauville, Chambray, La Chapelle, Etelan, Fleury, La Folletière, Fontaine-le-Bourg, Les Fossés, Fry, Goderville, Heubécourt, Le Hom, Houlbec, Limeux, Les Loges, Martainville, Ménilles, Mesnil-Jourdain, Miromesnil, La Motte, Les Mottes, Normanville, Perriers, Les Rocques, Sénitot, Le Taillis, Thevray, Tilly.

prend une forme inhabituelle, qui rappelle le grand projet d'agrandissement de Chenonceau publié par Jacques Androuet Du Cerceau (vers 1576) : de plan trapézoïdale, elle se rétrécit progressivement en largeur invitant ainsi le visiteur à se diriger vers le châtelet d'entrée qui, placé au fond de la basse-cour, forme le point focal de cette majestueuse composition (fig. 247). Autant qu'on puisse en juger, ce type d'aménagements semble assez rare en haute Normandie : la succession des cours en gradins ou le logis surélevé précédé d'une terrasse, qui prennent un développement considérable dans le [Troisième] *Livre d'architecture* d'Androuet Du Cerceau de 1582, n'ont pas d'équivalent dans la province<sup>606</sup>. Il faut dire que ces dispositions supposent que le logis soit sur une éminence, précédé d'un terrain en pente, ce qui est loin, comme on l'a vu, d'être la situation préférée des gentilshommes normands pour leur logis.

Une autre organisation consiste à placer la cour et la basse-cour sur un axe transversal, comme à Martainville, Normanville, Heubécourt, La Chapelle, La Folletière (fig. 471, 531 et 732). On peut combiner les deux types. Ainsi, suivant l'entrée par laquelle on arrive à Tilly, Beaumont, Bailleul, Fleury ou Brécourt, l'organisation apparaît soit sur un axe transversal soit sur un axe longitudinal (fig. 99, 76, 191, 300 et 631).

A Houlbec, Caumare, Sénitot, La Motte ou Limeux, la cour principale est à l'intérieur même de l'enceinte de la basse-cour (fig. 239, 412, 581, 766 et 780). Toutefois, à Houlbec, à La Motte et à Caumare, la cour, bordée de fossés ou de douves, est nettement distincte de la basse-cour dans laquelle pourtant elle se trouve.

Pour cinq autres manoirs, Etelan, Goderville, Fontaine-le-Bourg, Le Bec-Crespin et Thevray, la basse-cour ne commande pas la cour seigneuriale (fig. 109, 282, 342 et 611). La distinction entre basse-cour et cour seigneuriale y est très nette dans la mesure où un chemin à Etelan, des douves à Goderville et à Thevray, les deux au Bec-Crespin et à Fontaine-le-Bourg séparent les deux enclos. Cette bipartition appuyée est la marque d'une volonté de séparer clairement le logis seigneurial et l'exploitation agricole : que ces manoirs soient le siège d'une baronnie ou d'une châellenie ne relève pas du hasard<sup>607</sup>.

Les jardins, garenne, verger, parc, bois-taillis et pépinières, que le cadastre ancien permet de localiser, complètent l'organisation des manoirs à enclos unique et à enclos multiples qu'on vient de voir. Ces espaces, auxquels est attachée une fonction récréative, appellent un traitement

---

<sup>605</sup> Pour les fonctions du colombier, voir p. 149-151.

<sup>606</sup> CHATENET 2006, p. 73-74.

<sup>607</sup> Volume II, notices n° 23 (Etelan) et n° 66 (Goderville).

à part<sup>608</sup>. Ces différents types d'organisation établis, reste à voir où et comment on entrait dans le manoir.

## **Les entrées**

Premier élément visible au plus près par le visiteur, frontière entre l'espace de la cour et l'extérieur, l'entrée occupe une place essentielle dans la silhouette et le fonctionnement du manoir haut-normand. Aussi, même lorsqu'il s'agit d'un simple portail ouvert par une porte cochère, les matériaux et leur mise en œuvre suffisent à signaler l'appartenance du propriétaire au second ordre. Mais le plus souvent, l'entrée se démarque plus explicitement encore par la présence de crénelages, des armes du propriétaire, de tours, d'un fossé que franchit un pont dormant ou levis, voire d'un logis prenant la forme d'un petit « donjon » pour les exemples les plus importants. Au point de vue typologique, les entrées vont en effet du simple portail au vaste logis-porte flanqué de tours qui regroupe plusieurs logements associés à des espaces de défense.

Les simples portails sont ouverts soit par une porte cochère (Etelan, fig. 289), soit par une porte cochère flanquée d'une porte piétonne, ce qui est le cas le plus courant (Martainville, Bourgheroulde, Le Hamel, Le Plain-Bosc, La Chapelle ; fig. 183 et 185, 553 et 701). A Etelan, le portail, protégé par une meurtrière qui perce le mur sur le côté, est souligné par une grande accolade surmonté d'un fleuron, dont le tympan était meublé des armes du propriétaire (maintenant disparues). Au Hamel, le portail placé en retrait du chemin qui lui donne accès forme un dégagement pour une meilleure circulation des engins agricoles, mais aussi pour la défense : les deux murs crénelés qui flanquent le portail sont percés de petites meurtrières à redans (fig. 750). Au contraire, les portails de Martainville, du Bourgheroulde, du Plain-Bosc et de La Chapelle sont pourvus d'éléments de défense plus importants : ils sont flanqués de tours ou de pavillons de défense (fig. 553). Ces formes relativement simples devaient être les plus courantes, mais la gêne qu'ils occasionnent pour le passage des engins agricoles modernes en a fait disparaître un grand nombre au cours des deux derniers siècles. Les exemples que je viens de citer sont les seuls conservés de ce type<sup>609</sup>.

A l'inverse, parce qu'ils sont sur des domaines ayant perdu depuis longtemps leur vocation agricole ou parce qu'ils ne sont pas l'unique entrée, les édifices plus importants qui ouvraient la cour manoriale, sans doute les moins fréquents aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, sont ceux qui aujourd'hui sont les mieux conservés et les plus nombreux. Il peut s'agir d'un portail cocher surmonté au-dessus de l'entrée d'une volière formant pavillon, comme au Flot (fig. 322), ou

---

<sup>608</sup> Voir : Chapitre VII. *Les Lieux des plaisirs seigneuriaux*, p. 268-314.

d'une pièce de défense, comme à La Valouine (fig. 660). Il peut s'agir encore d'un passage cocher traversant un bâtiment de dépendance agricole, comme à La Motte à Saint-Mards-de-Fresnes ou au Hom. A La Motte, le bâtiment est la grange du manoir, flanquée de contreforts de contrebutement et dont les murs en brique sont tapissés d'étrésillons en brique surcuite (fig. 781). Nul doute que l'entrée principale se faisait par cette grange, car elle est placée exactement en face de l'imposante demeure seigneuriale (fig. 780). On trouve également des châtelets, des pavillons d'entrée et des logis-portes, qui regroupent des réalisations très variées, à tel point qu'on peine parfois à savoir à quel type ils appartiennent.

Le seul véritable châtelet se trouve à Chambray (vers 1470-1480 ; fig. 251), qui est aussi le plus ancien bâtiment conservé. Muni d'un pont-levis et de petites canonnières, il abrite une petite pièce à feu au-dessus du passage, sans doute destiné à loger le garde du domaine. A Caltot, le bâtiment a la forme d'un châtelet ou plutôt d'un haut donjon, cantonné de tourelles munies de petites meurtrières (fig. 223). Le bâtiment accueillait en réalité des chambres superposées sur trois niveaux commandant de petites garde-robes (avec latrines) installées dans l'une des tourelles (fig. 222). Un corps de logis bas qui lui est adossé abritait une petite salle, sans doute à la fois pièce à vivre et cuisine, qui commandait les chambres par un escalier en vis logé dans l'autre tourelle (fig. 225). L'ensemble était sans doute destiné à loger le métayer et sa famille<sup>610</sup>. Au contraire, à Bonnemare (après 1555), le pavillon d'entrée ne présente pas les caractères habituels du châtelet (fig. 157 et 158). Le corps central de plan quadrangulaire, flanqué par deux pavillons, n'est ni bordé de fossés ni muni d'un pont-levis ni même d'éléments de défense, et, de manière surprenante, sa façade principale, largement ouverte, est traitée à la manière d'un arc de triomphe, avec un portique d'ordres superposés. La destination même du bâtiment diffère de l'habitude. En règle générale, le châtelet sert en effet à loger le métayer ou le portier. A Bonnemare, la pièce du premier étage, accessible par un escalier en vis placé dans le petit pavillon de droite, a tout d'une habitation de qualité : largement éclairée au nord (par une *serlienne*) et au sud, la chambre possède les annexes attendues d'un logis (garde-robe dans le pavillon de gauche, retraits dans la construction qui lui est adossée) et comporte une cheminée en pierre de taille avec un décor sculpté d'une très grande qualité (fig. 160). Il ne fait guère de doute que ce logis ne pouvait être destiné qu'à une personne de qualité (le receveur du domaine ou un hôte de marque). On arrive à la même conclusion pour le Bec-Crespin, où les nombreux éléments de défense, réels ou fictifs (pont-levis, petites meurtrières, faux mâchicoulis), sont tous placés du côté de l'entrée, qui présente une façade assez austère, *ouverte* seulement par une fausse

---

<sup>609</sup> Près de 72 % des manoirs du catalogue ont perdu leur portail d'entrée.

<sup>610</sup> Sur le logis du métayer, voir p. 157-163.

fenêtre (fig. 114) ; au contraire, la façade sur cour du châtelet est plus riante, avec de grandes fenêtres dont l'encadrement est traité en bossage tandis que les murs sont animés de nombreuses tables (fig. 115). Le « châtelet » de Fours (vers 1555-1565) relève sans doute du même type : cantonné par quatre petits pavillons munis de petites ouvertures de tir, le corps central de plan rectangulaire logeait une chambre, une garde-robe et trois cabinets (dans les pavillons) au premier étage et à l'étage sous comble ; de plus, son escalier situé dans un des pavillons communiquait avec une galerie rejoignant le bâtiment principal (fig. 740 et 741).

L'entrée d'Heubécourt participe encore d'un autre type. Il s'agit, *a priori*, d'un simple pavillon, traversé par un passage cocher et piéton avec une chambre au premier étage. Ce pavillon est cependant couplé à un grand bâtiment secondaire (qui lui donne accès par une vis), destiné à loger la nombreuse suite du propriétaire, Claude d'Annebault, alors lieutenant général au gouvernement de Normandie, capitaine et bailli d'Evreux (fig. 389 et 393-394). Du coup, il peut être rattaché au type des logis-portes, même s'il n'en a pas la forme. On retrouve ces caractéristiques au logis secondaire du Mesnil-Jourdain, qui, outre sa fonction de passage d'entrée avec portes cochère et piétonne, servait à loger les pièces de stockage (caves et cellier du sous-sol semi-enterré), la salle pour les serviteurs (rez-de-chaussée surélevé) et les logis pour des hôtes ou pour les personnes de la suite du seigneur (premier étage), accessible, comme à Heubécourt, par un escalier en bois dans-œuvre (fig. 497 et 498). Le logis secondaire placé à l'entrée de la cour d'Archelles devait avoir une fonction proche des châtelets et des logis-portes : cantonné de tours, bordé par un fossé en eau, le logis possède une entrée défendue par un pont-levis (fig. 42). Par leur emplacement, leur forme et leurs fonctions, ces édifices rappellent les grandes « porteries » du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle des manoirs dépendants des grandes abbayes normandes, tels Le Mesnil-sous-Jumièges et Criquetot-le-Mauconduit (près de Fécamp) pour ne citer qu'eux<sup>611</sup>.

D'autres édifices, enfin, se rapportent plus directement à la typologie des logis-portes étudiés pour le manoir breton par Christophe Amiot et comparables aux *gatehouses* britanniques<sup>612</sup> : c'est le logis seigneurial qui est placé sur la porte, comme à Caumare, Clères, La Boissaye et aux Maillets (fig. 241, 268, 453 et 671). On en trouve des exemples très développés en Normandie dès le XIII<sup>e</sup> ou le XIV<sup>e</sup> siècle, comme à Ecretteville-les-Baons<sup>613</sup>. L'analyse de cette typologie, qui rejoint l'étude des logis seigneuriaux que j'aborde plus loin, demande cependant à être quelque peu expliquée. Comme le châtelet, ce type de logis, cantonné ou flanqué de tours,

---

<sup>611</sup> PITTE 2005, tout particulièrement p. 125 et note 7.

<sup>612</sup> CHATENET et MIGNOT (dir.) 1993, p. 119-133.

<sup>613</sup> DUPONT-DANICAN et JAMME (dir.) 1996, p. 299 (fig.).

défendu par des meurtrières, bordé de douves ou de fossés et parfois ouvert par un pont-levis, porte une forte signification symbolique : il évoque les donjons de l'époque médiévale. Cette évocation est d'autant plus appuyée que l'étage noble domine le commun. En plaçant le logis au-dessus de la porte, les seigneurs donnaient à voir dès l'arrivée sur le domaine le bâtiment le plus imposant et le plus soigné du manoir. Il ne fait aucun doute qu'aux rôles symbolique et ostentatoire de ces logis-portes s'ajoutait une fonction plus pratique, de défense du manoir. Que ces manoirs aient en commun d'être entourés de fossés ou de douves et d'être flanqués par au moins une tour en attestent. On notera, pour finir, que contrairement aux logis-portes bretons, le type s'est perpétué encore au XVI<sup>e</sup> siècle.

Il ne faudrait pas déduire de ce qui précède que les manoirs normands n'avaient qu'une entrée. Suivant l'organisation du *pourpris*, la grande majorité des manoirs pouvait en avoir deux, voire trois. Ces portails secondaires ont généralement disparus, excepté lorsqu'ils se trouvent liés à un bâtiment. Arrêtons-nous sur quelques exemples. A Caltot et à Héronnelles, la grange qui borde le *pourpris*, a un accès direct, vers les terres arables du domaine, comme le recommande Estienne et Liébault<sup>614</sup>. Au Bus, un portail ouvrait sur la rue principale du bourg tandis qu'un autre ouvrait vers les champs (fig. 201). A Clères, vers 1505, le domaine comprend trois entrées : l'entrée principale au nord, l'accès au jardin par le logis-porte au sud et l'accès à l'église paroissiale par un passage voûté surmonté d'une petite chapelle à l'est (fig. 262). Le Plain-Bosc, de manière exceptionnelle, a conservé ses deux grands portails : le portail principal ouvert en direction de la route de Rouen où le propriétaire avait ses fonctions et résidait habituellement ; un portail secondaire vers le bourg d'Etoutteville et l'église paroissiale du lieu (fig. 552). A Martainville, les deux portails étaient placés en vis-à-vis, certainement pour permettre une meilleure circulation des engins agricoles, disposition qu'on retrouve à Beaumont bâti entre 1575 et 1581 (fig. 101 et 475).

Le manoir était également parfois ouvert par une petite porte de dégagement toute simple, que Charles Estienne et Jean Liébault appellent « l'entrée particulière » du maître des lieux ou « portail de derrière »<sup>615</sup>. Celle-ci se situe en effet à l'extrémité du jardin ou d'un verger. On trouve de telles petites portes en Normandie, à Etelan dans le mur de clôture ouvrant le jardin sur le parc, au Bus (maintenant murée) dans le mur au fond du jardin donnant sur la rue qui traverse le bourg, à Tilly dans l'une des tourelles de l'enceinte qui entoure le logis seigneurial qui débouchait sur la fausse-braie bordant l'enclos. Ainsi, comme l'écrit Estienne :

---

<sup>614</sup> ESTIENNE et LIEBAULT 1572, Livre Premier, Chap. 5, fol. 9 : « à ceste fin [vous] aurez une yssue particuliere de vostre estable au jardin, pour en tirer voz bestes ».

<sup>615</sup> ESTIENNE et LIEBAULT 1572, Livre Premier, Chap. 5, fol. 9.

vous entrez en vostre maison, & en sortirez à secret, quand bon vous semblera, sans le sceu de voz gens, n'y avoir la mauvaise odeur des estables & de vostre grand'court<sup>616</sup>.

A Bonnemare, cependant, la porte a reçu un encadrement très soigné (fig. 164) : sur l'extérieur, des pilastres toscans à bossages piquetés ou vermiculés un sur deux (les vermiculures forment en réalité comme un réseau de petits branchages, à la manière gothique), ce décor raffiné indiquant à tous l'usage exclusif de la porte pour le seigneur, qui en avait certainement la clef.

## **Les bâtiments de dépendance**

L'étude des enclos à montrer qu'il existait une distinction entre les dépendances à vocation strictement agricole et les bâtiments liés à une prérogative seigneuriale. Ce sont ces deux types de bâtiments que nous allons étudier ici, qu'ils soient contemporains ou non de la construction du logis seigneurial, mais pour lesquels la datation du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle est sûre.

### *Les bâtiments liés à une prérogative seigneuriale : le colombier, la chapelle et la motte*

Chaque fief a des droits seigneuriaux particuliers : droit de garenne, de pêche et d'étangs au Bec-Crespin, droit de garenne dans le bois de la Basse-Commanville à Commanville, droit de parc et de garenne à Etelan,...<sup>617</sup>. Certains privilèges seigneuriaux concernent également la construction de bâtiments<sup>618</sup>.

Le colombier est considéré à juste titre comme le symbole par excellence du complexe seigneurial, car tous les fiefs nobles ont droit de colombier<sup>619</sup>. Preuve négative, des roturiers voulant se faire passer pour noble se font construire un colombier sur leur terre, bien qu'il ne s'agisse pas d'un fief et des arrêts rendus par le Parlement de Normandie au cours du XVI<sup>e</sup> siècle (arrêts du 18 décembre 1533, 7 janvier 1580, 19 juillet 1599) enjoignent aux baillis de la province de faire abattre ces constructions illégales<sup>620</sup>. Preuve positive, certains nouveaux venus dans le second ordre réussissent à obtenir le droit de colombier pour leur fief nouvellement créé,

---

<sup>616</sup> ESTIENNE et LIEBAULT 1572, Livre Premier, Chap. 5, fol. 9.

<sup>617</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 424, pièce n° 25 : aveu rendu au roi par Nicolas Romé pour la baronnie du Bec-Crespin (12/01/1672) ; 2 B 410, pièce n° 155 : aveu rendu au roi par Pierre de Rouen pour le quart de fief de la Basse et Haute Commanville (19/02/1619) ; 2 B 410, pièce n° 181 : aveu rendu au roi par François d'Espinau pour le plein-fief d'Etelan (14/07/1677).

<sup>618</sup> Avoir l'autorisation de bâtir un bâtiment n'implique pas que le bâtiment en question soit construit : l'aveu rendu en 1586 pour le plein-fief de Goderville précise que l'un des moulins est construit et que l'autre ne l'est pas (Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 424, pièce n° 6 : aveu rendu au roi par Jean de Roussel pour Goderville, 10/08/1586).

<sup>619</sup> L'enquête lexicographique de Claire Etienne (ETIENNE-STEINER 1990, p. 57) a révélé que le colombier est signalé dans 80 % des aveux rendus à la Chambre des comptes à Rouen.

<sup>620</sup> HOUARD I (1780), p. 296.

comme Martin Anquetil, procureur du roi au Parlement de Rouen, qui obtient en 1588 d'Henri III la permission de construire un colombier à pied sur son domaine des Brûlins<sup>621</sup>.

Quarante-six fiefs du corpus ont ou avaient un colombier<sup>622</sup>. Le colombier est le plus souvent « à pied », comme le précisent les aveux, c'est-à-dire de plain-pied avec le sol de la cour et non pas surélevé par des poteaux ou des piliers. Il est également le plus souvent de plan circulaire<sup>623</sup> ou polygonal<sup>624</sup>, plus rarement quadrangulaire, comme à Mentheville et au Flot (fig. 322 et 482). Par sa forme, qui rappelle les tours de défense des châteaux, le colombier exprime de manière évidente la noblesse du propriétaire. A Archelles, le colombier prend la forme en fer à cheval de certaines tours de défense des fortifications modernes (fig. 48). Cette analogie est parfois confirmée, comme aux Maillets et à Caltot, par un décor de petites consoles à ressauts, qui rappelle des mâchicoulis de château-fort (fig. 230 et 470). Enfin, les armes du propriétaire figurent le plus souvent au-dessus de la porte d'entrée du colombier, en général dans un cadre les mettant en valeur : dans un décrochement du larmier à Anvéville (fig. 669), entre deux petits pilastres et de chaque côté d'un pinacle à Cauville (fig. 694), entre deux petits pilastres et un fronton meublé d'une coquille à Boos (fig. 680), dans un fronton triangulaire entre deux pinacles à Caltot (fig. 229).

Le plus souvent, le colombier est isolé dans l'enclos manorial. Mais il arrive, dans quelques cas, qu'il soit intégré au mur d'enceinte (Archelles, Le Bec-Crespin, Le Flot, Beaumont, Les Mottes). On a vu plus haut la raison de cet emplacement : il sert également à la défense du manoir. Dans le cas d'ensembles seigneuriaux à enclos multiples, le fait que l'on ait placé le colombier dans la basse-cour plutôt que dans la cour seigneuriale suggère que l'utilité agricole de l'édifice (l'élevage de pigeons pour l'alimentation et l'utilisation des déjections pour l'engrais) prévaut sur sa valeur symbolique. Celle-ci n'est cependant pas occultée pour autant puisque, qu'il soit dans un manoir à enclos unique ou dans un manoir à enclos multiples, le colombier est généralement ostensible. Au sommet d'une tour au Bec-Crespin, au-dessus du porche d'entrée au Flot, presque au centre de l'enclos unique à Mentheville, face à l'entrée de la basse-cour, à Bailleul, au Bois-Rozé et à Normanville, ou de l'enclos unique, à Auffay, Caltot et

---

<sup>621</sup> DUCHEMIN 1890, p. 80 ; *Canton de Lyons-la-Forêt...* 1976, p. 293. ; BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 186.

<sup>622</sup> Ce sont : Anquetierville, Anvéville, Archelles, Auffay-la-Mallet, Bailleul-la-Campagne, Bailleul, Beaumont, Le Bec-Crespin, Beuzeville-la-Grenier, Le Bois-Rosé, Boos, Le Bourghtheroulde, Brécourt, Les Brûlins, Le Bus, Caltot, Caumare, Chambray, La Chapelle, Chauvincourt, Clères, Emfrayette, Fleury, Le Flot, La Folletière, Fontaine-le-Bourg, Fry, Goderville, Le Hérault, Héronnelles, Houlbec, Jouveaux, Les Maillets, Martainville, Mentheville, Le Mesnil-Jourdain, Les Mottes, Normanville, Le Plain-Bosc, Prey, Raimbertot, Les Rocques, Sénitot, Senneville, Thevray, Tilly.

<sup>623</sup> A Auffay, Les Maillets, Caumare, Bailleul-la-Campagne, Les Rocques, Le Bus, Le Bec-Crespin, Beuzeville-la-Grenier, Caumare, La Chapelle, Bailleul, Thevray, le Plain-Bosc, Beaumont, Chambray, Senneville.

<sup>624</sup> A Perriers, Martainville, Caltot, Héronnelles, Normanville, Clères, Tilly, Les Mottes.

à Senneville, le colombier affirme le statut noble du domaine, et donc du propriétaire. De fait, rares sont les exemples où le colombier n'est pas mis en valeur ou n'est pas visible (Archelles) (fig. 48). En règle générale, pour les exemples conservés, le traitement architectural a fait l'objet d'un soin particulier, qui rend perceptible l'aspect ostentatoire du colombier : il est soigneusement maçonné, en brique et pierre, ou en pierre, généralement couvert d'ardoises, et souvent décoré de motifs polychromes obtenus par l'agencement de différents matériaux en parement (silex, pierre, brique et brique vernissée ; fig. 717) et de motifs sculptés (moultres au bandeau horizontal médian et à l'ébrasement de la porte ; fig. 694). L'exemple du colombier du manoir des Maillets de Jean Ango à Varengeville illustre bien mon propos : les dimensions imposantes, le traitement décoratif polychrome des murs et le toit en forme de dôme en font le plus bel exemple conservé de la région (fig. 470). L'édifice peut être aussi à deux niveaux : le premier, semi-enterré, le plus souvent à usage de cave (Héronnelles, Les Brûlins, Mentheville) ; le deuxième, au-dessus, à usage de colombier. Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, pendant les guerres de Religion, on a vu que le premier niveau pouvait aussi avoir un rôle défensif (Beaumont, La Motte). On notera, enfin, une caractéristique particulière du colombier, qui se vérifie pour tous les édifices du présent catalogue : la porte est percée du côté où se trouve le logis seigneurial. Cette disposition a peut-être à voir avec le fait que la chair des pigeons était destinée à la table du seigneur, à moins que par cette disposition on ait voulu tisser un lien symbolique entre les deux édifices essentiels, systématiquement présents, du manoir.

La chapelle est un autre symbole important du complexe seigneurial, bien qu'elle ne dépende pas d'un droit inhérent au fief (contrairement au colombier)<sup>625</sup>. La fondation d'une chapelle, soumise à une autorisation de l'Eglise, dépend en effet des « titres et capacités » du seigneur ; il doit pourvoir notamment à son entretien et aux revenus d'un chapelain<sup>626</sup>. C'est sans doute pourquoi un nombre assez réduit d'édifices du catalogue ont ou avaient une chapelle castrale<sup>627</sup>. Faut-il y voir un privilège accordé seulement à certains nobles, voire un élément de distinction au sein même de la noblesse ? La connaissance des fonctions, titres et statut des seigneurs, de même que la connaissance des droits et de l'histoire de chaque fief apporte des éléments de réponse.

Constatons pour commencer que certains manoirs, dépourvus de chapelle castrale, sont à proximité immédiate de l'église paroissiale, emplacement qui remonte vraisemblablement à la

---

<sup>625</sup> ETIENNE-STEINER 1990, p. 57.

<sup>626</sup> HOUARD I (1780), p. 222.

création du fief au XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle – un signe distinctif : le fief porte alors le nom de la paroisse (Anquetierville, Archelles, Perriers, etc. ; fig. 31, 40 et 536). Souvent, l'enclos paroissial est mitoyen du *pourpris* du manoir, séparé de lui et des bâtiments seigneuriaux par une simple clôture (mur, haie, palissade), comme à Anquetierville, à Héronnelles, à Raimbertot, à Chauvincourt, au Bus, à Houlbec<sup>628</sup>, ou à moins d'une vingtaine de mètres (Beuzeville-la-Guéraud, Le Bec-Crespin, Senneville). Au Mesnil-Jourdain, où le « manoir est assis proche et joignant l'église du dit lieu », le seigneur a même « une petite porte pour [s]on entrée et de [s]es gens dans la dite eglise », porte qui existe encore aujourd'hui, au premier étage d'un logis secondaire du manoir (fig. 503)<sup>629</sup>. Le seigneur de ces fiefs possède en général le patronage de l'église, c'est-à-dire qu'il a, selon la formule consacrée, « droict de présenter à la cure et bénéfice de ladicte paroisse<sup>630</sup> », d'avoir une litre seigneuriale dans l'église et, parfois, une chapelle seigneuriale.

Inversement, l'éloignement de l'église paroissiale semble être un des critères pour avoir une chapelle à l'intérieur même du manoir, et d'ailleurs la raison mise en avant par les seigneurs dans leur demande d'autorisation de fondation<sup>631</sup>.

On peut distinguer trois types d'emplacements pour la chapelle castrale. Elle est soit à proximité du logis seigneurial dans un bâtiment isolé (Bonnemare, Chambray, Les Mottes), soit intégrée à un bâtiment secondaire (Clères, Bailleul, Thevray), soit encore, le cas le plus courant, logée dans la demeure seigneuriale elle-même (Thevray, Etelan, Martainville, Commanville, Normanville, Auffay, Bourgtheroulde, Fontaine-le-Bourg, Sénitot, Tilly, Heubécourt, Acquigny, Chambray, Les Brûlins). La chapelle est alors une simple pièce, aux dimensions réduites, à côté d'autres pièces (fig. 474b et 690b). Au contraire, les deux premiers types se caractérisent par une chapelle distincte, parfois isolée, dont les murs sont percés de fenêtres à remplages : elle a l'aspect d'une vraie chapelle (fig. 286), voire d'une petite église, comme à Chambray (fig. 249). Doit-on voir dans cette différence typologique une autre distinction, peut-être de statut, entre d'un côté une chapelle, et de l'autre un simple oratoire, qui, contrairement à la chapelle, ne dépend pas d'une autorisation ecclésiastique<sup>632</sup> ? La réalité, que délivrent les aveux et les

---

<sup>627</sup> Ce sont : Acquigny, Auffay, Bonnemare, Bailleul, Bourgtheroulde, Chambray, Clères, Etelan, Fontaine-le-Bourg, Heubécourt, Martainville, Les Mottes, Normanville, Sénitot, Thevray, Tilly et peut-être Les Maillets et Fleury.

<sup>628</sup> Les autres sont Archelles, Ménilles, Perriers et Prey. A Chauvincourt, « tout ledit lieu et pourpris seigneurial [est] enclos de muraille et dans lequel l'esglise et cimetièrre dud. lieu est enclos » (volume III, Document n° 23).

<sup>629</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 437, fol. 61 et suiv. : aveu de Claude Le Roux pour le Mesnil-Jourdain, 1665.

<sup>630</sup> Volume III, Document n° 20 : aveu de Florestan de Ricarville pour La Valouine, 15/01/1602.

<sup>631</sup> ETIENNE-STEINER 1990, p. 57.

<sup>632</sup> La présence d'un oratoire n'est jamais précisée dans les aveux – le mot ne figure pas dans la liste des occurrences de l'enquête lexico-graphique de Claire Etienne-Steiner, ce qui indique bien qu'il ne dépend pas d'un droit particulier ou d'une autorisation, tandis que la chapelle a vingt-quatre occurrences (ETIENNE 1990, p. 59-60).

inventaires de biens meubles du XVI<sup>e</sup> siècle, est comme souvent plus complexe et, dans certains cas, autorise une réponse de normand.

Les premier et deuxième types correspondent assurément à des chapelles puisqu'elles sont consacrées, à Bonnemare (St Christophe), Chambray (St Laurent) et Thevray (Ste Trinité) – Les Mottes et Bailleul ne sont pas documentés sur ce point, mais il ne fait aucun doute qu'elles l'étaient. Au vrai, on s'en doutait un peu, au vu de l'importance de ces édifices et au soin apporté à leur réalisation. Mais si les chapelles de Chambray et de Bailleul apparaissent comme des édifices plutôt traditionnels, celles de Thevray, Les Mottes et surtout Bonnemare ont des partis de plan ou un traitement plus neuf. A Thevray, la chapelle, de plan rectangulaire, s'éclaire par un oculus au-dessus de l'entrée et par deux grandes fenêtres en plein-cintre du côté de l'autel, percées dans les murs gouttereaux nord et sud ; la voûte est un berceau lambrissé (malheureusement en très mauvais état aujourd'hui ; fig. 624 et 628). La petite chapelle des Mottes se distingue par son plan en forme d'éperon, sans doute dû à la fonction de pièce de défense de son rez-de-chaussée (fig. 521 et 522). En effet, la chapelle, au sens strict, se trouve au premier étage de l'édifice, autrefois accessible par un escalier extérieur en bois. Deux fenêtres en plein-cintre au centre de chacun des deux pans de murs formant l'éperon éclairent l'autel tandis que de petites ouvertures donnent jour au reste de la pièce. La chapelle est couverte par un berceau et un cul-de-four lambrissés. Un petit lavabo est dans l'embrasure de l'une des deux fenêtres en plein-cintre. Mais c'est à Bonnemare que se trouve l'édifice le plus remarquable (fig. 165 et 179). Visiblement inspiré de la chapelle du château d'Anet de Delorme, l'édifice en brique et pierre, isolé, de plan centré, est une rotonde très développée d'où saillent, aux quatre points cardinaux, des bras qui s'achèvent en arc segmentaire ; le massif antérieur que forment le bras nord et un petit portique d'ordre ionique sur piédestaux, est ouvert par une porte, autrefois en plein-cintre (fig. 166). La rotonde est couverte par un grand dôme d'ardoises surmonté d'un clocheton. Plus bas, les bras coiffés d'un fronton triangulaire sont couverts par un petit toit à deux pentes. L'intérieur est éclairé par huit fenêtres : un oculus à chaque bras, une fenêtre en plein-cintre entre chacun d'eux. Le décor intérieur semble dater entièrement du XVII<sup>e</sup> siècle.

Par leurs dimensions, leur plan et leur traitement, les chapelles d'Etelan et d'Acquigny se rattachent au type précédent, excepté qu'elles sont directement connectées au logis seigneurial et qu'elles font partie des pièces de la distribution. La chapelle d'Etelan, citée dans les textes, est dédiée à Sainte Madeleine. De plan rectangulaire, flanquée de petits contreforts de contrebutement, largement ouverte par de grandes fenêtres à remplage et sommée d'un petit clocheton, elle a tout d'une chapelle traditionnelle (fig. 286 et 287). L'intérieur ne contredit pas son aspect extérieur : elle est voûtée par de belles voûtes quadripartites, meublée de statues du

Christ et de Sainte Madeleine et le mur auquel s'adosse l'autel est peint à fresque avec un décor de la première Renaissance. Mais contrairement aux exemples précédents, elle était directement accessible depuis les pièces du logis : peut-être depuis le cabinet de la *grande salle* au rez-de-chaussée ; depuis la *grande chambre* par une porte qui ouvrait autrefois sur une tribune aménagée dans la chapelle. A Acquigny, la chapelle, située dans un pavillon de plan carré, était dédoublée : au sanctuaire du rez-de-chaussée, accessible depuis la *grande salle*, était superposée un second sanctuaire au premier étage (fig. 13). Très largement modifiées, ayant perdu leur vocation première depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle sans doute, ces deux chapelles ont conservé peu d'éléments primitifs : une voûte plate en croix grecque portée par quatre pendentifs aux angles de la pièce et des niches creusées de chaque côté des ouvertures pour la chapelle du rez-de-chaussée ; seulement les niches pour le sanctuaire de l'étage. Les fenêtres ont perdu leur remplage. On devine à cette description que la chapelle d'Acquigny, tant par son plan que par son traitement, est loin d'être un édifice traditionnel : elle n'est pas sans rappeler certains projets de chapelles du *Livre VII* de Serlio<sup>633</sup>.

Reste le dernier type, les petites chapelles et les oratoires. A Fontaine-le-Bourg (détruit à la Révolution), la petite pièce, placée au-dessus de la porte, semble tenir de l'oratoire par ses dimensions, mais son appellation (elle est appelée « chappelle de monseigneur [Antoine Bohier] au-dessus de la porte » en 1517<sup>634</sup>), son autel « benny », sans doute sous le vocable de la Vierge (le seul tableau accroché dans la chapelle la représente), et le statut social de son propriétaire, l'abbé de Fécamp Antoine Bohier, ne laissent aucun doute sur la nature de la pièce. Cela revient-il à dire que les pièces « au dessus de la porte » de Martainville, Clères, Bourgtheroulde, Tilly et Auffay étaient des chapelles ? Rien ne renseigne sur Auffay et Clères, et les textes concernant le fief de Martainville (aveux, lots et partages) n'évoquent pas l'existence d'un petit sanctuaire. En revanche, au Bourgtheroulde, la pièce est effectivement appelée « petite chappelle » dans un inventaire de 1591 et, à Tilly, la chapelle, sans aucun doute prévue dès l'origine de la construction de la nouvelle demeure (vers 1528-1535), fut consacrée seulement vers 1560, avec l'autorisation de l'archevêque de Rouen, le cardinal de Bourbon<sup>635</sup>. L'exemple de Tilly est révélateur : les gentilshommes pouvaient construire une chapelle, sans pour autant en avoir l'autorisation. On comprend aussi par ces exemples que chaque cas est particulier et nécessite d'être précisément documenté pour pouvoir se prononcer.

---

<sup>633</sup> SERLIO 1584, fol. 213.

<sup>634</sup> Volume III, Document n° 4, article 15.

<sup>635</sup> Arch. dép. Eure, III F 12, fonds Carême (Boisset-le-Châtel).

Chapelle ou oratoire, ces petites pièces étaient à l'usage exclusif du seigneur et de sa famille. Leur caractère *privé* est assuré, car la pièce est le plus souvent à proximité immédiate de la chambre du seigneur (Auffay, Le Bourgtheroulde, Chambray, Martainville, Thevray, Tilly ; fig. 60b, 184, 254, 474b, 613 et 639b). Ce caractère est encore plus affirmé lorsque le seul accès à la pièce est la chambre du seigneur ou de son épouse (Sénitot, Chambray, Les Brûlins). Au Bourgtheroulde, la petite chapelle devait être accessible depuis l'antichambre du logis du seigneur et à Heubécourt depuis la *sallette* de Claude d'Annebault.

Ces petites pièces, voûtées en pierre (Thevray, Heubécourt ; fig. 410 et 411, 623) ou lambrissées (Tilly, Les Brûlins), avec des carreaux de pavement en terre cuite au sol (Sénitot)<sup>636</sup>, s'éclairaient en général par une baie triple à réseaux (Auffay, Martainville, Sénitot, Tilly, Clères). Rares sont les chapelles qui conservent encore leurs vitraux d'origine (Sénitot)<sup>637</sup>. A Sénitot, à Tilly, sûrement à Auffay et à Martainville, la pièce était séparée de l'espace de dégagement qui la commandait par une clôture à claires-voies<sup>638</sup>. En outre, à Tilly, les murs avaient reçu un décor de panneaux en bois sculptés, dits du « Triomphe de la Vierge » (aujourd'hui conservés au Musée des Antiquités de Seine-Maritime)<sup>639</sup>. A Esclavelles, le seigneur s'est fait représenter avec sa famille en prière dans une peinture à fresque sur l'un des murs (fig. 731). Des tableaux, des prie-dieu, une tenture en cuir peinte en drap d'or (Fontaine-le-Bourg) et les nappes d'autel constituaient leur mobilier<sup>640</sup>.

Ces petites chapelles sont parfois signalées à l'extérieur de manière très discrète. C'est en général leur emplacement qui a dû déterminer la sobriété de leur traitement. A Chambray, les pièces superposées (sans doute des oratoires), placées à l'extrémité de la maison seigneuriale, n'étaient pas visibles depuis la cour. De fait, leur petit chevet, en saillie sur l'extérieur, n'a reçu aucun traitement particulier (fig. 249). A Thevray, l'oratoire de Jacques de Chambray situé dans la partie haute de la tour-résidence ne pouvait être vu depuis la cour : aucun traitement particulier ne signale sa présence. Il n'y a qu'aux Brûlins que cette règle ne se vérifie pas : la chapelle située dans un pavillon bien visible depuis la cour manoriale n'est pas signalée (elle a cependant pu perdre des éléments, les remplages des fenêtres, un épi de faitage en forme de croix ou un petit campanile).

---

<sup>636</sup> BEAUREPAIRE 1871, p. 272.

<sup>637</sup> *Corpus vitrearum Haute-Normandie* 2001, p. 311.

<sup>638</sup> Pour Sénitot, voir : BEAUREPAIRE 1871. Pour Tilly, voir : Arch. dép. Seine-Maritime, G 1311, 27/12/1677 et 17/01/1678, procès-verbal de visite de la chapelle.

<sup>639</sup> Sur la restitution des panneaux dans la chapelle, voir : volume II, notice n° 49.

<sup>640</sup> Volume III, Document n° 4, article 15 (Fontaine-le-Bourg, 1517) ; Document n° 16, article 7 (Bourgtheroulde, 1591).

A l'inverse, à Sénitot, la chapelle, logée à l'extrémité du logis, était visible dès l'arrivée à la cour manoriale, où une baie triple à réseaux indique sa présence. Cette observation est encore plus pertinente pour les petites chapelles « sur la porte », qui se donnaient à voir depuis la cour. Leur chevet peut être plat, simplement signalé par leur baie triple à réseaux et un petit lanternon au sommet du toit (Clères, Auffay), ou faire saillie sur un cul-de-lampe (Martainville, Tilly et peut-être Fontaine-le-Bourg), avec un lanternon au sommet de la tour d'escalier. Ces chapelles en saillie, qui signalent l'entrée du logis, font l'objet de soins particuliers. A Martainville (vers 1500), le chevet est clairement articulé par de petits pilastres gothiques à pinacles, qui scandent les trois pans coupés, et par les moulures horizontales traitées en larmier, qui marquent les différents niveaux intérieurs (fig. 478). L'intérieur de ce cadre contient des arcs en accolade surmontés de fleurons et les réseaux ajourés des remplages des trois baies qui éclairent le sanctuaire. Le cul-de-lampe qui porte le chevet est animé de larmiers saillants et de moulures concaves dans lesquelles prennent place des choux frisés sculptés ; ces moulures et ce décor sculpté étaient peints de couleurs, bleu, rouge et vert, et rehaussés d'or (vestiges). A Tilly (vers 1528-1535), le chevet disparu n'a laissé qu'un culot sculpté qui portait le cul-de-lampe et la partie basse du mur dans lequel celui-ci est maçonné. Le culot est composé d'une bande entre deux doucines ornées de feuilles plates et l'examen du mur révèle la présence de grands rinceaux (maintenant martelés) qui couvraient entièrement le champ plat autour du chevet. Ces quelques vestiges font regretter la disparition de ce chevet de chapelle, d'autant qu'un texte du XVII<sup>e</sup> siècle décrit « une très belle chapelle [...] ornée dehors et dedans »<sup>641</sup>.

On devine par ces descriptions que l'emplacement des chapelles « sur la porte » n'était pas fortuit. Cette disposition, peu fréquente en France, était, en effet, déjà employée dans certains édifices du Moyen-Age, notamment au château du duc de Berry à Mehun-sur-Yèvre (à partir de 1367) et à l'hôtel de Jacques Cœur à Bourges (vers 1450), pour des raisons de symbolique<sup>642</sup>. Cette idée semble connaître un renouveau au début du XVI<sup>e</sup> siècle, particulièrement en Normandie, à l'hôtel de Bourgtheroulde (vers 1501-1506) et à l'hôtel des Généraux des finances (vers 1508-1509 ; fig. 835)<sup>643</sup>. La valeur apotropaïque de cette disposition, plaçant ainsi l'entrée du logis et le logis lui-même sous la protection divine, est renforcée à Tilly par la phrase latine inscrite sur la frise au-dessus de l'entrée du château : « EXPUGNA IMPUGNANTES ME DOMINE » (Ô seigneur, repousse mes ennemis ; fig. 643).

---

<sup>641</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, G 1311 : requête de Louis Le Roux, seigneur de Tilly, pour le transfert de la chapelle, 27/12/1677.

<sup>642</sup> FAUCHERRE 1988 ; MESQUI 1993, I p. 346-347.

<sup>643</sup> LETTERON et GILLOT 1996, p. 74 (hôtel du Bourgtheroulde) et fig. p. 147 (bureau des finances).

On aura remarqué que quelques manoirs possèdent plusieurs chapelles : à Chambray, à la chapelle Saint Laurent placée dans la cour s'ajoutent les oratoires de la maison seigneuriale ; au Bourgtheroulde, à la « petite chapelle » vraisemblablement placée sur la porte s'ajoutait une « grande chapelle », probablement située à l'extrémité de l'une des galeries de la maison<sup>644</sup> ; à Thevray, l'oratoire de la tour-résidence et la chapelle de la Sainte Trinité sont toutes deux dans le *pourpris* ; à Acquigny et à Heubécourt, la chapelle de la maison seigneuriale est à cinquante mètres tout au plus de l'église paroissiale ; à Clères, l'oratoire est sur une porte qui rejoint par un pont-levis l'enclos paroissial. On devine par ces nombreux exemples que la « commodité » pour ces seigneurs d'avoir à proximité un oratoire ou une chapelle n'était donc pas l'unique raison. La multiplication des lieux de culte a sans doute à voir avec leur désir d'avoir un élément supplémentaire affirmant leur prestige.

D'autres bâtiments ou éléments ne sont pas forcément liés à un droit seigneurial, mais leur présence sur le manoir rappelle là encore son statut privilégié. C'est le cas des mottes castrales et des châteaux-forts ruinés. Leur présence est le signe à la fois de l'ancienneté et du statut de la terre sur laquelle ils se trouvent. Les manoirs ayant l'un de ces éléments sont peu nombreux ; leur emplacement est là encore significatif – et signifiant pour les hommes du XVI<sup>e</sup> siècle. A Auffay, le colombier, une mare et une motte sont à proximité du logis seigneurial, qui contient une chapelle, comme si l'on avait voulu les regrouper pour les mettre en valeur (fig. 57)<sup>645</sup>. Nous pouvons observer une disposition similaire à Clères, où l'ensemble seigneurial fut bâti près de l'église paroissiale et de l'ancien château-fort ruiné (fig. 262)<sup>646</sup>, comme pour affirmer le pouvoir seigneurial. Une disposition différente, qui participe de la même idée, se voit au Plain-Bosc, où le logis seigneurial se dresse sur une importante levée de terre, sans doute l'ancienne motte castrale (fig. 556). La demeure du XVI<sup>e</sup> siècle prend la place de la demeure féodale. On a là un souci évident de continuité, qui est d'autant plus significatif que le constructeur était un bourgeois de Rouen récemment anobli : en plaçant ainsi sa demeure, il aura sans doute voulu marquer d'une manière symbolique son nouveau statut social<sup>647</sup>. On verra plus

---

<sup>644</sup> Volume III, Document n° 16, articles 7 et 17 (inventaire du Bourgtheroulde, 1591).

<sup>645</sup> Les viviers sont un privilège du domaine noble, contrairement à la mare. Pourtant, nous avons pu relever que de nombreux manoirs avaient des plans d'eau, souvent proches du logis seigneurial (Anquetierville, Caltot, Commanville, Le Hérault, Le Mesnil-Jourdain, Raimbertot, Auffay, Les Maillets, Beuzeville-la-Grenier, Bailleul, Le Bois-Rosé, Mentheville et La Valouine).

<sup>646</sup> Volume II, notice n° 20 (Clères).

<sup>647</sup> Volume II, notice n° 42 (Le Plain-Bosc).

loin que la volonté de placer les bâtiments à proximité de la motte castrale poursuivait un autre objectif, bien différent de la fonction première de la motte<sup>648</sup>.

*Les bâtiments à usage strictement agricole*

Les bâtiments anciens, on le sait, ont souvent été l'objet de remaniements, voire de destructions. Cette observation est d'autant plus vraie pour les bâtiments à usage strictement agricole, qui ont été modifiés pour suivre l'évolution des techniques et parfois rasés lorsqu'ils n'étaient plus adaptés. Aussi, pour l'étude des bâtiments de ce type encore debout, faut-il se borner aux édifices dont la datation et la restitution sont sûres.

De l'ensemble des manoirs du corpus, seuls 16 possèdent un logis qui s'apparente au logis du métayer ou du fermier<sup>649</sup>, et dans bien des cas, la construction n'est pas contemporaine du logis seigneurial : elle est soit antérieure soit postérieure à lui. Au vrai, très peu de ces bâtiments datent de la période qui nous intéresse.

Pour ceux qui subsistent, il s'agit le plus souvent d'un simple corps de logis bas, de plan rectangulaire, qui comprend au moins une pièce à vivre au rez-de-chaussée (à la fois cuisine et *sallette*) et une chambre dans le niveau de comble habitable (Auffay, Le Flot, La Folletière, Martainville, Les Mottes, Perriers ; fig. 57, 319, 732, 471, 514 et 536). Comme le recommande Charles Estienne, ces logis sont pour une grande majorité « basti à costé du portail », plus précisément à côté de l'entrée de la basse-cour du manoir ; ils sont alors adossés à la clôture<sup>650</sup>. A Martainville (vers 1495), le petit logis, en brique et pierre comme le reste des constructions, est placé dans un long corps de dépendance qui comprend les écuries, immédiatement à droite de la porte. Cette disposition se retrouve aux Mottes, où le bâtiment, en pan de bois couvert par un toit en chaume, comprend les écuries, des étables et une grange, et à La Folletière, où le bâtiment en pan de bois abrite également des écuries (fig. 737). Au contraire, au Flot, le logis, en pan de bois, qui borde effectivement la clôture à proximité de l'entrée, n'est lié à aucun autre bâtiment agricole. Il faut dire que cette situation tient à l'organisation particulière du manoir : les quatre bâtiments qui le composent (logis seigneurial, logis du métayer, écuries, grange avec pressoir) sont disposés à chacun des angles de la cour, sans doute à la fois pour les isoler et pour renforcer la défense (fig. 320). Contrairement aux autres logis du

---

<sup>648</sup> Voir Chap. VII, p. 302-309.

<sup>649</sup> Ce sont : Auffay, Caltot, Etelan, Fontaine-le-Bourg, Heubécourt, Martainville, Perriers, Tilly, peut-être Archelles, Bailleul, Beuzeville-la-Grenier, Les Mottes, Le Flot, Fleury, Le Plain-Bosc, La Folletière.

<sup>650</sup> ESTIENNE et LIEBAULT 1572, Livre I, Chap. 5, fol. 7 v. et 8. En Bretagne, un grand nombre de métairies tirent leur nom de cet emplacement : la « métairie de La Porte » (CHATENET et MIGNOT (dir.) 1993, p. 63).

métayer déjà cités, celui du Flot se singularise également par son traitement soigné : le mur en pans de bois sur la cour est animé par un bandeau horizontal mouluré au niveau des appuis de fenêtres et le hourdis en brique entre les colombes forme des motifs ; les traverses en bois des fenêtres sont également moulurées (fig. 623 et 624). On comprend par la place de son logis, dans la cour manoriale, à côté de l'entrée, et par le soin apporté à sa mise en œuvre, que le métayer a un statut privilégié, comme exploitant du domaine non fiefé d'un seigneur, exempté du droit de fouage que payaient les roturiers<sup>651</sup>. L'emplacement de son logis à l'entrée du manoir manifeste le rôle de contrôle du métayer.

Le schéma peut être plus développé : le logis prend la forme d'un bâtiment plus important, souvent isolé, avec un étage carré au-dessus d'un rez-de-chaussée. Ce type d'édifice, malheureusement très modifié au cours du temps, est difficile à dater. Son emplacement peut toutefois correspondre à une disposition ancienne. Dans le cas d'une cour unique, le logis est isolé, à proximité du logis seigneurial (Le Plain-Bosc ; fig. 552). Mais le cas le plus fréquent est lorsque basse-cour et cour sont dissociées : il est alors soit au centre de la basse-cour (Fontaine-le-Bourg, Tilly, Thevray), soit encore au fond (Heubécourt, Bailleul, Fleury) ou à l'un des angles (Etelan).

Un autre type, déjà évoqué plus haut, est le logis sur le passage d'entrée<sup>652</sup>. A Caltot, il s'agit d'un châtelet cantonné de deux tourelles sur l'extérieur, auquel est adossée une *longère* (un long bâtiment à un seul niveau surmonté d'un comble ; fig. 222 et 223)<sup>653</sup>. Le logis se compose d'une pièce à feu principale au-dessus d'un cellier et d'une cave dans la longère, et de trois chambres superposées dans le châtelet, au-dessus du passage, accessibles par l'escalier logé dans l'une des deux tourelles du châtelet ; l'autre tourelle abritait certainement les garde-robes des chambres. La *longère* regroupe en plus une suite de petites étables ou bergeries. Le comble de la *longère*, ouvert par des lucarnes en pierre, servait sans doute à entreposer le foin. Ce qui étonne dans cet ensemble, c'est la qualité de la mise en œuvre, notamment le soin apporté à l'appareillage des murs, au décor sculpté des lucarnes du châtelet (fig. 223 et 226), et à la cheminée de la pièce principale de la longère : elle a un linteau en bois mouluré et une hotte droite en briques moulées. Le châtelet du manoir du Bec-Crespin servait peut-être également de

---

<sup>651</sup> CHATENET et MIGNOT (dir.) 1993, p. 63.

<sup>652</sup> Suivant la remarque déjà avancée par Eric Cron sur les logis-portes en Touraine (CRON 1997, p. 28), il faut sans doute voir, là encore, dans la position du logis à côté ou sur l'entrée dans la cour un rôle du métayer sur le contrôle de l'accès (en plus de ses fonctions d'exploitant du domaine proche).

<sup>653</sup> Volume II, notice n° 17 (Caltot).

logis au métayer, mais on n'en est pas assuré (fig. 113)<sup>654</sup>. Au-dessus du passage se trouvent deux pièces à feu accessibles par un escalier en vis situé dans l'une des tours du châtelet.

Le soin apporté à la mise en œuvre du logis du métayer à Caltot doit être mis sur le compte du statut privilégié de l'occupant, mais cette mise en œuvre soignée a peut-être plus encore à voir avec son emplacement : le logis, qui donne accès à la cour, est le premier bâtiment visible du manoir. Cantonné de tours, il prend la forme d'un châtelet, à la manière des portes fortifiées des grands châteaux médiévaux. A l'imitation des châteaux encore, les armes du propriétaire sont sculptées dans la pierre, au-dessus du passage à Caltot et à Archelles (elles ont disparu), et dans le tympan du fronton qui surmonte le châtelet au Bec-Crespin (fig. 113). L'aspect donné au bâtiment exprime donc, dès l'entrée, l'appartenance du domaine à un seigneur. A cette valeur symbolique du logis du métayer s'ajoutait bien sûr un rôle pratique. Le logis ainsi placé sur la porte de la cour la rend moins vulnérable qu'un simple portail – le rôle défensif du châtelet est attesté, on l'a dit, par la présence de meurtrières. Par ailleurs, l'exemple de Caltot montre qu'un soin particulier a également été apporté au traitement intérieur du logis, notamment au décor de la cheminée, sans doute seulement visible par le métayer et sa famille. Cette observation doit être plus en rapport avec le statut privilégié du métayer.

Enfin, un dernier type de logis du métayer reste à évoquer : le logis seigneurial lui-même. En effet, de nombreux baux de fermage retrouvés aux archives départementales révèlent qu'un assez grand nombre de seigneurs laissaient à ferme leur domaine, y compris le logis seigneurial. Ces baux sont établis pour une période donnée, en général de 3 à 9 ans<sup>655</sup>. Ainsi, le 15 mars 1496 (n.st.), Jean de Rains, seigneur de Trossereux (sur la paroisse de Croisy-sur-Andelle, dans l'Eure), laisse-t-il à ferme pour 9 années « l'ostel, maison, jardins et toutes les terres labourables qui de present sont en labour avec toutes les autres terres non labourés, boys et pastures appartenans aud. sieur non fieffés, sauf que led. sieur retient la neufve maison ainsy qu'elle se pourporte avec la chapelle<sup>656</sup>. » Par ce contrat passé devant notaires, le fermier s'oblige à remplir plusieurs obligations intéressantes pour nous. Il a obligation, notamment, d'apporter chaque année la moitié de la récolte « a la granche dud. manoir », d'« essarter tous les ans une acre de terre et [la] mectre en labour » ou encore d'« entretenir les maisons de couverture qu'il occupera, c'est assavoir, ce qui est couvert de tieulle l'entretenir de couverture de tieulle, et ce qui est

---

<sup>654</sup> Volume II, notice n° 9 (Le Bec-Crespin).

<sup>655</sup> Parmi d'autres : bail à ferme pour 3 ans du fief de Mauconduit par Françoise de Pardieu, 15/07/1501 (Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 14/238, tab. Auzouville-sur-Ry) ; bail du fief de Vitot par la veuve de Robert Le Goupil, 31/08/1582 (2 E 1/118, inventaire des rentes) ; bail de la seigneurie de Cremonville par la veuve de Jacques Thorel, 3/11/1582 (*Ibid.*) ; bail du fief du Mesnil-Mauger par Tanneguy Le Veneur, 9/10/1587 (*Ibid.*) ; bail de la ferme et du manoir seigneurial de la Haye-Gonnot, 1/04/1588 (*Ibid.*) ; bail du manoir de Sevestre pour 9 ans par Suzanne Du Val, 26/04/1603 (Arch. dép. Eure, E 1194, tab. Pont-Authou, fol. 327).

couvert de bardel l'entretenir couvert de bardel, et ce qui est couvert de chaume l'entretenir couvert de chaume, et mesmes sera tenu iceluy preneur entretenir les jardins et manoir de cloture ». En contrepartie, le fermier « aura la moictié de tous les fruys qui croistront chacun an aux jardins de lad. ferme, pour ce que iceluy sieur [Jean de Rains] en retient quatre arbres a son choys, a prendre et choisir aux jardins dud. manoir ou led. preneur [le fermier] ne prendra aucune choze ». Une mention que l'on retrouve toujours dans ce type d'acte est l'obligation pour le fermier d'apporter du bois de chauffage lorsque « led. sieur et ses serviteurs [y] seront ». Ainsi, en 1561, lorsque le duc d'Aumale, Claude de Lorraine, baron du Bec-Crespin, baille à ferme pour six ans sa baronnie, il précise que le preneur du bail doit « querir une chambre ustencillée aud. chasteau, une estable a chevaux aud. sieur bailleur ou a autres officiers de mond. seigneur quand il viendra aud. lieu du Bec et querir liect et linge »<sup>657</sup>. L'acte ne dit pas quelle chambre de la maison seigneuriale est réservée, mais on comprend que le reste du bâtiment est à l'usage du preneur. De même, dans le bail précédent concernant la seigneurie de Trossereux, on comprend que le seigneur avait deux maisons seigneuriales, l'une neuve, qu'il se réserve pour lorsqu'il vient sur son domaine, l'autre plus ancienne, pour loger son fermier. Cette pratique, aussi étonnante qu'elle puisse paraître, aussi contraire à l'idée que l'on peut se faire de l'usage de la maison noble et de son statut, semble pourtant avoir été assez répandue. En 1603, Suzanne Du Val fait dresser l'inventaire des biens meubles de sa « maison et manoir d'Houllebec » pour s'assurer qu'aucun de ses meubles ne disparaisse alors que son receveur et fermier en a l'usufruit pendant son absence<sup>658</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle encore, lorsque les religieux de l'abbaye de Fécamp baillent leur baronnie de Fontaine-le-Bourg, ils ne « retiennent » pas l'ensemble du grand corps de logis, mais (seulement) « une cuisine, la chapelle, une laverie, une salle, un cabinet, une autre chambre en hault, une tourelle servant de cellier, une autre tourelle servant d'escurie, un bûcher et deux chambres en haut servant de grenier »<sup>659</sup>. Autrement dit, les pièces qui permettent à l'abbé de se loger convenablement lorsqu'il vient séjourner à Fontaine-le-Bourg ; le reste des pièces est laissé à l'usage du fermier.

Ce constat invite à une observation et à une réflexion. Une observation : pour chacun des cas évoqués, on est assuré que le fief baillé à ferme ne servait pas de résidence principale au bailleur. Les propriétaires sont en effet des seigneurs au statut assez relevé, voire de premier plan dans le cas du duc d'Aumale ou de l'abbé de Fécamp : ils sont propriétaires de deux domaines

---

<sup>656</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 14/238, tab. Auzouville-sur-Ry, 15/03/1496 (n.st.).

<sup>657</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1590 : bail de 6 ans passé par Charles de La Ménardière, maître d'hôtel et procureur de Claude de Lorraine, 28/08/1561.

<sup>658</sup> Volume III, Document n° 21 : inventaire du manoir d'Houllebec, 28/04/1603.

<sup>659</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1140 : bail de la baronnie de Fontaine-le-Bourg, 13/05/1688.

nobles ou plus. Ils passent donc un bail à ferme comprenant le logis parce qu'ils ne peuvent gérer eux-mêmes leur domaine. Comme les « retenues » des nobles de Rennes et du rennais aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles analysés par Jean-Jacques Rioult<sup>660</sup>, il est probable que la détention de plusieurs fiefs par ces membres de la noblesse les ont entraîné à louer ou affermer ceux dont ils ne font par leur résidence principale. Ils se réservent cependant quelques pièces pour un séjour occasionnel, pour jouir de leur manoir comme d'une villégiature. Une réflexion : on s'interroge pour savoir si plusieurs de nos « logis du métayer » repérés n'étaient pas, en réalité, d'anciens logis seigneuriaux qui changèrent d'affectation et d'occupants lors de la construction de nouveaux logis seigneuriaux, comme l'exemple de Trossereux y invite. Cette question ne doit pas être rejetée d'emblée, car la récente étude du Val d'Arques, à Saint-Eustache-la-Forêt (Seine-Maritime), a montré que l'ancien logis seigneurial du lieu, bâti sans doute au XVI<sup>e</sup> siècle, était devenu un « logis de maître », c'est-à-dire un logis du fermier, lorsqu'un nouveau logis seigneurial fut bâti dans les années 1625-1635<sup>661</sup>. Et plus loin, nous verrons que le logis seigneurial de Fontaine-le-Bourg, bâti dans les années 1480-1490, fut sans doute réutilisé vers 1512 à une autre fin que celle à laquelle il était initialement destiné<sup>662</sup>.

En effet, on le suppose à Bailleul (vers 1562-1565 ; fig. 76) et à Fleury (vers 1563-1570 ; fig. 300), qui possèdent une organisation manoriale presque identique : le logis du fermier partage sa position au fond de la basse-cour avec de nombreux logis seigneuriaux, comme Le Bus, Bezeville-la-Grenier ou Le Bois-Rozé (fig. 119, 148 et 201)<sup>663</sup>. De plus, ces logis devaient être isolés avant que des écuries et d'autres dépendances leur soient adossées lorsque furent bâtis les nouveaux logis seigneuriaux. A Bailleul, le bâtiment, en ruine au début du XIX<sup>e</sup> siècle, a disparu en même temps que les bâtiments de dépendance qui le flanquaient ; seule subsiste à proximité la chapelle seigneuriale, bâtie dans les années 1510-1520 (fig. 81). A Fleury, le bâtiment est si remanié que l'on ne peut savoir s'il s'agissait réellement autrefois d'un logis seigneurial<sup>664</sup>. On notera cependant son rez-de-chaussée en damier de pierre de taille et silex, qui signale une demeure d'un statut assez relevé. Mais c'est là aussi, comme on l'a dit plus haut, l'une des caractéristiques de certains logis du métayer. On se pose également la question pour Bezeville-la-Grenier où l'ancien logis seigneurial, en grès, pierre et silex, bâti vraisemblablement au cours de la décennie 1470, s'est vu supplanté par une élégante maison

---

<sup>660</sup> RIOULT 2006, spécialement p. 245.

<sup>661</sup> PAGAZANI 2005.

<sup>662</sup> Voir : Chap. VII. *Des « fabriques » dans le jardin : portiques, pavillons et grottes*, p. 309-311.

<sup>663</sup> Volume II, notices n° 7 (Bailleul) et n° 24 (Fleury).

<sup>664</sup> Je n'ai pas pu visiter ce logis, car il fait parti d'une autre propriété que celle du « nouveau » logis seigneurial.

seigneuriale en pierre de taille dressée à proximité dans la décennie 1550<sup>665</sup>. Du reste, il est tentant de rapprocher le probable changement de statut de l'ancien logis seigneurial avec la destruction d'une tour qui le cantonnait, visible depuis la cour (fig. 139). La destruction de cette tour, si elle est contemporaine de la construction du nouveau logis seigneurial, serait le signe tangible de la déchéance du bâtiment : on lui retire l'élément architectural qui signale de manière évidente la noblesse du lieu et du propriétaire ; la nouvelle maison seigneuriale, cantonnée aux coins de tourelles, muni de petites consoles au sommet des murs évoquant les mâchicoulis, est désormais seule à porter la symbolique nobiliaire (fig. 120). On devine les changements apportés à ces trois manoirs, qui participent d'une idée commune. A Fleury et à Bailleul, le manoir comprenait autrefois une cour faisant office de basse-cour, qui réunissait tous les bâtiments, logis seigneurial et bâtiments de dépendance. Lorsque dans les années 1560 fut prise la décision de bâtir un nouveau logis seigneurial, on décida de conserver l'intégralité de l'ancienne cour manoriale et ses bâtiments, logis compris : la cour devint alors la basse-cour, le logis seigneurial fut changé en logis du fermier. C'est derrière celui-ci qu'on aménagea la nouvelle cour et que fut construit la nouvelle demeure. Le même principe de conservation et de remploi des éléments anciens a prévalu à Beuzeville-la-Grenier. L'ancien logis seigneurial, malgré sa vétusté, est conservé tandis qu'on bâtit la nouvelle demeure seigneuriale à proximité, perpendiculairement à lui pour régulariser l'ensemble. L'ancien bâtiment est précisément réutilisé pour désormais servir en partie de bâtiment de service, le nouveau logis étant démuné d'offices et de caves. Dans le même esprit, le vieux bâtiment a été rhabillé en plaquant un parement en pierre de taille avec des moulures du même type que celles du nouveau logis.

Sur l'ensemble des granges que j'ai pu recenser en haute Normandie<sup>666</sup>, seules dix-huit peuvent encore être étudiées<sup>667</sup>. Elles possèdent des caractéristiques communes. De plan rectangulaire, généralement de grandes dimensions, elles sont ouvertes au moins par un portail et, contre toute attente, elles ont un traitement particulièrement soigné. A Perriers (vers 1470-1480), la plus ancienne grange conservée de l'époque qui nous occupe (malheureusement en partie démolie), fut certainement bâtie en même temps que le logis seigneurial et le colombier du manoir, dont elle présente les principales caractéristiques (soubassement en grès, murs en brique avec motifs de brique surcuite, larmier et corniche en pierre). Sans doute bâtie en même temps

---

<sup>665</sup> Volume II, notice n° 10.

<sup>666</sup> J'ai pu recenser une soixantaine de granges, soit encore en place, soit disparues mais figurées sur les plans cadastraux anciens.

<sup>667</sup> Ce sont les granges de : Beaumont, Bonnemare, Caltot (deux granges), Fleury, Le Flot, Les Fossés, Le Hérault, Héronchelles, Heubécourt, Longuelune, Les Maillets, Martainville, Mentheville, Perriers, Prey, Tilly, La Valouine.

que le logis seigneurial (reconstruit vers 1491), la grange du manoir de Caltot présente comme lui un mur sur cour en pans de bois animé d'un bandeau horizontal (maintenant disparu), de consoles et d'entrevous à fines moulures (fig. 233 et 234). Lorsque le nouveau seigneur de Caltot engage, semble-t-il, une remise en valeur des terres, il fait construire un châtelet, une *longère* et une grange de dimensions imposantes (la plus importante de mon catalogue : 45,4 x 10,8 m), juxtaposés les uns aux autres afin de former un front à l'ouest, du côté de la route principale de Rouen à Bolbec (fig. 222). La nouvelle grange de Caltot, qui vient s'ajouter à la précédente, se compose de deux nefs charpentées couvertes par une toiture à longs pans. Les murs, très soigneusement appareillés en brique et pierre en assises alternées, sont couronnés d'une corniche moulurée en pierre et animés de motifs de quatre-feuilles aveugles, en pierre et en briques moulées (fig. 227 et 228). A Bonnemare, le hourdis entre les colombes en bois des murs est animé de motifs créés par l'agencement des tuileaux. Mais l'exemple le plus éloquent se trouve sans nul doute au manoir de Jean Ango, aux Maillets : les murs, en pan de bois et hourdis sur soubassement en pierre et silex, sont décorés par un bandeau horizontal mouluré en bois et par la disposition des tuileaux du hourdis et des décharges, en croix-de-Saint-André complétées par des décharges en chevrons. En outre, les portes étaient autrefois encadrées de chaque côté par des pilastres sculptés en bois (un seul subsiste ; fig. 468 et 469). Au vrai, toutes les granges de mon catalogue raisonné présentent un traitement soigné<sup>668</sup>. Nul doute à partir de ce constat que la construction d'un bâtiment dans le *pourpris* du manoir, aussi modeste et aussi commun soit-il par sa fonction, relève d'un principe général : il doit montrer l'appartenance du propriétaire au second ordre.

La grange se définit aussi par des principes constructifs et distributifs : son grand volume intérieur est en général divisé en travées par des murs bas transversaux placés à l'aplomb des fermes de la charpente : ils portent une poutre basse et des jambes de force montant jusqu'au premier entrait (fig. 108). Ces divisions internes, quand elles se trouvent, permettaient de stocker différents types de céréales (blé, froment, seigle, etc.), comme le propose Estienne<sup>669</sup>. En 1591, la « grande grange » du Bourgtheroulde conservait ainsi 5 000 gerbes de blé d'un côté et 3 500 gerbes d'avoine de l'autre<sup>670</sup>. En général encore, et comme l'enregistre une nouvelle fois Estienne, la travée médiane, qui ouvre sur la cour par un grand portail à deux vantaux « pour donner jour aux batteurs », servait d'aire de battage, ainsi que pour l'entrée à couvert des charrettes lors de la moisson. Les travées médianes de la grange, ouvertes côté cour, l'étaient

---

<sup>668</sup> Parmi d'autres : les granges de La Motte (fig. 781), de Mentheville (fig. 481) et de La Valouine (fig. 658).

<sup>669</sup> ESTIENNE et LIBEAULT 1572, Livre Premier, Chap. 5, fol. 8 v. : « L'ung des costés de la grange sous trois travees de long sera pour loger vostre seigle & froment, & l'autre costé de mesme mesure, pour les mars. »

aussi parfois sur l'extérieur, permettant ainsi aux charrettes d'entrer directement dans la grange pour être déchargées. A Héronnelles et à Caltot, les portails ouvraient sur un chemin passant et vers les champs. Ce que ne dit pas Estienne, c'est que la grange, suivant son importance, pouvait avoir deux portails ouverts sur la cour (ce qui semble d'ailleurs le cas le plus courant, comme à Caltot, Heubécourt, Prey ou Bonnemare ; fig. 562), portails protégés par une avancée du toit que portaient des poteaux – ces porches ont le plus souvent disparu, mais des mortaises attestent leur présence à l'origine. En tout cas, les bâtiments de la période présentent donc toujours une façade sur cour régulière et symétrique.

Plus rarement, comme les pièces de la maison seigneuriale, le bâtiment de la grange pouvait être à usages multiples : la grange la plus ancienne de Caltot et la grange du Flot étaient en effet couplées à un pressoir et à une cave placée sous celui-ci (fig. 231 et 320) ; à Martainville, la grange était flanquée par une bergerie d'un côté et par un pressoir de l'autre, l'ensemble réuni dans un même grand corps de bâtiment. A Beaumont, la grange, datée par Frédéric Epaud du XIII<sup>e</sup> siècle, était certainement isolée avant d'être intégrée, entre 1575 et 1581, dans un ensemble régulier de nouveaux bâtiments (granges, pressoir, cave) (fig. 101)<sup>671</sup>.

Plusieurs emplacements, souvent déterminés par l'organisation manoriale, semblent avoir été privilégiés pour la grange. L'emplacement le plus fréquent est évidemment dans la basse-cour, proche des autres bâtiments agricoles. Toutefois, au manoir de Jean Ango, si la grange est le bâtiment le plus éloigné du logis, elle se trouve à peine à plus de 40 mètres de celui-ci, en raison de la superficie peu importante du manoir (fig. 449). Le regroupement des bâtiments de dépendance et des bâtiments seigneuriaux dans un enclos de dimensions modestes, où tous les édifices sont visibles depuis l'entrée de la cour, a pu commander le traitement plus soigné encore qu'à l'habitude des bâtiments à vocation agricole. Les motifs en croix-de-Saint-André et chevrons de leurs murs qui rappellent ceux, en pierre et silex, des corps de logis, créent une certaine unité (fig. 451 et 470). L'utilisation de matériaux différents, selon qu'il s'agit de bâtiments agricoles (en pan de bois) ou de corps de logis (en pierre et silex), rend toutefois perceptible la hiérarchie des deux types. A l'inverse, au Hérault, les bâtiments de dépendance, dont une grange, furent construits à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle avec des matériaux identiques (silex bleus et pierre calcaire) à ceux utilisés au rez-de-chaussée du logis seigneurial construit au début de ce siècle. On a sûrement cherché à créer une unité stylistique entre les différents bâtiments du manoir (fig. 363, 376 et 378). Signalons encore un *unicum* : à La Motte à Saint-Mards-de-Fresnes, la grange sert d'entrée à la cour manoriale ; face au logis seigneurial, elle en reprend en

---

<sup>670</sup> Volume III, Document n° 16, article 34.

<sup>671</sup> Communication orale de Frédéric Epaud.

grande partie le traitement (soubassement et petits contreforts de contrebutement en grès, murs en brique à décor de brique surcuite, ouvertures en pierre calcaire ; fig. 781 et 784).

Cependant, il n'est pas rare de voir la grange placée à proximité du logis, soit lorsque les deux édifices sont dans la cour manoriale qui sert aussi de basse-cour (Caltot, Héronnelles, Prey, Beuzeville-la-Grenier, La Valouine), soit encore, contre toute attente, lorsque les deux bâtiments sont dans la cour manoriale, séparés de la basse-cour (Bailleul, Fleury, Perriers ; fig. 76, 300 et 536). Dans ces cas, il faut peut-être voir dans cet emplacement une volonté d'un meilleur contrôle des récoltes par le seigneur, ainsi qu'un souci de défendre ces récoltes contre le vol.

Ces exemples de granges témoignent du soin apporté à leur construction : de l'attention portée à la qualité des matériaux, à la mise en œuvre, en dépit du fait qu'il s'agisse d'un édifice attaché à un usage on ne peut plus « rustique ». Ils témoignent aussi d'une volonté d'unifier les bâtiments du manoir par l'emploi des mêmes matériaux et de motifs décoratifs analogues. Enfin, d'une manière plus générale, il faut observer qu'un certain nombre de manoirs présente un ensemble de bâtiments agricoles qui semble faire partie d'une seule campagne de construction : à Perriers (vers 1470-1480), à Héronnelles (vers 1495), à Martainville (vers 1495-1500), à La Motte à Saint-Mards-de-Fresnes (vers 1496), à Caltot (vers 1520-1530), aux Maillets (vers 1535-1545), au Flot (1560), au Hérault (vers 1575), à Beaumont (entre 1575 et 1581), à La Valouine (entre 1592 et 1602) et à Mentheville (entre 1596 et 1606)<sup>672</sup>. Autrement dit, on a là des bâtiments dont la construction fait partie, selon toute vraisemblance, d'un plan concerté, certainement en vue d'accroître la productivité de l'exploitation agricole. Il faut sans doute y voir moins des initiatives isolées de nouveaux propriétaires qu'une tendance générale à la remise en valeur des exploitations – notamment de la réserve seigneuriale – dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle en Normandie<sup>673</sup>.

Les écuries, aussi appelées « estables a chevaux » dans quelques textes<sup>674</sup>, sont l'une des constantes du manoir : systématiquement mentionnées dans les inventaires du XVI<sup>e</sup> siècle, elles

---

<sup>672</sup> Volume II, notices n° 17 (Caltot), n° 41 (Perriers), n° 29 (Héronnelles), n° 36 (Martainville), n° 76 (La Motte), n° 35 (Les Maillets), n° 25 (Le Flot), n° 28 (Le Hérault), n° 8 (Beaumont), n° 50 (La Valouine) et n° 37 (Mentheville).

<sup>673</sup> Sur le sujet, voir p. 27 et 51-52.

<sup>674</sup> Volume III, Document n° 4, article 26 (Fontaine-le-Bourg), Document n° 13, article 21 (Gueutteville), Document n° 21, article 30 (Houlbec).

ont souvent disparu au siècle dernier. Cette enquête ne porte donc que sur un corpus restreint de onze bâtiments conservés<sup>675</sup>.

Le bâtiment, de plan rectangulaire, peut être assez modeste, comme à Perriers (fig. 539). Il s'agit d'un petit bâtiment en pan de bois comprenant également une remise : deux stalles y prenaient place, l'une ouverte sur la remise, l'autre directement sur la cour. Mais Perriers semble être une exception. Hors ce dernier, les édifices pouvaient accueillir de cinq (Le Flot ; fig. 320) à plus de 20 chevaux (Bonnemare, Fleury et sans doute Bailleul ; fig. 162 et 303). Les écuries se signalent dans la cour par leurs percements : de grandes portes pour le passage des chevaux et de petites fenêtres pour éclairer l'intérieur. Elles se distinguent aussi par une belle mise en œuvre, tout particulièrement à La Folletière, Fleury et Bonnemare (fig. 163, 303 et 738). Les écuries de ces trois manoirs possèdent en effet à peu près la même mise en œuvre : leurs murs, en moellons recouvert d'un enduit, sont raidis par un quadrillage en brique de chaînes harpées et de bandeaux légèrement saillants ; les murs étaient ouverts par des baies à encadrement également en brique, en plein-cintre pour les portes (avec des impostes et une clef en pierre saillants) et rectangulaires pour les petites fenêtres (avec une plate-bande clavée en brique). Les écuries de Bonnemare et Fleury, construites dans les années 1560, se distinguent aussi par leur longueur exceptionnelle, 41 m de long à Bonnemare et 66 m de long à Fleury. Mais on l'a dit plus haut, la construction de telles écuries dans deux domaines situés à faible distance de la forêt royale de Lyons a certainement à voir avec la présence régulière de Charles IX qui aimait à y chasser et qui commença d'y faire construire le grandiose Charleval à partir de la fin de la décennie 1560.

A l'intérieur, les écuries sont souvent divisées par des cloisons en pans de bois qui permettaient de répartir les chevaux selon leur fonction ou leur sexe. Ainsi les trois écuries du Bourgheroulde abritaient-elles en 1591 deux mulets et 14 chevaux (11 chevaux de harnais, la haquenée du seigneur et deux juments)<sup>676</sup>. Le bâtiment comprend presque systématiquement à l'intérieur une petite niche placée à côté de chaque porte d'entrée, sans doute pour y déposer une chandelle à la nuit tombée. Bonnemare conserve en outre l'unique exemple d'un petit lit, situé en hauteur et accessible par une échelle, pour coucher un palefrenier, mais ce type d'installation était sans doute elle-aussi systématique. La plupart des inventaires mentionnent en effet ces couchages<sup>677</sup>. Mais les bâtiments à usage d'écurie pouvaient aussi être séparés les uns des autres selon leur fonction : à Etelan, la « grande écurie », sans doute située dans la cour manoriale,

---

<sup>675</sup> Ce sont : Beaumont, Bonnemare, Fleury, Le Flot, La Folletière, Le Hérault, Les Maillets, Les Mottes, Perriers, Thevray, La Valouine.

<sup>676</sup> Volume III, Document n° 16, article 29.

contenait deux étalons, quatre grands poulains, deux haquenées et un courtault, tandis que le « haras », situé dans une cour mitoyenne, abritait sept grandes juments, six pouliches et trois poulains ; l'écurie de la basse-cour renfermait les chevaux de trait, des juments et des mulets (fig. 282)<sup>678</sup>. De fait, les écuries qui logeaient les chevaux à l'usage du propriétaire sont souvent situées dans la cour, à proximité de la demeure seigneuriale (Perriers, Etelan, Fontaine-le-Bourg, Le Flot, Fleury, Bailleul, Le Bec-Crespin). Cet emplacement permet au seigneur de rejoindre rapidement sa monture, sans pour autant avoir à traverser la cour ou la basse-cour. D'autres seigneurs, en revanche, n'avaient pas ce souci. A Martainville, Beaumont, La Valouine et Mentheville pour ne citer qu'eux, les écuries sont dans la basse-cour, à proximité d'une mare pour permettre d'abreuver les chevaux : il faut croire qu'un palefrenier apportait son cheval au seigneur à l'entrée de la cour.

Les étables pour le bétail possèdent en général toutes les caractéristiques des écuries, excepté que leurs portes sont plus basses et qu'elles sont systématiquement placées dans la basse-cour. Comme les écuries, leurs greniers « au-dessus d'icelles [servaient] pour le foin & fourrage des bestes »<sup>679</sup>.

Les pressoirs normands se signalent par leur forme, leur mode de construction et, souvent, par la présence d'une cave à proximité immédiate. A Caltot (le plus ancien pressoir repéré ; fig. 231), au Flot et à Beaumont, l'édifice, de plan rectangulaire et en pans de bois, se remarque par ses poteaux et ses poutres maîtresses plus resserrés qu'aux autres bâtiments (leur espacement est de moins de 90 cm pour le pressoir du Flot ; fig. 320 et 325) : on comprend que la charge que représentaient les pommes entreposées dans le grenier nécessitait cette particularité constructive. L'édifice se distingue aussi par une division interne (une cloison en pans de bois) montant de fond en comble qui sépare une pièce en général assez basse de plafond, où était le pressoir au sens strict, avec au-dessus le grenier pour les pommes, et une pièce plus petite mais dont le volume intérieur s'étendait jusqu'en haut du bâtiment, où prenait place le pressoir à longue étroite. Le plus souvent, le bâtiment s'accompagne d'une cave, appelée à Houlbec le « scellier des thonnes » : comme son nom l'indique, on y entreposait les tonneaux<sup>680</sup>. Cette disposition se trouve à Caltot, Bonnemare, Le Flot, Beaumont et apparemment à Houlbec (maintenant disparu). Le pressoir de Mentheville, enfin, présente une particularité : la pièce du pressoir à longue

---

<sup>677</sup> Parmi d'autres : volume III, Document n° 4, article 26 : à l'écurie de Fontaine-le-Bourg, « ung lict, ung travert-lict et ung lodier et une meschante couverture » ; Document n° 16, article 29 : au Bourgheroulde, aux « troys escuries y avoit chacune ung lict fourny de traversin et couverture ».

<sup>678</sup> Volume III, Document n° 11, articles 43, 44 et 45.

<sup>679</sup> ESTIENNE et LIBEAULT 1572, Livre Premier, Chap. 5, fol. 8.

étrainte forme un avant-corps sur la cour, certainement pour loger un pressoir plus long qu'à l'accoutumer : la forme de l'outil a commandé la forme du bâtiment (fig. 479 et 481). Ce corpus est trop réduit pour pouvoir dire si cette disposition apparaît ici, à Mentheville, à la toute fin du XVI<sup>e</sup> siècle mais, quoi qu'il en soit, cette formule fut promise à un bel avenir puisqu'on la retrouve systématiquement par la suite. Dans certains domaines, le pressoir pouvait être soumis à un droit seigneurial : il était banal, comme le four ou le moulin<sup>681</sup>.

Presque chaque manoir possédait au moins un moulin banal, qui relève d'un droit attaché au fief, « ou sont bannierés tous les subjest de lad. seigneurie », c'est-à-dire où les sujets ont obligation de se rendre pour moudre leurs grains contre le paiement d'une redevance au seigneur<sup>682</sup>. Le moulin peut être à blé, à tan, à foulon, mais aussi à huile ou à draps, comme le révèle la lecture des aveux ou des inventaires. Aucune de ces constructions ne subsiste aujourd'hui, car presque tous les sites de moulins seigneuriaux ont été réutilisés au XIX<sup>e</sup> siècle en haute Normandie. Les textes apportent cependant quelques informations, parfois précises, sur l'emplacement, la forme, les matériaux, l'environnement et l'emploi de ces édifices.

Le moulin est le plus souvent « a eaue », « assis sur la riviere » du lieu, comme à Chauvincourt (sur la Bonde), à Auffay (sur la Durdent), à Sénitot (sur la Gournay), à Bourdenis (sur l'Aubette), à Fontaine-le-Bourg (sur la Cailly), à Glisolles, à Chambray (sur l'Iton) et au Bec-Crespin (sur la Lézarde)<sup>683</sup>. Plus rarement, semble-t-il, le moulin est « a vent » (Fleury, Goderville, Etelan)<sup>684</sup>. La baronnie du Bec-Crespin possédait ainsi trois moulins sur son territoire, remis en état ou édifiés au cours des années 1480 : le « moulin de la Planche », le « moulin du Bec » et le « moulin neuf »<sup>685</sup>. Ces moulins, qui ont une structure en bois « cousu[e] » d'ais (c'est-à-dire fermée par des planches), sont couverts de tuiles. Comme

---

<sup>680</sup> Volume III, Document n° 21, articles 26 (le pressoir) et 27 (le « scellier des thonnes »).

<sup>681</sup> Volume III, Document n° 23 : aveu du fief de Chauvincourt, 5/05/1629 ; Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 437, fol. 61 et suiv., aveu du Mesnil-Jourdain, 9/12/1665. A La Folletière, le « pressoir [est] baunal auquel les habitans sont tenus et sujets de venir presser a la charge de payer la dixieme partie de leur pressorage » (Arch. dép. Eure, E 842, aveu du fief, 27/03/1677).

<sup>682</sup> Volume III, Document n° 23 : aveu du fief de Chauvincourt, 5/05/1629.

<sup>683</sup> Volume III, Document n° 23 : aveu du fief de Chauvincourt, 5/05/1629 ; AP, contrat d'échange de la seigneurie d'Houdetot contre le fief d'Auffay-la-Mallet, 16/01/1517 (n.st.) ; Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1588, Compte de la baronnie du Bec-Crespin par Jean de Pymont, 1491-1492 ; 2 E 1/230, tab. Rouen, acquisition du fief de Sénitot, 16/07/1501 ; 2 B 440 (1581-1697), pièces n° 37, aveu de la seigneurie du Bourdenis, 3/11/1681 ; 7 H 1041, Compte de la baronnie de Fontaine-le-Bourg, 1506-1507 ; 2 B 418, pièce n° 73 : aveu du fief de Glisolles, 25/06/1599 ; Arch. dép. Eure, E 132 : aveu du fief de Chambray, 20/08/1692.

<sup>684</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 424, pièce n°6 : aveu du fief de Goderville, 10/08/1586 ; 2 B 410, pièce n°181 : aveu de la seigneurie de Fleury-la-Forêt, 14/07/1677 ; 2 B 410, pièce n° 181 : aveu d'Etelan, 14/07/1677.

<sup>685</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1597, Compte de la baronnie du Bec-Crespin, 1484-1485.

l'attestent les comptes de la baronnie, ils demandent de constantes réparations<sup>686</sup>. En général, ces moulins sont donnés en bail à ferme pour plusieurs années<sup>687</sup>. Aussi n'est-il pas rare de trouver mentionnée la présence d'une maison et d'un petit jardin (potager) sur la « mesure » du moulin, pour loger le fermier ou le meunier, et d'une étable pour abriter les animaux de trait qui transportent les produits<sup>688</sup>. Parfois le bief du moulin sert aussi de vivier, appelé « pescherie » (Fontaine-le-Bourg, Glisolles, Chauvincourt)<sup>689</sup>. Si les moulins sont toujours sur le territoire de la seigneurie, ils peuvent être à bonne distance du manoir, parfois éloignés de plusieurs centaines de mètres, en fonction de l'emplacement du cours d'eau et de son débit.

Quelques manoirs possédaient aussi un four banal, mais peu l'ont conservé. Il s'agit le plus souvent d'une petite maison de plan rectangulaire en pan de bois ouverte seulement par une porte et une ou deux fenêtres. Elle se remarque par son four en saillie sur l'extérieur, autrefois protégé par une avancée du toit portée par des poteaux. Le bâtiment est isolé dans la basse-cour (Chambray, Fleury) ou dans un verger mitoyen (Le Mesnil-Jourdain, Cleuville). Son mobilier était constitué d'auges à pétrir le pain, d'une table (ou « fourme ») et de coffres (ou « choucquet ») pour mettre la farine<sup>690</sup>.

Seules les baronnies qui avaient droit de haute justice possédaient une prison. Au Bec-Crespin, la prison, qui est dans l'une des tours qui cantonnent la cour, est remise en état à plusieurs reprises. En 1487, le maréchal-ferrant Pierre d'Aussemot remplace seulement les serrures<sup>691</sup>, mais en 1505-1506 la prison est pour ainsi dire refaite à neuf : le maçon Clément Joivenson refait la « muraille de la tour a faire la prison », le charpentier Henriet Fauconnier refait la charpente, qui est couverte de tuiles par Guillaume Le Gallois, tandis que Robert Le Deguet, « estamier et plomeur », soude le plomb d'une bannière placée au sommet, peinte par Guillaume de La Noé, sans doute aux armes et aux couleurs du seigneur du lieu, Louis de Brézé<sup>692</sup>. A Fontaine-le-Bourg, la « tourelle de la prison » placée dans la « grant court » de la

---

<sup>686</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1588, Compte de Jean de Pymont, 1491-1492 ; 1 ER 1598, Compte de Jean Oursel, 1503-1504 ; 1 ER 1598, Compte de Jean Oursel, 1505-1506.

<sup>687</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1041, Compte de la baronnie de Fontaine-le-Bourg, 1506-1507 ; 1 ER 1614, Compte de la baronnie du Bec-Crespin, 1513-1514.

<sup>688</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 418, pièce n° 73 : aveu du fief de Glisolles, 25/06/1599 ; 2 B 440 (1581-1697), pièces n° 37 : aveu de la seigneurie du Bourdeny, 3/11/1681 ; Arch. dép. Eure, E 144 : aveu du fief de Chauvincourt, 5/05/1629.

<sup>689</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1041 : Compte de la baronnie de Fontaine-le-Bourg, 1506-1507 ; 2 B 418, pièce n° 73 : aveu du fief de Glisolles, 25/06/1599 ; Volume III, Document n° 23 : aveu du fief de Chauvincourt, 5/05/1629.

<sup>690</sup> Volume III, Document n° 16, article 36 (Bourgtheroulde, 1591) ; Document n° 21, article 18 (Houlbec, 1603).

<sup>691</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1597, Compte de la baronnie du Bec-Crespin, 1486-1487.

<sup>692</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 1 ER 1598, Compte de la baronnie du Bec-Crespin, 1505-1506.

baronnie avait, semble-t-il, les mêmes caractéristiques<sup>693</sup>. Elle reçut un invité de marque, Virginio Orsini, comte dell'Anguillara, qui, reconnu innocent, est relaxé en 1547<sup>694</sup>.

*Des dépendances exceptionnelles : les forges à haut fourneau et les verreries*

Comme l'ont montré Philippe Lardin et Jean-François Belhoste, la Normandie fut le théâtre de mutations techniques au tournant des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, mutations auxquels contribuèrent en partie les gentilshommes de la province<sup>695</sup>. Certains seigneurs haut-normands possédaient en effet une forge ou une verrerie sur leur fief. Même si aucune installation n'a été encore repérée en place, plusieurs documents attestent qu'au moins trois édifices de mon catalogue possédaient de tels équipements industriels. Des études récentes sur le sujet permettent en outre d'avoir une idée plus précise de leur fonctionnement et de leurs usages.

Pour des raisons évidentes d'alimentation en bois et en eau, les forges sont rurales, implantées en bordure d'un cours d'eau et à proximité d'une forêt. Plusieurs centres d'activités se développent ainsi dans et autour des grandes forêts normandes, tout particulièrement dans le pays de Bray (forêts d'Eawy et d'Eu), dans la forêt de Lyons et dans le pays d'Ouche (forêt de Bretheuil). Certains seigneurs de la ville de Rouen s'y sont spécialement intéressés.

Ainsi Jean Basset, capitaine de Château Gaillard, des nobles du bailliage de Caux et de Gisors, qui réside habituellement à Rouen, fait-il installer sur son fief de Normanville que baigne la rivière l'Andelle deux forges à haut fourneau. De même, l'abbé de Saint-Ouen de Rouen Antoine Bohier (abbé de 1492 à 1519) fait aménager une forge à haut-fourneau sur l'Andelle, sur la baronnie de Perriers dépendante de son abbaye<sup>696</sup>. Il est guère douteux à partir de ce moment que la production du minerai revêt aux yeux de ces seigneurs une importance considérable pour les possibilités de profit qu'elle offrait. Le roi lui-même s'est intéressé au développement de la production de fer en Normandie, pour fournir boulets de fer, couleuvrines et canons à l'armée royale. A la fin de l'année 1540, François I<sup>er</sup> fait établir à Breteuil, à proximité de la grande forêt royale du même nom, une fonderie et des forges pour munir l'armée royale en artillerie<sup>697</sup>. Cette production à destination du roi semble avoir tout particulièrement profité à un petit seigneur

---

<sup>693</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1141, mémoire des réparations à faire, 1554.

<sup>694</sup> *Catalogue des actes de Henri II I*, n° 04.23<sup>2</sup>.

<sup>695</sup> BELHOSTE, LECHERBONNIER *et al.* 1991 ; LARDIN 1998 I, tout particulièrement p. 238-242 ; BELHOSTE 2003.

<sup>696</sup> AM Rouen, tiroir 173, liasse n° 1, cité par LARDIN 1998 I, p. 240-241 : compte-rendu d'une visite effectuée le 8 mai 1518 par une délégation de conseillers de la ville de Rouen, qui, face à la pénurie chronique de bois dont souffrait la ville, s'était rendue dans la forêt de Lyons et sur la rivière d'Andelle, pour essayer d'améliorer l'approvisionnement ; ils constatèrent notamment que « joignant la forest de Lions vers Normanville avoyt trois forges à hault fournyau pour fère fer qui usoient un merveilleux nombre de bois, l'un appartenant à l'abbaye de Saint-Ouen que tient un nommé Quoret, les deux autres appartenans au sieur de Normanville ».

<sup>697</sup> *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup> IV* n° 11639 (15/09/1540), VIII n° 32916 (16/09/1540), IV n° 11676 (10/1540).

normand, Robert de Varennes, qui, dès 1546, fait l'acquisition du fief de Longuelune situé à peu de distance de Breteuil et y fit construire une élégante demeure seigneuriale (fig. 438)<sup>698</sup>.

D'autres seigneuries possédaient certainement des forges, comme l'indique une mention dans un aveu de la toute fin du XVI<sup>e</sup> siècle pour le fief de Glisolles, situé près de la rivière de l'Iton : « *Item*, une mesure maison appelée la maison de la forge, ainsy qu'elle se comporte avecq un petit four a prendre d'un costé Nicolas Deschamps, escuier, d'autre costé la riviere, d'un bout lad. riviere, le tout contenant trois vergées ou environ<sup>699</sup>. »

Contrairement aux forges des domaines nobles qui étaient sans doute baillées à ferme à des maîtres (ce qui est avéré pour la forge à haut-fourneau de Perriers-sur-Andelle tenue par un dénommé Quoret dont on ignore tout pour le reste)<sup>700</sup>. Les verreries normandes ne sont pas l'une des appartenances des manoirs : la production verrière y est exclusive. Cependant, on doit noter le caractère ambigu de ces centres de production : les « gentilshommes verriers », comme Pierre Le Vaillant en 1490 déclaré « escuyer, voirryer et maistre de la voirrerye », tous porteurs de privilèges octroyés par le roi ou un grand seigneur et demeurant sur un fief, ne sont pas reconnus comme nobles du fait de leur (unique) activité de production<sup>701</sup>.

Une puissante industrie verrière s'est développée autour de Rouen à partir de 1430, qui prenait la suite d'industries plus anciennes<sup>702</sup>. Le roi et les grands seigneurs normands semblent avoir joué un rôle important dans ce mouvement. La première verrière est celle de Saint-Martin-au-Bosc, fondée en forêt d'Eu par le comte d'Eu au profit d'Etienne Jourdain et Guillaume Le Verrier le 7 février 1430. Ces derniers la cèdent dès 1441 à Richard Brossard, seigneur de Saint-Martin-au-Bosc, et à son fils Colart pour la somme considérable de 1 000 écus. La verrerie du Lihut, à Bully, située en bordure de la forêt d'Eawy, est créée peu après la reconquête de la Normandie ; elle appartient alors à Guillaume de Caqueray. La verrerie de La Haye, à Bézu-la-forêt, dans la forêt royale de Lyons, est attestée de manière indirecte en 1472 par la présence du verrier Pierre Le Vaillant. Ce dernier est aussi l'exploitant de la verrerie de Thelle, à Sérifontaine, en forêt de Thelle, qu'on voit apparaître pour la première fois dans un acte de 1489. Trois autres verreries sont apparemment créées dans les années 1480-1490 : deux en forêt de Lyons, l'une à La Croix-des-Mallets, tenue par Jean de Bouju en 1497, l'autre à Martagny, tenue par Antoine Brossard en 1486, puis par le Bouju vers 1530. La dernière résulte d'une concession accordée en 1488 par le comte d'Eu à Guillaume de Caqueray, déjà propriétaire de la verrerie du

---

<sup>698</sup> Volume II, notice n° 34 (Longuelune).

<sup>699</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 418, pièce n° 73, aveu du fief de Glisolles, 25/06/1599.

<sup>700</sup> Voir note 696.

<sup>701</sup> Voir sur le sujet, p. 36 et note 75.

<sup>702</sup> Je reprends ici les conclusions apportées par Jean-François Belhoste (BELHOSTE 2003).

Lihut à Bully : celui-ci obtient l'autorisation d'établir une verrerie au Grand Val, sur la paroisse de Retonval située en basse forêt d'Eu. Aucune autre verrerie ne semble avoir été édifiée au XVI<sup>e</sup> siècle.

Ces observations révèlent un trait dominant du manoir haut-normand : le soin apporté à la mise en œuvre de ses bâtiments, y compris de ses bâtiments agricoles. Outre leur rôle agricole précis, le logis du métayer, la grange, les écuries et le colombier, sont souvent porteurs d'une charge symbolique. Le manoir est plus qu'une exploitation agricole et industrielle, c'est le siège d'un fief au statut privilégié qui tient à le montrer par des signes architecturaux évidents : le colombier prend la forme d'une tour de défense, le logis du métayer, celle d'un châtelet, tandis que l'ancienne motte castrale conservée rappelle le château-fort médiéval. L'emplacement même des bâtiments n'est pas anodin : châtelet à l'entrée du manoir, colombier au-dessus du portail ou au centre de la cour, motte castrale ou château-fort ruiné près de la demeure principale, les éléments de l'ensemble seigneurial sont placés pour être vus. Et le logis seigneurial, concerné au premier chef, ne déroge pas à cette règle, comme nous allons le voir.

## CHAPITRE VI

### ***LA MAISON SEIGNEURIALE***

Je n'oublieray pas leur façon de bastir qui estoit telle qu'ils se privoient presque de toutes les commoditez, lesquelles aujourd'huy nous requérons (et à bon droict) en un bastiment. Et se peut quasi dire qu'ils s'emprisonnoyent en leurs maisons, c'est-à-dire qu'ils faisoient leurs maisons en façons de prisons. Car ne se souciant que de faire de grosses murailles et épaisses, ils se privoient cependant de la commodité de la clarté, faute d'avoir l'esprit de faire le fenestrage tel qu'on le fait aujourd'hui. Au lieu aussy qu'ils se pouvoient mettre au large, se mettoient à l'estroit, faisans force trous ou nids à rats, au lieu de faire nombre de membres aisez, larges et spatieux.

Henry Estienne, *Apol.* XVIII, 1566<sup>703</sup>.

Jadis noz peres se contentoient de faire bastir un bon corps d'hostel, un pavillon ou une tour ronde, une basse-court de mesnagerie, et autres pieces necessaires à loger eux et leur famille, sans faire des bastimens superbes, comme aujourd'hui on fait, grands corps d'hostel, pavillons, courts, arrierecourts, bassecourts, galleries, salles, portiques, perrons, ballustres et autres. On n'observoit point tant par dehors la proportion de la Geometrie, et de l'Architecture, qui en beaucoup d'édifices a gasté la commodité du dedans.

Bernard de Girard, *Les causes de l'extreme cherté qui est en France*, 1586.

Ces deux textes, le premier positif quoiqu'un peu simplificateur, le second teinté de reproche à l'encontre des seigneurs qui consacrent leurs ressources à l'ostentation, illustrent bien, pourtant, l'évolution lente, mais profonde des mentalités entre la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle et la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>704</sup>. Pendant ce long siècle, une rage de bâtir sévit, en effet, parmi les grands du royaume, mais pas seulement : la petite et moyenne noblesse, du reste encouragée plus ou moins directement par le roi et les grands seigneurs, contribua largement dans le phénomène de relèvement du royaume après les destructions des guerres, et de renouvellement de l'architecture française.

Les maisons seigneuriales haut-normandes connurent au cours de cette période architecturale faste une évolution marquée, mais non linéaire : elle est faite, pour reprendre l'expression de Claude Mignot, de continuités, de ruptures et d'avatars<sup>705</sup>. Mais ces tendances de fond, dont les contemporains n'ont pas toujours eu conscience, sont souvent difficiles à isoler et à mettre en évidence. Le poids des traditions, les préférences formelles et distributives, la capacité

---

<sup>703</sup> Cité par BONNAFFE 1898, p. 101.

<sup>704</sup> Le renouveau de l'architecture française semble être un *lieu commun* chez les commentateurs de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. On le retrouve chez LA NOUE 1587, p. 195, et GUYON 1604, p. 230-234.

de quelques architectes et maîtres-maçons à répondre aux nouvelles exigences de leurs commanditaires, l'expérience de gentilshommes normands de la vie à la cour et à l'étranger, l'émulation et les modes propres à certains milieux, la publication de recueils de modèles de « maisons aux champs », de traités d'architecture et d'agronomie sont autant d'éléments qui ont dû peser sur la programmation des édifices de cette période.

Les maisons des gentilshommes sont en effet plus que leurs demeures. Dans un monde encore largement rural, où l'autorité et le pouvoir appartiennent aux propriétaires fonciers nobles et où la terre constitue la « vraie » richesse, stable et transmissible, les maisons seigneuriales expriment la domination de la classe nobiliaire. Généralement plus instruits et mieux éduqués que leurs prédécesseurs, les nobles utilisent aussi leurs maisons pour exprimer leur culture et leur goût. Enfin, plus sophistiquées que celles de leurs tenanciers et de leurs voisins roturiers, leurs demeures offrent le cadre adéquat à une vie d'une grande complexité dans leurs comportements et dans leurs relations sociales.

### **Place, forme, figure de la maison seigneuriale**

Disons-le d'emblée : qu'il soit éloigné ou à proximité de l'entrée, qu'il soit isolé, flanqué de murs de clôture, de corps de logis secondaires ou de bâtiments annexes, qu'il soit de plan en L, en U, en V inversé ou plus simplement rectangulaire, le logis seigneurial répond à un principe d'ostentation qui lui est attaché et le différencie immédiatement des autres bâtiments : par sa place, sa forme et son traitement, la maison seigneuriale se donne à voir. C'est l'une des constantes du logis seigneurial haut-normand et, d'une manière plus générale, de la demeure noble. Ce qui n'a pas échappé à Alexandre de La Borde au XIX<sup>e</sup> siècle :

Nous ne pouvons nous empêcher de nous récrier sur la manie ancienne de bâtir tous les châteaux à la vue des grandes routes pour les faire admirer des passants, et à côté des maisons de village pour les faire valoir<sup>706</sup>.

#### *Place et orientation du logis seigneurial*

Pour la majorité des domaines, souvent modestes<sup>707</sup>, le bâtiment principal est isolé dans un enclos unique souvent de grandes dimensions, comme à Anquetierville, Le Hérault ou

---

<sup>705</sup> MIGNOT 2006.

<sup>706</sup> LA BORDE 1808, p. 71.

<sup>707</sup> Les autres sont : Anvéville, Anquetierville, Auffay-la-Mallet, Beuzeville-la-Grenier (état XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles), Beuzeville-la-Guépard, La Boissaye, Bois-Rosé, Boos, Les Brûlins, Le Bus, Caltot, Caumare, Cauville, Chauvincourt, Clères, Cleuville, Commanville, L'Ecluse, Emfrayette, Ernemont, Le Flot, Les Fossés, Fours, Le Hérault, Héronnelles, Les Ifs, Jouveaux, Longuelune, Les Maillets, Mentheville, Le Plain-Bosc, La Pommeraye, Prey, Raimbertot, Réauté, Saffray, Senneville, La Valouine, Le Vièvre.

Longuelune. Il est dans ce cas séparé des bâtiments agricoles et situé le plus souvent à peu de distance de l'entrée, certainement moins pour des raisons pratiques que pour le principe d'ostentation déjà évoqué : placé ainsi, isolé et différencié des autres bâtiments, le logis seigneurial est clairement visible dès l'entrée (Anquetierville et Beuzeville-la-Guérand pour ne citer qu'eux). Bien plus, sa façade antérieure ou postérieure, flanquée de la tour d'escalier, membre prestigieux puisqu'il est le rappel évident des tours des châteaux forts<sup>708</sup>, est généralement tournée vers le chemin d'accès et l'entrée, de sorte que le passant ou le visiteur, en la voyant, comprend immédiatement l'appartenance du maître des lieux à la classe sociale dominante. Parmi ces édifices relativement modestes, deux logis se distinguent tout particulièrement par la clarté de l'effet recherché. A Auffay et à Commanville, la façade arrière, tournée vers la route menant au domaine et visible de loin dans la campagne, présente une sobre alternance d'assises de briques et de pierres et les trois tours qui la flanquent lui donnent un aspect défensif, que renforce le petit nombre des ouvertures (fig. 275). Ce n'est pas tout : après avoir aperçu l'austère façade arrière depuis la route, le visiteur pénètre dans la cour où il découvrait une façade sur cour toute différente, sans tour, avec des percements nombreux et des murs au traitement décoratif recherché et soigné (motifs en losanges ou en carrés répétés en frises alternées ; fig. 58 et 271).

D'une manière générale, la prise en compte du point de vue<sup>709</sup> sur le bâtiment principal devait être l'une des grandes préoccupations des architectes et des maîtres-maçons, à la fois pour placer la maison et déterminer la distribution – à Auffay et à Commanville, l'orientation a en partie déterminé l'emplacement des tours et par conséquent des pièces qu'elles logent. La même préoccupation se retrouve un peu plus tard, par exemple aux Rocques, à Tilly et à Acquigny, où toutes les faces ou presque du bâtiment ont reçu un traitement différent des autres<sup>710</sup>. On comprend aussi, là encore, que l'emplacement et l'orientation du logis visent l'affirmation du pouvoir seigneurial. On ne s'étonnera donc pas de trouver certains logis dressés à côté d'une motte castrale (Auffay ; fig. 57), voire sur l'ancienne motte, qui le surélève, comme au Plain-Bosc et à Piencourt : là encore, la volonté de montrer le logis au visiteur est évidente (fig. 556)<sup>711</sup>. Au reste, ce désir a sans doute donné lieu à une autre disposition, qui connut un vif

---

<sup>708</sup> Sur ce sujet, voir : GUILLAUME 1985.

<sup>709</sup> On aura compris qu'il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un point précis, qui correspondrait à ce qu'on appellera plus tard le « point de distance », c'est-à-dire le point d'où l'on peut contempler au mieux une façade. Néanmoins, il faut reconnaître qu'il le préfigure, même si cela est encore de façon très empirique.

<sup>710</sup> Les façades absolument symétriques de Tilly et d'Acquigny invitent à reconnaître la prise en compte d'un axe privilégié pour les regarder. Du reste, le grand lanternon d'escalier de Tilly ne peut se voir entre les deux toits en pavillon du corps principal que sur cet axe.

<sup>711</sup> Volume II, notices n° 5 (Auffay) et n° 42 (Le Plain-Bosc). Sur Piencourt (canton de Thiberville, Eure), voir BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 306.

succès en Normandie au cours du siècle. Dès 1500, certains logis présentent un rez-de-chaussée surélevé par un niveau semi-enterré de caves et de celliers, comme à La Motte, Commanville (fig. 271), Houlbec et Auffay (fig. 58) pour ne citer qu'eux, disposition qui permet aux gentilshommes normands de renouer avec une tradition : le visiteur doit gravir les marches d'un perron extérieur (certes beaucoup plus modeste) pour atteindre la *grande salle*. Cette disposition a d'autres avantages non négligeables : les pièces de stockage peuvent être mieux aérées par de plus grands soupiraux, ce que ne manquent pas d'entériner les auteurs de traités d'agronomie et d'architecture ; le rez-de-chaussée est surélevé « pour le descharger seulement des vapeurs de terre » (Claude de L'Aubespine, 1556), autrement dit pour être mieux préserver de l'humidité du sol<sup>712</sup> ; les vues sont plus étendues à partir des pièces principales, qui ouvrent de plus en plus souvent sur un jardin<sup>713</sup>. Aussi, dès les années 1520-1530, il n'est pas rare de trouver associés rez-de-chaussée surélevé et jardin en contact direct avec le logis (Les Rocques, Le Bus, Sénitot, Tilly). Parfois, sans même placer de pièces de stockage dans un sous-sol semi-enterré : à Beuzeville-la-Grenier, bâti dans la décennie 1550, le soubassement est plein (fig. 125). Ce n'est qu'à partir des années 1560, comme en Ile-de-France<sup>714</sup>, peut-être à la suite de la publication des recueils de modèles d'Androuet Du Cerceau (*Logis domestiques*, vers 1550 ; *Livre d'architecture*, 1559)<sup>715</sup>, qu'on eut l'idée de placer les offices dans le sous-sol semi-enterré, comme à Bailleul (vers 1562-1564, fig. 87a), Archelles (après 1567, fig. 41a), Chambray (après 1578, fig. 254a), Jouveaux (vers 1580-1590, fig. 424a), La Valouine (entre 1592 et 1602, fig. 657) et Mentheville (entre 1595 et 1606, fig. 480a). Cette disposition a l'avantage de débarrasser le rez-de-chaussée des offices et ainsi de tenir la domesticité à l'écart.

D'autres manoirs, plus nombreux (19 édifices sur 39), où le logis seigneurial se dresse également dans une cour unique, participent d'une autre organisation des bâtiments : dépendances agricoles et logis bordent la cour. Si l'organisation diffère du groupe précédent, on peut cependant faire les mêmes observations : le logis est toujours isolé des bâtiments agricoles et se donne à voir dès l'entrée dans la cour. En revanche, on doit constater que l'importance de

---

<sup>712</sup> L'AUBESPINE 1835, p. 301-302. Claude de L'Aubespine décrit la « petite maison du parc de Bruxelles » de Charles Quint : « Ce logis est un petit bastiment qu'il avoit faict faire au bout du parc, auprès de la porte de Bruxelles qui va à Louvain, qui ne ressenoit pas son mauzoolée, mais la retraicte d'un simple citadin ; car je n'y recongnus qu'une antichambre qui servoit encore de salle, et sa chambre, chascune ne contenant en quarré plus de 24 pieds. On y montoit par un escalier de dix ou douze marches, pour le descharger seulement des vapeurs de terre [l'humidité] ; point de surédifice [d'étage]. »

<sup>713</sup> SERRES 1600, Sixiesme Lieu, Chap. I, p. 783 : « Au dessous de la maison tendant au midi, est la droicte situation des jardins, tant par estre en abri de ce costé-là par le bastiment, que pour le plaisir d'estre veu des principales fenestres de la maison. »

<sup>714</sup> CHATENET 2006, p. 73-74.

<sup>715</sup> ANDROUET DU CERCEAU *Logis domestiques*, modèles B et F ; ANDROUET DU CERCEAU 1559, modèles n° I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, XXII.

ces domaines est plus variée (baronnie, plein-fief, quart ou huitième de fief) et, surtout, ils ont un point commun : le jardin borde le logis ou, du moins, il est à proximité immédiate. Cette observation suggère que le désir de ces seigneurs d'avoir un jardin sous leurs fenêtres a déterminé l'emplacement de l'édifice principal et, partant, l'organisation de l'ensemble des bâtiments à l'intérieur du *pourpris*. On doit cependant nuancer ce propos, comme l'invite à le faire l'exemple de Clères<sup>716</sup>. L'organisation des bâtiments autour de la cour est certainement plus ancienne que l'implantation du jardin : on devine que la place de la maison seigneuriale en bordure du manoir a permis, après coup, de placer le jardin au plus près (fig. 262). En revanche, dans le cas d'une construction *a novo* du logis seigneurial, il est clair que cette organisation permettait de lier plus étroitement logis et jardin.

D'autre part, le souci de défense du manoir a pu être aussi déterminant pour le choix de l'implantation des édifices que le désir d'avoir un jardin à proximité : ainsi regroupés en bordure de la cour, les bâtiments, avec leurs hauts murs, participent à la protection de l'ensemble manorial. Les exemples des Maillets et de La Valouine, où ce souci transparait clairement par la présence de fossés ou de douves, de tourelles, de tours et de pavillons munis de petites meurtrières pour armes à feu légères, semblent étayer ce que l'exemple de Clères suggérait (fig. 448 et 655). Pour le reste, Clères, comme Les Maillets, se singularise par l'emplacement du logis sur l'entrée : celui-ci permet de garder le contrôle de l'accès à la cour.

Pour les domaines restants, majoritairement plus importants en terme de statut juridique, l'implantation du logis est plus variée : le corps de logis peut être en fond de cour face à l'entrée<sup>717</sup>, sur le côté<sup>718</sup> ou encore, plus rarement, isolé au centre de la cour<sup>719</sup>.

Il faut reconnaître, cependant, que cette classification est toute relative. D'abord, parce que les cours de ces édifices ont souvent plusieurs entrées, de sorte que, selon l'endroit par où le visiteur entre, le logis lui apparaît sur le côté ou en face (fig. 191, 552 et 631). Ensuite, parce que, au sein d'un même type d'organisation, les aménagements des cours peuvent être radicalement différents : la cour, parfois traitée en plate-forme fossoyée, peut être réglée sur le logis qui se dresse au fond (par exemple La Motte, Houlbec, Brécourt, Le Bec-Crespin), ou au contraire *dilatée* en largeur (Etelan, Fontaine-le-Bourg, Heubécourt, Bois-Rozé). L'organisation de certains manoirs, enfin, peut être prise comme une variante de plusieurs type : les maisons seigneuriales d'Etelan, des Rocques et de Sénitot sont en fond de cour, Tilly et Acquigny sont au

---

<sup>716</sup> Volume II, notice n° 20 (Clères).

<sup>717</sup> Ce sont : Archelles, Bailleul-la-Campagne, Bailleul, Le Bec-Crespin, Bonnemare, Bourgtheroulde, Brécourt, Chambray, Etelan, Fleury-la-Forêt, Fontaine-le-Bourg, Heubécourt, Houlbec, Limeux, Les Loges, Martainville, La Motte, Les Mottes, La Folletière, Fontaine-le-Bourg, Les Rocques, Sénitot, Le Hom et Thevray.

<sup>718</sup> Chambray, La Chapelle, Goderville, Perriers et Normanville.

centre de la cour. Mais toutes forment un groupe cohérent, que j'évoque largement plus loin : à Etelan, aux Rocques, à Sénitot, à Tilly et à Acquigny, le logis, entouré par trois enclos (cour, jardin d'agrément et jardin potager ou cour de service), est le centre du complexe seigneurial<sup>720</sup>.

*Du corps simple au corps double*

Le logis du seigneur est élevé en forme de donjon [...].

Jacques Androuet du Cerceau, *Livre d'architecture*, 1582, modèle n° XXVII.

Les partis de plans des maisons seigneuriales bâties en haute Normandie, pourrait-on penser, s'inscrivent dans une typologie éprouvée dont Jacques Androuet du Cerceau déploie dans ses publications toute la gamme pour « instruire ceux qui voudront bastir, soient de petit, moyen ou grand estat » et particulièrement les « seigneurs, gentilshommes et autres qui voudront bastir aux champs »<sup>721</sup>. Au vrai, force est de constater que la grande majorité des gentilshommes normands restent attachés à des formes simples, établies de longue date dans la province, et qui ont peu à voir avec les modèles de Du Cerceau.

Le type dominant, qui caractérise principalement les domaines les plus modestes, est le corps simple, de plan rectangulaire, flanqué de la tour d'escalier en façade antérieure ou postérieure, généralement sur deux niveaux, rez-de-chaussée et étage, le comble étant non habitable (Anquetierville, Les Loges, Beuzeville-la-Guéraud, Beuzeville-la-Grenier, Héronchelles). Seule exception, le logis de Perriers-sur-Andelle, qui, malgré le statut de baronnie du domaine, reprend ce parti relativement modeste. Dans l'imaginaire des hommes du XVI<sup>e</sup> siècle, on l'a dit, la tour d'escalier, souvent le seul élément vertical qui scande l'une des façades du logis, est le rappel évident des tours des châteaux forts : elle désigne la demeure noble<sup>722</sup>.

Un second type, qui peut être considéré comme une variante du premier et qui est promis à un bel avenir en haute Normandie, est le logis de plan rectangulaire allongé, cantonné de deux tours en façade postérieure, qui se dresse au fond d'une plate-forme fossoyée. Ce parti apparaît de manière quasi simultanée à Houlbec (entre 1494 et 1505) et à La Motte à Saint-Mards-de-Fresnes (entre 1496 et 1505) ; on le retrouve à une date plus avancée dans le XVI<sup>e</sup> siècle à Bailleul-la-Campagne (vers 1520-1530).

A Caumare, les bâtiments, bordés par des fossés sur l'extérieur, adoptent un plan en L (un logis principal accompagné d'une aile basse en retour où sont des annexes), plan qui se

---

<sup>719</sup> Martainville, Tilly, Acquigny.

<sup>720</sup> Voir, p. 282-285.

<sup>721</sup> ANDROUET DU CERCEAU *Logis domestiques* ; ANDROUET DU CERCEAU 1559 ; ANDROUET DU CERCEAU 1582. Tous les types de « maisons aux champs » de 1582 ont été récemment analysés par CHATENET 2002.

<sup>722</sup> Sur ce sujet, voir : GUILLAUME 1985a, p. 221-224.

développe autour d'une petite cour fermée. Ce parti se retrouve, simplifié (sans les tourelles et les fossés), à Caltot peu après. A Etelan, rebâti probablement par Guillaume Picard après la donation du domaine que lui fit le roi Louis XI (1468), on retrouve le plan à deux corps de logis et chapelle juxtaposés au même alignement déjà employé à la fin du XIII<sup>e</sup> ou au début du XIV<sup>e</sup> siècle au proche manoir de la Vigne, au Mesnil-sous-Jumièges (fig. 282 et 283)<sup>723</sup>. Ce parti est encore employé, avec quelques variations, à Normanville et à Clères vers 1500 (fig. 262 et 531).

Un autre type architectural que l'on trouve durant cette période, porteur encore de toute la symbolique féodale, est la maison « en forme de donjon » – dont Martainville reprendra le principe, modernisé, à la fin du siècle (fig. 478). Il est vrai que la construction de ces édifices, de forme traditionnelle sinon retardataire, semble s'inscrire dans une conjoncture particulière : Argueil est bâti dans les années 1470 après les ravages perpétrés dans la province par Charles Le Téméraire (1472 ; fig. 53) ; Thevray l'est vers 1489, après la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (28 juillet 1488) au cours de laquelle le duc d'Orléans, au service duquel était sans doute déjà attaché le seigneur de Thevray, est fait prisonnier (fig. 615)<sup>724</sup>. Cette symbolique s'affirme par une tour-résidence qui renferme une cave et les pièces principales superposées sur trois ou quatre niveaux : à Argueil, les annexes et l'escalier sont logés dans les quatre tourelles qui cantonnent le corps de plan rectangulaire divisé en deux pièces par niveaux ; à Thevray, ces éléments sont dans un avant-corps rectangulaire qui flanque le front antérieur de la tour, de plan octogone.

Dans les dernières décennies du XV<sup>e</sup> siècle, on bâtit donc en suivant les variantes possibles des plans masses des siècles précédents. Du reste, il n'est pas rare qu'une partie des bâtiments anciens soit réemployée, comme à Caumare (passage charretier, cellier et bâtiment annexe en retour, du XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle), à Etelan (cave, murs gouttereaux), à Anquetierville (murs pignon et gouttereau du logis XIII<sup>e</sup>) ou, encore, à Thevray, qui, comme le fait valoir son commanditaire en 1489, est une antique fortification constituée d'une « motte ancienne, d'anciennes murailles et fondements, de grands fossés larges et profonds »<sup>725</sup>. Ce constat vaut encore pour le siècle suivant, au cours duquel certains gentilshommes n'hésitent pas à habiter des logis vieux de trois siècles. A Prey, dans les années 1520, on se borne à cantonner le bâtiment du XIII<sup>e</sup> siècle d'un pavillon d'escalier et de deux tours circulaires pour loger les annexes indispensables à cette époque (garde-robes, cabinets et retraits), de percer des ouvertures plus grandes et plus nombreuses pour un meilleur éclairage des pièces et de placer un mur de refend pour porter de nouvelles cheminées (fig. 564 et 565). Encore dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup>

---

<sup>723</sup> DUPONT 2002 ; CORBASSON 2003 ; PITTE 2005.

<sup>724</sup> Volume II, notices n° 4 (Argueil) et 48 (Thevray).

<sup>725</sup> QUEVILLY 1882, p. 483-484.

siècle, le gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et capitaine des Cent gentilshommes de ses ordonnances Philippe de Fumechon ne répugne pas à faire sa résidence du simple logis seigneurial de la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou du début du XIII<sup>e</sup> siècle – au prix de quelques travaux de réhabilitation, somme toute, assez limités (nouvelles fenêtres et cheminées, nouvelles distributions par l'ajout de cloisons et d'un escalier dans-œuvre en bois ; fig. 711).

On devine par ce qui précède que le plan-masse dominant en haute Normandie est à un ou plusieurs corps juxtaposés au même alignement et isolés. Les autres types, dont le point commun est l'orthogonalité, représentent moins de 15 % des édifices de mon catalogue. L'écart entre les deux types principaux est tel que les résultats rendent certainement compte d'une réalité : le logis de plan massé ou rectangulaire isolé semble avoir la préférence des seigneurs haut-normands. La forme même de ces logis appelle quelques commentaires, car ils sont pour la plupart flanqués ou cantonnés de tours et comprennent au moins trois niveaux, dont un de comble. Par ces caractéristiques, non seulement la maison seigneuriale se distingue de l'habitat paysan, mais il prend aussi une valeur symbolique particulière. En effet, la forme de ces logis rappelle, à un degré moindre il va de soi, le « donjon », architecture féodale par excellence qu'Uwe Albrecht place comme l'un des modèles importants de l'architecture médiane de la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>726</sup>. Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, lorsque l'on préfère placer l'escalier (rampe sur rampe ou en vis) dans-œuvre – il sépare la *grande salle* et la seconde pièce (à Archelles, au Plain-Bosc et à Saffray<sup>727</sup>) –, les logis sont cantonnés de tours ou de tourelles en encorbellement, fait assez rare pour être signalé (fig. 578)<sup>728</sup>. Faut-il croire qu'afin de préserver au logis seigneurial le signe le plus évident de son rang, on a voulu pallier l'absence de la tour d'escalier hors-œuvre par la présence de tours d'angle dans ces édifices ?

La plupart des maisons seigneuriales du XVI<sup>e</sup> siècle, quelle que soit la qualité de l'occupant, sont le plus souvent des variations sur ces types architecturaux. Les édifices normands de la période adoptent un plan généralement assez simple, rectangulaire, ou, plus couramment désormais, rectangulaire allongé pour permettre de loger l'escalier rampe sur rampe dans-œuvre, le vestibule (ou l'*allée*), la *sallette* ou l'antichambre (fig. 193). Ce constat vaut aussi pour les maisons les plus importantes de mon catalogue : Fontaine-le-Bourg vers 1512, Heubécourt vers 1535-1544, Chambray vers 1580 (sans tour et sans pavillon, fig. 254) et Le Bec-Crespin vers 1580-1585 (fig. 117). Et encore pour d'autres grands « châteaux » normands :

---

<sup>726</sup> ALBRECHT 1985, p. 215-216.

<sup>727</sup> Volume II, notices n° 3 (Archelles), n° 42 (Le Plain-Bosc) et n° 45 (Saffray).

<sup>728</sup> Voir plus loin au sujet de l'escalier, p. 218-219 et p. 281-282.

Tillières, construit avant 1546 pour Jean Le Veneur, où de gros pavillons se substituent aux tours pour loger chambres et annexes, en est une variation (fig. 814 et 815) ; Annebault, construit pour l'amiral de France sans doute entre 1544 et 1549, développe le type à corps de logis au fond d'une plate-forme déjà vu à La Motte à Saint-Mards de Fresnes, à Houlbec et à Bailleul-la-Campagne dans une composition modernisée et plus sophistiquée où les toits en pavillon du corps de logis traduisent à l'extérieur les divisions internes (fig. 819 et 820). Ces deux châteaux eurent un grand succès en Normandie : la petite « maison des champs » des Mottes à Montfort-sur-Risle (vers 1550-1560, fig. 516), La Petite Heuze (après 1562, fig. 816), La Folletière (vers 1580-1590, fig. 736) ou, encore au XVII<sup>e</sup> siècle, Beaumesnil (1631-1640, fig. 823) et Cany (vers 1645, fig. 818) semblent en être plus ou moins directement inspirés.

En haute Normandie, la maison seigneuriale en quadrilatère autour d'une cour est l'exception. Du reste, il faut remarquer le caractère ambigu de certains édifices de ce type dans la province. Si Clères, construit vers 1500, lui appartient par sa galerie en retour, il faut reconnaître qu'il paraît presque autant tenir du type à simple corps rectangulaire : le logis-porte, somme toute assez modeste, est isolé des autres bâtiments et la courte galerie en retour apparaît bien comme une petite construction annexe (fig. 264). L'histoire du bâtiment explique l'ambiguïté : il s'agit d'un ancien logis-porte qui, après coup, est devenu logis seigneurial grâce à de nouveaux aménagements et à l'ajout de la galerie. Même remarque pour Brécourt, bâti vers 1580 : le développement du logis principal, un grand corps rectangulaire cantonné de petits cabinets sur culs-de-lampe aux quatre coins, fait presque oublier la présence de la petite galerie en retour – semblable dans ses proportions à celle de Clères (fig. 193). A La Chapelle, le logis, de plan rectangulaire cantonné de pavillons, auquel on a ajouté après coup un petit corps de galerie à son alignement, doit être considéré comme un logis de plan massé (fig. 702). Au Bois-Rosé, le bâtiment principal apparaît presque isolé au fond de la cour aux visiteurs, bien qu'il possède un grand corps de galerie : celui-ci est en retour sur le jardin (fig. 148). Aux yeux de leurs contemporains, il est vraisemblable que certains de ces édifices, qui pour nous aujourd'hui semblent relever du type à corps de bâtiment organisés autour d'une cour, étaient vus comme des logis isolés, tenant surtout du « donjon », au sens où on l'entend au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>729</sup>. Aux Maillets, construit pour Jean Ango dans les années 1535-1545, l'ambiguïté demeure encore, bien qu'il ne fasse aucun doute qu'il s'agit d'un manoir à corps de logis et bâtiments de dépendance autour d'une cour fermée (fig. 450). Le logis principal est, là encore comme à Clères, un logis-porte, plus élevé que les bâtiments mitoyens et cantonné de tours sur l'extérieur. Et si un long et haut

---

<sup>729</sup> CHATENET 2001, p. 54 ; CHATENET 2006, p. 75.

corps de galerie forme retour sur le côté, il est séparé de lui par l'escalier en vis : le logis est clairement différencié des autres bâtiments par son volume en hauteur, ses murs pignons et ses tours.

Ces observations laissent entendre que les commanditaires et leurs architectes ou maîtres-maçons normands avaient une préférence marquée pour les maisons seigneuriales isolées, de plan massé, cantonnées de tours ou de pavillons. Et même si parfois, par goût, par nécessité (pour loger des annexes, des cuisines ou des logements secondaires) ou pour d'autres raisons, ils optent pour un parti de plan développé autour d'une cour, ils aiment encore à flirter avec le parti précédent. Il faut admettre que les gentilshommes normands ne jouent pas sur toutes les variantes possibles de leur temps.

Cette préférence marquée pour le plan-massé ou rectangulaire allongé se lit au reste, si je puis dire, dans le texte : la demeure de Fontaine-le-Bourg est une « grand'maison » (1517), Martainville une « grande maison en forme de chateau » (1545), Le Bus une « maison forte » (1582), Glisolles une « haulte maison » (1599), Chauvincourt et Chambray un « grand corps de logis » (1629 et 1692), mais encore Fleury une « grande croix d'hostel » (1672) – ce qui décrit précisément sa forme primitive, avec quatre toits en pavillon cantonnés aux angles par des pavillons plus petits (fig. 314 et 316)<sup>730</sup>. Ces mentions sont intéressantes, mais une autre l'est davantage, car c'est le commanditaire du bâtiment en question qui en donne lui-même la description : en 1602, Florestan Ricarville décrit la modeste demeure qu'il vient de bâtir comme un « petit chateau » (en réalité une *maison plate*, sans fossé, mais cantonnée de pavillons, fig. 663)<sup>731</sup>.

Cependant, certains gentilshommes haut-normands et leurs architectes, tout en conservant ces préférences de partis de plan traditionnels, vont renouveler la conception de la maison seigneuriale en créant des demeures d'une sophistication sans égale à leur époque.

Une première innovation capitale apparaît à Martainville, dès vers 1495, qui est le premier édifice sans doute en France où se voit le doublement du corps principal (fig. 473 et 478). Avant Chenonceau (vers 1513), qui prit vraisemblablement modèle sur lui, et, à une autre échelle, Chambord, La Muette, Challuau et Saint-Elix (vers 1540), Martainville inaugure le parti des édifices « en forme de donjon », qui connut un succès constant jusqu'au début du XVII<sup>e</sup>

---

<sup>730</sup> Volume III, Document n° 4, 16/04/1517 (Fontaine-le-Bourg) ; Document n° 15 : aveu du 13/11/1582 (Le Bus). Arch. dép. Seine-Maritime, 14 H 1281, liasse n° 3 : lots et partages, 2/06/1545 ((Martainville) ; 2 B 418, pièce n° 73 : aveu du 25/06/1599 (Glisolles) ; 2 B 386, pièce n° 160, aveu du 7/04/1672. Arch. dép. Eure, E 144, 5 mai 1629 (Chauvincourt) ; E 132, aveu rendu le 20/08/1692 (Chambray).

<sup>731</sup> Volume III, Document n° 20 : aveu du 15/01/1602.

siècle, succès d'ailleurs relayé par Du Cerceau, qui en publie des modèles très variés avant 1550 dans ses *Logis domestiques* (bâtiments C et E) et dans son *Livre d'architecture* de 1559 (n° v, x, XI, XII, XVIII, XXVIII, XXXII, XXXIX et XLIII)<sup>732</sup>. Bizarrement, ce parti sans doute né en Normandie, relativement apprécié dans le reste du domaine royal, n'eut pas de suite immédiate dans la province : sans doute était-il jugé trop novateur. Si l'on excepte Le Bus (vers 1525-1535), avec un plan mixte asymétrique, à la fois simple et double en profondeur (fig. 202), il faut en effet attendre la décennie 1560 pour le voir réapparaître en Normandie, dans une configuration promise à un grand avenir. Les maisons seigneuriales contemporaines de Bertrand de Bailleul, à Bailleul, et de Pierre de Courcol, à Fleury, comprennent, vers 1565, un corps double entre cour et jardin (fig. 87 et 314). De plans massés, ouverts sur la cour (aménagée en préau) et sur trois côtés sur le jardin et d'une architecture soignée (fig. 92 et 316), Bailleul et Fleury préfigurent les maisons de plaisance des deux siècles suivants – seule leur silhouette trop haute s'oppose au rapprochement avec les édifices du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dix ans plus tard, Baptiste Androuet Du Cerceau s'inspirera largement de ce parti normand pour Fresnes, à Ecquevilly (fig. 301). Ce type architectural lui inspirera également Amboile (vers 1578-1580, fig. 318) et son père en publiera plusieurs variantes en 1582 (n° XII, XIII, XXV, XXVII et XXXVII)<sup>733</sup>.

Deux édifices exceptionnels, Acquigny et Bonnemare, bâtis au cours de la décennie 1550, se distinguent par leur parti de plan singulier. Acquigny adopte, en effet, un plan en V inversé, qui dérive du corps simple de plan rectangulaire flanqué en façade arrière d'une tour d'escalier (fig. 12). C'est précisément l'impression saisissante que l'architecte a voulu suggérer : celle d'un corps de logis de la forme d'un quadrilatère que l'on aurait plié en deux à angle droit. De fait, il a composé son logis avec deux corps d'égale longueur et hauteur placés en équerre et traités symétriquement par des percements se répondant autour d'un axe central matérialisé, dans l'angle rentrant, au-dessus des deux portes d'entrée, par une élégante tourelle sur trompe. Pour affirmer cette composition, l'architecte d'Acquigny a uni les toits des deux corps (par des noues) et disposé une frise dorique continue au sommet des murs des deux façades et de la tourelle. Finalement, les élévations sur cour des deux corps constituent une seule façade. Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, cette impression devait paraître bien plus évidente au visiteur, car plusieurs maisons aux champs normandes, de plan quadrangulaire, s'organisaient de la même manière : les façades de Martainville (fig. 478), Fontaine-le-Bourg et Tilly (fig. 634) possédaient au centre un motif

---

<sup>732</sup> ANDROUET DU CERCEAU *Logis domestiques* ; ANDROUET DU CERCEAU 1559. Contrairement à CHATENET 2006, p. 75, selon moi, le bâtiment n° XVIII et les suivants, qu'ils soient seuls, isolés ou multipliés et reliés par des corps bas, sont des variantes sur le thème du « donjon » de plan massé double en profondeur.

<sup>733</sup> Sur ces trois édifices, voir plus haut p. 110-113. ANDROUET DU CERCEAU 1582, avec la même remarque qu'à la note précédente.

vertical fort, marqué par une tourelle semi hors-œuvre sur cul-de-lampe placée au-dessus de l'entrée<sup>734</sup>. D'où est venue à l'architecte d'Acquigny l'idée d'un tel parti de plan ? On peut penser aux modèles de « Maisons à construire à la campagne » que donne Serlio dans ses *Livres VI* et *VII*, encore à l'état de manuscrits dans les années 1550<sup>735</sup>. Acquigny ressemble fort, en effet, aux « caprices » du maître bolonais, qui développe des édifices isolés de plan en H, en croix ou octogone. Il s'en explique pour un de ses modèles : « J'étais en train de réfléchir à quelle forme inusitée pouvait être utilisée pour faire une habitation à la campagne, laquelle serait agréable à regarder de loin : il m'est venu à l'esprit que le moulin à vent était une belle chose à voir. Pour cela, je décidais d'agencer un édifice ayant en partie cette forme [...] »<sup>736</sup>. Nul doute que c'est dans cet état d'esprit que l'architecte d'Acquigny a conçu son édifice, en prenant à son compte une forme singulière pour l'adapter à un programme architectural local. Au reste, un détail suggère que l'architecte d'Acquigny a vu le manuscrit de Serlio ou, du moins, une copie : comme à Acquigny, des murs de clôtures bas partent des angles du bâtiment n° XIII du *Livre VII* pour délimiter des enclos à l'intérieur même de l'espace de la plate-forme, détail que l'on ne retrouve pas sur la planche gravée du traité publié. Acquigny, comme Bailleul et Fleury vus plus haut, préfigure les maisons de plaisance des siècles suivants, tout particulièrement certaines « maisons de campagne » extraordinaires, de plan en V couché ou en X, que développent à une autre échelle Boffrand et Briseux en France, Fischer von Erlach au palais Althan à Vienne (1690) et Filippo Juvarra au château Stupinigi aux environs de Turin (1729-1731)<sup>737</sup>.

A Bonnemare (vers 1555-1562), le plan, en soi, est assez traditionnel dans la province : un corps rectangulaire allongé cantonné de quatre pavillons. Mais, au vrai, on peine à le reconnaître car, de toute évidence, lui et les portiques sur jardin qui le flanquent forment un ensemble cohérent (fig. 175). Celui-ci présente de fortes connexions avec plusieurs œuvres de Delorme ou qui lui sont attribuées<sup>738</sup>. La façade principale du logis, dans son état restitué (fig. 176), avec ses deux pavillons carrés sur portique et ses toits en carènes, rappelle le logis de l'hôtel de Saincton, rue Payenne à Paris (après 1560, fig. 178)<sup>739</sup>. Le plan rectangulaire allongé cantonné à chaque extrémité de deux pavillons entre lesquels prend place une petite terrasse fait

<sup>734</sup> Volume III, notices n° 36 (Martainville), n° 26 (Fontaine-le-Bourg) et n° 49 (Tilly).

<sup>735</sup> « Case per fare alla villa » (SERLIO 1575). Le *Settimo Libro* est parut à Francfort-sur-le-Main en 1575, mais une bonne partie du matériel était près en 1542 et l'ouvrage fini de rédiger avant la mort de Serlio en 1554 (SCOTTI 2004).

<sup>736</sup> « Io andava pensando di che inusitata forma si potesse fare un'habitatione alla campagna, la quale fosse piacevole à riguardanti da lontano : et mi cadde nell'animo che un molino da vento par bella cosa da vedere. Perilche deliberai di voler disporre uno edificio, che havesse in parte quella forma : quantunque quello sia mobile, et questo stabile » (SERLIO 1584, p. 28).

<sup>737</sup> BRISEUX 1743, I pl. 143 ; BOFFRAND 1745, pl. XIX (projet non exécuté pour Malgrange, près de Nancy).

<sup>738</sup> Pour une analyse détaillée de Bonnemare, voir : volume II, notice n° 13.

<sup>739</sup> PEROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 254 n° 41.

penser, en moins développé, au Château neuf de Saint-Germain-en-Laye (1557-1559, fig. 85). Si l'on prend en compte les deux longs portiques en aile de chaque côté, la ressemblance entre les deux édifices est frappante, d'autant que ces portiques sont couverts par une charpente à petits-bois, qui les rapproche inmanquablement de l'œuvre de Delorme (fig. 179, 180 et 181). On ne peut pas douter que Bonnemare fut construit suivant l'œuvre du maître à Saint-Germain-en-Laye.

### *L'esthétique du toit*

Encore au XVI<sup>e</sup> siècle, dans la pure tradition de la « manière française », il est de règle de couvrir chaque corps de bâtiment, chaque tour, chaque pavillon par un toit unique, sans aucun souci de refléter leurs divisions internes. En Normandie, cette tradition se prolonge durant le siècle, y compris après l'introduction de l'escalier, rampe sur rampe ou en vis, dans la distribution : l'escalier n'est visible de l'extérieur que par les seuls décrochements des fenêtres dans la façade, ainsi à Beuzeville-la-Grenier, Saffray, Le Plain-Bosc et Chambray pour ne citer qu'eux (fig. 120, 249, 556 et 578). Cela ne veut pas dire pour autant que les gentilshommes normands se désintéressent du jeu sur les volumes des toits. Au contraire, très tôt, ils semblent avoir porté un intérêt particulier – et parfois singulier – à la forme des toits.

Vers 1489 ou vers 1498 semble-t-il, à Thevray, la tour-résidence de Jacques de Chambray est couverte par des toits ayant un profil qui, à notre connaissance, semble inusité dans le reste du royaume : ils prennent la forme d'un fer de hache, qui contribue fortement à accentuer le volume vertical de la tour (fig. 614 et 615). Cette forme est obtenue en plaçant les arbalétriers à leurs places habituelles tandis que les poinçons auxquels ils sont assemblés sont plus longs qu'à l'accoutumée, plaçant la panne faîtière à un ou deux mètres au-dessus du point d'assemblage de ceux-ci. Mais c'est à Gaillon, dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, que ce parti esthétique prend toute sa mesure : le châtelet d'entrée, le « pavillon sur le jardin » et la chapelle se couvrent de tels toits, très étirés en hauteur, d'autant que leur sommet est animé par des motifs en plomb doré et peint (fig. 637). L'auteur anonyme d'un dessin représentant le château au XVI<sup>e</sup> siècle (aujourd'hui conservé au Nationalmuseum de Stockholm, coll. Cronstedt) semble avoir été subjugué par ces hautes toitures : il en a exagéré démesurément la hauteur et les motifs en plomb pour mieux rendre compte de l'effet que ceux-ci produisaient sur le spectateur<sup>740</sup>. Peu après, entre 1506 et 1511, le vicaire du cardinal d'Amboise et évêque d'Evreux Raoul du Fou fait

---

<sup>740</sup> Sur ce dessin, voir : *Dessins du Nationalmuseum de Stockholm...*, Paris, Bibliothèque nationale, 1950, n° 194. Etienne Hamon (HAMON 2006, p. 333 et note 7) a suggéré qu'il s'agit d'un projet préalable, mais cette assertion est peu vraisemblable : le château paraît en tout point identique à celui effectivement réalisé. A mon sens, il s'agit plutôt d'un dessin destiné à faire connaître et à donner à voir le château dans ses parties les plus extraordinaires ou les plus

couvrir la tour-clocher de son église abbatiale de Saint-Taurin, à Evreux, par un toit en fer de hache<sup>741</sup>. A Tilly, dans les premières années de la décennie 1530, les toits en pavillon en forme de fer de hache, les hautes lucarnes et le grand lanternon couronnant l'escalier postérieur, très ouvragés, sont encore directement inspirés des parties hautes de Gaillon (fig. 634 et 644 à 647)<sup>742</sup>. On aurait pu croire que cette forme flamboyante, qui non seulement appuie l'effet pittoresque des hautes toitures mais qui a aussi pour effet d'accentuer la verticalité des corps de bâtiment, serait passée de mode après 1540, d'autant qu'elle nécessitait une plus grande dépense en bois et induisait de grands combles perdus. Il n'en fut rien. Au moment même où Lescot cherche au contraire à réduire les défauts des combles traditionnels en inventant le prototype du comble brisé au bâtiment neuf du Louvre<sup>743</sup>, plusieurs demeures de qualité en Normandie sont encore couvertes avec des toits en fer de hache, près de cinquante ans après la réalisation du château de Georges I<sup>er</sup> d'Amboise : à Mesnières (vers 1545, fig. 808, chapelle), à Acquigny (entre 1547 et 1557, toits des pavillons), à Bonnemare (pavillon d'entrée, vers 1555) et à Bailleul (vers 1562-1564, fig. 92). Passé le milieu des années 1560, on n'en trouve plus d'exemples, sinon dans l'architecture religieuse (chœur de l'église d'Arques, 1575)<sup>744</sup>.

Un autre parti esthétique des toits, encore plus impressionnant, trouva un écho en Normandie semble-t-il plus qu'ailleurs en France. A Tilly encore, bâti entre 1528 et 1535, le corps, de plan rectangulaire, était couvert par deux toits en pavillon (en forme de fer de hache) isolés par une étroite terrasse que dominait la silhouette du grand lanternon de la tour d'escalier, traduisant ainsi à l'extérieur les divisions internes (fig. 634)<sup>745</sup>. La petite terrasse séparant les deux toits en pavillon n'a pas de précédent en dehors de Chambord, où l'immense lanterne centrale se dresse librement au milieu des toits en pavillon (fig. 635). Comme au château royal, les tours circulaires et leur toit conique, les souches de cheminées, les hautes lucarnes, les grands toits, le sommet de la tour d'escalier coiffé d'un grand lanternon, qui se découpent sur le ciel, confèrent à la maison de Tilly une somptueuse silhouette féérique. Aussi n'est-il pas fortuit de

---

féériques (chapelle, façade sur le val, tour de la Sirène, toitures étirées en hauteur). E. Hamon est d'ailleurs revenu depuis sur son premier jugement (communication orale).

<sup>741</sup> TARALON 1984, p. 269.

<sup>742</sup> PAGAZANI 1999, p. 79. Il s'agit des lucarnes de la Grand Maison côté cour que montre une gravure d'Israël Silvestre en 1656 (BABELON 1989, p. 92). Le sommet de la grande vis de Gaillon, composé de coupolettes et d'un lanternon, le tout orné de motifs en plomb dorés, est visible sur la fresque de Gaglianico qu'A. Chastel et M. Rosci (CHASTEL et ROSCI 1963, p. 110-111) croyaient sur ce point peu fiable. La comparaison avec Tilly démontre le contraire.

<sup>743</sup> PEROUSE DE MONTCLOS 1980.

<sup>744</sup> HAMON 2005, p. 13 et note 30. Cependant, la charpente, dont la pose intervient très longtemps après le début des travaux, doit peut-être sa forme au projet initial daté par Etienne Hamon des années vers 1515 (p. 12).

<sup>745</sup> Les arêtiers des pavillons sont à leur place originelle dans le toit unique actuel. La porte de l'escalier, qui débouche maintenant dans le comble de ce toit, donnait primitivement accès, entre les deux pavillons, à une petite terrasse en charpente, sans doute couverte en plomb.

retrouver à Tilly ce parti chambourcin à l'époque même où le chantier royal connaît une grande activité, lorsque la charpente du donjon est mise en œuvre (entre 1530 et 1535)<sup>746</sup>, et où François I<sup>er</sup>, en visite dans la province normande, rencontre à Rouen le commanditaire de Tilly, Claude Le Roux (février 1532)<sup>747</sup>. J'ai déjà fait plus haut le rapprochement de ce parti avec celui de l'hôtel d'Escoville à Caen, bâti à ce moment par Nicolas Le Valois, quelques mois après l'entrée royale du souverain à Caen : les portiques ouverts sur la cour par de grandes arcades sont couverts par une petite terrasse qui isole les toits en pavillon des corps de logis et donne ainsi à voir les superbes lanternons franchement chambourcins qui se dressent au-dessus des escaliers (fig. 636)<sup>748</sup>. Je ne reviens pas ici sur la question de la transmission du modèle, déjà posée plus haut. Mais, quoi qu'il en soit, ce parti spectaculaire n'a pas connu, semble-t-il, le même succès dans le reste du domaine royal : on le voit seulement plus tard, à Anet, où Philibert Delorme utilise ce procédé pour rendre visible depuis la cour les parties hautes de la chapelle<sup>749</sup>, et ensuite essentiellement chez Du Cerceau, qui en publie de nombreuses variantes dans ses recueils de modèles (*Logis domestiques* vers 1550, [Premier] *Livre d'architecture*, 1559, [Troisième] *Livre d'architecture*, 1582)<sup>750</sup>. Mais comme l'a si bien dit avec humour Monique Chatenet, les « terrasses de papier ne craignent pas la pluie »<sup>751</sup>.

Il faut dire que dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle les Normands semblent apprécier particulièrement les couvertures en terrasse. Le pavillon d'escalier d'Etelan (vers 1494)<sup>752</sup>, les pavillons Notre-Dame et Saint-Romain du palais archiépiscopal de Rouen (à partir de 1495)<sup>753</sup>, le corps d'entrée de l'hôtel de Bourgtheroulde à Rouen (vers 1501-1506)<sup>754</sup> et la galerie sur cour doublant en partie la Grand'Maison de Gaillon (vers 1507-1508)<sup>755</sup> (qui a peut-être inspiré le parti de Chambord) étaient couverts par des terrasses en plomb sur solives. La Normandie, il est vrai, avait l'avantage d'être à proximité du plus grand fournisseur européen de plomb, l'Angleterre<sup>756</sup>. Pour cette double raison, ce n'est pas un hasard si le plomb mis en œuvre à l'achèvement des parties hautes de Chambord provient de Rouen – ou plus exactement sans doute, via Rouen<sup>757</sup>.

<sup>746</sup> CHATENET 2001, p. 57 et tableau 2 p. 231.

<sup>747</sup> Voir : Volume II, notice n° 49.

<sup>748</sup> Voir p. 86-88.

<sup>749</sup> PEROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 264.

<sup>750</sup> ANDROUET DU CERCEAU *Logis domestiques* : bâtiments C et E ; ANDROUET DU CERCEAU 1559, modèles n° XVI ; ANDROUET DU CERCEAU 1582, modèles n° VI, XX, XXX, XXXVIII.

<sup>751</sup> CHATENET 2006, p. 72.

<sup>752</sup> Volume II, notice n° 23.

<sup>753</sup> BARDATI 2003, p. 122.

<sup>754</sup> GILLOT et LETTERON 1996, p. 68-70 et 146.

<sup>755</sup> Arch. dép. Eure, 102 B 12, pièce n° 9 : devis estimatif des réparations, 22/05/1739.

<sup>756</sup> LARDIN 1998 I, p. 277-289.

<sup>757</sup> CHATENET 2001, p. 58 : « Permission à Jehan Caboche et Francoys Aux Beufz, plombiers, de faire mener et conduire franchement et quicquement, tant par terre que par eaue, depuis la ville de Rouen jusques au port de St. Dié

En Normandie, on retrouve ce parti à Fleury, bâti entre 1563 et 1570, dans un dernier développement extraordinaire (fig. 316). A l'instar de Chambord, le corps central était sommé de quatre gros pavillons isolés par des terrasses qui laissaient certainement voir un lanternon central couronnant l'escalier. Mais l'architecte de Fleury s'est livré à un jeu encore plus complexe et novateur : à l'inverse de la manière française de cantonner par de hauts pavillons un corps principal plus bas, il a cherché à surélever le corps central par un niveau d'attique, tandis qu'il a abaissé les quatre petits pavillons d'angle d'un demi-étage : le bâtiment s'inscrit dans une composition pyramidante. On ne sait pas si Fleury fut imité, mais Androuet Du Cerceau donne un modèle de ce type plus tard, en 1582, avec un corps central, couvert par une terrasse entre deux toits en pavillon, cantonné par deux pavillons plus bas – l'étagement des volumes passe presque inaperçu du fait de la représentation en vue à vol d'oiseau<sup>758</sup>. Quelle est l'origine d'un tel parti, si contraire à la manière française ? L'étagement en pyramide des volumes n'a pas de précédent en dehors d'un modèle de grand château « per fare alla campagna », directement inspiré de Chambord, du *Livre VI* de Serlio, où un immense pavillon se dresse librement au milieu de pavillons plus petits et plus bas (fig. 317)<sup>759</sup>. Il n'a pas eu non plus de postérité, excepté un modèle de papier que propose Jacques Perret en 1601<sup>760</sup>.

Le couvrement du corps de logis par une terrasse entre des toits en pavillons semble avoir eu, on l'a dit, un succès plus grand en Normandie qu'ailleurs. Mais ce parti introduit une autre idée : les toits en pavillon signalent à l'extérieur les divisions internes, de sorte que le corps de logis semble constitué de plusieurs pavillons. Ce parti, on le sait, était apparu pour la première fois aux châteaux royaux de Madrid et de Chambord<sup>761</sup>. En Normandie, Tilly, on l'a vu, inspiré de Chambord, est le premier édifice à mettre en œuvre cette nouvelle conception. Dès les années 1540, un premier signe de l'intérêt porté à Madrid se discerne au château de l'amiral de France à Annebault (vers 1544-1549)<sup>762</sup> : le bâtiment comporte deux gros pavillons de part et d'autre d'un troisième, plus étroit et plus élevé, qui abrite l'escalier (fig. 820). L'ensemble est flanqué par deux pavillons plus élevés, qui logent des annexes. Pour la première fois en Normandie, le pavillon d'escalier est isolé des toits voisins, qui forment des volumes indépendants. Annebault fut imité par la suite à La Folletière (vers 1580-1590, fig. 636). Ce parti, qui n'est guère

---

sur la rivière de Loire, le nombre et quantité de cent milliers de plombs qu'il leur convient avoir pour faire la plomberie de l'édifice du chasteau de Chambord » (1538).

<sup>758</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1582, modèle n° VI.

<sup>759</sup> Sur ce parti extraordinaire, voir p. 86-88. Sur le *Livre VI*, voir : FIORE 1994, p. 113-116 et fig. 41 et 42. Serlio en propose plusieurs variantes, plus modestes dans son *Livre VII* : modèles n° IV, VII, VIII, X (FIORE 1994, p. 284, 287-289, 291-292 et fig. 4, 7, 8, 11).

<sup>760</sup> PERRET 1602, bâtiment C.

<sup>761</sup> GUILLAUME 1999a, p. 22.

<sup>762</sup> Sur le château d'Annebault, voir p. 90-91 et notes 358 et 361.

développé par la suite, trouve des échos en Normandie seulement au XVII<sup>e</sup> siècle, à Beaumesnil (1631-1640, fig. 823) et à Balleroy, par François Mansart (à partir de 1631, fig. 821), qui semble résulter de l'association entre le corps de logis constitué d'un agrégat de pavillons d'Annebault et l'audacieuse formule pyramidante de Fleury : le pavillon central qui renferme l'escalier est flanqué de chaque côté par des pavillons plus bas les uns que les autres. Grâce à Mansart, qui en sera le véritable promoteur dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, cette formule connaîtra une réelle faveur par des compositions toujours plus subtiles jouant en plan sur les retraits progressifs de nombreux corps et pavillons et en élévation sur la hauteur des niveaux et des toits (à la hauteur excessive ou au contraire à combles rabattus), et sur l'emplacement des frontons et des ordres, à Berny, au Plessis-Belleville et à Maisons pour ne citer qu'eux<sup>763</sup>.

Une autre mode eut cours en Normandie dans les années 1540-1560 : le toit en forme de carène renversée et le toit en forme de bulbe, qui participent du même dessin (le profil est identique, seul le plan change)<sup>764</sup>. Vers 1508, la tour d'escalier et le « pavillon estant au milieu du jardin » de Gaillon étaient couverts de « coupolettes » (André Chastel), qui ressemblent fort à cette forme (fig. 647 et 805)<sup>765</sup>. S'agit-il d'une création *spontanée* ou existe-t-il des précédents ? On l'ignore<sup>766</sup>. En revanche, on sait que ces formes ont plu, car la tour d'escalier de Tilly est couverte de la même façon vers 1528-1535 (fig. 646) et, vers 1540, au manoir de Jean Ango aux Maillets, les toits de la tour d'escalier et du superbe colombier qui se dresse au centre de la cour prennent une forme galbée en bulbe (fig. 458 et 470). Un autre élément de réponse est à chercher au manoir d'Herbouville, à Saint-Pierre-le-Vieux, situé à quelques kilomètres seulement à l'ouest des Maillets : le logis, datable des années 1540 ou 1550, présente un corps rectangulaire couvert par un toit en forme de carène renversée, avec une toiture d'ardoises en écailles de poisson (fig. 825)<sup>767</sup>. Le rapprochement avec Gaillon semble plus évident : on sait que les bâtiments de la magnifique résidence archiépiscopale du légat, notamment le pavillon du jardin et la tour d'escalier, commencent à être couverts par ce type d'ardoises taillées au début de l'année 1508<sup>768</sup>. Le prototype archiépiscopal a donc eu une postérité et ce type de toit et de toiture

<sup>763</sup> BABELON et MIGNOT 1998, p. 75-76.

<sup>764</sup> Le profil de ces toits associe courbes et contre-courbes, seuls leurs plans diffèrent : plan orthogonal pour le premier, plan centré pour le second.

<sup>765</sup> CHASTEL et ROSCI 1963.

<sup>766</sup> PEROUSE DE MONTCLOS 1991, p. 32, indique que l'usage des toits en carène était connu au Moyen-Age, comme le suggère une miniature de Jean Fouquet représentant la construction du temple de Jérusalem dans les *Antiquités judaïques*. Mais on ignore si de tels toits ont réellement existé, car aucun n'a été repéré jusqu'ici.

<sup>767</sup> Canton de Fontaine-le-Dun, Seine-Maritime. Je n'ai malheureusement pas pu visiter ce logis, habituellement daté du XVII<sup>e</sup> siècle (DUPONT-DANICAN et JAMME 1996, p. 214-215 ; *Le Patrimoine des communes...* 1997 I, p. 626). Cependant, certaines photographies assez précises et une description orale des propriétaires me permettent de reculer la datation du bâtiment au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle au plus tard.

<sup>768</sup> Le marché de couverture des bâtiments est passé le 30 janvier 1508 (n. st.) (DEVILLE 1850, p. 272).

commence à se répandre au cours des années 1530 en Normandie : en plus de Tilly, à Beuzeville-la-Grenier et à Saffray, tous deux bâtis au cours de la décennie 1550, aux Ifs, construit dans les années 1580, les tours ou tourelles qui cantonnent les coins du corps sont couvertes de « coupolettes » à ardoises en écailles de poisson (fig. 122, 578 et 763). Mais la province normande n'est pas seule concernée : en Angleterre, les parties hautes des tours d'escaliers de Thornbury Castle (Gloucestershire), bâti vers 1511-1521, présentent cette forme et de manière plus étonnante encore, les petits pavillons d'escaliers de Longleat (Wiltshire), rebâti après un incendie dans les années 1568-1569, sont couverts par des toits en dôme taillés en écailles de poisson en pierre<sup>769</sup>. En France, Du Cerceau dans ses *Logis domestiques*, avant 1550, couvre exclusivement ses bâtiments d'ardoises en écaille de poisson, bien qu'il n'utilise à aucun moment les formes en carène renversée ou en bulbe. Dans ses recueils de modèles suivants, de 1559 et 1582, moins précis pour ce qui est des couvertures, on ne peut pas savoir. En revanche, il dessine des toits en forme de carène pour de rares modèles de son [Troisième] *Livre d'architecture* de 1582<sup>770</sup>. Androuet Du Cerceau ne semble donc avoir joué aucun rôle dans la diffusion de cette forme et dans l'emploi de ce type de couverture. En revanche, on ne peut pas en dire autant de Philibert Delorme, dont on s'interroge encore sur les liens avec la Normandie : les toits qu'il présente dans ses deux traités (1561 et 1567) prennent quasi systématiquement la forme en carène couverte d'ardoises en écailles de poisson, qu'il semble affectionner tout particulièrement, y compris dans son œuvre bâtie (fig. 847)<sup>771</sup>. Delorme a-t-il vu de tels toits lors de ses différents séjours en Normandie, notamment lorsqu'il était à Dieppe, à faible distance des manoirs des Maillets et d'Herbouville, ou encore à Gaillon ? On s'interroge, d'autant que cette forme semble toujours associée chez Delorme à la charpente à petits bois dont il se dit l'inventeur. Dans cette création, Delorme fut guidé par le souci de trouver une solution ingénieuse à des problèmes distributifs (rendre les combles plus habitables et permettre de couvrir des bâtiments d'une plus grande portée) et économique (la pénurie de bois qui touche la France). Si à Gaillon et aux Maillets, il ne peut s'agir que d'un parti esthétique, à Herbouville, l'emploi d'un toit en carène, certes porté par une charpente plus traditionnelle, suppose une certaine économie de grands bois et rend les combles habitables en les débarrassant des pièces de charpente qui, habituellement, les encombrant. Herbouville témoigne des recherches en cours en Normandie pour résoudre ces

---

<sup>769</sup> GIROUARD 1984, fig. 35 (Thornbury Castle) et fig. 58 (Longleat). Parmi d'autres, on peut encore citer : Richmond Palace, dans le Surrey (GIROUARD 1966, fig. 7) ; Burghley House, dans le Northants, remanié dans les années 1570-1580 (fig. 8) ; The Stand, Swarkeston, dans le Derbyshire, vers 1631-1632 (fig. 193).

<sup>770</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1582, modèles n° XXXIII et XXXVII.

<sup>771</sup> DELORME 1561, fol. 18r. ; DELORME 1567, fol. 253v, 254v. Auxquels ils faut ajouter les gravures publiées dans les éditions posthumes : Oratoire en brique et pierre ; chapelle d'Anet ; chapelle à coupole vitrée ; baignerie de plan centré ; etc.

problèmes. On ne sait pas si Delorme a vu Herbouville, mais les solutions qu'il apporte trouvent ensuite en Normandie un terrain favorable : deux édifices témoignent de l'utilisation précoce, du vivant de Delorme, de la charpente à petits bois dans la province pour des personnalités importantes, alors que l'invention n'eut apparemment qu'un succès très limité dans le reste du royaume<sup>772</sup>. Bonnemare (fig. 176), bâti sans doute entre 1555 et 1562 pour le maître des Requêtes et commissaire du roi Nicolas Le Conte, et La Petite Heuze, aux Grandes-Ventes, construit vraisemblablement après 1562 pour le vice-amiral de France Charles de Möy, présentent en effet un toit en carène porté par une remarquable charpente à petits bois (fig. 176 et 816)<sup>773</sup>. Mais la technique semble avoir fait long feu : le parti de Bonnemare et de La Petite Heuze ne semble pas avoir été imité et on ne trouve plus d'exemple de charpente à petits bois en Normandie avant la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (hôtel de Crosne, à Rouen)<sup>774</sup>. Cependant, comme l'a remarqué J.-M. Pérouse de Montclos, forme et technique ne sont pas nécessairement liées. Aussi, la forme de toit galbée en carène renversée est encore employée dans la province avec une charpente suivant la méthode traditionnelle (Beaumesnil, fig. 824). Cette forme a si bien proliféré en France, et en particulier en Normandie, que les Anglais la tenait pour un topique de l'architecture française<sup>775</sup>.

A partir des années 1530, si les architectes normands restent fidèles aux techniques traditionnelles et aux combles élevés qui soulignent les volumes, ils continuent d'employer en même temps des combles aux profils animés parce qu'ils cherchent des effets de contraste et de gradation : à Bailleul (vers 1565), aux Ifs (vers 1580-1590), à La Folletière (vers 1580-1590) et à Beaumesnil (1631-1640), les combles des corps principaux sont à pentes droites tandis que les toits des tours ou des pavillons sont en fer de hache (Bailleul), en bulbe (les Ifs, La Folletière, Beaumesnil) ou en dôme (Bailleul). C'est déjà dans cet esprit que l'architecte de Tilly, entre 1528 et 1535, et d'Acquigny, entre 1550 et 1557, multiplient les formes des toits, pour créer un effet de gradation contrasté, qui se fait en trois temps : à Tilly, toit en poivrière des tours qui cantonnent la façade antérieure du corps central, couvert par des toits en pavillon profilés en fer de hache, toits en « coupolette » de la tour d'escalier et de son lanternon visibles derrière, au-dessus de la composition (fig. 634) ; à Acquigny, petit toit en dôme pour la tourelle sur trompe au

---

<sup>772</sup> Sur le sujet, voir : PEROUSE DE MONTCLOS 1991.

<sup>773</sup> Volume II, notice n° 13 (Bonnemare). Sur La Petite Heuze (canton de Bellencombre, Seine-Maritime), voir : DUPONT-DANICAN et JAMME 1996, p. 254-255. L'édifice, mal daté jusqu'ici, remonte certainement à peu après 1562, comme le suggère la présence de nombreuses meurtrières pour armes à feu légères. Il reprend le parti général développé au château de Tillières bâti vers 1546 : corps central rectangulaire, flanqué de deux gros pavillons pour les annexes, ouvert par de grandes fenêtres cintrées comme au Louvre de Lescot. La frise de l'entablement qui règne au sommet du corps central, constituée de tables en pierre, est très semblable à celle de Bonnemare.

<sup>774</sup> Hôtel situé au 53, avenue Gustave Flaubert, construit entre 1784 et 1787.

<sup>775</sup> PEROUSE DE MONTCLOS 1991, p. 37.

centre de la composition, toits à pentes droites pour les corps principaux et toits étirés en fer de hache pour les pavillons postérieurs (fig. 12). Ils jouent aussi sur les différents types de couvertures : plomb ou ardoises en écailles de poisson pour les toits en dôme (à côtes de melon à Acquigny), ardoises rectangulaires pour les corps principaux. Mais, peut-être pour la première fois en France, l'architecte d'Acquigny emploie des noues pour lier les toitures des deux corps principaux disposés en équerre, formule destinée à un succès extraordinaire au XVII<sup>e</sup> siècle (entre 1630 et 1650)<sup>776</sup>.

D'une manière plus anecdotique peut-être, enfin, on trouve en Normandie un autre type de toit, exclusivement dans des édifices du Pays de Bray, le terroir le plus au nord de la province : le toit à deux versants s'appuie de chaque côté sur des murs pignons en pas de moineau au Flot (fig. 330), à Archelles (fig. 42, 44 et 48), à Montebourg, à la maison du Bailliage à Arques, à Auppegard, à Thierceville<sup>777</sup>. Ce type de toit et de pignons apporte à ces édifices une silhouette flamande que ne dément pas leur analyse : comme beaucoup de demeures aux champs des anciens Pays-Bas méridionaux, les deux murs pignons à chaque extrémité de ces logis sont raidis par un ou plusieurs tirants métalliques ancrés (fig. 331)<sup>778</sup>.

*Le logis plus ouvert : volonté récréative et innovations techniques*

Comme celui qui voit du haut d'une fenestre  
Alentour de ses yeux un paysage champêtre,  
D'assiette différent, de forme & de façon,  
Icy une rivière, un roché, un buisson  
Se presente à ses yeux, & là s'y represente  
Un tertre, une prairie, un taillis, une sente,  
Un verger, une vigne, un jardin bien dressé, [...].

Ronsard, *Amours*, « Elégie à Louis Des Masures », Lm. X, 1552, p. 362<sup>779</sup>.

Au dessous de la maison tendant au midi, est la droicte situation des jardins, [...] pour le plaisir d'estre veu des principales fenestres de la maison.

Olivier de Serres, *Le Theatre d'Agriculture...*, Sixiesme lieu, 1600, p. 783.

Il [Jacques Moisant de Briex] a ce que cherchoit ce Magistrat antique  
Qui, pour se faire voir jusqu'en son domestique  
Vouloit que sa maison fist jour de toute part.

Antoine Garaby de La Luzerne, *Sonnet à M. de Briex...*, s.d. (vers 1633-1635)<sup>780</sup>.

<sup>776</sup> MIGNOT 1981, p. 353. Androuet du Cerceau en donne de très rares exemples, préférant jouer sur les volumes contrastés (ANDROUET DU CERCEAU 1559, modèles n° III et XIII ; ANDROUET DU CERCEAU 1582, n° II et XXIX).

<sup>777</sup> Volume II, notices n° 25 (Le Flot, à Bully) et n° 3 (Archelles, à Arques). Pour les autres : Montebourg, à Oувille-l'abbaye, canton de Yerville (DUPONT-DANICAN et JAMME 1996, p. 323), maison du Bailliage, à Arques, canton d'Offranville (p. 268-269), Auppegard, canton de Bacqueville (p. 227), Thierceville, à Bazincourt-sur-Epte, canton de Gisors (BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 182-183).

<sup>778</sup> Voir les nombreuses représentations anciennes publiées par DE JONGE 2006.

<sup>779</sup> Texte cité par FONTAINE 1999, p. 272.

La volonté d'ouvrir la demeure seigneuriale sur l'extérieur qui participe à l'intérêt porté par les habitants au jardin et au paysage, naturel dans une demeure aux champs, a eu des conséquences capitales sur son architecture au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. Nous allons voir plus loin que ce désir a eu de grandes répercussions sur le jardin, qui borde directement ou tend désormais à environner le logis, mais aussi sur le logis lui-même, dont l'accès permet maintenant d'aller aisément au jardin<sup>781</sup>. Nous allons voir ici que ce phénomène a aussi généré des innovations techniques, qui touchent à la fois la maçonnerie, la menuiserie et le vitrage de la maison seigneuriale, qui ont permis à partir de ce moment d'ouvrir plus largement les pièces sur l'extérieur.

Pour comprendre ce changement, il faut d'abord avoir une idée claire de ce qui précède. Sans vouloir remonter trop loin, il faut rappeler qu'une nette progression s'observe dès le XIV<sup>e</sup> siècle dans l'évolution de la fenêtre et du verre à vitrage. Le remplacement de la baie géminée par le meneau et les traverses en pierre, qui divisent la croisée (et lui donnent son nom)<sup>782</sup>, a l'avantage de permettre un compartimentage des modes de clôture. Ce glissement d'un type à un autre semble aller de pair avec l'usage du verre blanc qui se généralise dans les demeures de qualité, civiles ou publiques, comme les résidences royales ou princières et l'hôtel de ville ou le Clos des Galées à Rouen<sup>783</sup>. Un nouvel essor intervient dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, qui, cette fois, concerne les maisons urbaines et les manoirs ruraux : la partie haute – l'imposte – de la fenêtre est vitrée tandis que la partie basse est obturée par des volets, des claires-voies, ou, à l'occasion, par du papier ou de la toile huilés. Le manoir du Hérault (vers 1500) possède encore de telles croisées et demi-croisées munies de leurs volets intérieurs coulissants (fig. 373). Ce n'est qu'à partir du début du XVI<sup>e</sup> siècle que la partie basse de la fenêtre, mobile, est vitrée : la fenêtre est désormais pourvue d'une croisée à quatre ou six guichets ouvrants, tous vitrés et dotés chacun de volets intérieurs. Le manoir des Rocques, à Villequier (vers 1525), en conserve un très bel exemple, où les claires-voies (maintenant remontées dans une porte) sont ornées de superbes motifs de candélabres et de rinceaux (fig. 575). Cette évolution s'accompagne d'une transformation progressive des ferrures et surtout de la menuiserie. Les travaux du Centre de recherche des Monuments historiques et d'Eric Cron ont bien montré les progrès intervenus au XVI<sup>e</sup> siècle dans la constitution du châssis, marqués d'abord par une amélioration des raccords destinée à accroître l'étanchéité, puis par l'apparition du châssis dormant<sup>784</sup>. Dans

---

<sup>780</sup> Texte cité par FONTAINE 2003, p. 61.

<sup>781</sup> Voir p. 279-282.

<sup>782</sup> BENOIT-CATTIN 1990.

<sup>783</sup> BELHOSTE 2003, p. 299-303.

<sup>784</sup> *Menuiseries de fenêtres* I 1992 ; CRON 1999.

le même temps, le châssis ouvrant est renforcé pour porter un verre, plus lourd que le papier ou la toile, garni en plus de plomb et de vergettes de fer. Un net changement intervient aussi dans la façon de construire les demeures seigneuriales : la fenêtre est désormais plus largement ouverte en hauteur, celle-ci s'élevant jusqu'au plafond à l'intérieur, comme à Etelan (fig. 294), à Martainville (fig. 478) ou à Beuzeville-la-Guéraud (fig. 142) pour ne citer qu'eux.

Mais un changement plus capital encore intervient à partir des années 1540 en haute Normandie, province qui semble avoir été le théâtre d'innovations techniques et morphologiques décisives. Le premier signe de ce changement se voit dans la maison des champs de Jean Ango à Varengeville-sur-Mer, sur son fief des Maillets<sup>785</sup>. Par un heureux hasard, la fenêtre concernée se trouve parfaitement datée par le chronogramme 1542 gravé sur l'un des pilastres qui l'encadrent : peut-être pour la première fois en France, la grande fenêtre est démunie de traverses en pierre (fig. 467a et b)<sup>786</sup>. Cette absence indique une chose : les traverses en pierre sont remplacées par des traverses en bois. Habituellement daté au plus tôt de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ce changement capital semble bien plus précoce que ce qui était admis jusqu'ici<sup>787</sup>. L'explication de cette innovation, qui touche à la fois l'encadrement maçonné et la menuiserie de la fenêtre, doit tenir au fait qu'au manoir de Jean Ango, les pièces s'éclairent uniquement sur la cour, le mur gouttereau extérieur étant aveugle sans doute pour des raisons de défense du manoir (fig. 449). Aux Maillets, il est donc évident que c'est la recherche d'un meilleur éclairage des pièces qui aura pesé sur l'apparition de ce type de fenêtres. L'exemple n'est cependant pas resté isolé en Normandie. Le type de fenêtres à traverses en bois tend à se répandre très rapidement, dès vers 1546-1550 à Longuelune, dans l'Eure, où toutes les grandes fenêtres qui donnent sur la cour sont démunies de traverses en pierre (fig. 440), et surtout à Bailleul (vers 1562-1567), où les nombreuses fenêtres ouvrent sur le jardin étendu sur trois côtés de la demeure (fig. 486). On retrouve ce type de fenêtres encore à Mentheville à la fin du siècle (fig. 485).

L'innovation technique fut pourtant poussée plus loin encore en Normandie. Au petit manoir du Flot, à Bully, daté précisément de 1560, c'est le croisillon en pierre entier qui est remplacé par un croisillon en bois, peut-être là encore pour la première fois en France (fig. 326, 327, 330 et 333)<sup>788</sup>. Cette innovation ne concerne pas seulement la menuiserie (le châssis dormant est assemblé à la croisée en bois), mais elle touche également à la maçonnerie : la plate-

---

<sup>785</sup> Volume II, notice n° 35 (Les Maillets).

<sup>786</sup> Toutes les fenêtres du corps de bâtiment concerné sont de ce type. Leur encadrement en pierre ne montre aucun arrachement et l'appareillage n'indique pas la présence de traverses en pierre à l'origine. Deux fenêtres sur cour qui éclairent les pièces entresolées du corps de galerie méridional sont également de ce type. Il faut cependant relever qu'elles font partie de la campagne d'agrandissement de ce corps sans doute intervenue au début des années 1540, peu après que soit bâti le corps ouest (Volume II, notice n° 35).

<sup>787</sup> *Menuiseries de fenêtres* I 1992 ; CRON 1999, p. 85 et suiv.

bande, en pierre (façade sur cour) ou en brique (côtés est et ouest), est désormais constituée de claveaux réguliers, qui permettent un parfait report des charges de la maçonnerie sur les côtés. Le meneau, qui porte habituellement le linteau ou la plate-bande, n'est donc plus nécessaire. La nouveauté du petit logis du Flot tient également à l'emplacement des percements : les murs pignons de la demeure s'ouvrent par de grandes fenêtres sur l'extérieur. Bien sûr, le plan semi-double en profondeur du bâtiment commandait en partie d'avoir un plus grand nombre d'ouvertures de ce côté pour un meilleur éclairage des pièces. Il est aussi vraisemblable que l'emplacement du jardin sur le côté du bâtiment ait poussé à percer de grandes fenêtres ouvertes sur les parterres – ce qui n'est recevable que pour l'un des murs pignons. J'ajoute que cette nouveauté est rendue possible par une tradition normande (que j'étudie plus loin) : à l'intérieur, le lit n'est pas adossé au mur pignon à côté de la cheminée comme il est habituel en France, mais en face de lui, ce qui offre la possibilité de percer les murs de chaque côté de la cheminée<sup>789</sup>. Comment expliquer l'apparition de telles nouveautés dans un logis si modeste, si isolé ? Une première explication doit tenir au fait que le logis se trouve sur la paroisse de Bully, sur laquelle était aussi l'une des plus anciennes verreries normandes : la verrerie du Lihut, située en bordure sud-est du grand massif forestier d'Eawy. C'est le moment de dire que la qualité de verre blanc que les verreries normandes réussissent à obtenir fait que, dès les années 1540, à Paris notamment, le verre normand, appelé « de France », est celui qui s'impose pour les constructions de prestige<sup>790</sup>. Il convient donc de mettre en parallèle l'apparition de la croisée en bois et les recherches techniques dans l'art du verre, qui, comme l'a montré Jean-François Belhoste, tend à gagner en finesse et en translucidité. C'est peut-être le travail en commun des maîtres verriers du Lihut et des maîtres menuisiers et maçons qui œuvrèrent au Flot pour atteindre à un meilleur éclairage qui aura donné naissance à cette formule technique, ouvrant ainsi la voie à d'autres innovations. Une autre explication peut tenir à l'empreinte nordique du logis du Flot. Par sa forme massée très compacte, sa construction essentiellement en brique, ses pignons en pas de moineaux et ses tirants métalliques, le logis du Flot fait immanquablement penser aux constructions des anciens Pays-Bas méridionaux. Plus précisément, le logis présente des similitudes frappantes avec quelques maisons des champs de la périphérie de Bruxelles étudiées par Krista De Jonge et dont le souvenir est conservé par des dessins de Franciscus Josephus Derons (fig. 331)<sup>791</sup>. L'étude iconographique menée par Eric Cron a en effet montré l'importance présumée de la zone nordique en tant que foyer actif générant des systèmes de fermeture

---

<sup>788</sup> Volume II, notice n° 25 (Le Flot).

<sup>789</sup> Sur la place du lit en Normandie, voir : p. 243-245.

<sup>790</sup> BELHOSTE 2003, p. 302-303.

particulièrement inventifs<sup>792</sup>. Bien qu'il soit périlleux de poursuivre dans cette voie, il faut émettre l'hypothèse d'un possible transfert de techniques des anciens Pays-Bas vers la Normandie, même si cette question doit pour l'instant rester ouverte.

Si l'origine des innovations apparues au Flot est encore hypothétique, on peut cependant mesurer la réception de celles-ci dans la province. Peu après, à Fleury-la-Forêt, datable des années 1562-1570, chacune des quatre façades de la superbe maison seigneuriale de Pierre de Courcol est largement ouverte par de grandes fenêtres sans remplage en pierre – comme à Bailleul, elles ouvraient sur les parterres du jardin qui environnaient le logis sur trois côtés (fig. 306 et 316). Mais plus encore qu'au Flot, on a visiblement su tirer parti de l'innovation : les fenêtres présentent des proportions très élancées, inconnues jusqu'alors dans les petites et moyennes demeures seigneuriales normandes. Est-ce là encore pure coïncidence si Fleury est dans la grande forêt royale de Lyons, en bordure de laquelle sont établies les verreries de La Haye, à Bézu-la-forêt, de La Croix-des-Mallets et de Martagny ? Les maîtres verriers des forêts de Lyons et d'Eawy devaient participer aux mêmes recherches, qui visent autant à la transparence pour laisser passer le maximum de lumière qu'à pouvoir regarder à l'extérieur<sup>793</sup>. Comme il n'est sans doute pas fortuit que la plupart des édifices seigneuriaux dont les fenêtres sont démunies de croisées en pierre se trouvent dans le pays de Bray où sont localisées les verreries normandes. Ainsi, le logis des Brûlins, au Grand Fray, vraisemblablement bâti dans les années 1570, se trouve dans un territoire essarté de la forêt de Lyons – et dans le voisinage de Fleury et des verreries déjà citées (fig. 691)<sup>794</sup>. L'observation vaut aussi pour le château de La Petite Heuze (aux Grandes-Ventes, vers 1570), les logis d'Archelles (après 1567), d'Ernemont-sur-Buchy (vers 1590) et de La Valouine (vers 1592-1602), tous situés dans le pays de Bray. L'innovation se répand assez rapidement en dehors de cette zone : au logis de Limeux, à Saint-Denis-du-Béhélan (vers 1562-1570 ?), à Brécourt (après 1577), à Bourdenis (1580), à La Pommeraye (vers 1587-1588), à La Folletière (vers 1580-1590) et à Jouveaux (vers 1590). Le recueil de modèles pour « bastir aux champs » de Du Cerceau publié à Paris en 1582 témoigne, enfin, que ce type de fenêtres a gagné la capitale et la région parisienne :

A chacun estage y a quatorze croisees, qui [...] ne seront que fenestres sans mesneau : les chassis y posez seront les croisees de panneaux<sup>795</sup>.

---

<sup>791</sup> DE JONGE 2006, tout spécialement p. 276-277.

<sup>792</sup> CRON 1999, p. 89-90.

<sup>793</sup> BELHOSTE 2003, tout particulièrement p. 299-303.

<sup>794</sup> Volume II, notice n° 55 (Les Brûlins). Ce modeste logis a en outre le mérite de posséder le seul exemple conservé de ce type de menuiserie, mais pas le vitrage.

<sup>795</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1582, n° I, fol. 5 v. La même remarque vaut sans doute également pour les modèles suivants, bien qu'il n'en soit pas fait mention.

Cela n'est guère étonnant compte tenu des liens qui unissaient la métropole et la province normande et encore moins si on rappelle que les verreries normandes approvisionnaient Paris en « verre de France » : les matériaux, les artisans et les techniques nouvelles transitaient par les mêmes chemins.

Il faut cependant relativiser le succès de la formule, dans la mesure où d'autres logis seigneuriaux normands, bâtis au cours de la période, n'en font pas état, comme à Chambray (vers 1578-1585), au Mesnil-Jourdain (après 1580) et à Senneville (vers 1580).

Comme on l'a vu au Flot, l'innovation tient aussi au percement des murs pignons par de grandes fenêtres : la *grande salle* et les chambres sont ainsi généreusement éclairées chacune par trois fenêtres. Par la suite, il devient plus courant d'ouvrir les petits côtés de la maison par de grandes fenêtres percées de chaque côté de la cheminée, comme à La Folletière (vers 1580-1590, fig. 735) et encore plus tard au Val d'Arques (vers 1630-1635), où les salles s'éclairent par six grandes fenêtres. Fait significatif, l'innovation est employée là où la maison seigneuriale est isolée dans un paysage de fond de vallée (La Folletière) ou bien là où le jardin est étendu sur trois côtés de la maison, entièrement visible depuis ses fenêtres (Fleury, le Val d'Arques). La coïncidence n'est pas fortuite : l'intérêt marqué pour le jardin et le paysage devait naturellement porter les gentilshommes normands à ouvrir leur demeures en tous sens<sup>796</sup>.

### ***Maisons plates, maisons de plaisance et maisons « en forme de châteaux »***

Martainville, qui est un quart de fief logé d'une grande maison en forme de chasteau

Lots et partages des biens de Jacques II Le Pelletier, 2 juin 1545<sup>797</sup>.

le chef-mois [de La Valouine] est logé et basti d'ung petit chasteau

Aveu rendu au roi par Florestan de Ricarville, 15 janvier 1602<sup>798</sup>.

le logis ; qui sera en-dehors entièrement flanqué par tours rondes ou quarrées ou autres recoins et avancemens, comme viendra le mieux à propos, afin d'estre tant plus fort : et pour mesme cause sera environné d'un large et profond fossé rempli d'eau, ou la maison assise sur le pendant d'un rocher, qu'on ne puisse gravir, selon toutes-fois la propriété des lieux, qui donnent loi à tous édifices.

Olivier de Serres, *Le Theatre d'Agriculture...*, Lieu Premier, Chap. V<sup>799</sup>.

Berny doit plutôt être nommé lieu de plaisance que chasteau, en ayant aucunement la forme, voire sans estre entouré de fossés.

Denis Godefroy, Bibliothèque de l'Institut, Ms Godefroy, t. 219, fol. 38.

<sup>796</sup> Sur l'intérêt des Normands pour les jardins et le paysage, voir : FONTAINE 2003.

<sup>797</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 14 H 1281, liasse n° 3, copie de l'acte original, 2/09/1577, quatrième lot.

<sup>798</sup> Volume III, Document n° 20 : aveu pour le fief de la Valouine, 15/01/1602.

<sup>799</sup> SERRES 1600, Lieu Premier, Chap. IV, p. 96.

La grande majorité des petites maisons seigneuriales sont des *maisons plates*, non fossoyées, pourvues de faibles ouvrages défensifs lorsqu'elles en possèdent : ce sont presque exclusivement de petites meurtrières pour protéger l'entrée ou le flanc exposé de la demeure (Anquetierville, Héronchelle). Seule l'indispensable tour d'escalier, parfois augmentée d'une petite construction annexe pour loger les latrines, flanque le corps, comme à Anquetierville et Beuzeville-la-Guérand au XV<sup>e</sup> siècle ou Mentheville à la toute fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Il faut monter de plusieurs échelons dans la hiérarchie sociale du propriétaire et l'importance statutaire des fiefs pour trouver des éléments défensifs : plate-forme fossoyée ou simple fossé, tours munies de meurtrières pour armes à feu légères sont les éléments les plus couramment employés. Ainsi, les « maisons » de baronnies et plein-fiefs de haubert, parfois appelées « châteaux », sont généralement accompagnées de douves et de pont-levis (Fontaine-le-Bourg, Clères, Acquigny, Le Bec-Crespin pour ne citer qu'eux), car ces éléments de fortification sont soumis à une permission royale<sup>800</sup>. Cette belle classification, de la petite *maison plate* au *château*, reste d'une manière générale de rigueur jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Cependant, j'ai montré ailleurs que le désir de certains seigneurs vivant en ville, essentiellement des notables de Rouen, de vivre autrement a contribué dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle à brouiller cette classification<sup>801</sup>.

La « maison d'Estelan » bâtie vers 1494 par Louis Picard, siège d'un plein-fief de haubert, est une *maison plate* dépourvue de tout ouvrage défensif, réel ou fictif<sup>802</sup>. De plus, dans l'angle rentrant formé par les deux corps du logis, s'élève une tour d'escalier autrefois largement ouverte par de grandes arcades en plein-cintre (aujourd'hui fermées) et sans doute couverte en terrasse à l'origine. Cette image, contraire à celle du château, s'explique par la volonté de Picard de posséder, à une quarantaine de kilomètres de Rouen où il vivait, une résidence agréable, offrant des vues sur le remarquable paysage du Val de Seine. Le programme – une résidence temporaire dans un site plaisant – est celui d'une villa.

Au même moment, à l'inverse, la « maison » de Martainville, un simple quart de fief, prend une « forme de chateau » : Jacques Le Pelletier, riche armateur et conseiller échevin de Rouen où il réside, fait dresser un logis de plan massé, cantonné de grosses tours et bordé par un fossé. Le sommet des tours était muni de consoles, aujourd'hui disparues, qui portaient corniche et coyau, disposition évoquant les mâchicoulis (fig. 478)<sup>803</sup>. La volonté de rappeler les tours maîtresses médiévales du type de celle de Vincennes est ici évidente. Mais pour le reste,

---

<sup>800</sup> Voir : Volume II, notice n° 48 (Thevray).

<sup>801</sup> PAGAZANI 2006.

<sup>802</sup> Les murs de clôture, les meurtrières qui les percent par endroits et le fossé au nord de la cour sont les seuls éléments de défense du manoir.

Martainville est résolument tourné vers l'agrément : son vaste jardin à proximité du logis, est accessible presque directement par une porte ménagée au pied de la tour d'escalier. En outre, Martainville est peut-être le premier exemple en Normandie de l'emploi d'un appareil militaire fictif, formule promise à un grand avenir. Ainsi, les logis de plan massé de Bailleul et de Fleury calqué sur celui de Martainville quelques 60 ans plus tard, sont-ils cantonnés de pavillons carrés sur un soubassement de plan bastionné (fig. 93 et 312). Bien mieux, ces pseudo-bastions sont munis sur l'angle de petits piédestaux évoquant les guérites des fortifications modernes : les formes militaires fictives évolues au même rythme que les formes réelles, même si elles relèvent du principe posé à Martainville.

Martainville semble être la première pièce d'une série à redécouvrir : Fontaine-le-Bourg, Tilly, Acquigny, Bailleul, Fleury sont quelques unes de ces pièces. Bâti sur une plate-forme fossoyée, Acquigny s'affirme comme un château, même si les fossés sont sans doute plus pour l'ornement que pour la défense (fig. 11). Le logis, isolé sur cette plate-forme, apparaît en revanche comme une *maison plate*, sans aucun élément de défense, ce qui montre que le glissement d'une typologie à une autre ne tient désormais qu'aux fossés et à quelques éléments de défense. Acquigny, comme Etelan à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, est le siège d'un fief important (une baronnie), signe que, dès ces années, « le château commence à flirter avec la maison de plaisance » (Monique Chatenet)<sup>804</sup>. De plan massé ou en V, ouverts sur plusieurs côtés sur les jardins et d'une architecture soignée, Acquigny, Bailleul, Fleury préfigurent, on l'a dit, les maisons de plaisance des siècles suivants. Mais « maisons de plaisance » ou « maisons en forme de châteaux », les continuités et les nouveautés sont autant dans le parti général que dans le détail de l'ordonnance des dehors et dans l'agencement des espaces intérieurs (que nous verrons plus loin).

## **Les dehors**

Sinon à évoquer quelques particularités locales, il peut sans doute paraître paradoxal de s'interroger sur la composition des façades de 1450 à 1600, tant le sujet, amplement discuté récemment, semble désormais aller de soi : le langage architectural flamboyant domine toutes les compositions jusqu'aux années 1505-1510, puis, à partir de ce moment, les architectes assimilant le vocabulaire de la Renaissance et mettant au point de nouveaux partis d'ordonnance, ceux-ci

---

<sup>803</sup> La même disposition se voit encore au logis de Normanville (volume II, notice n° 40). A Martainville, les consoles ont été sciées au ras du mur.

<sup>804</sup> CHATENET 2006, p. 71.

régissent toutes les compositions jusqu'à l'autre rupture, celle des années 1630-1640<sup>805</sup>. Cependant, à y regarder de plus près, on observe que si les motifs employés se retrouvent ailleurs en France, les façades réalisées en Normandie ne ressemblent pas tout à fait aux façades *françaises*. Comment expliquer une telle dissemblance ?

Comme l'a démontré récemment J. Guillaume en partant d'une proposition de Serlio, dessinée et commentée dans le *Livre IV*, il y a des « ornamenti » que l'on peut emprunter à une autre culture et un « costume », une « manière », qui est propre à un milieu<sup>806</sup>. Par conséquent, cette « grille d'analyse permet seule de comprendre ce qui s'est passé en France à condition d'identifier ces habitudes d'une façon moins superficielle que Serlio »<sup>807</sup>. Au cas particulier, cette méthode analytique peut être appliquée pour chaque « milieu » ou chaque région. J'emprunte donc la méthode à J. Guillaume : il faut regarder de plus près qu'on ne l'a fait jusqu'ici les formes créées et observer de loin, dans la « longue durée », les « préférences formelles » du milieu normand qui ont conditionné l'assimilation et la création de nouveaux motifs.

#### *Le goût des fortes articulations plastiques et des grandes surfaces murales*

Pour comprendre les particularités, les ruptures et les constantes de l'articulation des façades normandes, il est important d'avoir une idée claire non seulement de ce qui se fait dans le reste du domaine royal, mais aussi de ce qui précède.

En France – je résume ici l'analyse éclairante de J. Guillaume<sup>808</sup> –, la façade des édifices civils de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle est généralement animée par le jeu des travées verticales des fenêtres plus que par leur rythme. Ainsi les fenêtres superposées sont-elles liées entre elles par des *pilastres*, de section carrée ou triangulaire, placés de chaque côté et qui montent du pied de la façade jusque sous la corniche qui la couronne. Ces lignes de composition verticales restent plus marquées que les moulures horizontales, à la fois parce qu'elles sont plus saillantes et parce qu'elles les traversent. Il s'agit d'un véritable *système* décoratif, car ces membres architecturaux très fins ne donnent pas l'illusion d'être porteurs et, précisément, ils n'ont pas toujours de rapport avec la structure du bâtiment. Ce système connaît quelques variantes selon les régions et l'époque : les allèges lient parfois les fenêtres entre elles, tandis qu'ailleurs on double le larmier marquant les différents niveaux par un corps de moulures horizontales placé au niveau de l'appui des fenêtres, les reliant les unes aux autres. Comme l'a remarqué J. Guillaume, les Français voient dans la façade une paroi continue, homogène, *animée* (et non *structurée*) par des membres

---

<sup>805</sup> MIGNOT 1981 ; GUILLAUME 2000 ; GUILLAUME 2003.

<sup>806</sup> GUILLAUME 2000, p. 238.

<sup>807</sup> GUILLAUME 2000, p. 238.

en léger relief. Cette conception est donc à l'opposé de l'ordonnance italienne, qui voit la façade comme une structure, avec ses éléments porteurs (les ordres) et son remplissage (le mur). En revanche, le système français était prêt à accueillir le nouveau langage architectural venu d'Italie, comme un enrichissement : le vocabulaire change radicalement, mais la syntaxe reste la même.

En haute Normandie, deux manières d'organiser les façades semblent avoir coexisté. La première manière consiste à agencer les façades par des contreforts placés en fonction de la structure interne du bâtiment, c'est-à-dire au droit des murs de refend et des poutres maîtresses qui portent les planchers pour les contrebuter<sup>809</sup>. Ces membres architecturaux sont épais, *tectoniques*, au contraire des fins pilastres de la manière française. En cela, cette manière que je qualifierai volontiers de normande si son aire géographique était précisément limitée à la Normandie<sup>810</sup>, est à l'imitation des formes de l'architecture religieuse. Cependant, les fenêtres percées dans le mur, moins larges que celles des églises, ne sont pas directement flanquées par les contreforts et elles ne sont pas forcément superposées les unes aux autres : la travée de fenêtres n'est pas toujours employée en Normandie. De nombreuses petites demeures seigneuriales du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle présentent des façades structurées (et non animées) de cette manière : les logis de Boos, de Betteville (fig. 826), de Chauvincourt (fig. 709) et de Beuvreuil à Dampierre-en-Bray (dit des Huguenots), pour ne citer qu'eux. A Gaillon (1454-1463), le logis du château créé par Nicolas Duval pour l'archevêque Guillaume d'Estouteville, appelé « paveillon » dans les textes et que figure en plan le projet des travaux de Georges I<sup>er</sup> d'Amboise dit « plan de Poitiers » (vers 1498), possède encore une façade structurée par de petits contreforts de section carrée placés en fonction des divisions internes (fig. 828)<sup>811</sup>. Le palais du Neuf-Marché à Rouen (1498-1508), construit pour abriter l'Echiquier permanent de Normandie, est encore organisé de cette façon. Mais, dans ce cas, l'architecte a adopté ce système peut-être moins pour suivre une tradition constructive que pour marquer une continuité : il reprend la structure et la forme générale de la salle de l'Echiquier du duché de Normandie construite à Caen au XII<sup>e</sup> siècle.

Ce système structurel connaît toutefois une inflexion à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, qui tient sans doute à une évolution de l'art de bâtir, mais aussi à un nouveau parti pris esthétique : la volonté d'introduire dans la façade la travée de fenêtres. A l'intérieur, les poutres, moins épaisses qu'autrefois, sont multipliées et disposées de chaque côté des fenêtres. A l'extérieur, les fenêtres sont percées les unes au-dessus des autres, dans une succession verticale – la travée. Dans cette

---

<sup>808</sup> GUILLAUME 2003, p. 145-146.

<sup>809</sup> Il s'agit bien de contreforts, car ces membres architecturaux sont statiques (ils contrebutent le mur et sont fondés dans le sol), contrairement à des pilastres ou à des dossierets.

<sup>810</sup> Ce qui reste encore à voir.

<sup>811</sup> LARDIN 1995 ; PAGAZANI 2008.

logique, les contreforts, de section alternativement carrée et triangulaire, s'ils tendent à être moins épais qu'autrefois, conservent néanmoins des proportions plus importantes que celles de simples pilastres : leur saillie par rapport au nu du mur est supérieure à 30 cm. Ainsi, à la *manière normande*, les petits contreforts contrebutent toujours les poutres, tandis qu'à la *manière française*, la succession verticale des baies est mise en valeur puisque les fenêtres sont désormais directement encadrées par les contreforts. La façade gagne ainsi en régularité, tout en conservant la forte articulation plastique des édifices antérieurs. Déjà en 1460, aux façades de la salle des Etats de l'archevêché de Rouen, Nicolas Duval avait resserré le rythme des petits contreforts (sans doute pour des raisons structurelles tenant aux grandes dimensions de la salle), de sorte que les contreforts sont placés de chaque côté des fenêtres percées entre eux (fig. 798). Ce système ne réapparaît semble-t-il qu'à l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle, encore à l'archevêché de Rouen (1495), puis dans une série d'édifices des premières années du XVI<sup>e</sup> siècle : l'hôtel de Bourgtheroulde (vers 1501-1506 ; fig. 832) et le logis abbatial de Saint-Ouen à Rouen (1502-1504 ; fig. 833), la maison dite « Pierre Delorme » à Gaillon (1508 ; fig. 830), le château de Dangu (vers 1500 ; fig. 831), la « grande maison » de Radeval aux Andelys (vers 1510-1515 ; fig. 834). A la Grand'Maison de Gaillon, si les contreforts portent sur un culot placé à mi-hauteur du rez-de-chaussée, l'effet général de la façade reste le même. A l'hôtel des généraux des finances à Rouen (1508-1511), les contreforts sont remplacés par des pilastres, mais ceux-ci sont plus saillants que les pilastres habituels et le décor qui orne leur fût n'est pas, comme on l'attend, un fin candélabre sculpté en faible relief : le candélabre est composé d'éléments très saillants, qui semblent « échapper de leur cadre » (J. Guillaume) (fig. 836)<sup>812</sup>. De fait, le dessinateur du *Livre des Fontaines*, lorsqu'il figure l'hôtel, retient tout particulièrement les forts effets plastiques de la façade, qui la structurent : il dessine de petits contreforts à la place des pilastres (fig. 835). On observera que le nouveau système n'est utilisé, désormais, que dans les bâtiments du pouvoir dans la province et les grandes demeures, hôtels particuliers, résidences ecclésiastiques en ville et châteaux, alors que les petites et moyennes maisons seigneuriales à la campagne en sont démunies. On observera également, enfin, au regard de ce qui précède, l'extrême nouveauté que dût représenter en Normandie le pavillon d'entrée de Gaillon (1508), qui offre le premier exemple clair d'un quadrillage, à la fois *français* et à *l'antique* : des pilastres et des bandeaux horizontaux continus *animent* les façades (fig. 804)<sup>813</sup>.

La seconde manière est, pour ainsi dire, à l'opposé de la première. La façade, entièrement dégagée d'éléments porteurs ou de contrebutements verticaux en saillie, est presque nue : elle est

---

<sup>812</sup> GUILLAUME 2003, p. 85.

<sup>813</sup> Je ne reviens pas sur le sujet, qui a été amplement analysé par J. Guillaume (GUILLAUME 2000).

seulement animée par les moulures horizontales (les larmiers et la corniche) et par les moulures d'encadrement des baies (dans les ébrasements). La façade, très sobre, presque austère, s'organise uniquement par ses niveaux clairement différenciés. L'attention du spectateur est retenue par l'importante surface murale, sans scansion ou presque hormis les moulures horizontales, et, au contraire, par les (rares) éléments de décor, aux fenêtres, aux lucarnes (lorsque le logis en est muni) et à la porte. Les plus anciens exemples de ce type remontent au XIII<sup>e</sup> ou au XIV<sup>e</sup> siècle, mais ils sont rares : ce sont les manoirs de Honguemare-Guenouville, dans l'Eure, et le Mesnil-sous-Jumièges, en Seine-Maritime (fig. 827). En revanche, on en trouve de nombreux exemples dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle : Etelan, Beuzeville-la-Grenier (logis primitif), Perriers-sur-Andelle, Fontaine-le-Bourg (logis primitif), Beuzeville-la-Guéraud, Martainville (premier état), ainsi que l'aile Dunois de Châteaudun bâtie par le Normand Nicolas Duval (fig. 829). A la différence de la première manière, la seconde a connu un réel succès pendant tout le XVI<sup>e</sup> siècle dans les maisons campagnardes des petits et moyens gentilshommes haut-normands<sup>814</sup>. On voit plusieurs raisons à ce phénomène. Bien sûr, le coût modique de la mise en œuvre explique sans doute que des gentilshommes aux revenus modestes aient adopté ce parti dès le XV<sup>e</sup> siècle, mais dans la mesure où il fut également adopté pour des édifices de qualité, on doit y voir une autre explication : la préférence des gentilshommes haut-normands pour le rythme marqué des niveaux et, surtout, pour les grandes surfaces murales, qui, dès la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, commencent à être animées par le jeu des matériaux qui les composent. On l'a vu plus haut, dans les années 1470-1480, les murs sont animés par des assises alternées de briques et de pierres (non saillantes), qui renforcent l'accent horizontal marqué par les larmiers et la corniche<sup>815</sup>. Un peu plus tard, l'apparition du *brique et pierre* accroît encore l'intérêt pour les grandes surfaces murales : les larmiers, en pierre, se distinguent clairement sur le fond rouge-orangé de la brique, généralement animé de motifs en brique surcuite (fig. 381). Cet intérêt marqué pour la surface murale animée, l'accent horizontal des façades et les contrastes de couleurs des matériaux va être de grande conséquence pour la suite.

Comme dans la manière précédente, une inflexion se remarque à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. La nouveauté réside dans le traitement des lucarnes. Lorsque la maison seigneuriale en est munie (pour les maisons les plus relevées), les lucarnes en pierre sont désormais encadrées par des pilastres et présentent un décor de pinacles, de crochets et de choux frisés. C'est le cas à Fontaine-le-Bourg (logis primitif), à Martainville (fig. 478), à Etelan (après modifications par Louis Picard vers 1494, fig. 292), à Clères, mais aussi à Châteaudun dès les années 1460 (fig.

---

<sup>814</sup> Pour ne citer que ces exemples : Les Rocques, Ernemont-sur-Buchy, La Pommeraye, Les Fossés à La Puthenaye.

<sup>815</sup> Voir p. 125-126.

829). Les lucarnes ouvragées, en pierre, qui se détachent sur les grands toits d'ardoises surmontés d'épis de faîtage, accentuent le *flamboiement* des parties hautes et couronnent une façade au contraire presque austère : le contraste est saisissant. Il faut sans doute aussi mettre en relation certains de ces édifices de plus grande qualité pour le traitement particulier de l'escalier, ou, plus exactement, de l'entrée du logis. A Châteaudun comme à Etelan, la cage de l'escalier est d'une forme inhabituelle, largement ouverte par des baies sur la cour ; surtout, l'élévation de la cage est *structurée* par des contreforts surmontés de pinacles qui encadrent les ouvertures, suivant la première manière *normande* (fig. 292). Autrement dit, les lignes horizontales qui animent la façade sont interrompues par les lignes verticales, très saillantes, de la cage de l'escalier, ce qui a pour effet d'accentuer sa verticalité et de l'opposer clairement au reste de la façade. Cet effet est d'autant plus manifeste qu'il est accompagné par un traitement différencié des deux parties : la façade, sans décor ou presque, et l'élévation de la cage, ornée de réseaux flamboyants aveugles et à jour. On ne sait pas où Nicolas Duval a trouvé l'idée d'un tel traitement de l'escalier de Châteaudun (qui a peut-être inconsciemment inspiré l'architecte d'Etelan), mais, quoi qu'il en soit, il trouve dans le même esprit un écho à Martainville, vers 1500.

Construit vers 1495 pour Jacques Le Pelletier, Martainville présentait certainement avant l'intervention de 1500 une façade continue, animée seulement par des larmiers et les ébrasements moulurés des fenêtres ; l'escalier était rejeté en façade arrière et l'entrée se faisait au centre de la façade principale directement par une porte, qui devait être ni très grande ni très ornée<sup>816</sup>. Le fait que l'escalier de Martainville était rejeté en façade arrière a certainement aidé l'architecte de Jacques Le Pelletier en charge de modifier l'édifice à imaginer une solution nouvelle. En effet, son idée était comme à Châteaudun d'exprimer en façade l'entrée du logis, excepté que l'architecte n'avait pas ici l'excuse du volume vertical de la cage d'escalier. Aussi en a-t-il trouvée une autre : il a placé le chevet d'une chapelle au-dessus de l'entrée (il repose sur un cul-de-lampe légèrement saillant), suivant une disposition de bons nombres d'édifices antérieurs (Mehun-sur-Yèvre et l'hôtel Jacques Cœur pour ne citer qu'eux, fig. 478)<sup>817</sup>. En outre, pour accentuer le mouvement ascendant et sans doute pour une raison pratique, il a l'idée de placer au-dessus du chevet de la chapelle une tourelle (elle abrite un escalier secondaire qui dessert une chambre haute et les premier et deuxième niveaux de comble). Les dispositions de l'édifice préexistant et ces choix l'ont conduit à inventer une nouvelle composition, qui introduit un motif vertical fort au centre d'une façade organisée par étages. L'architecte de Martainville double l'effet par le traitement de la tourelle, en y plaçant des consoles à ressauts identiques à celles des

---

<sup>816</sup> Sur Martainville, voir : volume II, notice n° 36.

<sup>817</sup> Voir l'étude de FAUCHERRE 1988.

grosses tours qui calent la façade : la tourelle, plus haute et dont le traitement rappelle celui des tours, forme avec elles une sorte de motif pyramidant emboîté dans la composition principale. La composition de Martainville eut un succès immédiat et prolongé dans la province : elle a plus ou moins directement inspirée Fontaine-le-Bourg (vers 1512), Tilly (vers 1528-1535, fig. 634), Acquigny (vers 1555, fig. 12) et encore Bailleul (vers 1565, fig. 92).

En Normandie, il existe donc au début du XVI<sup>e</sup> siècle deux systèmes de façade opposés mais cohérents, qui vont déterminer le mode d'utilisation des formes nouvelles venues d'Italie et des formes inventées dans les grands chantiers royaux et princiers contemporains. La première manière, où la façade est structurée par des éléments *tectoniques*, s'accorde assez avec l'adoption de l'ordonnance italienne, où les colonnes doivent donner l'impression de porter l'entablement. La seconde manière, où les niveaux sont clairement différenciés, s'accorde avec la superposition des ordres selon les niveaux. Mais, par d'autres aspects, l'une comme l'autre s'opposent, *a priori*, à l'adoption des ordres : dans la première manière, les lignes horizontales, à peine exprimées, ne peuvent servir de structure d'accueil à l'entablement, tandis que dans la deuxième manière, le mur nu, perçu comme une surface continue, n'offre aucune possibilité d'insertion des ordres. Ce double constat, paradoxal, car les deux manières portent en elles à la fois des possibilités et des oppositions à l'accueil des formes « antiques », expliquent la diversité des formules d'abord adoptées puis, finalement, l'émergence de deux formules nouvelles, qui connaîtront une fortune extraordinaire dans la province normande.

### *La façade mise en ordres*

Le château de Mesnières (vers 1545) offre peut-être le premier exemple en haute Normandie d'une utilisation claire des ordres à l'échelle d'une façade. Mais avant de l'analyser, arrêtons-nous un instant sur une autre façade de ce château : celle du corps de galerie à droite de la cour, datable des années 1520 – les parties hautes (premier étage, lucarnes et toiture) datent du XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 811). De petits contreforts encore gothiques dans l'esprit, de section carrée et triangulaire, disposés de part et d'autre des fenêtres, rythment le rez-de-chaussée suivant la première *manière normande*. La façade évoque en effet bon nombre d'édifices du début du XVI<sup>e</sup> siècle qu'on a déjà évoqués (maison dite Pierre Delorme à Gaillon, hôtel abbatial de Saint-Ouen à Rouen,...). Les seules lignes horizontales sont le bandeau mouluré, peu saillant, qui souligne le soubassement (continu, car il traverse les contreforts) et la corniche, qui semble portée par les petits contreforts. D'évidence, cette organisation a déterminé l'emploi des ordres dans les années 1540.

La façade en fond de cour de Mesnières est rythmée, en effet, par des colonnes superposées, adossées à la paroi et portées par des piédestaux, qui lui confèrent un relief et une plasticité rare en France *centrale* à cette date (fig. 812)<sup>818</sup>. Un entablement, peu saillant, ressaute à l'aplomb des colonnes ioniques du rez-de-chaussée. A l'inverse, l'entablement supérieur est très développé, continu et saillant. Aussi, parce que les colonnes corinthiennes du premier étage sont trop fines, cet entablement ne semble pas porter par elles mais par la succession verticale des piédestaux et des colonnes qui rythment la façade sur toute sa hauteur : aux petits contreforts composés d'éléments gothiques de section alternativement carrée et triangulaire du corps de galerie on a substitué à la façade en fond de cour des éléments *classiques*, eux aussi d'une certaine manière alternés<sup>819</sup>. Dans cet exemple, les motifs employés sont tous empruntés à l'architecture de la Haute-Renaissance ou à l'Antiquité (les ordres, les moulures, tous les ornements) et leurs proportions, au cas particulier, sont correctes, mais la manière de structurer la façade reste la même, si bien qu'il n'y a aucune opposition entre les travées Renaissance et les travées flamboyantes du corps de galerie, pourtant antérieures d'une vingtaine d'année.

Le changement de vocabulaire ne fut pas aussi radical en Normandie que pourrait le laisser supposer le seul exemple de Mesnières. A l'hôtel d'Escoville à Caen et au château de Fontaine-Henry, tous deux bâtis dans les années 1530, l'architecte (sans doute Blaise Le Prestre)<sup>820</sup> avait déjà substitué aux contreforts gothiques une superposition de piédestaux et de colonnes adossées à la paroi (fig. 838). Dans ces deux exemples, il est vrai, les proportions et le vocabulaire sont peu correctes, mais tous les principaux éléments sont en place – les colonnes comportent une base, un fût et un chapiteau. Comme dans les édifices de la fin du Moyen Age, la façade reste fortement articulée par des éléments verticaux très saillants, qui partent du sol et s'achèvent à la corniche ; les fenêtres sont superposées mais ne sont pas liées entre elles par des pilastres disposés de chaque côté. Deux caractéristiques rapprochent tout particulièrement l'hôtel d'Escoville de deux édifices rouennais du début du XVI<sup>e</sup> siècle, l'aile dite du Palais-Royal de l'Echiquier de Normandie (l'actuel Palais de Justice) et l'hôtel abbatial de Saint-Ouen (fig. 833 et 837). Comme dans ces édifices, les lucarnes de la travée centrale de la façade sur la place Saint-Pierre et de la travée du pavillon dans la cour de l'hôtel sont liées par de petits arcs aux pinacles qui couronnent la superposition verticale des colonnes et qui semblent les contrebuter (fig. 838). Ce sont certainement ces deux édifices rouennais qui ont également donné l'idée à l'architecte caennais d'un nouveau motif : le gâble en accolade qui souligne la plate-bande des fenêtres

---

<sup>818</sup> Elle n'est pas sans évoquer l'organisation de la façade sur cour du château de Bournazel, près de Rodez, sans qu'on puisse établir un lien entre elles.

<sup>819</sup> L'effet porteur est renforcé par la présence de consoles sous cet entablement, entre les colonnes.

traverse le larmier horizontal situé au-dessus pour s'inscrire sur l'allège de la fenêtre supérieure, à l'aplomb du meneau, si bien que la travée devient un champ décoratif continu. A l'hôtel d'Escoville, l'architecte ayant substitué le chambranle à l'ébrasement mouluré gothique, il a l'idée de joindre, dans le même esprit, les fenêtres entre elles en faisant légèrement ressortir leur allège. Comme l'a rappelé récemment J. Guillaume, le motif de l'allège en saillie, né à Rome au palais de la Chancellerie, a connu un succès extraordinaire en France<sup>821</sup>. Il apparaît ici de manière précoce en Normandie.

L'une des préoccupations des architectes normands fut certainement de modifier le moins possible l'effet général de la façade, tout en introduisant les formes nouvelles. Ils peuvent ainsi substituer, comme on vient de le voir, le chambranle à l'ébrasement mouluré des fenêtres à partir de la fin des années 1530 (hôtel d'Escoville à Caen, Mesnières, casino de l'hôtel Duval de Mondrainville à Caen). Ils peuvent aussi introduire un second corps de moulures correspondant aux appuis de fenêtres, mais dans tous les cas, il ressort au droit des piédestaux et reste moins saillant, de sorte que l'effet de continuité verticale est conservé (corps de galerie du logis abbatial de Saint-Amand à Rouen, Hôtel d'Escoville, Mesnières). Lorsque, dans les années 1520, les pilastres sont substitués aux petits contreforts de l'époque précédente (galerie de l'hôtel de Bourghtheroulde et hôtel dit Romé à Rouen), comme déjà à l'hôtel des généraux des finances en 1508, ils montent toujours du pied de la façade jusqu'à la corniche, ils sont plus saillants que les moulures horizontales et semblent liés à la structure interne du bâtiment. Au manoir du Bus dans le Vexin normand (vers 1525-1535), on ne peut pas parler de pilastres mais plutôt de dossierets, comme dans la manière francilienne (Nantouillet, Ecoeu). Cependant, comme les petits contreforts de l'époque précédente, ils encadrent les fenêtres, ils reposent sur des piédestaux au niveau du soubassement, aucun chapiteau ne les couronne et les moulures horizontales ressortent en les croisant (fig. 203). Cependant, au Bus, si le système reste encore le même, le relief et la plasticité de la façade sont atténués. Les bâtisseurs normands abandonnent en effet progressivement les fortes articulations plastiques au profit du « quadrillage français » de la façade. Après l'hôtel d'Escoville et Mesnières, on ne trouve plus d'exemple de façades structurées dans la province.

Dans la seconde manière normande, les bâtisseurs normands substituent aux moulures à listel gothiques situées dans les ébrasements des baies les moulures classiques. Ces nouvelles moulures ont cependant beaucoup de mal à s'imposer, alors que, paradoxalement, Gaillon offre

---

<sup>820</sup> FAISANT 2007.

<sup>821</sup> GUILLAUME 2000, p. 241.

l'un des premiers exemples en France de leur usage (pavillon d'entrée, 1508). C'est avec un décalage de presque dix ans par rapport aux régions centrales (prieuré de Saint-Ouen, Chenonceaux) que la Normandie commence réellement à les employer, mais, à ce moment (au début des années 1520), le traitement diffère radicalement des édifices du Val de Loire et même de Gaillon : la doucine, souvent assez plate, est préférée (Heubécourt, Caltot, Mesnières ; fig. 226) ; quart de rond et talon sont rendus plus lisibles en restant nus et séparés par de fins réglets (Le Bus, Emfrayette). L'innovation décisive, là encore en décalage d'une dizaine d'années (à partir du milieu des années 1530), est l'introduction de la bande, large et profonde, au milieu des moulures de l'ébrasement : à Tilly vers 1528-1535 (fig. 643 et 644), au manoir d'Ango vers 1540 (fig. 467) et à Longuelune vers 1546 (fig. 440). Cet élément plat, qui rappelle les fascies du chambranle, impose une nouvelle conception de l'ébrasement, qui, progressivement, tend à disparaître : à Mesnières, ébrasement muni d'une bande et chambranle à une seule fasce se confondent (vers 1540 ; fig. 813) ; au manoir d'Ango, en cours de chantier, on passe de l'ébrasement, muni d'une bande, à une solution mixte, ébrasement et chambranle à doucines (vers 1542 ; fig. 462) ; au Taillis, vers 1545, le chambranle (à crossettes au premier étage) a remplacé l'ébrasement (fig. 602).

Il ne faudrait cependant pas croire que les fenêtres des édifices de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle sont systématiquement encadrées de la sorte. Si le chambranle est employé au Taillis (vers 1545), à Bonnemare (après 1555) et à La Puthenaye (vers 1565), les Normands lui préfèrent le plus souvent une simple moulure, généralement un quart de rond qui adoucit l'angle entre la surface du mur et le tableau de la fenêtre (Saffray, Archelles), voire la seule arête de la baie (Le Plain-Bosc, Ernemont-sur-Buchy, La Pommeraye ; fig. 559, 724 et 785).

Dès les années 1520, les bâtisseurs imaginent un enrichissement supplémentaire à leurs façades : ils encadrent parfois les fenêtres par un ordre de pilastres, avec corniches et appuis de fenêtres, qui appartient au décor du mur, à Auffay (vers 1523 ; fig. 62) et au manoir d'Ango (vers 1540 ; fig. 463, 464 et 467). Il appartient d'autant plus au mur qu'il peut être traité avec les mêmes matériaux que lui, comme au Flot (1560 ; fig. 333) et à La Valouine (1592 ; fig. 663 à 665), où pilastres, chapiteaux et frontons sont en briques. Ce cadre, qui semble *suspendu* sur le plan lisse du mur, porte seulement sur de petits membres architecturaux, presque abstraits à Auffay (fig. 62), ou en forme de petites consoles à volutes au manoir d'Ango, avant d'être traités comme de simples éléments décoratifs en fin de chantier, vers 1542 (fig. 464). Ces cadres de fenêtres et leurs petits éléments porteurs ne sont pas sans évoquer les fenêtres à édicule,

*all'antica*, de certains palais italiens du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>822</sup>. Mais le motif connaît une mutation à la suite des grands chantiers contemporains : Delorme à Anet et aux Tuileries et Lescot au Louvre, prenant modèles sur les niches imaginées par Michel-Ange à la Laurentienne à Florence, introduisent de petites consoles en gaine (légèrement plus large en haut qu'en bas), parfois ornées de glyphes, sous les appuis de fenêtres. Ces petits membres, sans base, semblent pendre sous les appuis de fenêtres plus que les porter<sup>823</sup>. Ils apparaissent en Normandie au Flot (1560) et sont encore utilisés à La Valouine (1592), où ils sont lisses mais en gaine, ou droits mais à décor de glyphes (fig. 326, 330 et 663).

### *Le goût de la polychromie, des tables et des bossages*

La seconde manière *normande*, on l'a vu, marque aussi l'intérêt des gentilshommes normands pour les grandes surfaces murales animées par le jeu des matériaux et pour les lignes horizontales accentuées. Dans les premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle, on relève peu de changements dans ce domaine, excepté que l'animation du parement par des motifs devient plus systématique. A Martainville déjà, les murs sont partout animés par des motifs de briques surcuites, principalement des étrésillons. Un petit groupe d'édifices des années 1500-1510, Auffay, Commanville, Riville, tous situés dans la vallée de la Durdent, se distingue par le parement de leurs murs animé d'assises alternées et de motifs géométriques de matériaux variés, briques rouges et vernissées noires, pierres calcaires blanches, grès et silex noirs et blonds (fig. 58 et 271). L'emploi varié de la brique, du silex et de la pierre confère à ces édifices un chromatisme et une fantaisie sans précédent en Normandie, que leurs toits bleutés d'ardoise accentuent encore. Au manoir de Jean Ango à Varengeville-sur-Mer, les murs sont ornés de motifs d'étrésillons obtenus par l'emploi combiné du grès et du silex (fig. 451). On pourrait multiplier les exemples.

Il est habituel de voir dans ces motifs et dans l'utilisation des matériaux variés un jeu « pittoresque » ou une manière d'identification de l'architecture normande – ce qu'ils sont effectivement. Mais ils ne sont pas que cela. Lorsqu'ils sont disposés en frise comme à Auffay, Commanville ou Riville, mais aussi dans bien d'autres édifices, ces motifs, parallèles aux larmiers et à la corniche, accentuent la division par étages de la façade. A Tilly (vers 1528-1535), l'effet est d'autant plus puissant que l'architecte s'émancipe du rapport des dehors avec les divisions internes des niveaux (fig. 634 et 642) : il supprime le larmier traditionnel situé au niveau des planchers pour dégager une surface murale plus importante au niveau de l'allège des

---

<sup>822</sup> Parmi d'autres : les fenêtres ajoutées par Michel-Ange au palais Medici-Riccardi à Florence (1548).

<sup>823</sup> Sur les motifs de Delorme inspirés de la Laurentienne, voir : GUILLAUME 1987, p. 279-280.

fenêtres, il place un corps de moulures très saillant au niveau des appuis de fenêtres et il anime la surface murale ainsi dégagée par des lignes horizontales de briques surcuites parallèles au corps de moulures. Le soubassement, traité en damier, et la corniche au sommet des murs, saillante, sont eux aussi continus, de sorte que l'articulation dominante de la façade repose sur ces puissantes lignes de compositions horizontales. Au manoir de Jean Ango (élévation sur cour du corps de galerie, vers 1540), la modénature horizontale à hauteur du plancher est conservée et, comme souvent en France, elle est doublée par un second corps de moulures horizontal situé au niveau des appuis de fenêtres (fig. 460). Mais l'effet est à l'opposé de la manière française. L'espace entre les deux corps est lisse, seulement animé par une alternance de tables (en losange et circulaires, qui rappellent l'esthétique lombarde), et aucune division verticale ne vient couper le double corps de moulure : on n'a pas cherché à donner l'illusion d'un entablement comme ailleurs en France, mais d'une large frise horizontale, qui court sur toute la longueur de la façade et semble se détacher d'un fond composé de motifs d'étrésillons en grès et silex (fig. 451). A Bonnemare (peu après 1555), l'effet apporté par les motifs de briques surcuites est encore tout différent (fig. 176). La façade sur cour est clairement réglée par les ordres, dorique au rez-de-chaussée, ionique à l'étage. Clairement est le mot, car les pilastres et les bandeaux horizontaux, qui forment un quadrillage, sont en pierre blanche de Vernon. L'intérieur de ce quadrillage est en brique, comme un *remplissage* à l'intérieur d'une structure. En outre, l'architecte audacieux de Bonnemare a traité l'ensemble de ce remplissage de motifs d'étrésillons en brique surcuite. A quelque distance du bâtiment, l'effet produit sur le visiteur est celui d'une ossature porteuse, en pierre blanche, à l'intérieur de laquelle serait tissé un fin réseau en treillage. Les hommes du XVI<sup>e</sup> siècle devaient être particulièrement sensibles à cet effet. Il était courant, en effet, de construire dans les jardins ou contre leurs murs des structures en bois (tonnelles, clôtures, pavillons ou bâtiments ouverts), sur lesquelles étaient tendus des fils de fer ou des lattes disposés en treillage pour recevoir des plantes grimpantes, comme en témoigne nombre d'enluminures et de gravures des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles (fig. 177)<sup>824</sup> ; à Tilly par exemple (mais l'habitude était sans doute plus générale et antérieure), les murs en brique côté jardin comportent de tels motifs en briques surcuites sur lesquels étaient autrefois attachées par des fils de fer des plantes grimpantes<sup>825</sup>. A Bonnemare, le message était clair : la façade en brique et pierre à motifs de treillages annonce au visiteur la destination de la demeure : une agréable et élégante maison dédiée aux plaisirs

---

<sup>824</sup> Parmi beaucoup d'autres : *Sainte Anne et sa parenté*, dans les *Heures d'Etienne Chevalier*, Jean Fouquet, peinture sur parchemin, vers 1452 (BnF, ms. nouv. acq. lat. 1416, fol. 1v.) ; *Mars, la réparation des tonnelles*, dans le *Livre d'Heures à l'usage de Rome*, Atelier de Simon Bening, Bruges ou Gand, peinture sur parchemin, vers 1510-1520 (AM Rouen, ms. 3028 (Leber 142), fol. 3 v.). Sur le sujet, voir notamment : ANTOINE 2002, spécialement n° 81.

agrestes, qui se dresse au fond d'une cour en préau, tel un énorme pavillon de jardin, et dont l'escalier, traversant, ouvre sur un vaste jardin situé derrière (fig. 156). Par conséquent, on serait tenté d'identifier l'architecture brique et pierre normande à la destination de ces demeures – des logis aux champs de gentilshommes citadins –, alors que des villes comme Rouen ne semblent pas avoir développé une architecture brique et pierre. Cette identification vaut pour bon nombre d'entre elles, tels Martainville, Fontaine-le-Bourg, Tilly, Bonnemare, Le Vièvre ou La Petite Heuze (qui calque le traitement de Bonnemare ; fig. 816). Au reste, le message s'adressait peut-être – et avant tout ? – au propriétaire lui-même : fuyant le tumulte et les tracasseries de la ville, où les hautes maisons projettent plus d'ombre dans les rues étroites qu'elles ne se donnent à voir, il découvre à l'arrivée sur son domaine, ouverte sur son cadre de verdure, une architecture riante et colorée, qui, par sa seule vue, réjouit et promet les délices du séjour à venir.

En haute Normandie, la polychromie n'est donc pas qu'un jeu décoratif, « rustique » ou vernaculaire, que l'on pourrait opposer à l'architecture savante d'une manière nationale ou à l'art royal<sup>825</sup> : elle contribue à souligner l'articulation de la façade, y compris savante comme à Bonnemare, ou divers signes (chiffres du seigneur, croix au chevet de la chapelle de Martainville ou symboles et emblèmes du roi et de la reine à Ménilles, fig. 772 et 773). On comprend surtout que les Normands ont le goût de jouer avec les matériaux et les membres architecturaux afin d'obtenir le maximum d'effets de surface et, partant, on comprend tout l'intérêt qu'ils vont porter par la suite à l'emploi du bossage et des tables.

L'avenir est en effet aux tables et aux bossages, dont Le Taillis, bâti vers 1545, donne le premier grand exemple en Normandie (fig. 599). Comme bon nombre de maisons campagnardes de la petite et moyenne noblesse, la façade est organisée par étages : les lignes de compositions horizontales sont ici fortement exprimées par des entablements très développés, saillants et continus ; chaque niveau est animé par un ordre de pilastres, dorique au rez-de-chaussée, ionique au premier étage. Les travées de fenêtres sont à peine marquées, car les pilastres disposés de chaque côté ne sont pas liés à celles-ci. Comme à l'hôtel d'Escoville, l'allège des fenêtres ressaute au droit de leur chambranle, mais l'effet est ici inverse de l'édifice caennais. Au Taillis, l'allège en saillie ne lie pas les fenêtres superposées entre elles puisque l'entablement coupe le motif vertical, mais, au contraire, elle individualise chaque fenêtre en la séparant clairement des piédestaux qui portent les pilastres disposés de chaque côté. Par conséquent, les pilastres, qui ne flanquent pas les fenêtres, animent le trumeau et forment un motif indépendant : des pilastres

---

<sup>825</sup> Voir sur le sujet, p. 283, 285, 312 et 314. A Esclavelles, pour citer un autre exemple, la façade brique et pierre tournée vers le jardin présente un décor d'étrésillons en brique surcuite.

<sup>826</sup> Cette thèse, qui oppose architecture savante et architecture polychrome, est avancée par GLOTON 1957.

jumelés, réunis par un piédestal commun. Cette organisation de la façade, qui est absolument nouvelle en France à cette date, doit beaucoup aux modèles gravés de Serlio (*Livre IV*, fig. 606)<sup>827</sup>. Les tables « en panneau », saillantes, nues et lisses, qui occupent la quasi-totalité de la surface disponible des trumeaux entre les pilastres, se retrouvent aussi dans son *Livre VII* (encore à l'état de manuscrit au moment de la construction du Taillis ; fig. 610)<sup>828</sup>. A n'en pas douter, c'est ce motif et plus encore le jeu sur la surface murale qui a plu à l'architecte du Taillis. Aussi, non seulement il le répète à tous les trumeaux mais il a l'idée de traiter les métopes de la frise dorique comme autant de minuscules tables (fig. 603) – ce motif original apparaît au même moment au portail d'entrée de la basse-cour d'Anet de Delorme et se voit plus tard aux manoirs du Flot et de La Chapelle (fig. 604, 327 et 707)<sup>829</sup>. Du coup, l'allège en saillie des fenêtres, les piédestaux qui portent les pilastres, le fût même des pilastres (de même largeur que certaines tables des trumeaux), nus et lisses, apparaissent, eux aussi, comme autant de tables, qui animent la façade. L'effet est saisissant : la surface murale est entièrement fragmentée par des tables de dimensions différentes, de plans faiblement détachés les uns des autres et séparés par des canaux plus ou moins fins, qui créent des zones d'ombres plus ou moins contrastées entre des surfaces qui au contraire accrochent la lumière. Comme l'a justement analysé J. Guillaume à propos du bossage français (mais le propos peut s'appliquer ici), « les ornements ajourés de l'art flamboyant, les souples feuillages détachés sur les fonds noirs, ont ici une sorte d'équivalent abstrait »<sup>830</sup>. Au vrai, l'effet est encore plus subtil au Taillis : les plans différents, les surfaces distinctes et les espaces plus ou moins étroits entre les éléments créent un jeu chromatique constitué d'une infinité de nuances comprises entre le blanc et le noir. Au Taillis, cet effet est doublé par un autre effet, lui aussi d'esprit flamboyant : un même motif, répété à différentes échelles et en différents endroits d'un édifice (on pense, par exemple, aux pinacles ou aux dais en pierre répétés aux façades des cathédrales gothiques).

La composition du Taillis ne semble pas avoir été imitée mais le principe d'un jeu abstrait et nuancé sur la surface murale, qui constitue en quelque sorte une réponse de l'architecture en pierre de taille à la polychromie du brique et pierre, ne pouvait que plaire aux Normands. Aussi les bossages créés entre 1545 et 1550 par Pierre Lescot, à l'hôtel de Ligneris (Carnavalet), au

---

<sup>827</sup> SERLIO 1584, fol. 153.

<sup>828</sup> Sur la définition, l'origine et l'emploi de la « table en panneau » en France, voir : TITEUX 2004, qui place son apparition à Fère-en-Tardenois (1555-1560) et au Petit Château de Chantilly (1557-1559) par Bullant.

<sup>829</sup> Antonio da Sangallo l'Ancien l'utilise à l'église San Biagio à Montepulciano (à partir de 1518).

<sup>830</sup> GUILLAUME 2000, p. 246.

Louvre et à Vallery, et par Philibert Delorme, à Anet, vont-ils trouver en Normandie un public particulièrement réceptif aux possibilités qu'ils offrent<sup>831</sup>.

Plus que le bossage raffiné de l'hôtel de Ligneris, c'est celui imaginé pour le pavillon du Roi au Louvre et à Vallery qui connaît une réception favorable dans la province normande. Pour ces édifices, à partir du bossage du Palais Farnèse à Rome, Lescot a en effet imaginé un bossage dont la surface est plate et les angles sont chanfreinés ; chaque pierre est séparée des autres par des refends qui créent une ombre forte, ce qui donne au bossage plus de relief et le rend plus lisible à distance (fig. 94). De son côté, Delorme crée pour habiller la face du cryptoportique d'Anet qui regarde le jardin un bossage plat, lisse et continu, en assises séparées par des refends, ce qui donne l'illusion de grandes tables horizontales ; les angles du bossage ne sont pas chanfreinés (fig. 845).

Peu après (dans les années 1550), l'architecte d'Acquigny à l'idée de croiser les deux inventions (fig. 12). Il reprend toutes les caractéristiques du bossage imaginé par Lescot, excepté son traitement de surface : il remplace le piquetage (hôtel de Ligneris) ou les petits canaux sinueux (bossage vermiculé du Louvre et de Vallery) par une surface lisse, comme le bossage continu en table de Delorme. Autrement dit, à Acquigny, la chaîne harpée en bossages devient comme une succession verticale de petites tables lisses et chanfreinées. Ce n'est pas tout. L'architecte d'Acquigny aurait pu appliquer la chaîne comme l'a imaginé Lescot au Louvre et à Vallery, c'est-à-dire fragmentée et portée à chaque niveau par un piédestal mouluré correspondant aux allèges des fenêtres (comme aux angles du palais Farnèse à Rome, qui a servi de modèle à Lescot). La solution imaginée à Acquigny est là encore différente. Suivant la première *manière normande*, les chaînes harpées sont continues, du pied de la façade jusque sous la corniche, et disposées de chaque côté des fenêtres ; les bandeaux horizontaux ressortent au droit des chaînes, les ressauts formant eux-mêmes de petites tables. L'effet de continuité verticale est conservé, d'autant que pour la première fois en Normandie – mais suivant les modèles de Lescot – l'entablement est interrompu au droit de chaque travée par une table.

L'idée de Lescot au Louvre et à Vallery, que formule plus tard Delorme dans son *Premier tome*, est de bâtir « sans aucunes colonnes et piliers » en substituant aux ordres les chaînes harpées, fragmentées par étages comme une superposition de colonnes ou de pilastres<sup>832</sup>. L'architecte d'Acquigny, pleinement conscient du sens donné au motif par Lescot, applique cette logique à sa façade. Comme les chaînes harpées sont continues sur toute la hauteur, il ne peut s'agir que d'un ordre colossal et, partant, l'architecte traite comme tel le sommet du mur : un

---

<sup>831</sup> Sur le sujet, voir : GUILLAUME 2000, p. 245-246.

<sup>832</sup> DELORME 1567, Chap. XVII, fol. 252 v.-253.

entablement à l'échelle de la façade, avec de grands triglyphes à l'aplomb de chaque chaînes harpées. Autrement dit, l'architecte d'Acquigny ne s'est pas contenté d'appliquer un motif formel sur un système normand, il s'est aussi approprié son sens.

Mais si Acquigny est une synthèse heureuse des grands modèles contemporains, son architecte en prend le contre-pied : là où Lescot se fonde sur la manière de bâtir traditionnelle du brique et pierre, le maître d'œuvre d'Acquigny, dans une Normandie dominée par cette architecture, emploie au contraire pour sa façade un bel appareil de pierre de taille. Il s'essaye également à concilier les deux manières normandes, en dédoublant sur plusieurs plans les bandeaux horizontaux, comme autant de bossages continus en table ; seules les parties hautes (entablement, lucarnes) présentent un décor sculpté. Il reprend aussi à son compte la composition de Martainville, en plaçant une tourelle sur trompe au-dessus de l'entrée et en saillie dans le toit, qui introduit, comme à Martainville, un motif vertical fort au centre d'une façade symétrique (fig. 478 et 12).

Les chaînes harpées à bossage lisse eurent un succès immédiat et prolongé en Normandie, d'abord, comme à Acquigny, dans une architecture en bel appareil de pierre de taille, aux Mottes (fig. 526) et à Bailleul (fig. 92), puis ensuite dans l'architecture brique et pierre ou, autre nouveauté, dans une architecture « moellon et brique » (Josianne Sartre), qui fait son apparition en haute Normandie à la fin de la décennie 1560 (Fleury, Thevray, Brécourt ; fig. 316 et 196)<sup>833</sup>. Mais elles ont surtout conforter les Normands dans leur idée de jouer avec la surface murale, notamment à « ceux qui veulent faire petites dépenses » pour reprendre l'expression de Delorme<sup>834</sup>. Aussi bossages et tables, contre toute logique constructive, s'émancipent-ils parfois de la valeur qui leur était attribuée jusqu'ici pour devenir des motifs autonomes que l'on peut décliner, combiner, répéter et multiplier à l'envi dans un nombre stupéfiant de variations. Au Flot (1560), le bossage, en pointe de diamant, calqué sur un modèle que donne déjà Serlio dans son *Livre IV*, est utilisé comme une petite table : multipliée, elle anime la surface murale (fig. 326, 328 et 329). Les possibilités de la combinatoire sont encore augmentées par le jeu des matériaux et par les traitements de surface. A Fleury, l'enduit ocre des panneaux que délimitent les chaînes harpées à bossage en brique est piqueté (comme le bossage de l'hôtel de Ligneris de Lescot) et animé de tables rectangulaires ou à crossettes en brique – dont Androuet Du Cerceau délivre les modèles en 1559 (fig. 311, 313 et 197). A Chambray (peu après 1578 ; fig. 258), comme déjà au Taillis, trumeaux et allèges de fenêtres sont animés par des tables en panneau de brique, très saillantes – elles sont au même nu que le bossage des chaînes qui encadrent les fenêtres. Mais

---

<sup>833</sup> SARTRE 1981.

<sup>834</sup> SARTRE 1981.

certaines des tables sont elles-mêmes ornées de petites tables en pierre sculptées, plus raffinées (fig. 257). Tous les bossages sont en saillie un sur deux (lisses au rez-de-chaussée, piquetés et lisses un sur deux à l'allège des fenêtres du premier étage et lisses et cernés d'un fin canal aux fenêtres du premier étage). Tables et bossages créent une composition décorative abstraite faite de plans si faiblement détachés les uns des autres et de surfaces traitées si différemment que l'on peine à savoir où se trouve le nu du mur. Au Bec-Crespin (vers 1580), la répétition est encore plus poussée : les tables, en pierre blanche lisse, aussi petites que les métopes de la frise du Taillis, sont disposées en quinconce ou en frise (fig. 115) – François Gabriel reprendra le motif, répété à outrance, au château de Fervaques en basse Normandie (1598-1608)<sup>835</sup>. S'ajoutent à côté de ces petites tables de plus grandes, en bossage en pointe de diamant sur fond bleuté en silex, à cadre mouluré ou lisse, blanc ou noir, qui donnent l'illusion de tables incrustées dans la façade. Cette virtuosité à agencer les matériaux par leur texture, leur densité, leur couleur, donne parfois un caractère orfévré à la façade. Dans les deux dernières décennies du siècle, on arrive à une saturation de la surface murale par la multiplication de tables ou de chaînes de bossage. A Jouveaux, le rythme des chaînes et des jambes harpées est si serré qu'à distance il donne l'illusion d'un mur en damier de brique et pierre (fig. 423).

Après ce foisonnement d'inventions, on observe à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup> siècle un resserrement autour de deux formules : la travée rustique (Bourdenis, Le Bec-Crespin, Le Val-d'Arques, Balleroy) et la travée « modénaturée »<sup>836</sup> (les fenêtres à chambranle sont liées entre elles, comme déjà à l'hôtel d'Escoville, par leur allège en saillie, à La Petite Heuze, Beaumesnil, Cany, Graveron), l'une comme l'autre pouvant être adoptée, alternativement, avec ou sans tables en panneau multipliées sur toute la surface du mur.

## **L'entrée et l'escalier de la maison seigneuriale : des particularismes normands**

Avant d'explorer les espaces intérieurs, encore faut-il entrer dans la demeure seigneuriale. Or, en la matière, la haute Normandie, à l'instar de la Bretagne, semble tenir une place à part, en marge des autres provinces françaises : la tour d'escalier et l'entrée de la maison seigneuriale haut-normande sont généralement dissociées, l'escalier étant rejeté sur le côté ou en façade postérieure, l'entrée perçant directement la façade antérieure. L'explication tient principalement à la place de l'étage noble normand au rez-de-chaussée – au lieu d'être au premier étage comme c'est le cas ailleurs. En somme, en Normandie, l'escalier n'ayant qu'un rôle de circulation, il connaît un traitement différent de la France centrale. C'est cette configuration particulière de la

---

<sup>835</sup> Sur Fervaques et François Gabriel, voir : SINCE 2003b, p. 348-350 et fig. 7.

maison seigneuriale haut-normande qu'il faut étudier de manière précise : les dispositifs de l'entrée et l'escalier des maisons seigneuriales doivent être analysés dans le système du logis, suivant leur position dans le plan, leur rapport avec les pièces, leurs dimensions et la nature de leur « signallement »<sup>837</sup>.

C'est dans l'entrée directe dans la maison seigneuriale que se révèle le plus clairement l'originalité de l'architecture normande, dont elle est l'une des constantes – d'une manière plus générale, comme de l'ancienne orbite anglo-normande<sup>838</sup>. En Normandie comme en Bretagne et dans bon nombre de maisons seigneuriales britanniques, l'escalier constituant l'accès au logis, formule si largement majoritaire dans le reste de la France, fait figure d'exception. De fait, la porte d'entrée du logis perce directement la façade antérieure dans près de 90 % des édifices haut-normands du XV<sup>e</sup> siècle. Or, cette particularité distributive n'est pas sans conséquences : l'escalier, dont le rôle est réduit à celui d'un simple organe de circulation, est relégué le plus souvent dans une tour en façade postérieure, tous les signes d'appartenance du propriétaire à la classe dominante (écu armorié, décor sculpté, éléments militaires...) sont reportés sur la porte d'entrée et, bientôt, ailleurs sur la façade principale, l'entrée se fait directement dans la *grande salle*, qui est au rez-de-chaussée. Toutefois, l'entrée directe dans le logis, bien que traditionnelle, n'est pas également sans inconvénients : la porte d'entrée est peu signalée (au contraire de la France centrale où l'entrée est la porte de la tour d'escalier, qui apporte un fort impact architectural et symbolique), il faut forcément passer par la *grande salle* pour se rendre dans les autres pièces du logis, les visiteurs ne sont pas filtrés, l'entrée n'est pour ainsi dire pas défendue et l'ouverture de la porte crée de grands courants d'air. C'est pour répondre à l'ensemble de ces problèmes que des dispositifs nouveaux voient le jour au cours de cette période. Ils vont jouer un rôle d'espace intermédiaire entre l'extérieur et l'intérieur du logis, à l'instar de la cage de l'escalier principal des édifices situés dans le reste du domaine royal<sup>839</sup>. Certains de ces dispositifs vont bouleverser l'architecture de la maison seigneuriale.

Le dispositif le plus ancien est certainement le tambour (appelé « tournevent » ou « ostevent » au Moyen Age et « porche de chambre » à l'époque moderne), mot qui désigne une construction légère, le plus souvent en menuiserie, beaucoup plus rarement en maçonnerie,

---

<sup>836</sup> MIGNOT 1981, p. 347.

<sup>837</sup> C'est la méthode employée pour étudier l'escalier dans la France centrale (GUILLAUME (éd.) 1985, p. 27).

<sup>838</sup> IMPEY 1993 ; IMPEY 1997 ; MIGNOT et CHATENET 1993, p. 141 ; The Royal Commission on Ancient and historical Monuments in Wales. *Houses of the Welsh Countryside...*, p. 138 et p. 198-199.

<sup>839</sup> Sur le rôle de l'escalier en France *centrale*, voir l'étude de Jean GUILLAUME : « L'escalier dans l'architecture française de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle », dans GUILLAUME 1985b, p. 27-47, et spécialement p. 28.

percée d'une ou de plusieurs portes. Déjà au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle, il semble que l'usage des tambours était fort répandu, comme l'ont révélé de nombreuses études récentes<sup>840</sup>. Il est ainsi expliqué par Sauval :

On entroit dans les Chambres & les Salles, aussi-bien que dans les Chapelles, les Galleries & autres lieux semblables, par un porche de menuiserie à trois, quatre ou à cinq faces, haut de neuf & de douze pieds ; d'ordinaire on le faisoit de bois d'Irlande ; ils étoient couverts d'ornemens, & terminés de figures & autres enrichissemens gothiques ; ils s'ouvroient de toutes parts, afin de pouvoir entrer & sortir plus commodément. Enfin ils ressembloient à ces vieilles portes de bois qui se voyent encore en quantité de vieux logis, & quoiqu'ils défigurent & embarrassent les lieux, nos vieillards pourtant ne s'en veulent point défaire & les conservent en dépit d'un chacun<sup>841</sup>.

Par sa nature (en bois), cette structure non pérenne est malheureusement rarement conservée. On peut toutefois supposer son existence dans un certain nombre de petites maisons seigneuriales par la présence d'aménagements spécifiques. A Beuzeville-la-Guérand, sans doute bâti dans la décennie 1490, la présence d'une petite fenêtre percée en hauteur dans la façade près de l'entrée suggère la présence d'un tambour en menuiserie qu'elle devait éclairer (fig. 143)<sup>842</sup>. Sans doute du même type que le tambour du manoir de La Fleuriaie, à Avire (Maine et Loire), le tambour de Beuzeville avait certainement la particularité d'offrir un espace de dégagement commandant la *grande salle* à gauche et la cuisine à droite (fig. 141b)<sup>843</sup>. En outre, une petite meurtrière percée dans le mur à droite de l'entrée du logis permettait de défendre celle-ci depuis le tambour. Le tambour d'Etelan (vers 1494), lui aussi disparu, est attesté par un inventaire de biens meubles (1557), par l'agencement des pièces principales au rez-de-chaussée, qui nécessite sa présence pour les distribuer, et par la forme inhabituelle du pavillon d'escalier : il est ouvert à tout vent par de grandes arcades (fig. 287b, 287c et 292)<sup>844</sup>. A Houlbec (vers 1515), l'emplacement d'un tambour (disparu) est signalé par une petite ouverture percée près d'une petite porte d'entrée (fig. 414b et 416). Cette structure, généralement en bois, était sans doute beaucoup plus couramment employée que ne le laissent supposer ces quelques exemples et d'autres édifices normands en étaient probablement pourvue, y compris lorsque la tour d'escalier ouvre la *grande salle* comme le suggèrent les exemples de Thevray (fig. 613 et 619) et

---

<sup>840</sup> Pour la définition des mots et les exemples français de tambours, voir : GAY 1928, II p. 187 (ostevant), 259 (porche) et 416 (tournement) ; LE POGAM 1998, p. 63 ; PAGAZANI 2002, p. 76-78 ; ALEXANDRE-BIDON 2003, spécialement p. 33-34 ; PREVET 2003a, spécialement p. 51-52 ; CHALMIN-SIROT et POISSON 2003, p. 181.

<sup>841</sup> SAUVAL II (1724), p. 278. Je remercie vivement Monique Chatenet de m'avoir indiqué l'existence de ce texte.

<sup>842</sup> Volume II, notice n° 11 (Beuzeville-la-Guérand).

<sup>843</sup> Je remercie Alain Prévet de m'avoir indiqué l'existence de ce tambour du XVII<sup>e</sup> siècle (Clichés M.H. 328.634 (1988) à M.H. 328.646 (1988)).

<sup>844</sup> Volume II, notice n° 23 (Etelan).

d'Héronnelles (fig. 380a et 385)<sup>845</sup>. Malgré la disparition du tambour, sa présence dans ces édifices est révélée par une petite feuillure autour de l'encadrement intérieur de la porte et dans le mur de refend à côté, ainsi que par la présence de petits trous dans la maçonnerie où il était scellé par des pattes de fixation métallique. C'est à Mentheville, datable de l'extrême fin du XVI<sup>e</sup> siècle, qu'on trouve l'unique tambour conservé des édifices haut-normands étudiés, et pour cause : il s'agit d'une construction en pierre de taille (fig. 480b et 488). De plan rectangulaire (environ 2 x 1,60 m), haut de 2 m, il est couvert, placé à l'entrée du logis dans la *grande salle* et le haut de ses murs est souligné par une corniche à doucine<sup>846</sup>. Comme à Beuzeville, le tambour de Mentheville avait une fonction défensive : ses murs sont percés de trois petites meurtrières pour armes à feu légères. Il est fort probable que l'autre entrée du logis de Mentheville, qui ouvre dans la *sallette*<sup>847</sup>, comportait elle aussi un tambour, comme le suggèrent les arrachements laissés dans le mur par sa destruction et le tableau biais de la porte pour faciliter la circulation dans le tambour.

Les problèmes posés par l'entrée directe dans la *grande salle* et les avantages qu'offrait le tambour sont peut-être à l'origine d'une formule promise à faire souche en Normandie et dans le reste de la France. L'« allée »<sup>848</sup> apparaît, semble-t-il, de manière simultanée avec le corps double en profondeur à Martainville, vers 1495 (fig. 473a et 477). Il s'agit d'un large couloir traversant placé au milieu du corps et qui précède l'escalier situé à sa place traditionnelle dans une tour hors-œuvre en façade arrière. L'*allée* dessert à gauche la *grande salle*, à droite la cuisine et une *sallette*<sup>849</sup>. Comme celle de la salle, la porte de la *sallette* est placée le plus loin possible de l'entrée, ce qui oblige à parcourir l'*allée*, aux magnifiques croisées d'ogives ornées de peinture et de culots et clefs sculptées. A l'*allée* couplée à l'escalier du rez-de-chaussée répond à chaque étage, superposés au-dessus d'elle, des couloirs traversants, desservis par l'escalier (fig. 473b). On ignore l'origine du parti de plan absolument neuf de Martainville, où la symétrie s'applique à toutes les dispositions internes (murs de refend, portes, fenêtres, cheminées, latrines, meurtrières), mais on comprend que l'introduction de ce système de circulation permet d'obtenir une partition claire du corps de logis : les salles et les offices sont regroupés au rez-de-chaussée et les chambres aux étages ; toutes les pièces principales sont indépendantes les unes des autres, salles comprises. Rien ne laissait présager l'apparition d'un tel parti architectural en Normandie,

---

<sup>845</sup> Volume II, notices n° 29 (Héronnelles) et n° 48 (Thevray). Le projet du château de Gaillon, dans l'Eure, dit « plan de Poitiers » (Arch. dép. Vienne, carton 37, pièce 8), représente un tambour placé à la porte de la grande salle dont l'entrée se fait de manière indirecte, par l'escalier principal.

<sup>846</sup> Volume II, notice n° 37 (Mentheville).

<sup>847</sup> Sur la fonction de la *sallette*, voir p. 230-235.

<sup>848</sup> C'est l'appellation qui apparaît dans les textes. Voir par exemple l'inventaire mobilier du logis de Gueutteville, 1567 (volume III, Document n° 13, article 8), et les gravures des *Logis domestiques* de Jacques Androuet du Cerceau, vers 1550 (bâtiments B et C).

<sup>849</sup> Sur la fonction de la *sallette*, voir p. 230-235.

bien que les dispositions traditionnelles des logis normands, à savoir l'accès direct depuis l'extérieur à la *grande salle* (située au rez-de-chaussée) et la tour d'escalier rejetée en façade postérieure, se prêtaient à l'établissement d'une *allée*. Si son origine nous échappe encore, reste que ce parti si novateur paraît avoir rencontré un succès immédiat et prolongé dans la province : il devient pendant tout le XVI<sup>e</sup> siècle et encore après le *nec plus ultra* en matière de parti distributif en haute Normandie. On dénombre dans la province plus d'une dizaine d'édifices du XVI<sup>e</sup> siècle qui en sont plus ou moins directement inspirés : tels Fontaine-le-Bourg, Tilly, Auffay-la-Mallet et Bailleul<sup>850</sup>. Si dans quelques cas, les plus modestes (Les Fossés ou La Valouine pour ne citer qu'eux), l'*allée* est un simple espace de circulation (fig. 355), dans d'autres demeures seigneuriales de plus grande qualité, optant résolument pour le nouveau style, son traitement fait l'objet de plus de soin.

Peu après son mariage avec Catherine de Canonville (1523), Antoine de Houdetot, l'un des Cent gentilshommes de la maison du roi, fait restructurer de façon importante sa maison seigneuriale d'Auffay : il ajoute une *allée* couverte par une superbe voûte en berceau à caissons et petites clefs pendantes tandis que la nouvelle porte ouvrant dans la *grande salle* reçoit un encadrement de pilastres cannelés et rudentés (fig. 63 et 64). Au logis du Bus que font rebâtir Claude d'Anlezy et Renée du Bus entre 1525 et 1535, l'*allée* est aménagée avec des bancs d'attache en pierre, installés dans un renforcement du mur couvert par des arcades sur consoles sculptées, de sorte que, de cet endroit, les visiteurs, attendant d'être reçus, pouvaient voir la généalogie des propriétaires peinte et sculptée dans la frise qui règne en haut des murs de la pièce – la disposition atteste de la fonction de pièce d'attente attachée à l'*allée*, quoique sans doute déjà présente à Martainville et à Auffay (fig. 202b, 208 et 209). En outre, l'*allée* est pour la première fois éclairée par des oculi percés de chaque côté du fronton qui couronne la porte d'entrée (fig. 204). Au Bus encore, l'*allée* se trouve pour la première fois couplée à un escalier rampe sur rampe, mais disposé à sa place habituelle en Normandie : il est logé dans un pavillon rectangulaire hors-œuvre en façade postérieure. Là aussi, l'escalier a fait l'objet d'un soin peu courant : le mur d'échiffre est traité avec des pilastres corinthiens et les murs de la cage sont creusés de petites niches meublées d'une coquille au niveau du repos (fig. 213 et 215).

C'est à Acquigny, sans doute bâti entre 1547 et 1557, que la formule connaît un rebondissement spectaculaire : l'*allée* devient un *vestibule à l'antique* (fig. 13a et 25). En effet, la pièce est installée à la place habituellement attribuée à l'*allée*, c'est-à-dire au centre de la

---

<sup>850</sup> Volume II, notices n° 5 (Auffay-la-Mallet), n° 7 (Bailleul) et n° 26 (Fontaine-le-Bourg). Les autres édifices de la région sont : Le Bus, Acquigny, La Motte, Guetteville, Fleury, Les Fossés, La Guerche à Villequier, La Pommeraye,

distribution ; elle est couplée à l'escalier, logé, là encore, à sa place habituelle dans un pavillon hors-œuvre en façade postérieure (l'escalier est à rampes droites autour d'un réduit central) ; comme à Martainville et au Bus, elle commande les mêmes pièces, la cuisine, la *sallette* et la *grande salle*. En revanche, son traitement diffère radicalement. Trois colonnes toscanes, fuselées et cannelées, sont disposées en enfilade dans l'axe de la pièce rectangulaire et des piliers et pilastres du même ordre, adossés aux parois, portent une voûte complexe constituée de deux berceaux en plein-cintre parallèles pénétrés de lunettes entre chaque couple de colonne et pilier. L'ensemble du vestibule, avec ses puissantes colonnes toscanes, et de la cage d'escalier, qui l'éclaire, constitue déjà une véritable scénographie architecturale.

Cette formule ne se généralise pas : après Acquigny, seul Bailleul (entre 1562 et 1567) comprend un petit vestibule à l'antique, avec niches et pilastres (fig. 79)<sup>851</sup> ; les vestibules des Fossés et de La Valouine ne reçoivent pas, pour autant qu'on sache, de traitement particulier. Il faut attendre le grand renouvellement spectaculaire des intérieurs des années 1630-1650, pour voir la formule réapparaître de manière simultanée à Paris, à l'hôtel de La Vrillière par Mansart et à l'hôtel de Liancourt par Lemercier<sup>852</sup>.

*Allée, vestibule* ou *vestibule à l'antique*, cette première pièce fait perdre à la salle son rôle distributif : elle permet à la fois de commander et de séparer clairement à l'intérieur du logis les espaces *publics* (salles) et plus *privés* (chambres) et les offices, et d'articuler plus clairement les diverses fonctions. Outre ces avantages, cette pièce permet de filtrer les visiteurs et, lorsqu'ils sont autorisés à entrer, elle leur offre un espace d'attente avant d'être reçus par le maître des lieux dans la *grande salle* ou la *sallette*. Au Bus, la fonction de pièce d'attente attribuée à l'*allée* est assurée, car un banc d'attache en pierre est encore en place. A Gueutteville (maintenant disparu), un inventaire de biens meubles de 1567 mentionne la présence dans l'*allée* de deux « fourmes [bancs] de boys de perier »<sup>853</sup>. A n'en pas douter, les *allées* et vestibules des autres logis seigneuriaux avaient ces meubles et donc cette fonction. Cependant, si la formule de l'*allée* est absolument nouvelle en 1495 lorsqu'elle apparaît à Martainville, on lui trouve un précédent, beaucoup plus modeste. Dans l'escalier en vis qui mène à la *grande salle* de la tour-résidence de Jacques de Chambray à Thevray (1489), la fenêtre qui éclaire la montée et le palier du niveau est munie de coussièges dans l'embrasement, où pouvaient s'asseoir les visiteurs en attendant d'être conviés à entrer dans la pièce de réception (fig. 613 et 617). La même disposition se retrouve à

---

Ernemont-sur-Buchy, La Valouine. Le Val d'Arques, bâti dans les années 1630, atteste que le parti est encore employé dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>851</sup> Le vestibule a été lourdement restauré au XIX<sup>e</sup> siècle, mais des plans terriers de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qui le représentent attestent sinon des détails, du moins des principales dispositions (voûtes, pilastres et niches).

<sup>852</sup> BABELON et MIGNOT 1998, p. 59.

Etelan (vers 1494), où la fenêtre qui éclairait le tambour menant à la *grande chambre* est munie de tels sièges en pierre (fig. 297). On comprend donc que le besoin d'avoir un espace d'attente précédant les pièces de réception était dans l'air du temps<sup>854</sup>. Cette disposition, certes modeste, indique aussi autre chose : la *grande salle* tend à perdre son rôle de pièce d'attente qu'elle semblait tenir jusque là. En effet, il n'est pas rare de trouver mentionné dans les textes encore au XVI<sup>e</sup> siècle des bancs disposés contre les murs de la pièce et de nombreuses « escabelles », c'est-à-dire de petits tabourets. C'est le cas des *grandes salles* de la maison dite Pierre Delorme à Gaillon<sup>855</sup> et des logis du roi et de la reine à Saint-Germain-en-Laye<sup>856</sup>, pour ne citer qu'eux, mais aussi, sans nul doute, de plus modestes maisons seigneuriales du royaume. On comprend que les visiteurs attendaient sur ces bancs avant d'être reçus par le seigneur soit au *haut bout* de la salle, soit dans sa chambre lorsqu'elle est située à la suite de la salle, soit encore dans une garde-robe ou un cabinet attenant au *haut bout*. Si l'*allée* apporte une nouveauté en la matière, à partir des années 1530 elle n'est plus isolée. Une autre formule apparaît, en effet, à ce moment ; elle est plus neuve, non par ses fonctions qui sont celles de l'*allée*, mais par sa forme. La maison aux champs de Jean Ango à Varengeville-sur-Mer (à partir de 1535) présente un porche dans œuvre (une *loggia*), ouvert par de grandes arcades sur la cour, commandant l'escalier et décoré par de superbes peintures à fresque où sont les armes et la devise d'Ango (fig. 450b et 459)<sup>857</sup>. Surtout, ce porche comprend un banc en pierre d'attache où les visiteurs peuvent se tenir en attendant d'être introduit auprès du maître des lieux. Cette formule se retrouve au même moment à l'hôtel d'Escoville à Caen (1533-1541) : les portiques, ouverts par de grandes arcades sur la cour, commandant l'escalier et servant à distribuer les salles au rez-de-chaussée et les chambres au premier étage, étaient meublés de bancs en bois, pour servir d'espace d'attente (fig. 636)<sup>858</sup>. A la différence de l'*allée*, la formule du porche ou du portique ouvert sur l'extérieur ne semble pas avoir rencontré un vif succès par la suite. Je ne reviens pas sur les formules du vestibule et du

---

<sup>853</sup> Voir : volume III, Document n° 13, article 8.

<sup>854</sup> On trouve des exemples plus tardifs dans le reste du royaume. Jean Guillaume a fait observer qu'au château d'Oiron, au bas de l'escalier principal, les peintures murales s'interrompent pour laisser place à un gros meuble, sans doute un banc à haut dossier, tandis que Thierry Crépin-Leblond a pu faire une observation semblable au palier de l'escalier du roi au château d'Ecouen (sur le sujet, voir : THIRION 1998, p. 245).

<sup>855</sup> DEVILLE 1850, p. 262 : « Nicolas Castille, menuisier, a fait marché à monsieur de Genly de faire les bancs à dossier qu'il fault tout entour de la salle du corps d'ostel neuf que a fait Pierre de Lorme, moiennant dix s. pour pié toise pour le dossier, comme appert plus à plain par le marché du XII<sup>e</sup> aoust mil V<sup>e</sup> huit. »

<sup>856</sup> BnF, Ms. fr. 4480, Saint-Germain, compte de serrurerie, juillet 1546 à février 1548, cité par CHATENET 2002, p. 147 : « Sept gros portans de fer neuf rond de chascun vingt poulces de long pour servir a soustenir les sièges qui sont es salles du roy et de la royne » (voir aussi : CHATENET 2002, p. 195). Citons également la salle du château de Saint-Cloud, appartenant à l'évêque de Paris, qui sert de salle funéraire lors des obsèques de François I<sup>er</sup> en 1547 : « La dicte salle garnie tout alentour de sieges couverts de draps d'or, sur lesquels faisoient residences les Cardinaux, Prelats, Seigneurs, Gentils-hommes, & Officiers [...] » (GODEFROY 1619, p. 280).

<sup>857</sup> Sur les sujets des peintures à fresque de la *loggia*, voir : MASSING 2003.

<sup>858</sup> Arch. dép. Calvados, F 2267 : inventaire après décès de Guillaume Moisant, seigneur de Brioux, 4/06/1624.

vestibule à l'antique, déjà évoquées, qui sont le prolongement plus ou moins direct de la formule de l'*allée*. On retiendra seulement que ces espaces, qu'importe le nom qu'on leur donne, *allée*, vestibule, vestibule à l'antique, porche ou portique ouverts, font perdre à la salle l'une de ses fonctions, celle d'espace d'attente, et que, du même coup, ils allongent la partie publique de la demeure seigneuriale pour mettre une distance plus grande entre le commun et le maître des lieux. On retrouve en cela certaines caractéristiques de l'antichambre, qui apparaît dans les châteaux royaux et princiers à l'avènement d'Henri II, et dont l'une des fonctions est de servir de pièce d'attente aux courtisans avant de voir le roi<sup>859</sup>. Certes, ces deux pièces, le vestibule et l'antichambre, sont différentes par leur place dans la distribution, par leur forme et par l'importance de la demeure où elles logent, mais elles participent de la même idée : elles instaurent une barrière supplémentaire entre le populaire et le maître des lieux. Ainsi toutes deux ont en commun d'être placées avant la pièce où le maître des lieux reçoit à l'ordinaire, la chambre pour le roi, la *grande salle* pour les seigneurs de la petite et moyenne noblesse. Partant, on comprend mieux pourquoi la formule de l'antichambre, au contraire de celle du vestibule, n'a pas pris chez ces derniers : elle ne correspond pas au programme de leurs demeures plus modestes – mais il est vrai que l'antichambre ne se répand en France qu'au XVII<sup>e</sup> siècle. A cette époque, ces espaces et ces pièces ne sont cependant pas les seuls à faire leur apparition.

Une autre formule, apparue presque au même moment que l'*allée* de Martainville, semble avoir emporté aussi une forte adhésion de la part des gentilshommes haut-normands. Il s'agit du petit vestibule que constitue la cage d'un escalier (rampe sur rampe ou en vis) dans-œuvre : la porte d'entrée du logis ouvre la façade principale et donne accès à la *grande salle* par l'intermédiaire de cet espace réduit<sup>860</sup>. L'apparition précoce en Normandie de ce parti tient certainement aux mêmes raisons que j'évoquais pour le tambour et l'*allée* : la nécessité d'éviter les courants d'air, de filtrer les visiteurs avant l'entrée dans la *grande salle*, de défendre l'entrée et d'offrir un espace d'attente au visiteur.

Dans sa rénovation de la maison seigneuriale de Perriers-sur-Andelle à partir de 1498, l'abbé de Saint-Ouen Antoine Bohier introduit un escalier en vis au centre du bâtiment dans un volume pris sur l'ancienne *grande salle* et les pièces qui lui sont superposées (fig. 542). La cage, carrée, en pan de bois, est placée derrière un petit espace de dégagement formant tambour par lequel on entre dans le logis : il commande la *grande salle* à droite, la cuisine à gauche et les chambres des étages (fig. 546) ; le volume restant, derrière elle, loge une petite annexe de la

---

<sup>859</sup> CHATENET 2003, spécialement p. 363-365.

<sup>860</sup> Ce troisième dispositif, commun avec le reste du domaine royal a été décrit et analysé par Claude Mignot. (MIGNOT 1985, p. 55).

salle. Cette formule, inédite, n'eut pas de suite immédiate sous cette forme – on la retrouve seulement à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, à Saffray (vers 1560) et à Archelles (vers 1570, fig. 41b). Mais elle préfigure la formule de l'escalier rampe sur rampe dans-œuvre, qui eut plus d'impact dans la province, certes en décalage par rapport au reste du domaine royal où elle apparaît dès le premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle (à Bury, vers 1511) et connaît une extraordinaire fortune jusque dans les premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle. En Normandie, il faut attendre selon toute vraisemblance les années 1520 pour voir sa première utilisation dans un pavillon hors-œuvre (Le Bus, fig. 202) et une décennie de plus pour qu'on le trouve placé, pour la première fois, dans-œuvre (Emfrayette, fig. 718). Mais la formule ne se généralise vraiment dans la province qu'à partir de la fin des années 1540 et dans les années 1550, à Longuelune, à Beuzeville-la-Grenier et à Bonnemare (fig. 439, 121 et 175)<sup>861</sup>. La formule est reprise par la suite à Bailleul et à Fleury (couplée au vestibule), puis (seule) au Plain-Bosc, à Chambray, à Senneville, aux Brûlins, à La Folletière et à Jouveaux (fig. 424)<sup>862</sup>. Le retard de l'apparition de l'escalier rampe sur rampe, situation particulière à la Normandie, s'explique peut-être. Au cours de cette période, la formule de l'*allée* semble avoir séduit les gentilshommes normands autant que celle de l'escalier dans-œuvre. Mais un motif plus *technique* réside certainement dans la place traditionnelle de la salle au rez-de-chaussée en Normandie, dans laquelle le rôle de l'escalier est considérablement réduit. Remarquons que l'apparition du vestibule à Martainville et de l'escalier dans-œuvre à Perriers (à ma connaissance les premiers exemples, les *têtes de série*) se place dans une période autour de 1500 de grand essor économique et de construction intense, favorable à l'émergence de solutions nouvelles – pour l'escalier, cette période correspond en France notamment à l'apparition de l'escalier rampe sur rampe et de solutions mixtes, rampe sur rampe et vis<sup>863</sup>.

Enfin, un dernier parti, isolé, mais promis à de grands développements au XVII<sup>e</sup> siècle, semble issu des deux formules précédentes. A Brécourt, bâti vers 1580 pour Henri Jubert, le corps simple comprend un escalier rampe sur rampe reporté sur le côté précédé d'un vestibule axial (fig. 193)<sup>864</sup>. Le petit vestibule n'a pas reçu, semble-t-il, un traitement architectural particulier, mais il permet un passage facilité de la cour au jardin. Le vestibule couplé à l'escalier de Brécourt s'inscrit clairement dans les recherches distributives normandes. Mais plus que de celles-ci, le parti semble tenir du modèle n° XX du *Livre d'architecture* de 1559 par Jacques Androuet du Cerceau (fig. 195).

---

<sup>861</sup> Volume II, notice n° 10 (Beuzeville-la-Grenier).

<sup>862</sup> Volume III, Tableau n° 30. Volume II, notices n° 45 (Saffray), n° 3 (Archelles) et n° 42 (Le Plain-Bosc).

<sup>863</sup> Voir l'étude majeure sur l'escalier : GUILLAUME 1985b.

## Les « pièces » de la distribution

Pour comprendre le fonctionnement et la distribution du logis seigneurial haut-normand, comme de toute demeure, il convient de croiser l'analyse des composantes distributives, les pièces ou appartenances entrant dans la distribution, et l'agencement de ces pièces dans le ou les corps de logis. Mon propos se bornera toutefois aux pièces principales du logis, à savoir la *grande salle*, la *sallette*, la cuisine, la *grande chambre*, la chambre seigneuriale et la *chambre du roi*.

### *La grande salle*

La « grande salle » – c'est ainsi que la salle est désignée dans les textes haut-normands<sup>865</sup> – est la pièce la plus importante de la maison seigneuriale. Son appellation n'est certainement pas anodine : il s'agit de la transposition dans les petites maisons seigneuriales de la *grande salle* des châteaux de l'époque médiévale, où les souverains et grands seigneurs prenaient leurs repas, où ils exerçaient leur justice, rassemblaient leurs conseillers afin de délibérer. Aussi la *grande salle* des modestes maisons seigneuriales de l'époque moderne se signale-t-elle directement à l'attention par sa place, sa forme, ses dispositions particulières et son décor, parfois hérités de ces temps féodaux.

Grande pièce rectangulaire, la salle est généralement située au rez-de-chaussée<sup>866</sup> – à l'instar de la salle du manoir breton, tandis que dans les régions centrales de la France (Val-de-Loire), elle est le plus souvent à l'étage<sup>867</sup>. De fait, on retrouve la même dichotomie qu'à l'époque médiévale, entre d'un côté les duchés de Bretagne et de Normandie et de l'autre les provinces du domaine royal français. A ce moment, la *grande salle* formait, dans la majorité des cas, un édifice indépendant. Dans l'orbite anglo-normande, ce bâtiment possédait un seul niveau, celui de la salle ou *hall*, caractère extraordinairement développé outre-Manche dans la programmation des édifices manoriaux. La culture architecturale française était nettement

---

<sup>864</sup> Volume II, notice n° 15 (Brécourt).

<sup>865</sup> Aussi bien dans les demeures campagnardes de la petite et moyenne noblesse (volume III, Documents n° 4, 5, 12, 13, 16 et 19) que dans les châteaux des grands, comme Gaillon (DEVILLE 1850, p. 329, 515 et 533).

<sup>866</sup> 67 logis, soit 90,5 % des édifices du catalogue (volume III, Tableau n° 31). Seuls les logis de Jean Ango aux Maillets (volume II, notice n° 35) et d'Henri Jubert à Brécourt (notice n° 15) dérogent à cette règle. Cet emplacement peut toutefois s'expliquer : par la volonté certainement de Jean Ango de placer le logis sur le passage d'entrée à l'enclos (il s'agit d'un logis-porte) et d'Henri Jubert de recourir à un modèle de maisons aux champs de Du Cerceau pour bâtir Brécourt.

<sup>867</sup> Pour la place de la salle dans le manoir breton, voir : CHATENET et MIGNOT (dir.), 1993, p. 73. Pour la Touraine, voir : CRON 1997, p. 91. Au Moyen Age en Normandie, l'usage était de privilégier la grande salle au rez-de-chaussée, de plain-pied sous charpente apparente (IMPEY 1993 ; IMPEY 1997). Cependant, BENOIT-CATTIN 1990, p. 41, a localisé en Haute-Normandie un certain nombre de *grande salle* à l'étage au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle, mais n'en trouve presque plus pour le XV<sup>e</sup> siècle.

différente, privilégiant l'élévation de la salle au-dessus d'un niveau domestique ou utilitaire. La place de la *grande salle* en Normandie est donc issue d'une tradition régionale, qui perdure au XVI<sup>e</sup> siècle. En matière de superficies, sur le territoire haut-normand, la plus grande occurrence s'établit à environ 100 m<sup>2</sup> (Heubécourt). De la salle de 33 m<sup>2</sup> (Le Hérault) à celle supérieure de 3 fois en superficie, on conçoit que les utilisations sont différentes ; mais, dans l'une comme dans l'autre, s'impose la symbolique seigneuriale civile.

Dans de nombreux logis, la *grande salle* se signale de l'extérieur par le traitement de sa porte, qui est également la porte d'entrée principale du logis pour près d'un tiers des édifices du catalogue : cette porte est plus grande et plus ornée que les autres (fig. 585 et 327)<sup>868</sup>. Pour ces bâtiments, la *grande salle* commande l'accès aux autres pièces principales et à l'escalier, alors qu'en Touraine, dans le Blésois et le Vendômois, on entre dans le logis par l'escalier. Dans les demeures haut-normandes où l'accès à la *grande salle* se fait indirectement par l'intermédiaire d'une *allée* ou, à partir des années 1520-1530, d'un vestibule ou d'un escalier rampe sur rampe dans-oeuvre, l'entrée de la pièce principale est indiquée par son encadrement de porte différencié : un fronton meublé d'une coquille au Bus (fig. 210), un cadre de pilastres cannelés et entablement à Auffay (fig. 64), les armes du seigneur sculptées sur la plate-bande à Chambray. D'une manière générale, en plus de ces caractéristiques qui l'identifient clairement et attestent de son importance dans la maison seigneuriale haut-normande, la salle est la pièce la plus généreusement éclairée, avec deux, trois ou quatre fenêtres, ce chiffre pouvant atteindre cinq fenêtres – y compris pour des demeures modestes (Les Brûlins, fig. 690a) –, voire exceptionnellement six, à La Folletière, qui n'est pourtant pas la plus relevée des demeures campagnardes de la province (fig. 735a).

La *grande salle* se distingue aussi par la qualité de ses dispositions internes. Au sein même de son espace, une zone est particulièrement mise en valeur : c'est l'extrémité opposée à l'entrée, appelée le « haut bout » dans les textes<sup>869</sup>, où l'on trouve la cheminée. Dans les édifices qui l'ont conservée<sup>870</sup>, on peut constater que la cheminée de la *grande salle*, souvent monumentale, est généralement plus saillante que les autres cheminées du logis, et qu'un soin tout particulier est attaché à sa mise en œuvre : elle est en pierre, en brique et pierre ou en pierre et stuc. Son décor sculpté couvre parfois une grande partie de la surface visible (le Flot, Heubécourt, Sénitot, Les Maillets) : y sont représentés les armes ou les chiffres du propriétaire (à Héronchelles, Heubécourt, Longuelune, Les Fossés, fig. 358 et 444), des attributs de la noblesse

---

<sup>868</sup> Volume III, Tableau n° 30 et PAGAZANI 2002, p. 70 et suiv.

<sup>869</sup> CHATENET et CUSSONNEAU 1997, spécialement p. 112.

(au Hérault, des consoles à ressauts imitant des consoles de mâchicoulis) et des motifs purement décoratifs (pilastres, colonnes-balustres, frises, cuirs percés, etc.), comme à Sénitot, aux Maillets, au Bus, au Flot, à Mentheville et à La Valouine (fig. 335). A droite ou à gauche de la cheminée, on trouve parfois un petit escalier de service allant aux caves situées en sous-sol (à Sénitot, Caltot, Commanville, aux Rocques et à Jouveaux)<sup>871</sup>. Dans certains logis où la chambre seigneuriale est au rez-de-chaussée, c'est aussi à droite ou à gauche de la cheminée de la *grande salle* que se trouve la porte d'accès à cette pièce (fig. 582b)<sup>872</sup>. Dans les manoirs bretons, des *meubles d'attache* en pierre sont souvent aménagés dans l'épaisseur des murs proches de la cheminée, crédences ou étagères qui recevaient de la vaisselle ou des objets précieux<sup>873</sup>. Ces aménagements, qui témoignent de l'importance de ce *haut bout*, sont rares dans les *grandes salles* haut-normandes. On n'en compte que deux exemples : à Auffay, le mur gouttereau présente à droite de la cheminée une arcade surbaissée aveugle, qui était sans doute un dressoir (fig. 59a)<sup>874</sup> ; à Sénitot, un conduit placé sous une des fenêtres de la salle suggère la présence d'un lave-mains aujourd'hui disparu, situé dans l'embrasure d'une fenêtre proche de la cheminée. On serait tenté de voir avec Jean-Jacques Rioult, dans la rareté de ces aménagements fixes, non pas l'éventuelle destruction de ces éléments, mais plutôt la préférence pour un mobilier en bois sculpté<sup>875</sup>.

L'accumulation de ces aménagements à cet endroit de la *grande salle* répond, on le sait, à une longue tradition qui se prolonge encore au XVI<sup>e</sup> siècle. Plusieurs plans de Jacques Androuet Du Cerceau montrent la table placée au centre du « haut bout » et de nombreuses enluminures des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles représentent le seigneur et son épouse assis sur un banc, le dos tourné à la cheminée, en train de manger ou de recevoir avec plus ou moins de solennité. Ces images attestent qu'il s'agissait de la place où se tenait le couple seigneurial. En tant qu'attribut majeur de la salle, la cheminée est placée à cet endroit pour réchauffer le seigneur, mais sans doute aussi pour lui servir de cadre monumental. Cet usage *scénographique* de la cheminée explique son traitement décoratif soigné, la grande hauteur du manteau (pour apparaître au-dessus du seigneur et de ses convives attablés) et le fait qu'elle est toujours placée à l'extrémité opposée à l'entrée : le visiteur, lorsqu'il entre dans la salle, se trouve en face de la cheminée, et du seigneur, qui se trouve devant (fig. 582b). Cette règle souffre une seule exception parmi les édifices du

---

<sup>870</sup> Volume II, notices n° 16 (Le Bus), n° 17 (Caltot), n° 25 (Le Flot), n° 27 (Les Fossés), n° 28 (Le Hérault), n° 29 (Héronnelles), n° 30 (Heubécourt), n° 34 (Longuelune), n° 35 (Les Maillets), n° 46 (Sénitot) et n° 37 (Mentheville).

<sup>871</sup> Volume II, notices n° 17 (Caltot), n° 21 (Commanville), n° 44 (Les Rocques) et n° 46 (Sénitot).

<sup>872</sup> Voir plus loin : *La chambre seigneuriale*, p. 240-245.

<sup>873</sup> CHATENET et MIGNOT (dir.), 1993, p. 72.

<sup>874</sup> Cette disposition est certainement primitive, car elle explique l'appentis, contre le mur gouttereau, qui loge le passage permettant l'accès à la tour d'angle (volume II, notice n° 5 : Auffay).

catalogue : dans la maison des champs du célèbre armateur Jean Ango à Varengeville-sur-Mer, la cheminée est placée contre le mur de refend près de l'entrée de la pièce (fig. 450c)<sup>876</sup>. De la même façon, la place du seigneur doit déterminer la place de l'accès au petit escalier de service (l'escalier à *potoyer*), à droite ou à gauche de la cheminée : d'où il était installé, le seigneur pouvait surveiller les denrées que les serviteurs sortaient de ses caves, ou bien être directement servi. Autrement dit, les fonctions principales de la *grande salle* – pièce de réception et pièce où l'on mange – et certains usages semblent commander tous ces aménagements.

Le mobilier que l'on y trouve répond à ces fonctions et à ces usages. La table posée sur ses tréteaux, ce qui permet de libérer la pièce pour d'autres activités à l'issue des repas, est pourvue de rallonges en fonction du nombre des convives : elle se « tire » ou « s'eten » « par les deux boutz » (Arquency, Gueutteville, Bourgtheroulde, Houlbec)<sup>877</sup>. Montée pour le repas, elle est protégée par un tapis, généralement de couleur verte. Le seigneur, sa famille et leurs invités de marque, à la table seigneuriale, sont assis sur un banc tandis que les personnes de moindre volée sont assis sur des chaires ou des « escabelles » (tabourets), en nombre. A proximité, toujours au « haut bout », se trouve le dressoir ou buffet. Parfois, la salle comprend également un petit lit, sans doute de repos dans la journée ou de conversation (Etelan, Bourgtheroulde, Chambray<sup>878</sup>), et des instruments de musique (une épinette et un manicordion au Bourgtheroulde<sup>879</sup>), qui témoignent de la vie sociale dans la pièce. S'ajoutent invariablement à ce mobilier les tapisseries tendues aux murs ainsi que les ustensiles nécessaires pour la cheminée (chenets, tenailles, palette et fourchettes). Enfin, la *grande salle* comprend de grands coffres, où sont rangés le linge fin pour le service de la table et, à la belle saison ou lorsque le maître des lieux et sa famille ne résident pas, les belles tapisseries de haute lice (Etelan).

#### *La « sallette »*

« La sale du logis (car en avoir deux tient du grand) [...] » commente Noël Du Fail<sup>880</sup>. Au vrai, on sait depuis les études récentes de M. Chatenet que la salle tend en France, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, à perdre aussi son rôle de pièce à manger ordinaire au profit d'une nouvelle pièce, plus petite : la « sallette » ou « petite salle »<sup>881</sup>. Une vingtaine de logis seigneuriaux de mon catalogue

---

<sup>875</sup> CHATENET et MIGNOT (dir.), 1993, p. 177.

<sup>876</sup> Volume II, notice n° 35 : Les Maillets.

<sup>877</sup> Volume III, Documents n° 12, article 3 et 15 (Arquency) ; Document n° 13, article 6 (Gueutteville) ; Document n° 16, article 2 (Bourgtheroulde) ; Document n° 21, article 1 (Houlbec) ; Document n° 19, article 1 (Chambray).

<sup>878</sup> Volume III, Document n° 11, article 14 (Etelan) ; Document n° 16, article 2 (Bourgtheroulde) ; Document n° 19, article 1 (Chambray).

<sup>879</sup> Document n° 16, article 2 (Bourgtheroulde).

<sup>880</sup> DU FAIL 1874 II, p. 167, cité par CHATENET 2002, p. 265.

<sup>881</sup> CHATENET 2002, p. 177-179.

possèdent cette pièce. Leur analyse permet cependant d'infléchir quelque peu les conclusions proposées.

L'apparition du mot et de la chose en haute Normandie remonte à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Du moins sont-ils attestés à partir de cette époque. En 1493, dans l'inventaire des meubles du manoir des Andelys, propriété des archevêques de Rouen, plusieurs pièces sont appelées « sallette », dont l'une au rez-de-chaussée, au même niveau que la salle et « prez [de] la cuisine », correspond à notre *sallette*. En haute Normandie, le mot, utilisé également en 1507 (marché de construction du logis abbatial de Saint-Ouen à Rouen), ne semble devenir d'un usage courant qu'à partir des années 1540 : il est employé à Fontaine-le-Bourg en 1546 – mais pas en 1517 –, à Gueutteville et à Harquency en 1567 et au Bourghtheroulde en 1591. Auparavant, elle peut prendre le nom générique de « chambre ». Le mot « antichambre » n'est jamais employé pour la même période.

A peu près à la même époque, vers 1495, on trouve une *sallette* à Martainville, le premier édifice de mon catalogue à en posséder une : il s'agit d'une pièce qui a les dimensions et l'aspect d'une chambre, mais, qui, par sa place à côté de la cuisine et en pendant de la salle – elle est de l'autre côté de l'*allée* –, apparaît clairement comme une « petite salle », c'est-à-dire le lieu distinct de la *grande salle* où le seigneur peut prendre son repas à l'ordinaire, en petit comité (fig. 473a). Il est intéressant de noter qu'à Martainville, de manière simultanée, la *grande salle* perd à la fois les rôles distributif et de pièce d'attente qu'elle semblait tenir jusqu'ici, par l'apparition de l'*allée*, et son rôle de salle à manger, par l'apparition de la *sallette*. Nombreuses sont les demeures seigneuriales haut-normandes qui prirent modèle directement ou indirectement sur Martainville et où, par conséquent, on trouve une *sallette* : Le Bourtheroulde, Fontaine-le-Bourg, Le Bus, Tilly, Acquigny, Gueutteville, Bailleul, Fleury et La Valouine en sont munis. Pour tous ces exemples (ou presque), la *sallette* est directement accessible par l'*allée*, elle est plus ou moins étroitement connectée à la cuisine (par une porte ou par l'intermédiaire de l'*allée*) et aux pièces de stockage du sous-sol par un escalier « à potoyer »<sup>882</sup>. Partant de ces caractères distinctifs, on peut être plus ou moins assuré de la présence d'une *sallette* dans d'autres logis dépourvus d'une *allée*. Ce sont Perriers (2<sup>e</sup> état), Heubécourt, Longuelune, Archelles, Le Hérault, Mentheville, Chambray, Senneville, Les Mottes (2<sup>e</sup> état), Jouveaux et La Folletière. Par ailleurs, dans certaines demeures, la *sallette* commande une ou plusieurs pièces, dans lesquelles il faut peut-être voir une « chambre du linge » (Martainville, Bailleul, Fleury, La Valouine) ou une petite chambre et ses

---

<sup>882</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1559, bâtiments II et XII.

annexes (Le Bus, Chambray), comme le propose Du Cerceau dans ses *Logis domestiques* (bâtiments B, C, D et F).

Dans la majorité des cas, comme on l'a vu, il devait s'agir d'un « mangeoir ordinaire », que recommande Olivier de Serres dans son *Théâtre d'agriculture* aux gentilshommes qui veulent construire aux champs :

Nostre mesnager aura une anti-cuisine qui lui sevira de sallette ou mangeoir ordinaire, au travers de laquelle de nécessité conviendra passer allant à la cuisine : par ce moyen estant notablement servi en son vivre, sans se mesler avec la lie de ses domestiques, tiendra en office tous les siens : lesquels se rendront plus obéissans et mieux morigenés par telle proximité, qu'estans plus reculés de sa présence<sup>883</sup>.

Autrement dit, la *sallette* permet au seigneur à la fois d'être à proximité de ses serviteurs sans toutefois se mêler de trop près à eux. Cette fonction de salle à manger ordinaire du seigneur dévolue à la *sallette* est parfois clairement signifiée. L'exemple le plus parlant se trouve au Bus. Dans le vestibule, la porte de l'escalier « à potoyer » est surmontée d'un buste d'homme sculpté, coiffé d'une couronne de feuilles et grappes de vigne et qui verse d'une main le contenu d'un broc dans un verre que tend une main semblant sortir du décor sculpté au-dessus de la porte de la *sallette* (fig. 211). Cette signalétique hospitalière, à l'intention du survenant, cordialement invité à venir boire un verre dans la pièce, indique clairement qu'elle sert à recevoir.

Mais la *sallette* n'était peut-être pas nécessairement utilisée tous les mois de l'année, comme le suggère un passage du *Plaisir des Champs* de Claude Gauchet, qui écrit en 1604 :

Vous pourrez pratiquer auprès de la cuisine  
Une salle d'hyver, où l'on soupe, et l'on disne  
Hors des efforts des vents, car on se chauffe mieux  
En un endroit serré, qu'en un lieux spatieux, [...] <sup>884</sup>.

Un épisode dramatique survenu au cours de l'hiver 1542 à l'hôtel d'Escoville à Caen semble aussi confirmer cet usage saisonnier :

[...] le vendredy jour et feste des roys 1541 [6 janvier 1542 n. st.], ainsi qu'il [Nicolas Le Valois] se devait asseoir à table, à la [petite] salle du pavillon de ce beau et superbe logis qu'il avoit fait bastir l'an précédent, en mangeant une huistre à l'escalle, lui aagé de viron 47 ans, tomba mort subitement d'une apoplexie qui le suffoqua<sup>885</sup>.

<sup>883</sup> SERRES 1600, Livre Premier, Chap. v, p. 100-101.

<sup>884</sup> GAUCHET 1604, cité par FONTAINE 2006, p. 44.

<sup>885</sup> BOURGUEVILLE 1588, p. 195. L'emplacement de la *sallette* dans le « pavillon » est confirmé par un inventaire (Arch. dép. Calvados, F 2267 : inventaire après décès des biens meubles de Guillaume Moisant, 6/06/1624).

La place de la pièce au sud dans plus de la moitié des logis seigneuriaux où elle est présente le suggère également<sup>886</sup>. Bien mieux, à Fontaine-le-Bourg, Tilly et Acquigny, la *sallette* est de dimensions plus réduites qu'une chambre, de sorte qu'elle était plus facile à chauffer (fig. 347A, 639a et 13a). A l'inverse, la place de la pièce au nord dans plusieurs logis laisse à penser que la *petite salle* était principalement utilisée lors des mois chauds de la période estivale : ce sont Le Bus, Longuelune, Archelles, Fleury, Nouveaux et La Valouine.

La *sallette* pouvait faire aussi fonction de « comptoir », c'est-à-dire de lieu où le seigneur mène ses affaires et reçoit pour celles-ci, comme le suggère l'inventaire des biens meubles du Bourgtheroulde. Un petit écrin situé dans la « petite salle » enferme l'argent qui sert au receveur de la seigneurie pour payer les ouvriers qui y travaillent<sup>887</sup>. Peut-être que les petits placards de la *sallette* de Longuelune avaient ce rôle (fig. 439b). C'est encore dans la « sallette » qu'en 1620 Tanneguy de Chambray passe marché avec les artisans appelés à faire des travaux de couverture à Thevray<sup>888</sup>. Cette fonction se comprend aisément : située au rez-de-chaussée, directement accessible sans avoir à passer par d'autres pièces ou à monter aux étages, n'ayant pas les amples proportions de la salle, la pièce offre l'avantage de permettre de recevoir les personnes de façon plus ordinaire, tout en affirmant, par son traitement et son ameublement équivalents à ceux de la *grande salle*, le statut privilégié du maître des lieux.

Ces fonctions et ces usages, autrefois dévolues uniquement à la salle, indiquent, en effet, que la *sallette* tend à prendre de l'importance au détriment de la salle, comme l'a justement relevé Kristen Neuschel<sup>889</sup>. De fait, elle reçoit en général un traitement et un ameublement comparable à la *grande salle*. A Martainville, la grande cheminée était en brique et pierre avec un manteau à listels et moulures concaves dans lesquelles étaient sculptées un fin décor de feuilles de chênes et choux frisés. A Fontaine-le-Bourg, la pièce était meublée d'une table et de bancs, d'une chaire, de deux dressoirs (un grand et un petit) et du nécessaire pour la cheminée (landiers, crémaillère)<sup>890</sup>. L'exemple du Bus en atteste encore : la pièce a conservé sa belle cheminée munie d'élégantes colonnes d'ordre pseudo-corinthien aux piédroits et, à la droite de celle-ci, un dressoir en meuble d'attache (fig. 406). A Tilly, la pièce était chauffée par une grande cheminée et les poutres et solives, moulurées, étaient peintes en rouge, comme le plafond de la *grande salle* (fig. 648). A La Valouine, les salles, munies chacune d'une grande cheminée traitées de la même manière, seraient difficile à distinguer si les dimensions des pièces n'étaient

---

<sup>886</sup> Ce sont : Martainville, Tilly, Acquigny, Bailleul, Le Plainbosc, Senneville, Le Hérault, Mentheville et La Folletière.

<sup>887</sup> Volume III, Document n° 16, article 41.

<sup>888</sup> Volume III, Document n° 22.

<sup>889</sup> NEUSCHEL 1988, p. 595-622.

pas légèrement différentes (fig. 657). De quand date ce glissement des fonctions de la salle à la *sallette* ? L'exemple de Martainville laisse à penser qu'il remonte au moins à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

La place de la *sallette* dans la distribution et son rapport au jardin se trouvent cependant modifiés au XVI<sup>e</sup> siècle. Ce phénomène est en effet concomitant avec l'évolution du jardin. Dans les demeures de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, alors que le jardin tend à se rapprocher du logis jusqu'à le border directement comme à Fontaine-le-Bourg, au Bus et à Tilly, on n'a pas l'idée d'ouvrir la *sallette* par des fenêtres sur les parterres, soit que la pièce n'est pas placée de ce côté (Le Bus), soit qu'un couloir en masque les vues (Fontaine-le-Bourg, Tilly). Seule exception, mais qui n'est pas assurée : à Etelan, vers 1494, une pièce appelée « salle pavée » dans un inventaire de 1557, est peut-être une *sallette*, placée à côté de la *grande salle*, la « salle aux piliers », les fenêtres des deux pièces ouvrant directement sur le jardin d'agrément placé derrière le logis (fig. 287b). Mais en règle générale, à ce moment, la *grande salle*, qui est la seule pièce du rez-de-chaussée ayant regard sur le jardin, garde sa prééminence sur la *petite salle*. La situation change radicalement au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. A Acquigny (entre 1547 et 1557), l'architecte a l'idée de traiter les deux salles de manière égale : la *sallette*, placée à l'alignement de la *grande salle* dans un corps de bâtiment que borde un petit jardin d'agrément, offre aux habitants des vues sur les parterres (fig. 11 et 13a). Mieux, par sa place, la pièce est plus proche de l'accès au jardin que la salle. Après Acquigny, la plupart des logis munis d'une *sallette* offrent cet avantage (Archelles, La Valouine, Bourgtheroulde).

Enfin, l'analyse des divers inventaires haut-normands retrouvés suggère que la pièce est de plus en plus luxueusement meublée. A Gueutteville (1567), les meubles sont en bois de poirier ou de noyer, le fond et les dossiers des chaires sont recouverts de cuir noir et les instruments pour l'entretien du feu (pinces et fourchettes) sont en fer et cuivre<sup>891</sup>. Au Bourgtheroulde (1591), la pièce, qui est l'une des plus richement meublées du logis, comprend une grande table, une table de desserte, un buffet en bois de noyer, quatre grands tableaux, de nombreuses chaires couvertes de cuir ou de tapisserie, des tapis dont un au point rehaussé de soie, de grands chenets de cuivre cannelés et des palettes, fourchettes et tenailles à feu ornées de petites pommes de cuivre<sup>892</sup>.

On comprend par l'analyse des *sallettes* des demeures seigneuriales de haute Normandie que la pièce n'est pas l'ancêtre de la « salle du commun » (ou « salle des serviteurs »)<sup>893</sup>. Par sa position dans la distribution, son ameublement, la qualité de son traitement et le fait que la pièce donne des vues sur le jardin, la *petite salle* ne peut être destinée qu'au seigneur et à sa famille

---

<sup>890</sup> Volume III, Document n° 4, article 8 ; Document n° 5, article 3.

<sup>891</sup> Volume III, Document n° 13, article 5.

<sup>892</sup> Volume III, Tableau n° 27 et Document n° 16, article 1.

pour y recevoir des proches ou des convives. Sur ce point, on doit corriger une autre erreur. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la « salle commune » est distincte de la « salle des serviteurs » ou « salle du commun », distinction qu'introduit précisément Jacques Androuet Du Cerceau dans ses *Logis domestiques*, recueil de modèles publié vers 1550<sup>894</sup>. En effet, dans les modèles de bâtiments qui comprennent ces salles, la « salle des serviteurs » est toujours placée au sous-sol, près de la cuisine qui est à ce niveau. Au contraire, au rez-de-chaussée surélevé sont la « grande salle » et la « salle commune », généralement placées de chaque côté d'un organe de circulation (*allée*, vestibule ou escalier) – disposition qui n'est pas sans rappeler la distribution des maisons seigneuriales normandes<sup>895</sup>. La « salle commune », qui a toutes les caractéristiques de la *sallette* (place, accès, dimensions, dispositions), est donc la pièce où le seigneur mange *communément*, c'est-à-dire à l'ordinaire. En Normandie, il n'y a qu'à Bonnemare, Brécourt et Chambray, construits dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle que l'on trouve des *salles pour les serviteurs*, au rez-de-chaussée légèrement enterré pour le premier et le second, dans le premier niveau de l'étage de soubassement pour le troisième. Dans les autres demeures seigneuriales normandes, le commun mangeait sans doute en cuisine.

#### *La cuisine et ses annexes*

Contrairement à la cuisine des manoirs bretons, facilement reconnaissable par sa cheminée de grande taille et les niches ou les étagères ménagées dans ses murs<sup>896</sup>, la cuisine des logis de haute Normandie se repère avec peine : la cheminée d'origine, inadaptée à l'évolution des usages, a souvent été remplacée, et les murs comportent très rarement des *meubles d'attache* en pierre<sup>897</sup>. Mais d'autres critères ou indices aident à reconnaître la pièce. Pour les trouver, il faut partir d'exemples où la fonction de la pièce ne fait aucun doute et, par comparaison, cerner les caractéristiques communes à ces pièces.

Généralement accessible directement depuis l'extérieur (ou par l'intermédiaire de l'escalier principal à Héronnelles), souvent proche d'un puits situé dans la cour (Les Loges et Sénitot)<sup>898</sup>, la cuisine peut présenter un conduit d'évacuation des eaux usées (Les Loges, Tilly), un passe-plat dans le mur de refend la séparant de la *grande salle* (Sénitot et le Flot), un four à pâtisserie (ou du moins ses vestiges, comme à Beuzeville-la-Guéraud, Houlbec, Acquigny ; fig.

---

<sup>893</sup> CHATENET 2002, p. 177.

<sup>894</sup> ANDROUET DU CERCEAU *Logis domestiques*, Bâtiments B et F.

<sup>895</sup> L'appellation de « grant salle » (et non de « salle basse ») et l'emplacement des pièces et des espaces de circulation des bâtiments A, B, C, D et E des *Logis domestiques* d'Androuet Du Cerceau fait inmanquablement penser aux maisons seigneuriales normandes.

<sup>896</sup> CHATENET et MIGNOT (dir.), 1993, p. 76-79.

<sup>897</sup> Le seul exemple repéré est à Héronnelles (volume II, notice n° 29).

421). Elle se repère également, parfois, par la plus grande hauteur des allèges de ses fenêtres (Auffay et Limeux), certainement pour permettre de placer les tables de cuisine au-dessous, comme le suggère une mention de l'inventaire du manoir de Guetteville : « deux autres tables de façon d'establies, l'une contre les fenestres et l'autre contre la despence affichez au paroié aussi a tenons de fer »<sup>899</sup>. Un trait commun à toutes les cuisines est la place de la cheminée : elle est disposée contre un mur de refend ou pignon, et, surtout, elle n'est jamais dos à dos avec la cheminée de la salle. Souvent cette pièce en commande d'autres, plus petites, dont les dispositions, pour certaines, ne font aucun doute sur leur destination : il s'agit le plus couramment de celliers ou de garde-manger (pièces fermées ou très peu ouvertes, parfois semi-enterrées) et de caves (partiellement ou entièrement enterrées). Comme il se doit, le plus souvent, la cuisine communique avec la *grande salle* ou la *sallette* par une porte. Aussi, la cuisine de certaines demeures est-elle immédiatement reconnaissable par le manteau de sa cheminée, qui a la largeur de la pièce, porté par deux piliers ou de gros piédroits, comme à Houlbec, aux Maillets ou à Mentheville pour ne citer qu'eux (fig. 487).

Un certain nombre de logis comprennent à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle ce que je qualifierai volontiers de véritables *cuisines équipées* : à Bonnemare, Thevray, Chambray et Bailleul, les murs de la cuisine sont traités en renforcement pour former sur toute leur hauteur des placards, la pièce est voûtée, la cheminée munie d'un manteau aussi large que la pièce comprend un four à pain ou à pâtisserie (fig. 261). A Acquigny, l'une des annexes de la cuisine, sans doute une buanderie, possède en outre un puisard à l'intérieur même du bâtiment.

Pour finir, signalons dans un nombre restreint d'édifices, la présence des cuisines en sous-sol, qui permet en général de libérer le rez-de-chaussée des offices (à Archelles, Chambray, Jouveaux et Mentheville ; fig. 487)<sup>900</sup>. A Bailleul, bien que l'architecte ait logé les pièces de service en sous-sol, il a toutefois placé une autre (petite) cuisine au rez-de-chaussée, sans doute pour qu'elle soit directement connectée à la *sallette*, où le seigneur prend ses repas, et ainsi faciliter le service des plats (fig. 87a et 87b)<sup>901</sup>.

---

<sup>898</sup> Volume II, notices n° 25 (Le Flot), n° 29 (Héronnelles), n° 33 (Les Loges) et n° 46 (Sénitot).

<sup>899</sup> Volume III, Document n° 13, article 1.

<sup>900</sup> Volume II, notices n° 3 (Archelles), n° 19 (Chambray), n° 32 (Jouveaux) et n° 37 (Mentheville).

<sup>901</sup> Volume II, notice n° 7 (Bailleul).

### *La grande chambre*

La pièce située à l'étage, au-dessus de la *grande salle*, est la « grande chambre » – selon l'expression employée dans les inventaires<sup>902</sup>. Mais la pièce n'est généralement pas seule au-dessus de la salle du rez-de-chaussée : souvent, une garde-robe l'accompagne, séparée d'elle par une simple cloison en pan de bois (fig. 141c, 202c, 349c ou 519b)<sup>903</sup>. Cette configuration distributive, qui se remarque dans nombre de maisons seigneuriales, indique clairement que la pièce, meublée d'un lit et de plusieurs couchettes et lits de camp et parfois dégagée par un ou plusieurs cabinets et un retrait (Etelan, Beuzeville-la-Guérand, Le Bus pour ne citer qu'eux), était belle et bien une chambre. Reste à savoir à qui elle était destinée, ce que l'on peut tenter de préciser en examinant sa position dans la distribution et son traitement.

La *grande chambre* est systématiquement indépendante des autres pièces du niveau, par un accès direct depuis l'escalier, un tambour, un espace de dégagement ou un petit vestibule. Son accès ne semble pas avoir été mis en valeur par une signalétique particulière. La cheminée, plus petite que celle de la *grande salle* à laquelle elle est superposée, est traitée beaucoup plus sobrement – du moins pour celles conservées<sup>904</sup>. En revanche, elle semble meublée avec beaucoup de soin. A Etelan en 1557, la pièce, aux murs tendus de tapisseries rehaussées de fils de soie et d'or, au sol couvert de tapis et aux fenêtres tendues de rideaux de taffetas, abrite un lit, une couchette et deux lits de camp ; elle est accessible par un tambour sur lequel est accroché un tableau représentant Lucrèce<sup>905</sup>. A Guetteville en 1567, la « grande chambre de dessus lad. grand salle » comprend un ensemble de meubles en bois de noyer (deux grandes couches, une grande table, un banc, un dresseoir et six grandes chaires), ainsi que six petites chaires à siège de toile, deux grands coffres et un jeu de tablier en bois du Brésil. Au Bourgtheroulde en 1591, l'ameublement est plus luxueux encore : grande couche (en bois de noyer) et couchette à vis dorées, table en marqueterie, « buffet fort beau de boys de noyer facon de Paris de deux guichetz », chaire à placer près du lit, plusieurs chaires à siège de velours, de maroquin vert ou de tapisserie et grand coffre en cyprès. En outre, la *grande chambre* possède des annexes, parfois plus nombreuses que la chambre seigneuriale : garde-robe, cabinet, retrait, accès à l'étude (Le

---

<sup>902</sup> Volume III, Document n° 4 et 5 : inventaires des biens meubles de Fontaine-le-Bourg, 1517 et 1546 ; Document n° 11 : inventaire des biens meubles d'Etelan, 1557 ; Document n° 13 : inventaire des biens meubles de Guetteville, 1567 ; Document n° 16 : inventaire des biens meubles du Bourgtheroulde, 1591.

<sup>903</sup> Deux pièces se trouvaient également au premier étage, au-dessus de la *grande salle*, en Bretagne (elles sont révélées par la présence de deux cheminées dans l'unique pièce actuelle : CHATENET et MIGNOT (dir.) 1993, p. 86) et en Ile-de-France, à Alincourt (VERDIER 1977, p. 91). Mais on a guère prêté attention jusqu'ici à cette disposition, qui était peut-être plus courante que ce que ces rares exemples repérés peuvent laisser croire.

<sup>904</sup> Je n'ai eu accès au premier étage que dans 29 édifices sur les 81 que compte le catalogue.

<sup>905</sup> Volume III, Document n° 11 : inventaire des biens meubles d'Etelan, 1557, article 40 : « [...] deux tableaux de Lucesse dont l'ung est sur le porche de la grande chambre et l'aulture sur le porche de la chambre nattée. »

Bus, fig. 202c) ou à une tribune donnant sur la chapelle (Etelan, fig. 287c). Car l'exemple du Bus et les inventaires des biens meubles d'Etelan et du Bourgtheroulde ne laissent aucun doute sur un point : la *grande chambre* n'est pas la chambre où dort le maître des lieux. Au Bus, cette dernière est clairement identifiée par un écu aux armes de Claude d'Anlezy au-dessus de l'entrée ; à Etelan et au Bourgtheroulde, chaque chambre reçoit le nom de la personne qu'elle loge, excepté la *grande chambre*. En creux, cette dernière observation apporte un premier élément d'explication : la pièce, superbement meublée, ne semble loger personne en particulier. Deux textes du XVI<sup>e</sup> siècle apportent une réponse à cela. Le premier est le récit par Archambaud de La Rivoire, sieur de Leques, habitant d'Aigues-Mortes, de l'entrevue de François I<sup>er</sup> avec Charles Quint en juillet 1538. A cette occasion, la maison urbaine de La Rivoire sert à loger l'auguste convive :

Et eux retirez [François I<sup>er</sup> et sa suite], raconte La Rivoire, ledit seigneur Empereur se mit à son aise et se mit sur un lit merveilleusement riche que le Roy lui avoit fait dresser en ma grand chambre, sur lequel reposa environ une heure<sup>906</sup>.

L'autre texte, tiré d'un petit dictionnaire bilingue latin/français de Jan Loys Vivès, est en forme de dialogue entre trois protagonistes, Jocondus, Leo et Vitruvius. Vitruve fait visiter la maison de son maître aux deux autres :

VITR. : [...] Ce premier estage est l'habitation du seigneur. Ceste chambre haute est là où on reçoit les hostes, non pas que mon maistre baille chambre à louage, ce que ja n'avienne ; mais elle est destinée pour ses amis venans loger chez luy, tousiours ornée, garnie et vuide, sinon que quand il y a des hostes<sup>907</sup>.

Manifestement, la pièce sert à loger des survenants, c'est-à-dire des hôtes de passage, exceptionnellement de marque. Si cette fonction de la pièce semble attestée, on ne peut toutefois exclure qu'elle ait pu, parfois, servir de chambre à des membres de la famille du seigneur, voire, exceptionnellement, au seigneur lui-même. Ainsi, à Houlbec en 1603, la chambre « estant sur lad. salle [...] est la chambre de Monsieur », c'est-à-dire au mari en deuxième noces de la maîtresse des lieux, qui, elle, loge au rez-de-chaussée (fig. 414)<sup>908</sup>. Cette remarque est d'autant plus valable lorsque ce type de *grande chambre* se voit dans des demeures plus modestes, à deux ou trois pièces par niveaux. A Héronnelles, la *grande chambre* est sans doute une chambre à coucher, peut-être celle du seigneur, puisqu'au rez-de-chaussée se trouvent la *grande salle* et la cuisine, et qu'au niveau supérieur, dans le comble, les pièces n'ont pas de cheminées : les deux

<sup>906</sup> CIMBER et DANJOU 1835, p. 29-33.

<sup>907</sup> VIVES 1573, fol. 60 v., texte cité par CHATENET 2002, p. 258.

<sup>908</sup> Volume III, Document n° 21, article 11.

pièces à feu restantes, au premier étage, ne peuvent donc être que les chambres du maître des lieux et de sa famille (fig. 380)<sup>909</sup>. La même constatation et la même conclusion s'appliquent aux logis d'Anquetierville, de Caumare, de Prey, de Mentheville et du Hérault (fig. 564b et 480c)<sup>910</sup>.

D'autres demeures, généralement plus relevées, beaucoup moins nombreuses au point qu'elles font figure d'exceptions, possèdent une *grande chambre* quelque peu différente : la pièce a le même volume et un traitement semblable à la *grande salle* du rez-de-chaussée. Il est guère douteux pour ces quelques cas que la *grande chambre* est, en réalité, ce qui est appelé dans le reste du domaine royal une « salle haute », c'est-à-dire une seconde pièce de réception, où le seigneur reçoit avec une solennité peut-être plus marquée que dans la *grande salle* du rez-de-chaussée. Hors le fait que la *grande chambre*/pièce de réception se signale immédiatement à l'attention du fait qu'elle n'est pas recoupée par des cloisons, cette fonction est attestée par certaines dispositions. Aux Loges, pour accéder à la *grande chambre*, le visiteur devait d'abord emprunter l'escalier, avant de longer cette pièce par l'extérieur, grâce à une galerie ouverte (fig. 434). Ce parcours peut paraître alambiqué, d'autant que la porte de la *grande chambre* aurait pu être placée plus près de l'arrivée de l'escalier. Mais il s'explique très bien si l'on considère que le visiteur, lorsqu'il entre ainsi dans la *grande chambre*, se trouve face à la cheminée de la pièce. On peut imaginer que, comme dans la *grande salle* du rez-de-chaussée, le seigneur pouvait se tenir près de la cheminée, dos à celle-ci, et peut-être attablé. Pour d'autres logis, tels Longuelune ou Chambray, l'accès à la *grande chambre* est plus simple : l'escalier y donne directement accès (fig. 254c et 439c)<sup>911</sup>. On comprend que la fonction de la *grande chambre* et le moyen d'y parvenir sont liés. L'exemple du logis de Martainville est sur ce point très éclairant<sup>912</sup>. L'édifice, qui ne possédait pas de *grande chambre*/pièce de réception lors de sa construction vers 1495, est muni d'une telle pièce quelques années plus tard, vers 1500 (fig. 473b et 474b). Ce remaniement, qui aurait simplement nécessité la suppression d'une cloison entre deux chambres, est pourtant accompagné de travaux beaucoup plus importants : la cage de l'escalier est élargie et l'escalier entièrement reconstruit, avec des marches plus larges et moins hautes ; l'arc en pierre au-dessus du palier de l'escalier posé à ce moment reçoit un décor de petites consoles à ressauts rappelant les mâchicoulis de l'époque médiévale. Ces travaux s'expliquent si l'on veut bien prendre en compte les deux états du logis, avant et après travaux. Avant, l'escalier, fermé, étroit et peu commode avec ses marches hautes, donnait seulement accès aux chambres. Après, on accède à

---

<sup>909</sup> Volume II, notice n° 29 (Héronnelles).

<sup>910</sup> Volume II, notices n° 18 (Caumare) et n° 37 (Mentheville).

<sup>911</sup> On trouve cette disposition à Auffay, Le Hérault, Héronnelles, Normanville, Le Plain-Bosc, Réauté, Raimbertot, Les Rocques, Saffray et Sénitot.

<sup>912</sup> PAGAZANI 1999, p. 4-41.

l'étage, et en particulier à la *grande chambre*, par un large escalier, facile d'accès car amplement ouvert sur l'*allée*, et dont la montée se fait plus lentement. On a ainsi solennisé l'accès à la pièce principale du logis. Il est clair qu'à Martainville la nouvelle *grande chambre* est une pièce *publique*, où l'on reçoit avec un certain faste. Mais, comme le souligne Noël du Fail, « avoir deux [salles] tient du grand »<sup>913</sup>. Nul doute que Jacques Le Pelletier à Martainville, Louis de Richebourg à Sénitot (fig. 582c), Claude Le Roux à Tilly (fig. 639b) et Robert de Varenne à Longuelune voulaient trancher du grand.

En revanche, que les demeures de Jacques de Chambray, conseiller et chambellan du duc d'Orléans vers 1489, de Claude d'Annebault, lieutenant général au gouvernement de Normandie et bailli et capitaine d'Evreux vers 1535, ou de Louis de Silly, conseiller et chambellan du roi Henri II, comprennent deux belles salles, l'une au rez-de-chaussée, l'autre à l'étage, semble plus naturel, bien que ces gentilshommes n'étaient pas des grands (fig. 613 et 13b). Cependant, on ne peut exclure que la *grande chambre*/pièce de réception pouvait aussi avoir, à l'occasion, le rôle de chambre à coucher pour des hôtes de marque, d'autant qu'on y trouve systématiquement la place du lit.

Reste, enfin, les *grandes chambres* des demeures ecclésiastiques : elles semblent exclusivement utilisées comme chambres à coucher seigneuriales. A Fontaine-le-Bourg (aujourd'hui détruit<sup>914</sup>), la *grande chambre* est appelée la « grande chambre de Monseigneur [l'abbé de Fécamp Antoine Bohier] » (fig. 347). A Perriers-sur-Andelle et à La Boissaye, les *grandes chambres* sont les seules chambres munies d'annexes (fig. 542c).

### *La chambre seigneuriale*

La chambre seigneuriale est difficilement reconnaissable, car elle a généralement été modifiée pour répondre à de nouvelles exigences de confort. La cheminée originelle a disparu pour laisser place à un foyer plus petit, et les fenêtres ont été agrandies, voire multipliées. Aussi seules la place qu'elle occupe dans le logis et certaines dispositions particulières – qu'il reste à déterminer – peuvent aujourd'hui nous aider à identifier la pièce.

Au logis de Caltot (vers 1491-1495), la porte à droite de la cheminée de la *grande salle* dessert une pièce surélevée – elle est au-dessus d'une cave semi-enterrée –, qui elle-même commande une pièce plus petite logée dans une tour<sup>915</sup>. Au vu de ces indices et de la place de la cheminée de la première pièce, adossée à la cheminée de la salle (au contraire de la cheminée

---

<sup>913</sup> DU FAIL 1874 II, p. 167, cité par CHATENET 2002, p. 265.

<sup>914</sup> Volume II, notice n° 26 (Fontaine-le-Bourg).

<sup>915</sup> Volume II, notice n° 17 (Caltot).

d'une cuisine), on devine une ancienne chambre. Cette place et ces dispositions rappellent la « chambre unique » de certains logis bretons<sup>916</sup>. On retrouve ces dispositions, avec quelques variantes, dans un certain nombre de logis : à Sénitot, Commanville, l'Ecluse, le Hérault, Normanville et Raimbertot (fig. 582b et 364b)<sup>917</sup>. A Sénitot, l'une des petites pièces que distribue la chambre est munie d'un chauffe-pieds : il s'agit sans doute d'un cabinet ou de l'étude du seigneur, attenante à sa chambre. A Houlbec, comme nous l'apprend un inventaire de biens meubles, la pièce située après la *grande salle*, accessible directement de l'extérieur par un petit escalier, était la chambre de Suzanne Du Val, la maîtresse des lieux en 1603 ; elle comprend deux garde-robes (fig. 414b). La chambre placée au rez-de-chaussée se voit aussi dans des logis plus importants, comme à Clères, siège d'une baronnie, où la chambre du seigneur est clairement désignée par la présence d'une petite galerie qu'elle commande (fig. 264)<sup>918</sup>. Même disposition à Mesnières, où, à partir de 1521, le nouveau baron du lieu, Charles de Boissay, fait agrandir le logis bâti par son père pour loger une chambre (la sienne), munie d'une garde-robe, d'un cabinet et d'une galerie en rez-de-cour<sup>919</sup>. La présence de la chambre du seigneur au rez-de-chaussée est attestée dans quinze logis du catalogue<sup>920</sup>. Mais cette place de la chambre, au même niveau et à la suite de la *grande salle*, qui répond peut-être à une tradition régionale, semble disparaître par la suite ; après les années 1530, on n'en trouve plus d'exemples.

Dans les autres logis, la chambre seigneuriale se trouve à l'étage. A Héronchelles, qui comporte deux pièces à feu par niveau, le rez-de-chaussée contient la *grande salle* et la cuisine. A l'étage, les deux dernières pièces à feu du logis – les combles ne sont pas habitables – étaient sans aucun doute deux chambres, munies de leurs annexes (fig. 380b)<sup>921</sup>. La même disposition se voit à Auffay, où le rez-de-chaussée comprend la *grande salle* et la cuisine. A l'étage se trouvaient la *grande chambre* et une seconde chambre, l'une d'elles faisant fonction de chambre seigneuriale ; le comble habitable pouvait quant à lui recevoir dans quatre chambres les autres membres de la famille et peut-être des proches (fig. 59b)<sup>922</sup>. Pour les édifices des décennies suivantes, la chambre est plus facilement identifiable : elle comporte en général les annexes les plus nombreuses (une garde-robe, un cabinet, voire plusieurs cabinets ou une petite galerie) et se

---

<sup>916</sup> CHATENET et MIGNOT (dir.), 1993, p. 79-81.

<sup>917</sup> Volume II, notices n° 21 (Commanville), n° 22 (L'Ecluse), n° 28 (Le Hérault), n° 40 (Normanville), n° 78 (Raimbertot) et n° 46 (Sénitot).

<sup>918</sup> Sur la galerie, sa fonction et sa place par rapport à l'appartement du seigneur, voir l'étude décisive de Jean Guillaume (GUILLAUME 1993).

<sup>919</sup> PAGAZANI 2003.

<sup>920</sup> Volume III, Tableau n° 31.

<sup>921</sup> Volume II, notice n° 29 (Héronchelles).

<sup>922</sup> Volume II, notice n° 5 (Auffay-la-Mallet).

trouve toujours en pendant de la *grande chambre* (Le Bus, Tilly, Bourgtheroulde, Brécourt ; fig. 184, 193c, 202c et 639b).

Cependant, jusqu'ici, je suis parti du principe que le seigneur et son épouse partageaient la même chambre, la chambre seigneuriale. Mais il faut se rendre à l'évidence : dans certains cas, le seigneur et sa femme faisaient chambre à part. A Houlbec dont j'ai déjà parlé, Suzanne Du Val logeait au rez-de-chaussée et son mari dans la *grande chambre* (fig. 414b et 414c). Au Bus, la chambre de Claude d'Anlezy est clairement identifiée par le nombre de ses annexes (une garde-robe, deux cabinets et une étude) et, surtout, par un écu à ses armes placé au-dessus de la porte (fig. 202c et 217). Mais cet écu est meublé des armes pleines des d'Anzely et non des armes mi-parties du couple, ce qui revient à dire que Claude d'Anlezy et Renée du Bus, son épouse, ne partageaient pas la même chambre. Où était la chambre de Renée du Bus ? Un élément suggère qu'elle logeait dans la *grande chambre*, qui possède le même nombre d'annexes que le logis de son mari : les deux logis ont en commun une pièce, semble-t-il une étude (fig. 202c). Des dispositions comparables sont visibles aux maisons seigneuriales d'Etelan, où la « chambre d'Esquetot » (Jean d'Esquetot) et le « petit cabinet [de] mad. feu dame d'Esquetot » (Madeleine Picard) communiquaient par un passage, et de Mentheville, où la *grande chambre* et la chambre mitoyenne communiquent entre elles par une porte : Jean d'Esquetot et Madeleine Picard, Nicolas de Pétreval et son épouse Jacqueline de Maricourt, comme Claude d'Anlezy et Renée du Bus, vivaient peut-être chacun dans une de ces pièces, à la fois séparés mais proches (fig. 287c, 480c et 491). A Chambray, Gabriel de Chambray et Jeanne d'Angennes ont chacun leur logis ou, plus exactement, Madame a un logis et Monsieur en possède deux, l'un au premier étage du « vieux château », l'autre au rez-de-chaussée de la maison neuve. Pourquoi Gabriel a-t-il deux logis ? Une mention d'un inventaire de biens meubles laisse à penser que, « quand Monsieur le baron a les gouttes », il loge au rez-de-chaussée, sans doute pour des raisons de commodité, étant proche à la fois de l'entrée, de la *grande salle* et des cuisines, mais qu'il réside habituellement au premier étage du vieux logis<sup>923</sup>. Au Bourgtheroulde, en 1591, Claude II Le Roux, alors veuf, loge dans une chambre au premier étage et ses filles, encore jeunes, dans la chambre qui la suit (fig. 184). Aussi les annexes de la chambre de Claude (cabinet et étude) ne sont pas à la suite de sa chambre, mais à l'étage supérieur. On le voit : la question de l'emplacement des chambres des époux est complexe et la seule lecture des inventaires de biens meubles soulève plus de questions qu'elle n'en résout, révélant à chaque fois un nouveau cas particulier : le document notarié fixe à

---

<sup>923</sup> Volume III, Document n° 19, articles 6 et 12.

un moment précis une situation, qui n'est pas forcément habituelle. Il existe cependant deux groupes d'édifices pour lesquels la réponse est plus évidente.

A Caltot, au Hérault, à Clères, à Sénitot, au Bec-Crespin et peut-être à Bailleul-la-Campagne, la *grande chambre*/pièce de réception commande à sa suite, comme la *grande salle* du rez-de-chaussée, une chambre et ses annexes. Autrement dit, la maison seigneuriale comprend deux logis superposés, l'un au rez-de-chaussée, l'autre à l'étage. Il ne fait guère de doute dans ce cas que l'un des deux est pour le seigneur et l'autre pour sa femme (fig. 582b et 582c). Comme dans les résidences princières, la chambre de Madame était sans doute au-dessus de celle de Monsieur. A Perriers-sur-Andelle, à la Boissaye et à Fontaine-le-Bourg, résidences ecclésiastiques dont j'ai déjà parlées, l'abbé loge dans la *grande chambre*. Signalons aussi deux cas particuliers, qui, eux aussi, ne posent aucun problème d'identification : la tour-résidence de Thevray ne comprend qu'une chambre munie des annexes habituelles, dont il ne fait aucun doute qu'elle était la chambre de Jacques de Chambray : il était célibataire (fig. 613). A Prey, la maison ne comprend qu'un seul logis (une *grande chambre* avec une garde-robe et deux cabinets), celui du couple, le rez-de-chaussée logeant la *grande salle* et la cuisine, les combles n'étant pas habitables (fig. 564b).

A Fontaine-le-Bourg, l'abbé de Fécamp pouvait manger dans sa chambre, au moyen d'une table à tréteaux et d'un banc<sup>924</sup>. D'autres inventaires confirment un tel usage : les mêmes meubles sont mentionnés dans les chambres des logis d'Etelan, du Bourgtheroulde, de Guetteville et d'Houlbec<sup>925</sup>. Mais c'est surtout la place du lit qui retient l'attention. En France, on sait depuis les travaux fondateurs de M. Chatenet que le lit est placé à côté de la cheminée, généralement décalée pour ce faire<sup>926</sup>. En Normandie, la situation est différente : le lit est placé le plus souvent en face de la cheminée, adossé au mur opposé. Presque tous les logis seigneuriaux haut-normands répondent à ce principe, que seule une tradition régionale peut expliquer. De fait, à Gaillon déjà, vers 1498, la place des lits constituait sans doute un élément prédéterminé du programme constructif, puisqu'un projet finalement non retenu, conservé à Poitiers, présente systématiquement les lits au côté opposé à la cheminée (fig. 802). Cette observation est à mettre en rapport avec le fait que ce même plan présente l'association de la chambre de parement et de la chambre de retrait, qui est une tradition constructive héritée des grands modèles princiers normands du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>927</sup>. Le logis du cardinal réalisé présentait ces deux particularités. On ne

---

<sup>924</sup> Volume III, Document n° 4 et 5 : inventaires des biens meubles de Fontaine-le-Bourg, 1517 et 1546.

<sup>925</sup> Volume III, Document n° 11 : inventaire des biens meubles d'Etelan, 1557 ; Document n° 13 : inventaire des biens meubles de Guetteville, 1567 ; Document n° 16 : inventaire des biens meubles du Bourgtheroulde, 1591.

<sup>926</sup> CHATENET et CUSSONNEAU 1997.

<sup>927</sup> Voir CHATENET 2002, p. 268.

s'étonnera donc pas que les maisons seigneuriales normandes présentent des dispositions différentes du reste du domaine royal : les cheminées sont au centre du mur qui les porte et les fenêtres sont percées à proximité, ce qui permet de placer le lit du côté de l'entrée de la chambre (fig. 349c, 414b, 439c et 480c). Ces dispositions rappellent celles de la *sallette* ou, en mineur, celles de la *grande salle* : le « haut bout » de la pièce où se trouve la cheminée, généreusement éclairé par de grandes fenêtres, est bien visible dès l'entrée par le visiteur. En somme, la chambre seigneuriale, qui a les caractéristiques d'une *sallette*, permettait au seigneur d'y recevoir, peut-être avec moins de solennité. Elle est donc un lieu de sociabilité – et non une pièce intime et inaccessible, comme on pourrait aisément l'imaginer. C'est le cas, du moins, dans le Cotentin, au Mesnil-au-Val du sire de Gouberville :

- Jeudi 14 mars 1554. Dès le grand matin, Cresné vint frapper à l'huis de ma chambre que Cantepye ouvrit.
- Mercredi 15 janvier 1555. Thomas Moucle y vint avant que je fusse levé et parla à moi en lit.
- Vendredi 11 août 1559. Je baille à Julien Germain sur ses gages avant de sortir de ma chambre [...].<sup>928</sup>

Ce constat doit cependant être nuancé à propos de la *grande chambre*, qui sert à recevoir des hôtes de passage : il n'est pas rare que le lit soit adossé à un pan de mur gouttereau proche de la cheminée, à droite ou à gauche d'elle (Le Bus, Tilly, Heubécourt, Longuelune, Acquigny), voire au mur à droite ou à gauche de la cheminée lorsqu'elle est décalée (tour-résidence de Thevray, Bonnemare, Archelles, Chambray, Brécourt, Senneville). On notera aussi que les rares édifices où, comme dans le reste du domaine royal, le lit prend sa place à côté de la cheminée dans la chambre seigneuriale appartiennent à des gentilshommes en relation avec la cour ou le roi<sup>929</sup>. C'est le cas des chambres du seigneur à Tilly, Bonnemare, Acquigny et Chambray (fig. 13b, 175b, 254c et 639b). L'exemple le plus évocateur est sans doute Acquigny, bâti selon toute vraisemblance pour Louis de Silly, un conseiller et chambellan du roi Henri II, où les cheminées de toutes les chambres sont décalées sur le côté pour permettre de placer le lit à sa place habituelle en France<sup>930</sup>.

### *La chambre du roi*

Les itinéraires publiés des rois de France permettent de connaître les étapes des souverains dans un certain nombre de petites et moyennes maisons seigneuriales haut-

---

<sup>928</sup> Cités par FOISIL 2001, p. 37.

<sup>929</sup> Ce sont : Bonnemare, Acquigny, Brécourt, Archelles et peut-être Chambray.

<sup>930</sup> Volume II, notice n° 1 (Acquigny).

normandes. Car, en dehors des châteaux des grands du royaume (étudiés récemment par M. Chatenet), le roi aimait aussi faire étape chez ses sujets moins en vue à la cour, leur témoignant par là sa faveur<sup>931</sup>. Ainsi, sur l'ensemble des édifices étudiés ici, sept ont assurément reçu le roi, auxquels on doit en ajouter quatre autres pour lesquels le fait n'est pas certain, mais cependant vraisemblable<sup>932</sup>. Ce petit corpus suffit à étudier la place de la *chambre du roi* dans ces logis.

Le premier fait qui s'impose à l'attention dans cette enquête est l'absence de mentions d'une *chambre du roi* dans les textes normands du XVI<sup>e</sup> siècle alors qu'il est certain que le souverain a passé au moins une nuit dans ces édifices documentés<sup>933</sup>. Ainsi François I<sup>er</sup> couche à Fontaine-le-Bourg dans la nuit du 27 au 28 juillet 1517, sans doute au Bourgtheroulde dans la nuit du 3 au 4 avril 1535, Henri II à Fontaine-le-Bourg du 13 au 15 octobre 1550, Charles IX à Chambray dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 septembre 1563<sup>934</sup>. Autrement dit, au contraire de ce que M. Chatenet a pu enregistrer pour les demeures plus relevées, l'appellation pourtant flatteuse de « chambre du roi » n'est pas retenue par les textes en Normandie. Cette observation vaut aussi pour l'illustre Gaillon, certainement le château normand le plus visité par les souverains au cours du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>935</sup>. D'un autre côté, la tradition orale accorde la présence d'une *chambre du roi* dans des édifices pour lesquels le passage du souverain n'est pas documenté : c'est le cas de Sénitot et de Bonnemare, ainsi que de Mesnières<sup>936</sup>. Que dire de ce paradoxe ? D'une part, en Normandie, dans les actes notariés, la fonction de la pièce en temps ordinaire prévaut, semble-t-il, sur sa fonction extra-ordinaire, lors de la venue du monarque, y compris au château de Gaillon. D'autre part, ce qui est vrai pour les textes ne l'est pas pour la tradition orale : on sait où logea Louis XII à Gaillon en 1508 grâce à Jacopo Probo d'Atri à qui, en 1510, on a indiqué le lieu où le roi avait dormi<sup>937</sup>. Et c'est certainement ainsi que, de génération en génération, s'est transmis le souvenir du passage du roi à Sénitot, à Bonnemare et à Mesnières. L'étude particulière de ces trois édifices pour lesquels la tradition orale s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui, est révélatrice.

Contre toute attente, le roi n'est pas logé dans la plus belle pièce de réception, la *grande chambre*, qui, comme nous l'avons vu plus haut, est la pièce qui sert parfois à loger les hôtes de

---

<sup>931</sup> CHATENET 2002, Chap. VIII, p. 258-296.

<sup>932</sup> Ce sont : Bourgtheroulde, Chambray, Clères, Etelan, Fontaine-le-Bourg, Heubécourt, Tilly. Auxquels j'ajoute : Bonnemare, Fleury, Sénitot et Le Taillis.

<sup>933</sup> Volume III, Documents n° 14 (Bourgtheroulde), n° 19 (Chambray), n° 23 (Etelan) et n° 26 (Fontaine-le-Bourg).

<sup>934</sup> Volume III, Tableau n° 29.

<sup>935</sup> L'inventaire de château de 1550 (DEVILLE 1850, p. 529-537 et p. 508-529) ne mentionne pas de chambre du roi, alors que Louis XII y a séjourné du 21 au 24 septembre 1508 (MAILLARD 1972, p. 191) et François I<sup>er</sup> du 3 au 6 septembre 1517 (*Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>* VIII, p. 411-533) et le 2 mai 1544 (*Id.*).

<sup>936</sup> Mesnières ne fait pas partie de mon catalogue, mais je le prends en compte pour l'occasion.

<sup>937</sup> WEISS 1953 : Lettre de Jacopo Probo d'Atri du 10 mars 1510.

marque dans les demeures de qualité. A Sénitot, c'est dans le logis attenant à celle-ci, beaucoup plus modeste par ses dimensions mais qui possède tout le confort moderne de l'époque, que le roi fut sans doute hébergé : la chambre est munie de nombreuses annexes (garde-robe, cabinet et latrine dans un pavillon, maintenant disparu ; fig. 582c)<sup>938</sup>. Le traitement particulier de la pièce l'atteste. D'abord, elle est luxueusement meublée (le cabinet attenant est tendu de « cuir doré ») et elle est autonome : un tambour, qui donne un accès indépendant à l'escalier, permet au roi d'aller et venir à sa guise (il peut sortir du logis ou aller au jardin sans passer par les autres chambres). Ensuite, cette chambre est la seule du logis pour laquelle la cheminée est décalée afin de placer le lit à sa place habituelle en France – pour toutes les autres chambres, le lit fait face à la cheminée comme il est d'usage en Normandie. Enfin, la *grande chambre* qui précède pouvait alors sans doute servir de *salle du roi*. On retrouve des traits communs dans la *chambre du roi* du château de Mesnières (fig. 809)<sup>939</sup>. La pièce, séparée des autres logis, est située dans un pavillon à l'extrémité de l'aile droite ; elle est munie des mêmes commodités qu'à Sénitot (garde-robe, cabinets et latrine dans la tour), d'un luxe équivalent (peintures à fresque dans les embrasures de fenêtres, plafond à solives moulurées rehaussées de filets d'or) et d'un accès indépendant (un petit escalier en vis mène directement à la cour puis, de là, au jardin). De plus, la chambre s'ouvre directement sur la grande galerie du château, qui mène à la chapelle et dont le décor (maintenant disparu) était constitué de lambris (sans doute en partie basse) et de peintures à fresque représentant des scènes de chasses, de festins et de combats (partie haute)<sup>940</sup>. Ces deux exemples suggèrent donc que la *chambre du roi*, modeste par ses dimensions, indépendante et sans doute remarquablement meublée, est distincte de la chambre du seigneur et de la *grande chambre*. Deux autres maisons, non documentées sur la venue du roi, présentent de telles dispositions.

Nous avons vu plus haut qu'à la maison du Bus, un petit vestibule commandait trois logis au premier étage (fig. 202c)<sup>941</sup>. Deux, ceux de Claude d'Anlezy et de son épouse Renée du Bus, communiquent entre eux par une pièce commune. Le troisième logis, plus petit, sans communication avec les deux premiers, est muni d'annexes (garde-robe et sans doute un petit cabinet dans une tourelle), il est indépendant (il est accessible directement par l'escalier, d'où il est possible de rejoindre les pièces principales du logis, le jardin et la cour), ses fenêtres

---

<sup>938</sup> La localisation de la « chambre du roi » à Sénitot est délivrée par l'inventaire après décès de Pierre Basnage en 1733 (FREMOND 1996, spécialement p. 42-43).

<sup>939</sup> TAYLOR, NODIER et CAILLEUX II (1820). La chambre était celle de Charles de Boissay avant les travaux importants des années 1540 (PAGAZANI 2003). Henri IV est sans doute reçu à Mesnières le 26 février 1592 (Volume III, Document n° 29).

<sup>940</sup> Le décor a disparu lors des remaniements du XIX<sup>e</sup> siècle, mais la galerie est décrite avant ces travaux par l'abbé Décorde (DECORDE 1848, p. 155).

regardent sur le jardin situé de ce côté et la cheminée est décalée pour permettre de placer le lit selon l'usage *de France*. Ce petit logis a toutes les caractéristiques de la *chambre du roi*. On retrouve à peu de choses près les mêmes caractéristiques à Acquigny (fig. 13b) : l'une des chambres de l'étage, à gauche en arrivant sur le palier, directement accessible par l'escalier et munie d'un petit cabinet (disparu), ouvre ses fenêtres sur le jardin qui borde le logis. Comme à Sénitot, la pièce possède une cheminée décalée et elle est proche de la *grande chambre*/pièce de réception, qui, elle-même, communique avec la chapelle. Une autre disposition, plus singulière, suggère également la destination royale de cette pièce. Comme l'antichambre de l'appartement d'Henri II au Louvre, la chambre porte en partie sur de solides colonnes situées au rez-de-chaussée (les colonnes du tribunal au Louvre, les colonnes du vestibule à Acquigny ; fig. 13 et 14)<sup>942</sup>. Il est possible d'imaginer que l'architecte d'Acquigny ait voulu rappeler au souverain une particularité de son palais parisien.

Doit-on déduire de ces quelques exemples qu'il en est toujours ainsi ? Rien n'est moins sûr, car si la *chambre du roi* de Bonnemare possède toutes les caractéristiques vues précédemment, elle s'en écarte sur un point : située au premier étage, de plain-pied avec la *grande salle* mais séparée d'elle par l'escalier rampe sur rampe dans-œuvre, la pièce ne peut être, en temps ordinaire, que la chambre du propriétaire des lieux, Nicolas Le Conte (fig. 175b)<sup>943</sup>. Le même constat vaut également pour Tilly, qui reçut François I<sup>er</sup> en avril 1535 (fig. 639b). A Etelan, la chambre du seigneur (Jean d'Esquetot) comporte des pentes de lit semées de fleurs de lys, qui suggère que le roi a dormi dans cette pièce (une autre pièce s'appelle la « chambre de la royne » ; fig. 287c)<sup>944</sup>. De même, on ne peut pas écarter l'hypothèse que dans quelques cas la *grande chambre* ait pu loger le roi, puisqu'elle était apparemment destinée à loger des hôtes de marque. Pour compliquer encore les choses, quelques *grandes chambres*, qui servaient à l'ordinaire de chambre au maître des lieux, ont pu tout aussi bien servir à l'occasion de chambre au roi. Ainsi, à Fontaine-le-Bourg, demeure aux champs de l'abbé de Fécamp Antoine Bohier, celui-ci possédait deux logis, l'un dans la « grand'maison », l'autre dans le « petit pavillon » (certainement l'ancien logis seigneurial à l'usage désormais privé de l'abbé)<sup>945</sup>. Ces deux logis rappellent ceux de Georges I<sup>er</sup> d'Amboise à Gaillon et, partant, il faut croire que, comme le

---

<sup>941</sup> Voir p. 242.

<sup>942</sup> Voir p. 256 et note 966.

<sup>943</sup> Les armes de Nicolas Le Conte étaient sculptées sur une dalle en pierre qui couvre le repos de l'escalier, au-dessus de la porte de sa chambre. La « chambre du roi » est localisée grâce à la lettre d'un gentleman qui séjourna à Bonnemare au XVIII<sup>e</sup> siècle et y rapporte la venue de Charles IX (J. C. DUCAREL 1761-1764 : Lettre du 8 août 1761).

<sup>944</sup> Volume III, Document n° 12, articles 3 (« chambre d'Esquetot ») et 2 (« chambre de la royne »). Plusieurs couvertures et un pavillon en étoffe (pour couvrir une cuve de bain) étaient également semés de fleurs de lys mais on ne sait dans quelle(s) pièce(s) ils étaient (articles n° 12 et n° 36).

<sup>945</sup> Volume II, notice n° 26.

cardinal archevêque de Rouen, Bohier abandonnait sa chambre de la « grande maison » au roi (la *grande chambre*, appelée dans les textes « chambre de Monseigneur »), tandis que lui-même se réfugiait dans sa chambre du « pavillon du fort » (également appelée « chambre de Monseigneur »)<sup>946</sup>.

On en vient donc tout naturellement, pour conclure, au même constat que M. Chatenet : « il apparaît que la manière dont le roi est logé chez ses sujets dépend de la forme du logis du propriétaire et de la place que ce dernier réserve à ses hôtes »<sup>947</sup>. J'ajouterai cependant que les *chambres du roi* de la plupart de ces maisons seigneuriales semblent avoir été prévues dès l'origine pour accueillir le souverain, ce que suggère la place du lit à côté de la cheminée, qui va à l'encontre de l'usage normand. Somme toute, cela peut se comprendre pour des gentilshommes qui connaissent personnellement le roi, tels Louis de Richebourg (Sénitot), qui doit sa fortune à François I<sup>er</sup>, Claude Le Roux, qui doit sa charge de conseiller au Parlement de Normandie à l'intervention du souverain, à Nicolas Le Conte, un commissaire du roi, ou Louis de Silly, un conseiller et chambellan d'Henri II (pour ne citer qu'eux) : pour ces raisons, ils ont sans doute plus à cœur que d'autres de recevoir le roi chez eux, pour signifier à tous la faveur royale dont ils jouissent. Ces gentilshommes normands, finalement, ne font que suivre un comportement vu à la cour du roi de France : Thomas Bohier (Chenonceaux), Côme Clausse (Fleury-en-Bière), le cardinal du Bellay (Saint-Maur) ou le cardinal de Lorraine (Meudon et Fontaine-le-Bourg) mettent leurs résidences campagnardes à la disposition du souverain lorsqu'il désire « s'échapper de ses palais »<sup>948</sup>.

## **L'art des dedans**

Le renouvellement spectaculaire des usages distributifs normands entre 1495 et 1565 tient à l'introduction de nouvelles pièces dans leur séquence (*allée* ou vestibule précédant l'escalier, *sallette*, cabinet, escalier, antichambre), à leur plus grande indépendance (*allées*, couloir, espaces de dégagement, tambours) à la multiplication de certaines d'entre elles (salles et cabinets), au renouvellement de leur traitement (cuisines *équipées*, escaliers rampe sur rampe avec niches et pilastres, *allées* traitées en vestibule à l'antique, cabinets de formes variées, ronds, carrés, hexagonaux, rectangulaires prenant la forme d'une petite galerie) et encore à une plus grande

---

<sup>946</sup> Sur les deux logis de Georges I<sup>er</sup> d'Amboise à Gaillon, voir : CHATENET 2002, p. 265-269.

<sup>947</sup> CHATENET 2002, p. 265.

<sup>948</sup> DELORME 1567, fol. 250. Pour Chenonceau : un acte de François I<sup>er</sup> de 1517, qui autorise la construction d'un pont sur le Cher, mentionne la « belle place et maison assise sur la rivière de Cher [...] où quelquefois nous pourrions loger » (CHEVALIER 1864, p. 65-67). Pour Fleury-en-Bière, voir note 340. Pour Saint-Maur et Meudon, voir : MIGNOT 2006, p. 136. Pour Fontaine-le-Bourg, voir p. 91.

liberté dans la disposition des pièces (cloisons ou murs de refend décalés, disjonction entre la distribution du rez-de-chaussée et de l'étage, galerie en retour sur le jardin plutôt que sur la cour).

*Les nouvelles « pièces » de la distribution*

En Normandie, les problèmes posés par l'entrée directe dans la *grande salle*, on l'a vu, sont à l'origine de nouvelles formules promises à faire souche en Normandie et dans le reste de la France : *allée*, vestibule, pseudo-vestibule, vestibule à l'antique. A partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la *grande salle* tend donc à perdre à la fois son rôle de pièce d'attente par l'introduction de ces pièces dans la distribution et son rôle de pièce à manger ordinaire par l'introduction de la *sallette*. L'innovation qui consiste à partir des années 1560 à placer les offices dans le sous-sol semble avoir eu d'autres répercussions sur la distribution des logis les plus modestes, à deux ou trois pièces par niveau. Jusque là, pour les petits seigneurs normands qui n'avaient pas de *sallette*, la cuisine faisait office de « mangeoir ordinaire ». Gilles de Gouberville mangeait et recevait dans sa cuisine<sup>949</sup> et Anne de Montmorency, si l'on en croit Olivier de Serres, préconisait cet usage, en citant l'exemple d'un gentilhomme de plus de 500 livres de revenu, qui « ne sçait plus [ce] que c'est de faire bonne chère ; parce que voulant trancher du grand, mange à sa salle, à l'appétit de son cuisinier, où auparavant prenant ses repas à sa cuisine, se faisoit servir à sa fantaisie »<sup>950</sup>. Cet usage attaché à la cuisine explique le soin particulier qui lui est parfois apporté : piédroits à colonnettes et chapiteaux de choux frisés à Perriers-sur-Andelle (fig. 550) et à Beuzeville-la-Guéraud (fig. 147), écus aux armes et chiffre du couple à Sénitot (fig. 593). Soin tout particulier de la cuisine aussi chez Gouberville : il fait refaire à neuf la cuisine de son manoir du Mesnil-au-Val en 1558, et particulièrement la cheminée de celle-ci<sup>951</sup>. A partir des années 1560, lorsque la cuisine est placée dans le sous-sol semi-enterré, le rez-de-chaussée, débarrassé d'elle, peut désormais accueillir une *sallette*, qui reste cependant connectée à la cuisine grâce à un petit escalier (Mentheville) ou à l'escalier principal (Jouveaux, La Valouine).

En revanche, l'antichambre, qui a aussi une fonction de salle à manger ordinaire<sup>952</sup>, ne fut guère prisée par les gentilshommes de petite et moyenne noblesse, car sans doute trop éloignée de leur manière de vivre : seuls trois édifices en possède une, Brécourt (vers 1580), Bourgtheroulde (s.d.) et peut-être Le Bec-Crespin – mais, je le répète, il est vrai que cette pièce

---

<sup>949</sup> FOISIL 2001, p. 36 : « Mardi dernier vigille de Toussaint, Cantepye [...] nous trouva [...] à table en la cuisine où nous dînions. »

<sup>950</sup> SERRES 1600, Lieu premier, Chap. V, p. 100. C'est moi qui souligne dans le texte.

<sup>951</sup> FOISIL 2001, p. 40.

<sup>952</sup> CHATENET 2002, p. 177.

ne se généralise qu'au XVII<sup>e</sup> siècle en France<sup>953</sup>. Ce n'est sans doute pas une coïncidence s'ils appartiennent à un maître des Requêtes de l'Hôtel d'Henri III (Claude II Le Roux), à l'un de ses conseillers de son Conseil privé (Nicolas II Romé) et à un gentilhomme de sa Chambre (Henri II Jubert), roi dont le règlement général de 1578 reconnaît pour la première fois l'existence de l'antichambre dans la suite royale et qui contribua à l'allongement de celle-ci par la multiplication de cette pièce<sup>954</sup>. Une autre remarque : en haute Normandie, dans les demeures de la petite et moyenne noblesse, la *sallette* ne précédant jamais la chambre seigneuriale, elle ne peut être considérée comme l'ancêtre de l'antichambre.

La partie *privée* du logis seigneurial normand tend également à se modifier au cours de la même période. Le logis *privé* des petits et moyens seigneurs normands semble s'être cristallisé très rapidement et de manière assez précoce. Dans les années entre 1470 et 1490, le logis seigneurial comprend une chambre (Anquetierville) ou une chambre et une garde-robe (Perriers, Caumare). Mais dès les années autour de 1490, la chambre est systématiquement accompagnée d'une garde-robe, jusqu'ici réservée aux demeures princières<sup>955</sup>, parfois avec un renforcement pour caler la couchette à l'abri des courants d'air (Martainville ; fig. 473b), et une petite pièce, sans doute un *retrait*, qui paraît s'apparenter au futur cabinet, lui est parfois ajoutée. Dans la partie haute de la tour-résidence de Thevray (entre 1488 et 1495), le logis de Jacques de Chambray comprend sa chambre, une garde-robe et un retrait placés dans la tour, ainsi qu'un oratoire et des latrines placés dans l'avant-corps attenant (fig. 613). Dans la maison beaucoup plus modeste de Beuzeville-la-Guéraud (vers 1490-1500), les deux chambres du premier étage sont munies d'une garde-robe, d'une latrine et d'un retrait, dont l'espace, créé par une petite structure en menuiserie, est pris dans le volume de la chambre et éclairé par une petite fenêtre percée en hauteur (fig. 141c). Ce type de petit retrait constitué par des cloisons en pans de bois ou par une simple menuiserie n'est cependant pas nouveau, car on en trouve des représentations dans quelques enluminures des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles (fig. 839)<sup>956</sup>. Dans ses curieux *Blasons domestiques* (1539), Gilles Corrozet en donne encore une représentation (fig. 840)<sup>957</sup>. Manifestement, dans un cas comme dans l'autre, ce retrait est une étude ou un cabinet, où le seigneur garde ses livres, sans doute ses papiers, ses actes notariés et ses objets précieux, où il

---

<sup>953</sup> Volume II, notice n° 9 (Bourgtheroulde), n° 14 (Le Bec-Crespin) et n° 15 (Brécourt).

<sup>954</sup> CHATENET 2002, p. 179-184.

<sup>955</sup> CHATENET 2002, p. 159-162. On trouve en Normandie des garde-robes au début du XV<sup>e</sup> siècle dans les logis plus relevés du duc de Bedford (LE POGAM 1998, p. 60).

<sup>956</sup> Voir notamment, VORONOVA et STERLIGOV 1996, n° 195.

<sup>957</sup> CORROZET 1539, fol. 33 : « Le Blason de l'estude ».

peut « composer, chanter, escrire & lire »<sup>958</sup>. C'est précisément ces usages qu'attribue encore Philibert Delorme à la pièce en 1567 :

[...] il est necessaire & plus que raisonnable d'accompagner les chambres des Roys & grands Princes & *seigneurs*, d'un cabinet, (à fin qu'il se puissent retirer en leur priué & particulier, soit pour escrire ou traicter des affaires en secret, ou autrement)<sup>959</sup>.

Et encore plus tard, Félix Platter, dont le « cabinet de travail », comme à Beuzeville, est constitué par une simple menuiserie :

Je me réfugiai dans mon cabinet de travail, qui se trouvait en haut de la maison, et qui était une simple petite loge en planches. Je m'y enfermai avec une lampe et j'y restai jusqu'au retour de la messe, en lisant dans un vieux Plaute la comédie d'*Amphytrion*<sup>960</sup>.

Par sa place et sa fonction, la pièce s'apparente donc à Thevray et à Beuzeville, sans doute en moins prestigieux et en moins précieux, mais avant lui, au « cabinet doré » du château de Gaillon (1507-1508)<sup>961</sup>. A partir de ces années, le cabinet tend à se répandre essentiellement dans les demeures campagnardes de qualité, à Etelan (vers 1494), associée à une latrine (fig. 287c), à Perriers (à partir de 1498), commandée par la garde-robe (fig. 542c), à Martainville (vers 1500), placée au-dessus de l'escalier et munie d'une cheminée, à Auffay (vers 1510), pour la première fois placée dans une tour indépendante (fig. 59b), à Fontaine-le-Bourg (vers 1512), où l'« estude » est située au-dessus de la petite chapelle (fig. 347). L'usage du cabinet tend ensuite à se généraliser, sous toutes ces formes, dans des demeures moins relevées : à Emfrayette (vers 1530), le cabinet, pris sur le volume de la chambre par une structure en menuiserie comme à Beuzeville, est en revanche largement éclairé par deux fenêtres jumelles percée à l'angle du logis (fig. 721), à Longuelune (vers 1546-1550), il est pris sur le volume de la garde-robe, séparée d'elle par une simple cloison en bois (fig. 439c), à Saffray (vers 1560), les cabinets sont dans de petites tourelles sur culs-de-lampe qui cantonnent les coins du logis (fig. 578)<sup>962</sup>.

### *Le logis plus fonctionnel*

Avec ces nouvelles pièces, le logis gagne en complexité, mais aussi en fonctionnalité, car, de manière simultanée, de nouveaux espaces sont créés pour améliorer la circulation, rendre les

---

<sup>958</sup> CORROZET 1539, fol. 33 v.

<sup>959</sup> DELORME 1567, Livre IV, Chap. I, fol. 88r. C'est moi qui souligne dans le texte.

<sup>960</sup> PLATTER 1892, p. 47.

<sup>961</sup> CHATENET 2002, p. 152-153.

<sup>962</sup> On doit cependant faire attention, car les petits espaces créés par des menuiseries ne sont pas systématiquement des cabinets. Encore à Gueutteville en 1567, la garde-robe de certaines chambres comprend un tel aménagement pour servir de retrait. L'espace est muni d'un seau (« un petit pavillon de boys de menuiserie pour metre une selle

pièces principales indépendantes et obtenir une partition claire du logis, où les différentes sphères, *publique* et *privée*, et les offices sont séparés. On a déjà évoqué plus haut l'*allée*, le vestibule et le vestibule *à l'antique*, qui ont contribué à ce phénomène. D'autres aménagements, peut-être plus modestes mais aussi plus nombreux, apparaissent ou se multiplient au cours de cette période : tambours, couloirs ou simples espaces de dégagement, galerie de circulation extérieure, semblent avoir été fort courants.

Déjà au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle, on l'a dit, il semble que l'usage des tambours était fort répandu, comme l'ont révélé de nombreuses études récentes<sup>963</sup>. En revanche, on sait moins que ces tambours, parfois constitués par des cloisons en pans en bois (et non par de simples cloisons en menuiserie), jouaient un rôle distributif important. De telles cloisons étaient déjà sans doute utilisées dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle : à Perriers (vers 1470-1480), l'escalier débouchait au premier étage sans doute dans un petit espace de dégagement, constitués par trois cloisons en pans de bois, permettant ainsi de desservir de manière indépendante les deux chambres du niveau (fig. 541c). Bien plus, le volume pris sur les chambres pour installer cet espace a permis de placer une garde-robe en annexe de la *grande chambre*. Plus sûrement à Caumare (vers 1489-1495), un petit couloir et un tambour (encore en place), couplés à l'escalier, permettaient une desserte indépendante des trois chambres de l'étage (fig. 240b). A Beuzeville-la-Guérand, bâti vers 1489-1495, les espaces de dégagement ont permis de placer deux garde-robes (une pour chaque chambre) au milieu de la distribution de l'étage (fig. 141c). Beuzeville est trop modeste, trop isolé pour avoir servi de modèle mais sa distribution de l'étage se retrouve dans bon nombre de petites demeures seigneuriales du XVI<sup>e</sup> siècle, aux Rocques (vers 1525, fig. 571b), aux Mottes (vers 1550-1560, fig. 519b) ou aux Fossés (vers 1562-1570, fig. 349c) pour ne citer qu'eux. Des améliorations sont généralement apportées : couloir longitudinal, éclairé par une fenêtre, donnant accès aux trois chambres (dégagées par des garde-robes), ainsi qu'à des latrines (Les Rocques), espace de dégagement éclairé par une petite fenêtre ou un oculus (Les Mottes, Les Fossés). On pourrait encore citer de nombreux exemples où la présence d'un tambour ou de tels espaces de dégagement est plus ou moins attestée, tels Sénitot (1528-1536), où l'escalier débouchait certainement sur un large tambour éclairé indirectement par une petite ouverture dans la cage de l'escalier (fig. 582c), Houlbec (vers 1515, fig. 414c), Le Mesnil-Jourdain (vers 1510-1520, fig. 497b) et Heubécourt (vers 1535-1544, fig. 390b), où une galerie ouverte, en encorbellement,

---

proche ») ou d'une chaise percée (« une chaire perchée couverte de drapt verd avec le boys en pavillon servant a lad. chaire ») (volume III, Document n° 13, articles 10 et 16).

<sup>963</sup> Voir p. 219-221 et note 18.

dessert les chambres de manière indépendante, mais encore Senneville (vers 1580) et la Folletière (vers 1580-1590), où des couloirs intérieurs commandent les chambres, etc.

Mais c'est principalement dans les demeures de plus grande qualité que l'on trouve les véritables innovations en la matière. A Martainville (vers 1495), à l'*allée* traversante du rez-de-chaussée déjà évoquée correspond à chaque étage un large couloir qui permet une desserte indépendante des chambres (fig. 473). A Fontaine-le-Bourg (vers 1512), en partie inspiré de Martainville, l'escalier est couplé à chaque niveau à des espaces de circulation différents, conçus et adaptés en fonction de la distribution de l'étage : *allée* traversante voûtée au rez-de-chaussée, espace de dégagement au premier étage, couloir longitudinal au deuxième étage (fig. 347). Au Bus (vers 1525-1535), l'escalier rampe sur rampe ouvre à l'étage sur un véritable petit vestibule, grossièrement de plan en losange, voûté, placé à l'intersection des quatre murs de refend et ouvert par trois portes : à droite la première ouvre sur un petit logis (chambre, garde-robe et sans doute petit cabinet), en face la deuxième ouvre sur un espace de dégagement qui donne accès au logis du seigneur (chambre, garde-robe, deux cabinets et peut-être une étude) et à gauche la troisième ouvre sur un autre espace de dégagement qui commande l'accès à la *grande chambre* et ses annexes (garde-robe, petit et grand cabinets ; fig. 202c). Ces petits dégagements prenaient un jour indirect, soit dans la cage de l'escalier (petit vestibule, dégagement de la *grande chambre*), soit dans le dégagement mitoyen (dégagement du logis du seigneur). Au premier étage d'Acquigny (vers 1555), le couloir traversant qui conduit à la *grande chambre* possède deux particularités extraordinaires (fig. 13b) : le coude qu'il forme à son extrémité est en saillie sur l'extérieur, car il repose sur une trompe placée au-dessus des deux portes d'entrée du logis ; l'un de ses murs se retrouve au rez-de-chaussée tandis que l'autre porte sur les colonnes massives, disposées en enfilade, du vestibule à l'*antique*.

Pour les mêmes raisons, pour permettre une meilleure circulation dans le logis et rendre les pièces indépendantes, les architectes et maîtres-maçons normands renouvellent aussi un des motifs traditionnels de l'architecture française, l'escalier. Il est habituel dès la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle – mais peut-être était-ce déjà le cas avant – d'ouvrir l'escalier par deux portes à chaque niveau : au rez-de-chaussée, l'une ouvre sur la salle et l'autre sur la cuisine (Perriers, Héronnelles, Beuzeville-la-Guéraud ; fig. 384) ; à l'étage, les deux portes ouvrent chacune une chambre (Héronnelles, fig. 380b). L'introduction de l'escalier dans-œuvre, qu'il soit en vis ou rampe sur rampe, ne changea en rien cet usage désormais traditionnel, comme à Longuelune, Beuzeville-la-Grenier, Saffray ou Bonnemare. De plus, il est encore d'usage au XV<sup>e</sup> siècle de

placer un petit escalier en vis ou droit (appelé escalier « à potoyer » dans les textes<sup>964</sup>) à côté de la première volée de l'escalier principal pour descendre aux pièces de stockage du sous-sol (Etelan vers 1494, Perriers à partir de 1498, Martainville vers 1500). Là encore, l'introduction de l'escalier dans-œuvre ne modifia pas ces habitudes : un petit escalier ou une rampe droite mène au sous-sol, comme à Longuelune, Saffray, Bailleul ou Chambray. Ces usages, qui perdurent au moins jusqu'à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>965</sup>, se trouvent toutefois renouvelés dans les années 1590, alors qu'il est plus courant désormais de placer les offices au sous-sol : certains maîtres d'œuvre vont en effet chercher à serrer toutes les circulations vues précédemment autour de l'organe de circulation principal. A Jouveaux, bâti vers 1590, l'escalier principal, de fond en comble, rampe sur rampe dans-œuvre et couplé à un petit vestibule voûté par lequel on entre (fig. 424b). Il dessert à gauche la *grande salle*, à droite la *sallette* et en face les étages. En outre, un petit couloir de dégagement placé derrière l'escalier, lui-même couplé à un petit escalier droit descendant au sous-sol, relie la *sallette* à ce qui devait être un grand cabinet. Pas moins de quatre portes ouvrent l'escalier et le petit vestibule entre eux et les pièces. Enfin, les pièces de stockage et les offices du sous-sol sont eux-mêmes séparés : cuisine, cave et garde-manger d'un côté ; sommellerie et bûcher de l'autre. Ainsi, le visiteur peut directement soit entrer dans la *grande salle*, soit dans la *sallette*, soit monter aux chambres des étages ou soit encore descendre au sous-sol ; les serviteurs peuvent monter les plats du sous-sol aux salles du rez-de-chaussée ou aux chambres des étages, ou encore monter les bouteilles de la sommellerie située en sous-sol directement dans la *sallette* ou dans le grand cabinet. Toutes les pièces principales sont donc indépendantes, les différents espaces hiérarchisés (offices et pièces de stockage au sous-sol, salles au rez-de-chaussée et chambres aux étages) et les espaces de circulation fonctionnels, sans gêne pour le maître des lieux et les habitants. On retrouve un principe analogue à Mentheville, construit peu après (vers 1596-1606, fig. 480) : la tour en façade postérieure comprend l'escalier principal, qui dessert le rez-de-chaussée et les étages, un petit escalier en vis, qui relie la cuisine située au sous-sol à la *grande salle*, à la *sallette* et à l'escalier principal, et un large escalier droit qui permet de descendre directement depuis l'extérieur à la cuisine et aux pièces de stockage du sous-sol. Toutes ces circulations sont reliées entre elles par des portes, de sorte qu'il était possible aux serviteurs de servir dans la *grande salle*, dans la *sallette* ou dans les chambres des étages sans passer par les autres pièces.

---

<sup>964</sup> Le devis pour la construction d'une maison-forte à Elbeuf par les Anglais (s.d., entre 1435 et 1442) mentionne « ung degré a potéer » dans le cellier (BnF, ms. fr. 20348, fol. 200-202, publié par REGNIER 1906). ANDROUET DU CERCEAU 1559, n° II, parle d'une « descente sous l'escallier, servant de viz potoyer ».

<sup>965</sup> C'est encore le cas notamment au manoir du Val d'Arques, datable des années 1630 (PAGAZANI 2005c).

*Vers une plus grande liberté distributive*

Jusque dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle sans doute – quoique cela reste encore à vérifier –, les distributions reposent sur une simple segmentation orthogonale des corps de bâtiments, par des murs de refend ou des cloisons qui s'appuient sur la trame des poutres ; la distribution de l'étage répète pour l'essentiel celle du rez-de-chaussée. Mais on comprend au regard des développements que je viens d'évoquer que la distribution des manoirs normands s'est émancipée de manière précoce des contraintes imposées par ces usages constructifs. Dans ce mouvement, le bois, par sa relative légèreté, a permis, plus que la maçonnerie, de prendre des libertés avec les murs des niveaux inférieurs : son rôle a été déterminant dans la création de nouvelles distributions.

Peut-être dès les années 1470-1480 à Perriers, plus sûrement à partir des années 1490 à Beuzeville-la-Guéraud, Caumare, Martainville, Etelan, des cloisons en bois sont disposées au premier étage sur les poutres du rez-de-chaussée pour créer au-dessus de la *grande salle* des chambres et leurs annexes (garde-robe, retrait). A Héronnelles, bâti vers 1495 sur un plan semi-double en profondeur, une plus grande liberté encore est prise pour créer la distribution du premier étage : une cloison longitudinale portée sur les poutres du rez-de-chaussée coupe à l'étage le logis en deux, les chambres prenant jour sur la cour, leurs annexes sur l'arrière (fig. 380). En outre, les murs du logis, assez épais au rez-de-chaussée pour contrebuter les terres du coteau contre lequel s'appuie le bâtiment, le sont moins à l'étage pour donner plus de place aux annexes. Aux Rocques (vers 1525), toutes les cloisons ou presque du premier étage ont été disposées en fonction de la distribution voulue (couloir longitudinal, trois chambres et deux garde-robes), sans prendre garde aux poutres maîtresses, qui semblent avoir été placées uniquement en fonction des percements, en travées (fig. 571).

Jusque là également, il était assez courant de monter les murs plus minces d'un étage à l'autre sur l'extérieur : le retrait ainsi créé accueillait un bandeau en pierre traité en larmier pour rejeter l'eau de pluie (fig. 540). Mais à partir des années 1520-1530 (à Tilly), le même rétrécissement du mur est également opéré à l'intérieur : les chambres des étages gagnent ainsi un peu en volume et les solives des planchers ne sont plus fichées dans le mur mais portent sur le retrait ainsi créé.

C'est aussi à partir de ces mêmes décennies 1520-1530 qu'une plus grande liberté encore est prise avec la distribution, y compris lorsque les murs sont en maçonnerie. Au Bus (vers 1525-1535), dont j'ai déjà souligné la nouveauté, le plan, à la fois double et simple en profondeur, comprend, peut-être pour la première fois en France, des murs de refend décalés pour placer, soit

une porte, soit un petit vestibule (fig. 202b et 202c). L'architecte d'Acquigny, au milieu du siècle, va plus loin encore. Non seulement il décale certains murs de refend pour placer son vestibule et ouvrir une porte sur la *grande salle* en retour, mais il est le premier sans doute à dissocier plus radicalement les distributions du rez-de-chaussée et du premier étage : un mur de refend du premier étage porte sur les colonnes du vestibule du rez-de-chaussée (fig. 13a et 13b)<sup>966</sup>. Trop révolutionnaire pour son temps, l'expérience originale menée à Acquigny n'aura aucune postérité immédiate, si ce n'est à Jouveaux qui en est directement inspiré (fig. 424). Il faut en effet attendre l'hôtel Hesselin, à Paris, de Le Vau (1642-1645), pour retrouver de tels développements.

Les progrès techniques, principalement en maçonnerie, vont surtout par la suite toucher la distribution des pièces du sous-sol. C'est dans le sous-sol, en effet, que se voient les éléments les plus marquants de cette période. Jusqu'ici, il était courant de creuser les pièces du sous-sol en fonction de la distribution du rez-de-chaussée : les caves et celliers sont placés exactement sous les pièces habitables du niveau supérieur. Mais déjà à partir des dernières années du XV<sup>e</sup> siècle, il devient plus courant de placer les murs de refend du rez-de-chaussée directement sur les voûtes ou sur les arcs qui couvrent les pièces du sous-sol, ce qui permet de dégager de plus grands volumes de stockage, comme à Houlbec (vers 1495, fig. 414a et 414b), à La Motte à Saint-Mards de Fresnes (à partir de 1496), à Commanville (vers 1500-1505), aux Rocques (vers 1525) ou à Sénitot (1528-1536, fig. 582a et 582b) pour ne citer qu'eux. A Longuelune (vers 1546-1550), on n'hésite pas à placer une partie de la cage et son escalier rampe sur rampe sur la voûte en berceau du sous-sol (fig. 439a et 439b). Même chose aux Fossés (vers 1562-1570), où l'escalier en vis en pierre porte sur un arc en plein-cintre au sous-sol (fig. 349a et 349b), et à Jouveaux, où l'un des murs de refend porte presque entièrement sur des arcs (fig. 424a et 424b).

### *La multiplication des pièces*

Dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle et pendant tout le XVI<sup>e</sup> siècle, les demeures seigneuriales normandes gagnent en commodités, y compris les plus modestes, *sallette* où l'on dîne, chambre accompagnée d'une garde-robe et de petits et grands cabinets (cabinet au sens strict, bibliothèque, galerie), oratoire ou petite chapelle privée pour prier, chambre avec latrine ou retrait abritant la chaise percée. Car, au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, les pièces tendent à se multiplier et déjà à se spécialiser. Le logis de Claude d'Anlezy au premier étage du Bus (vers 1525-1535), qui

---

<sup>966</sup> Cette solution se retrouve au même moment au Louvre de Lescot : « faire et lever au-dessus desd. colonnes et arceaux [du tribunal] le pan de mur tout contremont qui fera séparation de la salle haute, antichambre et garde-robe » (GRODECKI 1984, marché récapitulatif de la maçonnerie CXXII, 165, 17/04/1551).

comprend chambre, cabinet (dans la tour), sans doute une étude (en communication avec la garde-robe de la *grande chambre*), garde-robe suivie d'un second cabinet (dans une autre tour), apparaît singulièrement novateur dans la complexité de ses commodités (fig. 202c). Mais il semble que le Bus reste un cas isolé dans la première moitié du siècle. Il faut en effet attendre le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et surtout les décennies suivantes pour voir les cabinets des logis seigneuriaux s'agrandir et se multiplier. A Beuzeville-la-Grenier (vers 1550-1560), la *grande chambre* possède une garde-robe et deux petits cabinets logés dans des tourelles (fig. 121b). A La Chapelle (vers 1560-1570), le logis primitif est augmenté d'une courte galerie menant à un grand cabinet logé dans une tour, muni d'une cheminée et d'un petit escalier privatif (fig. 702, en 1). A Fleury (vers 1563-1570), on hésite sur la restitution de la distribution du premier étage, mais il est possible que les pièces des pavillons étaient des cabinets attenants l'un à la chambre, l'autre à une grande garde-robe (fig. 314). Au Hérault, en 1575, le logis bâti vers 1500 est pour ainsi dire doublé en profondeur pour faire place sur l'arrière à un escalier de dégagement et à plusieurs petites pièces, sans doute des garde-robes et des cabinets (fig. 365). A Brécourt (vers 1580), le logis à droite comprend une antichambre, une chambre et sa garde-robe, ainsi que deux petits cabinets logés dans des tourelles sur culs-de-lampe, tandis que le logis de gauche, plus développé, sans doute celui du maître des lieux, comprend les mêmes annexes, auxquelles est ajoutée une autre pièce qui a la forme d'une petite galerie mais devait être en réalité un grand cabinet – c'est du moins ce que suggère la présence d'une latrine à son extrémité (fig. 193c).

L'inventaire du Bourgtheroulde de 1591 nous éclaire sur la multiplication de ces cabinets : le logis de Claude II Le Roux, qui à ce moment loge aussi ses filles encore mineures, devait primitivement comprendre une antichambre (dont il fait désormais sa chambre) qui devait communiquer d'un côté avec une petite chapelle et de l'autre à la chambre (qu'il a laissé à ses filles), une garde-robe, une galerie et un petit cabinet (fig. 184). Dans celui-ci sont les objets les plus précieux : bassins « de la façon de messire Bernard Palissy de diverses couleurs et fort exquises », un cabinet (le meuble) et un bahut renfermant des objets de valeur (non détaillés), des tableaux et une table avec ses tréteaux. En 1591, pour la raison qu'on a dite, le logis de Claude II se développe à la verticale, car il comprend deux pièces situées à l'étage supérieur : son étude au-dessus de sa chambre et un autre petit cabinet, sans doute sur la petite chapelle. L'étude comprend « ung grand nombre de livres et volumes, tant en theologie, droictz civil et canon, medecine, humanité, historiens de toutes sortes, livres d'architecture, agriculture, et de toutes autres sortes de livres rares », une dizaine de tableaux représentant des personnages importants du royaume (une galerie de portraits ?), mais aussi de la vaisselle de valeur et d'« infinies autres petites choses gentilles » et les meubles habituels d'une étude : tables sur tréteaux recouvertes

d'un tapis vert, deux chaires en maroquin et deux chenets dans la cheminée. A la suite, le cabinet sert à remiser les papiers et titres de propriétés de Claude II, de bibliothèque (« plusieurs grands vollumes » sur des pupitres) et de cabinet au sens strict : luth, arbalète, tableaux à l'huile côtoient des objets de valeur ou curieux (fontaine artificielle en albâtre, salières, verres en cristal de Venise, chandeliers et coupes en albâtre). Si en première lecture on relève principalement la grande diversité des objets conservés dans ces cabinets, une lecture plus fine montre déjà que ces cabinets démultipliés possèdent en germe une spécialisation : la grande étude de Claude II, vraisemblablement de mêmes dimensions que l'antichambre à laquelle elle est superposée, sert principalement de cabinet de travail, avec sa bibliothèque, et de galerie de peintures ; les deux autres petits cabinets renferment les objets plus précieux. L'emplacement dans les parties hautes du logis rappellent précisément ce que propose Du Cerceau dans son [Troisième] *Livre d'architecture* de 1582 : dans son modèle XXVIII, il place de « grands cabinets, soit d'armes ou de peinture »<sup>967</sup>. Cependant, on l'a dit, l'étude et le cabinet ne sont peut-être pas à leur place habituelle au Bourgtheroulde : Claude II ayant cédé une partie de son logis à ses filles encore jeunes, la galerie attenante à la garde-robe est vide de meubles à ce moment. On peut émettre l'hypothèse que son étude était placée en temps normal dans cette galerie, qui par sa place à la suite de la garde-robe, rappelle le grand cabinet en forme de galerie d'Henri Jubert à Brécourt. Cette hypothèse trouve peut-être un début de confirmation dans la formule employée dans l'inventaire de 1591 pour désigner l'étude de Claude II : « la chambre dans laquelle led. sieur faisoit son estude ».

Les grands cabinets ou « études » de Brécourt, peut-être du Bourgtheroulde et de La Chapelle, mais aussi de Clères et des Maillets (il est augmenté après coup pour devenir une grande galerie), pour certains connectés à un petit cabinet, sont à rapprocher d'un illustre précédent normand : la « libreria con la volta de legno » de Georges I<sup>er</sup> d'Amboise à Gaillon, qui abritait des peintures de maîtres et des livres placés sur des pupitres et qui communiquait avec le précieux « cabinet doré »<sup>968</sup>.

## **Décors intérieurs**

Après avoir dressé le logis, convient le meubler.

Olivier de Serres, *Le Theatre d'Agriculture...*, Sixiesme Lieu, Chap. XV<sup>969</sup>.

---

<sup>967</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1582, n° XVIII.

<sup>968</sup> CHATENET 2002, p. 268.

<sup>969</sup> SERRES 1600, Sixiesme Lieu, Chap. XV, p. 913.

*L'évolution du décor intérieur*

Le décor intérieur, par nature fragile, d'autant qu'il est tout spécialement sensible aux changements des modes et du goût, réclame une analyse particulière, reposant le plus souvent que sur des bribes d'éléments conservés et quelques textes, notamment les inventaires.

Autant qu'on puisse en juger donc, dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, le décor intérieur des petites et moyennes maisons seigneuriales de haute Normandie est principalement affaire de meubles en bois et de tapisseries. Un élément, cependant, échappe à ce constat : la cheminée de la *grande salle*, qui apparaît comme la *pièce maîtresse* du décor. Porteuse de la symbolique seigneuriale, la cheminée de la *grande salle* se donne à voir au *haut bout* de la pièce tel un dais en pierre, visible au-dessus du seigneur attablé. Un soin tout particulier est donc attaché à son décor : ses piédroits prennent la forme de colonnettes à chapiteaux sculptés de feuilles (Perriers, fig. 547), de têtes (Le Hérault) ou d'écus aux armes du seigneur (Héronnelles), le manteau, en bois ou en pierre, est simplement mouluré et la hotte porte des consoles évoquant les mâchicoulis des châteaux forts (Le Hérault). Les cheminées des autres pièces principales, plus sobres, reprennent parfois en mineur certains de ces éléments (aux cuisines de Perriers et de Beuzeville-la-Guéraud et aux chambres du Hérault). On utilise encore à ce moment quelques meubles d'attache, qui contribuent au confort des salles et des chambres, tels les coussièges en pierre placés dans l'embrasure des fenêtres (Perriers, Martainville, Etelan). Mais on ne trouve plus de coussièges après 1500 et les meubles d'attache disparaissent complètement après 1530 (le dressoir en meuble d'attache du logis du Bus construit vers 1520-1530 est le dernier que j'ai pu repérer) : le mobilier est désormais exclusivement en bois.

A partir de la toute fin du XV<sup>e</sup> siècle ou au début du XVI<sup>e</sup> siècle, une inflexion semble se produire : alors que le décor était jusque là limité à quelques endroits, il tend désormais à se répandre dans toute la demeure. Clères, siège d'une baronnie, est le premier édifice où un soin tout particulier semble avoir été porté à toutes les parties du décor intérieur : les poutres des plafonds sont ornées d'un fin listel taillé sur l'arête (chambre du premier étage), les sols reçoivent un décor de carreaux de pavement (petite galerie) et un tambour de porte est sculpté de fins pilastres et pinacles, d'accolades et de réseaux flamboyants, ainsi que de panneaux à plis de serviette (petite galerie ; fig. 265). Il faut dire que Clères, construit dans les années 1500-1505, est contemporain de Gaillon « qui renoue avec l'architecture de grand luxe du temps des ducs de Bourgogne »<sup>970</sup>. Nous pouvons être sûr du rôle décisif joué par Gaillon dans le mouvement qui

---

<sup>970</sup> MIGNOT 2006, p. 126.

s'amorce alors. Comme les ambassadeurs italiens qui visitèrent le lieu<sup>971</sup>, les gentilshommes normands ne purent, en effet, qu'être éblouis par le faste développé au château bâti par leur archevêque et gouverneur : toutes les croisées ornées de verrières historiées, les plafonds à caissons « *alla italiana* » et les cheminées à multiples listels peints et dorés, les menuiseries des portes et des fenêtres sculptées, les tapisseries de velours et damas de soie, les draps d'or ou d'argent, qui couvraient les murs, les lits, les dressoirs, les tables et les chaires, sont autant de marques de ce grand luxe<sup>972</sup>. Les créations de Gaillon et de l'hôtel archiepiscopal de Rouen de Georges I<sup>er</sup> d'Amboise semblent avoir assuré un climat d'échanges et de surenchère propice à l'entrée du faste dans les demeures seigneuriales plus modestes de la province.

Fontaine-le-Bourg, construit vers 1512 (maintenant disparu), s'inscrit dans ce mouvement. Il n'est certainement pas fortuit qu'il fut bâti pour le grand vicaire du cardinal d'Amboise, Antoine Bohier. On retrouve précisément à Fontaine-le-Bourg le doublement du logis du propriétaire des deux demeures du cardinal archevêque de Rouen<sup>973</sup>. A Fontaine-le-Bourg, l'un d'eux est dans la « grande maison », l'autre dans le « pavillon du fort » (l'ancien logis seigneurial devenu logis annexe), tous deux comprenant des pièces luxueusement meublées : tapisserie de haute lice, lits et chaires en marqueterie, tableaux, tapis fins, contre-autel couvert de cuir peint en drap d'or, etc.<sup>974</sup> Excepté Clères et Fontaine-le-Bourg qui s'inscrivent dans ce mouvement de manière précoce, c'est avec un certain décalage, semble-t-il, qu'apparaissent les premiers indices d'un faste nouveau dans les demeures campagnardes de la petite et moyenne noblesse.

A partir des années 1520-1530, les plafonds des pièces principales sont systématiquement moulurés et quelquefois peints et les cheminées de ces pièces, en particulier de la *grande salle*, où le décor était autrefois limité à certaines zones, présentent un décor sculpté qui tend à gagner toutes les parties constituantes, piédroits, manteau, hotte et jouées. Dans ce mouvement, certaines maisons se distinguent tout particulièrement. Au Bus, bâti dans les années 1520-1530, le décor sculpté et les moulures taillées sont partout : les portes intérieures sont couronnées de frontons circulaire ou triangulaire, meublés d'un écu ou d'une coquille, le sommet des murs du vestibule présente une frise de chapeaux de triomphes, les cheminées des salles sont animées de pilastres ou de colonnes, les petits vestibules sont couverts de voûtes multipartites, les solives de la *grande salle* portent sur une corniche en pierre moulurée qui règne sur tout le pourtour de la pièce, le

---

<sup>971</sup> SMITH 2003.

<sup>972</sup> BARDATI, CHATENET et THOMAS 2003, p. 26-28 ; PAGAZANI 2008, p. 10-11.

<sup>973</sup> BARDATI, CHATENET et THOMAS 2003, p. 22 ; BARDATI 2003, p. 126.

<sup>974</sup> Volume III, Document n° 4, article 2 (« chambre de Monseigneur dud. fort ») et article 11 (« chambre de Monseigneur » de la « grande maison »).

mur de la cage d'escalier est animé de niches à coquille (fig. 208 à 217). Dans les mêmes années, le logis seigneurial d'Auffay, construit vers 1500-1510, est largement modifié : dès l'entrée, il offre désormais aux yeux du visiteur une superbe voûte en berceau à caissons ornés de motifs sculptés (*allée*) et une porte à décor de pilastres cannelés et rudentés (porte de la *grande salle* ; fig. 63 et 64). Dans le même temps, les garde-robes des tours sont couvertes de voûtes multipartites dont les arcs reposent sur des culots sculptés (fig. 67). Aux Rocques (vers 1525), le logis est relativement sobre, à l'exclusion de la cheminée de la *grande salle*, dont la hotte portait un cerf sculpté en fort relief sur un fond paysagé traité en bas-relief. Ce sont les menuiseries qui semblent avoir fait l'objet de toutes les attentions : les vantaux des portes moulurés présentent de petits médaillons sculptés, tandis que les châssis des fenêtres sont munies de claires-voies sculptées à jour de motifs de la Première Renaissance (dauphins, candélabres et tresses ; fig. 575). A Sénitot (1528-1535), les cheminées, qui portent sur leur hotte soit les chiffres, soit les armes du couple seigneurial, sont animées de colonnes-candélabres et de pilastres à chapiteaux historiés représentant des scènes tirées des *Métamorphoses* d'Ovide (fig. 593 à 595) ; la petite chapelle comprend un sol de carreaux de pavement émaillés de couleur bleu, jaune et vert ainsi que des vitraux aux fenêtres à remplage où, comme aux carreaux du sol, se lisaient le chiffre du couple. Mais, surtout, l'un des cabinets (dans le pavillon ouest, maintenant disparu), comme l'une des chambres de Gaillon, était tendu de cuir doré<sup>975</sup>. A Tilly, outre les plafonds aux poutres et solives moulurées et peintes (les cheminées ont disparu ; fig. 648 et 651), s'ajoutait le remarquable décor de la chapelle, « ornée dehors et dedans », « bien lambrissée » et dans laquelle figuraient, intégrés aux lambris, des panneaux en bois sculptés dits du « Triomphe de la Vierge » (aujourd'hui conservés au Musée des Antiquités de Seine-Maritime)<sup>976</sup>. A cela s'ajoutait sans doute le cabinet lambrissé du seigneur du lieu, Claude Le Roux, commandé par sa chambre et sa garde-robe et dont la forme octogone n'est pas sans évoquer un autre cabinet appartenant à ce gentilhomme (fig. 639b). Dans l'hôtel rouennais de Claude, le fameux hôtel de Bourgheroulde, le petit cabinet était logé au premier étage de la tourelle octogonale du corps principal. Détruit en 1944, il est cependant décrit par E. de La Quérière lors de travaux de restauration à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle :

Le plafond est d'une richesse extraordinaire et doré sur toutes les parties. Il présente une sorte de voûte en bois dont les nervures vont aboutir à un centre d'où pend un magnifique cul-de-lampe à jour, formé de sirènes. Les arceaux principaux qui correspondent aux six angles de l'appartement, sont portés par des cariatides dont trois représentent des hommes et les trois autres des femmes. Aux croisements des bandeaux intermédiaires, on voit de

<sup>975</sup> ROESSLER 1871, p. 181-182 ; BEAUREPAIRE 1871, p. 262-272 ; FRÉMOND 1996, p. 43.

<sup>976</sup> Volume II, notice n° 49 (Tilly).

petits culs-de-lampe fort jolis. Le reste de ce charmant plafond est chargé d'arabesques, de petits médaillons et de mascarons<sup>977</sup>.

S'il n'est guère douteux que ce petit cabinet, également gravé par E. Rouyer à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 640), doit une partie de son décor (le registre supérieur) non pas à Claude Le Roux mais à son fils Claude II sans doute peu après 1548<sup>978</sup>, sa forme octogone et son premier registre lambrissé en panneaux de serviettes remontent à la construction de l'hôtel par le père de Claude, Guillaume II Le Roux (entre 1501 et 1506), tandis que le plafond peut dater des travaux de Guillaume III Le Roux, le frère aîné de Claude (peu après juin 1520)<sup>979</sup>. Mais quoi qu'il en soit, ce cabinet semble la copie, en miniature, d'un illustre précédent : la chambre du cardinal d'Amboise à Gaillon, qui se caractérise par un plan octogonal et une voûte plate sur arcs diaphragmes animée d'une clef pendante et de nombreux motifs sculptés ; l'ensemble tout en menuiserie, dû à l'italien « Richard Carpe » (Ricardo da Carpi), est, comme le petit cabinet de l'hôtel de Bourgtheroulde, peint et doré<sup>980</sup>. On ne sait pas si le cabinet de Claude Le Roux à Tilly était aussi richement décoré, mais son plan octogone et le luxe apparent de la chapelle donnent du crédit à cette hypothèse. Au manoir du très renommé Jean Ango, enfin, construit vers 1535-1542, le porche dans-œuvre ouvert sur la cour pour former une *loggia*, présentait un décor à fresque représentant *Moïse élevant le serpent d'airain*, que complétait un décor emblématique avec la devise d'Ango ; les cheminées des salles et des chambres étaient superbement sculptées (fig. 452) et les sols de ces pièces pavés de carreaux émaillés<sup>981</sup>. Mais les pièces les plus luxueuses étaient sans doute le cabinet (de forme octogone) et la grande galerie d'Ango, peinte à fresque ou ornée de tableaux accrochés aux murs – ne subsistent maintenant de ces pièces que leurs murs (fig. 450c)<sup>982</sup>.

Il n'est plus rare à cette époque, en effet, de voir accrochés aux murs des pièces principales et des cabinets des tableaux peints à l'huile, sur bois ou sur toile. Déjà à Fontaine-le-Bourg dans les années 1510, trois tableaux représentant la Vierge et saint Jérôme figuraient dans la petite chapelle et dans la chambre d'Antoine Bohier ; à la « petite galerie » de l'hôtel de Bourgtheroulde à Rouen (peu après 1520), un « grand tableau où est l'image de la dicte dame [la

---

<sup>977</sup> LA QUERIERE I p. 183-184.

<sup>978</sup> L'hôtel que possède en douaire Madeleine Payen, la veuve de Claude, est loué le 5 août 1548 par celle-ci à Claude II Le Roux (CHANOINE DAVRANCHES p. 5). Les grands cartouches à enroulements qui encadrent les peintures illustrant les amours de Vénus et Mars et la vengeance de Vulcain, ainsi que les cariatides et atlantes en bois, avec leurs mascarons, font inmanquablement penser aux modèles bellifontains.

<sup>979</sup> Sur la datation des différents travaux de l'hôtel, voir : LETTERON et GILLOT 1996.

<sup>980</sup> DEVILLE 1850, p. 278-279. Sur la chambre du cardinal à Gaillon, voir : CHATENET 2003, p. 239 et note 17.

<sup>981</sup> BUNEL et TOUGARD 1877, p. 270-273 ; MASSING 2003.

<sup>982</sup> Ango avait déployé un luxe équivalant dans sa « grant maison » de Dieppe, l'hôtel *La Pensée* : soubassement de pierre, boiserie en chêne sculptées, dorées et ornées de bas-reliefs (MOLLAT 1952, p. 506).

Vierge]» était accroché « sur des fiches de fer »<sup>983</sup>. Par la suite, les tableaux, plus nombreux, rivalisent avec les tapisseries pour habiller les murs. Il est non seulement courant de trouver des tableaux en plus grand nombre (la maison d'Etelan en comporte dix-sept en 1557, celle du Bourtheroulde une trentaine en 1591), mais leur sujet devient aussi plus profane : portraits « des feuz roys Francois [I<sup>er</sup>] et Henry [II] et de leurs enffans », « de la Rayne d'Angleterre », du « cardinal de Lorraine », du « connestable de Montmorency et autres princes de France » au Bourgtheroulde, mais aussi une « Lucesse » à Etelan<sup>984</sup>. La multiplication des pièces intimes (cabinets et petites galeries) dans le courant de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle semble aller de paire dans ce mouvement. Le Flot, La Chapelle et Brécourt possèdent ainsi, à la suite de la chambre du seigneur, une pièce rectangulaire au statut ambigu, petite galerie ou grand cabinet. La nouveauté est aussi dans l'emploi d'une vitrerie d'*émail blanc* à Acquigny (vers 1547-1557 ; fragment *in situ*, fig. 22). Suivant Philibert Delorme à Anet, l'architecte d'Acquigny renonce ainsi au chatoiement des verres colorés pour obtenir une lumière adoucie, qui éclaire plus subtilement les bois des lambris rehaussés de dorures et des meubles précieux des pièces. A Bonnemare (entre 1555 et 1562), le palier du premier étage est couvert par des dalles en pierre magnifiquement sculptées (fig. 172), tandis que le sol des pièces principales reçoit de superbes carreaux de pavement en faïence vraisemblablement sortis de l'atelier de Masséot Abaquesne (fig. 173).

Dans les décennies suivantes, le phénomène ne décline pas. Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'inventaire des biens meubles du Bourgtheroulde (1591), qui énumère, avec une abondance quasi jubilatoire, les luxueux composants du faste dont s'entourait Claude II Le Roux<sup>985</sup>. Delorme en fait aussi le constat en 1567 :

Les Papes, Empereurs, Roys et grands Seigneurs ne font aucunes magnifiques excellences en leurs chasteaux et palais, soit en ornements de marbres ou incrustations, en belles chambres, beaux jardins, meubles exquis et riches, que incontinent les gentilshommes, bourgeois, officiers, et autres n'en vueillent avoir le semblable<sup>986</sup>.

Et en effet, le mouvement semble désormais également toucher les demeures seigneuriales les plus modestes, à deux pièces à feu par niveau. Ainsi l'étonnante petite maison du Flot (1560) comprend-t-elle un ensemble de superbes cheminées en pierre et en stuc, dont le

---

<sup>983</sup> Volume III, Document n° 4, articles 2 et 11 ; Arch. dép. Seine-Maritime, G 3435 : testament de Guillaume III Le Roux, fol. 3 v. (15/04/1532).

<sup>984</sup> La présence d'autres cabinets peints est attestée en haute Normandie, comme celui que Guillaume Martel avait fait faire dans son logis abbatial de Beubec en 1580 (Beubec-la-Ville, Seine-Maritime). Les peintures représentaient les amours de Vénus et d'Adonis, ceux de Psyché et de Cupidon, l'enlèvement de Proserpine, etc. Elles ont disparu avant le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (GUILMETH 1836, p. 140-141).

<sup>985</sup> Volume III, Document n° 16.

<sup>986</sup> DELORME 1567, fol. 129 v.

décor n'est pas sans évoquer l'art bellifontain (cheminée de la chambre de la Reine à Fontainebleau par Primatice) (fig. 335 et 338), popularisé par les eaux-fortes de Du Cerceau<sup>987</sup>. D'autres exemples se voient à Ernemont-sur-Buchy (vers 1590), une maison seigneuriale tout aussi modeste que Le Flot (fig. 726 et 727). Les compositions de ces tableaux devaient être des paysages<sup>988</sup>. Aux Fossés à la Puthenaye (vers 1565) et à Mentheville (entre 1595-1606), les portes possèdent un chambranle en bois cannelés et à corniche moulurée (fig. 490 et 491), les corbeaux soutenant les poutres sont sculptées de volutes feuillagées et, bien entendu, les cheminées portent un décor sculpté : les piédroits des cheminées des chambres, comme déjà à Bonnemare et à Beuzeville-la-Grenier dans les années 1550, sont copiés d'une gravure du *Livre IV* de Serlio (fig. 135, 160 et 492). Au petit logis du Hérault (agrandi en 1575), la chambre seigneuriale présente un plafond aux poutres peintes en rouge décorées de fleurons et de dieux fleuves dans des cartouches (fig. 372) ; une autre chambre est munie d'une cheminée à décor de pilastres, guirlandes et bossages en stuc (fig. 374 et 375)<sup>989</sup>.

Qu'il soit sculpté, peint ou tissé, on le sait, le décor n'est pas seulement pour l'ornement de la maison seigneuriale : il est toujours porteur d'un sens, ne serait-ce parce qu'il est en soi, par son coût et sa mise en œuvre, la marque d'un luxe que seules des personnes d'un certain rang peuvent se permettre. On pense immédiatement, bien entendu, aux armoiries, l'emblème nobiliaire par excellence s'il en fut, toujours placées aux endroits les plus en vue, au-dessus de la porte d'entrée du manoir et de la maison seigneuriale, aux frontons des lucarnes, sur la cheminée de la salle, qui indiquent la propriété noble. Accompagnées des chiffres du couple seigneurial ou de leur devise, les armoiries envahissent parfois toutes les parties constituantes de la maison seigneuriale, les carreaux de pavements, les vitres, les vantaux et les tambours des portes, ainsi que tous les objets de la vie quotidienne : tapisseries, meubles, vaisselles, vêtements<sup>990</sup>. C'est le cas de Clères et de Sénitot, dont on a déjà parlé, mais aussi d'Acquigny, où le décor prend un sens supplémentaire (fig. 21 et 22). Le monogramme entrelacé du couple Louis de Silly et Anne de Laval, leurs devises, la *jonctio manuum*, ainsi que les frises d'ovales et de rectangles joints par des bandes entrelacées, représentation symbolique du mariage, répétés dans la pierre (façade principale) et, à l'intérieur, dans le bois sculpté des lambris (aujourd'hui conservés à Waddesdon

---

<sup>987</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1561. Sur le sujet, voir : ZERNER 1986, p. 249 et 251.

<sup>988</sup> ZERNER 1986, p. 249. Le président au parlement de Normandie Claude Groulard a fait représenter sur la cheminée de son hôtel rouennais la maison aux champs de Tilly peinte sur un fond forcément paysagé. Groulard jouissait de Tilly comme tuteur des enfants mineurs de Robert Le Roux, sieur de Tilly (CHANOINE-DAVRANCHES 1900).

<sup>989</sup> Volume II, notice n° 28 (Le Hérault).

<sup>990</sup> Par exemple, voir : volume III, Document n° 11, article 1 (Etelan). Sur le sujet, voir : PASTOUREAU 1993, p. 63.

Manor, Angleterre) et sur le verre des fenêtres (fragments *in situ*) clament à tous la fidélité du couple<sup>991</sup>.

*Une signalétique à l'usage des survenants*

il n'est pas licite a toutes gens d'entrer en ceulx [les membres communs et particuliers de l'habitation] qui sont reservez pour les maistres, comme chambres, salles, estuves, & autres de semblables usages, mais seulement a ceulx qui y sont invitez.  
Vitruve, *Architecture ou art de bien bastir...*, trad. par Jean Martin, 1547<sup>992</sup>.

Le décor peut aussi avoir un sens pratique : il aide le visiteur à se repérer dans la maison seigneuriale. Dès l'extérieur, le visiteur est orienté par la différence de hauteur et de largeur des portes, ainsi que par leur traitement différencié. A Sénitot et au Flot se trouvent ainsi deux portes jumelées, d'un côté la porte d'entrée de la maison ouvrant sur la *grande salle*, plus grande et plus décorée, de l'autre la porte de la cuisine, plus petite et plus sobre (fig. 327 et 585). A Héronnelles, l'entrée se faisant par la tour d'escalier, les deux portes dans la cage se distinguent facilement par leur sens de circulation : l'une, qui ouvre la *grande salle*, montre son encadrement chanfreiné (il faut pousser la porte pour entrer), l'autre, qui donne dans la cuisine, montre au contraire son embrasure (il faut tirer la porte vers soi ; fig. 384). Delorme ne fait qu'enregistrer ces habitudes dans son *Premier tome* (1567), mais en normalisant les dimensions des portes selon le statut de la pièce qu'elles ouvrent :

Les portes qu'on fait pour entrer dans les salles, doivent être différentes selon les grandeurs desdites salles, et lieux auxquels on les veut faire servir. [...] à celles qui sont petites et servent pour manger ordinairement, on ne leur peut aussi moins donner de trois pieds de largeur dans oeuvre, avec hauteurs convenables, et bien proportionnées aux dites largeurs. Les portes des chambres auront deux pieds et demi de largeur, pour le moins, et deux pieds, dix pouces, pour le plus ; celles des garde-robes, deux pieds et un quart, pour autant qu'il faut qu'elles soient un peu larges, pour les coffres et bahuts qui en sortent, et y entrent bien souvent ; celles des cabinets ne doivent être si larges<sup>993</sup>.

Cependant, si les différences de traitement et les dimensions des portes suffisent en général à indiquer le chemin au visiteur, le décor est parfois, au contraire, pleinement explicite quant à la fonction de la pièce dont il orne la porte. Dans le vestibule de la maison du Bus, la porte de l'escalier à *potoyer* est surmontée d'un buste d'homme sculpté, coiffé d'une couronne de feuilles et grappes de vigne et qui verse d'une main le contenu d'un broc dans un verre que tend une main semblant sortir du décor sculpté au-dessus de la porte de la *sallette* (fig. 211). Le décor prend ici une véritable valeur signalétique, comme aujourd'hui les pictogrammes de nos

<sup>991</sup> Volume II, notice n° 1 (Acquigny).

<sup>992</sup> VITRUVÉ 1547, Sixième Livre, Chap. III, fol. 94 v.

<sup>993</sup> DELORME 1567, fol. 247 r. et v.

bâtiments publics (« ascenseurs », « toilettes », etc.). A l'étage, la chambre seigneuriale est clairement indiquée : un écu aux armes de Claude d'Anzely la surmonte (fig. 217). A Acquigny, le visiteur, s'il y est autorisé, est dirigé vers la pièce de réception de l'étage : un corps de moulures lui sert alors à se repérer. Ce motif, qui constitue l'abaque des chapiteaux des piliers et colonnes du vestibule (fig. 25), est continu à partir des piliers du fond du vestibule : il se poursuit sous la forme d'un bandeau animant les murs de la cage de l'escalier, rampant pour accompagner la montée des marches (fig. 27), prenant la forme en plein-cintre des fenêtres qui éclairent l'escalier (fig. 28) ; arrivé au premier étage, il se prolonge, horizontal, dans le couloir qui mène à la *grande chambre*, le *terminus* du parcours. A Tilly, c'est un code de couleurs qui indique au visiteur la marche à suivre : les poutres et solives des plafonds sont moulurées et laissées brutes pour les espaces de circulation principaux (une *allée* au rez-de-chaussée, un espace de dégagement au premier étage, fig. 651), moulurées et peintes en rouge pour les pièces principales (salles et chambres, fig. 648) et simplement équarries et peintes en blanc pour les offices (couloir de circulation, cuisine et arrière-cuisine au rez-de-chaussée). Ce type de code de couleurs était du reste certainement fort répandu. Au niveau sous combles du logis des Mottes, les deux chambres et leur garde-robe ont conservées leurs cloisons en pan de bois peintes, l'une en blanc et l'autre en rouge (fig. 529). Les inventaires entérinent ce procédé pour distinguer les différentes chambres des combles : à Etelan (1557) et à Chambray (1600), des chambres du comble sont nommées « chambre blanche » et « chambre rouge »<sup>994</sup>. La couleur était peut-être indiquée aux « survenants » (les hôtes de passage) pour désigner la chambre dans laquelle ils étaient invités à coucher.

---

<sup>994</sup> Volume III, Document n° 11, articles 2, 3, 6, 10, 14 et 31 (Etelan) ; Document n° 19, articles 12 et 14 (Chambray).

## CHAPITRE VII

### ***LES LIEUX DES PLAISIRS SEIGNEURIAUX :***

#### ***JARDINS, PRES, PARCS, VERGERS ET GARENNES***

Des choses qui peuvent être faites pour la délectation

Pierre de Crescens, *Le Livre des prouffits champestres*, livre VIII, chap. IV

« Pas de château sans jardin » peut affirmer J. Guillaume en 1999<sup>995</sup>. Cette affirmation vaut aussi pour le manoir : pas de manoir sans jardin, et pour les mêmes raisons, mais, contrairement au château, on ne s'est guère interrogé jusqu'ici sur cet aspect du manoir, et encore moins sur la relation de la petite maison seigneuriale et du jardin<sup>996</sup>. Seuls Marie-Hélène Since pour la Basse-Normandie et Nicolas Gautier pour le Perche ont étudié les jardins de la Renaissance, mais sans voir leur rapport à la demeure<sup>997</sup>. Il faut dire que contrairement au château qui dispose d'une source exceptionnelle : les gravures des *Plus excellents bastiments de France* et les dessins qui leur sont liés, le manoir est rarement documenté sur ce point. Pour mener cette enquête, on possède peu d'éléments. La plupart des connaissances proviennent de l'analyse cartographique et topographique : lecture des cadastres anciens, antérieurs aux grands remembrements du XX<sup>e</sup> siècle, repérage des structures en terre encore en place (fossés, talus, fausse-braies, motte féodale) et examen archéologique des structures maçonnées (logis seigneurial, bâtiments de dépendance et murs de clôture). Pour quelques manoirs, j'ai réussi à enrichir cette base documentaire par l'examen de plans antérieurs au cadastre ancien (plans terriers, plans de vallée, atlas Trudaine), de descriptions textuelles anciennes et de photographies aériennes de l'IGN. Ajoutons que les livres de Charles Estienne et Jean Liébault, Claude Gauchet et Olivier de Serres et le recueil de modèles de Jacques Androuet Du Cerceau de 1582 délivrent quelques grands *principes* organisateurs du jardin et des autres lieux d'agrément autour de la petite maison seigneuriale<sup>998</sup>. Enfin, la comparaison avec des châteaux, bien connus car mieux

---

<sup>995</sup> GUILLAUME 1999b.

<sup>996</sup> Ni les études pourtant complètes par ailleurs sur le manoir en Bretagne (CHATENET et MIGNOT 1993) ni les recherches sur les manoirs de Touraine (CRON 1997) et du Pays d'Auge (LESCROART 1995).

<sup>997</sup> SINCE 2003a ; GAUTIER 2003, p. 235 ; GAUTIER 2007, p. 81-84.

<sup>998</sup> ESTIENNE et LIEBAULT 1572 ; ANDROUET DU CERCEAU 1582 ; SERRES 1600 ; GAUCHET 1604.

documentés, permet de comprendre l'organisation de certains jardins manoriaux qui prirent modèle sur eux.

C'est sur cette base documentaire, aussi modeste soit-elle, que je voudrais écrire l'histoire du jardin de la demeure manoriale en haute Normandie. Il convient d'abord de distinguer les maisons des champs de notables vivants en ville, les résidences campagnardes de gentilshommes vivants à la cour une partie de l'année et les manoirs *a priori* plus simples de nobles vivants du seul revenu de leur terre, car les contraintes imposées, les moyens financiers et les désirs des uns et des autres peuvent être radicalement différents. Il faut également faire attention à distinguer les divers espaces clos réservés au seigneur autour du logis : jardin potager et jardin d'agrément, cour à préau et cour plantée d'arbres, pré entouré d'arbres, verger, garenne, parc de chasse, le jardin, au sens strict, n'étant pas toujours le lieu d'agrément privilégié de la petite demeure noble. Ce constat m'a incité à aborder le sujet dans une perspective plus *structurale*, comme cela a déjà été fait pour les pièces de la distribution des demeures nobiliaires – après tout, les lieux d'agrément ne sont-ils pas parfois voulus comme une extension de la demeure : des *pièces* extérieures (salle et cabinet de verdure) à l'usage exclusif du seigneur et de sa famille ? Je voudrais en effet situer les lieux d'agrément dans l'ensemble de l'environnement du manoir – et non les examiner de manière isolée –, afin de mieux comprendre leur fonction et leur destination.

### **Les « jardinages » : jardins nourriciers et d'agrément**

Le jardin au sens strict figure sur le cadastre napoléonien pour chaque domaine ou presque, il en est une des constantes. Il s'agit le plus souvent d'un enclos carré ou rectangulaire, bordé de haies, de fossés ou de murs, organisé régulièrement en carrés ou rectangles plantés, appelés « planches », « carreaux », « parquets » ou « compartiments » au XVI<sup>e</sup> siècle. Le jardin le plus courant dans les manoirs haut-normands est le jardin nourricier, « en laquelle [il] y a moins de superfluité que de proffit »<sup>999</sup>. Selon Marie-Hélène Since, le jardin potager est considéré en lui-même comme un jardin d'agrément que le maître des lieux apprécie comme tel, avec ses fleurs et ses parfums. Toujours selon elle, « la plupart des manoirs du XVI<sup>e</sup> siècle de la campagne normande étaient entourés de tels petits jardins qui cumulaient ces deux fonctions »<sup>1000</sup>. Dans les traités, ils sont plutôt juxtaposés. Dans son *Agriculture et Maison rustique*, Charles Estienne (traduit du latin en français et augmenté par Jean Liébault en 1564) place jardin nourricier et jardin d'agrément dans le même enclos, leurs parterres placés respectivement à gauche et à droite d'une longue allée que dessert le logis. Olivier de Serres propose un jardin similaire, partagé :

---

<sup>999</sup> ESTIENNE et LIEBAULT 1572, Troisième Livre, Chap. I, fol. 116 v.

en quatre espèces, assavoir, en potager, bouquetier, médicinal, fruitier [...]. Tous lesquels jardins, contigus et unis ensembles, seront enfermés dans un clos, entr'eux divisés par allées découvertes ou couvertes en treillages, plats ou voutoyés [...] adjoustant la vigne à tel clos, pour n'en faire qu'un grand et ample<sup>1001</sup>.

Plus loin, il propose des modèles de parterres où légumes et fleurs « à plaisir » sont plus étroitement associés, avec des « compartiments pouvant servir pour jardin entier : voire et pour potager, parce que ses vuides sont capables, à cause de leur largeur, de recevoir des herbes de mesnage qui seront bordées de celles de plaisir, dont toutes ensemble se rendront de plaisante utilité »<sup>1002</sup>. L'analyse du cadastre ancien, de quelques plans terriers et de l'organisation restituée des manoirs confirme ces deux lectures contrastées, car elle permet de distinguer trois grands types de jardins nourriciers en haute Normandie : le jardin unique, exclusivement nourricier, le jardin à la fois potager et d'agrément, le jardin potager distinct du jardin d'agrément.

Pour les manoirs les moins importants qui constituent la plus grande part des domaines nobles haut-normands, tels Anquetierville, Héronnelles, Caltot et Beuzeville-la-Guérand, le jardin, de petites dimensions, le plus souvent éloigné du logis, paraît être, sans contestation possible, un jardin nourricier (fig. 31, 140, 220 et 379). Celui-ci est l'une des nombreuses dépendances utilitaires du manoir, sans statut particulier ; il est donc traité comme tel. De reste, dans quelques cas certes exceptionnels, comme au Hérault, on n'a pas hésité à rejeter le jardin en dehors du *pourpris* (fig. 362)<sup>1003</sup>. Cela revient-il à dire que ces petits domaines campagnards étaient dépourvus de lieux d'agrément ? Sans doute non, mais il faut croire que ceux-ci étaient différents ou plus modestes. Pour continuer avec l'exemple du Hérault, on observe que le logis possédait en façade arrière une galerie en bois ouverte au premier étage qui donnait des vues sur le *pourpris* planté en verger et bordé de ce côté par une triple rangée d'arbres de hautes futaies (fig. 364c). On devine qu'au printemps, lors de la floraison des pommiers dont les branches croissent à hauteur du premier étage de la demeure, les habitants qui se tenaient sur la galerie devaient avoir sous les yeux un véritable tapis de fleurs et, au-delà, les frondaisons des arbres créant l'illusion d'une lisière de forêt<sup>1004</sup>. Cette disposition, qui ne demande pas un investissement lourd et apporte un revenu supplémentaire, dût plaire aux hobereaux normands,

---

<sup>1000</sup> SINCE 2003.

<sup>1001</sup> SERRES 1600, Sixiesme Lieu, Chap. I, p. 783.

<sup>1002</sup> SERRES 1600, Sixiesme Lieu, Chap. XIII, p. 905.

<sup>1003</sup> Cette disposition originale se voit également à Prey (fig. 561).

<sup>1004</sup> Volume II, notice n° 28.

puisqu'elle se retrouve (avec quelques variantes) dans un certain nombre de domaines nobles<sup>1005</sup>, y compris ceux plus importants munis d'un jardin étendu, tels Bailleul-la-Campagne, Houlbec, Les Maillets et Les Mottes (fig. 68, 412, 448 et 780).

Si la fonction nourricière de ce type de jardin ne fait aucun doute, il est possible qu'elle s'accompagne, dans quelques cas, d'une fonction d'agrément. A Mentheville et à l'Ecluse (fig. 277 et 479), la place du jardin à l'extérieur du *pourpris* à côté d'autres enclos visiblement dédiés à l'agrément et à l'exercice de la chasse (un verger et un petit parc boisé) suggère que l'unique jardin, potager, avait aussi un rôle récréatif. Cette observation laisse penser que, dans l'enclos de ces jardins, certains parterres étaient pour l'agrément tandis que d'autres étaient potagers, comme le préconisent les traités d'agronomie. Elle est d'autant plus vraisemblable lorsque le jardin est étendu, comme au Bus, à Martainville, aux Mottes et à Auffay. La répartition des parterres pouvait cependant être différente de celle du jardin *idéal* d'Estienne et Liébault. Un plan terrier de Martainville au XVIII<sup>e</sup> siècle figure, en effet, les parterres d'agrément placés au plus près du logis tandis que les parterres légumiers sont situés au-delà (sur le même axe). Cette répartition, sans doute d'origine à Martainville, se retrouve à Brécourt, où les parterres d'agrément bordent un bâtiment, peut-être un portique ouvert sur eux (plan terrier du XVIII<sup>e</sup> siècle) ; les parterres potagers sont situés plus loin, dans le même enclos. Dans ces cas de figure, on comprend que c'est la volonté de profiter des fleurs et de leur parfum qui a commandé l'emplacement des différentes plantations à l'intérieur du jardin, au plus près de l'entrée. En l'absence de documents anciens pour l'attester, on ne peut qu'émettre une hypothèse : lorsqu'un jardin, unique, borde directement le logis et qu'il est axé sur lui, ce qui est le cas au Bus, aux Maillets ou à Saffray (fig. 201)<sup>1006</sup>, la répartition des parterres devait être celle qu'on vient de décrire (les parterres d'agrément proches du logis, les parterres potagers éloignés). Autre cas de figure, autre hypothèse : lorsque le logis est décalé par rapport à l'axe du jardin qui le borde directement, il faut croire que les parterres situés en face du logis étaient destinés à l'agrément et les parterres situés sur le côté étaient légumiers ou herbiers. Ainsi, les jardins de Perriers (vers 1470-1480, fig. 536), Commanville (vers 1500, fig. 270), du Mesnil-Jourdain (vers 1510-1520, fig. 495) et des Rocques (vers 1525, fig. 570) devaient être organisés selon le principe qu'Estienne et Liébault publieront plus tard. C'est encore le cas à La Valouine (entre 1592 et 1602), qui semble par ailleurs suivre bon nombre des principes dictés par les deux auteurs (fig. 655). La réunion du jardin potager et du jardin d'agrément dans un même enclos présente bien des avantages : un seul

---

<sup>1005</sup> En plus du Hérault, ce sont : Anquetierville, Caumare, Beuzeville-la-Guérand, Auffay-la-Mallet, l'Ecluse, Caltot, Raimbertot, Longuelune, Mentheville. Sur les plaisirs que procurent les arbres fruitiers au gentilhomme, voir : SERRES 1600, Sixiesme Lieu, Chap. XVI, p. 943.

puits permet de tirer l'eau pour les arroser<sup>1007</sup> ; visuellement, il offre l'impression au visiteur d'avoir affaire à un seul et vaste jardin ; les parterres légumiers et herbiers offrent un agrément et une variété supplémentaires ; les parterres du potager sont à peu de distance des pièces de service de la demeure. On devine à travers ces exemples que la séparation des fonctions correspond à des domaines au statut plus relevé.

Ce constat se vérifie encore lorsque le jardin est isolé : il caractérise presque exclusivement des domaines importants (baronnies, pleins-fiefs). Dans quelques uns de ces domaines, en effet, le jardin, placé à distance, au fond d'une vallée, est plus étendu et cerné par l'eau d'une rivière (Clères, Perriers-sur-Andelle, Chambray). Arrêtons-nous sur Chambray, qui illustre parfaitement l'ambivalence du jardin manorial. Situé au fond de la vallée, ce jardin, le seul attesté sur ce domaine (à l'exclusion d'un petit jardin de lin et de chanvre dans le fossé de la basse-cour), tient lieu à la fois de jardin d'agrément et de jardin potager – il est précisément appelé « jardin potager » au XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 247)<sup>1008</sup>. Nul doute que ce jardin fut privilégié lors des travaux ambitieux menés par Gabriel de Chambray et Jeanne d'Angennes après 1578<sup>1009</sup>. Comme à Châteaudun beaucoup plus tôt, la solution adoptée fut de placer le nouveau logis au bord d'un à-pic, vers les vues les plus étendues sur le paysage de la vallée, au prix de travaux de terrassement importants. Et comme à Vallery (vers 1550), Gabriel de Chambray et Jeanne d'Angennes ont fait placer le jardin au fond de la vallée afin de profiter du passage de la rivière et de l'étendue du terrain (plat) à cet endroit : le jardin, très vaste (133 x 95 m), est bordé par un large canal alimenté par l'Iton et par une parcelle en herbe – une terrasse ? – d'où il est possible d'admirer les parterres.

Le dernier type de jardin potager est le mieux représenté de mon catalogue : le jardin potager distinct du jardin d'agrément. Dans bon nombre de domaines étudiés ici, le jardin potager, placé dans un enclos séparé de celui destiné à l'agrément du seigneur et de sa famille, lui reste cependant attaché : il en est mitoyen, séparé de lui par un mur de clôture, comme à Etelan, Bailleul-la-Campagne, Sénitot, Beuzeville-la-Grenier, pour ne pas tous les citer<sup>1010</sup>. La proximité des deux jardins offre donc tous les avantages du type précédent. Cependant, leur organisation peut prendre un tour particulier. A Etelan, les deux jardins, en terrasse, bordent au sud le logis et la cour manoriale (fig. 282) : le jardin d'agrément à gauche que borde les pièces principales du

---

<sup>1006</sup> Les autres sont : La Chapelle, Bois-Rosé, Senneville, La Folletière, Jouveaux.

<sup>1007</sup> ESTIENNE et LIEBAULT 1572, Second Livre, Chap. I, fol. 55, proposent de le placer au milieu de l'allée qui sépare jardin potager et jardin d'agrément, mais jugent préférable, pour « la commodité », d'avoir un puits pour chacun d'eux.

<sup>1008</sup> Arch. dép. Eure, E 132, aveu de Louis de Chambray, 17/10/1754, article 7.

<sup>1009</sup> Volume II, notice n° 19 (Chambray).

<sup>1010</sup> Les autres sont : Acquigny, Archelles, Bonnemare, Tilly, Ménilles, Le Plain-Bosc.

logis, le jardin potager à droite, au pied du corps de logis secondaire qui abrite au rez-de-chaussée les pièces de service (fig. 287b)<sup>1011</sup>. La volonté de hiérarchisation des fonctions est manifeste à Etelan, où l'emplacement des deux jardins semble avoir été commandé, peut-être pour la première fois en Normandie, par la distribution de la maison seigneuriale. Une organisation comparable, où les pièces de service du logis ouvrent sur l'enclos mitoyen du jardin d'agrément, se voyait probablement à Sénitot, à Tilly et à Acquigny – sur laquelle je reviens plus loin<sup>1012</sup>. A Bailleul-la-Campagne, les deux jardins, mitoyens, sont implantés de telle sorte que l'un, d'agrément, le plus vaste, est axé sur la plate-forme du logis, tandis que l'autre, potager, se trouve inclus dans la ferme (fig. 68).

Le jardin potager peut être aussi placé à distance du logis, rejeté sur le côté de la cour (Fontaine-le-Bourg, Le Flot, Bailleul) ou placé à l'écart dans la basse-cour (Heubécourt, Fleury, Le Hom, Limeux, Thevray, Bec-Crespin). Bien que rejeté sur le côté de la cour, le jardin potager est parfois beaucoup plus vaste que le jardin dédié exclusivement à l'agrément (Bailleul, Ménilles). Ce constat posé, reste à étudier l'évolution du jardin d'agrément, qu'il soit exclusivement dédié à l'agrément ou qu'il soit à la fois d'agrément et potager.

## **Les « jardinages » : le jardin d'agrément**

Ce sont les ornemens du jardin de plaisir, destinés au contentement de la veue. Recréent aussi l'esprit, les précieuses et douces senteurs, [...] pour soulagement en ses sérieuses affaires.

Olivier de Serres, *Le theatre d'Agriculture...*, Sixiesme Lieu, Chap. XIII.

On le sait, du jardin clos médiéval (*hortus conclusus*) aux jardins de la Renaissance, il y a bien des éléments de continuité qui expliquent le succès persistant de l'ouvrage de Pietro Crescenzi, *Opus ruralium commodorum* (vers 1309), qui connaît quarante-quatre éditions en latin, italien et français de 1478 à 1565<sup>1013</sup>. Il n'est donc pas étonnant de voir que le jardin d'agrément des petites et moyennes seigneuries haut-normandes conserve pour l'essentiel les caractères du jardin médiéval<sup>1014</sup>. Passé la porte, on pénètre dans un autre monde, clos de murs, lieu des délices, où le seigneur, en noble compagnie, se livre aux divertissements courtois typiques d'un jardin d'amour : jouer de la musique, chanter, converser, tresser un chapelet de fleurs, se promener ou, plus généralement, « fleureter ». Les éléments clés du jardin courtois, comme on en voit si souvent sur les pages peintes des manuscrits, sont la clôture extérieure

---

<sup>1011</sup> Pour preuve, la terrasse forme une saillie plus importante au droit du corps de logis principal : on a donné ainsi plus d'ampleur au jardin d'agrément.

<sup>1012</sup> Voir p. 282-285.

<sup>1013</sup> RABREAU et MIGNOT 1996, p. 250 ; ANTOINE 2002, spécialement p. 205-206.

(généralement un mur crénelé), le puits ou la fontaine, le préau, les arbres. Le jardin est structuré par des allées et des clôtures en treillages de bois, qui ouvrent par de petits portillons sur les plates-bandes de forme géométrique ; au fond et sur les côtés, les rosiers sont palissés le long des murs. Ce type d'aménagements est attesté en haute Normandie dans quelques demeures de qualité de la fin de l'époque médiévale, tel le manoir suburbain de Déville, près de Rouen, où l'archevêque Raoul Roussel possède un jardin planté d'arbres avec fontaine, viviers et pêcherie au milieu du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1015</sup>. D'autres raffinements peuvent être introduits. Ainsi, au cours des années 1480, Jacques d'Estouteville et Louise d'Albret font aménager leur jardin du château reconstruit de Valmont d'une logette et de tonnelles en menuiserie<sup>1016</sup>. Encore à Déville, à partir de 1494, Georges I<sup>er</sup> d'Amboise fait réaménager le jardin, avec des banquettes de gazon, des tonnelles dorées décorées de fresques et de grandes allées bordées d'arbres<sup>1017</sup>. On connaît bien par ailleurs les luxueux aménagements du jardin de la magnifique résidence d'été du cardinal d'Amboise à Gaillon, qui reste avant tout un jardin fermé – y compris après les modifications opérées par ses successeurs dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle (fig. 805). Précisément, dans le reste du domaine royal, certes dans des cas moins fréquents, il paraît encore naturel au XVI<sup>e</sup> siècle de créer des jardins de ce type (Chantilly vers 1525, Vallery vers 1550, projet de Chenonceaux vers 1579)<sup>1018</sup>.

Même s'ils ont connues quelques-unes des grandes mutations du jardin français, les jardins des petites et moyennes demeures seigneuriales haut-normandes conservent pour l'essentiel ces caractères hérités de l'époque médiévale. Des années 1470 (Perriers, Anquetierville) à 1600 (La Valouine, Mentheville) et sans doute encore au-delà (Le Val d'Arques, vers 1635), les continuités sont fortes : ce sont majoritairement des jardins clos. Ce constat général posé, reste à voir les développements, parfois spectaculaires, qui ont marqué l'histoire du jardin haut-normand du XV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

#### *La seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle*

Avant la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le jardin est habituellement situé à distance du logis et sans lien direct avec lui. Mais, comme toute règle, celle-ci a ses exceptions. Ainsi il est fort probable qu'à

---

<sup>1014</sup> Marie-Hélène Since arrive à la même conclusion pour les jardins de la Renaissance en Basse-Normandie (SINCE 2003a).

<sup>1015</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, G 699, registre de la terre et seigneurie de Déville, s.d. (XV<sup>e</sup> siècle), cité par DE LA CONTE 1997, p. 68 ; MIGNOT 2006, p. 128.

<sup>1016</sup> BECK 2003a, p. 28.

<sup>1017</sup> BARDATI 2006, p. 150-151.

<sup>1018</sup> GUILLAUME 1999, p. 105.

l'époque médiévale déjà, il existait des manoirs où logis et jardin étaient mitoyens<sup>1019</sup>. Pour preuve, le manoir de la Vigne, au Mesnil-sous-Jumièges (Seine-Maritime), qui servit de résidence et où mourut, en février 1450, Agnès Sorel, la favorite de Charles VII (fig. 283) : le logis, au sud de la cour, datable de la fin du XIII<sup>e</sup> ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle, possédait une *grande salle* et une chambre dont les fenêtres ouvraient au midi sur une parcelle bordant le logis, sans nul doute un jardin. Mieux, ce jardin était accessible directement depuis la chambre située au premier étage par une porte (en place) et un grand perron extérieur (maintenant disparu)<sup>1020</sup>. La qualité de ce manoir, dépendance de l'abbaye de Jumièges toute proche, et son utilisation, pour héberger des hôtes de marque<sup>1021</sup>, expliquent la précocité de cette disposition remarquable. Pour les manoirs de moindre importance, qui constituent la majorité des domaines nobles, la règle était, on l'a dit, toute différente : le jardin, éloigné, de petites dimensions, était accessible indirectement. Il n'est donc pas étonnant que cette règle, qui répond à une tradition, s'applique encore dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Sur les quatre manoirs de la période 1470-1495 du catalogue, trois possèdent un jardin éloigné de la demeure, de petites dimensions (37 x 20 m pour le plus grand, à Caltot), avec un accès indirect (fig. 220). Un seul jardin borde directement la façade arrière du logis, à Perriers-sur-Andelle – un manoir ecclésiastique, comme au Mesnil-sous-Jumièges (fig. 536). Mais, pour le reste, il a les caractéristiques des autres. Pour ces manoirs, le jardin est une composante secondaire ; on peut supposer qu'il s'agit dans la plupart des cas d'un jardin essentiellement potager, légumier ou herbier, à l'usage de la table du seigneur. A cette époque, d'une manière générale, on n'a pas encore l'idée de modifier les circulations ou la distribution de la demeure pour se rendre au jardin. Ce type de jardin, éloigné et d'accès indirect, perdure par la suite avant de disparaître pour ainsi dire complètement au début des années 1520<sup>1022</sup>. Et pour cause : l'intérêt croissant porté au jardin et au paysage va radicalement modifié les choses.

#### *1494-1495 : le tournant de la première guerre d'Italie ?*

A partir des années 1494-1495, ce qui était l'exception semble devenir la règle : le jardin se rapproche du logis ou le borde directement, il s'agrandit (sa superficie moyenne est doublé) et l'accès, s'il n'est pas direct, est du moins facilité par la proximité du jardin et du logis. Dans ce

---

<sup>1019</sup> Dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, Vincennes et le Louvre possédaient un jardin situé immédiatement au delà des fossés, ce qui permet d'y accéder rapidement par une poterne et une passerelle (WHITELEY 1999).

<sup>1020</sup> Dominique Pitte (PITTE 2005, p. 127 et note 10) suggère qu'il s'agissait d'une construction annexe, mais aucune trace d'arrachements ne se voit au premier étage. Comme la porte (d'origine) ne peut ouvrir sur le vide, il faut donc croire qu'elle débouchait sur un perron (dont les fondations viennent d'être retrouvées) flanquant le mur de clôture du jardin.

<sup>1021</sup> DUPONT 2002 ; CORBASSON 2003.

tournant décisif, trois ensembles seigneuriaux haut-normands semblent avoir joué un rôle éminent.

Le premier d'entre eux est la maison des champs de Louis Picard à Etelan, où des innovations capitales apparaissent<sup>1023</sup>. Située à l'ouest de Rouen, sur un site de crête qui offre un panorama incomparable sur le paysage environnant, elle a été embellie par ce gentilhomme, homme d'armes dans la compagnie de Louis d'Orléans, qui, étant en Lombardie en novembre 1494, reçut du prince un don de 700 l.t. pour mener les travaux<sup>1024</sup>.

Le premier trait marquant d'Etelan tient au fait que les dépendances sont installées loin du logis, dans une basse-cour placée au-delà du chemin d'accès au domaine, alors que le manoir haut-normand comprend en général un vaste *pourpris* réunissant bâtiments agricoles et logis seigneurial (fig. 282)<sup>1025</sup>. De plus, la demeure est une *maison plate*, sans fossés, dépourvue de tout ouvrage défensif, réel ou fictif (fig. 292)<sup>1026</sup>. Enfin, la position sur cour de la tour d'escalier, contraire aux usages locaux<sup>1027</sup>, a permis de dégager la façade postérieure, et de l'ouvrir largement par cinq grandes fenêtres au rez-de-chaussée (fig. 295). De ce côté, le logis est bordé par un jardin d'agrément (env. 75 x 22 m), au plus près des fenêtres du logis<sup>1028</sup>. Le jardin, par sa situation et ses dimensions, est d'une grande nouveauté à cette date en Normandie. Mieux, disposé sur la ligne de crête, au bord d'un à-pic, le jardin a été aménagé en petites terrasses plantées d'arbres fruitiers et bordées par des garde-corps (fig. 285)<sup>1029</sup>. L'ensemble formait un lieu plaisant, d'où les habitants pouvaient admirer le panorama de la vallée de la Seine.

Cette solution où le jardin est bordé par des garde-corps pour ouvrir la vue, est, à notre connaissance, un *apax* à cette date en France, où la tradition de l'*hortus conclusus* domine sans partage. En haute Normandie, après Etelan, il faut en effet attendre les années 1520 puis la fin des années 1560 pour en trouver d'autres exemples – Les Rocques (vers 1525) et Archelles (entre 1567 et 1575, sans terrasses mais avec des murs bas)<sup>1030</sup>. Dans le château français, le garde-corps bordant une terrasse apparaît probablement à Bury (1511), dont le parti, comme l'a suggéré J. Guillaume, a sans doute été inspiré par le premier exemple italien d'une telle disposition : la villa

---

<sup>1022</sup> Le dernier exemple relevé de ce type semble être à Prey, daté des années autour de 1520.

<sup>1023</sup> Volume II, notice n° 23.

<sup>1024</sup> Volume III, Document n° 1.

<sup>1025</sup> Voir p. 140-142.

<sup>1026</sup> Les murs de clôture, les meurtrières qui les percent par endroits et le fossé au nord de la cour sont les seuls éléments de défense du manoir.

<sup>1027</sup> Voir p. 218-219.

<sup>1028</sup> Le jardin figure sur le cadastre de 1826 (Arch. dép. Seine-Maritime, 3 PP 770) ; la présence des terrasses de ce côté semble confirmer cet emplacement qu'éclaire une comparaison avec Normanville (volume II, notice n° 40), construit autour de 1500, dont l'organisation est similaire (fig. 531).

<sup>1029</sup> Volume II, notice n° 23.

<sup>1030</sup> Volume II, notices n° 44 (Les Rocques) et n° 3 (Archelles).

de Fiesole<sup>1031</sup>. L’empreinte italienne sur le logis d’Etelan, avec sa cage d’escalier à paliers ouverts par de grandes arcades formant *loggias*, couverte en terrasse et abritant un escalier à rampes droites et moitiés tournantes, rend vraisemblable l’hypothèse que le parti d’Etelan eut la même source que celui de Bury, d’autant que Louis Picard, comme Florimond Robertet, accompagna Charles VIII à Florence et à Naples : il a pu voir la villa médicéenne en 1494<sup>1032</sup>.

A la même époque qu’Etelan, Jacques Le Pelletier, riche marchand et armateur rouennais, fait construire à 15 km à l’est de Rouen sa maison des champs de Martainville : avec trois enclos distincts, la basse-cour, la cour et le jardin, qui se succèdent sur le même axe (fig. 471). La prise en compte du relief du terrain a cependant obligé à désaxer légèrement la basse-cour. C’est au centre d’un enclos fermé de hauts murs crénelés et cantonné de tourelles, que Jacques Le Pelletier a fait dresser son logis en « forme de chateau » : de plan massé, cantonné de grosses tours et bordé par un fossé. Avec son *allée* traversant le logis jusqu’à une porte ménagée dans la tour d’escalier (en façade arrière) et qui mène au jardin après avoir franchi le fossé, Martainville est la première petite maison seigneuriale en Normandie à posséder un accès quasi direct au jardin (fig. 473a). Autre point important, le jardin, si son étendue est attestée<sup>1033</sup>, présente des dimensions (130 x 95 m) inconnues jusque là : il devait même être légèrement plus grand que le premier jardin de Gaillon (160 x 75 m). On aurait peine à le croire, si le cas de Clères ne pouvait l’étayer.

Situé à près de 20 km au nord de Rouen, à proximité de la route de Dieppe, Clères a été rebâti au début des années 1500 par Georges de Clères et Anne de Brézé, la sœur du grand sénéchal de Normandie<sup>1034</sup>. Le bâtiment principal est un ancien logis-porte (construit par le père de Georges dans les années 1470-1480) que le couple fait réaménager, ouvrir par de grandes fenêtres et agrandir par l’ajout d’une garde-robe, d’un cabinet et d’une petite galerie (fig. 262 et 264). Le choix d’élire cet ancien bâtiment comme nouveau logis seigneurial n’est pas fortuit : à cet endroit, les pièces principales de la demeure (salles et chambres) pouvaient toutes s’éclairer au midi sur la vallée de la rivière la Clérette. Ainsi, il semble que la volonté de profiter du

---

<sup>1031</sup> GUILLAUME 1999, spécialement p. 104-105 et note 10.

<sup>1032</sup> On sait que la compagnie d’ordonnances du duc d’Orléans dont faisait partie Louis Picard a suivi le roi vers Naples (QUILLIET 1986, p. 147). Il n’est peut-être pas fortuit que la lettre de donation du duc d’Orléans à Louis Picard, écrite le 23 novembre 1494, date du moment où le roi est à Florence.

<sup>1033</sup> Le jardin est connu avec cette étendue à partir de 1739 (Arch. dép. Seine-Maritime, 2 Mi 214). Une observation suggère cependant qu’il remonte à la construction du bâtiment principal : l’allée centrale qui traverse le jardin n’est pas dans l’axe du bâtiment principal, mais de la porte qui devait ouvrir sur le jardin. Au moment de la création du jardin, on n’a pas encore l’idée d’intégrer jardin et demeure dans la même composition. Une différence notable sépare cependant les jardins de Gaillon et de Martainville : alors que le jardin de Gaillon était entièrement consacré à l’agrément et aménagé à cette fin, le jardin de Martainville était, on l’a dit, divisé en deux : un jardin d’agrément proche du logis et un jardin potager éloigné. Au vrai, il n’est même pas sûr que les deux étaient dans le même enclos : une clôture (un mur, une haie ou une palissade) les séparait peut-être.

paysage, du terrain plat du fond de la vallée et du passage de la rivière ait commandé ce choix. En effet, c'est là, à proximité du nouveau logis seigneurial qu'un vaste jardin (195 x 95 m) cerné par le cours détourné de la rivière fut aménagé – il était accessible par le pont du logis-porte que l'on a conservé. Autre nouveauté : la petite galerie qui forme retour sur la cour a des fenêtres qui regardent sur l'extérieur vers l'ancienne motte castrale toute proche, sans doute aménagée pour l'agrément à cette époque ; elle donne accès à une petite terrasse par laquelle le seigneur pouvait rejoindre la motte castrale par un pont pour s'y retirer<sup>1035</sup>.

L'historien serait tenté de déduire un rôle spécifique joué par ce petit groupe de personnes, qui, outre leur appartenance à l'élite de la province, ont en commun d'avoir participé directement ou indirectement à la première guerre d'Italie. Louis Picard, on l'a dit, était en Italie sous les ordres de Louis d'Orléans et de Charles VIII. Jacques Le Pelletier, échevin de Rouen, fait partie de la délégation de la métropole normande reçue par le roi à Lyon en 1494 lors des préparatifs de la guerre<sup>1036</sup>. Georges de Clères, baron du lieu, tenu au ban et à l'arrière-ban, était sans doute au côté de son beau-frère, le grand sénéchal de Normandie, qui participa à l'expédition vers Naples.

A y regarder mieux, on observera que Jacques Le Pelletier n'a fait que se rendre à la cour à Lyon avant de retourner à Rouen pour rendre compte au conseil de la ville de son entrevue avec le roi – il n'est pas passé outre monts – et le manoir de Clères semble moins tenir ses nouvelles dispositions de choses vues en Italie que de Gaillon. Le logis-porte qui ouvre par un pont sur une étendue gazonnée précédant un vaste jardin, la motte cernée par des douves en eau que franchit un pont permettant au seigneur de se retirer et l'emploi de motifs italianisants aux lucarnes rappellent, en effet, le magnifique château du cardinal d'Amboise : le « portail vers le jardin », l'« hermitage » et le décor « à l'antique », qui fait ici son apparition en haute Normandie.

S'il faut reconnaître à ces trois réalisations un rôle éminent dans l'intérêt porté au jardin et aux autres lieux d'agrément en haute Normandie, il est donc à nuancer. Etelan fut rebâti dans le contexte de la première guerre d'Italie et semble avoir inspiré tout spécialement l'organisation générale de Normanville, construit vers 1500, avec basse-cour rejetée sur le côté, corps de logis entre cour et jardin, façade arrière dégagée de la tour d'escalier. Mais Etelan est un édifice bâti pour l'essentiel par Guillaume Picard, le père de Louis, dans les années 1470 : si la maison semble tenir son aspect le plus remarquable des remaniements opérés par Louis Picard, on sait encore peu de ce qu'elle doit des travaux de Guillaume. Pour Martainville, on est bien en peine

---

<sup>1034</sup> Volume II, notice n° 20.

<sup>1035</sup> Sur les mottes castrales à fonction d'agrément, voir p. 302-309.

<sup>1036</sup> AM Rouen, A 9, 24/04/1494.

de savoir aujourd'hui l'origine de son parti si novateur. Quant à Clères, il doit beaucoup au grand chantier de Gaillon. Ces observations invitent à la prudence, même s'il faut reconnaître le caractère décisif de ces années 1494-1495 et le rôle joué par ces trois édifices. La tendance de fond qui s'amorce alors ne fera en effet que se confirmer au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, sans retour possible à la tradition.

### *L'accès direct au jardin*

Jusque là, il est assez habituel, pour se rendre au jardin, de sortir du logis, de faire quelques pas dans la cour (Perriers, Normanville, Commanville), d'emprunter un pont franchissant les fossés ou les douves (Bailleul-la-Campagne, La Motte), voire de faire une petite promenade si le jardin est éloigné (Houlbec). Mais une fois le jardin plus proche et plus étendu, les fenêtres du logis ouvrant parfois directement « dessus le jardin »<sup>1037</sup>, il parût naturel de lier plus étroitement ces deux espaces.

Dès les années 1510-1520, au Mesnil-Jourdain, la modeste maison seigneuriale en pan de bois bordée à l'arrière par les parterres ouvrait peut-être par une porte de la *grande salle* directement sur eux (fig. 497). Autre signe de l'intérêt porté au jardin, le logis possédait une galerie ouverte à l'étage, qui, en plus de desservir de manière indépendante les pièces, offrait aux habitants un promenoir agréable avec vues sur le paysage alentour et les parterres en contrebas. A Cleuville, construit vers 1525-1535, apparaît une communication aussi directe, par une porte-fenêtre qui ouvre de plain-pied la *grande salle* sur le jardin (fig. 715). Autant qu'on puisse en juger, un tel lien direct entre cour et jardin est une nouveauté en haute Normandie. Mais ces solutions, qui paraissent être plutôt des expédients, ne prirent pas dans la province : le passage par la pièce *publique* de la maison noble devait présenter bien des désavantages à des seigneurs encore peu enclin à ouvrir ainsi leur maison sur l'extérieur. Du moins, elles dénotent une volonté plus forte d'établir une liaison directe avec l'extérieur.

Dès les années 1520-1530, l'accès au jardin est facilité, ce qui laisse penser que celui-ci joue un rôle nouveau dans la vie de la petite maison seigneuriale. Nous avons affaire, à cette époque, à un glissement du statut du jardin : il devient un prolongement direct de la demeure. Aussi, somme toute, il paraît logique que beaucoup de gentilshommes normands tiennent encore à le fermer par de hauts murs, comme une pièce *privée*, à leur usage exclusif et à celui de leur famille qui en avait la clef. On devine également qu'à partir de ce moment avoir le jardin à proximité immédiate avec un accès direct sur lui devient la formule incontournable de toute

---

<sup>1037</sup> L'expression « des fenestres de dessus le jardin » est utilisée dans l'inventaire des biens meubles du Bourghtheroulde de 1591 (Volume III, Document n° 16, article 3).

demeure de la petite et moyenne noblesse. Par conséquent, on ne doit pas s'étonner que le traité d'agronomie d'Estienne et les recueils de modèles de Du Cerceau pour « bastir aux champs » enregistrent des usages devenus courants à partir des années 1530 : ils incitent le propriétaire à faire « en sorte, que de l'un des costez de sa chambre il eust veüe sur sa court et premiere entree de sa ferme & de l'autre sur ses jardins & terres principales » ou encore d'avoir sa propre entrée « par un perron, que ferez descendre de vostre chambre sur iceux [jardinages] »<sup>1038</sup>.

En effet, si le passage par la pièce *publique* de la maison noble n'eut guère de succès par la suite, bon nombre de seigneurs normands furent séduits, en revanche, par le parti architectural si novateur de Martainville, d'autant que le jardin, qui borde désormais directement le logis, peut être immédiatement accessible. Contrairement aux solutions précédentes, l'introduction à Martainville d'un système de circulation constitué de couloirs (une *allée* au rez-de-chaussée) couplés avec l'escalier, où toutes les pièces principales sont indépendantes les unes des autres, salles et chambres comprises, offre l'avantage de permettre à chacun d'aller et venir dans le logis sans passer par les pièces et d'aller au jardin directement grâce à une porte ménagée dans la tour d'escalier. On dénombre ainsi dans la province normande plus d'une dizaine d'édifices du XVI<sup>e</sup> siècle qui sont plus ou moins directement inspirés de Martainville : tels Fontaine-le-Bourg, Le Bus, Tilly, Acquigny, Bailleul.

Les plus anciens édifices où l'on pouvait percevoir l'influence de Martainville étaient peut-être le Bourgtheroulde (entre 1499 et 1504), situé à 15 km au sud-ouest de Rouen sur la route d'Alençon, qui appartenait au conseiller à l'Echiquier de Normandie Guillaume II Le Roux, et plus sûrement Fontaine-le-Bourg (vers 1512), à 15 km au nord de Rouen, sur la route de Dieppe, rebâti par l'abbé de Fécamp Antoine Bohier. Mais il est impossible de savoir si ces deux bâtiments, détruits de longue date, offraient un passage direct au jardin. En revanche, le cas est assuré au Bus (vers 1525-1535, fig. 201 et 202b), à Tilly (vers 1528-1535, fig. 631, 639a et 650), à Acquigny (vers 1550-1557, fig. 11 et 13a), à Bailleul (vers 1562-1564, fig. 76, 87a et 87b), à Fleury (vers 1563-1570, fig. 300, 305 et 314) ou encore à La Valouine (vers 1592-1602, fig. 655 et 657)<sup>1039</sup>. Pour ces exemples, il est clair que le jardin fut placé en fonction du logis principal, et, inversement, la distribution intérieure du logis fut pensée en fonction du jardin, pour qu'il soit accessible et visible depuis le logis.

La formule de l'*allée* couplée à l'escalier devait certainement paraître comme le *nec plus ultra* de la distribution dans la province normande, ce qui explique son succès, à la fois immédiat

---

<sup>1038</sup> ESTIENNE et LIEBAULT 1564, Livre I, chapitre 5, fol. 7 v. et 8 v.

<sup>1039</sup> Volume II, notices n° 16 (Le Bus), n° 49 (Tilly), n° 1 (Acquigny), n° 7 (Bailleul), n° 24 (Fleury) et n° 50 (La Valouine).

et prolongé<sup>1040</sup>. On ne s'étonne donc pas que l'introduction de l'escalier rampe sur rampe dans-œuvre ait connu un important décalage en Normandie par rapport au reste du domaine royal : ce n'est qu'au milieu du siècle, au moment où la formule née à Martainville connaît son plus beau développement à Acquigny, qu'apparaissent les premiers exemples de ce type d'escalier, à Beuzeville-la-Grenier (vers 1550-1560, fig. 121a) et à Bonnemare (entre 1555 et 1562, fig. 175a). Encore plus sophistiqué, ce parti consiste à placer une allée à côté de la première volée de l'escalier principal qui occupe toute la profondeur du bâtiment. Par conséquent, contrairement à la formule de Martainville, la façade arrière est dégagée de l'escalier principal et l'accès au jardin est encore plus direct. Dans la seconde moitié du siècle, l'escalier rampe sur rampe dans-œuvre est employé presque aussi fréquemment que la formule précédente : on le retrouve au Plain-Bosc, aux Brûlins, à Senneville, à La Folletière et sans doute à Thevray.

Les recherches d'un accès aisé au jardin auraient pu s'arrêter là, mais ce ne fut pas le cas. Dès le début des années 1560, à Bailleul, on a cherché à associer les deux formules : le bâtiment principal, de plan massé comme Martainville, comprend un vestibule couplé à un escalier rampe sur rampe dans-œuvre (fig. 87a). Ce parti, repris presque aussitôt à Fleury (vers 1563-1570, fig. 314), ne connut pas de suite. En revanche, presque dix ans plus tard, c'est peut-être à Brécourt (vers 1577-1585) que naît l'idée destinée à avoir le plus brillant avenir (fig. 193b). Comme à Martainville et tous les édifices qui semblent avoir pris modèle sur lui, l'allée et l'escalier sont couplés. Comme à Bonnemare et à Beuzeville-la-Grenier pour ne citer qu'eux, l'escalier est rampe sur rampe dans-œuvre, mais à la différence de ces partis, l'architecte eut l'idée de les juxtaposer dans un bâtiment simple en profondeur. Aussi l'allée, placée au centre du bâtiment, permet-elle de le traverser pour aller directement au jardin. En outre, elle commande l'escalier principal placé sur le côté. Cette formule, qui apparaît peut-être pour la première fois en France à Brécourt, a pourtant un précédent : le modèle XX du *Livre d'architecture* de Jacques Androuet Du Cerceau (1559, fig. 195). On connaît la grande fortune que connut ce parti dans les hôtels parisiens et les châteaux à partir des années 1635-1640.

### *Le jardin réglé sur le logis*

Avec un léger décalage par rapport aux châteaux du reste du domaine royal, mais en même temps que naît la volonté de lier plus étroitement le jardin au logis, le jardin des petites maisons seigneuriales de Normandie, plus vaste et plus proche, va peu à peu s'organiser en fonction du logis.

---

<sup>1040</sup> Sur l'allée, formule qui préfigure le vestibule, voir p. 221-223.

On l'a vu, ce désir s'est déjà manifesté à Martainville dès le milieu des années 1490 (fig. 471). Mais les accidents du terrain ont obligé à désaxer légèrement la basse-cour, si le jardin est à la suite de l'enclos de la demeure il n'est pas parfaitement réglé sur lui et l'allée centrale du jardin n'est pas dans l'axe du logis. Le désir d'intégrer jardin et logis dans la même composition se manifeste semble-t-il pour la première fois simultanément dans deux manoirs. Il n'est sans doute pas fortuit qu'il s'agit du Bus (inspiré en partie par la composition de Martainville) et de Cleuville, qui, on l'a dit, sont parmi les premiers logis à proposer un accès direct au jardin. Au Bus, le jardin, aussi large que le logis, est placé sur le même axe marqué par l'entrée du logis (fig. 201). Mais la nouveauté est toute relative : le corps de logis n'est pas symétrique et l'allée centrale n'est pas en face de l'entrée du jardin. A Cleuville, on a l'idée de percer la porte-fenêtre exactement dans l'axe du jardin, qui est réglé sur le logis. Mais, là encore, le bâtiment n'est pas symétrique.

Au même moment, le désir de mieux voir le jardin et le paysage suscite d'autres initiatives. Un groupe cohérent d'ensembles seigneuriaux marquent en effet plus sûrement un changement, car si leur organisation s'apparente à celles qu'on vient de voir, elle s'en écarte dans la mesure où le jardin y prend une place plus grande.

Déjà au manoir d'Etelan (vers 1494, fig. 282), puis aux Rocques (vers 1525, fig. 570), à Sénitot (1528-1536, fig. 581) et à Tilly (vers 1528-1535, fig. 631)<sup>1041</sup>, le logis seigneurial est au cœur même de l'organisation du manoir, il est au centre de trois enclos. Chaque enclos a sa fonction particulière et se trouve disposé en fonction de la distribution du logis seigneurial : la cour donne accès au bâtiment principal ; le jardin potager, la cour de service ou la cour à vocation agricole sont accessibles depuis les pièces de service du logis seigneurial ; le jardin se rejoint directement depuis le logis (Sénitot, Tilly), ou indirectement depuis la cour principale (Etelan, Les Rocques). On comprend que ces jardins sont placés au plus près du logis pour être vus des habitants depuis les fenêtres des pièces principales (fig. 295). L'organisation rayonnante autour du logis dénote une volonté plus forte de séparation et de hiérarchisation des fonctions.

Mais ces quatre organisations participent d'une idée différente. A Sénitot et à Tilly, la tradition du jardin fermé bordé par de hauts murs reste forte. A Etelan et aux Rocques, on a tiré profit des particularités du site remarquable du Val de Seine. A Etelan, le logis est au sommet du coteau, près de la ligne de crête aménagée en jardin en terrasses se rejoignant par des escaliers droits (fig. 285). Aux Rocques, le coteau, après un à-pic, descend en pente plus douce vers la Seine. C'est là qu'a été construit le logis, élevé sur un étage de soubassement rattrapant le

---

<sup>1041</sup> Volume II, notices n° 23 (Etelan), n° 44 (Les Rocques), n° 46 (Sénitot) et n° 49 (Tilly).

dénivelé, à une distance suffisante de l'à-pic et du fleuve pour ménager d'un côté une cour et de l'autre, en contrebas, un jardin (fig. 574). On a là peut-être les premiers exemples en France de l'exploitation des possibilités qu'offre la pente pour aménager le jardin<sup>1042</sup>. Mieux, aux Rocques, la cour est aménagée à droite du logis pour former une terrasse, bordée par un petit garde-corps, qui propose d'autres points de vue, à la fois sur le jardin, sur un vaste verger à côté et sur le magnifique paysage fluvial. Manifestement, on s'est attaché à multiplier les aménagements pour bénéficier au maximum des vues larges que procure le site. Trop nouveaux peut-être pour leur époque et surtout bâtis dans un site exceptionnel, Etelan et les Rocques sont restés sans équivalent en Normandie.

Tilly participe d'une idée différente, mais qui n'en est pas moins originale. L'enclos où se dresse au centre le bâtiment principal est fermé de hauts murs crénelés flanqués de tourelles à deux niveaux (fig. 653). Depuis le jardin situé à l'intérieur, il était possible par une porte ouvrant l'une des tourelles sur la fausse-braie, de longer le mur d'enceinte et, continuant sur la fausse-braie, d'atteindre, après un pont franchissant les douves, un jardin bien plus vaste (96 x 90 m), réglé sur l'enclos du logis.

Quelle est l'origine de cette organisation si particulière ? L'apparition d'une telle organisation dans quatre manoirs situés à une trentaine de kilomètres l'un de l'autre est-elle fortuite ? Inconnu du château français, ce parti existe également au prieuré de Coussay, construit pour Denis Briçonnet, abbé de Cormery, à partir de 1519. La restitution de cet édifice, récemment étudié par Jean Guillaume peut être poussée plus loin (fig. 632)<sup>1043</sup>. A Coussay, le logis de plan rectangulaire allongé, auquel on a donné la forme d'un *château*, se dresse isolé au centre d'une plate-forme, cantonnée de tourelles et entourée de douves que franchissent plusieurs ponts. L'entrée principale se trouvait à l'est, du côté de l'église du prieuré et du village. A l'ouest étaient des bâtiments de dépendance en équerre bordant une vaste cour : Briçonnet eut sans doute l'intention de les modifier, mais il construisit seulement à leur extrémité deux pavillons abritant une entrée, un nymphée et, au-dessus, un petit logis. Plusieurs éléments invitent à penser que, comme dans nos quatre manoirs normands, la plate-forme était primitivement divisée en trois enclos distincts autour de la demeure. A l'est, du côté de l'entrée était la cour, qui commandait le logis ; au sud-ouest devait être une cour de service, avec un bâtiment de cuisine (encore en place) et d'où il était possible d'aller aux caves situées sous le bâtiment principal ; au nord-ouest était

---

<sup>1042</sup> Sur ce sujet, voir BOUDON 1999, qui s'est surtout attachée à l'analyse du jardin des châteaux français. En raison de la rareté des exemples antérieurs à 1550 précisément datés, elle ne peut que dire, p. 152 : « Pour autant qu'on le sache, les possibilités offertes par la pente ne semble pas avoir été exploitées avant le milieu du siècle. » L'étude des manoirs d'Etelan et des Rocques en offre des exemples précoces dont la datation est peu contestable.

<sup>1043</sup> GUILLAUME 2006.

un petit jardin, qui communiquait directement avec la chambre de Denis Briçonnet par une petite vis. Ce n'est pas tout : à l'ouest, un pont reliait le petit jardin de la plate-forme à la vaste cour de ce côté, qui, on l'a dit, était prévue d'être modifiée. Les pavillons à l'extrémité, qui abritent le nymphée, et un petit canal qui traverse la cour pour jeter l'eau de la fontaine dans les douves suggèrent que Denis Briçonnet ambitionnait de faire de la cour un vaste jardin à la suite de celui plus modeste de la plate-forme : on retrouve l'organisation vue à Tilly.

Le cas passionnant de Coussay en Poitou est-il une autre pièce d'une série que nous avons commencé à redécouvrir en Normandie ? Il semble que oui, même si on est bien en peine de voir le lien qui unissait Briçonnet et nos gentilshommes normands. Ce qui est assuré, en revanche, c'est que ce type d'organisation connut un certain succès en haute Normandie, et un dernier rebondissement spectaculaire vingt ans plus tard, à Acquigny.

Bâti dans les années 1550 par Louis de Silly et Anne de Laval, Acquigny présente un logis d'un plan exceptionnel, dans l'esprit des modèles de maisons « per fare alla campagna » que donne Serlio dans son *Livre VII* (fig. 11 et 13)<sup>1044</sup>. Il s'agit d'un logis de plan en V inversé, à angle droit, flanqué sur ses faces arrière par deux pavillons. Ce bâtiment principal s'élève, isolé, sur une plate-forme carrée (52,5 x 52,5 m) entourée de douves qu'alimentait le cours détourné de l'Eure. Mais l'architecte eut l'idée géniale d'adapter cette plate-forme au plan singulier du logis en la tournant de 90°, de sorte que les ailes du bâtiment soient parallèles aux côtés de la plate-forme et que le pont qui franchit les douves et donne accès à la cour soit sur l'angle. Comme à Etelan, à Coussay, aux Rocques, à Sénitot et à Tilly, et pour les mêmes raisons (traitement différencié des façades du bâtiment principal, accès multiples depuis le logis), la plate-forme sur laquelle se dresse l'édifice devait être divisée en trois enclos par des haies ou des palissades. Au nord, la cour principale, au sud-est un jardin potager accessible de plain-pied depuis la cuisine et au sud-ouest un jardin d'agrément, accessible depuis l'escalier principal par un degré extérieur. Comme sans doute à Coussay et plus sûrement à Tilly, les espaces destinés à l'agrément s'étendaient également au-delà de la plate-forme : au sud, un plus grand jardin (env. 75 x 60 m) était réglé sur la plate-forme bordée de douves que franchit un pont à cet endroit.

A Tilly, bien que l'enclos du bâtiment principal soit irrégulier, on a tenté de régler sur lui le vaste jardin qui s'étend au-delà des fossés. A Acquigny, le grand jardin est réglé sur la plate-forme carrée fossoyée. En Normandie, c'est donc au cours des années 1530-1550 qu'on eut l'idée d'intégrer jardin et logis dans la même composition. Par la suite, l'organisation rayonnante

---

<sup>1044</sup> Ms. Österreichische Nationalbibliothek de Vienne, *Cod. Ser. Nov. 2649*, fol. 45r. Sur le *Livre VII*, voir : FIORE 1994. Pour le détail de la restitution d'Acquigny et l'analyse comparative de celle-ci avec le manuscrit de Serlio, voir : volume II, notice n° 1.

autour du logis semble ne plus avoir été employée. En revanche, l'idée du jardin réglé sur la cour, elle-même aménagée en partie en jardin, et accessible immédiatement après un fossé que franchit un pont retint l'attention à la suite d'Acquigny : on la retrouve dix ans plus tard avec quelques variations, au même moment, aux Fossés (vers 1562-1570, fig. 348) et à Thevray (vers 1566-1570, fig. 611).

En dehors de la série des « corps de logis isolés sur plate-forme », d'autres édifices ont pu jouer un rôle dans le processus de *réglage* du jardin. Aux Maillets, à Varengeville (vers 1535-1545), si tant est que notre restitution soit acceptée, le jardin, qui s'étend après un fossé en contrebas de la grande galerie du logis de Jean Ango situé au premier étage, est aussi large et sur le même axe que la cour intérieure du manoir (fig. 448). Plus sûrement, deux grands chantiers normands semblent avoir eu un rôle décisif dans ce mouvement.

A Mesnières, vers 1545, Charles de Boissay fait reprendre les travaux arrêtés au milieu des années 1520 dans un esprit tout différent (fig. 809)<sup>1045</sup>. Situé sur le coteau nord de la vallée de la rivière la Béthune, le château, bordé de douves, s'organise autour d'une cour carrée : il comprend l'ancien logis seigneurial au sud, un corps de galerie à l'est, un corps de logis neuf au nord, avec l'entrée principale du château au centre. Le jardin était sans doute situé à l'est, du côté où la galerie ouvre ses fenêtres – un tableau du XVII<sup>e</sup> siècle représente des parterres de broderie de ce côté (fig. 808). Les travaux engagés vers 1545, qui bouleversent cette organisation, visent à créer une composition unitaire : on détruit une grande partie de l'ancien logis seigneurial pour ouvrir la cour au sud, un nouveau logis seigneurial est bâti à l'ouest tandis qu'on rhabille le corps de logis nord sur la cour (fig. 812). Les abords font l'objet de travaux tout aussi importants : un jardin est créé au nord tandis qu'une allée droite bordée d'arbres précède une avant-cour bordée de douves et réglée sur le château au sud (fig. 807). On comprend qu'à partir de ce moment, le jardin se situe sur l'axe marqué par l'allée d'arbres, les entrées successives, les ponts franchissant les douves et le passage au centre du corps de logis nord qui permet désormais de s'y rendre. Nul doute que cette composition axée fut créée à ce moment, car la façade du corps de logis en fond de cour ne se comprend que depuis l'axe alors développé. Au lieu des quatre lucarnes attendues, le bâtiment n'en compte que trois, de sorte que la façade paraît asymétrique, excepté lorsque le spectateur se trouve à distance et dans l'axe : la façade apparaît flanquée par deux pavillons à gauche et à droite, eux-mêmes cantonnés d'une tour circulaire – de ces points de distance, une quatrième lucarne aurait été masquée par le pavillon droit du château<sup>1046</sup>.

---

<sup>1045</sup> PAGAZANI 2003.

<sup>1046</sup> Un argument emporte la conviction : la présence de la croupe du toit interdit de pouvoir placer une lucarne à cet endroit.

C'est sans doute au même moment que Claude d'Annebault décide de faire rebâtir sur sa seigneurie d'Apperville. Le château, maintenant entièrement détruit, n'est connu que par un plan et une élévation sur cour datée de 1778 (fig. 819 et 820)<sup>1047</sup>. La construction est sans doute intervenue entre février 1544, date de la nomination d'Annebault comme amiral de France (ce que suggère la présence d'ancres sculptées sur les façades<sup>1048</sup>) et gouverneur de Normandie sous l'autorité du dauphin, et, au plus tôt, 1549, date de l'érection de la seigneurie d'Apperville en baronnie d'Annebault, ou, au plus tard, 1552, date de la mort d'Annebault<sup>1049</sup>.

Le bâtiment est construit près de la route de Pont-Audemer à Rouen et de la rivière la Risle dans un site très favorable à l'aménagement d'un jardin d'eau. Autant que le permettent d'en juger le plan et l'élévation, le projet ressemble à celui des Guise qui bâtissent au même moment le Grand-Jardin, à Joinville (Haute-Marne), car le bâtiment principal apparaît tel un monumental pavillon de jardin, dégagé de dépendances. Il en diffère cependant parce que le corps de logis comporte quatre gros pavillons de part et d'autre d'un cinquième, plus étroit et plus élevé, qui abrite l'escalier, sans doute rampe sur rampe<sup>1050</sup>. Comme au château royal de Madrid, le château est isolé, le volume constitué uniquement de pavillons, et le niveau inférieur semble avoir été occupé par des pièces de service (ce que suggère la présence de grands soupiraux dans le soubassement). Si les toits forment des volumes indépendants comme à Madrid encore, celui de l'escalier, plus haut, se démarque des autres par sa forme en dôme surmontée d'un clocheton. Le bâtiment se dressait au fond d'une plate-forme isolée par des douves alimentées par le cours détourné de la Risle : une passerelle ou un pont partant du pied de l'escalier les franchissait et conduisait au jardin, aussi large que le château et ses douves, bordé et recoupé par des canaux d'eau formant une grille orthogonale, superposée à celle des allées.

Ces partis, certes, ne sont pas nouveaux en France : l'idée d'organiser le château sur un même axe se voit au Verger (vers 1500), à Bury (1511), à Chenonceaux (1513) ; des aménagements d'eau sont connus à Fontainebleau (vers 1535-1540), au Grand-Jardin à Joinville (1533-1546), à Anet (dès avant 1548). Mais ils apparaissent de manière quasi simultanée, semble-t-il pour la première fois en Normandie, à Mesnières et à Annebault, et furent presque aussitôt imités dans toute la province normande. On devine que certains petits seigneurs normands ont apprécié l'idée des plates-formes se succédant sur le même axe et celle des jardins d'eau, qui répondaient à leur goût pour les jardins à enclos multiples, de nature différente, qui

---

<sup>1047</sup> AN, Cartes et plans, N III, Eure 56 (1-2), publiés par BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 216-217.

<sup>1048</sup> REVER 1801-1802.

<sup>1049</sup> *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup> IV* (1890), n° 13594 ; *Catalogue des actes de Henri II III*, n° 4956, 06.E1.

procurent une promenade où l'intérêt est sans cesse renouvelé. Les partis de Mesnières et d'Annebault offraient des modèles pour organiser ces espaces et le paysage en fonction de la demeure. Le goût pour ces deux partis donna finalement naissance à un nouveau type d'organisation, qui les associe.

Peu après, à seulement 3 km en aval d'Annebault, le parti adopté par l'amiral de France pour son château est calqué, en beaucoup plus modeste, dans un site absolument identique en bordure de la Risle. Le logis seigneurial des Mottes, à Montfort-sur-Risle, est un petit pavillon rectangulaire (la façade sur cour est large de seulement 18 mètres), flanqué d'un petit pavillon d'escalier au centre de la façade arrière (fig. 514, 516 et 518). Comme à Annebault, le logis, dont la façade sur cour est calquée sur celle des gros pavillons du château, est isolé au fond d'une plate-forme cernée par le cours détourné de la Risle. Un pont franchissait le fossé pour rejoindre un vaste jardin qui semble la raison d'être du nouvel édifice : des près entourés d'arbres organisés par un réseau de canaux, dont un, au centre, placé exactement dans l'axe de l'entrée du bâtiment principal et de la plate-forme ; une seconde plate-forme, à gauche de celle du logis et réglée sur elle, enfermait un jardin d'agrément.

Dans les années 1560, on retrouve le parti de Mesnière à une autre échelle, au manoir du Hom. Trois plates-formes bordées d'eau se succèdent sur le même axe : une avant-cour, également à usage de basse-cour, précède la cour, carrée, cantonnée aux angles de pavillons, bordée sur au moins deux côtés par des corps de logis ; la cour commande le jardin. Les plates-formes sont placées sur le même axe matérialisé par les ponts franchissant les larges douves en eau alimentées par le cours détourné de la Risle (fig. 757).

A la fin des années 1560, à Archelles, la cour, au fond de laquelle se dresse le logis et bordée par des fossés en eau sur ses côtés, forme un premier jardin, le plus petit, le plus haut et traité le plus simplement puisqu'il s'agit sans doute de parterres en herbes (comme aujourd'hui) : elle est le point de départ d'une composition axiale – perpendiculaire à l'axe marqué par l'entrée de la cour et du logis (fig. 40 et 47). A partir du préau de la cour, le visiteur découvrait un second jardin, légèrement plus grand et plus bas que le premier, visible au-dessus d'un mur bas, puis, après l'avoir traversé et franchi le cours de la Béthune qu'un pont enjambait, il en découvrait un troisième, le plus vaste, le plus bas (car situé au fond de la vallée sur une île formée par deux bras de la Béthune) et le plus orné : une fontaine était en son centre (fig. 49). Enfin, un quatrième

---

<sup>1050</sup> Le plan montre deux grands pavillons supplémentaires qui flanquent les extrémités du bâtiment. Mais il peut s'agir d'un agrandissement postérieur à la construction d'Annebault, car le dessinateur de l'élévation n'en a représenté qu'un sur les deux (en coupe). Sur le château d'Annebault, voir p. 90-91 et notes 358 et 361 ; p. 190.

jardin, presque aussi grand que le précédent, à l'est, bordait le second jardin qui lui donnait accès et le bâtiment principal.

A Brécourt (vers 1577-1580), le parti vu à Mesnières, avec avant-cour, cour et jardin sur le même axe, est une nouvelle fois mis en œuvre (fig. 191). Mais la synthèse des partis de Mesnières et d'Annebault est faite à La Folletière (vers 1580-1590), ce que permirent les généreuses ressources offertes par la rivière de l'Eure (fig. 732). Une avant-cour précède la cour, où se dresse le bâtiment principal, isolé au fond, qui reprend les volumes et la forme des toits d'Annebault (en dôme surmonté d'un lanternon pour le pavillon d'escalier, fig. 736). Un pont franchit une douve pour conduire à une troisième plate-forme qui porte un premier jardin d'agrément, tandis qu'au fond un autre pont donne sur une quatrième plate-forme, où se dresse des allées d'arbres disposées de chaque côté d'un parterre de gazon. Les plates-formes, qui se succèdent, entourées par des canaux, sont de plus en plus larges, selon le goût du temps : d'une manière assez modeste mais efficace à Archelles et à La Folletière, d'une manière autrement spectaculaire et à une autre échelle aux châteaux de Charleval et de Verneuil. La Folletière est peut-être la première pièce d'une série à redécouvrir. Beaumesnil (fig. 822), Cany (fig. 818), Balleroy (fig. 821), Maisons et même Vaux-le-Vicomte en offrent sans doute les dernières pièces, près de quarante ans plus tard.

#### *Le jardin autour du logis*

Au cours de la même période, d'autres petits seigneurs, plus nombreux, vont rester à l'inverse attachés au jardin *sec*, sans fossé, de plain-pied ou presque avec le logis. La volonté de régler le jardin et le logis va se traduire différemment, avec d'autres développements.

Dans les années 1550, l'introduction de l'escalier rampe sur rampe dans le bâtiment principal, avec son accès direct au jardin, confirme une nouvelle tendance : l'allée centrale du jardin est placée sur l'axe marqué par la porte et le perron qui conduit au jardin. Ce phénomène s'accompagne d'un nouveau changement d'échelle du jardin, qui tend à s'accroître progressivement de 1550 à 1570. A Beuzeville-la-Grenier (vers 1550-1560), la volonté de créer un vaste jardin symétrique (97 x 75 m) est d'autant plus évidente que le regard du visiteur, depuis le perron qui conduit au jardin, est arrêté de tous côtés par des arbres : le jardin, dont l'axe directeur est l'allée centrale, semble situé dans la clairière d'un bois (fig. 119). A Bonnemare (vers 1555-1562), le jardin (112 x 73 m) est aussi large que le logis et ses deux portiques placés symétriquement de chaque côté : il est fort probable qu'une allée centrale, peut-être plus large, partait du logis et que deux autres allées, parallèles à l'allée centrale, correspondaient au petit perron au centre de chaque portique ouvert sur le jardin (fig. 156 et 179). Une disposition

analogue devait se voir dix ans plus tard à Miromesnil (s.d., vers 1560-1570 ?), à Thevray (vers 1566-1570) et à La Chapelle (vers 1560-1570), où les allées parallèles correspondent aux tours ou aux pavillons d'angle des logis (fig. 611, 702 et 775) – comme déjà à Anet vers 1550. De plus, dans ces vastes jardins, contemporains, l'axialité est soulignée par une disposition nouvelle : le jardin s'achève par un pavillon de plaisance (Miromesnil, Thevray) ou par un puits monumental (La Chapelle), qui occupent le centre du côté opposé à la demeure (fig. 706). On devine que cette disposition plut en France, car Androuet Du Cerceau en donne deux modèles dans son recueil pour « bastir aux champs » en 1582<sup>1051</sup>.

La recherche d'un rapport immédiat entre logis et jardin explique qu'on ait voulu créer des jardins sur trois côtés de la demeure. L'idée était peut-être déjà présente dans l'esprit d'Antoine Bohier, vers 1512 (fig. 342). En effet, à Fontaine-le-Bourg la grande cour (à l'ouest), qui précédait le nouveau logis, était sans doute plantée de parterres d'herbes au milieu desquels Bohier a fait dresser, semble-t-il, une grande fontaine à l'italienne<sup>1052</sup> ; la grande cour commande un petit jardin d'agrément ou potager au sud ; enfin, immédiatement derrière le logis qui ouvre ses fenêtres sur lui, un grand jardin (à l'est) est traité plus simplement puisqu'il s'agit de « prés » entourés d'arbres, ou de salles de verdure, traversés par des allées perpendiculaires, avec un vivier. Le logis, appelée « grande maison » dans les textes, se trouvait ainsi liée à plusieurs jardins, séparés les uns des autres par des murs de clôture. Le parti de Fontaine-le-Bourg ne connut guère de succès en Normandie. Il faut en effet attendre, comme pour le château français, le début des années 1560 pour voir apparaître les premiers jardins qui environnent le logis.

A Charleval (Eure), dont la construction débute à la fin des années 1560, le château comprend deux jardins latéraux traités de la même manière que le jardin principal. La disposition est certes plus homogène, mais les jardins sont dissociés, de sorte qu'ils ne forment pas une seule composition : deux jardins, les plus petits, sont en contact direct avec le bâtiment, tandis que le jardin principal est sur une plate-forme isolée par des canaux d'eau. Dans les mêmes années, deux maisons seigneuriales haut-normandes présentent un parti résolument novateur : à Bailleul (vers 1562-1564) et à Fleury-la-Forêt (vers 1562-1570), une seule composition se développe sur les trois côtés de la demeure de plan massé, largement ouverte par de grandes fenêtres sur les parterres (fig. 76 et 300). En outre, la clôture entre cour et jardin ne semble pas avoir été un haut mur, mais une haie ou une palissade (Fleury) et un garde-corps (Bailleul), de sorte qu'à distance on pouvait deviner le jardin de part et d'autre du logis. Arrivé plus près, le visiteur pouvait admirer les parterres. Mieux, à Bailleul, le jardin était plus bas que la cour d'environ 1,40 ou 1,50

---

<sup>1051</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1582, n° XIII et XIX.

<sup>1052</sup> Voir p. 297.

m : la cour bordée par un garde-corps formait donc terrasse d'où les habitants pouvaient admirer le dessin des carreaux du jardin (fig. 83). Ce parti, dont on mesure la nouveauté, ne se retrouve pas immédiatement en haute Normandie. En revanche, il se voit peu après en Ile-de-France. Est-ce pure coïncidence si ce parti employé à Fleury, situé à faible distance de Charleval, où travaillât Baptiste Androuet Du Cerceau entre 1574 et 1576, se retrouve au château de Fresnes construit par l'architecte à partir de 1578 (fig. 301 et 302) ? En Normandie, il faut attendre les années 1590 pour revoir cette composition, à Jouveaux, autour d'une demeure de plan en V inversé emprunté à Acquigny (fig. 422).

On l'a dit d'emblée, les nobles normands restent attachés à certaines traditions : en dehors des cas évoqués précédemment, qui, à l'inverse, tendent à ouvrir le jardin sur le paysage, le jardin au XVI<sup>e</sup> siècle reste le plus souvent clos, fermé par des murs, des fossés ou des douves. Au sein même de la province, des différences se voient : contrairement, semble-t-il, aux jardins de basse Normandie, tels aux manoirs du Bel, du Grand Taute, d'Auvillars ou de La Ferté-Fresnel<sup>1053</sup>, les jardins de haute Normandie sont rarement des jardins cernés d'eau, prenant ainsi la forme d'une « île ». Il ne s'agit sans doute pas seulement d'une question de goût : la nature des sols, le réseau plus ou moins dense des cours d'eau ont sans doute à voir avec cette situation contrastée entre haute et basse Normandie.

Le type du jardin clos se retrouve tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle en haute-Normandie et le jardin est parfois éloigné de la demeure, sans contact direct avec elle. L'exemple de Chambray, déjà évoqué plus haut, est éclairant sur ce point : pour profiter d'un site plus agréable et susceptible d'aménagements, on n'hésite pas à éloigner le jardin – il est situé au fond de la vallée de l'Iton, éloigné de près de 80 mètres du bâtiment principal, placé au sommet du coteau (fig. 247). Comme à Chenonceaux que projette d'agrandir Catherine de Médicis (vers 1576), se rendre au jardin constitue un nouveau but de promenade. A Mentheville (vers 1596-1606), à la toute fin du siècle, le jardin, clos, de dimension modeste (57 x 26 m), est encore éloigné du logis de quelques mètres (fig. 479)<sup>1054</sup>.

## **Les éléments remarquables ou exceptionnels**

### *Parcs d'agrément et parcs de chasse*

On sait à quel point le bois était précieux « pour la provision d'une bonne maison », à la fois pour le chauffage, les réparations, les constructions, et pour parquer les animaux<sup>1055</sup>. Mais

---

<sup>1053</sup> Étudiés par Marie-Hélène Since : SINCE 2003a.

<sup>1054</sup> Volume II, notices n° 19 (Chambray) et n° 37 (Mentheville).

<sup>1055</sup> Voir p. 127-129.

l'intérêt du bois pour les nobles était aussi pour « la délectation de la chasse et le profit des bestes sauvages qu'on y prend »<sup>1056</sup>. Ce droit, exclusivement réservé aux nobles, explique que près des deux tiers des domaines étudiés ici possèdent un parc boisé ou un droit de chasse dans une forêt voisine. Ces parcs avaient aussi une autre fonction, tout autant récréative pour le seigneur : il pouvait prendre en noble compagnie le « plaisir des ombrages, et l'agréable séjour dessous les arbres en toutes saisons, mesme en hyver parans les froidures »<sup>1057</sup>. On peut en distinguer deux types, les petits et grands parcs.

Les premiers, d'une superficie comprise entre 1 et 15 ha, à côté du jardin ou du verger seigneurial, laissent à penser qu'ils étaient avant tout un lieu de promenade pour le seigneur : un « bois d'agrément » ou un « bosquet » (percé d'allées), comme le précisent parfois les plans terriers et les cadastres anciens (fig. 31, 119 et 471)<sup>1058</sup>. L'exemple de La Folletière, qui possède une disposition assez exceptionnelle, illustre parfaitement ce type de parcs à vocation de promenade : il fallait au seigneur emprunter une barque pour atteindre le bosquet situé sur une île cernée par les bras de l'Eure (fig. 732)<sup>1059</sup>. Certains de ces bois devaient également servir de garenne pour le petit gibier destiné à la vente ou à la table du seigneur (fig. 655)<sup>1060</sup>. A Jouveaux, comme le recommandent Estienne et Liébault, un ruisseau coule à la lisière du petit bois pour permettre aux bêtes de s'abreuver (fig. 422)<sup>1061</sup>.

Les parcs « aux grosses bestes sauvages », selon Olivier de Serres, « ne peu[ven]t appartenir qu'au grand seigneur »<sup>1062</sup>. Estienne et Liébault, en revanche, n'évoquent aucun rapport entre la qualité du propriétaire et la présence ou pas d'un parc à gibiers : on comprend, en creux, que tout seigneur semble pouvoir disposer d'un parc à gibiers<sup>1063</sup>.

En haute Normandie, les parcs sont effectivement possessions de grands du royaume, tels les ducs et comtes d'Estouteville, de Tancarville et d'Eu, ou l'archevêque de Rouen. Mais ils ne sont pas les seuls. De nombreux domaines d'importance seconde possèdent leur parc : il s'agit des baronnies et des plein-fiefs d'Etelan, Clères, Acquigny, Le Mesnil-Jourdain, Le Bec-Crespin,

---

<sup>1056</sup> SERRES 1600, Septiesme Lieu, Chap. VII, p. 1156.

<sup>1057</sup> SERRES 1600, Septiesme Lieu, Chap. VII, p. 1156.

<sup>1058</sup> Par exemple : Arch. dép. Seine-Maritime, 3 PP 368, matrice cadastrale de la commune du Mesnil-Lieubray (Normanville), section B 1, parcelle n° 98 (1828) ; 3 PP 351, matrice cadastrale de Martainville-Epreville, parcelle n° 126 (1828).

<sup>1059</sup> Le côté gauche de la cour est aménagé en terrasse formant un embarcadère et, exactement en face, l'île est munie d'un petit débarcadère : une petite anse artificielle.

<sup>1060</sup> ESTIENNE et LIEBAULT 1572, Livre VI, Chap. 21, fol. 230. Ainsi, à La Valouine, il faut sans doute reconnaître dans le petit bois qui suit le jardin la « garenne » dont parle un aveu de 1602 (volume III, Document n° 20).

<sup>1061</sup> ESTIENNE et LIEBAULT 1572, Livre VI, Chap. 21, fol. 230 v. Voir également SERRES 1600, Cinquième lieu, chap. XII, p. 661 : « Ces bestes-ci [les cerfs et les sangliers] ne peuvent vivre sans boire : par quoi est nécessaire les accommoder d'eau, dont la plus désirable est la courante, de fontaine ou de ruisseau [...] ».

<sup>1062</sup> SERRES 1600, Cinquième lieu, chap. XII, p. 660-662.

<sup>1063</sup> ESTIENNE et LIEBAULT 1572, Livre VI, Chap. 21, fol. 230.

Chambray et Thevray (fig. 11, 109, 247, 262, 282, 495 et 611). Aussi il arrive que ces parcs, hérités de l'époque médiévale, passent avec le reste du domaine entre les mains d'hommes nouveaux, appuyés dans leur désir d'élévation sociale par le roi en personne. C'est le cas d'Etelan, donné par Louis XI en 1468 à Guillaume Picard, qui débuta sa carrière à Rouen comme simple avocat à l'Echiquier, et du Bec-Crespin, qui, après avoir appartenu aux Brézé et aux Lorraine, est acquis en 1579 avec l'aide d'Henri III par Nicolas Romé, un maître des requêtes de son hôtel<sup>1064</sup>. On le voit, ces exemples contredisent en partie l'assertion d'Olivier de Serres, sans toutefois confirmer le point de vue (silencieux) d'Estienne et Liébault<sup>1065</sup>. Au vrai, la présence systématique d'un parc à gibier dans ces domaines relativement importants est d'évidence le signe d'un statut hautement privilégié, qui correspond précisément à des droits particuliers attachés à leur possession<sup>1066</sup>. On comprend pourquoi quelques seigneurs, aussi élevés dans la hiérarchie sociale que Picard et Romé, mais qui n'avaient pas la chance de connaître *Dame Faveur* au même point qu'eux, aient voulu donner à leur seigneurie de moindre importance l'apparence de tels domaines et avoir à disposition un lieu pour l'exercice noble par excellence. Auffay, Tilly, Bonnemare, Bailleul-la-Campagne, Longuelune, Bailleul et Brécourt possèdent de tels parcs à gibier. La plupart de ces domaines ont en commun d'appartenir à des familles de noblesse récente, propriétaires depuis une, deux ou trois générations, et qui ont eu la chance de côtoyer le roi – sans que l'on puisse dire si ce fait est lié ou pas à la présence du parc. La présence d'un parc à gibiers ne semble donc pas seulement tenir au statut du fief, mais plutôt à la volonté de leur possesseur d'avoir un tel lieu et, sûrement, à la grosseur de leur bourse : l'acquisition de terres suffisamment grandes pour implanter un parc, la construction des murs et des portails et pavillons d'entrée, l'entretien des bois et des bêtes représentaient certainement un investissement conséquent, d'autant que, Olivier de Serres le reconnaît, le parc est « inventé plus pour magnificence, que pour utilité »<sup>1067</sup>. Quelques documents permettent de savoir comment furent constitués certains de ces espaces boisés. A Tilly, peu avant de construire un nouveau logis seigneurial, le conseiller au Parlement Claude Le Roux augmente l'étendue de son bois par un échange avec son suzerain Claude de Lorraine en 1529<sup>1068</sup>. De la même manière, Bailleul et Brécourt furent construits après une longue et patiente politique d'acquisition menée par leurs

---

<sup>1064</sup> Volume II, notices n° 23 (Etelan) et n° 9 (Le Bec-Crespin).

<sup>1065</sup> ESTIENNE et LIEBAULT 1572, Livre VI, Chap. 21, fol. 230.

<sup>1066</sup> Les barons avaient semble-t-il droit « d'y préposer et établir » des « gardes et sergens » : un verdier-gruyer et deux sergens pour Fontaine-le-Bourg (Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1043, Compte de la baronnie, année 1512-1513, fol. 161v.) ; un « verdier et garde des boiz, forés et garennes » au Bec-Crespin (1 ER 1597, Compte de la baronnie, année 1484-1485) ; deux « sergens et gardes des bois du sieur de la Roche-Guyon [Louis de Silly] en la seigneurie d'Acquigny » (*Catalogue des actes d'Henri II VI*, n° 11601).

<sup>1067</sup> SERRES 1600, Cinquième lieu, chap. XII, p. 661.

<sup>1068</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/272, tab. Rouen, 6/09/1529.

propriétaires : Bertrand de Bailleul, un valet de chambre du roi, et Henri II Jubert, un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi<sup>1069</sup>. Peut-être en fut-il ainsi pour les autres seigneuries dont l'histoire est mal documentée sur ce point, tels Bonnemare et Longuelune.

Les parcs à gibiers étaient généralement fermés par de hauts murs de clôture maçonnés, en bauge, en brique ou en pierre, ou par des palissades en chêne, comme le recommandent Estienne et Liébault et l'attestent plusieurs textes normands<sup>1070</sup>, car tous, ou presque, ont disparu, à l'exclusion de Fontaine-le-Bourg qui conserve quelques vestiges du mur de clôture et le « pavillon du parc », un petit bâtiment de plan carré, datable des années 1480-1490 (très remanié au début du XX<sup>e</sup> siècle), qui commandait l'entrée du bois de la baronnie ; un écu placé au-dessus de l'arcade en anse de panier rappelait au visiteur l'appartenance du bois à l'abbaye de Fécamp (fig. 345). Le parc du Bourgheroulde, qui contenait environ 104 acres (env. 57 ha) en prairies, étangs, bois de haute-futaie, bois-taillis, herbage, garennes, plants d'arbres fruitiers, était entouré de murs de brique<sup>1071</sup>. Au Mesnil-Jourdain, les murs étaient en bauge<sup>1072</sup>. Le parc de Fontaine-le-Bourg, d'environ 17 ha, est assez bien documenté grâce à des marchés et mémoires des travaux de réparations effectués au milieu des années 1550<sup>1073</sup>. Il était clos de murs d'une hauteur de 7 pieds, soit environ 2,30 m de haut, et trois pavillons ou porches lui donnaient accès : le « pavillon du parc », « la grand porte du parc vers la prairie du costé des champs » et le « grand porche » vers le village de Tendos (au nord de Fontaine-le-Bourg), décidé de bâtir en 1557, en grès et en pierre de Saint-Leu. A Fontaine-le-Bourg encore, une prairie, appelée dans les textes la « coste des vignes », borde la lisière du bois d'un côté et la rivière la Cailly qui coule dans le clos du parc (fig. 342). Si elle permet aux bêtes de paître et de boire, elle n'est pas sans danger pour les hommes de la baronnie chargés de la faucher : ils avaient la « craincte des cherfz de dedens le parc »<sup>1074</sup>. On comprend que cette prairie, par son emplacement en bordure de la « grand court » où se trouve la « grand maison » de l'abbé, permettait aux habitants de voir de près les cerfs, biches ou sangliers s'abreuver ou paître aux moments de la journée les plus frais en été. De fait, on trouve presque systématiquement de tels pâturages entre l'enclos où se dresse la demeure seigneuriale et le parc « à bestes sauvages », baignés d'un cours d'eau, de fossés en eau (Tilly, peut-être à Bailleul-la-Campagne, fig. 68 et 631), d'étangs (Bec-Crespin, fig. 109) ou de mares (Tilly, Bonnemare, fig. 156). A Brécourt, il est vraisemblable que les parterres de gazons situés

---

<sup>1069</sup> Volume II, notices n° 49 (Tilly), n° 7 (Bailleul) et n° 15 (Brécourt).

<sup>1070</sup> ESTIENNE et LIEBAULT 1572, Livre VI, Chap. 21, fol. 230 et 230 v.

<sup>1071</sup> DUCHEMIN 1888, p. 27.

<sup>1072</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 437, fol. 61 et suiv. : aveu de Claude Le Roux pour le Mesnil-Jourdain, 1665.

<sup>1073</sup> Volume III, Document n° 9, articles 10, 14, 16 et 21 (s.d., fin 1556).

<sup>1074</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 7 H 1043, Compte de la baronnie de Fontaine-le-Bourg, 1512-1513, fol. 161 v.

en bordure du parc, disposé là où on attend un jardin à parterres, c'est-à-dire derrière le logis, aient été prévus à cette fin (fig. 191).

D'autres fiefs, parfois aussi importants, tel le plein-fief de Fleury, ne possédaient pas de parcs, et pour cause : le seigneur du lieu avait généralement des droits de chasse, de faire pâturer ses bêtes et de prendre du bois à construire, à réparer et de chauffage dans les vastes forêts royales limitrophes<sup>1075</sup>. Certains seigneurs détenaient précisément un office attaché à leur fief en rapport avec la forêt voisine : le seigneur du Taillis était « parquier » (régisseur) pour le roi de la forêt du Trait et le seigneur des Rocques verdier du parc des seigneurs de Villequier<sup>1076</sup>.

### *Les viviers*

L'exploitation des viviers, tout comme les parcs de chasse, était réservée à la noblesse qui en tirait des revenus substantiels<sup>1077</sup>. De telles installations sont rarement attestées dans les manoirs haut-normands : cela ne veut pas dire que les viviers étaient peu utilisés dans la province, mais ces installations, liées à un privilège noble, ont sans doute disparu après la Révolution.

En haute Normandie, elles sont attestées presque exclusivement dans les domaines nobles les plus importants. Ainsi les baronnies ou plein-fiefs de Mesnières, Valmont, Le Bec-Crespin, Bourgheroulde, Chambray, Fontaine-le-Bourg et Thevray possédaient-ils leur vivier. Le plus souvent, il s'agit des douves maçonnées qui entourent la demeure, conçues à la fois pour la défense, pour la délectation des seigneurs et dames, qui pouvaient y admirer les poissons, et comme réserve vivrière, tels peut-être à Clères et plus sûrement au Bec-Crespin, à Acquigny, à Thevray et à Mesnières : un tableau du XVII<sup>e</sup> siècle représente le château avec des cygnes et des canards dans les douves, au bord desquelles se tient un pêcheur (fig. 808)<sup>1078</sup>. Cet usage des douves semble avéré lorsque subsistent les bondes qui permettaient de contrôler l'alimentation en eau des douves ou des fossés (Acquigny, fig. 11)<sup>1079</sup>. Il peut aussi s'agir du bras d'une rivière coulant à proximité, comme à Fontaine-le-Bourg et à Valmont, où une bonde filtre l'eau et retient

---

<sup>1075</sup> Parmi d'autres : AP du château de Fleury-la-Forêt, arrêt du Conseil, 24/03/1708 : mention des lettres patentes du roi Charles IX obtenues par Pierre de Courcol le 11/03/1562 (n. st.), par lesquelles lui et ses prédécesseurs ont joui des droits d'usage dans la forêt de Lyons ; Volume III, Document n° 20 : Florestan de Ricarville dit avoir « droict de chasser dedans ladicte forest [d'Eawy] a toutes bestes a pied plu ».

<sup>1076</sup> Volume II, notices n° 44 (Les Rocques) et n° 47 (Taillis).

<sup>1077</sup> Comme le droit de chasse, le droit de pêche était réservé à la noblesse.

<sup>1078</sup> Au Bec-Crespin, « le chasteau [...est] environné de profonds fossez pleins d'eaux, vivier, avec pont-levis. » (Arch. dép. Seine-Maritime, 2 B 424, pièce n° 25 : aveu rendu au roi par Nicolas Romé, 12/01/1672) ; à Mesnières, « le château et manoir seigneurial est [...] entouré de fossez [...] remplis d'eau vives [...] » (Arch. dép. Seine-Maritime, 1 Mi 389 : dénombrement de Jean-Baptiste-François Durey, 12/05/1730). A Thevray, les « fossez en eau » servaient de « pescherie » (Volume III, Document n° 18, article 21).

<sup>1079</sup> A Acquigny, trois bondes en pierre de taille sont encore en place.

les poissons (fig. 342) ; à Chambray, l'aménagement fut plus important : le vivier prend la forme d'un large canal, alimenté par la rivière l'Iton, bordant le grand jardin (fig. 247). Le vivier peut être aussi un simple bassin rectangulaire maçonné, placé en bordure d'un jardin : les « estans » du Bourgtheroulde (en réalité des viviers, dont un seul subsiste) renfermaient « une grande quantité de poisson » en 1591 (fig. 182)<sup>1080</sup>. Les douves ou le vivier placés au plus près du jardin et du logis (les fenêtres donnant des vues sur eux), ces aménagements apportent un agrément supplémentaire au domaine. Outre leur aspect récréatif, les viviers constituent une réserve vivrière. Mais contrairement à une idée reçue, ils servent principalement au XVI<sup>e</sup> siècle, si l'on en croit Charles Estienne et Jean Liébault, non pas aux poissons, mais comme réserve de gibiers d'eau : cygnes, canards, hérons, perdrix, bécasses, oies sauvages étaient au menu de la table du seigneur<sup>1081</sup>.

Quelques domaines, plus modestes, possédaient également leur vivier, tels les fiefs du Plain-Bosc et de Senneville, ce qu'explique leur histoire particulière (fig. 552 et 790). Certes, le Plain-Bosc, propriété d'un simple secrétaire du roi à partir de 1570, est un domaine moins considérable que ceux mentionnés précédemment, mais il s'agit d'un héritage de l'époque précédente : il appartenait avant son acquisition par Georges Langlois à la puissante famille de Brézé, qui avait sans doute aménagé un vivier. A Senneville, le vivier est certainement l'ancienne mare « assise pres du manoir seigneurial dudit seigneur », que mentionne un texte de 1562 : la propriété, qui en était partagée jusque là entre le seigneur et les habitants de la paroisse, est cédée par ces derniers à Martin Alorge pour ainsi lui exprimer leur reconnaissance d'avoir « gardé des gens d'armes qui ont passé et repassé par le pais depuis environ dix ans »<sup>1082</sup>. C'est sans doute lors de la construction du nouveau logis seigneurial de Senneville que Martin Alorge modifia la mare pour en faire un vivier, qui avait l'avantage d'être situé en bordure du jardin et à proximité immédiate du logis. Dans les deux cas, comme au Bourgtheroulde, il s'agit de bassins rectangulaires maçonnés.

Cela veut-il dire que les manoirs moins importants ne possédaient pas leur vivier ou un équivalent ? Il faut croire que non. Mais ces viviers, qui ne sont pas documentés, devaient être plus modestes : fossés ou simples mares que l'on rencontre souvent dans les basses-cours ou le parc, comme le suggèrent Charles Estienne et Jean Liébault, qui recommandent au « bon mestayer » de les curer et de les repeupler souvent de poissons<sup>1083</sup>.

---

<sup>1080</sup> Volume III, Document n° 16, article 45.

<sup>1081</sup> ESTIENNE et LIEBAULT 1567, Livre III, chap. 12.

<sup>1082</sup> Arch. dép. Eure, E 1244, cité par BEAUMONT et SEYDOUX 1999, p. 160.

<sup>1083</sup> ESTIENNE et LIEBAULT 1567, Livre III, chap. 16. Aussi à Gaillon, dans les mares du parc : « Paié, le samedi XXXIX<sup>e</sup> jour de may [1507], à Martin Setasse, pecheur, pour achat de petit poisson pour les mares du parc, XXXV s. »

*La cour aménagée pour l'agrément*

Des aveux des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle, l'atlas Trudaine du XVIII<sup>e</sup> siècle, de nombreux plans cadastraux anciens du début du XIX<sup>e</sup> siècle et des photographies du début du siècle dernier conservent l'aspect de cours de manoirs normands plantées d'arbres fruitiers. Cet aspect plutôt agréable de la cour, qui ressemble fort à un verger, ne doit pas nous tromper : il répond sûrement moins à une volonté d'agrémenter le manoir (qu'il ne faut cependant pas exclure) que de rentabiliser un terrain, qui, on l'a vu, pouvait être très étendu<sup>1084</sup>. Car la cour est avant tout, dans une majorité de manoirs, l'enclos où se trouvent réunis les bâtiments utilitaires : une basse-cour au sol boueux, où circulent charrettes, serviteurs et animaux de la ferme.

Dans quelques cas, en revanche, la cour peut faire l'objet de plus de soin, comme en témoigne l'exemple de Fontaine-le-Bourg (fig. 342). Vers 1512, l'abbé de Fécamp Antoine Bohier s'intéresse à la baronnie où ses prédécesseurs faisaient leur résidence d'été et aimaient à chasser dans le vaste parc à gibier du lieu<sup>1085</sup>. Bohier semble s'être particulièrement attaché à y multiplier les espaces d'agrément. L'ancien bâtiment principal devient un petit logis, appelé le « fort » ou le « pavillon du fort » dans les textes, à l'usage *privé* de l'abbé, situé au fond d'un petit jardin particulier, planté d'arbres fruitiers, clos de murs percés de fenêtres ouvrant sur le paysage alentour et qui commande par un pont un autre enclos, une cerisaie (fig. 343 et 344). La « grand maison », le nouveau logis que Bohier se fait construire à proximité, est bordée sur l'arrière par les « prairies du vivier », sans doute un pré entouré et traversé d'allées d'arbres, où prend place un vivier. Mais l'élément le plus remarquable est la « grande cour » : elle est agrémentée d'une « grand fontaine » à « deux cuves [vasques] », autrement dit d'une fontaine à l'italienne, probablement en marbre et placée au centre d'un jardin composé de grands parterres d'herbe. On l'a dit plus haut, Bohier voulait sans doute que son logis se trouve environné de jardins<sup>1086</sup>. Mais ce n'était sans doute pas sa seule motivation. La cour, ainsi dégagée de bâtiments utilitaires (à l'exclusion des indispensables écuries et caves), ordonnée par la présence d'un élément de luxe, certainement situé sur le même axe que l'entrée et le bâtiment principal, manifeste le désir d'intégrer jardin et logis dans la même composition. Cette disposition si remarquable a-t-elle des précédents dans la province normande ?

On sait que Georges I<sup>er</sup> d'Amboise fait aménager le jardin de son hôtel archiépiscopal (entre 1495 et 1507) et la cour et le jardin de Gaillon (1508) de telles fontaines importées d'Italie

---

(DEVILLE 1850, p. 214). A Tilly, la présence d'un réservoir d'eau qui alimente les fossés, attestée par le plan cadastral ancien, suggère cet usage de vivier.

<sup>1084</sup> Sur l'étendue de la cour du manoir, voir p. 140-144.

<sup>1085</sup> Volume II, notice n° 26.

<sup>1086</sup> Voir p. 289-290.

(fig. 805)<sup>1087</sup>. Bohier lui-même, au centre du jardin de son hôtel abbatial de Saint-Ouen à Rouen, fait dresser une superbe fontaine en marbre<sup>1088</sup>. Si ces belles réalisations témoignent de l'intérêt du cardinal et de son grand vicaire Antoine Bohier pour les fontaines à l'italienne et les jardins, il n'en demeure pas moins qu'elles participent d'un autre type : la fontaine est certes l'élément phare de la composition, mais elle est au milieu d'un jardin et non placée devant la demeure. En revanche, deux autres réalisations, qui là encore appartiennent au cardinal d'Amboise, constituent plus sûrement des précédents : à Déville, après 1494, il fait déjà embellir la cour de son manoir suburbain grâce à une fontaine ; à Gaillon, vers 1498, il projette de dresser des fontaines au milieu de parterres d'herbe établis dans la cour, devant les fenêtres de son logis étendu (chambre, galerie, pavillon d'extrémité), projet qui ne sera finalement pas retenu (fig. 802)<sup>1089</sup>.

En Normandie, ce parti si novateur paraît avoir rencontré un certain succès, puisqu'on le rencontre dans trois autres domaines par la suite. Le premier après Fontaine-le-Bourg se trouve au Palais épiscopal des Loges, à Lisieux, résidence d'été des évêques rebâtie par Jean Le Veneur, que décrit en 1517 Antonio de Beatis, le secrétaire du cardinal d'Aragon :

Il s'y trouve un jardin rectangulaire très ordonné, mais planté en herbes, parce que les arbres, à cause du grand froid, n'y peuvent réussir. Au milieu dudit jardin, il y a une grande fontaine de marbre, bien travaillée avec certains putini qui lancent l'eau très haut<sup>1090</sup>.

Le second, le « jardin » du receveur général de Normandie Guillaume Preudhomme, bâti par celui-ci vers 1520 dans un faubourg de Rouen, est figuré dans le *Livre des Fontaines* (1525) (fig. 799). La cour fermée de murs ressemble fort à un jardin d'agrément : un préau, peuplé de faisans et de paons, sur lequel sont plantés des arbres fruitiers, avec, au centre, une fontaine surmontée d'une figure masculine<sup>1091</sup>. Enfin, le château de Turlaville, à l'est de Cherbourg, bâti par Jean II de Ravalet à partir de 1562, est représenté dans un tableau du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle : on y voit le bâtiment principal précédé d'un immense parterre d'herbe entouré de murs au centre duquel se dresse une fontaine en marbre polylobée avec une statue de Neptune brandissant son trident qui émerge d'une cuve hexagonale (fig. 843)<sup>1092</sup>. A l'exception peut-être de ce dernier exemple, il faut remarquer que ce type semble caractériser uniquement des maisons aux champs,

---

<sup>1087</sup> BARDATI 2006 ; HAMILTON-SMITH 2003.

<sup>1088</sup> Arch. dép. Seine-Maritime, 14 H 88, Comptes de l'abbaye de Saint-Ouen, année 1511-1512, fol. 36 r. et v. : « Aultres mises pour la fontaine du jardin de Monseigneur » ; POMMERAYE 1662, p. 220.

<sup>1089</sup> Sur Déville, voir : BARDATI 2006. Sur le projet de Gaillon, qui date probablement de l'année 1498, voir : CROZET 1952 et PAGAZANI 2007.

<sup>1090</sup> BEATIS 1913, p. 167-168 ; SINCE 2003a, p. 180-182.

<sup>1091</sup> PAGAZANI 2006, spécialement p. 205-207.

<sup>1092</sup> SINCE 2003a, p. 181 et fig. 4.

manoirs suburbains (Déville et le jardin Preudhomme près de Rouen, Les Loges à Lisieux) ou résidences d'été à faible distance de la métropole normande (Gaillon, Fontaine-le-Bourg).

Curieusement, en dehors de la Normandie, ce parti semble avoir trouvé un faible écho – autant qu'on puisse en juger, car de telles dispositions, non pérennes, ont pu disparaître sans laisser de trace. Le manoir suburbain du cardinal Du Prat à Vanves peut être cité, mais l'aménagement de la cour en jardin n'est pas assuré, seule la fontaine au centre l'est<sup>1093</sup>. La même remarque vaut pour Anet, où une cour secondaire (à gauche de la cour principale) est mise en valeur par la superbe fontaine en marbre représentant la déesse Diane, aujourd'hui conservée au Louvre.

En revanche, un parti analogue se voit en France exactement au même moment qu'est rebâti Fontaine-le-Bourg. A Bury, bâti vers 1512-1513, la cour est organisée en quatre parterres d'herbe (qu'Androuet Du Cerceau figure par un simple trait de contour), avec, au centre, non pas une fontaine mais une sculpture : une colonne portant le *David* en bronze de Michel-Ange (fig. 841). L'innovation de Bury semble ne pas avoir eu un succès immédiat. Il faut en effet attendre la création de la « basse court » de Fontainebleau pour en trouver un nouvel exemple : une statue équestre se dresse au centre de l'axe souligné d'un côté par l'entrée et du côté opposé par le superbe escalier en forme de fer à cheval de Philibert Delorme (fig. 842).

Avec statue isolée ou fontaine à l'italienne peuplée de personnages sculptés, les deux partis, voisins, ont certainement une origine commune. Selon Jean Guillaume, le parti de Bury vient d'Italie, plus précisément du Palais Médicis, à Florence, que Florimond Robertet a pu admirer en 1494. La perspective centrale du palais florentin marquée par le *David* de Donatello au centre de la cour et par la fontaine et les deux *Marsyas* dans le jardin a très bien pu inspirer le parti de Bury, comme ceux de Déville, du projet de Gaillon et de Fontaine-le-Bourg. Mais on peut voir une autre source d'inspiration à la cour aménagée pour l'agrément. En France, au Moyen Age et encore au XVI<sup>e</sup> siècle, il n'était pas rare, en effet, de placer un « courtil », c'est-à-dire une cour fermée, à l'intérieur du château. Celui-ci est souvent représenté dans les miniatures des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, où l'on aperçoit une dame dans cette courette, près d'une fontaine ou d'un puits, quelquefois cernée d'une treille. Pour Charles Estienne et Jean Liébault, qui l'appellent « verger » ou « préau » et donnent la recette pratique pour le mettre en œuvre et l'entretenir, il s'agit d'un « préau [...qui] ne contient autre cas qu'herbe verte, & la fontaine au milieu, avec

---

<sup>1093</sup> Sur Vanves, voir : BARDATI 2006 ; MIGNOT 2006, p. 126-127. Le pavage de la cour peut dater du temps des remaniements opérés par l'antiquaire florentin Gabriele Symeoni, qui fit du manoir suburbain de Du Prat le « Museo di Vanves ».

quelques planes branches par estages »<sup>1094</sup>. C'est peut-être l'alliance de ces deux partis, l'un traditionnel, hérité de la période médiévale, l'autre nouveau, issu de la volonté de régulariser l'environnement de la demeure, qui aura donné l'idée d'aménager la cour pour l'agrément.

Tourlaville, vers 1562, est le dernier exemple qu'on ait pu retrouver. Cela veut-il dire que la cour aménagée pour l'agrément ne trouva pas grâce aux yeux des nobles normands dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle ? Rien n'est moins sûr, car les sources manquent. Pour avancer, il faut élargir l'enquête aux manoirs dont la cour est dégagée de bâtiments agricoles.

Aux Rocques, la cour, dégagée de bâtiments de dépendance, comporte à droite du logis une terrasse bordée d'un garde-corps qui donne des vues sur le paysage et permet d'atteindre le jardin et un verger par des escaliers (fig. 571). La cour d'Archelles, qui formait vraisemblablement un premier jardin, était le point de départ d'une composition axiale où le visiteur découvrait au fur et à mesure de son avancée des jardins de plus en plus grands (fig. 40). Nul doute que nous avons affaire, aux Rocques et à Archelles, à d'anciennes cours d'agrément, qui ont subsisté jusqu'à nous. A Etelan, la tour d'escalier, largement ouverte sur la cour par de grandes arcades en plein-cintre formant *loggias*, était sans doute autrefois couverte par une terrasse (fig. 292). A Normanville, dont l'organisation manoriale semble en partie calquée sur celle d'Etelan, la cour est encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle un « jardin d'agrément » selon le cadastre ancien (fig. 531). Pour d'autres exemples, il est souvent difficile de trancher, mais certains cas semblent moins équivoques dans la mesure où la présence d'un élément remarquable ne peut se concevoir que dans une cour aménagée, ou, plus simplement, parce que la cour d'agrément est encore attestée au XVIII<sup>e</sup> siècle ou au XIX<sup>e</sup> siècle. A Bailleul, le garde-corps bordant la cour du côté du bâtiment principal prend la forme d'un exèdre monumental, qui n'est pas sans rappeler les exèdres des villas des *Livres VI* et *VII* de Serlio, mais aussi la cour du Château neuf de Saint-Germain-en-Laye de Delorme (fig. 83, 85 et 86). On imagine mal cette forme, qui *théâtralise* le fond de la cour, associée à un sol boueux, d'autant que des parterres de gazon sont visibles sur tous les documents anciens (fig. 17 et 81). Ailleurs, d'autres éléments remarquables le suggèrent : à Bonnemare, une chapelle de plan centré isolée à proximité du logis (fig. 156), à La Chapelle une grotte attenante au logis ouverte sur la cour (fig. 702 et 703), aux Fossés la plate-forme régulière donnant accès au jardin et à l'ancienne motte castrale (fig. 348), à Thevray un jardin visible sur le plan cadastral ancien (fig. 611), à Brécourt des parterres d'herbe visible sur un plan ancien (fig. 192). A Houlbec, un inventaire de biens meubles datant de 1603

---

<sup>1094</sup> ESTIENNE et LIEBAULT 1572, Troisième Livre, Chap. 1, fol. 116. Pour eux, le préau est un « jardin de plaisir pour les Dames, & pour la récréation de leur esprit ».

mentionne la présence d'une table en pierre ronde dans la « petite court », c'est-à-dire dans la cour où se dresse le logis<sup>1095</sup>.

Certes, pour ces exemples, le lieu d'agrément n'était pas orné d'une fontaine à l'italienne ou d'une statue, comme Fontaine-le-Bourg et Bury, mais cela vaut aussi pour la France *centrale* : que ce soit la vaste avant-cour trapézoïdale prévue à Chenonceaux pour Catherine de Médicis en 1576 (fig. 248) ou les quelques modèles que délivrent Androuet Du Cerceau dans son *Livre d'Architecture* de 1582, la cour se parent de parterres d'herbe ou de fleurs, sans fontaine ou statue au milieu<sup>1096</sup>. Le recueil de Du Cerceau, dont les modèles sont organisés selon le coût de construction, apporte une information supplémentaire : ce type ne caractérise que des demeures campagnardes d'un niveau assez relevé, à l'instar des maisons seigneuriales de haute Normandie.

Le développement de la cour d'agrément dénote une tendance de fond, que l'histoire du jardin en haute Normandie a contribué à révéler. On l'a dit, l'intérêt croissant porté au jardin a entraîné la création de jardins sur trois côtés du logis. La cour aménagée en jardin d'agrément, certes souvent modeste, finit donc d'envelopper le logis : la demeure est au centre d'une composition de jardins. Aussi n'est-il pas étonnant que ce parti connut ses plus beaux développements en France au XVII<sup>e</sup> siècle, à Berny (fig. 844) et à Richelieu (cour ou avant-cour avec parterres d'herbe et fontaine) et à Vaux-le-Vicomte (cour avec parterres et fontaines sur terrasses) pour ne citer qu'eux<sup>1097</sup>.

Pour finir, certains seigneurs apportaient un autre ornement à la cour de leur demeure, que l'on a brièvement évoqué mais qui, à leurs yeux, n'était sans doute pas le moindre, comme en témoigne Olivier de Serres :

C'est le roi de la volaille terrestre que le paon [...]. Car que pouvés-vous regarder de plus agréable, que le manteau du paon? [...] Aucun autre oiseau ne s'aproveise tant familièrement de l'homme, dont le pennage, comme de cestui-ci, soit paré d'or, d'argent, d'azur, de soie verte, de grise, d'orangée et d'autres diverses couleurs, si artistement arrangées, qu'on se perd en la contemplation de l'œuvre<sup>1098</sup>.

La cour du « jardin » du général Preudhomme comme celle de la maison aux champs de Claude II Le Roux au Bourgheroulde étaient peuplées de tels *ornements vivants* (fig. 799)<sup>1099</sup>.

---

<sup>1095</sup> Volume III, Document n° 21, article 33.

<sup>1096</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1582, modèles n° XX, XXXI, XXXIII et XXXVII.

<sup>1097</sup> BABELON et MIGNOT 1998, p. 105-108 et fig. 84-85 (Berny) et p. 228-230 et fig. 203 (Gesvres).

<sup>1098</sup> SERRES 1600, Cinquiesme Lieu, Chap. IV, p. 586-587.

<sup>1099</sup> Volume III, Document n° 16, article 51.

*La motte castrale comme lieu d'agrément*

La motte castrale est le vestige d'une implantation ancienne, qui remonte le plus souvent au XI ou au XII<sup>e</sup> siècle. Devenue inutile aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, on la conserve pourtant parce qu'elle montre aux yeux de tous le statut nobiliaire du domaine sur lequel elle se trouve et, partant, le statut du propriétaire – même si celui-ci vient seulement de s'en porter acquéreur<sup>1100</sup>. Cependant, dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, le désir d'échapper à l'espace clos de la cour et d'étendre le jardin et ses annexes explique le remploi, sans précédent semble-t-il, de la motte castrale dans un but bien différent de celui auquel elle était initialement destinée. L'origine de la formule créée à ce moment en Normandie est sans doute à chercher à Gaillon.

A bonne distance du château qu'il fait entièrement rebâtir entre 1498 et 1510, dans l'immense parc boisé de Gaillon, le cardinal-archevêque de Rouen crée, en effet, un « hermitage », lieu retiré auquel on a donné la forme d'un rocher isolé au milieu d'un étang<sup>1101</sup>. Androuet Du Cerceau en offre une description dessinée, gravée (fig. 806) et textuelle précise :

[...] continuant, vous parvenez jusques à un endroit où est dressée une petite chapelle et un petit logis, avec un rocher d'hermitage assis au milieu d'une eau, ayant la cuve quarrée et entour icelle des petites allées à se pourmener : pour auquel entrer il faut passer une petite bascule [un pont basculant]. Près de là se voit un petit jardin, [...] estant la place de cet hermitage fort mignarde et jolie, et autant plaisante qu'autre qui se puisse trouver<sup>1102</sup>.

Le « rocher d'hermitage » de Gaillon est isolé par des fossés en eau que l'on franchit par un pont et est accompagné d'un jardin. La description d'Androuet Du Cerceau offre l'explication d'une telle disposition : il s'agit d'un lieu isolé pour se retirer, plaisant et où l'on peut se promener. Une autre description de Gaillon par Jean de La Taille (1574) de peu antérieur à la parution de Du Cerceau apporte un supplément d'informations sur la destination de l'ermitage de Gaillon :

[...] & de là je m'en vois  
Gagner sur un costau l'allée au long du bois  
Qui, longue, me conduit jusqu'en un lieu sauvage,  
Qui rustiquement fait sembloit un hermitage.  
C'estoit un roc pointu que la nature ou l'art  
A fait d'un canal d'eau enclos de toute part,  
Et croy que telle grotte aux Muses soit sacrée,  
Ou qu'en tel lieu s'apprit le rustique d'Ascrée.  
Maint hermite y sembloit ou gravir un rocher

<sup>1100</sup> Voir sur ce sujet, l'exemple du Plain-Bosc, p. 157.

<sup>1101</sup> Sur l'« hermitage » de Gaillon, voir : WOODBRIDGE 1986, p. 46-47 ; THOMSON 1988, p. 149. L'ermitage fut construit pour le cardinal à partir de décembre 1502 (DEVILLE 1850, p. 36-45, 68 et 86), à commencer par le bassin appelé « estang » dans les textes ; il ne prend le nom d'ermitage qu'à partir de 1508 (DEVILLE 1850, p. 332) : la construction du rocher n'est pas documentée, mais elle doit se placer entre 1502 et 1508. En 1509-1510, le secrétaire du marquis de Mantoue, Jacopo Probo d'Atri, l'appelle « uno solitario heremitagio » (WEISS 1953, p. 11).

<sup>1102</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1576 (notice Gaillon).

Ou prier Dieu, ou bien à la ligne pescher...<sup>1103</sup>

Comme le laissait déjà deviner son nom et comme l'attestent les comptes de construction qui mentionnent la présence de reliques en 1508<sup>1104</sup>, on pouvait s'y retirer en ermite, à l'écart de tous, pour prier. De manière étonnante, cette destination religieuse est associée à des usages plus profanes – comme, plus tard, à la Bastie d'Urfé, où la grotte est associée à la chapelle. On pouvait également pêcher dans l'étang autour<sup>1105</sup>. Surtout, la référence aux Muses et à l'Ascrée d'Hésiode renvoie directement au mythe antique du Mont Parnasse, la montagne au nord de Delphes où séjournent Apollon et les Muses. A Gaillon, c'est donc aussi un lieu isolé où le cardinal pouvait se retirer en compagnie choisie pour écouter de la musique et composer des poésies.

L'extraordinaire « hermitage » de Gaillon dût frapper les esprits des contemporains. Mais si cette réalisation a certainement plu, l'énorme investissement qu'elle nécessitait n'était pas à la portée des petits et moyens gentilshommes normands. Pourtant, contre toute attente, certains d'entre eux vont avoir leur « hermitage » : l'ancienne motte castrale, dont la forme, un tertre isolé par des douves en eau, se prêtait à une telle réutilisation au prix de quelques réaménagements. Clères, rebâti vers 1500-1506, offre peut-être le premier exemple conservé d'une motte castrale à vocation d'agrément en haute Normandie (fig. 262).

Après la guerre de Cent Ans et les guerres civiles qui suivirent, Georges III de Clères avait bâti de neuf un logis seigneurial, un logis-porte et le bâtiment de Justice de la baronnie dans l'ancienne basse-cour, au plus près de l'église paroissiale et de l'ancienne motte castrale, qui porte les vestiges de l'antique forteresse du XIII<sup>e</sup> siècle. Vers 1500, Georges de Clères et son épouse Anne de Brézé, la sœur du grand sénéchal de Normandie, mènent une importante campagne de réparations et d'aménagements des bâtiments et des jardins<sup>1106</sup>. Le logis-porte est en grande partie reconstruit, doté d'un nouvel escalier, de fenêtres plus grandes et, au-delà de la chambre seigneuriale, d'une petite galerie en retour sur la cour bordée sur l'extérieur par des douves. A l'extrémité de cette galerie, une porte ouvre aujourd'hui sur une petite terrasse ménagée sur les vestiges d'une ancienne tour placée exactement en face de la motte castrale située au-delà des douves. On ne sait pas si la terrasse date de cette époque – elle a été retouchée

---

<sup>1103</sup> FONTAINE 1999, p. 287.

<sup>1104</sup> DEVILLE 1850, p. 332 : [septembre 1508] « A quatre menuisiers, pour avoir gardé jour et nuyt à l'ermitage les reliques estans en icellui, LXXVIII s. »

<sup>1105</sup> Ce qui est confirmé par les comptes de construction : [avril 1503] « A Guillaume Leforestier, pour la vendue de XX carpes de poisson pour mettre à l'estanc du Lydieu, au prix de III s. pour piece ; *item*, avecque ce, pour la livreson de cent XII tenches et deux cens de palle, par marché à luy fait de tout pour le prix et somme de VII l.t. XVIII s. » (DEVILLE 1850, p. 43).

<sup>1106</sup> Volume II, notice n° 20 (Clères).

au XIX<sup>e</sup> siècle, comme en témoigne le garde-corps –, mais deux choses sont sûres : la motte était autrefois accessible depuis l'extrémité de la galerie par un pont<sup>1107</sup> ; contrairement à l'habitude, les fenêtres de la galerie ne donnent pas sur les parterres d'un jardin, ainsi à Mesnières (après 1521), aux Maillets (entre 1535-1545), à Valmont (entre 1545 et 1550) et au Bourgtheroulde (s.d., avant 1591), mais de manière étonnante sur la motte castrale<sup>1108</sup>. On peut donc légitimement penser que la motte a été aménagée pour l'agrément à cette époque. Par ailleurs, sachant que la motte se situe à la suite des pièces *privées* du logis (galerie et chambre), sa fonction ne pouvait être que réservée au maître des lieux et sa famille : eux seuls et des personnes choisies pouvaient franchir les douves par un pont depuis la terrasse ou la tour et se retirer à l'écart de tous (en remontant le pont-levis) sur la motte aménagée.

L'architecte de Clères, visiblement inspiré par les réalisations de Gaillon, a su répondre aux attentes du baron et de son épouse en réutilisant au mieux le site et les anciennes constructions. On l'a vu plus haut, le logis-porte qui ouvre par un pont sur une étendue gazonnée précédant le vaste jardin, la motte cernée par des douves en eau que franchit un pont permettant au seigneur de se retirer et l'emploi de motifs italianisants aux lucarnes rappellent, en effet, le magnifique château du cardinal d'Amboise : le « portail vers le jardin », l'« hermitage » et le décor « à l'antique ». Un lien plus direct peut être établi entre Clères et Gaillon : le bois des tonnelles et des pavillons du jardin près de l'ermitage et de la charpente de la maison du Lydieu provient de la forêt de la baronnie de Clères<sup>1109</sup>.

L'idée de réutiliser la motte comme lieu d'agrément paraît avoir rencontré un succès immédiat et prolongé dans la province au XVI<sup>e</sup> siècle : en plus de Clères, on dénombre quatre autres exemples en haute Normandie.

Construit par Jacques de Houdetot vers 1510, le logis seigneurial d'Auffay est situé à peu de distance d'une mare, du colombier et de l'antique motte castrale (fig. 57)<sup>1110</sup>. Ainsi regroupés à l'intérieur du vaste clos-masure, ces éléments forment une sorte de cour secondaire. La particularité d'Auffay tient à l'emplacement du jardin, une parcelle carrée, close de murs et cantonnée de petits pavillons<sup>1111</sup>, situé derrière la motte castrale, qui est bordée de ce côté par un fossé en eau. Aussi faut-il aujourd'hui contourner la motte et franchir un pont pour atteindre le jardin. Il est fort probable qu'autrefois la motte était complètement entourée par un fossé en eau

---

<sup>1107</sup> Un portail encore en place sur la motte, muni de rainures pour les flèches d'un pont-levis, est tourné vers la terrasse.

<sup>1108</sup> PAGAZANI 2003 (Mesnières). Volume II, notices n° 35 (Les Maillets) et n° 14 (Bourgtheroulde). Pour Valmont, voir : BINHA, Fol. Est. 358, *Château & Bourg de Vallemont*, s.d. (XVIII<sup>e</sup> siècle).

<sup>1109</sup> DEVILLE 1850, p. 61, 63, 72, 74, 76, 77 et 81.

<sup>1110</sup> Volume II, notice n° 5 (Auffay).

qu'il fallait franchir par un pont. Arrivé à la motte, le promeneur devait ensuite obligatoirement en faire le tour ou monter dessus puis en redescendre – par un circuit ? – et emprunter un deuxième pont pour se rendre au jardin.

Aux Fossés, à La Puthenaye, construit dans les années 1560, c'est sans doute par un petit jardin – situé dans la cour traitée en plate-forme à cet endroit – qu'on accédait à la motte plantée d'arbres et isolée au milieu de larges fossés en eau (fig. 348)<sup>1112</sup>.

On en trouve un nouvel exemple à Chambray, où Gabriel de Chambray et Jeanne d'Angennes font bâtir après 1578. Selon un texte du XVIII<sup>e</sup> siècle, la « haute motte », qui suit la cour où se dresse le logis seigneurial moderne, est entourée de fossés et bordée au nord par un espalier et une terrasse<sup>1113</sup>. Depuis cet endroit aménagé, on pouvait admirer le magnifique paysage de la vallée de l'Iton (fig. 247).

Peu après, au Mesnil-Jourdain (vers 1580-1590), la motte castrale donne lieu à de nouveaux développements pour l'agrément du domaine (fig. 495 et 504)<sup>1114</sup>. Fermée par un mur et un fossé, la motte est un lieu de promenade, où l'on se rend après avoir franchi un pont. Arrivé au sommet, le maître des lieux accompagné par sa famille ou ses proches, pouvait alors se retirer dans un corps de galerie. En effet, un bâtiment de plan rectangulaire allongé et flanqué d'un pavillon carré à chaque extrémité, fut adossé à la motte : il comprend un étage de soubassement, à l'usage de caves et de celliers, sur lequel porte la galerie située à l'étage supérieur, ouverte par une porte au niveau de la motte (fig. 505 et 507). Cette galerie était sans doute destinée à la présentation d'une collection comme le suggèrent les fenêtres percées en quinconce pour éclairer les trumeaux. La longue pièce ouvre à chaque extrémité dans une pièce carrée munie d'une cheminée et peut-être de couchettes ou de lits de camp pour se reposer.

Un dernier exemple, plus tardif, est attesté en Normandie : à Beaumesnil (1631-1640), la motte, aménagée en labyrinthe, était accessible depuis le jardin (aujourd'hui la cour, plantée de parterres de gazon ; fig. 822 et 823)<sup>1115</sup>.

A ce stade de notre enquête, on comprend qu'il existe deux cas différents, mais liés. Le premier : le tertre artificiel, créé ex-nihilo, qui apparaît semble-t-il à Gaillon et constitue sans nul doute le modèle du deuxième cas. Le second : la réutilisation d'une ancienne motte castrale, parti qui connut, comme on vient de le voir, un vif succès en haute Normandie du début du XVI<sup>e</sup> siècle (Clères) au XVII<sup>e</sup> siècle (Beaumesnil). Dans le même temps, le thème du Mont Parnasse

---

<sup>1111</sup> Les pavillons et les murs semblent dater du XVII<sup>e</sup> siècle, mais l'emplacement du jardin est sans doute bien antérieur, comme le suggère notamment la présence d'un puits en son centre : il remonte au moins au XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>1112</sup> Volume II, notice n° 27 (Les Fossés).

<sup>1113</sup> Volume II, notice n° 19 (Chambray).

<sup>1114</sup> Volume II, notice n° 38 (Le Mesnil-Jourdain).

développé à l' « hermitage » de Gaillon connut un réel engouement en Normandie au XVI<sup>e</sup> siècle. La fontaine de Lisieux (contre l'hôtel de ce nom), installée à Rouen vers 1518, représentait le Mont Parnasse avec la Philosophie, Apollon, Pégase et les neuf Muses, le tout peint et doré<sup>1116</sup>. On retrouve encore le thème en 1550, lors de l'entrée solennelle d'Henri II dans la ville : un grand arc de triomphe, traité en rocher, « taillé sur le naturel » et sur lequel était Orphée jouant de la harpe accompagné par les neuf Muses jouant du violon, était installé à l'entrée du pont de Rouen (fig. 800)<sup>1117</sup>. Si le thème du Mont-Parnasse n'est pas attesté pour les mottes castrales normandes, il ne fait aucun doute en revanche que celles-ci, comme l'« hermitage » de Gaillon, étaient dédiés à l'agrément.

Autant qu'on puisse en juger, cet engouement pour les mottes castrales réaménagées ou pour les tertres artificiels n'a pas d'équivalent en France. Le seul exemple repéré qui s'en approche se trouvait au château de Bresles, la villégiature des évêques de Beauvais, où Odet de Coligny, cardinal de Chastillon, possédait un vaste jardin connu par la seule description de Simon Bazier en 1545 :

Si tu te délectes à monter en bateau, tu trouveras au milieu de l'eau une motte de terre bien haute avec son talus, semblable à une tour de défense, qui fait comme un écueil dans la mer ; tout autour nage l'oie sauvage, et la cane dépose dans ses œufs sur les joncs. Sans chemin possible à pied sec, on parvient à cette île avec de petites barques. Tu peux parcourir cet étang à la rame<sup>1118</sup>.

Il faut ensuite attendre le [Troisième] *Livre d'architecture* de Jacques Androuet Du Cerceau (1582) pour trouver une disposition comparable (fig. 848). Pour l'un des modèles de maisons aux champs, Androuet Du Cerceau parle d'un « terraut en forme ronde plantée d'aulnes [... qui] ne sert que de beauté, estant iceluy circui de fossé en circonférence<sup>1119</sup> ». Outre sa fonction de « beauté », il est intéressant de noter que ce « terraut », ou tertre, Androuet Du Cerceau propose de le doter d'« une table de pierre ou d'ardoise au milieu ». Autrement dit, il pouvait servir de *salle à manger* en plein air, où, à la belle saison, à l'abri du vent, du soleil et des regards par les arbres plantés autour, le seigneur et sa famille pouvait se retirer à l'écart pour prendre une collation ou un repas. Comme à Clères et à Chambray, le modèle proposé par Du Cerceau est un tertre commandé directement par le logis seigneurial et placé au plus près de

---

<sup>1115</sup> JESTAZ 1984, fig. 6 bis (plan de masse par SAUVAGEOT 1867) et fig. 7 (plan masse vers 1760).

<sup>1116</sup> L'idée était du conseiller de la ville Jacques Le Lieur et l'exécution du maître-maçon Rouland Le Roux (LAVEDAN 1941, p. 155).

<sup>1117</sup> *Entrée d'Henri II à Rouen 1550* (non folioté), fol. sign. K4 v. et L1 ; AM Rouen, Y 28 ; CLOULAS 1985, p. 286.

<sup>1118</sup> Texte original en latin cité et traduit par FONTAINE 1999, appendice I, p. 285-287.

<sup>1119</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1582, modèle n° I (fol. 5).

celui-ci. Les mottes castrales réaménagées normandes et le « terraut » d'Androuet Du Cerceau sont comme une pièce d'extérieur, *privée*, à l'usage exclusif du seigneur.

En 1600, Olivier de Serres consacre dans son *Theatre d'Agriculture et Mesnage aux champs* un chapitre à cette disposition, avec quelques exemples écrits et figurés<sup>1120</sup>. Les tertres qu'il évoque sont bien pour l'agrément et « beautés du mesnage », mais il leur donne une fonction de jardins médicinaux. La forme en tertre permet effectivement selon lui de placer les plantes médicinales diversement en fonction de leur nature, soit exposées au midi, soit au contraire abritées à l'ombre au nord, soit en lieu sec, soit en lieu humide. Le tertre permet également d'aménager un « pourmenoir » ou chemin « tournoyant » qu'il compare à la tour de Babel, au phare d'Alexandrie ou encore à une antiquité de Nismes, la « Tourré-magne ». Ces compositions ne sont pas sans évoquer les gravures de la « tour hélicoïdale en rochers » et la « rotonde en rochers » publiées dans les éditions posthumes du *Premier tome* de Philibert Delorme, qui sont figurées entourées d'eau (fig. 846)<sup>1121</sup>. On doit les rapprocher de la « chapelle à coupole vitrée » isolée au milieu de l'eau, autrement dit un « hermitage » monumental, publiée dans ces mêmes éditions du XVII<sup>e</sup> siècle. Ces planches, qui peuvent être assurément attribuées à Philibert, attestent que l'architecte s'est particulièrement intéressé à ce type de fabriques rustiques, dont il a peut-être vu des exemples lors de ses séjours en Normandie. Mais contrairement aux mottes castrales normandes, il s'agit d'édifices (Delorme) ou de tertres artificiels (de Serres), de « terre portée [...] composée d'argille et de sablon, engraisnée par fumiers ». En revanche, il est intéressant de noter que les références contemporaines avancées par Olivier de Serres sont essentiellement italiennes, « de Florence, Pize, Padoue, Gennes, et en autres divers endroits de l'Italie ». Car, si en France la disposition semble peu usitée, en dehors du royaume elle est plus répandue.

En Italie, les jardins de nombreuses villas possèdent, en effet, un tertre traité pour former un mont Parnasse ou un Hélicon, comme aux villas des Médicis à Rome et à Pratolino, cette dernière construite par Bernardo Buontalenti en 1569<sup>1122</sup>. Les jardins de la villa Médicis que figure une gravure de Gian Battista Falda (vers 1660) présentaient un bois avec un mont Parnasse fondé sur une ruine romaine, à l'instar de nos bois plantés sur une ruine castrale normande<sup>1123</sup>. Aux Pays-Bas, cette formule eut un grand succès, comme l'attestent les nombreux exemples

---

<sup>1120</sup> SERRES 1600, Sixiesme Lieu, Chap. XIV, p. 906-912.

<sup>1121</sup> Sur ces planches, voir : PEROUSE DE MONTCLOS 2000, p. 354-355 et fig. 12 et 337 ; Yves Pauwels, notice de la base ARCHITECTURA : [http://architectura.cesr.univ-tours.fr/Traite/Notice/ENSBA\\_Les1652.asp?param](http://architectura.cesr.univ-tours.fr/Traite/Notice/ENSBA_Les1652.asp?param).

<sup>1122</sup> MIGNOT 1999, p. 251 ; MILLON et LAMPUGNANI 1995, p. 322-323.

<sup>1123</sup> MIGNOT 1996, p. 243.

repérés par K. De Jonge<sup>1124</sup>. Mais si l'appellation de « motte » y est le plus souvent utilisée, tels le jardin « de la motte » à Gand, la « motte » de Tervueren ou encore « la motte » dans l'étang du parc d'Enghien, il s'agit le plus souvent d'une île plane, comme le modèle proposé par Du Cerceau. Ces « mottes » participent cependant de la même idée : il s'agit d'un jardin-île, isolé dans un étang, se présentant le plus souvent comme un « dédale » ou Labyrinthe flottant – évocation du jardin de l'« Isle Ferme » à côté du palais d'Apolidon dans l'*Amadis de Gaule* ? – ou encore comme un « Mont Parnasse », un monticule couronné d'arbres. Le cas le plus proche de nos exemples haut-normands est celui de Boutersem près de Louvain, où l'on avait transformé la motte de l'ancien donjon en une pépinière entourée d'une palissade. Un autre exemple des Pays-Bas se rapproche plus particulièrement du modèle présenté par Androuet Du Cerceau en 1582 : au château de Boussu, construit à partir de 1540 par Jacques du Broeucq pour Jean de Hennin-Liétard, le château qui s'élevait au centre d'une grande pièce d'eau était suivi, dans l'axe du pont d'entrée et de la cour, d'un « Mont Parnasse » de plan circulaire avec un pavillon au centre.

Mais tous les cas que je viens de citer sont postérieurs aux premiers exemples normands. On ne connaît qu'un précédent à l'hermitage artificiel de Gaillon et à la motte castrale réaménagée de Clères. A Quaracchi, près de Florence, Giovanni Rucellai avait fait aménager de superbes jardins sans doute dans le deuxième quart du XV<sup>e</sup> siècle. Dans celui-ci, comme l'indiquent les notes de Giovanni rédigées vers 1460-1470, se trouvait « un tertre vert en toute saison, de sapins et d'arbustes (genévriers, arboussiers, lauriers et genêts, buis), haut de huit brasses [env. 4,60 m], et son pourtour en bas est de cent brasses [env. 57,50 m], en haut de cinquante [23,75 m], avec des chemins à l'intérieur du tertre pour pouvoir en faire tout le tour<sup>1125</sup>. » Ce « tertre » ressemble fort à nos mottes castrales normandes, en particulier à celle de Beaumesnil aménagée en labyrinthe, sans doute « pour pouvoir en faire le tour » – à leur différence toutefois, le tertre de Quaracchi ne tient de la motte castrale que par sa forme, car il s'agit d'un monticule artificiel. Georges I<sup>er</sup> d'Amboise et peut-être Georges de Clères ont pu voir la villa de Quaracchi en 1494, mais rien ne l'assure. L'origine italienne des mottes à vocation d'agrément n'est pas même assurée, car les études manquent sur le sujet, en Italie comme en France.

On retiendra de cette enquête que les mottes castrales normandes, renouvelées par ces aménagements, offrent au jardin un nouvel espace, lieu de surprise (labyrinthe, rocher) et sans doute aussi de méditation – ou du moins gentilshommes et humanistes normands le rêvaient-ils

---

<sup>1124</sup> DE JONGE 1999, p. 186-188.

<sup>1125</sup> JESTAZ 1999, p. 24.

comme tel : à la suite de Pétrarque qui chante son jardin comme le séjour des Muses, et de Colonna qui entraîne son lecteur avec Poliphile dans le jardin des Nymphes, le parcour du jardin normand est désormais scandé d'un relief retraits pour former un mont Parnasse ou un Hélicon. Ce type d'aménagements témoigne, finalement, de l'*ambianza* qui règne au XVI<sup>e</sup> siècle en haute Normandie, alors que les notables de la province normande s'identifient aux auteurs classiques et rêvent de leur métropole comme d'une nouvelle Rome<sup>1126</sup>.

*Des « fabriques » dans le jardin : portiques, pavillons et grottes*

L'aménagement des mottes d'agrément, où l'homme plie la nature pour donner des formes abstraites (allées du labyrinthe) ou, inversement, lorsque l'art imite la nature (le jardin-île ou le tertre en forme de rocher), témoigne de l'évolution que connaît le jardin normand au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette évolution, née d'une nouvelle relation entre la nature et l'art, se traduit aussi par d'autres entreprises, de plus en plus savantes et sophistiquées, qui ne sont plus désormais exclusivement réservées aux seules demeures princières. Il n'est certainement pas fortuit qu'en bon éditeur soucieux de plaire à une clientèle intéressée de petits et moyens seigneurs, Androuet Du Cerceau propose dès 1561 un recueil de modèles qui comprend de telles *fabriques* de jardin (puits, fontaines et pavillon) pour permettre à ceux-ci d'agrémenter leur domaine<sup>1127</sup>.

Déjà à Fontaine-le-Bourg vers 1512, en même temps qu'il bâti un nouveau grand logis, Antoine Bohier réaménage l'ancien logis seigneurial sans doute jugé trop modeste pour être employé comme tel (fig. 342). Isolée dans la grande cour par son propre enclos bordé de fossés, la petite cour de l'ancien logis devient à ce moment un jardin planté d'arbres fruitiers, encadré de portiques ouverts sur lui et, comme les jardins contemporains d'Amboise et de Gaillon, sur le paysage alentour par des fenêtres percées dans le mur de clôture (fig. 344). Le logis est modifié : la *grande salle* du rez-de-chaussée devient une cuisine et la chambre du premier étage, désormais à l'usage exclusif de Bohier, est luxueusement meublée. Ce petit logis, indépendant, luxueux, rappelle les pavillons du manoir archiépiscopal de Rouen (1495-1507) et de Gaillon (1498-1508), où vraisemblablement se réfugiait Georges d'Amboise lors de la venue du roi<sup>1128</sup>.

On retrouve peut-être une disposition plus directement inspirée de Gaillon et de Rouen à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle au Bois-Rosé (fig. 148)<sup>1129</sup>. L'ensemble était constitué par un pavillon que commandait un corps de galerie attendant (maintenant disparu, excepté le mur extérieur), qui était

---

<sup>1126</sup> Voir l'introduction rédigée en 1525 par le conseiller échevin de Rouen Jacques Le Lieur au *Livre des Fontaines* (SAMSON 1911, p. 1-3) ; RIVIALE 2005, p. 265.

<sup>1127</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1561.

<sup>1128</sup> Sur le sujet, voir : CHATENET 2002, p. 268-269.

<sup>1129</sup> Volume II, notice n° 12 (Le Bois-Rosé).

peut-être directement connectée, à l'extrémité opposée, au logis seigneurial (fig. 149). Comme au manoir archiépiscopal de Rouen, la galerie ne forme pas retour sur la cour mais borde le jardin situé derrière le logis seigneurial. Autrement dit, au Bois-Rosé comme au début du siècle au manoir archiépiscopal de Rouen et à Gaillon, l'appartement du seigneur était sans doute connecté au logis plus privé dans un pavillon par une galerie ayant regard sur un jardin<sup>1130</sup>.

D'autres types de *fabriques*, celles-ci isolées dans le jardin, souvent plus modestes, voient également le jour au cours du siècle. A Bonnemare (vers 1560), dont le jardin était dédié à Diane comme l'annonce une dédicace latine<sup>1131</sup>, les allées étaient scandées de pavillons en brique et pierre (maintenant disparus), tandis que des portiques procuraient des lieux à couvert, pour se protéger de la chaleur ou de la pluie, admirer la collection de bustes (antiques ou à l'antique ?) et les peintures à fresque des murs ou simplement se reposer (fig. 180)<sup>1132</sup>. Les portiques ouverts de Bonnemare ne sont pas un exemple isolé. Dans les années 1530 déjà, à Briquebec, dans la Manche, Jacqueline d'Estouteville avait fait construire un portique comparable, ouvert sur un jardin situé à distance de son château, où prenait probablement place au milieu de chaque arcade une statue<sup>1133</sup>. On retrouve peut-être une disposition analogue à Brécourt, construit à partir de la fin des années 1570 (fig. 191)<sup>1134</sup>.

Un autre type de « fabrique » est le pavillon de jardin<sup>1135</sup>, dont beaucoup ont malheureusement disparu au XIX<sup>e</sup> siècle ou avant. Plus modeste que le portique, ce petit bâtiment de plan rectangulaire dressé au fond du jardin et ouvert sur lui par des arcades, offre une pièce à couvert où le seigneur peut prendre une collation ou se reposer tout en admirant les parterres. Déjà à Heubécourt, dans les années 1530 (fig. 388)<sup>1136</sup>, plus sûrement, à Thevray, à la fin des années 1560 (fig. 611), et à Miromesnil, vraisemblablement dans les mêmes années (fig. 775), on trouve des pavillons qui ressemblent fort à ceux que donne en modèle Jacques Androuet Du Cerceau dans son [Troisième] *Livre d'architecture* de 1582 (modèles XIII et XIX) (fig. 850)<sup>1137</sup>. Le puits monumental du manoir de La Chapelle (vers 1560-1570, fig. 702 et 706), constitué de

---

<sup>1130</sup> BARDATI, CHATENET et THOMAS 2003, p. 22 ; BARDATI 2003, p. 126.

<sup>1131</sup> En partie lisible seulement : « EXTERIORE DOMUS CORDIS [...] CANDORE DIANE INT[...] DIANA MARS ET APOLLO [...] COLVNT ». La pierre semble avoir été posée après-coup à sa place actuelle, au-dessus de la porte sur jardin du logis, mais la graphie et la pierre semblent pouvoir être datées du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>1132</sup> Volume II, notice n° 13 (Bonnemare).

<sup>1133</sup> Les arcades, fermées dans les années 1550 pour faire du portique une demeure de plaisance, présentent une particularité mal interprétée jusqu'ici. Les allèges actuelles des fenêtres, qui formaient primitivement le garde-corps du portique, forment des ressauts au droit des colonnes engagées qui scandaient la façade du portique, ainsi qu'au milieu de chaque arcade. Ces derniers ressauts, pris comme des subdivisions des arcades en deux baies jumelles (DESHAYES 2003a), devaient en réalité faire office de piédestaux à des statues ou à des bustes.

<sup>1134</sup> Volume II, notice n° 15 (Brécourt).

<sup>1135</sup> Ce type de construction existait déjà à la fin du Moyen Âge, dans le duché de Bourgogne et dans les maisons aux champs du roi René (ANTOINE 2002, p. 202).

<sup>1136</sup> Voir : Arch. dép. Eure, 3 PL 611, plan cadastral ancien d'Heubécourt par Letailleur (1836).

colonnes d'ordre dorique portant une pyramide traitée en petites tables, semble lui s'être inspiré des modèles de puits du *Second livre* d'Androuet Du Cerceau (1561)<sup>1138</sup>.

Mais ce n'est pas la seule nouveauté du manoir de La Chapelle : la cour, sans doute aménagée en parterres de gazon, ouvrait sur une petite grotte, qui se signale, à l'extérieur, par un mur animé de moellons de silex laissés bruts, imitant des concrétions (fig. 703 et 705). Il devait s'agir à la fois d'une petite salle de fraîcheur et d'une mise en scène naturaliste. Il ne reste malheureusement rien de ce décor intérieur, dont les Italiens avaient donné l'exemple à Rome et en Toscane, et qui était à la mode en France à partir des années 1540-1550 dans les demeures princières, à Fontainebleau (grotte du jardin des Pins, 1543-1544), à Meudon (1556-1559), à La Bastie d'Urfé dans la Loire.

### **Vraies et fausses fortifications du manoir : le rôle du jardin**

L'héritage du jardin médiéval, clos de hauts murs crénelés, perdure encore au XVI<sup>e</sup> siècle, mais il semble qu'une fonction nouvelle est attribuée aux clôtures à partir des années 1520-1530, qui touche principalement à l'aménagement du jardin.

A Tilly, on l'a dit plus haut, l'enclos où se dresse au centre le bâtiment principal est fermé de hauts murs crénelés flanqués de tourelles à deux niveaux (fig. 653). S'ils donnent un caractère militaire à l'ensemble et pouvaient, le cas échéant, éloigner des voleurs grâce aux petites canonnières à la française qui percent les tourelles, ces murs avaient certainement aussi une fonction récréative. Ils étaient, en effet, munis d'un chemin de ronde en bois – les trous de boulin où étaient fichés les bois qui portaient le plancher se voient encore à intervalles réguliers. A cette date, il ne peut s'agir d'un réel chemin de ronde, mais bien d'un lieu de promenade où l'on pouvait se retirer en compagnie galante, tout en admirant les parterres du jardin, le paysage alentour, la lisière du bois et les mares voisines, où peut-être comme à la Muette « les bestes rousses lassées du travail de la chasse se retiroient »<sup>1139</sup>. Pour preuve, un pavillon en pan de bois (maintenant disparu) visible sur une gravure de 1852, situé au nord, adossé contre l'enceinte, abritait sans doute l'escalier *privé* qui permettait d'accéder depuis le jardin au chemin de ronde et à une pièce haute, en légère saillie sur l'extérieur (fig. 631 et 654). Le chemin de ronde, les murs crénelés, les tourelles et le pavillon avec son escalier et sa pièce pour se mettre à l'abri des intempéries ou simplement se retirer rappellent le parti contemporain du jardin dit « manoir des

---

<sup>1137</sup> Volume II, notice n° 48 (Thevray). ANDROUET DU CERCEAU 1582.

<sup>1138</sup> Volume II, notice n° 57 (La Chapelle).

<sup>1139</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1576, cité par THOMSON 1988, p. 103. Le rapprochement entre La Muette et Tilly est d'autant plus pertinent que le bâtiment principal, comme La Muette, comportait une terrasse dans les parties hautes pour jouir du paysage boisé alentour (volume II, notice n° 49).

Gens d'Armes », construit à Caen vers 1525 par la famille de Nollent<sup>1140</sup>. Autre point important : depuis l'une des tourelles du jardin, une porte ouvrait sur la fausse-braie longeant le mur d'enceinte, qui est orné de motifs d'étrésillons en brique surcuites – ils donnent l'illusion d'un treillage – et sur lequel étaient attachées des fleurs ou des plantes grimpantes<sup>1141</sup> ; continuant sur la fausse-braie, on pouvait ainsi atteindre, après un pont franchissant les douves, le vaste jardin situé au-delà.

La pittoresque forteresse miniaturisée du manoir des Gens d'Armes à Caen et le manoir seigneurial de Tilly témoignent, chacun à leur manière, d'un goût peut-être nouveau pour le détournement à des fins ludiques et récréatives d'éléments militaires, qui peuvent, cependant, conserver un rôle défensif, même limité. Dans tous les cas, ils sont les signes extérieurs évidents de la noblesse du lieu. Ce détournement peut aller jusqu'à l'abandon complet de toute velléité défensive, comme au jardin dit « pavillon Henri II » à Alençon – il est vrai situé en milieu urbain, au centre de la ville –, construit vraisemblablement peu après 1545 par Jean Frotté, un secrétaire du duc d'Alençon et des rois François I<sup>er</sup> et Henri II, étudié récemment par Jacques Dubois<sup>1142</sup>. Les éléments miniatures de ce jardin, pastiches des tours des forteresses de l'époque médiévale, n'ont qu'une raison d'être : offrir au propriétaire et à ses invités un lieu de promenade plaisant, qui agrmente le jardin et l'ouvre pour donner des vues sur la Sarthe qui coule à côté et sur le paysage alentour. Mais ce parti, spectaculaire, dépourvu de toute défense réelle, n'eut guère de succès dans les petites et moyennes maisons campagnardes haut-normandes : la défense du manoir y reste prioritaire. En revanche, à partir de ce moment, il est plus habituel de lier plus étroitement éléments de défense et éléments d'agrément.

Au jardin de Ménilles, dans les années 1550, les créneaux, suivant ceux de l'hôtel de Ferrare de Serlio, s'ornent de frontons alternativement triangulaires et cintrés, et les murs, à la suite de ceux du château de Fleury-en-Bière, portent de grandes inscriptions en brique se détachant sur l'enduit clair du mur (monogramme du couple, symboles de leurs vertus, emblème du roi Henri II et monogramme de la reine ; fig. 771 à 774). Un tel développement décoratif du mur de clôture du jardin s'explique. Il n'est pas rare, en effet, de placer le jardin d'agrément entre le chemin d'accès au domaine et le logis – en plus de Ménilles, La Boissaye, Le Bourgtheroulde, Cleuille, Miromesnil et à La Valouine présentent cette configuration (fig. 671, 182, 775 et

---

<sup>1140</sup> Voir : SINCE 2003a, p. 184-186.

<sup>1141</sup> Des centaines de clous et de crochets en fer forgé et martelé sont encore fichés dans les joints du mur.

<sup>1142</sup> DUBOIS 2003a, tout particulièrement p. 196-198 ; DUBOIS 2003b ; SINCE 2003a, p. 184. Le jardin, en bordure de la Sarthe, comprenait un pavillon placé au centre d'une petite plate-forme, cantonnée de deux petites tourelles cylindriques côté rivière et bordée d'un garde-corps. Ce pavillon était autrefois relié par un portique d'arcades ouvertes à un deuxième pavillon, sans doute identique à lui – une seule tourelle subsiste –, situé à l'autre extrémité du jardin.

655)<sup>1143</sup>. On comprend qu'ainsi placé, l'enclos du jardin offre une défense supplémentaire au manoir : ses hauts murs de clôture, parfois cantonnés de pavillons ou de tourelles (Ménilles, Bourgtheroulde) ou prenant la forme de bastions (Bourgtheroulde, Miromesnil), défendent l'arrivée au manoir ; la surface plane et dégagée du jardin, que défend généralement les tours ou pavillons du logis, permet de voir arriver d'éventuels voleurs ou brigands qui se seraient introduits dans le domaine. A l'inverse, depuis le chemin, les hauts murs du jardin se donnent à voir : par leur traitement décoratif et leurs pavillons, circulaires, carrés ou affectant la forme d'un bastion, les murs désignent clairement au visiteur dès son arrivée la présence du domaine noble.

Dernière nouveauté, qui illustre le lien toujours plus étroit entre éléments de défense et éléments d'agrément : à Beaumont, au Hom, à Thevray et au Bec-Crespin, élevés dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les fausses-braies, en terre ou maçonnées, étaient selon toute vraisemblance plantées en petit jardin, potager ou d'agrément, et le mur de clôture palissé, comme Tilly trente ans plus tôt (fig. 101, 109, 624 et 629, 631 et 757)<sup>1144</sup>. Nul doute que ce phénomène a parti lié au développement des jardins autour du logis : il paraît naturel, à partir de ce moment, d'étendre les éléments liés à l'agrément à d'autres espaces du manoir, tout particulièrement la cour et la basse-cour. Il faut sans doute imaginer que des haies, des treilles, des berceaux en bois ou de verdure, agrémentaient ces petits jardins. Mais en l'absence de vestiges de ces constructions non pérennes, seule une analyse archéologique plus fine (des strates du sous-sol) permettrait de révéler leur présence. Le précieux témoignage de Du Cerceau, qui propose à ce moment de nombreux modèles de plates-formes maçonnées ou en « terreau », avec des tonnelles de jardin et des berceaux de treillage (fig. 849), prouve que ce phénomène, semblait-il nouveau dans les années 1530, est maintenant bien établi<sup>1145</sup>.

---

<sup>1143</sup> Volume II, notices n° 14 (Bourgtheroulde), n° 50 (La Valouine), n° 52 (La Boissaye) et n° 59 (Cleuville).

<sup>1144</sup> Volume II, notices n° 8 (Beaumont), n° 48 (Thevray) et n° 71 (Le Hom).

<sup>1145</sup> ANDROUET DU CERCEAU 1582, n° VIII, X, XI et XXXVII. Voir aussi la fausse-braie jardinière du Plessis-Bourré, qui pourrait être bien plus ancienne que sa première représentation dans Gaignière.

## **CONCLUSION**

Arrivé au terme de cette enquête conduite sur près de 80 édifices de l'ancienne province de Normandie, deux faits s'imposent à l'attention : la permanence d'une culture architecturale normande et deux vagues d'innovations. La première des années 1495-1510 : développement de nouveaux plans (double et semi-double en profondeur vers 1495) et de nouvelles structures (l'*allée* vers 1495, l'escalier dans-œuvre en 1498), apparition du nouveau vocabulaire italianisant (vers 1505 à Gaillon et à Clères), nouvelles commodités (*sallette* et retrait vers 1495, cabinet et cabinet en forme de petite galerie vers 1505-1510). La seconde après 1535-1540 : cristallisation de nouvelles formules architecturales (travée modénaturée à fenêtres à allège en saillie vers 1535, mur fragmenté de tables en panneau à partir de 1545, chaînes de bossages harpées du « style rustique français » vers 1550), développement de nouvelles techniques entre 1540 et 1560 (appareil en bel appareil de pierre de taille à joints fins, châssis de fenêtres à croisée en bois).

La guerre de Cent Ans semble avoir été une parenthèse, plus qu'une rupture. Dès les premiers signes tangibles de la reconstruction dans les années 1475-1480, l'essentiel semble être en place : peut-être déjà une distribution dissociée entre rez-de-chaussée et premier étage (*grande salle* et cuisine au rez-de-chaussée, chambres et gardes-ropes à l'étage, à Perriers, Beuzeville, Thevray), le lit placé en face de la cheminée, l'entrée directe dans le logis et l'escalier rejeté en façade postérieure. Aussi certaines dispositions que l'on peut voir comme des nouveautés dans les petites maisons seigneuriales haut-normandes à la fin du XV<sup>e</sup> siècle n'en sont-elles pas vraiment : il s'agit plutôt d'un phénomène de généralisation de dispositions jusqu'ici réservées aux princes. Le jardin bordant directement le logis et son accès direct se voient déjà au manoir de l'abbaye de Jumièges au Mesnil-sous-Jumièges à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou au début du XIV<sup>e</sup>, les garde-ropes et retraits de Beuzeville-la-Guéraud ou de Thevray sont déjà présents dans les châteaux du duc de Bedford à Rouen au début du XV<sup>e</sup> siècle. Encore au XVI<sup>e</sup> siècle, les pavillons en fond de jardin de Thevray et Miromesnil trouvent des précédents dans les jardins luxueux du duc de Bourgogne et du roi René. Une autre ligne de continuité est la permanence de la maison en « forme de donjon », même si ce type architectural connaît quelques inflexions au XVI<sup>e</sup> siècle et une variation spectaculaire dès 1495 avec l'apparition précoce du plan double en profondeur de Martainville. On ne s'étonne donc pas du emploi d'édifices vieux de plus de trois siècles à Anquetierville, Prey ou encore Chauvincourt vers 1550.

A partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ce phénomène de généralisation de l'architecture princière connaît cependant un rebondissement extraordinaire avec l'impulsion décisive donnée par les

grands chantiers de l'archevêque de Rouen Georges I<sup>er</sup> d'Amboise, qui deviennent les nouveaux modèles à suivre. Les toits en terrasse des pavillons de l'hôtel archiépiscopal à Rouen se voient au même moment ou presque sur la tour d'escalier d'Etelan puis sur le corps sur rue de l'hôtel de Bourgtheroulde et à la petite galerie sur cour de Gaillon. Les toits contrastés des bâtiments, en fer de hache effilée ou en doucine, connaissent une grande fortune dans la province au cours du siècle. Même si on ignore l'origine exacte de ces formes, leur emploi à Gaillon a sans doute joué le rôle de révélateur des effets qu'ils pouvaient produire. La cour aménagée pour l'agrément avec des parterres d'herbe et une fontaine à l'italienne, semble-t-il mise en œuvre au manoir archiépiscopal de Déville-les-Rouen, seulement projetée à Gaillon, inspire plus ou moins directement les cours de Fontaine-le-Bourg et du jardin de Guillaume Preudhomme pour finalement être adoptée et généralisée sous une forme simplifiée dans nombre de petites maisons seigneuriales. De même, l'« hermitage » du château, tertre artificiel au milieu d'un plan d'eau proche d'un jardin, est lumineusement revisité par le traitement renouvelé de l'antique motte castrale à Clères et à Auffay, formule destinée à faire souche dans la province. Autre exemple, l'importance des nouvelles commodités des réalisations archiépiscopales : le doublement du logis à Rouen et à Gaillon sont plus ou moins directement copiés à Fontaine-le-Bourg vers 1512 et encore au Bois-Rozé à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ; la précieuse chambre tout en menuiserie peinte et dorée du cardinal d'Amboise à Gaillon, qui se caractérise par un plan octogonal et une voûte plate sur arcs diaphragmes animée d'une clef pendante et de nombreux motifs sculptés, trouvent ses équivalents en miniature au cabinet de l'hôtel de Bourgtheroulde et peut-être aux cabinets de Tilly et du manoir de Jean Ango ; les grands cabinets ou « études » de Clères, des Maillets (augmenté après coup pour devenir une galerie), de Brécourt, peut-être du Bourgtheroulde et de La Chapelle, pour certains connectés à un petit cabinet, sont à rapprocher de la « libreria con la volta de legno » de Gaillon, qui communiquait avec le non moins précieux « cabinet doré »<sup>1146</sup>.

Si on doit relativiser l'importance des guerres d'Italie, on doit pourtant reconnaître leur rôle dans l'apparition de certaines de ces formules : la cour en préau meublée au centre d'une fontaine en marbre, selon le parti du Palais Médicis à Florence ; les garde-corps en bordure d'une terrasse peut-être inspirés par la villa de Fiesole, premier exemple italien d'une telle disposition ; le tertre artificiel peut-être vu dans les jardins de Quarrachi ; et, bien évidemment, le décor « à l'antique ». Une évidence s'impose cependant. Ce sont moins les formes que les formules qui comptent : une nouvelle manière de vivre et de percevoir la demeure et son environnement, auxquelles ont été sensibles les gentilshommes normands. Tout comme le style « à l'antique »,

---

<sup>1146</sup> CHATENET 2002, p. 268.

alternative au « style moderne », les formules vues en Italie sont une manière d'enrichir et de renouveler les « pièces » intérieures et extérieures de la demeure.

Aussi, à ce moment, les initiatives ne sont pas seulement le fait du fastueux prélat. En Normandie, dans le petit monde des amateurs et promoteurs de nouveautés architecturales, on trouve aussi des notables de la province anoblis de fraîche date, comme Jacques Le Pelletier (Martainville), Louis Picard (Etelan), Antoine Bohier (Fontaine-le-Bourg) ou Claude Le Roux (Tilly). Martainville révolutionne la programmation architecturale de la « maison aux champs » : le plan double en profondeur, l'*allée* du rez-de-chaussée, qui préfigure la formule du vestibule, couplée à l'escalier et répétée aux étages par des couloirs pour une desserte indépendante de toutes les pièces, l'accès quasi direct au jardin. Etelan, avec son organisation clairement hiérarchisée où les différents enclos, rayonnant autour du logis à l'extérieur, sont placés en fonction de la distribution des pièces à l'intérieur. Fontaine-le-Bourg, entouré d'espaces dédiés à l'agrément, cour en préau et fontaine, jardin, près plantés d'arbres, parcs à gibiers. Plus tard encore, Tilly, enfin, où se cristallise toutes les formules : enclos rayonnants, jardin étendu au-delà de l'enclos principal, logis distribué par l'*allée* et des couloirs adaptés au plan simple en profondeur, toits effilés en fer de hache ou en doucine. Certains de ces partis vont connaître une longue postérité dans la province.

Si à Martainville on comprend mal l'origine des nouveautés, à Tilly se lit déjà l'intention du courtisan, non seulement de flatter le souverain par l'adoption d'une formule architecturale copiée de Chambord, mais aussi de recevoir le roi. Car à mesure que le siècle avance, la société normande se transforme. Riche, limitrophe de l'Île-de-France et désormais du pouvoir central (1526), la haute Normandie rassemble toutes les conditions de l'émergence d'une noblesse attachée au service du roi, dont elle tire une partie de ses revenus. L'extraordinaire floraison des petites et grandes demeures élevées par des courtisans à partir de la fin des années 1520 et jusqu'au règne d'Henri III en atteste : Louis de Richebourg à Sénitot, Claude Le Roux à Tilly, Claude d'Annebault à Heubécourt puis à Appeville, Jean Le Veneur à Tillières, Charles de Boissay à Mesnières, Nicolas Le Conte à Bonnemare, Louis de Silly à Acquigny, Henri II Jubert à Brécourt et Nicolas Romé au Bec-Crespin, sans parler du cardinal de Lorraine à Fontaine-le-Bourg, sont, parmi tant d'autres, les seigneurs qui ont reçu ou espéré recevoir le souverain chez eux. Finalement, ils y réussiront, sans doute au-delà de leurs espérances : Charles IX décidera de bâtir Charleval en bordure de l'immense massif forestier de Lyons.

La furie architecturale qui sévit en Normandie reflète cette évolution, à la fois dans les formes et dans les distributions des petites et moyennes maisons seigneuriales. L'un des caractères les plus évidents des transformations alors opérées est l'abandon définitif de

dispositions séculaires : à partir des années 1530, l'accès direct dans la *grande salle* et la chambre seigneuriale située au rez-de-chaussée n'ont plus cours. Dans le même temps, les formules architecturales des décennies précédentes sont renouvelées. Le plan peut-être double, semi-double en profondeur ou rectangulaire étiré pour accueillir le vestibule, l'escalier dans-œuvre, la *sallette* et les annexes multipliées des chambres (garde-robes, cabinets, petite galerie), tandis que les offices sont rejetés dans le sous-sol. Par son nouveau traitement, l'*allée* prend désormais la forme d'un vestibule (Le Bus), puis d'un vestibule à l'antique (Acquigny), tandis que les espaces de dégagement sont multipliés pour rendre le logis toujours plus fonctionnel. Mais toutes les nouveautés ne trouvent pas leur public en Normandie. Sans qu'on puisse se l'expliquer, les niveaux entresolés dont l'emploi se développe dans les demeures royales (Chambord, Madrid) et dans les demeures plus modestes du Toulousain (La Réole) ne prennent pas dans la province.

Ces modifications s'accompagnent de progrès techniques, car tout est lié. Pour dissocier les distributions d'un niveau à l'autre, les cloisons en pan de bois peuvent simplement porter sur les solives et être scellées aux murs, les murs portent sur des colonnes, des voûtes ou des arcs tendus entre les murs du niveau inférieur. Pour ouvrir plus largement les pièces sur l'extérieur, la fenêtre perd d'abord ses traverses (1542) puis son meneau en pierre grâce à l'introduction de la plate-bande clavée et du meneau en bois (1560), tandis qu'elle gagne des proportions plus élancées.

A la modification des commodités et des divisions du « dedans » répond celle des volumes extérieurs. A Tilly, à Annebault, à Bailleul, à Fleury, à La Folletière, les toits en pavillons signalent à l'extérieur les divisions internes, de sorte que le corps de logis, isolé, semble constitué d'un agrégat de pavillons, qui forment des volumes indépendants. Le parti d'Annebault et de Fleury trouve des échos en Normandie seulement au XVII<sup>e</sup> siècle (Beaumesnil, Balleroy). Autant qu'on puisse en juger, Annebault inaugure également le parti de plan à logis isolé au fond d'une plate-forme réglée sur lui et dégagée de bâtiments, qui trouvera, là encore, un écho favorable dans la province et ailleurs au XVII<sup>e</sup> siècle : Les Mottes à Montfort-sur-Risle, La Folletière, Beaumesnil, Cany en sont plus ou moins librement inspirés ; Balleroy, Maisons et Vaux-le-Vicomte lui doivent sans doute beaucoup.

Contre toute attente, les plus petites demeures seigneuriales participent de ce mouvement. Le modeste manoir du Flot étonne par son plan semi-double en profondeur, ses belles cheminées, ses pièces généreusement éclairées sur l'extérieur par des fenêtres plus nombreuses et l'apparition précoce de la croisée en bois. Le petit logis transformé du Hérault adopte en 1575 les nouvelles commodités qu'on a vues. La maison de Jouveaux également, dans un plan en V

inversé repris d'Acquigny, où toutes les circulations sont resserrées autour de l'escalier principal. Mais à la relative modestie du parti architectural répond souvent un spectaculaire développement des lieux d'agrément : jardin en pente (Les Rocques), jardin d'eau (Les Mottes), jardin environnant le logis (Jouveaux), vaste jardin ponctué d'une *fabrique* (La Chapelle) ou jardins successifs, suivant une gradation du plus simple au plus précieux, comme les pièces de la distribution (Archelles). Cependant, si Archelles, La Chapelle ou Bourdenis sont assurément les petites retraites campagnardes de gentilshommes citadins, le fait n'est pas assuré pour Monfort et Jouveaux. Comme souvent, la réalité est plus riche, plus diverse, plus complexe qu'on pouvait l'imaginer : au XVI<sup>e</sup> siècle, si la fonction économique agricole et industrielle des petits domaines nobles reste dominante, les espaces dédiés aux plaisirs seigneuriaux prennent une importance qu'ils n'avaient jamais connue.

Après les sièges du Havre et de Rouen (1562), vécus comme un traumatisme par les Normands, on constate un phénomène de militarisation de la seigneurie : fossés, fausse-braies, pont-levis, pavillons de défense et murs de clôture prenant la forme de bastions et munis de nombreuses petites ouvertures de tir fleurissent dans les campagnes. « Fleurissent dans les campagnes » est la bonne expression, car les fausse-braies accueillent de petits jardins et les murs des plantes grimpantes, les fossés sont des viviers, les pavillons de défense un colombier, une chapelle, une loge de jardin, dont Du Cerceau, pour plaire à sa clientèle, donne de nombreux modèles en 1582.

L'incroyable effervescence architecturale, encore constatée dans les décennies 1560 à 1580, ne fait pas tout à fait disparaître les formes archaïques que l'on croyait définitivement abandonnées : les meneaux en pierre (Senneville, Mesnil-Jourdain) et l'escalier en vis logé dans une tour circulaire hors-œuvre (Ernemont-sur-Buchy, La Pommeraye, La Valouine, Mentheville), font leur réapparition à la fin du siècle. Dans le même temps, de manière significative, la mise en œuvre des matériaux perd en qualité.

Mais, aussi décevante qu'elle puisse paraître, la dernière petite maison seigneuriale du siècle, La Valouine, garde en elle le fruit des multiples expériences de la culture architecturale normande de 1450 à 1600 (fig. 663). Désormais, le logis est surélevé par un sous-sol où logent les caves et les offices, le vestibule, éclairé par un oculus, distribue salle et *sallette* de même dimension, qui préfigurent salon et salle à manger des siècles à venir, les chambres sont munies de leur garde-robe et du cabinet, les grandes fenêtres à croisée en bois s'ouvrent sur la cour ou sur un jardin étendu, bordant directement le logis, et, au-delà, sur le paysage des terres arables du pays de Bray.